Staats- und
Universitätsbibliothek
Bremen

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

DFG-Projekt "Digitale Sammlung Deutscher Kolonialismus"

Les colonies françaises au début du XXe Siécle

cinq ans de progrès (1900-1905)

Afrique occidentale, Congo, Côte des Somalis, Madagascar, Réunion, Mayotte, Comores

Léotard, Jacques

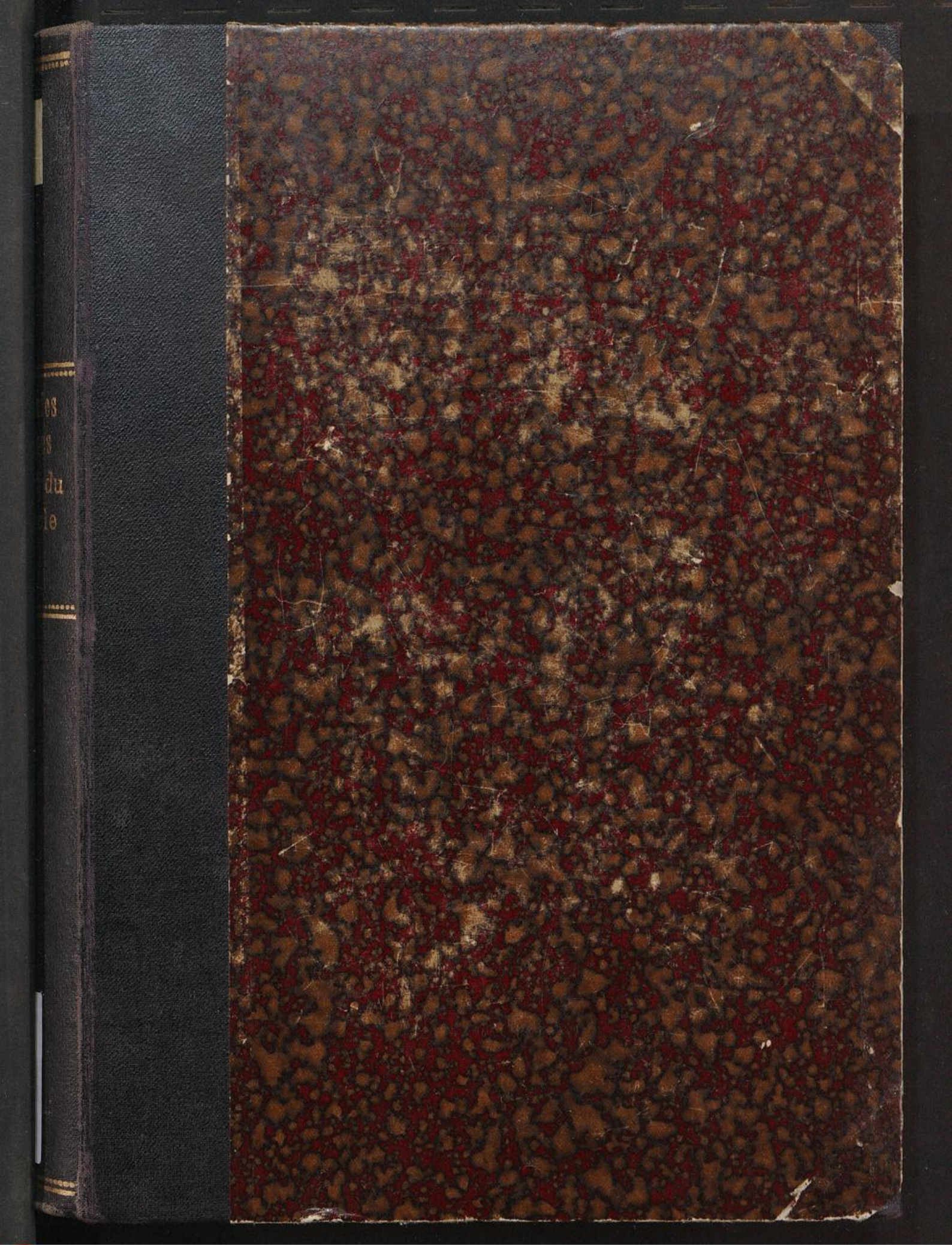
Marseille, 1906

urn:nbn:de:gbv:46:1-12259

Visual Library



Staats- und
Universitätsbibliothek Bremen
DFG



Staats- und Universitätsbibliothek Bremen
DFG

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

1906

Les

Colonies Françaises

au début du XX^e Siècle

Cinq ans de Progrès (1900-1905)

AFRIQUE OCCIDENTALE

Jacques LÉOTARD, secrétaire général de la Société de Géographie, rédacteur au "Sémaphore"

R. TEISSEIRE, avoué, sec. de la Société de Géographie
A. RAMPAL,
docteur en droit, membre de la Société de Géographie

R. GASQUET, ing., anc. élève de l'Ecole Polytechnique
J.-B. SAMAT,
secrétaire général de la rédaction du "Petit Marseillais"

CONGO

H. de GÉRIN-RICARD,
secrétaire général de la Société de Statistique

COTE DES SOMALIS

P. ROUBAUD,
secrétaire général de la C^ie Marseillaise de Madagascar

MADAGASCAR

H. BARDON, secrétaire de la Section coloniale de la Société de Géographie

REUNION - MAYOTTE - COMORES

A. de DURANTY, membre de la Société de Géographie

TOME II

MARSEILLE
BARLATIER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
17-19, Rue Venture, 17-19

1906

STADT-BIBLIOTHEK BREMEN

IX.b.0370-2

LIBRAIRIE MARITIME & COLONIALE
AUGUSTIN CHALLAMEL
ÉDITEUR
17, Rue Jacob, PARIS

AFRIQUE OCCIDENTALE

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

AFRIQUE OCCIDENTALE

INTRODUCTION

PAR

JACQUES LÉOTARD

La France possède aujourd'hui dans l'Afrique occidentale, grâce à l'héroïsme de ses explorateurs et de ses soldats, la plus vaste de ses colonies et une de celles qui sont appelées au plus bel avenir. Le voisinage de la métropole, soit par la voie de mer, soit par la voie algéro-saharienne, la variété des pays formant cet empire et l'adhésion progressive des populations à notre influence civilisatrice assurent une féconde mise en valeur, sous l'administration vigilante qui s'est dévouée au développement de cette grande colonie.

Étendue et population. — La masse de nos territoires de l'Ouest africain englobe les colonies côtières étrangères : Gambie, Sierra-Leone et Côte de l'Or anglaises; Guinée portugaise, Togo allemand, et la République de Liberia. Sur les 3.500 kilomètres de côtes s'étendant sur l'Atlantique, du cap Blanc, qui confine au Rio-de-Oro espagnol, jusqu'à la frontière du Lagos britannique, 2.000 kilomètres appartiennent à la France.

Dans l'intérieur du continent, nos propres colonies côtières communiquent toutes entr'elles par le Soudan, relié lui-même par le

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Sahara avec l'Algérie-Tunisie et sur le lac Tchad avec le Congo français. Du cap Blanc au Tchad, une ligne continue de 3.500 kilomètres se trouve occupée par les postes qu'abrite notre drapeau.

L'Afrique occidentale française forme ainsi un bloc compact, ayant la boucle du Niger pour noyau, qui occupe approximativement une immense superficie de plus de cinq millions de kilomètres carrés, soit près de dix fois celle de la France, dont une moitié en régions soumises et colonisables et l'autre moitié en contrées désertiques faiblement occupées. La population totale peut être évaluée à 12 millions d'habitants environ; officiellement, elle dépasse déjà 10 millions pour les pays pacifiés. Ces estimations ne comprennent point les zones sahariennes extrêmes, où notre pénétration ne s'est pas encore produite, malgré qu'elles fassent partie de notre sphère d'influence africaine.

Limite avec l'Algérie. — La moitié du Sahara est, en effet, rattachée maintenant à l'Afrique occidentale française, à la suite de la délimitation, décidée d'un commun accord entre les Gouverneurs généraux de l'Algérie et de l'Afrique occidentale, qui a été approuvée en juin 1905 par les Ministres de l'Intérieur et des Colonies. D'après cette démarcation, la ligne séparative forme une vaste courbe ayant sa concavité tournée vers l'Algérie : elle part de la frontière tripolitaine à mi-distance entre Ghât et le point où la route d'Agadès à Mourzouk franchit cette frontière. Descendant vers le Sud-Ouest, elle atteint le Tanezrouft oriental, suit l'oued Tin-Zaouten jusqu'à son origine dans le Hoggar, contourne le bassin du Telemsi, traverse ensuite le Tanezrouft occidental, coupe la route de Taoudeni à Marabouti à mi-chemin environ de ces deux points, puis se dirige au Nord-Ouest sur le cap Noun, pour y atteindre la frontière marocaine. Les deux Gouvernements généraux connaissent ainsi désormais quels sont les territoires dont ils devront assurer respectivement la police, dans la mesure où notre pénétration s'y effectuera.

Conventions franco-anglaises. — D'autre part, les conventions signées entre le Gouvernement français et les puissances européennes possédant des colonies limitrophes garantissent la fixité des frontières de l'Afrique occidentale, au moins dans leurs grandes lignes. Ce sont principalement et en dernier lieu les conventions franco-anglaises du

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

14 juin 1898 et du 8 avril 1904 qui ont arrêté les limites de notre Ouest africain.

Le premier de ces arrangements fixa la délimitation des possessions françaises de la Côte d'Ivoire, du Soudan et du Dahomey, avec les colonies britanniques de la Côte de l'Or et du Lagos et les autres possessions anglaises à l'ouest du Niger, ainsi que la délimitation des possessions françaises et britanniques et des sphères d'influence des deux pays à l'est du Niger. En outre, par son article 8, le gouvernement de S. M. britannique cédait à bail au gouvernement français deux terrains sur le Niger, destinés à servir de stations de transit commercial. Ces deux enclaves, occupant chacune 50 hectares, ont été établies en 1900 à Badjibo (Arenberg), sur la rive droite du fleuve, au-dessous des rapides de Boussa, et à Forcados, à l'embouchure de l'une des principales branches navigables du delta du Niger ; les baux accordant définitivement à la France la jouissance de ces terrains ont été signés le 20 mai 1903.

La seconde convention franco-anglaise, celle du 8 avril 1904, promulgée le 9 décembre après approbation du Parlement, a eu pour effet d'améliorer la précédente ; relative à Terre-Neuve et à l'Afrique occidentale, elle a constitué le premier des accords servant de base à notre entente cordiale avec l'Angleterre. Cette convention garantit à la France un point d'accès sur la Gambie navigable pour les bâtiments de mer, lui cède les îles de Los devant Conakry, et enfin rectifie la frontière à l'est du Niger pour assurer à la France une meilleure communication entre le fleuve et le Tchad. Notre Afrique occidentale se trouve ainsi constituée dans ses principales limites territoriales.

Organisation du Gouvernement général. — Le remarquable développement administratif et économique de l'Afrique occidentale française ne doit pas faire oublier que son organisation est récente et vient seulement d'être conduite à sa forme à peu près définitive. L'unification de nos possessions de cette région africaine, à la suite de la glorieuse période de la conquête, ne date que de la création en 1895 du Gouvernement général, avec M. Chaudié comme titulaire, qui eut pour but d'établir un lien et un arbitrage politiques entre nos différentes colonies de la côte d'Afrique, tout en leur laissant leur autonomie administrative et financière. Les débuts du Gouvernement général furent prudents et modestes, mais la jonction intérieure de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

nos possessions et la capture du terrible Samory, l'entrée subséquente des colonies dans une période de rapide expansion pacifique permirent bientôt une première réorganisation, étendant les pouvoirs du Gouverneur général.

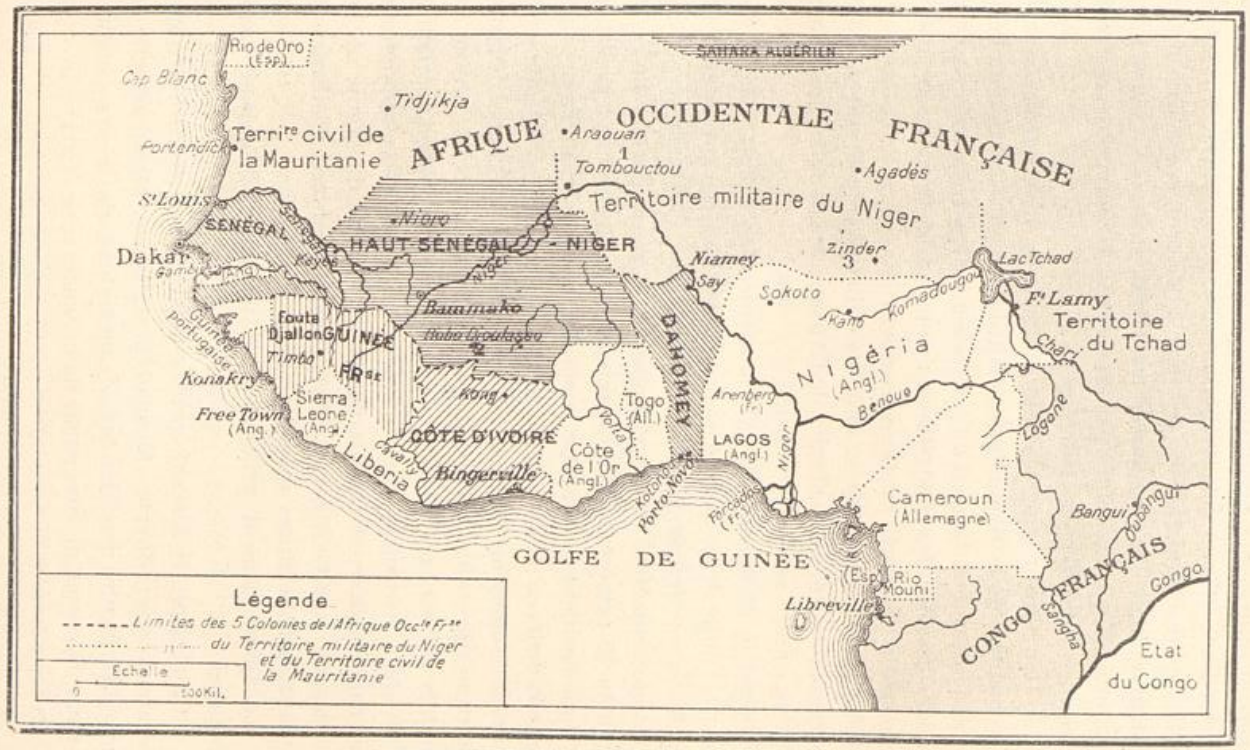
Décret du 17 octobre 1899. — A cette date, un décret présidentiel rattacha aux différentes colonies côtières leur hinterland respectif du Soudan, qui disparut ainsi en tant que colonie particulière. Toutefois, deux territoires militaires furent créés dans la boucle du Niger et au-delà du fleuve, sous l'autorité directe du Gouverneur général, qui demeura en même temps gouverneur du Sénégal ; un commandant supérieur des troupes était adjoint au Gouverneur général. Les trois colonies de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey se trouvaient désormais constituées au point de vue territorial et pouvaient se développer plus librement. Un arrêté ultérieur du Gouverneur général créa un poste de Délégué à Kayes, pour l'administration — dotée d'un budget spécial par le décret précité — des territoires militaires et de deux territoires civils (dits du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger) comprenant les régions du Soudan attribuées au Sénégal.

En 1900, le Gouvernement général passait aux mains du docteur Ballay. La même année, par un décret du 20 décembre, était formé un troisième territoire militaire, pour la région soudanaise du Niger au Tchad en voie d'occupation.

Décret du 1er octobre 1902. — L'évolution de notre Afrique occidentale rendait nécessaire la création d'un organisme financier spécialement rattaché au Gouvernement général et aussi un remaniement du Sénégal. Ce fut notamment le but du décret de réorganisation du 1er octobre 1902. Il étendait l'autorité du Gouverneur général sur les services locaux de nos diverses possessions, et fortifiait son action en lui assurant le concours direct de services généraux, dont les dépenses étaient prévues dans un budget déterminé comprenant de plus les dépenses communes aux différentes colonies. Pour mieux assurer la liberté d'action du Gouvernement général, le siège en était transféré à Dakar, Saint-Louis restant le chef-lieu de la colonie du Sénégal, dorénavant administrée comme les autres par un Lieutenant-gouverneur.

En même temps, les pays de protectorat dépendant du Sénégal, les territoires du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger et les territoires militaires étaient groupés en une unité nouvelle, sous le nom de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG



SUBDIVISIONS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen
DFG

Territoires de la Sénégambie et du Niger. Le Gouverneur général conservait seulement l'administration directe de ces territoires (par l'intermédiaire de son délégué permanent à Kayes), avec l'assistance d'un conseil d'administration ; les dépenses des services généraux et communs étaient inscrites dans une section spéciale du budget de la Sénégambie-Niger, alimentée par les recettes des territoires et par des contributions des diverses colonies.

Le Gouverneur général, seul autorisé à correspondre avec le Gouvernement de la République, était désormais assisté d'un Secrétaire général et d'un Conseil de gouvernement, avec lequel il recevait mandat d'arrêter les budgets des colonies et territoires à faire approuver par décret. Le Gouvernement général devenait ainsi une réalité : étroitement unies sous une direction commune, reliées géographiquement, nos colonies de l'Afrique occidentale constituaient enfin un empire solide et compact.

Décret du 18 octobre 1904. — Un dernier pas restait à faire pour achever l'unité de ce vaste domaine et faciliter ses progrès : il a été franchi avec le concours d'un nouveau Gouverneur général, M. Roume, appelé en 1902 à remplacer le regretté docteur Ballay. Le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, a complété logiquement l'œuvre utile des précédents et assure d'une manière définitive l'indépendance de cet organe supérieur. Le Gouverneur général a été déchargé de l'administration directe de la Sénégambie-Niger, qui a été érigée en une véritable colonie, restaurant l'ancien Soudan. Un budget spécial lui a été attribué, formant un instrument financier non plus embryonnaire, mais capable de représenter la personnalité civile du groupe de nos possessions ouest-africaines. Nous allons résumer d'ailleurs les principales dispositions de ce décret.

Le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française comprend :

1° *La colonie du Sénégal*, qui se compose d'une part des territoires d'administration directe, formant la circonscription actuelle du Sénégal et, d'autre part, des pays de protectorat de la rive gauche du fleuve, qui cessent de faire partie de la Sénégambie-Niger ;

2° La *colonie de la Guinée française ;*

3° La *colonie de la Côte d'Ivoire ;*

4° La *colonie du Dahomey* ;

Ces trois colonies conservent les limites fixées en 1899.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

5° La *colonie du Haut-Sénégal et du Niger*, qui comprend les anciens territoires du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger et ceux qui formaient le deuxième territoire militaire, soumis également à l'administration civile. En outre, le *Territoire militaire du Niger*, formé par les circonscriptions des premier et troisième territoires militaires, dépend de cette colonie.

6°. *Le Territoire civil de la Mauritanie*, nouvellement créé sur la rive droite du Sénégal.

Les cinq colonies gardent leur autonomie administrative et financière et demeurent administrées chacune, sous la haute autorité du Gouverneur général, par un Gouverneur des colonies portant le titre de Lieutenant-gouverneur et assisté par un Secrétaire général.

Le Territoire civil de la Mauritanie est administré par un Commissaire du Gouvernement général. Le Territoire militaire dépendant de la colonie du Haut-Sénégal et Niger est administré, sous l'autorité du Lieutenant-gouverneur, par un officier portant le titre de Commandant du territoire militaire.

Les dépenses d'intérêt commun à l'Afrique occidentale française sont inscrites à un *Budget général* arrêté en Conseil de Gouvernement par le Gouverneur général et approuvé par décret. Ce budget est alimenté par les recettes propres aux services mis à sa charge et par le produit des droits perçus à l'entrée et à la sortie sur les marchandises et sur les navires ; il peut recevoir des contributions des colonies ou leur attribuer des subventions. Les recettes et les dépenses de la Mauritanie forment un budget annexe à celui du Gouvernement général.

En outre, le décret susvisé a confirmé les pouvoirs précédents du Gouverneur général et les dispositions antérieures relatives à ses droits de nomination et autres. Un décret séparé a fixé la composition du Conseil de Gouvernement, qui comprend actuellement, sous la présidence du Gouverneur général : le Général commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française ; le Contre-amiral commandant en chef de la force navale de l'Atlantique, le Secrétaire général du Gouvernement général, les cinq Lieutenants-gouverneurs, le Procureur général, le Commissaire du Gouvernement général pour la Mauritanie, les Chefs des services généraux, le Président du Conseil général et le député du Sénégal, et des représentants des colonies.

Cette dernière réforme du Gouvernement général, promulguée

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

le 9 novembre 1904 en Afrique, est une nouvelle étape importante dans la voie de l'organisation rationnelle de nos vastes possessions la plus favorable aux progrès de la colonisation. Disposant de pouvoirs étendus pour imprimer aux diverses colonies sa haute impulsion et une direction d'ensemble, le Gouverneur général peut exercer avec fruit son contrôle permanent et concentrer utilement les ressources de cette union coloniale africaine. On doit attendre d'heureux résultats d'une telle cohésion, qui n'exclut pas la liberté de développement de chaque colonie, et déjà le plan d'appropriation de notre Ouest africain se trouve en bonne exécution.

Ainsi que le démontreront les notices spéciales aux différentes colonies et l'étude d'ensemble qui vont suivre, une immense région de l'Afrique occidentale et centrale se trouve aujourd'hui définitivement engagée, grâce à la domination bienfaisante de la France, sur le chemin de la prospérité par le travail dans la paix.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

AFRIQUE OCCIDENTALE

SÉNÉGAL

PAR

RAYMOND TEISSEIRE

Le décret du 18 octobre 1904, tenant compte des progrès accomplis et de la pacification intervenue dans l'Afrique occidentale française, a formé deux colonies distinctes du Sénégal et de l'ancien Soudan. L'une s'appelle « le Sénégal », l'autre « le Haut-Sénégal et Niger ». Nous n'étudierons ici que la première.

Si le décret de 1904, qui est la charte de l'Afrique occidentale française, a paru diminuer les prérogatives de notre vieille colonie du Sénégal, s'il a été critiqué par le Conseil général au point de vue financier, il faut bien reconnaître qu'il a unifié l'administration et qu'en ce qui concerne spécialement le Sénégal il a agrandi considérablement son territoire. En effet, après le décret de 1902, qui créait la colonie de la Sénégambie-Niger, le Sénégal se trouvait réduit aux quatre communes de Saint-Louis, Dakar, Rufisque et Gorée, aux escales du fleuve et de la Casamance, avec une bande de deux kilomètres le long du chemin de fer Dakar Saint-Louis. Le pays véritablement sénégalais relevait de la Sénégambie-Niger : il en résultait une confusion de territoires qui, dans le cours de l'année 1903, a donné lieu à de laborieuses délimitations. Sous le régime nouveau qui a créé la colonie du Haut-Sénégal et Niger, il n'y aura plus de difficultés de frontières et les pays sénégalais font retour au Sénégal, sans perdre leur caractère de protectorats. Le Lieutenant-gouverneur

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

du Sénégal aura ainsi à administrer non plus seulement des pays ressemblant à des départements français, mais aussi des territoires offrant tout l'intérêt d'une organisation véritablement coloniale.

Le Sénégal comprend actuellement des pays placés sous deux régimes bien différents.

1° Des territoires d'administration directe, où notre autorité s'exerce sans intermédiaire. Ce sont les différentes escales entourant nos postes sur le Sénégal, au Saloum, en Casamance ; une bande de terre d'un kilomètre de chaque côté de la voie ferrée Dakar-Saint-Louis, la propriété du Cap-Vert.

Ces territoires comprennent :

a) Les quatre *Communes de plein exercice* : Saint-Louis, Dakar, Gorée, Rufisque. Celles-ci sont pourvues d'une administration municipale pareille à la nôtre. Les indigènes appartenant à ces communes sont citoyens français, électeurs et éligibles.

b) Les *Communes mixtes* : Celles-ci ont une municipalité à la tête de laquelle se trouve un fonctionnaire de l'administration. Parmi ces communes il y a les grandes escales comme Thiès, Tivaouane, Louga, etc. Les indigènes de ces communes n'ont pas de droits électoraux.

2° Des pays de protectorats, où des chefs indigènes nommés et rétribués par le gouvernement français exercent leur autorité sous notre contrôle. Ces pays ont conservé leurs institutions, leurs coutumes, leurs tribunaux. L'indigène paye un impôt personnel perçu au profit du gouvernement local.

Ces derniers territoires sont divisés en treize cercles. A la tête de chacun se trouve un administrateur des colonies, ayant sous ses ordres des adjoints et des commis des affaires indigènes.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

I

LES INDIGÈNES

Eléments de population. — Le bassin du Sénégal et les territoires environnants sont habités par de nombreuses races différentes ; on peut les ramener à deux : les sémites et les nigritiens.

Les Maures et les Peulhs sont d'origine sémite. Les noirs comprennent principalement les Ouolofs dans le Bas-Sénégal et les Mandingues dans le Haut-Fleuve. La rive gauche est habitée par une race métisse de peulhs et de noirs : les Toucouleurs. Toutes ces populations ont embrassé la religion musulmane.

Les Sérères, qui se trouvent dans le pays compris entre Rufisque et la Gambie anglaise, et les Diolas de la Casamance sont demeurés fétichistes.

Les peuplades qui ont embrassé l'islamisme n'ont pas facilité les idées de progrès que nous avons pour mission de répandre. Il semblait qu'en introduisant le christianisme il serait possible d'amender ces populations. Il n'en a rien été : on se trouve en présence d'une question de race, autant que de religion. Les missionnaires se sont attachés à faire des conversions non-seulement chez les musulmans, mais aussi chez les noirs fétichistes. Les résultats n'ont pas répondu à leurs efforts méritoires et désintéressés. On a même constaté qu'en prenant trop rapidement notre civilisation, les indigènes cultivaient surtout nos vices, sans abandonner les leurs, de telle sorte que parfois les nouveaux convertis se montrent inférieurs aux autres indigènes. On paraît obtenir des progrès plus durables en ne pas heurtant leurs croyances, ni leurs habitudes, mais en améliorant leurs conditions d'existence. Les missions de Saint-Louis, si anciennes, n'ont pas exercé d'influence définitive dans la colonie.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le recensement du 1er mai 1904 a permis de constater une légère augmentation des indigènes sur les chiffres de 1899, ce qui paraît indiquer un progrès dans les conditions d'existence : plus d'hygiène et absence de guerres entre peuplades.

Voici le chiffre des différentes populations indigènes dans les pays de protectorats :

Ouolofs	400.000
Mandingues	50.000
Peulhs et Toucouleurs	220.000
Sérères	180.000
Diolas	160.000
Soninkès	20.000
Total	1 030.000

Les Ouolofs et les Toucouleurs paraissent être les races les plus susceptibles de progrès. Les premiers s'occupent d'agriculture et de trafic et achètent volontiers nos produits. Les seconds s'engagent nombreux dans nos tirailleurs sénégalais et prennent ainsi contact avec nous. Désireux d'amasser de l'argent, ils se louent à Saint-Louis dans des entreprises ou des maisons de commerce qui recourrent volontiers à eux pour la main-d'œuvre.

Cultures. — Dans l'Afrique tropicale, le mil est la plante alimentaire par excellence. Le mil est sujet à diverses maladies, mais il faudra de nombreuses années d'enseignement pratique pour forcer l'insouciance du nègre et l'obliger à les combattre. La culture du mil a subi un certain développement dans ces dernières années, mais étant insuffisante on a dû recourir à l'importation du riz sur une assez grande échelle.

Le riz constitue la grande récolte de la Casamance. Parmi les plantes à tubercule, la plus appréciée des indigènes est le manioc. Comme condiment, ils préfèrent le gingembre; les Diolas aiment assez le poivre ou *féfé*, dont il font un commerce assez important. Leur légume de prédilection est le catjang ou haricot africain; on le consomme en farine ou à l'état vert. Il constitue pour l'Européen une excellente nourriture qui l'a fait adopter par tous nos colons. Le fruit le plus commun chez eux est la papaye. Les Kolatiers se rencontrent un peu partout en Casamance; les Kolas ont des propriétés excitantes et bien connues des indigènes.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

L'arachide. — De tous les produits végétaux, l'arachide est celui qui est le plus utile à la prospérité du Sénégal. Cette plante oléagineuse, tout en servant de nourriture aux indigènes, constitue une denrée commerciale de premier ordre. Ils l'apprécient d'autant plus qu'elle exige peu de travail de leur part. On commence par brûler les broussailles ; le sol est ensuite remué à trois centimètres de profondeur avec l'hilaire. Depuis quelques années, certains font un labour au moyen d'une bêche appelé doukoto. L'emploi de la charrue pourrait augmenter la production : des essais ont été faits depuis 1900 par plusieurs chefs indigènes, sur les conseils de nos administrateurs. Les résultats obtenus permettent de penser que ce mode de culture finira par prévaloir. Toujours imprévoyant, le noir vend toute sa récolte sans songer à conserver de la graine pour la semence, ce qui l'oblige à l'acheter fort cher et souvent de mauvaise qualité ; mais l'administration impose maintenant la constitution de réserves.

Le palmier à huile vient surtout en Casamance. Le noir en tire un vin excellent, en pratiquant une incision sur la tige des régimes. Le fruit, semblable à une petite prune, produit une huile recherchée.

Gomme, caoutchouc, coton. — L'« acacia vereck » est l'arbre qui fournit en grande partie la gomme du Sénégal. Elle est récoltée surtout par les Maures de la rive droite, qui la recueillent dans les forêts de l'intérieur au moment où les vents d'Est de mars fendillent les troncs. Ils la portent ensuite aux différentes escales du fleuve de mars à juin pour la livrer à la traite.

La presque totalité du caoutchouc du Sénégal et du Soudan est produite par une espèce unique, un *landolphia*, appelé *toll* dans le pays. C'est un des arbustes les plus remarquables des régions tropicales, ayant jusqu'à 8 mètres de hauteur et montant même sur des arbres de vingt mètres qu'il arrive à dépasser. Le noir ne coupe généralement pas la liane, comme on l'a injustement avancé. Il extrait le latex par des incisions pratiquées tous les 40 centimètres au moyen d'un couteau, mais il appauvrit les forêts en exagérant les incisions, ce qui finit par diminuer le rendement. Ici encore nous devons donner un enseignement pratique aux indigènes. Ceux qui ont vu de près nos procédés s'en inspireront, mais comme les lianes mettent plus de quinze ans avant d'entrer en production, c'est un enseignement difficile pour des populations qui comprennent mieux des résultats immédiats.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le cotonnier pousse un peu partout au Sénégal ; le produit est très blanc mais un peu court, ce qui n'empêche pas les indigènes d'en tirer un tissu solide quoique assez grossier. Ils le plantent près de leurs cases, sans se rendre compte que tous les terrains ne conviennent pas également. Leur culture est encore bien primitive.

L'égrenage du coton regarde les femmes, qui séparent avec soin les graines et les fibres ; il est ensuite cardé et filé. Les ouvriers indigènes se servent d'un fuseau semblable à ceux employés dans nos campagnes françaises. Une fois mis en pelote, le travail des tisserands commence. Ceux-ci sont mal outillés ; ils fabriquent des bandes étroites, longues de 20 mètres environ. Ces bandes sont rajustées et servent à façonner des pagnes ou des boubous.

Les indigènes cultivent différentes plantes tinctoriales pour colorer leurs tissus. C'est l'indigo qui est le plus répandu, principalement en Casamance. Dans le Cayor, cette plante vient à l'état sauvage. Les noirs en limitent la culture à leurs propres besoins, mais celle-ci pourrait être considérablement développée et devenir une source de profit pour les indigènes, le jour où l'industrie européenne ferait venir ce produit de nos colonies africaines.

Élevage. — *Bœufs, chevaux*. Les noirs possèdent plusieurs races de bœufs. D'abord le bœuf zébu à bosse, employé surtout par les Maures comme animal porteur. Le grand bœuf sans bosse lui est bien supérieur pour la boucherie et la laiterie ; aussi, est-il très commun chez les Peulhs, qui, de tous les indigènes du Sénégal, font le plus d'élevage. Il y a, en outre, le petit bœuf ; c'est peut-être la meilleure race de la colonie. Elle fournit de bonne viande, un lait abondant et pourrait se plier aisément aux travaux agricoles. A la ferme-école de M'Baubey, on a dressé plusieurs couples à mener la charrue et les charriots. Les indigènes sont en même temps formés à conduire les attelages ; il y a là, à leur actif, un progrès qui peut avoir la meilleure influence sur l'avenir de l'agriculture.

Les Maures possèdent beaucoup de dromadaires pour le transport de leurs denrées. Arrivés aux points d'escale du Sénégal, ils les louent même aux Européens moyennant 3 francs par jour pour la manutention des arachides. Le mouton et la chèvre sont assez répandus au Sénégal. On les rencontre moins à l'état de troupeaux que comme animaux disséminés près des paillottes. Beaucoup de noirs en

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

possèdent deux ou trois. Les chevaux s'élèvent en grand nombre, sauf dans la basse Casamance. Les Maures ont un cheval abâtardi appelé cheval de fleuve ; de forme disgracieuse, il sert uniquement à la monture. Dans le Baol oriental se trouve une autre race appelée M'Bayar ; ce cheval rend assez peu de service à cause de sa faible taille. Pour les petits transports agricoles, l'indigène use surtout des ânes, qui sont sobres et très résistants.

On élève l'abeille dans presque toute la colonie, surtout en Casamance, où elle constitue une véritable exploitation. Les ruches sont placées sur les arbres entourant les villages. Elle sont formées de paniers de sparterie habilement disposés par les indigènes. Le miel est consommé sur place : la cire seule est l'objet d'un commerce. La volaille est très répandue : elle comprend les canards et en quantité les poules, qu'on vend partout très bon marché et qui sont une ressource précieuse pour ceux de nos compatriotes qui vivent au Sénégal.

Chasse et pêche. — Les indigènes se sont toujours adonnés à la chasse et à la pêche pour les besoins de leur alimentation : ils peuvent aujourd'hui en tirer profit, grâce au commerce européen. Ils livrent les oiseaux vivants ou simplement leurs plumes qui sont devenues un article de négoce important. Les rivages de la colonie et les fleuves sont extrêmement poissonneux. Aux environs de Saint-Louis et de Dakar, il y a d'excellents pêcheurs indigènes. Ils approvisionnent journellement le marché de ces deux villes d'un poisson très varié, très bon et qu'ils vendent à bas prix. L'installation de fabriques de conserves et de sècheries européennes pourrait développer les villages de pêcheurs sénégalais et consolider ainsi notre influence sur des populations stables et généralement paisibles.

Santé publique. — L'état sanitaire de ces dernières années eût été normal sans la fièvre jaune de 1900, qui a cruellement éprouvé la colonie. Cette épidémie a causé cependant moins de décès que les précédentes. On a compté 652 décès en 1878, 451 en 1881 et 228 en 1900.

Pendant l'année 1903, il y a eu de nombreux cas de « fièvre de cinq jours », qu'on a traités avec succès par des bains froids. Ces fièvres n'ont pas été dangereuses.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La variole est endémique depuis fort longtemps. Des missions mobiles de vaccine pénètrent bien chez les indigènes, mais elles n'ont pas été assez nombreuses jusqu'ici. La syphilis est très répandue au Sénégal et la tuberculose y fait de nombreuses victimes principalement dans les contingents indigènes. Des cas de lèpre ont été constatés : un essai de léproserie a été tenté à Sor et a donné de bons résultats. L'isolement complet permettant d'obtenir sinon des guérisons, au moins des améliorations, on a proposé de construire des villages de lépreux loin des villages ordinaires.

L'Administration s'est toujours occupée très sérieusement de l'hygiène publique. Des mesures utiles ont été prises dans de nombreux arrêtés : le 9 juin 1903 pour assurer la prophylaxie de la santé publique ; le 4 juillet sur l'exercice de la médecine ; le 7 juillet pour la déclaration des maladies ; les 16 juillet et 1er décembre pour la police sanitaire de Saint-Louis et de Dakar ; le 21 juin 1905 pour la salubrité des maisons.

Les instructions de l'Inspecteur général du Service de santé relatives aux maladies endémiques et épidémiques ont été publiées dans le *Journal officiel* et ont été très utiles pour soigner ces maladies et en empêcher la propagation.

L'assistance publique a fonctionné régulièrement et les dispensaires indigènes installés dans plusieurs centres ont rendu de grands services, au dire de l'Inspecteur qui les a visités. Des médicaments gratuits sont distribués aux indigènes.

Il existe deux hôpitaux civils, l'un à Saint-Louis, l'autre à Gorée. L'hôpital de Saint-Louis a dû être agrandi. Ces établissements reçoivent les indigents et des malades payant de 5 à 8 francs par jour. Un service de consultation gratuite y est installé, avec fourniture de médicaments pour les nécessiteux. Chaque hôpital possède une commission de surveillance chargée du contrôle et du fonctionnement intérieur. Celui de Saint-Louis a pour directeur un médecin civil et celui de Gorée un médecin major de 1re classe.

L'hôpital de Saint-Louis a eu 337 entrées en 1900, 419 en 1901, 480 en 1902, 583 en 1903. Le crédit inscrit au budget de 1903 a été pour cet hôpital de 83.524 fr. 60. En déduisant les recettes il n'a coûté que 39.285 fr. 50 à la colonie. Il est régi par le règlement intérieur de 1892, complété par celui de 1903, qui assure un service de ronde fait par les sœurs, le comptable et les infirmiers.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

L'hôpital de Gorée est desservi par deux religieuses de Saint-Joseph de Cluny avec un personnel indigène. Déduction faite des recettes il n'a coûté que 8.000 francs environ en 1903. Pour les malades payants la journée ne coûte que 5 francs pour les Européens et 3 francs pour les indigènes. Cet hôpital a une moyenne de 150 entrées. Etant donnée la modicité de ses prix, il pourrait avoir une clientèle bien plus nombreuse, si les locaux étaient moins exigus et mieux disposés.

Enseignement. – Dans ces dernières années l'instruction publique a fait d'importants progrès. Il y a un plus grand nombre d'écoles et de maîtres. Le budget de l'enseignement, encore insuffisant, présente une progression constante. On pourra consulter utilement les tableaux suivants, qui, à part l'instruction secondaire, concernent spécialement les indigènes :

ANNÉES	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			SECONDAIRE		Cours d'Adultes
	Nombre de Classes	Nombre d'Élèves	Nombre de Maîtres	Nombre d'Élèves	Nombre de Maîtres	Nombre d'Élèves
1900.....	48	1.669	64	53	7	764
1901..	48	1.717	65	33	7	827
1902.....	50	1.909	67	57	7	879

BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ANNÉES	TOTAL	DÉPENSE PAR ÉLÈVE		
		Primaire	Secondaire	Adultes
1900.....	354.650 fr.	126 fr.	1.537 fr.	4 fr. »
1901.....	359.962 »	123 »	2.469 »	3 fr. 50
1902.....	366.213 »	118 »	1.351 »	3 fr. 40
1903.....	378.942 »	— »	— »	—

(*Rapport d'ensemble 1903.*)

Ce qui manquait le plus pour les progrès de l'instruction au Sénégal, c'était une direction unique. On a créé en 1903 le service de l'Enseignement avec un inspecteur primaire appelé de la métropole.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

L'enseignement secondaire était peu suivi. Il coûtait par trop cher, puisque chaque élève est revenu en 1901 à plus de 2.400 francs. Aussi le premier soin du nouveau chef de service a-t-il été de supprimer l'école secondaire, dont l'enseignement maladroitement calqué sur celui de nos lycées, ne convenait pas aux besoins de la colonie. A la place, une école commerciale supérieure a été créée. Par ses programmes pratiques et son personnel de choix, elle rendra les plus signalés services.

Pour les filles, il a été ouvert à Saint-Louis l'école laïque de la rue du Porquet.

La loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste a été appliquée en partie. L'école des filles de Rufisque a été laïcisée en 1903 ; celles de Dakar et de Gorée l'ont été en 1904. Il en est résulté une lourde augmentation de dépenses, qui justifiera une augmentation de crédits.

Les cours d'adultes sont très suivis. A Saint-Louis ils comptent plus de 700 élèves. Ils sont excellents pour répandre notre langue et par un arrêté du 18 mars 1904 l'administration en a étendu l'usage à toute la colonie.

Les écoles d'escales sont prospères. Elles ont été remises au service local en mars 1904.

L'enseignement professionnel pour les filles commence à fonctionner. Des ouvroirs existent à Saint-Louis, Dakar et Gorée. A l'école des filles de Saint-Louis, on a ouvert en décembre 1903 une section ménagère, pour donner aux jeunes filles toutes les notions pratiques dont elles pourront avoir besoin dans leur intérieur.

Quant à l'enseignement privé, il est fourni par neuf écoles françaises et trois cents écoles musulmanes.

Parmi les écoles privées se trouve l'école protestante de Sor ; les autres relèvent de la mission catholique.

Saint-Louis possède 107 écoles arabes. Elles n'offrent aucune garantie. Les marabouts sont presque tous ignorants, dépourvus de tout diplôme. Connaissant à peine le Coran, ils se contentent de le lire à leurs élèves, en le leur enseignant souvent à coup de bâton. Ces écoles sont généralement des foyers de propagande antifrançaise. L'administration se propose à bon droit de les soumettre à de sérieuses inspections.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

II

LA COLONISATION

Les Européens. — Le recensement de la population du Sénégal, restreint aux communes constituées et aux escales du chemin de fer et du fleuve, du Saloum et de la Casamance, a été opéré en mai 1904. Cette population était de 107.826 habitants, dont 105.113 pour la population civile et 2.713 pour l'élément militaire. Sur ce chiffre, il faut distinguer 4.479 Européens ou assimilés, dont 3.251 pour la population civile (912 fonctionnaires) et 1.228 pour les troupes; cette population se répartit en 2.804 (troupes comprises) Européens et 1.675 assimilés ou créoles. Les étrangers, qu'il s'agisse des indigènes nés en dehors des villes et des escales, ou des Européens qui se sont installés dans la colonie, représentent un chiffre de 3.878, dont 38 habitants originaires d'Europe ou d'Amérique. Il reste donc, pour les indigènes nés au Sénégal et jouissant de leur qualité de Français, un chiffre de 99.469 habitants. Pour une superficie totale de 1.135 kilomètres carrés, cela donne une population approximative de 95 habitants par kilomètre carré. A Dakar, le nombre d'habitants atteignait 8.727 en 1891; il est aujourd'hui de 18.447, soit, en treize ans, une augmentation de plus de 100 o/o. Il y a augmentation aussi à Saint-Louis et à Rufisque; la population de la première de ces villes a passé de 20.173 habitants au recensement de 1891, à 23.469 habitants; la seconde, qui en 1891 était sensiblement égale à Dakar, compte maintenant 12.446 habitants.

Le climat et les maladies ont longtemps écarté les colons de cette partie de l'Afrique. On sait que la maladie la plus commune est la

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

fièvre paludéenne. Peu d'Européens y échappent. Sur les lagunes du littoral et des rivières, elle amène souvent des troubles bilieux assez graves et dans certains cas une fièvre hématurique entraînant la mort.

La fièvre jaune à différentes reprises a désolé le Sénégal. La récente épidémie de 1900 fit de grands ravages, causant des décès dans la proportion de 50 o/o des malades. Enfin le choléra devient assez fréquent, mais il n'est réellement redoutable que pour les naturels du pays. Les progrès accomplis par l'hygiène permettent de combattre utilement ces maladies et de résister à l'action débilitante du climat.

En dehors de l'hygiène, une des causes qui a favorisé l'extension de la population européenne, c'est l'augmentation des moyens de communication et la rapidité des transports facilitant le rapatriement des fonctionnaires et des colons pendant l'hivernage. Il est cependant admis que le Sénégal ne sera jamais une colonie de peuplement, mais seulement une colonie d'exploitation.

Jusqu'à ces dernières années les Européens n'allaient au Sénégal que dans le but d'y faire du commerce. Les progrès de l'agriculture et de l'élevage doivent les amener à considérer le Sénégal comme une colonie d'avenir agricole. On peut y faire de l'exploitation à la fois commerciale et rurale. Certes nos colons ne pourront jamais devenir des paysans cultivant le sol, pas plus que ceux qui jusqu'ici travaillent dans des maisons de commerce ne pouvaient s'adonner au transport des marchandises ou autres travaux pénibles, mais ils s'emploieront très utilement dans les surveillances de fermes, de plantations, d'élevage de troupeaux en grand.

Il est même à peu près démontré que les travaux champêtres à l'intérieur des terres conviennent beaucoup mieux aux Européens que la vie de bureau dans les villes du littoral.

Régime de la propriété. — *Les concessions. L'acte Torrens.* Le problème de la propriété foncière et des concessions présente un intérêt capital dans les colonies. Jusqu'à ces dernières années on s'en était peu préoccupé, particulièrement pour le Sénégal, où la question était réglée par de nombreux décrets et à défaut par des coutumes assez contradictoires. En 1899, quatre décrets importants ont été promulgués au Congo sur ce sujet; cette législation a été étendue au Sénégal

et à ses dépendances par décret du 20 juillet 1900, sur la demande formée par les représentants de la colonie.

Le premier décret sur le domaine public et le deuxième sur les terres domaniales ont été remplacés par un décret plus récent en date du 23 octobre 1904. Ce décret est relatif au *domaine public* et aux terres domaniales dans l'Afrique occidentale. Il fixe dans son titre premier l'étendue du domaine public en lui réservant tout ce qui n'est pas susceptible de propriété privée. Ce décret dans son article premier, § *a*, met fin à une vieille controverse sur les cinquante pas du roi ou pas géométrique sur les rivages de la mer. Désormais le pas géométrique est de deux cents mètres et fait partie du domaine public. Le titre II de ce décret s'occupe des terres domaniales ; c'est le *Domaine privé* de l'État. Les terres vacantes sont à l'État, qui en tire tous les revenus à titre de subvention pour les dépenses de colonisation.

L'article 11 qui traite la question des concessions a une très grande importance. Le Gouvernement général de l'Afrique occidentale a désormais le pouvoir d'accorder directement des concessions territoriales sur le domaine privé de l'Etat. Comme les grandes concessions peuvent avoir des inconvénients dans une colonie ancienne où il faut tenir compte des droits acquis, l'étendue des concessions a été limitée au Sénégal et soumise à certaines conditions. Les concessions de lots urbaines ou inférieures à 200 hectares sont accordées par le lieutenant-gouverneur en conseil d'administration. De 200 à 2.000 hectares c'est le Gouverneur général, qui est compétent pour statuer sur les propositions du lieutenant-gouverneur. Enfin au-dessus de 2.000 hectares, les concessions sont accordées par décret rendu sur le rapport du Ministre des Colonies, sur la proposition du Gouverneur général après avis de la commission des concessions coloniales.

Le troisième décret de 1900 s'applique à la *propriété privée*. Il est particulièrement remarquable parce qu'il étend au Sénégal les principes de l'acte Torrens, promulgués en Tunisie depuis 1885, à Madagascar depuis 1897 et enfin au Congo un an auparavant.

En vertu de ce système lorsqu'un titre de propriété (achat ou concession) est reconnu valable, il est soumis à l'immatriculation. Les terres sont inscrites sur le registre foncier par les soins du conservateur de la propriété foncière, avec les désignations exactes et la mention des droits dont elles peuvent être affectées. Copie de cette

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

inscription est remise au propriétaire. Cette copie devient son titre authentique. Il en résulte une grande sécurité pour les tiers qui traitent avec lui. La transmission de la propriété et la conservation des droits réels qui la grèvent est rendue beaucoup plus simple.

Au Sénégal, colonie ancienne, où de nombreuses propriétés se trouvaient placées sous le régime ordinaire du code civil, il fallait ménager une période de transition.

L'immatriculation n'est obligatoire que pour les mutations postérieures au décret du 20 juillet 1900. Pour les propriétés européennes antérieures, leurs titulaires sont libres de demander ou de ne pas demander l'immatriculation. Dans ce dernier cas elles restent entièrement soumises au régime du code civil. De même les biens des indigènes continuent à être régis par leurs coutumes. Dans l'avenir toutes les terres finiront par être immatriculées, car aux termes de l'article 40 les immeubles une fois immatriculés ne peuvent être replacés sous l'empire de nos lois. De plus il y a de nombreux cas d'immatriculation obligatoire (achat d'un indigène à un Européen) et facultative (vente forcée, etc.). L'immatriculation est pour l'instant un régime d'exception, mais il est destiné à devenir le droit commun dans le Sénégal, comme dans la plupart de nos colonies. L'article 98 du décret établit deux Conservations, l'une à Saint-Louis, l'autre à Dakar, en réservant la création de nouvelles, lorsque les besoins s'en feront sentir.

Le quatrième décret est relatif au *régime forestier*. Il a pour but d'empêcher la destruction des forêts : interdiction de déboiser les forêts de plus de 400 hectares (article 9) ; obligation pour l'exploitant de mettre des marques sur ses produits et de replanter différentes essences. On ne peut exploiter de forêts sans un permis personnel et temporaire et sans acquitter une redevance. Certains arbres comme ceux à latex sont particulièrement protégés.

Main-d'œuvre. — Après la question du régime foncier le problème de la main-d'œuvre est un des plus importants : la terre ne suffit pas, il faut des bras pour la travailler.

Dans de nombreuses colonies la question de la main-d'œuvre se pose d'une façon inverse aux conditions qui existent au Sénégal. N'ayant pas assez de travailleurs, elles ont dû en demander autre part.

Au Sénégal la main-d'œuvre, sans être excessive, pourrait suffire en la maintenant dans le pays et en utilisant certaines populations

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

noires, les Ouolofs par exemple. Le problème est donc à deux faces : d'abord empêcher l'émigration, puis développer la main-d'œuvre existante. Aussi a-t-on vu le décret du 17 juin 1895 réglementer l'émigration des travailleurs sénégalais. Toute entreprise concernant les immigrants doit être autorisée par le Gouverneur en conseil privé (art. 1). Les agences d'émigration pour l'étranger ne peuvent être autorisées qu'à titre temporaire à charge de cautionnement (art. 2). Les autorisations sont toujours révocables.

Les indigènes deviennent de plus en plus les auxiliaires du colon. Il s'agit de les diriger vers le travail pour l'amélioration de leur condition. Il importait avant tout de faire disparaître les dernières traces de l'esclavage qui s'était perpétué chez les Maures sous une forme barbare. Ces derniers venaient ravir des enfants sur la rive gauche du Sénégal. Pour délivrer ces captifs on les rachetait et les particuliers à qui on les confiait jusqu'à leur majorité usaient de leur travail d'une façon abusive. L'arrêté du 24 novembre 1903 a mis fin à ce trafic en décidant que ces enfants seraient désormais confiés à des établissements d'apprentissage.

Comme l'indigène est paresseux, il a fallu quoique devenu libre, lui imposer le travail sous certaines conditions. D'où la corvée ou les prestations à fournir à l'État. Au Sénégal les prestations ont été réglementées par diverses circulaires et notamment par celle du 19 juillet 1899, qui prescrit avec raison de fournir à l'indigène un salaire équitable, basé sur la cherté des vivres et le prix de la main-d'œuvre propre à la région.

En dehors de la corvée, des contrats de main-d'œuvre interviennent pour protéger le colon contre la mauvaise foi de l'indigène et donner à ce dernier quelques garanties. Ils ont été l'objet d'une réglementation spéciale. Au Sénégal l'ouvrier indigène agricole est nourri et payé à raison de deux francs par jour. Les professions manuelles sont exercées principalement par des hommes appartenant à la caste des griots. Ils ne sont pas nourris et reçoivent de 4 fr. 50 à 6 fr. 50 s'ils sont maîtres-ouvriers. Les menuisiers, maçons, peintres et autres ont un salaire de 3 à 4 francs, les manœuvres de 1 fr. 50.

En résumé, le Sénégal est une colonie où la main-d'œuvre est assez abondante. Etant donné la variété des races, en faisant un choix judicieux entre les populations suivant leurs aptitudes, on peut arriver à se procurer des travailleurs susceptibles de rendre de grands services à nos entreprises.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Cultures. — Élevage. — Nous avons indiqué en étudiant les races indigènes les différentes cultures et l'élevage qu'on rencontre au Sénégal. Il nous reste à dire la part encore minime qui revient aux colons et les progrès accomplis. Le service de l'agriculture du Sénégal est confié à un directeur, résidant à Dakar.

L'arachide est cultivée à peu près exclusivement par l'indigène. Mais il nous appartient de perfectionner les modes de cultures. On a remarqué que certaines régions, le Diander par exemple, s'épuisaient à produire perpétuellement l'arachide. Il faudrait trouver un autre produit permettant d'alterner. D'ailleurs la monoculture offre de graves inconvénients. Le produit peut être déprécié tout d'un coup à cause d'une surproduction, ou manquer une année par suite de circonstances atmosphériques. C'est ce qui est arrivé en 1903, où l'arachide très abondante est tombé de 25 francs à 16 francs les 100 kilos. La colonie a songé alors à envoyer une mission en Egypte pour y étudier la culture du coton et de l'arachide et rapporter des semences sélectionnées.

Sous l'impulsion de l' « Association cotonnière coloniale de France », M. Félix Rabaud à Richard-Toll et M. Devès chez les Sérères ont entrepris la culture des cotonniers. A Richard-Toll la graine d'Amérique a donné 1.600 kilos de coton non égrené à l'hectare et celle d'Egypte 800 kilos. A côté de l'arachide, le cotonnier peut devenir une richesse pour le Sénégal, si suivant les conseils du Gouverneur général, on parvient à répandre cette culture chez les indigènes.

Il faut signaler les heureuses tentatives de MM. Cros et Faure au jardin d'essai de Sor pour acclimater les arbres à fruit d'Europe et celles de M. Marcou dans les jardins de Rufisque pour les plantes potagères de France.

En 1903, le jardin de Sor s'est enrichi de plusieurs espèces de bananiers, de pêchers, de figuiers et de plus de deux cents pieds de rosiers. Le grand jardin de Hann, aux environs de Dakar, a été créé par le Gouvernement général et reçoit de la colonie une subvention de 40.000 francs. Le jardin de Thiès, aux mains des missionnaires, continue à fournir d'excellents produits à la colonie, principalement des mangues très réputées.

Le gouvernement étudie l'installation d'un orphelinat agricole sur les terrains de Sor, pour enseigner la culture pratique aux jeunes indigènes et préparer ainsi de la main-d'œuvre à la colonie.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Dans l'intérêt de l'agriculture, il faudrait réprimer la destruction des arbres et favoriser le reboisement des forêts. Problème difficile à résoudre vu l'étendue des territoires et l'insouciance des habitants! mais il préoccupe à bon droit le gouvernement comme l'établit le rapport d'ensemble de l'année 1903.

L'eau de pluie, voilà ce qui manque le plus au Sénégal. Pendant les dix dernières années, la quantité d'eau tombée est passée de 60 centimètres à 44 seulement, triste conséquence du déboisement!

Pour combattre cette déplorable sécheresse, la colonie fait creuser des puits en plus grand nombre possible, car des nappes d'eau existent dans le sous-sol. Le gouvernement a décidé d'établir une carte hypsométrique qui permettra de tirer parti de ces nappes si étendues, en faisant connaître leur position et leur richesse.

L'élevage, comme l'agriculture, est aux mains des indigènes. Ici encore nous devons les conduire au progrès : il nous est réservé d'améliorer les races du pays, les moyens de production et d'utilisation.

De louables efforts ont été faits dans ce sens. Frappé des défauts des deux races chevalines du Sénégal, le service de la remonte a essayé de transporter des reproducteurs européens. L'expérience jusqu'ici a assez mal réussi, mais des essais qui paraissent concluants ont été pratiqués pour créer une race métisse entre le cheval du fleuve et le M' Bayar. Un officier des haras tente actuellement cette intéressante expérience, qui permettrait la remonte à peu de frais des spahis sénégalais et qui donnerait en même temps un auxiliaire précieux à l'agriculture.

L'Européen trouve facilement à se nourrir avec les bœufs et les moutons dont certaines races donnent de l'excellente viande à bon marché. Le bœuf à bosse fournit 120 kilos de viande et coûte 150 francs. Le mouton peulh vaut de 12 à 15 francs.

Mines et carrières. — Le sous-sol du Sénégal n'a pas encore été suffisamment étudié au point de vue des productions minérales.

Des carrières de pierre argilo-calcaires sont exploitées près de Rufisque. Le mètre cube sur place se vend actuellement 6 francs. Dans le territoire de Dakar se trouvent des carrières d'argile produisant d'excellents moellons pour la construction, à 7 ou 8 francs le mètre cube. On y a découvert aussi des affleurements ferrugineux

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le Haut-Sénégal produit de l'or connu sous le nom d'or de Galam, venant de la Falémé. La production s'est élevée à 570.093 francs pour l'année 1903, accusant sur l'année précédente une augmentation de 466.506 francs.

Les mines sont réglementées au Sénégal par les décrets du 6 juillet 1899 et du 4 août 1901, puis du 19 mars 1905, relatifs à toute l'Afrique Occidentale.

Industries. — Il y a peu d'industries européennes au Sénégal. Saint-Louis possède une usine à glace. Des usines électriques fonctionnent dans cette dernière ville et à Rufisque. La maison Devès et Chaumet a installé à Saint-Louis des ateliers de réparation de navires qui travaillent pour les particuliers.

Voies de communication intérieures. — Il existe des chemins ou pistes fréquentés par les indigènes pour se rendre de l'intérieur aux escales établies sur les fleuves ou aux différentes gares de chemin de fer. Les routes sont encore peu nombreuses : on en trouve aux environs de Saint-Louis et de Dakar. En 1902-1903 on a procédé à l'empierrement de la route de Sor et amélioré en 1904 la route de Hann, et celles de Dakar à Ouakam et à Bel-Air.

Les véritables communications intérieures se pratiquent, comme dans toutes les colonies, au moyen des fleuves ou rivières et des chemins de fer.

La navigation fluviale a été améliorée sur *la Casamance*, qui est accessible aux bâtiments de fort tonnage jusqu'à Adéane et jusqu'à Zighinchor pour ceux qui calent 7 mètres. Le balisage définitif du fleuve est en cours d'exécution. Carabane, placé à son embouchure, prend une importance croissante. *Le Saloum* est navigable à 90 milles de son embouchure : Kaolak est l'escale principale. *La Gambie* devient une voie de relation très pratique avec le Soudan par suite des accords franco-anglais du 8 avril 1904. En effet, l'Angleterre a cédé à la France Yarboutenda ou un autre point permettant la navigation maritime ; celui-ci est situé à 300 kilomètres de Kayes.

Le Sénégal est la grande voie de communication mettant en relation Saint-Louis avec les escales du fleuve et avec le Soudan par Kayes. Il y a de Saint-Louis à Podor deux voyages par mois : 50 francs avec nourriture en première et 15 francs sans nourriture en

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

troisième; la tonne de marchandise coûte 12 fr. 50. Le fleuve est navigable jusqu'à Kayes pendant les hautes eaux, de juillet à janvier. Durant la saison sèche, les bateaux s'arrêtent à Podor. Le fleuve est alors remonté à chalands et le voyage dure de quinze à vingt jours au lieu de six. Le passage en première jusqu'à Kayes coûte 160 francs, et sans nourriture en troisième seulement 35 francs. La tonne de marchandise est tarifée à 40 francs à la montée et 30 à la descente.

Un service hydrographique dirigé par le lieutenant de vaisseau Mazeran étudie les moyens de rendre le fleuve navigable toute l'année jusqu'à Kayes. Pendant les basses eaux 1903-1904, M. Mazeran et ses collaborateurs en ont parcouru toutes les rives, indiquant les travaux à faire et dressant des plans à des échelles de 1/1000me à 1/5000me. En 1904, dix-huit tours en maçonnerie, hautes de 12 mètres, ont été construites entre Kaedi et Kayes pour signaler les passages dangereux. Des dérochements importants ont été effectués à la dynamite. De nombreux plateaux indicateurs en fer ont été placés sur le fleuve pour marquer la route aux pilotes : il y en aura environ deux mille. Enfin un grand barrage pour l'irrigation est projeté sur le fleuve, ainsi que l'amélioration de la barre de son embouchure.

Chemin de fer Saint-Louis à Dakar. — Le chemin de fer de Saint-Louis à Dakar, long de 264 kilomètres, a puissamment contribué, depuis 1885, au développement de la colonie et à l'extension de la culture des arachides. Le voyage se fait pendant le jour et en dix heures. Il coûte 31 fr. 70 en première et 14 fr. 50 en troisième. Les marchandises, divisées en trois classes, sont tarifées 0 fr. 24 la tonne par kilomètre pour la première classe et 0 fr. 13 pour la troisième.

Cette ligne a été construite par la Compagnie des Batignolles : l'Etat avait garanti un revenu net annuel de 1.154 francs par kilomètre. Depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 1902, l'Etat a ainsi avancé à la Compagnie 14.881.698 fr. 77 à titre de complément de capital et 21.032.442 fr. 23 comme garantie d'intérêts. Ces charges si lourdes ont donné lieu à des récriminations acerbes. La situation s'est aujourd'hui améliorée.

Le 21 novembre 1900 une convention nouvelle est intervenue entre le Ministère des colonies et la Compagnie. Dès 1900, la garantie d'intérêt a cessé. De 1900 à 1904, la Compagnie a remboursé à l'État 696.863 francs. Elle a fait des efforts dans le sens d'une meilleure admi-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

nistration, remplaçant les traverses en bois qui ne résistent pas au Sénégal par des travers métalliques et améliorant les gares. Les recettes se sont élevées progressivement et atteignent plus de deux millions. Les dépenses sont restées à peu près les mêmes. Il est à noter que le cœfficient d'exploitation, c'est-à-dire le rapport des dépenses aux recettes, s'est sensiblement abaissé. Il s'élevait à 4,21 en 1886, lors de la première année ; à 1,07 en 1896 et à 0,70 en 1903. Ce cœfficient, quoique bien amélioré, paraît encore excessif, car en France il ne dépasse pas 0,50 et en Algérie 0,60. Il faut toutefois tenir compte des conditions défavorables, notamment en ce qui concerne le personnel indigène.

Il est intéressant de dresser le tableau comparatif des recettes pour les voyageurs, pour les marchandises de grande et petite vitesse de 1898 à 1903 :

EXERCICE	RECETTES DU TRAFIC			TOTAUX
	Voyageurs et Bagages	Messageries	Petite vitesse	
	Francs	Francs	Francs	Francs
1898	645.164	117.645	927.386	1.690.196
1899	683.350	131.016	1.119.475	1.933.851
1900	602.546	110.674	1.325.024	2 038.244
1901	996.858	160 142	1.947.997	3.104.998
1902	938.702	180.765	1.339.203	2.458.669
1903	945.892	188.623	1 536.776	2.671 271
1904	878.407	121.823	1.307.612	2.307.842

(Extrait du rapport d'ensemble de la colonie du Sénégal pour 1903).

Il y a des mois où la recette est particulièrement élevée ; ce sont ceux du transport des arachides, de décembre à juillet ; elle s'élève alors au double des mois les plus faibles.

Projet de chemin de fer de Dakar à Kayes. — Il reste un chemin de fer à créer dont l'utilité s'est déjà fait sentir : c'est celui de Dakar à Kayes, tête de ligne du chemin de fer du Niger. La communication est bien possible entre ces deux villes, par le chemin de fer jusqu'à Saint-Louis et ensuite par le fleuve. Mais c'est un immense détour, et outre l'inconvénient du transbordement, il y a celui de la baisse des eaux et de la lenteur de la navigation fluviale.

Le tracé du futur chemin de fer a été étudié lors de la mission

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

dirigée par le colonel Rougier en 1903. Il s'embrancherait sur la ligne Dakar-Saint-Louis à la station de Thiès. Sa longueur serait de 670 kilomètres ; il ne rencontrerait aucune difficulté technique importante. La mission Rougier a recueilli des renseignements pleins d'intérêt. Dans le Baol, où la population est dense et la terre cultivée, les indigènes attendent impatiemment ce chemin de fer qui facilitera la vente de leurs arachides. La forêt du Latié située au delà pourrait être utilement exploitée. Les populations vivant plus à l'intérieur ne cultivent encore que ce qui est strictement nécessaire à leurs besoins : leurs terres sont cependant propres à la grande exploitation agricole. Le Ferlo ne se compose pas uniquement d'un désert. Il y a de l'eau à beaucoup d'endroits, puisque les Peuhls y conduisent au pâturage leurs immenses troupeaux. Cette voie ferrée aurait encore l'avantage de nous permettre de faire la police d'une vaste région où les tranquilles peuplades indigènes de cultivateurs et de pâtres sont souvent molestées par des bandes de pillards.

La Compagnie du chemin de fer de Saint-Louis-Dakar a proposé de construire le premier tronçon de cette ligne, lequel comprendrait 140 kilomètres. Le coût du kilomètre en moyenne s'élèverait à 75.000 francs, soit pour les 670 kilomètres la somme de cinquante millions.

Travaux publics. — L'amélioration des centres habités par l'apport d'eau potable, par l'assainissement des maisons permet à l'Européen de vivre dans des conditions plus favorables. La création d'un outillage moderne dans les ports et les escales facilite le transit des voyageurs et des marchandises. C'est dire l'importance considérable des travaux publics aux colonies. L'initiative privée serait absolument inefficace ; il faut un service officiel parfaitement organisé.

Les travaux publics ont pour chef un directeur et sont répartis en deux arrondissements, Saint-Louis et Dakar.

Il fallait avant tout amener de l'eau potable dans les grands centres. En étudiant l'amélioration des villes nous pourrons constater les travaux considérables qui ont été exécutés à ce sujet.

Les ports. — Les travaux des ports ont aussi préoccupé à bon droit l'Administration.

Dans sa session de 1899, le Conseil général a décidé la construction d'un warf métallique de 600 mètres sur la plage de Guet N'Dar à

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Saint-Louis, s'avançant à marée basse jusqu'à 8m 50. Les grands navires pourront s'en approcher à une très faible distance. Les passerelles en bois de Guet N'Dar et de N'Dar-Toute sont remplacées par des ponts métalliques depuis 1901. Le projet de construction de quais est en voie de réalisation.

L'établissement d'un grand port militaire à Dakar a été arrêté : les travaux sont en période d'exécution. La grande jetée située à l'extrémité du cap Vert et abritant le port de commerce devenu insuffisant sera prolongée de 240 mètres. En face une autre immense jetée partant d'un point situé au sud du village de Hann sera édifiée et elle se dirigera vers l'extrémité de la jetée précédente en laissant une voie de 150 mètres pour le passage des navires. Les devis prévoient la construction de quais importants pour le commerce et de terres-pleins avec arsenal et bassins de radoub. On a commencé la construction des môles. D'après les prévisions le port sera entièrement fini le 31 décembre 1907.

A Rufisque l'appontement a été doublé ; on a décidé la construction d'un quatrième warf.

Il est utile d'examiner les sommes consacrées aux travaux publics pendant les différents exercices. La progression constante des dépenses démontre l'importance progressive des travaux entrepris. Le tableau que nous donnons ci-après est tiré du Rapport d'ensemble des années 1900, 1901 et 1902 et de celui de 1903.

DÉTAIL	DÉPENSES PAR EXERCICE			
	1900	1901	1902	1903
Personnel	137.192	145.507	153.888	220.276
Frais divers		50.566	75.355	76.304
Entretien des batiments	156.953	29.485	50.485	45.878
Entretien des routes		93.534	110.187	99.150
Travaux neufs	177.497	159.934	426.927	395 550
Distribution d'eau	81 508	110.477	250.667	190.413
Feux et Phares	6.708	8.201	18 089	14.391
Travaux extraordinaires	318.297	498.933	833.109	1.136 380
TOTAUX	878.135	1.095.688	1.918.709	2.178.342

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

On remarque malgré la progression constante un certain temps d'arrêt pour l'exercice 1903. Cela s'explique si l'on considère que la colonie à ce moment-là s'est trouvée dans la période d'attente de la réalisation de l'emprunt, qui devait permettre un vaste plan d'ensemble et assurer le paiement des dépenses.

Cet emprunt, approuvé par la loi du 5 juillet 1903, s'élevant à 65 millions pour l'Afrique occidentale française, comprend 23 millions qui seront affectés au Sénégal. Les travaux projetés d'après le programme d'emprunt du 16 décembre 1902 comprennent 11 articles formant un total de 23.550.000 francs. Voici le tableau de prévision :

Egouts de Saint-Louis	F.	350.000
Marais de Saint-Louis		1.650.000
Egouts de Dakar		930.000
Marais de Dakar		900.000
Egouts de Rufisque		620.000
Marais de Rufisque		1.000.000
Quais de Saint-Louis		2.100.000
Port de Dakar		10.000.000
Port de Rufisque		500.000
Etude du chemin de fer Kayes-Dakar		500.000
Amélioration du Sénégal et du Niger		5.000.000
Total	F.	23.550.000

M. le gouverneur général Roume, en ouvrant la session du Conseil supérieur du gouvernement le 15 décembre 1904, a indiqué que l'exécution des travaux prévus serait activement poussée pendant l'année 1905. Ils doivent être réalisés tout d'abord jusqu'à concurrence de 8.200.000 francs, soit 3.400.000 francs pour les travaux d'assainissement de Saint-Louis, Dakar et Rufisque, 4.200.000 francs pour l'aménagement des ports de ces mêmes villes et 600.000 pour l'amélioration du Sénégal. Sur cette dernière somme une partie est destinée au Niger.

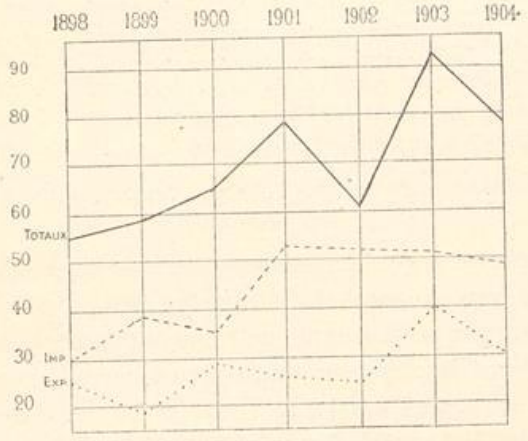
Progrès du commerce. Statistiques. — Le commerce du Sénégal a prospéré d'une façon à peu près constante dans ces dernières années ; il comprend d'ailleurs aussi celui du Soudan.

Voici d'abord le tableau par années des importations et exportations avec addition des deux éléments.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAUX
1898.....	30.578.974 fr.	25.177.255 fr.	55.756.229 fr.
1899.....	39.558.848 »	19.173.930 »	59.532.778 »
1900.....	35.563.285 »	29 964.142 »	65.527.427 »
1901.....	52.545.583 »	26.335.020 »	78.880.603 »
1902.....	35.870.037 »	25.562.781 »	61.432.818 »
1903.....	51 662.996 »	40.630.012 »	92.293.008 »
1904.....	49 846 739 »	29.920.893 »	79.767.632 »

Il est intéressant, pour fixer les idées d'une façon plus sensible, de dresser un graphique d'après les données de ce tableau :



COMMERCE DU SÉNÉGAL

Il résulte des tableaux et des courbes qui précèdent que le mouvement commercial du Sénégal a été bien supérieur en 1903 comparé à l'année précédente. Il y a un excédent de 31 millions environ. Ces excellents résultats sont dus surtout à l'énorme récolte d'arachides de 1902 et au prix rémunérateur de la campagne qui a suivi ; ils sont encore dus à l'exploitation progressive du caoutchouc dans la Casamance et au Soudan et à la création de factoreries nombreuses, lesquelles développent toujours l'activité des indigènes. Il est à remar-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

quer que sans la baisse du cours des arachides le résultat de l'année 1903 eût été meilleur encore.

Pour l'année suivante les tableaux et les courbes accusent une sensible dépression. Les exportations diminuent de dix millions à cause de la faible récolte de 1903 due à la sécheresse. Les pluies sont tombées trop tard et dans certaines régions ont cessé pendant un temps trop long. De plus les prix d'achat sur place ont baissé d'un quart environ sur ceux de la campagne précédente à cause d'un excès de production de sésames dans les Indes.

Principales exportations. *Les arachides.* — Etant donné l'importance de l'arachide, il est intéressant de donner le tableau de production de cette marchandise depuis l'année 1892 :

Rendement des arachides de 1895 à 1904

Années	Kilogrammes	Francs
—	—	—
1895.....	51.537.358	7.675.518
1896.....	63.555.600	9.146.012
1897.....	58.022.732	8.336.656
1898.....	95.555.098	13.615.059
1899.....	85.550.567	12.119.092
1900.....	140.921.920	24.240.305
1901.....	123.482.629	21.117.219
1902.....	110.224.735	20 524.756
1903..	148.842 536	34.574.782
1904.....	137.783.509	21.230.189

(Rapport d'ensemble de 1903, page 65, et rapport d'ensemble 1900-1902, page 41).

On remarquera que le rendement en valeur n'est pas proportionnel au rendement en quantité. C'est une conséquence des fluctuations de cours et de l'avilissement de cette marchandise. Le bénéfice qu'elle laisse aux producteurs et acheteurs locaux est cependant raisonnable. Pour combattre cette baisse de prix, les indigènes ensemencent chaque année des espaces plus considérables. La valeur de l'arachide diminue, mais la quantité augmente.

Ce qui règle le cours des arachides c'est à la fois l'abondance de la récolte au Sénégal et la quantité de sésames exportés des Indes en Europe. Ce dernier produit ayant été très abondant ces dernières

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

années, et les récoltes bonnes au Sénégal, il en est nécessairement résulté une baisse dans le prix des arachides.

Enfin il est intéressant de signaler que si l'exportation des arachides se fait surtout en France, les pays étrangers font d'importantes commandes de cette marchandise, notamment la Hollande et l'Allemagne.

Pour ne prendre que les années 1902 et 1903, le Sénégal a exporté comme arachides :

	Année 1902	Année 1903
En France.....	F. 15.651.941	F. 25.053.491
En Hollande.....	2.343.430	4.867.674
En Allemagne.....	2.121 074	2.453.360
Au Danemarck....	394.300	488.242

La progression des exportations d'arachides s'est accrue surtout pour la Hollande, où elle a doublé d'une année à l'autre, alors que l'augmentation pour la France est seulement de deux cinquièmes en sus.

Les gommes. — Les gommes subissent une marche dégressive. Le Sénégal en a exporté :

En 1889	pour une valeur	de.....	F. 4.772.352
1894	»	»	2.194.075
1897	»	»	4.721.495
1900	»	»	2.336.002
1901	»	»	2.910.948
1902	»	»	1.647 018
1903	»	»	996.773
1904	»	»	1.114 943

Ce produit a fléchi d'une façon assez considérable à cause de la baisse des cours. A Marseille et à Bordeaux les gommes blanches sont tombées à 45 francs et même à 40 francs les 100 kilos ; les gommes brunes à 40 et 35 francs. Cet état du marché provient de la concurrence des gommes d'Egypte, dont les qualités se rapprochent beaucoup de celles du Sénégal. De plus, l'Europe possède des stocks énormes de cette denrée.

Le caoutchouc. — L'exportation du caoutchouc, par contre, pro-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

gresse à cause des prix rémunérateurs dus aux besoins sans cesse grandissants du commerce.

En 1898	l'exportation	s'élève à...	F. 1.194.275
1900	»	»	2.136.567
1901	»	»	1.107.881
1902	»	»	2.195.933
1903	»	»	3.268.132
1904	»	»	4.002.265

Le caoutchouc provient du Soudan et des forêts de la Casamance, où de nombreux comptoirs ont été installés dans ces derniers temps. L'indigène commence à préparer les boules avec plus de soin. Le cours actuel sur place varie entre 3 et 5 francs, suivant la qualité.

La Casamance a dirigé son caoutchouc, en 1903, principalement sur Hambourg, où il arrive directement par la Compagnie des bateaux Wœrmann. Les acheteurs de cette ville allemande seraient, paraît-il, moins exigeants que ceux de Bordeaux, qui, jusqu'à ce jour, reçoit la plus grande quantité de caoutchoucs provenant du Sénégal.

En 1902, l'exportation en France a été de	F. 1.884 407
et pour 1903 de..... .	2.430.364
Pour l'Allemagne, en 1902, elle a été de	138.566
et en 1903 de.....	443.904

La progression en faveur de l'Allemagne est plus forte que celle en faveur de la France.

Principales importations. — Pour les marchandises importées, nous ne signalerons que les plus usuelles, en insistant sur l'article tissus.

Principales Marchandises importées au Sénégal (milliers de francs)

DÉSIGNATION DES ARTICLES	1900	1901	1902	1903	1904
Farineux alimentaires.....	2.727	7.338	2.717	»	3.514
Denrées de consommation..	2.596	4.927	3.094	5.487	2.990
Boissons...	1.889	2 178	2.199	»	2.529
Ouvrages en métaux.....	4.017	3.631	4.436	2.883	4.913
Tissus	13.985	18.849	9.843	15.370	15.618

(Rapports d'ensemble).

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

L'augmentation des denrées de consommation en 1903 tient à une cause accidentelle. La colonie a fait des approvisionnements considérables de sucre afin de profiter encore de la prime à l'exportation supprimée au 1er septembre 1903, en exécution de la convention de Bruxelles. De plus, elle a fait venir un stock énorme de tabacs en feuilles par crainte d'une surtaxe, en 1904, sur ce produit.

Le seul article des importations qui présente une moins-value en 1903, est celui des ouvrages en métaux. La diminution de 1.553.188 francs est causée par les ouvrages en fer, dont l'abaissement a même été de 2.114.335 francs et s'est trouvé en partie compensé par l'augmentation d'autres articles de cette section. Cette diminution a pour cause une commande énorme de matériel pour le chemin de fer du Niger, faite en 1902 par l'État. Le défaut de crue du Sénégal a empêché le transport de ce matériel, qui n'a pu être enlevé qu'en 1903. Il s'en est suivi une diminution de commande pour cette dernière année.

Tissus. — Nous avons donné dans le tableau précédent le chiffre total des tissus importés. Ce sont les tissus de coton qui en forment l'élément capital. Il convient de dégager cet article d'importation si important, en distinguant ceux qui viennent de la métropole et ceux fournis par l'étranger.

Tissus de Coton importés au Sénégal

ANNÉES	Tissus Français	Tissus étrangers	(Anglais seuls)	TOTAUX
1901	7.973 899	8.831.425	(5.013.050)	16.805.324
1902	3.455.830	4.937.215	(3.241.658)	8.393.045
1903	4 868.439	8.675.727	(6 106.324)	13.544 166
1904	5.134.973	8.262.949	(4.810 968)	13.397.962

Le rapprochement des deux derniers tableaux est intéressant pour l'article tissus. On peut se rendre compte que le tissu importé le plus au Sénégal est de beaucoup celui de coton. Nos importations s'élèvent au tiers environ des importations totales. Si nos industriels pouvaient fabriquer des calicots et des indiennes à bas prix comme les Anglais et les Allemands, il est certain que leurs articles obtiendraient la préférence des commerçants et acheteurs sénégalais.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Nous avons inséré dans le tableau précédent, à côté de l'importation étrangère prise en bloc, l'importation anglaise, en ce qui concerne les tissus de coton. On peut ainsi se rendre compte que parmi les nations étrangères, c'est l'Angleterre qui importe le plus de tissus de coton, dans la proportion de plus de cinq huitièmes. L'Allemagne vient ensuite, mais dans une très faible mesure.

Parmi les importations françaises, il convient de signaler nos colonies, représentées par l'Inde française avec ses guinées si répandues au Sénégal. Nos colonies ont importé :

En 1902 pour F. 2.130.272 sur l'importation française de F. 3.455.830
En 1903 » 2.701.160 » » 4.868.439

Nos colonies ont donc importé, pendant ces deux années, plus de tissus de coton que la métropole.

Boissons. — Pour les boissons, nous prendrons les deux articles principaux : vins en futailles et alcools et esprits.

Nous donnerons les quantités en hectolitres :

Vins et Alcools importés au Sénégal

ANNÉES	VINS EN FUTAILLES		ALCOOLS ET ESPRITS	
	FRANCE	ÉTRANGER	FRANCE	ÉTRANGER
	Hectolitres	Hectolitres	Hectolitres	Hectolitres
1900...	12.051	586	48	4.814
1901...	10.325	2.221	414	7.851
1902...	16.231	2 966	48	5.797

(Rapports d'ensemble).

Ce tableau démontre d'une façon bien évidente que la métropole fournit à la colonie toutes les boissons destinées à la consommation de la population européenne et assimilée. Mais en ce qui concerne les alcools de traite, nous n'en importons pas la centième partie. Ils proviennent presque totalement de l'Allemagne qui, pour ce produit, est maîtresse absolue du marché.

Nos alcools sont beaucoup trop chers et nous avons le tort de les expédier dans des récipients qui donnent un fort coulage, alors que

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

les fûts allemands sont absolument étanches. Notre pays, qui est un grand producteur d'alcool, pourrait, en favorisant cette importation, occuper au Sénégal une place prépondérante sur cet article.

Nous avons donné le tableau des importations et des exportations envisagées d'une façon générale. Il nous reste à faire connaitre la part de la France, de ses colonies et de l'étranger aussi bien pour les importations que pour les exportations.

Nous avons établi deux tableaux que nous transcrivons ci-dessous, destinés à signaler, pour les années 1898 à 1904, les différents éléments de provenance ou de destination.

Provenance des Importations

ANNÉES	FRANÇAISES VENANT		ÉTRANGÈRES venant de France et de l'Etranger	TOTAUX
	de France	des Colonies Françaises		
1898...	F. 13.631.000	2.307.785	14.640.189	30.578.974
1899...	20.235.530	3.692.401	15.629.917	39.558.868
1900...	17.850.750	2.895.247	14.817 288	35 563 285
1901..	27.880.284	3 817.593	20.847.706	52 545.583
1902...	18.223.558	2.210.180	15.426.299	35.870.037
1903...	25 800.310	2 809.334	23 053.352	51.662.996
1904...	25.785.330	3.026.239	21.035.170	49 846.739

Destination des Exportations

ANNÉES	Pour la France	Pour les Colonies Françaises	Pour l'Etranger	TOTAUX
1898...	F. 16.119.665	3.383.058	5.674.532	25.177.255
1899...	15.247.785	164.523	4.561.622	19.973 930
1900...	24.169.899	84.545	5.709 698	29.964.141
1901...	19.886.400	76.910	6.371.710	26 335.020
1902..	19.700.403	66.522	5.795.856	25.562.781
1903...	29.217.602	58.843	11.353.567	40 630.012
1904...	19.928.255	199.082	9.793.556	29.920.893

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La France et ses colonies importent des marchandises pour une somme sensiblement supérieure à ce que fournit l'étranger. Pour ce qui concerne l'exportation, la métropole fournit à elle seule, sans ses colonies, un trafic plus considérable que l'étranger, d'un tiers au moins en sus.

On remarquera que si nos colonies progressent pour leurs importations au Sénégal, elles se réduisent chaque année davantage au point de vue des exportations. Il semble que la métropole ait une tendance à absorber les exportations, ne laissant rien à ses colonies et seulement un tiers du trafic aux pays étrangers.

Communications maritimes. — Le Sénégal est en relations avec l'Europe par plusieurs lignes de navigation françaises et étrangères.

Quatre Compagnies françaises font un service régulier :

1° Les *Messageries Maritimes* partant de Bordeaux pour La Plata tous les deux vendredis.

2° Les *Chargeurs Réunis* partant du Havre le 11 et de Bordeaux le 15 pour le Congo.

3° La *Compagnie Fraissinet* au départ de Marseille le 5 du mois.

4° La *Société Générale des Transports Maritimes* partant de Marseille le 24 pour La Plata.

De nombreux armateurs ont un service irrégulier sur le Sénégal suivant les besoins des transports.

Ce sont MM. Maurel et Prom : 4 vapeurs, deux fois par mois. — MM. Buhan et Teisseire : Un vapeur. — MM. Devès et Chaumet : Deux vapeurs. — MM. Maurel frères : Un vapeur quatre fois par an. — Compagnie française de l'Afrique occidentale : Un vapeur six fois par an. — Scholl : Deux vapeurs.

Les Compagnies étrangères sont au nombre de quatre :

1° *Compagnie Wœrmann* de Hambourg : Deux fois par mois pour le Cameroun.

2° *British and african C°* de Liverpool, tous les mois pour le Congo.

3° *African Steam Ship C°* (même service).

4° *Compagnie Belge Maritime du Congo* (service postal et de passagers), partant d'Anvers toutes les trois semaines à dater du 11 janvier.

5° *Compania General Transatlantica Española* : Quatre fois l'an de Barcelone pour Fernando Po.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Tous ces navires touchent à Dakar ou Gorée, à l'aller ou au retour. Les prix de passage ou de fret varient fortement suivant les Compagnies ou armateurs. Le tableau suivant fera connaître les différents tarifs actuels, qui améliorent les conditions des transports.

ARMATEURS	LIEUX de départ	PASSAGES			FRET — Moyenne du tonneau d'affrètement
		1re	2me	3me	
Messageries Maritimes.....	Bordeaux	700	500	270	50
Chargeurs Réunis.....	Havre-Bordeaux	685	515	240	20 à 25
Cie Fraissinet	Marseille	550	450	200	40
Transports Maritimes.....	Marseille	550	450	200	40
Cie Wœrmann	Hambourg	462	312	180	40
British and African Co.....	Liverpool	469	325	180	20 à 25
African Steam Ship Co.....	Liverpool	469	325	180	20 à 25
Cie Maritime Belge du Congo	Anvers	469	325	180	20 à 25
Cie Gen. Transat. Espanola...	Barcelone	450	300	150	22
Maurel et Prom.....	Bordeaux-Marseille	350	300	150	20
Buhan et Teisseire..	Bordeaux	350	300	150	15 à 20
Maurel frères.....	Bordeaux	350	300	150	15 à 20
Cie Franç. de l'Afr. Occ.....	Marseille	350	300	150	20
Devès et Chaumet.....	Marseille-Bordeaux / Dunkerque	350 à 400	300	150	20

Les prix ci-dessus faits par les armateurs peuvent être bonifiés après entente avec eux. Les Compagnies Fraissinet et Transports font des prix spéciaux à leur agence de Dakar pour Paris :

	1re Classe	2me Classe	3me Classe
	—	—	—
Billets simples.....	F. 532	F. 422	F. 198
Aller-retour.....	940	762	366

Ces derniers billets sont valables un an.

Toutes les lignes touchant à Dakar, les marchandises sont transportées à Saint-Louis par chemin de fer. Quelques bâtiments déchargent pourtant à Saint-Louis, malgré les inconvénients de la barre. Certains même remontent le Sénégal sans transbordement.

Le prix de la tonne par chemin de fer Dakar Saint-Louis est de 50 francs et par le service de cabotage de 15 francs seulement.

Le fret de France à Saint-Louis, est de 30 francs la tonne, plus les

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

frais d'allège pour franchir la barre. Le fret de retour de Dakar en France varie de 17 fr. 50 à 50 francs, suivant la nature de la marchandise :

Palmiste 17 fr. 50. Arachides, 20 à 25 fr. Gommes et caoutchouc, 25 à 35 francs.

Le service de cabotage est fait par des côtres ou goèlettes entre Dakar, Rufisque et la Casamance, aux prix suivants :

La tonne coûte, de Dakar à

Rufisque	Foundiougne	Kaolakh	Bathurst	Carabane	Sedhiou
F. 5	F. 10	F. 13	F. 12 50	F. 15	F. 20

La colonie subventionne une Société française de cabotage à vapeur faisant un service régulier de postes et passagers entre Saint-Louis et Zighinchor, Dakar, Gorée.

La tonne de marchandise revient aux prix suivants au départ de Saint-Louis pour

Dakar	Gorée	Rufisque	Nianing	Joal	Foundiougne	Carabane	Zighinchor
F. 11 50	F. 11 50	F. 11 50	F. 15	F. 15	F. 20	F. 27	F. 30

La Casamance n'a aucun service de passagers direct pour l'Europe. Il faut se rendre par côtre ou goèlette à Dakar où toutes les lignes maritimes viennent aboutir.

Mouvement de la navigation. — Il nous reste à indiquer le nombre de navires qui fréquentent les ports du Sénégal, en distinguant ceux qui voyagent sous pavillon français et ceux qui sont étrangers.

Les tableaux suivants rendront un compte exact du mouvement de la navigation par le chiffre des navires entrés :

Entrées. — Tableau I.

ANNÉES	NOMBRE DE NAVIRES (ensemble)	Tonnage	VALEUR des marchandises transportées
1900.	337	460.225	64.265.319
1901.....	377	545.412	77.981.308
1902.....	367	510.073	60.478.843
1903.....	499	602.062	59.125.824

TABLEAU II

ANNÉES	Navires Français NOMBRE	Tonnage	Valeur des Marchandises
1900.. ...	187	294.063	44.466.180
1901.....	229	359.308	48.725.922
1902.....	211	341.059	38.709.084
1903.....	273	370.072	36.200.369

TABLEAU III

ANNÉES	NAVIRES ANGLAIS			NAVIRES ALLEMANDS		
	Nombre	Tonnage	VALEUR des Marchandises	Nombre	Tonnage	VALEUR des Marchandises
1900....	72	97.308	8.225.587	29	27.422	3.260.694
1901...	75	119.603	17.396.066	24	27.556	4.059.580
1902....	69	87.706	12.127.258	38	36.181	3.393.517
1903....	108	137.376	13.134.531	43	44.755	10.658.867

Les tableaux qui précèdent montrent qu'il y a une progression constante dans le mouvement général de la navigation.

On aura remarqué l'infériorité de l'année 1900, pendant laquelle la fièvre jaune sévit au Sénégal apportant des entraves à la navigation. Un relèvement considérable se constate pour l'année 1901 : il est dû au renouvellement complet des entrepôts qui avaient été épuisés par la consommation indigène durant l'épidémie. Il y avait là un mouvement anormal, mais la progression a repris son cours régulier les années suivantes.

On notera, principalement pour les années 1901 et 1902, que si le nombre des navires français augmente, la valeur des marchandises qu'ils transportent diminue, malgré un accroissement, peu sensible d'ailleurs, de leur tonnage. Pour les navires anglais et allemands, leur nombre et leur capacité augmente progressivement,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

mais on est frappé de constater que la valeur de leur chargement s'accroît dans des proportions énormes. Ces navires ont un plus fort tonnage et transportent des marchandises plus riches.

Pour donner une idée de l'importance commerciale des différents ports, nous pensons qu'on ne saurait mieux faire que de fournir un tableau donnant pour l'année 1903 pour chacun des ports le nombre des navires et la valeur des importations et des exportations :

Tableau IV

Mouvement des différents Ports en 1903

NOMS DES PORTS	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAL	NAVIRES entrés	NAVIRES sortis	TOTAL
Saint-Louis	8.215.202	2.427.412	10.642.614	59	54	113
Dakar	25.693.296	4.267.1'8	29.960.444	397	389	786
Rufisque	15.198 560	19 586.050	34.784.610	308	308	716
Foundiougne..	1.243.535	11.042.247	12.285.782	90	86	176
Carabane	1.590.316	1.787.631	3.777 941	35	38	73
Nianing	» »	1.453.217	» »	12	11	23
Joal	» »	276.301	» »	3	3	6

(Rapports d'ensemble 1900-1902, p. 45, et 1903, p. 54-55).

Ces chiffres classent les ports du Sénégal dans l'ordre suivant comme nombre de navires qui les fréquentent : Dakar. Rufisque, Foundiougne, Saint-Louis. Mais au point de vue commercial l'ordre serait : Rufisque, Dakar, Foundiougne, Saint-Louis.

Ce qui fait la fortune de Rufisque et met ce port au premier rang comme chiffre d'affaires, ce sont les arachides qui de plus en plus s'expédient de ce port. Dakar reste en tête comme importation, car toutes les lignes de navigation y touchent et la plupart des approvisionnements de la colonie s'opèrent par ce port. Son importance provient aussi de son mouvement en voyageurs. Tous ces éléments attirent à Dakar un nombre de navires sensiblement supérieur à ceux des autres ports. Saint-Louis ne vient qu'en quatrième rang, même après Foundiougne qu'il ne dépasse que par le chiffre des importations à cause du transit par le fleuve du Sénégal. Cette infériorité sur les trois autres ports provient des difficultés de la barre et de la situa-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

tion insulaire de Saint-Louis qui rendent les chargements et déchargements incommodes et plus onéreux. Saint-Louis avait une situation préférable étant placé à l'embouchure d'un grand fleuve, mais cet avantage a été considérablement diminué au profit de Dakar et Rufisque par la création du chemin de fer qui relie ces deux ports aux rives du Sénégal. La voie ferrée Dakar-Thiès-Kayes favoriserait encore au détriment de Saint-Louis les ports de Dakar et de Rufisque.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

III

L'ADMINISTRATION

Nous ne reviendrons pas sur les divisions administratives données en tête de cette notice. Il faut cependant indiquer de quelle manière fonctionnent actuellement les différents services.

Le Lieutenant-Gouverneur, qui réside à Saint-Louis, est assisté pour les pays d'administration directe d'un Conseil privé formé des chefs de service et de deux notables nommés par décret. A côté il existe un Conseil général dont les membres sont élus au suffrage universel par les électeurs des quatre communes de plein exercice. Cette Assemblée délibère sur le budget des territoires d'administration directe ; sa session ordinaire a lieu, depuis 1902, du 15 novembre au 15 décembre.

Pour les pays de protectorat, le Lieutenant-Gouverneur est assisté uniquement du Conseil privé qui se compose des mêmes membres et en plus de deux notables indigènes.

La colonie du Sénégal est représentée au Parlement, comme toutes nos anciennes colonies. Elle a un député élu par les quatre communes de plein exercice. Il est à noter que, seules, les élections municipales passionnent quelque peu l'opinion. En mai 1904, les électeurs nommant leurs édiles ont été deux fois plus nombreux qu'en novembre 1903, où il s'agissait de renouveler le Conseil général.

Situation financière. — *Impôts.* — *Budget.* — L'examen des documents présentés par les différents services montre que la situation financière est bonne et qu'elle va en s'améliorant sans cesse.

La simple comparaison des recettes et des dépenses suffit à donner une idée de la bonne administration qui se pratique

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

au Sénégal. On pourra en juger par le tableau suivant qui donne pour chaque budget le total des recettes et dépenses à partir de l'année 1899.

Comparaison des recettes et dépenses depuis 1899

Années	Recettes	Dépenses	Excédents (versé à la caisse de réserve)
1899.....	F. 5.425.119	F. 4.389.107	F. »
1900.....	6.114.516	4.833.792	1.280.724
1901.....	8.089.210	5.382.235	2.706.976
1902.....	8.449.267	6.520.854	»
1903.....	8.346.219	6.764.145	»

(Rapport d'ensemble 1903, p. 24.)

On constate que les recettes et les dépenses vont en augmentant et qu'il y a toujours une différence sensible en faveur des recettes. Les disponibilités des années 1900 et 1901 ont permis de verser près de quatre millions à la caisse de réserve.

Les recettes sont constituées par les contributions directes pour une somme de 350.000 francs environ. Parmi les contributions indirectes, ce sont les douanes qui fournissent le rendement le plus important : (3.815.622 francs en 1900 et 5.588.634 francs en 1903).

Les contributions directes comprennent :

1° *L'impôt locatif*, droit perçu sur la valeur des maisons situées dans les communes constituées de la colonie. Ce droit a été abaissé de 4 o/o à 2 o/o par le décret du 19 décembre 1901.

2° *L'impôt des patentes* comportant un droit fixe et un droit proportionnel de 20 o/o sur la valeur locative. Jusqu'en 1903 ce droit n'était perçu ni dans les escales du fleuve ni dans celles de la Casamance sous prétexte de difficulté dans la perception. On a décidé de le percevoir à partir de 1904, ce qui donnera une plus-value de fr. 14.000.

3° *Droits* de vérification *des poids et mesures.*

4° *Droits de licence* sur les cafés et débits de boissons situés hors des communes.

5° *Contribution personnelle.* Le Conseil général, en mai 1903, a voté le principe d'une contribution personnelle frappant les indigènes habitant hors des quatre communes constituées. La prévision de cet impôt figure pour 127.000 francs en 1904.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Recettes des quatre contributions directes en 1903

Villes	Impôt locatif	Patentes	Licences	Poids et mesures	Total par circonscription
Saint-Louis....	F. 19.259 55	F. 98.382 49	F. 5.979 40	F. 1.584 36	F. 152.595 42
Rufisque.....	3.955 50	42.578 80	600 40	772 46	124.245 87
Dakar.....	8.635 94	40.869 95	10.382 40	664 35	98.894 15

(Rapport d'ensemble 1903, p. 28, 29.)

Ce tableau fournit les recettes des quatre contributions pour l'année 1903, en ce qui concerne les trois principales villes du Sénégal, sans y comprendre les postes ou escales qui en dépendent. La dernière colonne donne cependant le chiffre total de la circonscription, escales et postes compris.

Parmi les contributions indirectes et produits divers, en dehors des douanes, nous signalerons les suivantes :

L'enregistrement procure chaque année des augmentations de recettes. Cette augmentation a été de 24.000 francs en 1902 et de 31.000 francs en 1903. Ces plus-values ne proviennent pas de forcements de droits, mais de l'accroissement des transactions.

Pour les postes et télégraphes l'augmentation de recettes est encore plus considérable (53.450 francs en 1903). Le résultat est dû, chose à remarquer, à la réduction de taxe votée en 1902 par le conseil général.

L'imprimerie du Gouvernement fournit des recettes et rend de grands services à la colonie. Elle est chargée des travaux d'impression, de reliure et de brochage des divers services publics et fait des travaux pour les particuliers. Elle assure la publication du *Journal officiel du Sénégal*, du *Bulletin administratif du Sénégal*, de l'*Annuaire* et des *Journal* et *Bulletin officiels du gouvernement général de l'Afrique occidentale française*, des délibérations du Conseil général, etc. Elle a fourni une recette de 108.270 fr, 80 en 1902, avec augmentation de 26.413 fr. 45 en 1903.

Le Budget est alimenté par des recettes extraordinaires. Ces recettes comprennent : 1° des emprunts effectués pour le Sénégal par le gouvernement général ; 2° des applications d'excédents de recettes de l'exercice précédent ; 3° de prélèvements sur la caisse de réserve.

La caisse de réserve a une situation excellente. Elle a depuis longtemps atteint son maximum fixé par la loi à deux millions. Sa

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

situation au 31 décembre 1903 s'élevait à 1.922.265 fr. 05 ; on s'est demandé si elle devait obligatoirement être fermée à ce chiffre, si les excédents devaient être appliqués aux exercices suivants ou constituer un budget extraordinaire avec affectation spéciale à certains travaux. Il a paru alors que le mieux était de verser les excédents à la caisse de réserve avec prévision d'emploi pour le budget prochain.

Les dépenses ordinaires forment 15 chapitres pour solder les différents services de la colonie (administration, justice, cultes, etc., etc.). Les chapitres les plus importants sont relatifs aux services des dettes exigibles et aux travaux publics. Parmi les augmentations de dépenses de l'exercice 1903, il faut noter la contribution du Sénégal aux dépenses d'intérêt général faites par le Gouvernement général de l'Afrique occidentale, et aussi l'inscription d'une somme de 200.000 francs représentant les intérêts dus par la colonie pour l'emprunt de 65 millions.

Les dépenses extraordinaires forment un chapitre n° 16, comprenant les travaux extraordinaires. Ces dépenses sont afférentes à tous les grands travaux projetés et en cours d'exécution. Elles ont suivi une marche ascendante très marquée : 330.300 francs en 1900 ; 938.692 francs en 1902 ; et 1.352.688 francs en 1903.

En résumé et malgré une légère dépression sur les recettes en 1903, qui se répercutera sur l'exercice 1904, la situation financière de la colonie reste très satisfaisante

L'impôt rentre facilement et il n'y a pas de colonie où le contribuable soit moins directement atteint. Si les revenus actuels venaient à être insuffisants, ce qui n'est pas à prévoir, on pourrait trouver facilement de nouvelles contributions, car on est loin d'avoir puisé à toutes les sources de richesse.

Le décret du 18 octobre 1904, qui a institué un budget général de l'Afrique occidentale distinct du Sénégal, a profondément modifié le budget de la colonie. Certaines dépenses seront payées par le budget général, comme la justice et les douanes qui sont de véritables services généraux. Par contre diverses recettes ne figureront plus au budget spécial, les douanes par exemple, ainsi que nous le verrons dans les paragraphes suivants.

Douanes.— Jusqu'en 1904 le service des douanes a été de beaucoup le service financier le plus important de la colonie. Sur la somme de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

5.500.000 francs formant la moyenne des recettes, il entre pour 3.800.000 francs de recettes douanières.

Le service comprend trois grands bureaux : Saint-Louis, Dakar, Rufisque et six petits bureaux dont les principaux sont : Foundiougne, Carabane et Gorée. Le bureau de Gorée supprimé en janvier 1900 a été rétabli par arrêté du 7 juin 1901. Il a une certaine importance à cause du *port franc* où transitent les marchandises. Le bureau de Carabane enregistre les recettes de toute la Casamance où plusieurs postes ont été créés.

Afin de donner une idée de l'importance des principaux bureaux, nous fournissons le total de leurs perceptions pour les années 1902 et 1903.

Perceptions des 7 bureaux de douane en 1902 et 1903

Bureaux	1902	1903
Saint-Louis. .	F. 1.428.967	F. 1.674.259
Dakar.....	468.712	542.455
Rufisque.....	1.542.919	2.416.529
Foundiougne.	421.501	557.031
Carabane.....	169.225	376.048
Nianing.	285	4 503
Joal.....	2.053	2.790
Totaux.....	F. 4.033.662	F. 5.573.615

(Rapport d'ensemble 1903, p. 49.)

Le bureau de Rufisque vient en tête. Il doit son importance aux arachides et aux nombreuses maisons de commerce qui y sont installées. Le bureau de Saint-Louis tient le second rang parce qu'il liquide les droits des escales du fleuve et ceux du Soudan. Celui de Dakar travaille à cause de la prospérité grandissante de la ville et des opérations de transit.

Le Sénégal fait partie au point de vue douanier des colonies non assimilées, c'est-à-dire des colonies auxquelles ne s'appliquent pas la loi protectionniste du 11 janvier 1892, qui a frappé les produits étrangers importés aux colonies des mêmes droits que s'ils étaient importés en France.

Les recettes douanières sont assurées par des droits d'importation à 5 o/o, par un droit de douane portant surtaxe de 7 o/o sur les marchandises étrangères, par des droits de sortie, des droits de consommation et des droits de navigation et produits divers.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Nous donnons le détail des droits pour l'année 1901 où ils ont atteint un chiffre supérieur aux autres années.

Détail des perceptions de douane pour 1901

Nature des droits	Montant des droits
Droits d'importation	F. 2.914.920
Droits de sortie	165.520
Droits de douane	1.403.598
Taxe de consommation	967.391
Droits de navigation	138.489
Produits divers	7.347
Totaux	F. 5.597.266

(Rapport d'ensemble 1900-1902, p. 37.)

On remarque le peu d'importance des droits de sortie. Les arachides ne sont grevées d'aucun droit malgré plusieurs vœux émis par le Conseil général. Les recettes les plus fructueuses proviennent de droits d'importation et de douanes frappant les marchandises à l'entrée dans la colonie.

Les recettes douanières ont suivi une marche ascendante depuis 1894. Elles sont naturellement proportionnelles au chiffre des importations qui n'a cessé d'augmenter. Voici l'échelle des recettes depuis 1898 :

Année 1898	F. 3.407.807
— 1899	3.851.762
— 1900	3.815.652
— 1901	5.597.266
— 1902	4.033.658
— 1903	5 573.614

Les causes d'augmentation de l'année 1901 et celle de diminution de 1902 sont les mêmes que celles qui ont affecté le commerce général de la colonie, que nous avons signalées dans l'étude des exportations et des importations. Il y a un parallélisme absolu entre la douane et le mouvement des affaires.

Le décret du 18 octobre 1904 qui a organisé le budget général de l'Afrique occidentale française a fait remanier complètement le régime douanier du Sénégal. En conséquence le décret du 14 avril 1905

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

modifie les taxes d'entrée et supprime tout droit de sortie à l'exception de celui sur les caoutchoucs qui de 5 o/o est porté à 7 o/o. De plus il attribue tous les revenus des douanes au budget général. Le Sénégal est ainsi privé de la partie la plus importante de ses recettes. Cette révolution budgétaire a soulevé d'ardentes protestations au Conseil général de la colonie, qui a décidé de se pourvoir au Conseil d'État contre la légalité du décret.

Il faut indiquer, pour être équitable, qu'en compensation de cette suppression si importante de recettes, le décret de 1904 exonère le Sénégal de nombreuses dépenses jusque là à sa charge et s'élevant à près de deux millions. En outre il est fourni par le budget général une allocation de 989.500 francs. Mais il n'en résultera pas moins une perte pour le budget particulier de la colonie.

Banque. — La banque du Sénégal, fondée en 1853 au capital de 230.000 francs porté ensuite à 600.000 francs, était le seul établissement de crédit pour l'Afrique occidentale française. Son action ne s'étendait qu'au Sénégal.

Par suite de l'augmentation des territoires soumis à la France et du développement des affaires, il devenait nécessaire de donner plus d'extension à cette banque coloniale. Le gouvernement, cédant aux sollicitations du monde commercial, institua par le décret du 25 juin 1901 la Banque de l'Afrique occidentale qui remplaça l'ancienne banque du Sénégal.

Cette nouvelle banque fut constituée sur le modèle de la banque de l'Indo-Chine, avec siège à Paris. Elle eut immédiatement des agences à Saint-Louis, Dakar, Rufisque et dans les autres colonies africaines. Son capital de 1.500.000 francs a été porté, en 1904, à 5.895.000 francs.

La banque de l'Afrique occidentale, comme les autres banques coloniales, ne se borne pas aux opérations ordinaires d'escompte et de dépôt. Elle sert d'établissement de crédit agricole et d'émission de billets de banque.

Le mouvement général de la banque établit que les opérations de change augmentent et que les opérations d'escompte diminuent. Il y a pour les opérations de change une saison active et une morte saison. Pendant la saison active, la banque émet des traites sur l'Europe pour faire régler aux producteurs les arachides qu'ils ont exportées,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Pendant la morte saison de l'hivernage, elle tire des mandats sur l'Europe pour payer aux expéditeurs les marchandises qu'ils ont importées au Sénégal.

Le tableau suivant fera connaître le mouvement général de la banque par exercice dans ces principales opérations et indiquera son bénéfice annuel qui suit une marche ascendante :

Mouvement général de la Banque 1900-1904

EXERCICES (1er juillet au 30 juin)	OPÉRATIONS d'Escompte	OPÉRATIONS de Change	OPÉRATIONS de Dépôt	OPÉRATIONS des Caisses	BÉNÉFICES Net
Banque du Sénégal					
1899-1900	1.642.962 11	12.372.971 27	5.847.473 96	35.886.886 62	145.759 84
1900-1901	1 349.392 56	11.915 407 61	5.640.982 49	47.763.734 61	141.870 33
Banque de l'Afrique Occidentale					
1901-1902....	1.767.137 53	14.650.162 79	11 104.784 15	54.927.590 77	147.397 86
1902-1903....	1.198.107 19	16.690.669 07	21.741.035 85	70.008.132 52	284.043 80
1903-1904....	—	—	—	—	295 384 »»

L'ensemble des chiffres de ce tableau permet de constater une progression constante. Elle est surtout sensible depuis que cet établissement de crédit s'est transformé en banque de l'Afrique occidentale. Malgré la période de début on remarque une augmentation de bénéfices dès le premier exercice, et pour les suivants cet accroissement est considérable et permet d'augurer d'un brillant avenir.

Postes et Télégraphes. Téléphone. — Le service des Postes s'est développé, surtout dans les cinq dernières années. Il ne figurait au budget que pour 75.000 francs en 1885, date de sa création. Le chiffre s'élève à 254.047 fr. 21 en 1902 et à 281.581 fr. 27 en 1903, soit une augmentation de 27.534 fr. 06 pour cette dernière année.

Les tarifs sont ceux de la convention internationale de 1897, sauf pour la France et les colonies françaises où l'affranchissement est de 15 centimes par fraction de 15 grammes. Dans l'intérieur de la colonie la taxe est de 10 centimes seulement par 15 grammes. La recomman-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

dation coûte 15 centimes en sus. Un décret du 3 mai 1902 a étendu au Sénégal le service des colis postaux de 5 à 10 kilogrammes.

Il est utile de signaler la progression du mouvement postal. Voici le produit par année des correspondances :

LETTRES

	A l'intérieur	A l'extérieur
	—	—
1891.....	F. 199.615	F. 273.836
1898.....	206.880	282.300
1902.....	217.932	301.235
1903.....	221.477	304.528

La taxe télégraphique est de 10 centimes par mot, avec minimum de 1 franc par dix mots pour le service intérieur. Il est alloué à la colonie sur les télégrammes expédiés ou reçus par les câbles étrangers une taxe terminale et une taxe de transit par mot. Cette taxe a produit 30.693 fr. 33 en 1903. La taxe des dépêches pour la France est de 1 fr. 50 par mot.

Le nombre des télégrammes a progressé sensiblement. En ne prenant que les dépêches privées, on trouve, en quantité :

TÉLÉGRAMMES

	A l'intérieur	A l'extérieur
	—	—
1891.....	39.735 dépêches	3.091 dépêches
1898.....	48.520	5.036
1902.....	78.765	8.293
1903.....	89.109	

La longueur des lignes télégraphiques a sensiblement augmenté, surtout de 1890 à 1900. Les lignes aériennes avaient 961 kilomètres en 1891; 1.985 kilomètres en 1898, et 2.282 kilomètres en 1900. Les câbles sous-marins, d'une longueur de 5.556 kilomètres en 1891, ont passé à 6.956 kilomètres en 1898 et à 11.500 en 1905.

En 1899 fut créée la ligne Louga Richard-Toll et celle de Velingara-Kankélefa. En 1900 celle de Sedhiou à Zighinchor. En 1902 on a doublé les lignes de Richard-Toll Podor et celle du chemin de fer Saint-Louis Dakar.

A la fin de l'année 1903 on comptait 39 bureaux de postes mixtes (avec télégraphe) et 2 bureaux purement postaux.

Les voies sous-marines comprennent :

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

1° Le câble de Saint-Louis à Ténérife appartenant à la France, mais exploité par une compagnie étrangère, et assurant nos relations par Cadix et Bordeaux.

2° Le câble Saint-Louis à Conakry dont la partie, entre Saint-Louis et la Guinée française, a été acquise en 1903 par l'Etat français.

3° Le câble Saint-Louis à Pernambuco qui nous met en relation avec le nouveau monde.

4° Le câble de Brest à Dakar, reliant le Sénégal à la France.

Les mandats-poste à l'intérieur ont subi une augmentation considérable. En voici le tableau :

	Mandats	
	En nombre	En francs
1898.....	3.817	172.020
1902.....	6.753	366.116
1903.....	8.245	572.474

Cette augmentation prodigieuse est due à la faveur croissante des indigènes pour ce mode d'envoi d'argent. Les Européens ayant des sommes plus importantes à expédier aiment mieux employer le moyen plus économique et plus rapide de virement, d'un comptoir à l'autre, par télégramme.

Le téléphone lui-même se développe dans la colonie. En 1903 les abonnés dans les villes étaient au nombre de 81; la longueur des lignes de 14.225 mètres. En dehors des villes on comptait 14 abonnés et une longueur de fils de 73.900 mètres.

Service judiciaire. — De nombreux décrets avaient organisé le service judiciaire au Sénégal. Une cour d'appel siégeait à Saint-Louis. Deux tribunaux de 1re instance en dépendant fonctionnaient, l'un à Saint-Louis et l'autre à Dakar. Saint-Louis possédait en plus un tribunal musulman. Il y avait à Bakel et à Sedhiou un Tribunal correctionnel.

Cette organisation a été profondément modifiée par le décret du 10 novembre 1903.

A l'avenir il n'y aura plus qu'une seule cour d'appel pour l'Afrique occidentale française qui siègera à Dakar, résidence du gouvernement général. Les deux tribunaux de 1re instance ont été maintenus, mais les tribunaux correctionnels de Bakel et de Sedhiou ont été supprimés. L'escale de Bakel a été rattachée au Tribunal de Saint-Louis; les

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

escales de la Casamance à celui de Dakar. Les tribunaux musulmans ont été réorganisés et amplifiés par un décret du 22 mai 1905.

Les tribunaux de 1re instance connaissent des affaires civiles et commerciales en dernier ressort en dessous de 1.500 francs et à charge d'appel au-dessus. Ils appliquent uniquement la loi française. Toutefois dans les affaires qui concernent les indigènes ayant conservé leur statut et qui sont relatives à des questions d'état civil, de donations ou de testaments, la cour ou les tribunaux s'adjoignent un assesseur indigène et prononcent suivant la loi coranique ou les coutumes locales. Cet assesseur est pour les musulmans le cadi local ou le cadi-tamsir, suivant que l'affaire dépend du tribunal de 1re instance ou de la cour d'appel. Pour l'indigène non musulman l'assesseur est désigné par le Gouverneur général chaque année. L'assesseur n'a que voix consultative. Les indigènes peuvent d'ailleurs, en tous cas, réclamer le bénéfice de la loi française.

En matière correctionnelle et de simple police les tribunaux de 1re instance sont seuls compétents dans les limites de leur ressort. En matière criminelle, dans les ressorts de ces tribunaux, les cours d'assises connaissent des crimes quels qu'en soient les auteurs. Dans les territoires peu étendus d'ailleurs qui ne sont pas du ressort des des tribunaux de 1re instance, la justice indigène est administrée par des tribunaux de village, de province ou de cercle. Au siège de la cour d'appel une Chambre spéciale a été instituée pour statuer sur l'homologation des jugements des tribunaux de cercle qui auraient prononcé plus de cinq ans de prison.

Amélioration des villes. Les eaux. — Tous les travaux que avons énumérés pour l'agrandissement ou l'outillage des ports contribuent à l'amélioration des villes. Dakar, qui est devenu le siège du Gouvernement général, est en voie de progrès.

L'alimentation en eau des principaux centres a été l'objet de la sollicitude de l'Administration. Des études furent ordonnées en 1898 pour perfectionner le service de Saint-Louis à ce point de vue et pour créer à Dakar et à Rufisque un système de distribution d'eau.

Le service des travaux publics a pu présenter au Conseil général, dans sa session de mai 1899, des projets définitifs qui ont été adoptés et mis aussitôt en exécution.

La ville de Saint-Louis est alimentée depuis longtemps par l'eau

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

du Sénégal qu'on prend au marigot de Kor pendant quatre mois de l'année, à l'époque des crues. Pendant huit autres mois, l'alimentation se fait par le marigot de Kassak situé à une distance beaucoup plus grande, 18 kilomètres de Saint-Louis, au moyen du barrage de Makhana. Ce barrage a pour but une fois le marigot rempli par l'eau douce du fleuve, d'empêcher la rentrée des eaux salées qui remontent le courant, aux eaux basses. Lorsque ces marigots formant bassin sont remplis, l'eau en est refoulée à Saint-Louis par des machines élévatoires.

L'alimentation était insuffisante par suite du mauvais état du barrage de Makhana et du peu de force des deux usines élévatoires. Le Conseil général a décidé de reconstruire le barrage de Makhana et d'en créer de nouveaux à Ross, à Kokil et à Saint-Louis. De plus un filtre à sable sera installé à Khor permettant de filtrer 2.000 mètres cubes par 24 heures.

Enfin le Conseil général, dans le but de doubler l'alimentation de Saint-Louis et de fournir 4,000 mètres cubes d'eau par 24 heures, a voté l'établissement de nouvelles usines élévatoires à Khor et à Makhana. Ces travaux, évalués à un million, sont en voie d'achèvement. Un puits artésien est artuellement foré dans le jardin de l'église. Il a été commencé le 15 mai 1899 avec un tube initial de 0,40 centimètres de diamètre. Il avait atteint 427 mètres en 1903 et a été continué depuis.

La ville de Dakar était encore moins favorisée ; n'ayant aucune rivière à proximité, on se contentait de réservoirs, de puits et de bateaux-citernes allant chercher de l'eau douce au loin : moyen d'alimentation à la fois insuffisant et très onéreux. Des recherches permirent de constater que les plaines sablonneuses de Hann emmagasinaient l'eau des pluies dans le sous-sol. On eut alors l'idée de se constituer d'immenses réservoirs souterrains au moyen de galeries filtrantes. Le Conseil général décida la création de ces galeries avec usine élévatoire pour refouler l'eau à Dakar. Ces travaux sont exécutés en partie, leur coût dépassera 800.000 francs.

Rufisque, avec une population de 10.000 habitants, dont 1.000 Européens, se trouvait sans autre eau que celle des puits. On a pratiqué à Sangalcam, situé à 9 kilomètres, des forages qui ont donné de bons résultats. Le creusement de six galeries avec machine élévatoire a été voté par le Conseil général. Ces travaux furent exécutés dans d'excellentes conditions et le 15 avril 1900, on put inaugurer l'arrivée des eaux à Rufisque. De plus, des puits ont été creusés dans le Cayor.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Conclusions. — Nous n'allongerons pas cette notice par des conclusions trop abondantes. Il nous suffira de constater que si pendant ces dernières années les progrès ont été de minime importance chez les indigènes, ils ont été très marqués dans l'ordre économique et administratif.

D'une façon générale le mouvement des affaires augmente, mais il dépend en majeure partie de l'abondance de l'arachide. Le Sénégal a le grand inconvénient jusqu'ici d'être un pays de monoculture. Tous les efforts doivent tendre à développer les cotons et les caoutchoucs, afin de n'être plus à la merci d'une bonne ou d'une mauvaise récolte. Des études sérieuses ont été faites dans ce but.

Au point de vue administratif, tous les services ont réalisé des progrès importants. L'emprunt, en ce qui concerne le Sénégal, a permis de mener à bien de grands travaux publics et de perfectionner l'outillage des ports. Les villes ont été assainies. Saint-Louis sert de débouché au Soudan, Rufisque a pris une importance commerciale énorme, et Dakar, en devenant le siège du gouvernement général et un point d'appui de la flotte, s'est développé puissamment. Cette ville sera sous peu le grand port militaire et commercial de l'Afrique occidentale et contribuera par là même à la prospérité générale du Sénégal.

AFRIQUE OCCIDENTALE

GUINÉE FRANÇAISE

PAR

A. RAMPAL

L'autorité de la France n'a commencé à s'exercer dans la contrée qui constitue maintenant la Guinée que dans la seconde moitié du XIXe siècle.

La colonie a été formée, en 1890, par la distraction des *Rivières du Sud et dépendances* du 2me arrondissement du Sénégal (décret 1er août 1889), puis rendue complètement indépendante du Gouverneur du Sénégal (décr. 17 décembre 1891). Le détachement de la Côte d'Ivoire et du Bénin (décr. 10 mars 1893), l'annexion de divers cercles du haut Niger lors de la dislocation du Soudan (décr. 19 octobre 1899) ont achevé de lui donner sa configuration générale actuelle.— Les travaux de délimitation de la frontière franco-portugaise, en 1903, ont abouti à de légères modifications : le territoire de Kadé, quoique reconnu à l'W. du 16e long. W. a été maintenu à la France, mais Kankéléfa, par où passe le fil télégraphique reliant les réseaux sénégalais et guinéen, a été attribué au Portugal. La remise réciproque des territoires s'est effectuée à Kadé le 8 octobre 1905. — La convention franco-anglaise du 8 avril 1904 a accordé à la France les îles de Los en face de Conakry ; la cession en a été faite le 2 mai 1905.

Tout en conservant son autonomie, la Guinée a été comprise dans le gouvernement général de l'Afrique occidentale française à sa création (décr. 10 février 1896).

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

I

LES INDIGÈNES

Population. — La population de la Guinée est estimée à 1.500.000 habitants. Elle serait un peu inférieure à ce chiffre d'après un recensement opéré par les soins du bureau des affaires indigènes pour 1905 ; mais, M. le lieutenant-gouverneur Frézouls exprimait postérieurement « la conviction que le chiffre de la population est sensiblement supérieur au total accusé par les états de recensement ». (Circulaire, 30 mars 1905, *Off. Guinée* 1905, p. 178) (1).

Tableau du Recensement par Régions

RÉGIONS	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL	LIBRES	NON LIBRES
Région côtière (5 cercles).	92.716	120.677	127.180	340.573	247.757	92.816
Région Fouta (5 cercles).	127.206	150.640	209 008	486.854	331.965	154.889
Région Labé (6 cercles)..	91.287	103.614	120.208	315.109	222.771	92 338
Région Hte-Guinée (3 cercles)	42.127	43.151	57.060	142.338	109.362	32.976
Région Ht-Niger (3 cercles)..	52.846	63.465	78.306	194.617	172.652	21.965
	406.182	481.547	591 762	1.479.491	1.084.507	394.984

Il a été recensé à Conakry 8.456 indigènes et la population des îles de Los s'élève à environ 1.500 habitants de race soussou ou man-

(1) Abréviations : *Off. Guinée* = Journal officiel de la Guinée française ; *Off. A. O. F.* = Journal officiel de l'Afrique occidentale française ; *B. A.* = Bulletin officiel administratif de la Guinée française ; *Ar.* = Arrêté du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française ; *Ar. loc.* = Arrêté du Lieutenant-gouverneur de la Guinée française ; *Rapport* = Rapport d'ensemble sur la situation générale de la Guinée française.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

dingue. Il y a lieu de noter que l'augmentation des impôts urbains et le progrès de la réglementation administrative ont provoqué chez les indigènes un mouvement d'émigration, qui ne sera sans doute que momentané, mais se chiffre par une diminution de près de 2.000 unités.

Progrès sociaux. — *Disparition de l'esclavage.* D'après un homme qui connait bien le pays, « on peut envisager sous un double aspect les progrès réalisés par les indigènes ; ils sont dus au seul contact des Européens, ou résultent de la pression et de l'active surveillance de l'Administration, et ceux-ci sont les plus importants quoique de caractère surtout négatif. Ils consistent surtout dans la suppression d'abus et d'usages contraires à la civilisation ».

L'esclavage, combattu depuis l'installation de la France en pays noir, n'a pas encore disparu et le tableau ci-dessus indique que la population servile représente un peu plus du quart de la totalité ; mais un fait très important au point de vue de sa décroissance s'est produit au cours de la dernière période quinquennale. En 1902, sur l'ordre de M. le lieutenant-gouverneur Cousturier, il a été passé dans tous les cercles de la colonie des conventions avec les chefs indigènes par lesquelles ceux-ci s'engagèrent expressément à réprimer le commerce des *captifs* et acquiescèrent aux fortes pénalités (de 5 à 10 ans de prison) édictées contre ceux qui s'y livreraient. On peut dire que, depuis lors, la traite a disparu officiellement.

L'esclavage (terme du reste inconnu) ne se maintient que sous la forme familiale et assez humaine de *captivité de case*. Tout captif peut acquérir sa liberté soit par rachat ou en prouvant qu'il est maltraité par son maître ; l'Administration, jusqu'à présent, lui délivrait un certificat de liberté, mais cette pratique va cesser, tout indigène réclamant l'appui de l'Administration étant libre de droit et les tribunaux indigènes n'étant plus autorisés à statuer sur des litiges relatifs à l'état de captivité. Cet état, désormais, est un état de fait et non de droit et constitue un régime transitoire, qui, s'il n'est pas un idéal de civilisation, offre l'avantage de donner aux captifs des aspirations vers la liberté, de les y préparer sans bouleverser toute l'existence sociale de la société indigène, ce qui aurait été la conséquence d'un affranchissement en masse et probablement la ruine de la colonie.

La Société antiesclavagiste de France possède une station dans le

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Haut-Niger, le village de Saint-Antonin à Kissidougou, créé en 1901 par les PP. du Saint-Esprit.

Rôle des chefs indigènes. — Leur concours était nécessaire pour réaliser une bonne et économique administration de la colonie. Au lieu de les écarter, au risque d'en faire des mécontents et des fauteurs de révolte, on les utilise comme auxiliaires en exerçant sur eux une surveillance attentive : ils sont chargés de la perception de l'impôt et reçoivent, à titre de rénumération, une part proportionnelle, dont le taux décroît constamment. En 1901, dans le Labé, la répartition était ainsi fixée : service local 70 o/o, chefs de village 20 o/o, chefs de province ou district 10 o/o ; dans le cercle de Friguiagbé, elle variait selon les provinces : dans le Canéah, les chefs se partageaient 35 o/o, dans le Saloum 40 o/o (*Ar. loc.*, 24 octobre 1900, *B. A.* 1900, p. 273). En 1905, la part des chefs est sensiblement réduite. Dans les cercles de la côte, les chefs de village ont droit à 10 o/o, ceux de district à 5 o/o ; l'almamy, là où il en existe encore à 2 o/o (Canéah) ou à 5 o/o (Tamisso). En Moyenne-Guinée, les chefs de village ont généralement 10 o/o (chez les Coniaguis, 5 o/o ; c'est la conséquence du soulèvement de 1903), ceux de province, l'almamy, 5 o/o (dans le Labé et le cercle de Touba, 10 o/o). Dans le bassin du Niger, la part des chefs de village est uniformément fixée à 5 o/o. (*Ar. loc.* 17 janvier 1905, *Off. Guinée* 1905, p. 37).

Mais ce serait s'illusionner étrangement que de supposer qu'il ne se produit plus d'exactions ou de scènes de pillage. De temps à autre l'Administration doit faire des exemples ; en 1905, plusieurs révocations ont été nécessaires et le chef du Labé, l'alfa Yaya, vient d'être interné pour cinq ans à Abomey « pour avoir pressuré les populations et cherché à se soustraire au contrôle des autorités françaises ». (*Ar.* 23 novembre 1905, *Off. A. O. F.* 1905, p. 578). Ajoutons, pour donner une idée de l'importance du personnage, qu'il lui est alloué une pension annuelle de 25.000 francs payée par la colonie et qu'il est autorisé à avoir près de lui sa famille et sa suite.

Une circulaire récente de M. Frézouls nous paraît mettre exactement au point la situation : « Lors des fixations antérieures, les produits des parts des chefs étaient assez faibles, en raison des recensements incomplets qui ne permettaient de percevoir pour le service local que des sommes peu importantes. Aujourd'hui, au contraire, l'impôt est prévu dans les recettes de la Guinée pour 3.600.000 francs,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

et, comme conséquence, les chefs, avec le taux réduit, recevront des remises très supérieures à celles sur lesquelles ils avaient compté, il y a quelques années. — D'un autre côté, leur part d'impôt devait être pour les chefs la seule dotation légale attachée à leurs fonctions. Ils devaient renoncer d'une façon absolue à toutes les perceptions et contributions en nature, en espèces qui leur étaient attribuées par la coutume ou qu'ils s'arrogeaient par la force. Cependant il n'est que trop certain que les perceptions devenues illégales n'ont pas disparu entièrement, et que beaucoup d'entre elles sont encore exigées avec plus ou moins de franchise et de brutalité dans la plupart des cercles. Ce fait suffirait pour légitimer à lui seul la réduction du taux des parts, si même le produit ne s'était élevé considérablement au-dessus de ce qu'il était autrefois. » (31 janvier 1905, *Off. Guinée* 1905, p. 59.)

Le concours demandé aux chefs indigènes pour la perception de l'impôt, l'est aussi pour l'administration de la justice. Le décret du 10 novembre 1903 (*Off.* 24 novembre 1903), réorganisant la justice dans toute l'Afrique occidentale française, fait une part équitable aux deux éléments, indigène et français, dont « la collaboration intime, nous écrit-on, paraît de nature à pouvoir modifier lentement et utilement les coutumes indigènes sans les violenter ». En dehors des territoires compris dans le ressort du tribunal de Conakry et des justices de paix à compétence étendue de Timbo et de Kouroussa récemment organisées, le chef de village continue à exercer la justice, mais seulement comme conciliateur en matière civile et commerciale, avec les pouvoirs du juge de paix en matière pénale. Au-dessus de lui a été établi le tribunal de province, composé du chef assisté de deux notables, qui connaît de tous délits et ne statue au civil qu'à charge d'appel au tribunal du cercle. Celui-ci est composé de l'Administrateur assisté de deux notables indigènes n'ayant que voix consultative ; il fonctionne comme tribunal d'appel et connaît encore des crimes. Mais, s'il prononce des peines supérieures à cinq ans de prison, la sentence doit être homologuée par la chambre des affaires indigènes installée près la Cour de Dakar. La liste des notables assesseurs est dressée annuellement par le Lieutenant-gouverneur. En toute matière les jugements des tribunaux indigènes doivent être motivés, contenir l'énoncé sommaire des faits et des débats, les conclusions des parties et les noms des juges.

Est-il besoin d'ajouter que les châtiments corporels, mutilations,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

coups de corde....., ont entièrement disparu, et que cette disparition laisse des regrets à certains intéressés, tant coupables que justiciers ? Il est fait un fréquent usage de la détention par mesure administrative d'ailleurs sérieusement réglementée.

Progrès intellectuels et moraux. — *Les écoles* En 1900, il n'existait que des écoles confessionnelles. Le gouvernement allouait une subvention annuelle de 2.000 francs à chacune des écoles ci-après : école de filles de Conakry fondée, en 1895, par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny (60 internes, 10 externes) ; écoles de garçons dirigées par les PP. du Saint-Esprit : à Conakry (fondée en 1890, 45 internes, 60 externes, 50 auditeurs au cours d'adultes du soir), à Boké (fondée en 1898, 15 internes, 30 externes), à Boffa (fondée en 1878, 60 internes depuis 1895, antérieurement 35; 15 à 25 externes). Il subvenait encore à l'entretien des instituteurs de Sobané (1897), de Taboriah (1898) et de Benty (1898), anciens élèves des missionnaires et ayant chacun une vingtaine d'élèves ; et il avait concédé aux Pères, à la fin de 1896, un vaste terrain de 4 hectares, au sud-est de l'île de Tumbo, pour y créer une ferme-école dont le noyau fut constitué par leurs internes de Conakry. Partout se distribuait, avec l'enseignement primaire, des notions d'agriculture et d'arts usuels, d'éducation ménagère aux filles. En 1901, sous la pression de l'Administration trouvant insuffisants les progrès de l'école de ville de Conakry, les PP. du Saint-Esprit la cédèrent aux Frères de Ploërmel, sous la direction de laquelle elle se développa rapidement (150 élèves externes en 1902, plutôt Européens ou Sierra-Leonais, qu'indigènes proprement dits). Mais, sur ordre ministériel, ces instituteurs ont été congédiés en juillet 1903.

Cependant les Sierra-Leonais, protestants pour la plupart, avaient à leur disposition l'école mixte des Missions évangéliques, fondée sous les auspices de l'Administration et dotée d'une subvention de 4.000 francs pour dispenser les familles de recourir au collège de Freetown ou à l'école pastorale des îles de Los ; cette école fut assez appréciée de l'ensemble de la population pour rendre éphémère la durée d'une école maternelle créée par le gouvernement.

Des considérations d'ordre philosophique ou politique ont fait décider la laïcisation de l'enseignement. Dès 1903, sont supprimées les subventions aux écoles confessionnelles. On s'occupe d'organiser

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

des écoles publiques conformément à l'arrêté du Gouverneur général du 24 novembre 1903 : écoles urbaines dans les villes, écoles régionales et écoles de village dans l'intérieur. A Conakry, l'école urbaine est réservée aux enfants des Européens et assimilés ; c'est une école bourgeoise. L'école des filles, ouverte en novembre 1904, est à deux classes, plus une classe enfantine où sont reçus les garçons (effectif, 175) ; l'enseignement ménager y est organisé ; et les musulmans ne lui témoigneraient pas la même méfiance qu'à l'école des Sœurs. L'école régionale de garçons comprend cinq classes et 150 élèves, dont une vingtaine d'internes formant une classe de moniteurs et désignés par les instituteurs de la région parmi l'élite de leurs élèves (*Ar. loc.* 13 janvier 1905, *Off. Guinée* 1905, p. 34). Mais l'internat n'est pas en faveur auprès du service de l'enseignement (Mairot, Rapport d'inspection, *Off. A. O. F.* 1905, pp. 396-399), et les écoles du Haut-Niger sont devenues des externats depuis le 1er octobre 1905.

Actuellement des écoles sont ouvertes à Boké, Kindia, Timbo, Ditinn, Labé, Dinguiray, Footoba, Siguiri, Kankan, Kouroussa (ces trois dernières externats mixtes pour 80 garçons et 20 filles). Les instituteurs, dont bon nombre appartiennent au cadre algérien, doivent s'attacher avant tout à l'enseignement du français et du calcul, chercher à en inculquer les rudiments au plus grand nombre possible d'élèves, et à l'enseignement professionnel. Chaque école doit avoir un jardin d'expérience où l'instituteur donnera des leçons d'agriculture pratique ; ce sera, au besoin, une parcelle du jardin de l'Administrateur. L'enseignement manuel pour le travail du bois et du fer est organisé à Conakry et à Timbo ; cette dernière école-internat comprend un ouvrier européen, un ouvrier indigène et seize apprentis salariés.

L'accord existe sur l'importance de l'enseignement professionnel et la nécessité de sa diffusion. Mais la faveur récente dont jouit l'externat fait l'objet de vives critiques. Ses partisans font valoir combien l'internat est onéreux, étant gratuit (40.000 francs prévus pour entretien d'internes au budget de 1905) ; l'externat a donné de bons résultats ; ainsi, à Kindia, on constata, en juillet 1905, qu'après six semaines de classe la moitié des élèves (50 sur 107) était en mesure de lire au tableau noir les mots enseignés, de les copier, de les écrire sous la dictée (Mairot, l. c.). On leur objecte que l'instruction est

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

superficielle, trop rapidement donnée pour laisser des traces sérieuses ; il y a à tenir compte du défaut d'assiduité, de la brièveté du séjour des élèves à l'école ; des cas d'interruption résultant de la santé d'un maître mal acclimaté et dépourvu d'auxiliaire, de l'obligation où il est, pour ces diverses causes, de revenir sans cesse sur les mêmes matières. Les internats forment mieux les collaborateurs indigènes nécessaires aux services publics et au commerce. Les écoles ne seront pas, avant longtemps, assez nombreuses pour généraliser l'enseignement français et modifier la mentalité de l'indigène. Celui-ci ne fréquente, d'ailleurs, l'école française qu'en vue d'obtenir une place de l'Administration.

Islamisme. — *Ecoles coraniques*. On trouve celles-ci dans les moindres villages, au Fouta et au Niger. Aussi le service de l'enseignement cherche-t-il à les utiliser pour le développement de l'influence française, s'étudie-t-il à associer l'instituteur et le marabout ; mais en ce sens aucun essai n'a encore été tenté en Guinée. Quelques chiffres donneront une idée de l'importance de ces écoles : Ditinn compte 346 écoles avec 2.962 élèves ; Koïn 41 (574 élèves), Kankan 60 (800 élèves), Siguiri 28 (160 élèves)... ; des chefs même ne dédaignent pas d'être marabout-instituteur : l'almany de Timbo instruit lui-même ses 25 garçons ; à Dinguiray, la fille d'El Hadj Omar, morte il y a deux ou trois ans à un âge avancé, enseignait le Coran aux fillettes du pays. Si les écoles les plus importantes ont de 50 à 75 élèves des deux sexes, quelques-unes réservées aux enfants des chefs n'en ont que 5 ou 6, les deux tiers en reçoivent de 10 à 20 (Mairot, les Ecoles coraniques, *Off. A. O. F.* 1905, pp. 371-375). Ce grand nombre d'écoles est un indice de la progression de l'islamisme. Pourtant, si celui-ci reste intact au point de vue formel, le sentiment religieux paraît s'attiédir et céder le pas aux préoccupations matérielles ; on sait du reste combien il est faible en comparaison de l'islamisme arabe. L'Administration française se montre bienveillante envers les marabouts dans les régions musulmanisées, surveille avec prudence leurs agissements dans les pays à demi-fétichistes (p. ex. Haut-Niger). Nombre de colons estiment toutefois que ceux-ci seront vite gagnés à leur influence, et que certains fonctionnaires, spécialement ceux de l'enseignement, ne le regretteront pas, à raison de la barrière qui sera ainsi opposée aux missionnaires chrétiens.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Christianisme. — Il ne fait pas de progrès ; le protestantisme n'a pas de mission dans l'intérieur et n'a pour adhérents que des Sierra-Leonais. Les catholiques ne dépassent guère 1.500 ; sauf celle de Kissidougou, les missions des PP. du Saint-Esprit sont sur la côte, principalement en pays baga (Boffa). L'Administration les encourageait naguère ; elle observe présentement à leur égard une neutralité qui n'est pas toujours bienveillante quand il s'agit d'apprécier leurs écoles ; celles-ci furent pourtant la pépinière où elle a pu recruter ses premiers auxiliaires.

Sentiments envers la France. — La tranquillité du pays en témoigne, ainsi que la facilité avec laquelle rentre l'impôt ; les habitants nous savent gré de les avoir délivrés des exactions des chefs.

Quand il s'est agi d'élever un monument au gouverneur Ballay, des souscriptions ont été recueillies, en argent et en nature, dans les cercles les plus reculés. Même en tenant compte de la pression administrative, cet empressement est une preuve du bon souvenir laissé dans le pays par cet administrateur éminent. L'insurrection des Coniaguis ne doit pas être interprétée en sens contraire, car elle paraît avoir été provoquée par l'intervention malencontreuse d'un fonctionnaire en faveur du puissant chef du Labé, l'alfa Yaya, dont cette tribu déniait l'autorité.

Progrès matériels. — Les indigènes modifient lentement leurs habitudes. Pourtant la case carrée tend à se substituer à la case ronde, surtout à la côte et dans les villes, où des règlements, chaque jour plus nombreux, tendent à interdire les constructions en pisé, les toitures en chaume, et à y substituer la brique, la tuile ou la tôle ondulée qui jouit d'une faveur marquée. Notons que l'alfa Yaya s'est fait construire une maison à l'européenne. A l'intérieur de l'habitation les changements sont plus sensibles : on y trouve fréquemment des produits de l'industrie blanche : vaisselle en fer émaillé, pétrole, même des objets d'un maniement délicat : phonographes, machines à coudre, cardeuses pour le coton.

Le vêtement reste sommaire ; pourtant les indigènes en contact avec les européens et les missionnaires prennent l'habitude de se couvrir le corps. D'une façon générale, ils se laissent tenter par tout ce qu'ils voient dans les boutiques et achètent tant qu'ils ont de l'argent : riches étoffes, vêtements à l'européenne, souliers ; certains chefs ont même

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

adopté le chapeau de soie comme signe distinctif de leur autorité. Le parapluie est d'usage courant.

C'est dans la nourriture qu'on constate les moindres changements; le riz en forme la base; aussi est-ce en ces grains que sont prévues toutes les rations administratives, dans les prisons, aux écoles, sur les chantiers. Toutefois, à Conakry, le pain devient d'un usage courant, (il est cher à l'intérieur, 3 francs le kilogramme à Timbo), et l'alcool un peu partout, hélas! mais particulièrement sur la côte.

L'assistance médicale commence à s'organiser. Conakry a, depuis cette année, son service municipal d'hygiène, possède avec Timbo un médecin civil de colonisation. Jusqu'ici, tout avait reposé sur les médecins militaires de la colonie. On se préoccupe d'introduire la pratique de la vaccination, tout d'abord dans les écoles.

En somme, au contact des blancs, l'indigène commence à sortir de son apathique routine, à produire au delà de ses besoins les plus immédiats, à comprendre la valeur du travail et le profit de l'effort individuel. Il se rend compte de la supériorité de la monnaie comme instrument d'échange, et a parfois pour ce motif donné sa préférence aux commerçants syriens de Conakry, qui ne le payaient pas en marchandises comme certaines maisons de traite ; sur divers chantiers ce traditionnel mode de paiement a dû être abandonné. Pour les familiariser avec la notion de l'épargne, Ballay avait institué une caisse de prévoyance; réorganisée récemment, celle-ci est désormais ouverte à tout habitant de la colonie. Les dépôts doivent être de 10 francs, au minimum, sont remboursables à vue et non productifs d'intérêt. Voici le résumé des opérations depuis l'ouverture de la caisse (1er mars 1901) :

ANNÉES	DÉPOTS		RETRAITS		SOLDE au 31 décembre
	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT	
1901 (1)	93	13.321f 15	50	4 379f 41	8.941f 74
1902...	140	21.170 03	101	16.914 94	13.196 83
1903...	260	30 880 20	154	23.834 78	20.481 05
1904...	241	34.776 79	142	22.592 99	32 481 05
1905(2).	137	25.141 01	125	25.835 01	29.404 80

(1) 10 mois. — (2) 10 mois, janvier-novembre ; les opérations du mois de mai nous manquent ; les retraits y ont été supérieurs aux dépôts de 1.327 fr. 24.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Progrès des exploitations indigènes. — La routine continue à régner : l'indigène gratte toujours son champ avec une petite pioche ronde de 0m 10 ; les tentatives faites pour vulgariser la charrue sont demeurées vaines. Une sécheresse anormale a régné en 1904 ; la disette s'en est suivie, mais, sauf sur certains points des cercles de Labé et de Dinguiray, les ensemencements pour 1905 n'ont pas été plus considérables. En Mellacorée, les indigènes vendent leur riz, en octobre et novembre, aux traitants européens à 3 francs ou 3 fr. 50 le boisseau et doivent en racheter vers la fin de la saison sèche à 5 et 6 fr. 50.

Cultures vivrières. — Le maïs, le manioc, la patate, l'igname ne sont cultivés qu'autour des habitations. Le mil est peu répandu à la côte ; l'indigène du Fouta n'en récolte pas suffisamment pour son entretien ; les peuples sauvages de la forêt libérienne le cultivent communément dans le cercle de Beyla. Le fonio prend une importance croissante au Fouta et même en Haute-Guinée ; sa végétation rapide permet de le récolter au moment où les autres produits sont épuisés, et il ne craint pas, comme le riz et le mil, les sols appauvris.

Le riz de montagne se rencontre au Fouta. Le riz d'eau est cultivé dans les rivières et dans plusieurs vallées montagneuses (Milo, Rio-Grande, Santa.....) où il donne d'abondantes récoltes, surtout dans le bassin du Niger. A la côte, son centre de culture est la Mellacorée, où celui récolté en terrain marécageux produit un grain de qualité supérieure recherché des indigènes. La production s'accroit depuis 1903, époque où les chefs furent chargés d'alimenter les chantiers de la voie ferrée. On pourrait la développer en initiant les cultivateurs à la pratique de l'irrigation qu'ils ignorent. Le riz de Samoh jouit d'une faveur spéciale, due tant à la blancheur et à la grosseur qu'à la qualité nutritive du grain. Le prix est de 0 fr. 15 à 0 fr. 25 le kilogramme, selon que le grain est en paille ou décortiqué. — La production de la province peut être vaguement évaluée à 400 tonnes. Celle du territoire de Kadé serait d'égale importance, mais plutôt en riz de montagne, celui de marais n'étant cultivé que dans la vallée du Rio-Grande. Dans les cercles de Faranah et du Rio-Pongo, les évaluations sont très supérieures, respectivement 10.000 et 13.000 tonnes (*Off. A. O. F.* 1905, p. 605). En pays baga (Boffa), on cultive couramment du riz américain qu'on sème en pépinière et qu'on repique ensuite.

Graines oléagineuses. — Les sésames sont cultivées dans tout

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

le pays depuis un temps immémorial, notamment en Mellacorée, se plantent dans les champs de riz et offrent l'avantage d'être à peu près respectées par les insectes. Un bas prix de transport sur fer donnant une vente rémunératrice permettrait à la culture de se développer aisément dans l'intérieur, car elle est connue des indigènes.

L'arachide, importée voici soixante ans, se plaît à la côte dans les terres sablonneuses et légères et offre l'avantage d'enrichir le sol, à l'inverse du riz et du mil ; mais la constitution argileuse du terrain, l'humidité régnante lui sont contraires. La race ancienne s'était atrophiée ; des ensemencements en graines de Gambie (1898) et du Cayor (1902) ont donné de bons résultats, mais la qualité demeure inférieure à celle du Sénégal, et les indigènes découragés par la faiblesse des cours ne la cultivent plus d'une façon régulière qu'au Nunez, entre Boké et Victoria. Aussi les commerçants fondent-ils peu d'espoir sur le développement de cette culture.

L'*elœis guineensis*, ou palmier à huile, vivant en forêt sur la côte et ne nécessitant aucune culture, produit, les bonnes années, douze à quatorze régimes de 150 noix récoltées surtout de janvier à mai ; l'enveloppe des noix est une pulpe laissant échapper une graisse connue sous le nom d'huile de palme ; à l'intérieur du noyau est une amande qui, triturée en Europe, produit l'huile de palmiste. Le concassage des noix se fait à la main ; l'introduction de machines, dont se préoccupe l'Administration, semblerait devoir faciliter le commerce de ce produit, qui croît lentement. Mais les premiers essais en ce genre n'ont pas donné de bons résultats. Le rendement moyen d'un palmier est de 4 à 5 francs par an.

Élevage. — C'est une des ressources du pays et il convient de s'intéresser à son développement, car le massif du Fouta-Djallon est, sous ce rapport, la région privilégiée de l'Afrique occidentale, ayant un vaste marché à alimenter. Les races bovine et ovine du pays, très rustiques, ne demandant pas de soin, sont parfaitement adaptées au climat. Le bœuf, de petite taille (1^m20 à 1^m60), est robuste, résiste aux maladies, à la tsétsé, se dresse facilement. Aussi est-il préférable de développer et améliorer la race par sélection plutôt que par croisement ; il faut chercher à assurer au troupeau une nourriture abondante en toute saison (à la fin de la saison sèche le bétail, comme l'homme, souffre parfois de la disette) ; on pourrait obtenir plus de fourrage en fauchant à la fin de l'hivernage diverses graminées pour

fenaison (dans quelques villages on donne au bétail de la paille d'arachide), et créer par l'irrigation en saison sèche des prairies artificielles. Le bœuf sans corne, dit de race d'Angus, dont la tête ressemble à celle de l'antilope, ne se rencontre que par échantillons et son origine n'a pas encore été exactement établie.

Le bœuf fournit un poids de 200 à 250 kilogrammes de viande d'assez bonne qualité, le mouton 13 kilogrammes. Un recensement, fait en 1904, accuse 271.488 bovidés, (Fouta, 181.520, Labé 34.369, la côte 33.878, Haute-Guinée 15.942, Haut-Niger 5.779) et 86.977 ovidées (Labé 32.927, Fouta, 24.577, Haute-Guinée 12.222, Haut-Niger 10.558, la côte 6.693).

Le cheval s'acclimate mal et meurt sous l'influence d'une certaine herbe, au dire des indigènes. Comme des Européens ont pu en conserver jusqu'à 5 et 7 ans avec des soins hygiéniques et une bonne nourriture, on peut incriminer plutôt l'incurie des habitants que le climat.

Produits forestiers. — *Caoutchouc.* L'exploitation des lianes fournit l'élément prépondérant du commerce d'exportation, procure les principales ressources du budget de la colonie et a assuré sa prospérité. Elle est aujourd'hui l'objet de graves préoccupations. Car les forêts ont été dévastées en maintes régions, et les réserves ne paraissent pas considérables : on en signale chez les Coniaguis, qui ne récoltent pas le latex, dans le Kissi, à Beyla, entre Kankan et Anni, dans la région comprise entre Siguiri, Kouroussa et Dinguiray; mais elles paraissent insuffisantes pour maintenir la production au point où elle est parvenue. Les peuplements des landolphias sont très compromis, dit-on communément. Peu de lianes résistent aux fortes saignées qui mettent le bois à nu sur $0^m 01$ et plus; la cicatrisation, contrariée par les feux de brousse et les insectes, se fait rarement; le bois se dessèche et pourrit. Le feu de brousse est une vieille habitude de la population, qui défriche ainsi la terre qu'elle veut ensemencer et qu'elle laisse reposer souvent une dizaine d'années, moins par négligence qu'à cause de la pauvreté du sol en éléments fertisants. Mais le plus grand mal est fait par l'incurie de ceux qui, pour récolter plus de latex, coupent les plantes au pied et même en arrachent les racines. Des pénalités assez sévères ont été comminées contre les dévastateurs de lianes. Plus efficace a été l'interdiction

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

d'exporter des caoutchoucs frelatés ou de qualité secondaire, afin d'assurer le bon classement du produit sur les marchés européens. A cet effet, on a prescrit le coupage des boules en présence des agents des douanes et la confiscation des produits altérés par l'introduction de matières étrangères ou inférieures. On avait préconisé l'introduction du caoutchouc en plaques de préférence aux boules pour découvrir plus aisément la fraude; mais c'eût été apporter une réelle perturbation dans les habitudes locales.

En effet, l'éducation des indigènes reste encore à faire, même pour obtenir un saignement rationnel des lianes. Ceux qui fréquentent les centres de traite commencent seuls à comprendre qu'ils ont intérêt à leur conservation ; mais parfois leurs districts sont envahis et dévastés par des récoltants étrangers à la province, « se désintéressant de ses véritables intérêts pour ne se préoccuper que d'un bénéfice immédiat, mus aussi par ce besoin de nuire trop fréquent chez des gens d'origine et surtout de race différentes ». (*Circ.* 26 janvier 1905, *Off. Guinée* 1905, p. 57). Les agents de culture sont trop peu nombreux pour parer au mal ; aussi les administrateurs s'attachent-ils à obtenir des chefs indigènes la dénonciation des coupables, et à les pénétrer peu à peu de la nécessité de surveiller l'emploi par leurs ressortissants de méthodes rationnelles.

Industries. — Quelques produits ouvrés indigènes : cordages, vannerie, tissus, poteries... donnent lieu à de minimes transactions avec Sierra-Leone et Libéria, 25.000 francs environ. Les tissus indigènes sont délaissés au profit de ceux importés.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

II

LA COLONISATION

La Guinée n'est pas une colonie de peuplement et ne renferme que quelques centaines de blancs, fonctionnaires ou commerçants. Plusieurs toutefois, tant à la côte que dans l'intérieur, sont mariés et résistent assez bien au climat tropical. La colonie offre, d'ailleurs, l'avantage d'un relief du sol assez élevé, et se dessinant à proximité de la mer. Mais la culture n'est possible que par les indigènes, et le rôle des Européens doit être de la diriger, de la surveiller, de l'améliorer.

Concessions. — Ballay, fort du succès de sa politique auprès des indigènes, était hostile au régime des grandes concessions territoriales ; et il est parvenu à en préserver sa colonie quand elles étaient naguère en faveur dans la métropole. Il ne voulait pas de concessions supérieures à 1.000 hectares et expliquait ainsi son opinion : « Dans l'intérieur, la propriété du territoire appartient aux indigènes, représentés par le roi, auquel la coutume du pays défend d'aliéner la terre. Mais il peut consentir des baux emphytéotiques moyennant un loyer qui représente les légers services que le chef s'engage à rendre au locataire : fourniture de vivres, de main-d'œuvre, etc. Ces baux sont renouvelables et peuvent être considérés comme représentant les mêmes avantages que la propriété. Ils ont même un avantage de plus qu'elle, c'est qu'ils ne pourraient pas être frappés d'un impôt foncier. Ils sont résiliables à la volonté du locataire seul. Ils ne sont valables qu'après avoir été revêtus de l'approbation du gouverneur en conseil d'administration. En cas de dissentiment, le gouverneur emploie son autorité à mettre les parties d'accord. » (*Rapport*, 1898, p. 50.)

6

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Au reste, les exploitations européennes n'ont pas donné jusqu'ici de brillants résultats : la Société des plantations du Rio Compony, qui entreprit la culture du caoutchouc sur les bords du fleuve, a dû liquider ; les plantations de caféier de la maison Colin, en Dubréka, ont été abandonnées, en 1899, après avoir coûté plus de 500.000 francs ; la Société agricole et industrielle de la Guinée française, installée en Mellacorée par M. E. Baillaud, n'y a pas fait un long séjour.

Main-d'œuvre. — « La valeur actuelle de la Guinée et sa richesse future, observe M. Frézouls, se trouvent dans la certitude de disposer d'une main-d'œuvre peu active sans doute, mais assez souple pour obéir aujourd'hui, assez intelligente pour prendre demain toutes les initiatives nécessaires. » (*Off. A. O. F.*, 1905, p. 519). Elle n'a jamais manqué dans le pays ni pour l'agriculture, ni pour les travaux qui ne demandent pas d'habileté spéciale, comme les terrassements, ni pour le portage. La Société des plantations du R. Compony trouvait facilement des cultivateurs. M. Baillaud (*Rev. gén. des sciences*, 15 mai 1905, p.423-432) explique que, en 1901, au début de son installation en Guinée, il payait par mois : les adultes, 25 francs, les enfants de 12 à 15 ans, 15 francs, plus la ration journalière de riz de 750 grammes, coût 0 fr. 22, et qu'il a toujours eu à peu près continuellement à sa disposition de 50 à 80 travailleurs, selon ses besoins, à condition de les payer en espèces. Au bout d'un mois, il put introduire le travail à la tâche et ramener ainsi le salaire moyen à 20 et 10 francs, plus la ration, et même à 15 francs pour les adultes dans le deuxième semestre 1902 ; le prix journalier de la main-d'œuvre, ration comprise, était alors de 0 fr. 65. C'est une erreur, selon lui, de supposer qu'en Afrique un prix de main-d'œuvre une fois payé ne peut être abaissé. « Le principal pour qu'un indigène travaille chez un planteur, c'est qu'il s'y trouve bien. Lorsqu'on s'établit pour la première fois dans un pays et qu'on y est inconnu, il faut attirer le noir et lui donner un salaire sinon plus élevé, du moins égal au salaire moyen du pays où l'on se trouve. Une fois qu'il vous connaît, on est devenu un peu son maître, et l'on peut essayer peu à peu d'abaisser ce salaire, toujours plus élevé, du reste, que celui qu'il gagnerait au service d'un autre indigène. » Mais les travaux du chemin de fer ont fait hausser le prix de la main-d'œuvre, et M. Baillaud ne croit pas qu'un journalier agricole travaille actuellement à moins de 1 franc à 1 fr. 25 par jour, plus la ration.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le salaire s'élève dès qu'on réclame de l'indigène des connaissances spéciales : un boy se paie de 30 à 50 francs ; un cuisinier, de 40 à 80 francs ; les menuisiers et maçons gagnent jusqu'à 5 et 6 francs par jour ; l'ouvrier indigène de l'école professionnelle de Timbo est payé 25 francs par mois et défrayé de son entretien. Lors de la construction du boulevard maritime à Conakry, en 1902, 39.000 journées d'ouvriers et manœuvres sont revenues à 42.385 fr. 82.

La régie de la construction du chemin de fer a recouru à un système de recrutement expérimenté au Congo belge. « Confier à forfait et par contrat un travail de terrassement déterminé à un chef de tâche indigène intelligent, auquel on fournit, en outre, les outils et les vivres. Celui-ci s'occupe alors comme il l'entend de recruter ses travailleurs, exclusivement volontaires, et d'exécuter sa tâche pour l'époque fixée. Les indigènes apprécient beaucoup cette façon de faire, qui leur donne plus de liberté, ne les astreint pas au contact permanent des Européens, leur facilite le groupement par races, et leur permet de travailler sans être assujettis à une minutieuse règlementation. » (Salesses.) Le prix moyen donné à la majorité des travailleurs a été, pour la première section de la voie, de 1 franc, plus la nourriture qu'on peut évaluer à 0 fr. 50 (riz, 700 grammes ; sel, 25 grammes ; viande à l'occasion). Le recrutement des ouvriers d'art, mécaniciens, forgerons, charpentiers, maçons, se fit au Sénégal et à Sierre Leone ; la main-d'œuvre, celle des maçons notamment, fut chère et défectueuse. On put réaliser une économie de 1 franc sur la journée en remplaçant les Ouolofs par des Guinéens portugais moins exigeants.

Cultures. — *Jardins d'essais.* Ces jardins sont les utiles préliminaires de la colonisation. « Il s'y poursuit patiemment des études fort intéressantes qui ne paraissent pas avoir encore donné de résultats bien positifs ». Cette observation de M. Bohn à propos du caoutchouc (Rapport à la Chambre de Commerce de Marseille, 1905) peut être généralisée à l'ensemble des essais. Toutefois, le jardin de Camayenne, à 6 kilomètres de Conakry, créé en 1897, dans la presqu'île du Kaloum, se développe progressivement (1897 : 9 hectares ; 1902, 21 hectares dont 12 en culture), et donne, malgré un sol défavorable, des résultats assez satisfaisants. Au centre de prospères plantations privées, il constitue un but d'agréable promenade pour les

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

citadins, alimente la ville en arbres et plants d'agrément, a cédé aux particuliers et aux administrateurs dans toute la colonie un nombre fort respectable de graines et de plants. Les études qu'on y poursuit touchant la reproduction des landolphias et l'introduction d'espèces étrangères paraissent entrer dans le domaine de la pratique : on a commencé dans divers cercles des plantations qui donnent bon espoir; on a constaté que l'hévea réclame l'humidité de la côte, que le castilloa supporte mieux la sécheresse; l'attention est actuellement sollicitée par le problème de l'écartement à donner aux plants et de leur usage comme porte ombre pour le caféier et le cacaoyer. En 1905, on a recueilli 35.000 graines et l'abondance de cette récolte a permis la constitution d'une pépinière de 20.000 plants et la cession de 10.000 graines à un particulier, sans nuire aux envois faits à l'intérieur. C'est à Camayenne encore qu'ont été faites les études qui ont facilité la création des bananeries du Kaloum. On vient d'affecter à l'exploitation de ce jardin les enfants détenus à la prison de Conakry; ils y constitueront une maison de correction sous la haute surveillance du directeur (1er octobre 1905).

Tous les administrateurs de cercles ont à côté de leur résidence un jardin potager qui, en leur procurant des légumes et de la volaille, permet d'expérimenter les variétés européennes susceptibles de s'acclimater sur leur territoire. A Kouroussa, M. Pobéguin a créé, en 1900, un véritable jardin d'essai possédant déjà une notable collection d'arbres fruitiers tropicaux inconnus dans la région et des échantillons de plantes industrielles, tinctoriales, textiles ou caoutchoutifères. A Kankan et à Siguiri, les plantations d'arbres fruitiers ont bien réussi et dans la dernière localité sont déjà en plein rapport; à Banko, des résultats satisfaisants ont été surtout obtenus avec les plantes vivrières. Mais, jusqu'ici, on n'a pu acclimater la pomme de terre qui est dans la colonie un aliment de luxe.

A Timbo, une ferme-école, Ballayville, fut, en juin 1897, annexée à la résidence par l'administrateur Noirot, dans le but d'acclimater au Fouta des espèces indigènes et extratropicales, d'y constituer une pépinière d'espèces intertropicales, d'étudier l'élevage et de familiariser les indigènes avec les moyens de culture européenne; des étables et bergeries ont été édifiées pour initier les habitants aux soins à donner aux troupeaux, leur démontrer l'utilité de les placer sous abri pendant la saison des pluies. Une équipe de 35 enfants de 7 à 14 ans,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

provenant de caravanes de captifs, ont été les premiers élèves cultivateurs de la ferme.

Coton. — Des essais sur variétés américaines faits à la ferme de Timbo, en 1902, ont été satisfaisants, mais peu concluants, à raison de l'emploi des labours et de la fumure au lieu des simples modes de culture indigène. Préférables furent ceux de la campagne 1903-1904 dans des champs préparés par les indigènes sur divers points du pays avec leurs procédés habituels, sans fumure spéciale et sur les terrains ordinairement cultivés. On en a tiré pour l'habitat du coton les conclusions suivantes : de la côte jusqu'au delà de Timbo, vers l'Est, les terrains gréseux et latéritiques, pauvres en acide phosphorique, en chaux et potasse et même en azote, doivent être tenus pour défavorables, l'humidité y est trop forte (chute d'eau moyenne annuelle, plus de 2 mètres) ; une population peu dense ne permettrait pas une culture développée et la création d'un centre commercial important, elle est plus apte à l'élevage qu'au travail des champs. Le bassin du haut Niger offre des conditions plus favorables; les formations superficielles s'y rapprochent de celles des terres en aval où les espèces américaines ont réussi. La fertilité est la même et la population plus dense que dans le Fouta. Les expériences ont besoin d'être poursuivies, notamment pour établir si la préférence doit être accordée aux espèces américaines sur les égyptiennes. L'Association cotonnière coloniale a un représentant à Kouroussa, mais ses expériences ont été plutôt faites dans le moyen Niger.

Café. — A l'origine de la colonie, la culture du caféier a été tentée en Dubréka, surtout avec des plants Libéria. La plantation Colin, commencée en 1892, avait, sur une concession de 250 hectares, 80.000 pieds dont 25.000 en état de produire dès 1901. La plantation Rohrdanz, plus modeste, a donné des résultats à partir de 1899. La plantation Bouery-Tribolet offrait l'intéressante particularité de renfermer plusieurs espèces : libéria, nunez, abyssin, et de les abriter sous un ficus indigène dénommé en soussou *Sakaoui* et donnant un latex inférieur au produit des lianes, mais valant sur place de 3 fr. 50 à 4 francs le kilogramme. On y voyait de beaux cacaoyers et plus de 6.500 pieds de diverses espèces d'arbres à caoutchouc. Malheureusement le directeur, M. Tribolet, est mort en 1901. Le mouvement d'affaires, exclusivement avec la métropole, est insignifiant (1901, 1.409 francs ; 1902, 2.156 francs ; 1903, 1.450 francs).

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Bananes, ananas, colas. — Le bananier indigène donne au bout d'un an des fruits d'excellente qualité, et ne demande comme soins qu'un peu d'eau et d'engrais. La culture en vue de l'exportation commence dans le Kaloum : elle a été essayée dans trois concessions, couvrant ensemble 8 hectares ; citons parmi elles la plantation d'un commerçant en boucherie de Conakry qui, pour se procurer l'engrais nécessaire, y entretient un troupeau de 92 bœufs. En 1903, le chiffre des exportations a été de près de 4.000 francs.

L'ananas pousse dans toute la colonie, son fruit est de qualité inférieure ; on le récolte vers mai-juin. Ceux qui s'en sont occupés préconisent la méthode suivante pour modifier l'époque de la maturité : mettre les œillets en pépinière en décembre, transplanter en juin à un mètre, cueillir d'octobre à février, pour que le produit arrive sur les marchés au moment de l'absence des fruits européens.

Les noix de cola de Guinée et de Sierra-Leone ont la préférence des indigènes et de la pharmacie. Cette plante tropicale ne dépasse pas le 10e latitude Nord. La production du pays est inférieure à la consommation ; aussi le produit est-il importé en quantités importantes de Sierra-Leone et de la forêt libérienne (en 1903, plus de 200 tonnes ont passé à Siguiri à destination du moyen Niger). Les colatiers sont nombreux dans les cercles voisins du Libéria (45.000). Quoi qu'ils préfèrent les sols profonds et riches en humus et le voisinage de l'eau (9.000 au R. Pongo), ils acceptent les terres latéritiques du Kaloum, où plusieurs planteurs les cultivent avec succès.

Caoutchouc. — Les produits énumérés jusqu'ici sont ceux sur lesquels l'attention de l'Administration et du commerce a été attirée avec quelque espoir de succès pour faire échapper la colonie au danger de l'uniproduction. Mais le caoutchouc demeure le principal élément des transactions, et c'est de sa conservation et de sa reproduction qu'on doit avant tout se préoccuper.

Dès 1898, l'Administration faisait distribuer dans les villages des graines de lianes à caoutchouc ; les résultats furent médiocres faute de direction européenne. Maintenant la tentative se poursuit sous la surveillance des agents de culture ; dans chaque chef-lieu de cercle est installée une plantation modèle où, à côté des espèces indigènes, se voient des échantillons d'hevea, de castilloa, de ceara ; ce dernier réussit bien en Haute-Guinée ; à Kouroussa, existe une plantation qui a une dizaine d'années d'existence : les arbres atteignent 8 à 9 mètres

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

et un diamètre moyen de 30 centimètres; à Tintibulé, on trouve une plantation de cearas âgés d'un an très bien entretenue et d'une belle végétation. Des castilloas, plantés, en 1904, à Tabouna (environs de Kindia) et issus de graines du jardin d'essai de Camayenne, ont un très bel aspect. A Boké, se voit, à vingt minutes du poste, près du Nunez, une plantation de 4 hectares en terrain légèrement déclive, profond et argilo-siliceux, comprenant 500 héveas, 600 castilloas et des landolphias, tous espacés à 6 mètres. A Forécariah, on a fait une plantation semblable sur les bords de la Mellacorée. Mais il faudra attendre plusieurs années le résultat de ces essais.

Mines. — « Jusqu'à présent tout porte à croire que les terrains aurifères de la colonie sont trop pauvres pour payer les frais d'une entreprise européenne », opine un homme qui l'a parcourue. L'or a certainement été rencontré dans le Fouta-Djallon, mais il semble que ce soit plutôt vers sa périphérie que doivent se diriger les prospecteurs. Toutefois on le trouve dans le Séké et le Bouré (vallée du Tinkisso), souvent dans la guangue quartzeuse à l'état de paillettes. Depuis mai 1905 il n'est plus délivré de permis d'exploration pour les cercles de Siguiri, Kankan, Kouroussa, Dinguiray, ouverts à la recherche et à l'exploitation des mines ; mais cette dernière n'a pas encore sérieusement commencé. Au 14 novembre 1905, le nombre des demandes de permis de recherches déposées au 1er bureau du gouvernement s'élevait à 107. En 1902, il a été exporté 51.000 francs d'or, soit 17 kilogrammes.

Voies de communication. — *Pistes. Portage.* — La presque totalité des routes de cercles ne sont que des pistes indigènes entretenues par les villages riverains ; quelques-unes ont le caractère de voies commerciales, mais il n'y circule pas de charroi, et le trafic se fait toujours à dos d'homme. Aussi la réglementation du portage intéresse-t-elle vivement la colonie.

Présentement l'administration dispose de cinq compagnies de porteurs ayant leur centre à Kindia, Timbo, Toumanéah, Kouroussa, Kankan, chacune ne circulant que dans son secteur. Ceux de la première compagnie (Kindia) ont droit à un salaire supérieur, à cause des difficultés du trajet et de l'accélération de la marche, 0 fr. 50 en route ou en station sans charge, 1 franc en route avec charge ou en service dans les postes ; le salaire dans les autres compagnies

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

est de 0 fr. 30 et 0 fr. 50. Les chefs d'escouade, non chargés en marche (1 par groupe de 50 porteurs), sont payés au mois : première compagnie 25 francs ; les autres 20 francs ; et ont droit en route à un supplément journalier de 0 fr. 25. Ces compagnies peuvent être mises à la disposition des particuliers, sur la route de Kankan à Kindia, dans la limite des ressources des cercles, et les transports du commerce combinés avec ceux de l'administration pour former des escouades de 50 hommes avec chefs de convoi et porteurs de vivres. La charge du porteur ne peut excéder 30 kilogrammes; le parcours total est effectué en 25 jours au maximum, à raison de 25 à 30 kilomètres par jour et au prix de 24 francs la charge. Celles-ci sont échangées aux gites d'étapes : Timbo, Toumanéah, Kouroussa, ce qui entraîne au moins un jour d'arrêt. (*Off. Guinée* 1905, p. 587-588).

A la fin de 1904, le lieutenant-gouverneur Cousturier, au moment de son départ, projetait l'emploi sur la route du Niger de charrois au moyen de bœufs échelonnés dans les caravansérails de 15 en 15 kilomètres; l'expérience en ce sens, tentée avec des voitures légères entre Timbo et Kouroussa, a malheureusement échoué. Les Maures commencent à transporter des marchandises à ânes, et, nonobstant la lenteur de ce système, l'Administration les encourage en les autorisant à prendre dans les postes des cessions de grains (Rapport Le Hérissé sur le budget des colonies pour 1906, p. 11).

Route du Niger. — La route du Niger est jusqu'à présent, en dehors des villes, la seule artère carrossable de la colonie. On a songé à son établissement dès la fondation de Conakry ; ne fallait il pas attirer à la capitale les caravanes du Fouta ? En 1895, le rattachement du cercle de Faranah fit envisager l'objectif du Niger, dont Conakry, au sentiment de Ballay, devait être le port, puisque la Guinée offrait la voie la plus courte entre le bassin du Djoliba et la côte. En conséquence le capitaine Salesses établit un projet de route à travers le Fouta et aboutissant à Faranah. Ce sont les plans qui ont été exécutés jusqu'à Friguiagbé sous la direction du garde d'artillerie Leprince, de 1896 à 1900. Cette section est à une largeur de 5 mètres et présente quelques œuvres d'art importantes comme le pont de 24 mètres à quatre travées sur la Kitinn, celui de 12 mètres à deux travées sur la Confouma, rivières torrentueuses sujettes à des crues de 5 mètres ; elle est praticable pour toutes les voitures légères et même pour les poids lourds, sauf aux rampes de 0m 12 de la Tangbaïa et des Ouloum

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

qui auront besoin d'être rectifiées. Le coût s'est élevé à 1 million, avec emploi de la main-d'œuvre soussou pour les travaux communs.

Quand il s'agit de poursuivre la route, un grand changement s'était produit dans la configuration de la colonie par suite de la dislocation du Soudan ; le centre de la Guinée nigérienne était ramené au Nord vers les points où le fleuve devient navigable ; les postes des territoires nouvellement acquis étaient reliés entre eux par des pistes. On décida de les rejoindre à la côte de la même manière, la direction de Faranah fut abandonnée et la construction d'une piste de 2 mètre décidée entre Toumanéah et le terminus de la route en passant par Timbo. A raison des difficultés offertes par le massif Fouta, les travaux furent poussés, dès 1901, de E. à W. à partir de Toumanéah, sous la direction de M. Leprince ; on atteignait Timbo fin 1901 et Friguiagbé, distant de 347 kilomètres, en février 1903; la piste est jalonnée de treize caravansérails ; les gros cours d'eau sont traversés sur des bacs à traille composés de trois pirogues jumellées, les autres sur des ponts légers qui ne sauraient résister aux crues et inondations : pendant le dernier hivernage 1905, ils ont été emportés trois fois entre Kindia et Timbo.

Chemin de fer. — A notre époque, une route carrossable n'est pas une voie de pénétration suffisante, le rail s'impose. Ballay l'avait compris, et grâce au concours d'un homme de valeur, M. Salesses, il put faire exécuter les travaux préparatoires (missions Salesses, de 1895 et 1897-1898, mission Naudé, 1898-1899), dresser avant de quitter Conakry l'avant-projet Salesses qui eut l'approbation ministérielle, et négocier avec la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 8 millions sans autre garantie que le crédit de la colonie (Décr. 14 août 1899). Les travaux d'infrastructure confiés à l'entreprise Mairesse (adjudication, 18 février 1900) et commencés aux chantiers de Conakry et de Maneah, km 53, compromis par la mort de M. Mairesse (août 1900), furent repris en régie sous la direction de M. Salesses (3 février 1902), pour le compte du gouvernement, après une expérience concluante tentée l'année précédente du km 120 à Friguiagbé. En janvier 1904, M. Roume, venu par le Niger, pouvait descendre sur rail de Lanfofoumé, km 102, à Conakry. La voie a été ouverte à l'exploitation jusqu'à Kindia, km 154, le 1er juin 1904 (le col est au km 148,5).

La construction de la seconde section, de Kindia au col de Koumi

(718 mètres d'altitude), se poursuit activement au compte du gouvernement général (Décr. 8 juillet 1904) et occupe 6.500 ouvriers. Au 31 juillet 1905, le rail dépassait le pont de la Santa, k^m 166, et s'arrêtait au col de Debecobi, k^m 167; la plate-forme débouchait dans la vallée de la Sira-foré. On espère ouvrir la ligne à l'exploitation jusqu'au k^m 203 à la fin de 1906, et jusqu'à Koumi un an plus tard. Entre Koumi et Kouroussa les difficultés seront moindres et M. Salesses croit que la ligne pourrait être achevée en 1910.

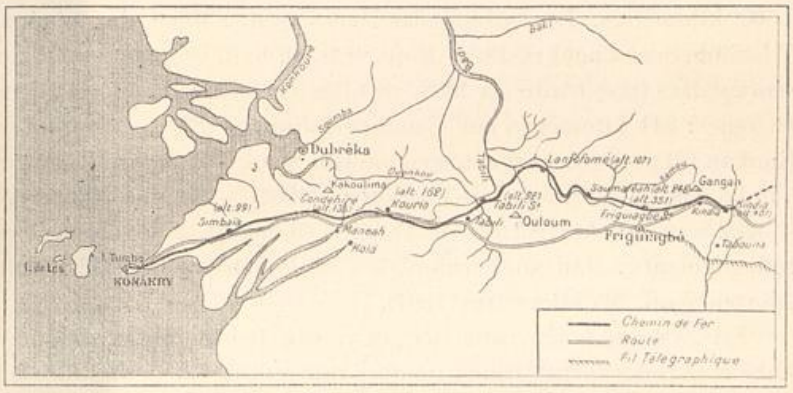
La voie, de 1 mètre, longe la mer et la route au sortir de Conakry, évite Dubréka, gagne les plateaux de Konkéhiré et de Kouria — k^m 65, altitude 200 mètres — en longeant les flancs rocheux du Kakoulima, s'engage dans les gorges étroites et aux roches dures du Badi et du Tabili pour atteindre Friguiagbé, descend, au travers des grès, de Kindia à la Santa pour s'établir sur des roches diabasiques et granitoïdes au delà de cette rivière jusqu'à Koumi. La voie traverse un pays très accidenté, et néanmoins les courbes ne sont pas inférieures à 100 mètres et les pentes ne dépassent pas 0^m 025. On a évité les tunnels mais les ponts sont nombreux (Tabili, longueur 60 mètres, hauteur 15 mètres; Konkouré, longueur 80 mètres, hauteur 18 mètres). Le kilomètre, prévu à 80.000 francs par M. Salesses, à 90.000 francs par le Comité supérieur des travaux publics, est ressorti à 95.000 francs dans la première section, dont le coût revient à 14.400.000 francs fournis par la colonie au moyen d'un prélèvement de 2 millions sur sa caisse de réserve, de 400.000 francs sur ses excédents budgétaires, et de deux emprunts de 8 millions à la Caisse des Dépôts et Consignations (Décr. 14 août 1899) et de 4 millions à celle des retraites pour la vieillesse (Décr. 22 mars 1901). Le solde de ces deux emprunts a été remboursé le 25 août 1903 par le gouvernement général sur les fonds de l'emprunt de 65 millions (loi 5 juillet 1903) dont 17 millions sont affectés aux travaux de la seconde section. Les dépenses au 30 juin 1905 sont de 4.606.206 fr. 50. La troisième section coûtera 30 millions qui seront à prélever sur le nouvel emprunt que négocie présentement le gouvernement général. Il est à souhaiter qu'aucune rivalité locale n'empêche la réussite de l'opération et ne retarde ainsi le prompt achèvement de la voie ferrée jusqu'au Niger, son terminus naturel.

L'exploitation est confiée au service du génie, qui recrute son personnel subalterne parmi les indigènes ou emploie des Sénégalais. Il circule par jour dans chaque sens un train mixte (plus un train de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

matériel) qui franchit les 154 kilomètres en six heures trois quarts (horaire du 1er octobre 1905).

On compte sept stations intermédiaires respectivement espacées de 17 à 24 kilomètres. Le tarif kilométrique est : pour les voyageurs (4 classes) : 0 fr. 30, 0 fr. 20, 0 fr. 10, 0 fr. 04 ; pour les marchandises à la descente et par tonne : 1re catégorie, caoutchouc... 1 franc ; 2e, gommes, cafés... 0 fr. 50 ; 3e, graines... 0 fr. 20 ; pour les animaux,



TRACÉ DU CHEMIN DE FER

par tête 0 fr. 20, 0 fr. 10, 0 fr. 04, et par wagon complet de bout à bout 50 francs. Le budget d'exploitation pour 1905 a été prévu à 680.000 francs; au 30 septembre, les recettes réalisées s'élevaient à 547.615 fr. 17, savoir : recettes commerciales, voyageurs : 86.798 fr. 90 ; marchandises : 227.075 fr. 95, ensemble 313.874 fr. 85 ; transports pour compte de l'administration : 49.643 fr. 43, transports pour la 2e section : 184.096 fr. 32. Durant le 1er semestre 1905, il a été délivré 8.197 billets de voyageurs et transporté 2.000 tonnes de marchandises, ce qui donne une recette kilométrique semestrielle de 2.532 francs (voyageurs : 454 francs ; marchandises 2.078) ; la moyenne des voyageurs par jour et par kilomètre est de 46, et le poids moyen des marchandises, 9 tonnes.

Service des rivières. — Assuré jusqu'ici par l'aviso du service local ou par des côtres, il le sera d'une façon régulière, à partir du 1er janvier 1906, grâce à un traité de gré à gré entre le gouvernement et la maison Cohen, qui s'est chargée d'un service périodique trois fois

par mois, au moyen d'un vapeur entre Conakry et Boké avec escales à Dubréka et Boffa. Désormais le *Conakry* sera plus spécialement affecté au service des îles de Los (tarif très élevé : voyageurs 5 francs et 2 fr. 50 ; marchandises, 5 francs par tonne avec minimum de perception d'une tonne, *Off. Guinée* 1905, p. 590.)

Postes et télégraphes. — Le réseau télégraphique terrestre n'a été construit qu'à partir de 1896 et a maintenant un développement de 2.500 kilomètres. Les principales lignes sont : ligne du Sénégal, 511 kilom. par Conakry-Boké-Kankéléfa, où le fil se soude aux lignes sénégalaises (construite en 1898, rectifiée en 1902) ; lignes du Niger, 1re ligne : 644 kilomètres par Conakry-Faranah (1897) — Kouroussa-Kankan (fil posé par l'ancienne colonie du Soudan ; 2e ligne : Bambaïa-Timbo (1897) — Toumanéah-Kouroussa (1902) — Siguiri-Niagassola — frontière soudanaise (fil de l'ancien Soudan), 573 kilom. Embranchements : Manéah-Farmoréah, 77 kilomètres (1899) ; Faranah-Diorodougou, 265 kilomètres (1904).

En 1906, on pense rattacher au réseau Benty, Beyla, Ditinn et Labé et faire les rectifications rendues nécessaires par la modification de la frontière franco-portugaise. L'entretien du fil étant difficile entre Boffa et Dubréka, pays de brousse, on avait immergé deux câbles dans les rivières ; celui du R. Pongo a mal fonctionné et il a fallu revenir au fil aérien (1904). Pour éviter les interruptions résultant de la chute des arbres ou des poteaux par incendie ou pourriture on les remplace peu à peu par des poteaux en fer, le long de la voie ferrée).

Conakry communique avec Dakar par câble français depuis le rachat des câbles côtiers de la W. A. T. C. et de là avec Brest depuis 1905, mais doit emprunter les lignes anglaises pour ses relations avec les colonies du Sud. Le tarif nouveau pour la France a été abaissé de 4 fr. 18 à 3 fr. 35, mais l'ancien tarif à 1 fr. 50, Dakar-Conakry, a été maintenu. Comme le tarif nouveau Brest-Dakar est de 1 fr. 40 et que le tarif terrestre de l'Afrique occidentale est de 0 fr. 20, il en résulte cette anomalie qu'en empruntant les lignes terrestres on peut communiquer avec la France pour 1 fr. 60, en courant le risque des interruptions qui se produisent encore pendant l'hivernage, mais deviennent rares en saison sèche. En 1902, il a été échangé 19.116 télégrammes ; en 1904, 32.375 dont 18.543 privés et 9.598 entre les 22 bureaux de l'intérieur.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le service postal s'est fait jusqu'ici dans les rivières au moyen d'un aviso, et encore par tous les côtres en partance, sans supplément de taxe depuis 1899 ; à l'intérieur, dans les localités non desservies par le chemin de fer, au moyen de piétons, qui font le service trois fois par mois dans chaque sens : départ de Kindia les 9, 19 et 29 ; arrivée à Timbo le cinquième jour; à Ditinn, le huitième; à Toumanéah le dixième ; à Labé par Demokoulima le sixième ; à Kouroussa le dixième et à Siguiri le quinzième. Il y a deux courriers mensuels réguliers pour le Sénégal et l'Europe et autant pour les colonies du Sud ; mais il ne se passe presque pas de jour qu'un ou deux paquebots n'accostent à Conakry, et on leur remet la correspondance (1902, 533 1903, 557; 1904, 568). En 1904, il a été enregistré 20.115 chargements à Conakry.

Le service des colis postaux de 5 et 10 kilogrammes fonctionne dans les 25 bureaux de poste de la colonie depuis le 1er juillet 1905. Par suite de la suppression des droits de sortie sauf pour le caoutchouc, les colis contenant ce produit ne sont reçus que dans les bureaux des localités où existe un poste de douanes, car ils doivent être accompagnés d'une déclaration visée par l'agent de ce service ; le seul bureau de Conakry est ouvert au service des colis grevés de remboursement, ce bureau et ceux de Boké et de Kindia le sont au service des valeurs déclarées. En 1902, on a reçu à Conakry plus de 1.300 colis postaux; en 1903, 2.288; en 1904, 2.325 ; il en a été expédié, en 1902, 405 ; en 1903, 709; en 1904, 872. Le tarif est : d'Europe à Conakry, et vice versa, 2 francs et 3 fr. 35; supplément pour port dans les rivières, 1 franc et 1 fr. 50; pour l'intérieur, variable selon la distance : pour Beyla, 12 fr. 50 et 18 francs, pour Kadé, 5 francs et 8 francs (*Ar. loc.* 29 avril 1905).

Le personnel, en 1905, comprend 17 Européens dont un chef de service ayant rang d'inspecteur, et 81 indigènes (sur ces chiffres, 47 sont affectés au service télégraphique, et on peut y ajouter 69 individus chargés de l'entretien des lignes terrestres). Une école de télégraphie a été créée à Conakry par arrêté local du 17 février 1904.

Les recettes ont passé de 10.644 fr. 34 (1897) à 93.412 fr. 15 (1904), mais elles ne représentent qu'une part modeste des dépenses, le 38 o/o pour le dernier exercice (93.412 fr. 15 contre 241.425 fr. 88).

Progrès du Commerce — Le commerce atteignait 7 millions et demi en 1892, se maintint aux environs de 10 millions les

années suivantes et a fait un grand pas en avant depuis lors : 1897, 14 millions ; 1899, 1900, 1902, près de 25 millions ; 1904, 28 millions ; 1903, 32 millions. Une dépression considérable, 15 millions et demi, due à la crise caoutchoutière, a causé de vives alarmes en 1901. Malheureusement le trafic se fait surtout avec l'étranger : la part de la France aux importations était de 11 o/o en 1896 ; la période des grands travaux publics a vu la situation s'améliorer : 26 o/o en 1899, 30 et 40 o/o en 1900 et 1901 ; 49,2 en 1902 (35,5 sans tenir compte du chemin de fer) ; 33 o/o en 1903 ; 32 o/o en 1904. La prévision de l'établissement de droits différentiels en faveur des produits français a fait, en 1904, pencher plus fort la balance du côté de l'étranger, mais il semble que ce soit pour la dernière fois. Aux exportations l'amélioration est moins sensible ; part de la France : 1892, 12 o/o ; 1896, 12,4 o/o ; 1900, 10,7 o/o ; 1904, 19 o/o. Le mouvement commercial se concentre de plus en plus à Conakry. Ce port, en 1896, absorbait déjà la moitié des importations et près du tiers des exportations. A partir de 1898 les neuf dixièmes des importations y débarquent et cette proportion est atteinte pour les exportations en 1902. Conakry est le port à peu près unique de la colonie ; ce résultat, préparé par Ballay, a offert l'avantage de ne pas disperser sur plusieurs points les efforts de la pénétration et a contribué, en définitive, à la prospérité générale.

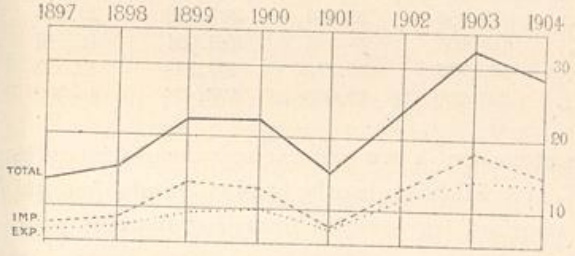
Mais les stations voisines des rivières, Dubréka, R. Pongo, sont en pleine décadence ; en 1902, il ne s'est pas fait pour 100.000 francs d'affaires dans la première et principalement avec Sierra-Leone (le chiffre a doublé en 1903) ; à Boffa le trafic est descendu, en 1901, au-dessous de 20.000 francs et ne s'écarte plus de cette moyenne. Le Nunez et la Mellacorée conservent quelque activité. Toutefois, les statistiques accusent à Benty une décroissance constante et des oscillations à Boké et Victoria : plus de 1 million d'affaires, en 1896, 1897, 1900, 1903 ; 500.000 francs environ les autres, moins de 400.000 francs en 1899. Par les frontières terrestres, le commerce n'a quelque importance que du côté du Libéria et se concentre sur un petit nombre d'articles : à l'importation, les colas à peu près exclusivement, en 1903, 933.459 francs sur 941.183 francs d'affaires ; à l'exportation, les bœufs vivants, le sel, les marchandises européennes ; en 1904, le mouvement a atteint près d'un million partagé entre les produits du pays et les marchandises d'Europe ayant transité en Guinée. Le

commerce par la frontière portugaise est insignifiant. Avec Sierra-Leone, il est en décroissance régulière : après s'être élevé à plusieurs millions, dont 800.000 francs par les seules frontières terrestres, en 1896 et 1897, il atteint à peine ce chiffre pour l'ensemble, si l'on défalque l'importation monétaire qui se totalise à 1.800.000 francs de 1898 à 1902. C'est une conséquence du développement du port de Conakry ; presque tous les navires y font maintenant escale, tandis qu'autrefois ils ne s'arrêtaient qu'à Freetown, où se faisait le transbordement pour la Guinée française.

Tableau général du Commerce (en milliers de francs)

ANNÉES	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS				TOTAL général	DROITS perçus
	FRANCE	COLONIES Françaises	ETRANGER	TOTAL	FRANCE	COLONIES Françaises	ETRANGER	TOTAL		
1898	1.322	26	6 866	8.214	421	74	7 245	7.740	15.954	900
1899	2.654	44	10 901	13.599	610	68	8.427	9.105	22.704	1.136
1900	2.891	30	9.520	12.441	1.080	219	8.789	10.088	22.529	1.582
1901	2.970	99	4.252	7.321	1 076	96	6.558	7.730	15.051	1.111
1902	5.969	39	6.633	12.641	2.053	152	9.049	11.254	23.895	1.293
1903	5.919	55	11.969	17.943	2.626	214	11.250	14.090	32.033	1.991
1904	4.738	53	10.011	14.802	2.622	37	11.016	13.675	28.477	1.645

(Statistiques du Ministère des Colonies).



Exportations. — Les produits oléifères ont été le premier élément de trafic des rivières et l'occasion de l'installation des plus anciens comptoirs.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

	Palmistes	Huile de palme	Sésames	Arachides	Noix de colas
	—	—	—	—	—
1897 .....F.	435.936	59.691	108.681	23.885	62.649
1898	398.749	49.683	82.953	65.699	37.631
1899	413.337	28.186	25.353	133.474	40.195
1900	476.909	24.612	40.336	118.520	168.552
1901	420.669	79.681	67.228	106.257	46.813
1902	578.776	72.934	75.402	184.567	85.564
1903	563.902	38 697	123.785	264.601	44.716
1904	571.121	27.363	74.934	42.965	49.832

Le commerce des palmistes se maintient; on doit remarquer, pour les arachides, que les essais de revivification de la race tentés au Nunez donnent de bons résultats, mais ont besoin d'être continués d'une façon soutenue. — Le trafic des noix de colas se fait dans une assez grande proportion, du tiers au delà de la moitié, avec les colonies françaises.

Produits animaux. — Ils occupent le second rang, loin derrière le caoutchouc ; mais, avec un peu d'attention, ce commerce pourra se développer, à raison des possibilités de la Guinée au point de vue de l'élevage.

	Bœufs vivants	Moutons et chèvres	Peaux brutes	Cire	Ivoire
	—	—	—	—	—
1897 .....F.	488.160	26 015	234.706	17.889	27.112
1898	513.440	24.510	233.738	34.406	35.315
1899	866.330	16 380	209.662	42.541	36.977
1900	1.000.525	13.575	220.553	21.438	31.297
1901	1 076.950	26.830	261.553	29.855	38.665
1902	849.905	29.435	226.604	41.519	59.566
1903	805.525	21.215	205.549	43.525	39.750
1904	851.200	19.080	196.474	40.902	39.585

Les moutons sont à peu près exclusivement demandés par Sierra-Leone, qui, avec Libéria, absorbe la plus grande quantité des bovins exportés ; pourtant les colonies françaises figurent pour un chiffre oscillant de 20.000 francs à 80.000 francs (1902). Depuis 1900 la France et l'Angleterre se partagent le commerce des peaux, laissant à l'Allemagne un chiffre d'affaires de 40 à 60.000 francs.

Dans ces derniers mois, il avait été fait plusieurs demandes d'installation dans la capitale de fabriques pour l'apprêt des peaux par

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

l'arsenic. En réponse, un arrêté local du 23 septembre 1905 vient d'interdire dans les première et deuxième zones de Conakry la création de pareils établissements à raison de leur insalubrité.

Caoutchouc, gomme copal. — La gomme recueillie par saignée est presque exclusivement dirigée sur Liverpool, où elle est très appréciée pour la préparation des meilleurs vernis et des couleurs fines.

ANNÉES	GOMME	CAOUTCHOUC					
		POIDS	VALEUR	PART DE			
				FRANCE	ANGLETERRE	SIERRA-LEONE	ALLEMAGNE
	Francs	Kilogs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs
1897..	266.389	1.224.995	4.899.979	406.620	1.037.728	2.720.585	735.030
1898..	267.716	1.187.837	5.939.186	159.465	4.407.628	494.746	877.153
1899..	255.288	1.398.711	6.993.577	398.570	4.972.785	370.861	1.090.558
1900..	233.800	1.464.340	7.321.703	788.081	4.268.522	172.510	1.684.612
1901..	236.833	1.038.808	5.193.041	769.176	2.912.070	43.205	1.340.938
1902..	257.414	1.154.895	8.661.699	1.654.843	4.612.173	10.365	2.359.620
1903..	236.360	1.467.722	11.388.798	2.240.163	6.130.851	15.725	3.001.654
1904..	188.757	1.340.518	10.862.624	2.371.912	5.429.593	56.109	2.667.945

La dernière période quinquennale se caractérise par le maintien du chiffre des exportations du caoutchouc sur l'Angleterre et par son accroissement rapide sur l'Allemagne; sur la France, le mouvement a été lent jusqu'en 1901, mais il s'est accéléré les années suivantes Elle se distingue surtout par l'augmentation de la valeur du produit; il suffit pour s'en rendre compte de comparer en poids et en valeur les résultats de 1898 et de 1902, de 1900 et de 1903; on peut dire qu'à ce point de vue la crise de 1901 a été utile à la colonie. On sait qu'elle a été provoquée par l'acceptation par les commerçants, en 1899 et 1900, de produits frelatés, le refus de ceux-ci sur les marchés d'Europe faisant brusquement baisser le caoutchouc de moitié (de 7 francs à 3 francs 50, mars 1901). On y remédia en proscrivant la circulation du caoutchouc en boules non coupées (*Ar. loc.* 2 mai 1900); puis on en interdit la sortie (*Ar. loc.* 22 mai 1901), et on le prohiba complètement, sous peine de confiscation (*Ar. loc.* 20 février 1903). Ces mesures énergiques ont ramené le caoutchouc guinéen à sa

pureté antérieure et sa valeur augmente; sur le nouveau marché de Bordeaux, la marque Conakry a atteint, en 1903, des prix oscillant entre 8 fr. 50 et 10 fr. 50 le kilogramme. Sur la crise de 1901 s'est greffée la question des Syriens, qui émut les commerçants européens, surtout à Conakry, parce que ces immigrés tendaient, à cause de leurs procédés vis-à-vis des indigènes et notamment en achetant le caoutchouc contre espèces, à enlever le commerce de cet article aux intermédiaires africains. Les doléances se sont renouvelées à la création du centre de Kindia; elles ont été formulées autrefois contre les Sierra-Léonais; on est allé jusqu'à parler d'expulsion. Le gouvernement s'est borné prudemment à une surveillance étroite des levantins et de la loyauté de leurs transactions, et il ne paraît pas qu'il puisse aller au delà: c'est au commerce à se défendre lui-même contre la concurrence.

Importations. — Les tissus, surtout les cotonnades anglaises, jouent ici, quoique dans une proportion moindre, le rôle du caoutchouc aux exportations; elles représentent du tiers (1901, 1902) aux deux tiers (1899) de l'ensemble (la moitié en 1897, 1898, 1900, 1903). La France n'arrive qu'au troisième rang, après l'Allemagne qui la distance depuis 1898. Elle tient la tête pour certains produits d'alimentation : le riz, qui donne lieu à un chiffre d'affaires de près d'un million dû en grande partie à la construction du chemin de fer (1902, 918.500 francs; France, 760.000; 1903, 930.000 francs; France, 513.000); les vins et autres boissons hygiéniques, dont le chiffre dépasse 200.000 francs sur lesquels les trois quarts au moins reviennent à la France. Pour l'alcool, la proportion est remplacée au profit de l'Allemagne (l'introduction est en décroissance; de 1897 à 1900 près ou plus de 500.000 francs; 1901, 177.000 francs; 1902, 261.000 francs; 1903, 360.000 francs); celle-ci sembla céder sa place pour le sel, en 1902, où de 106.000 francs (1900), elle descendit à 3000 francs pour se relever à 45.000 francs, tandis que la part de la France croissait de 2.400 francs (1898) à 82.000 francs (1902); mais l'Angleterre prend les cinq septièmes des transactions, qui varient de 250.000 à 350.000 francs. Dans l'importation des tabacs, environ 350.000 francs, les Etats-Unis disputent sans grand succès la première place à l'Angleterre, et la France n'occupe, après l'Allemagne, qu'un rang modeste, mais avec un chiffre d'affaires constamment progressif (1897, 20.000 francs; 1903, 56.000 francs). Pour les fournitures de poudres et d'armes dont le

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

commerce a oscillé de 150.000 francs (1901) à 400.000 francs (1899, 1900) et 640.000 francs (1903), la France eut, en 1902 le premier rang (161.500 francs sur 233.000) évinçant l'Allemagne, qui prit sa revanche en 1903 (373.500 francs; France 171.000 francs), et laissant l'Angleterre en décroissance au troisième rang. Le commerce de la verroterie varie de 80.000 francs (1897, 1902) à près de 300.000 et les trois rivales occupent un rang variable, mais la France jamais le premier; elle l'avait conquis avec une belle avance pour l'ambre qui a donné lieu, de 1897 à 1900, à des affaires variant de 145.000 francs (1898) à 262.000 francs; elle le garde pour les bois où elle est surtout en concurrence avec les Etats-Unis, et pour les matériaux de construction où sa prépondérance est sans conteste (l'un et l'autre articles donnent lieu chacun à un chiffre d'affaires variant de 75.000 à 300.000 francs). Le commerce des ouvrages en métaux dépassait à peine 60.000 francs avant 1899 et était aux mains de l'Angleterre; mais les besoins des travaux publics le portèrent à 1.200.000 francs pendant trois années consécutives; maintenant la France, l'Angleterre et l'Allemagne se le disputent, avec avantage au profit de la première, sauf en 1903, où l'Angleterre lui a enlevé son rang de tête (301.000 contre 286.000 francs).

Navigation. — Le pavillon anglais occupe le premier rang dans le port de Conakry, mais moins distancé du pavillon français, au point de vue du nombre, que ne l'indiquent les statistiques qui lui attribuent en unités tous les caboteurs sierra-leonais. Le mouvement ascensionnel du pavillon français est très lent, et celui-ci tend à être rejoint par le pavillon allemand. Certains commerçants trouvent plus de prévenance auprès des capitaines allemands et plus de soin à bord et au débarquement pour leurs marchandises, qu'auprès des officiers des Compagnies françaises subventionnées, dont les mouvements sont subordonnés aux exigences des horaires. En dehors de Conakry, Victoria est seul fréquenté par quelques navires de fort tonnage.

Sur la côte, il n'existe que trois phares ou feux de port à Victoria, à Conakry et à l'île Matakong à l'entrée de la Mellacorée.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Mouvement de la Navigation (1)

ANNÉES	NOMBRE DE NAVIRES		TONNAGE		MARCHANDISES	
	ENTRÉES	SORTIES	ENTRÉES	SORTIES	DÉBARQUÉES	EMBARQUÉES
1898	3.756	3.646	290.346	289.782	17.048 t.	6.439 t.
1899	5.072	5.002	312.391	308.523	32.891	7.711
1900	4.115	4.201	342.997	347.849	24.555	6.840
1901	4.311	4.359	338.054	338.767	20.144	7.472
1902	4.709	4.743	341.178	336.971	37.187	7.356
1903 (2)	499	470	356.982	354.555	41.806	9.088
	4.163	4.233	43.437	40.065	»	»

Part des Pavillons

PAVILLONS	1901			1902			1903		
	NOMBRE	TONNAGE	Marchandises manipulées	NOMBRE	TONNAGE	Marchandises manipulées	NOMBRE	TONNAGE	Marchandises manipulées
Français.	129	172.154	9.536 t.	141	192.326	20.583 t.	157	205.139	19.415 t.
Anglais. .	643	282.814	12.542	538	254.393	12.889	217(3)	301.473	16.354
							386	5.053	740
Allemand	116	130.766	3.849	120	132.183	4.867	156	165.697	5.704
Divers...	29	11.968	1.229	36	17.839	5.882	53	34 177	8.681
Cabotage intér.	7.753	79.119	460	8.619	81.428	322	8.396	87.502	»

(1) Les éléments des 2 tableaux sont empruntés aux *Rapports d'ensemble* publiés annuellement depuis 1898.

(2) La première ligne correspond à la navigation au long cours, la suivante au cabotage intérieur.

(3) Le premier chiffre se rapporte à la navigation au long cours, l'autre au cabotage avec Sierra Leone.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

III

L'ADMINISTRATION

Gouvernement, divisions administratives. — Un lieutenant-gouverneur dirige la colonie depuis son rattachement au gouvernement général de l'Afrique occidentale, assisté d'un secrétaire général et d'un conseil d'administration dont font partie deux fonctionnaires et trois commerçants notables (Déc. 1er octobre 1902). Le territoire est divisé en régions et en cercles dont la circonscription a souvent varié. Voici la plus récente répartition (*Ar. loc.* 18 mai 1905, *Off. Guinée* 1905, p. 252) :

Basse-Guinée	*Labé*	*Fouta-Djallon*	*Haute-Guinée*	*Haut-Niger*
—	—	—	—	—
Mellacorée	Labé	Timbo	Kouroussa	Beyla
Dubréka	Touba	Ditinn	Siguiri	Kissidougou
Rio-Pongo	Yambering	Dinguiray	Kankan	
Rio-Nunez				

Cercles indépendants : Kindia, les Coniaguis, les Timbis, Faranah.

Conakry forme une commune mixte, avec un administrateur-maire à sa tête ; le commandant de la Basse-Guinée est directement chargé de l'administration de sa banlieue et des îles de Los. Chaque région est confiée à un administrateur commandant de région, et chaque cercle à un administrateur qui est le représentant du gouvernement auprès des indigènes, règle en premier ressort les litiges qui peuvent s'élever entre eux, assure la police, s'occupe de la perception des impôts et remplit les fonctions d'officier de l'état civil ; en Basse-Guinée il exerce son autorité directement et dans l'intérieur par l'intermédiaire des chefs. Lors du voyage de M. Roume, 15.000 de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

ceux-ci s'étaient réunis à Timbo pour le saluer (janvier 1904). Le cercle se subdivise en provinces ou districts et en villages ; leur nombre est très variable par suite de l'abus de certains administrateurs comptant comme villages des agglomérations de trois ou quatre cases et comme provinces des groupes de quelques centaines d'habitants (circ. 31 janvier 1905, *Off. Guinée*, 1905, p. 60).

Le service de la Justice dépend du Gouvernement général : il y a un tribunal de première instance à Conakry ressortissant à la Cour d'appel de Dakar (Décr. 10 novembre 1903) et des justices de paix à compétence étendue à Timbo et à Kouroussa (*Ar. loc.* 1er octobre 1905, *Off. Guinée* 1905, p. 489). L'ordre est maintenu dans la colonie par un bataillon du 1er régiment de tirailleurs sénégalais et des forces de police qui viennent de subir une notable réduction (1904, 521 gardes, 1905, 274). En 1905, on a commencé à recenser et organiser sérieusement les réserves indigènes pour assurer la défense de la colonie en cas de guerre.

D'autres services, depuis la création du budget du Gouvernement général, sont aussi rattachés à celui-ci : douanes, travaux publics (construction du chemin de fer), inspection des postes et télégraphes des services sanitaires, de l'agriculture, de l'enseignement, service géographique. Mais la colonie a des services spéciaux des travaux publics, enseignement, agriculture, santé, postes et télégraphes entretenus à ses frais.

Budget. — La colonie a eu, depuis son origine, la bonne fortune d'avoir toujours des budgets soldés en excédent, et, malgré les dernières réformes qui lui ont enlevé la disposition des recettes douanières, elle n'a pas eu à recourir aux subventions du Gouvernement général. Même sa caisse de réserve, constituée dès l'origine en prévision du chemin de fer, lui a permis de payer, sans parler d'autres travaux publics importants, les frais d'études de la voie future, les premiers terrassements et l'achèvement de la première section, et de gager l'emprunt de 1899. Elle se soldait encore par 427.295 fr. 51 au 30 juin 1904, et était créancière du matériel cédé par la première section du chemin de fer, évalué à 500.000 francs. Elle ne tardera pas, sans doute, à atteindre le maximum de 1.500.000 francs fixé par le décret du 16 novembre 1905.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Budget des Recettes

ANNÉES	Contributions Directes	Contributions Indirectes	PRODUITS DIVERS	TOTAUX	PRÉVISIONS
1898....	F. 594.133 70	900.114 78	274.837 73	1.769.086 21	900.000 »
1899....	961.870 »	1.136.174 99	146 284 57	2.244.329 56	1.571.000 »
1900....	1.943.671 24	1.582.016 70	208.974 08	3 734.662 02	2.470.000 »
1901....	2.091.106 32	1.111.658 39	561.696 88	3.764.461 59	2.895.000 »
1902....	2.732.465 43	1.293.141 18	934.504 10	4.960.110 71	3.430.000 »
1903....	2.955.097 27	1.981.576 22	231.701 20	5.168.374 69	4.000.000 »
1904....	3.824.299 14	1.714.938 28	1.137.237 24	6 676.474 66	5.100.000 »

Le budget est alimenté par trois sortes de produits; celui de 1905 ne comprenant plus les recettes douanières repose presque exclusivement sur l'impôt de capitation ; les prévisions sont en effet : capitation 3.600.000 ; patentes 70.000 francs ; produits divers 1.700.000 francs. L'impôt de capitation a été emprunté par la Guinée au budget soudanais, après le rattachement du cercle de Faranah ; il figure pour la première fois au budget de prévision de 1897 sous la rubrique : *impôt de capitation du cercle de Faranah*. Il a été étendu progressivement aux autres cercles à partir de 1898, et figurait au budget de prévision de cette année pour 120.000 francs ; il rapporta 815.884 francs dont 515.131 fr. 20 rentrèrent dans les caisses du Gouvernement, le solde représentait la part des chefs. Il était d'abord calculé à 2 francs par tête, puis on lui substitua le taux de 10 francs par case, chaque case étant supposée abriter cinq individus (*Ar. loc.* 8 octobre 1902). En 1905, on est revenu pour la perception à l'impôt personnel (*Ar. loc.* 17 janvier 1905), dont le taux pour 1906 est fixé à 3 francs (*Ar. loc.* 4 avril 1905), augmentation déjà en vigueur à Conakry et dans son ancienne banlieue (*Ar. loc.* 17 janvier 1905). Depuis l'établissement de la capitation, les autorités ne cessent de parler de l'arrêt de son développement, de son inévitable tassement. Celui-ci doit infailliblement se produire ; pourtant il est à remarquer que la progression du rendement de l'impôt continue depuis 1898, et que les prévisions de M. Frézouls quant à la supériorité du chiffre de la population sur celui du recensement paraissent fondées ; au 30 septembre 1905 les recouvrements s'élèvent déjà à 3.765.812 fr. 17, dépassant ainsi, au bout de neuf mois, les prévisions de l'année. Mais

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

l'augmentation du taux à partir du 1er janvier 1906 est-il bien opportun, et n'y aurait-il pas tendance à développer prématurément la fiscalité et les rouages administratifs ? Ne vient-on pas d'ajouter un droit de licence sur les restaurants et cabarets (*Ar.* 10 février 1905, *Off. A. O. F.* 1905, p. 91) à l'impôt des patentes créé ou mieux rétabli en 1898, et en décroissance depuis 1900 (185.000 fr. ; 1904, 156.000 fr.). Les 9/10 de ces taxes sont affectées, à Conakry, au budget municipal. A ce titre, la répartition des recouvrements entre les postes des rivières peut offrir quelque intérêt.

	Total	Conakry	Boké	Boffa	Dubréka	Benty
	—	—	—	—	—	—
1900..	F. 184.907 61	57.210 »	19.670 »	14.890	14.290	13.680
1901..	170.777 39	42.470 »	17.160 »	12.550	14.040	12.700
1902..	182.294 62	40.625 »	16.156 65	11.580	14.370	10.910
1903..	133.386 55	54.529 95	18.136 60	11.930	18.580	9.730
1904..	156.070 »	?	24.066 66	13.460	20.140	9.340

Les dépenses se chiffrent comme suit :

Années	Total	Part des travaux publics
	—	—
1898.....	F. 1.345.134 71	F. 470.897 89
1899.....	1.929.374 81	891.511 67
1900.....	2.142.846 93	662.459 30
1901.....	2.994.869 11	781.121 11
1902.....	4.833.176 12	2.411.480 43
1903.....	6.868.013 77	1.587.166 98
1904.....	5.932 041 59	797.404 03

Monnaies. Banques. — La monnaie anglaise est acceptée au pair de 25 francs la livre par les caisses publiques. Il s'en est fait une grande importation par Sierra-Leone ; mais la monnaie française d'or et d'argent, dont il a été introduit plusieurs millions dans ces dernières années, commence à la supplanter ; la pièce courante et l'écu d'argent de 5 francs. On commence aussi à voir circuler les billets de la Banque de l'Afrique occidentale. Dès 1903, cet établissement avait fait une émission de 1.400.000 francs pour la colonie guinéenne (coupures de 1.000 à 25 francs) et depuis lors a été autorisé à émettre des coupures de 5 francs. La circulation, de 200.000 francs au début, a rapidement progressé : exercice 1903-1904, moyenne

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

432.000 francs, maximum janvier 1904, 683.000 francs, minimum juillet 1903, 196.000 francs; en 1904-1905, moyenne 844.000 francs, maximum décembre 1904, 1.250.000 francs, minimum mai 1905, 532.000 francs.

La Banque de l'Afrique occidentale a ouvert sa succursale de Conakry le 6 janvier 1902, et le mouvement des affaires, qui approchait de 7 millions au bout d'un semestre, s'est tenu aux environs de 25 millions pendant les deux derniers exercices.

Tableau du Mouvement des Affaires

	1901-1902	1902-1903	1903-1904	1904-1905
	—	—	—	—
Avances diverses	F. 4.010 »	39.775 »	534.975 »	332.690 »
Escomptes locaux et effets à l'encaissement.	45.967 84	218.801 02	589.406 84	537.829 53
Remises sur l'Europe..	700.968 45	1 573.032 40	3.345.724 60	3.283.735 »
Tirages sur l'Europe...	1.104.139 45	2.800 441 63	2.001.827 22	1.702.061 62
Virements d'Europe....		442.824 »	568.141 25	417.800 »
TOTAUX.....	1.855.085 74	5.074.874 05	7.040 074 91	6.274.086 15
Comptes courants.....	930 732 98	2.564.130 29	4.686.795 20	4.443.428 45
Caisses	3.905.390 16	10.019.180 30	14.098.488 08	13.720.759 53
TOTAUX.....	6.691.208 88	17.658.184 04	25,825.358 19	24.438.274 13

Embellissement des villes.— *Conakry.* Sont considérées comme villes les centres de Boké, Kouroussa, Siguiri, Kankan et, depuis l'ouverture du chemin de fer, son point terminus provisoire de Kindia; mais ce titre n'appartient en fait qu'à Conakry, dotée d'une administration municipale depuis un an (*Ar. loc.* 25 décembre 1904). On sait que cette capitale, de fondation récente (1890) et une des plus jolies villes de l'Afrique occidentale, occupe la superficie de l'île plate de Tumbo à peine séparée de la terre ferme à marée basse, et a pris la place de misérables villages noirs: Conakry, Boulbineh, Krouton et Tumbo. En face, les îles de Los la protègent du large, formant elles-mêmes une rade très sûre; à la pointe Sud de Tamara ne tardera pas à briller un phare vivement souhaité de la navigation, décidé en principe avant même la cession des îles et pour la construction duquel un crédit de 100.000 francs est prévu au budget de 1906 du Gouvernement général. Conakry n'est éclairé, en attendant le phare du Dragonnier, que par un

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

feu de port de 0.30 de diamètre, placé sur pylône à l'extrémité du warf du service local, à 11 mètres au-dessus des hautes mers. Cet appontement de 325 mètres construit moitié en maçonnerie, moitié sur pilotis plongeant dans des fonds de 5 à 6 mètres, avec une largeur en tête de 10 mètres, parcouru par le rail Decauville et la voie ferrée, permet, depuis janvier 1903, l'accostage des navires du commerce, et est pourvu d'une grue à vapeur de deux tonnes à grande vitesse, montée sur châssis roulant. Quelques maisons de commerce disposent d'appontements particuliers, ainsi la Compagnie F. A. O.

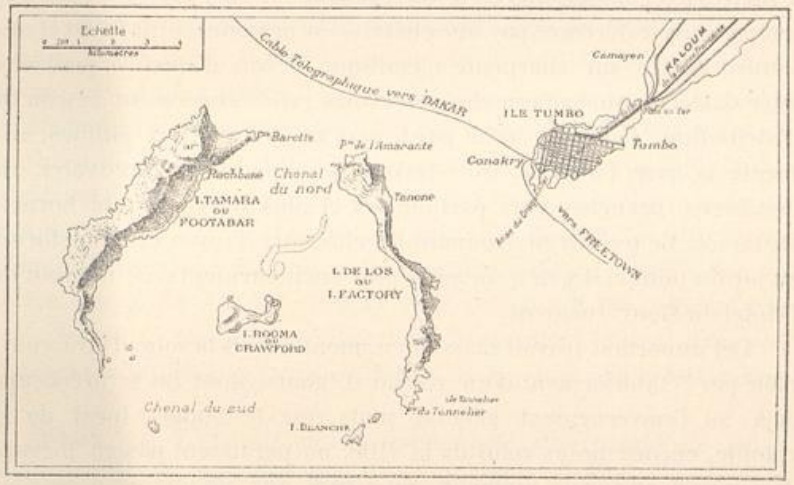
La ville, entourée d'un boulevard circulaire longeant la mer et constituant une agréable promenade, est tracée à l'américaine, coupée de larges boulevards N.-S. parallèles et d'avenues perpendiculaires ; elle abrite les services publics de la colonie dans des constructions à l'européenne suffisamment spacieuses ; l'Hôtel du Gouvernement, au centre du boulevard n° 1, est précédé d'une vaste place où s'élèvera prochainement le monument de Ballay, par Allouard, qui vient de figurer à l'exposition de Liège; de cette place part l'avenue, de 1 kil. 5, qui aboutit sur la rive Sud à l'hôpital Ballay. Les cimetières et l'abattoir sont sur la même rive, près de l'anse du Dragonnier, car l'activité commerciale se concentre vers le Nord dans le voisinage du warf et de la gare.

L'île Tumbo est complètement allotie selon les plans cadastraux de 1890 et 1893 et cession en a été faite à la commune dès sa création. Le gouvernement s'est réservé les emplacements et édifices utiles aux services publics existant ou à créer, la grande voirie, dont la municipalité a toutefois l'entretien, la voie ferrée et les bâtiments du service, les réseaux télégraphique et téléphonique; ce dernier compte 86 fils et dessert 43 abonnés. C'est désormais la ville qui dispose des concessions urbaines non encore attribuées à titre définitif. L'arrêté local du 18 janvier 1890 imposait aux concessionnaires provisoires l'édification dans le délai de six mois d'une construction proportionnée à l'importance du terrain pour que leur concession pût leur être attribuée à titre définitif avec les droits imprescriptibles de propriété. Divers arrêtés ont apporté à ce régime des modifications de détail; le dernier en date (23 septembre 1905), répartissant la ville en trois zones, d'après le développement de la cité, dispose que le délai de construction est de deux ans ; les édifices devront être en pierre ou en briques cuites et couverts en tuiles ou en tôle ondulée, représenter

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

une valeur respectivement de 7 fr. 50, 4 fr. et 1 fr. 50, selon la zone, par 1 mètre carré de terrain concédé.

Les rues les plus animées sont sillonnées par un chemin de fer Decauville, à voie double par endroits, de 0m 50 d'écartement avec rails de 9 kilg. 5, qu'on commença à établir en 1898. Il a été cédé à la municipalité ; et son rendement, de près de 9.000 francs les premières années, a été prévu à 25 000 francs au budget communal de 1905. Il est vrai que toute marchandise, véhiculée ou non, est grevée d'un droit d'usage de 1 fr. 50 par tonne importée ou exportée de Conakry, cabotage local non compris. Moyennant ce, la circulation est gratuite à l'intérieur de la ville ; le matériel est à la charge des particuliers



ILES DE LOS ET CONAKRY

(achat et entretien) ; les raccordements, pour un parcours inférieur à 50 mètres sont faits jusqu'à la limite des immeubles aux frais de la ville; pour un parcours supérieur, ils sont à la charge des bénéficiaires.

Parmi les travaux exécutés à Conakry dans ces dernières années une mention spéciale est due à ceux d'adduction d'eau potable. Les études commencées en 1898 ont abouti au captage, en 1902, des sources du Lamékouré et du Takouré, aux kilom. 41 et 43 de la voie ferrée. Les travaux, entamés en septembre 1902 et exécutés à l'entreprise

sous la surveillance de la direction des chemins de fer, se sont élevés à 2.300.000 francs inscrits aux budgets de 1902 et 1903, avec prélèvement de 400.000 francs à la caisse de réserve. Ils ont comporté un barrage de retenue de 28 mètres de long sur 2 mètres de haut à la cote 84m 70 ; un réservoir de rupture de charge au kilom. 35,5 ; une conduite en grès de 0m 25 de diamètre du radier à ce réservoir, puis de 0m 30, suivant comme direction générale la route, le rivage ou la voie ferrée, traversant de nombreux cours d'eau en siphon ou sur des passerelles métalliques à piles en maçonnerie ; deux châteaux-d'eau dont un pour le service du chemin de fer, installés au point culminant de Tumbo, cote 16, contenant chacun 800m3 en trois réservoirs cylindriques en tôle, type Intze, montés sur des tours en maçonnerie de 4 mètres avec fondations de 3m 50 reposant sur roc, protégés contre la température extérieure par une chemise en maçonnerie de 0m 60 et une toiture portée sur charpente métallique. L'eau d'amenée peut être jetée dans l'un quelconque des réservoirs reliés chacun au réseau de distribution. Celui-ci, établi par le service des travaux publics, alimente la gare, l'hôpital, trois lavoirs publics, deux abreuvoirs, de nombreux branchements particuliers et plus de cinquante bornes-fontaines. Le terrain environnant les châteaux-d'eau a été transformé en jardin public; il y en a un autre plus anciennement créé non loin de l'Hôtel du Gouvernement.

Cet important travail d'assainissement aurait besoin d'être complété par l'établissement d'un réseau d'égouts, dont on se préoccupe déjà au Gouvernement général mais que le budget local de la colonie, encore moins celui de la ville, ne paraissent pas en mesure de supporter pour le moment ; on a paré aux premières nécessités au moyen d'un ingénieux système d'appontements-latrines installés à l'extrémité du warf et sur plusieurs points du rivage (1899), par des règlements de police minutieux et un service municipal d'hygiène (*Ar. loc.* 16 janvier 1905). Mais la municipalité prévoit pour 1906 tout un ensemble de travaux de voirie dans un but d'assainissement.

L'hôpital Ballay, inauguré le 1er mars 1902, est un bel et vaste édifice comportant à l'entrée : pavillon des infirmiers, avec logement du concierge et cabinets de consultation pour malades externes, 4 pavillons à un étage reliés entre-eux par des galeries et respectivement affectés aux officiers et assimilés de première et deuxième catégories (magasins au rez-de-chaussée), aux sous-officiers et assimilés (troi-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

sième catégorie), indigènes au rez-de-chaussée (quatrième catégorie), aux médecins, aux femmes (au rez-de-chaussée, pharmacie et laboratoire de bactériologie). Dans ce dernier pavillon avait été réservé le logement de quatre sœurs de Saint-Joseph de Cluny affectées au service de l'hôpital ; elles ont été congédiées, en 1904, pour répondre à des exigences philosophiques qui ne devraient pas se manifester dans le domaine de l'assistance, et remplacées par des infirmiers indigènes de l'insuffisance desquels se plaignent les malades (*Quinz. col.*, 10 décembre 1905, page 719). Le service médical est confié aux médecins militaires des colonies.

En 1902, a été également ouvert un hôpital indigène comprenant dans deux salles 30 couchettes, plus une salle pour les prisonniers, une salle de consultation et une pharmacie.

On peut encore signaler le caravansérail près du pont de Tumbo, le lazaret, la caserne des miliciens et la prison, l'hôtel des postes ouvert le 1er janvier 1905.

Le budget communal prévu à 121.000 francs, dont 100.000 francs en recettes ordinaires, est alimenté par les neuf dixièmes de l'impôt des patentes et de l'impôt de capitation perçus à Conakry, par les recettes du Decauville et diverses taxes (abattage, marché, etc.), et, au titre extraordinaire, par des subventions de la colonie pour l'organisation du service d'hygiène (18.452 francs) et le cercle (2.400 francs). Les recouvrements, au 30 septembre 1905, dépassaient 130.000 francs et les dépenses liquidées à la même date n'atteignaient pas 70.000 francs.

Kindia. — L'aboutissement momentané du chemin de fer a amené la création dans ce centre d'une véritable ville où presque tous les commerçants de Conakry ont des comptoirs, où les Syriens sont nombreux, où il règne presque autant d'activité commerciale que dans la capitale. Aussi le service local y a-t-il fait tracer un plan d'alignement, y applique-t-il le règlement des concessions urbaines (*Ar. loc.* 10 septembre 1904). L'affluence des commerçants a nécessité l'ouverture aux étrangers, dans les cas urgents de maladie, de l'ambulance du chemin de fer. Nous doutons toutefois du développement de Kindia, sa prospérité nous paraît tout à fait éphémère et liée à l'arrêt du rail.

Boké. — Plus sérieux nous paraît ce centre dans une région naturelle bien délimitée et assez loin de Conakry pour pouvoir

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

garder une vitalité propre. Le service local a établi un plan d'alignement (1899) prévoyant des voies de 15 et 20 mètres de large. Le 30 décembre 1905 a été délivrée la 271me concession provisoire ; le plateau a été assaini, en 1901, par le creusement d'un fossé collecteur longeant une des principales avenues ; à 20 mètres au-dessus a été captée la source de l'Ilikoui dans une chambre bétonnée avec voûte en maçonnerie qu'une conduite en fonte (0 m. 04 de diamètre) de 300 mètres conduit jusqu'au warf. qui a 35 mètres de long sur 5 de large et se termine en T. Enfin un service d'hygiène y fonctionne depuis le 8 septembre 1905 (*Off. Guinée* 1905, page 464) sous la surveillance du médecin chef de poste ; les règlements sanitaires de Conakry y sont applicables.

Conclusion. — La Guinée a eu jusqu'ici une heureuse croissance : un homme éminent a présidé à sa création, et ses procédés, qui ont été scrupuleusement conservés jusqu'à ces derniers temps, sont encore vivants dans le souvenir des colons et des habitants ; la tranquillité n'y a pas été troublée, les cercles du Niger n'ayant été annexés qu'après leur pacification. Les budgets se sont toujours soldés en excédent, grâce à la prudence de Ballay et à l'heureuse circonstance du développement du commerce du caoutchouc ; une réserve de plusieurs millions a été constituée qui a servi à établir le crédit de la colonie et à payer, sans parler d'utiles travaux publics, les frais de début de la construction du chemin de fer et à gager les premiers emprunts nécessités par cette entreprise. Aussi cette colonie a-t-elle seule, lors de la création du budget de l'Afrique occidentale, pu équilibrer le sien sans recourir aux subventions du gouvernement général.

C'est donc une colonie prospère qui offre l'avantage de posséder la voie de pénétration la plus courte de la côte au bassin du Niger. Mais il faut que cet avantage lui soit conservé, que le rail ne s'arrête pas à Timbo, comme il en est question, mais soit prolongé jusqu'à Kouroussa, sans souci des intérêts locaux de Bamako qui voudrait être le centre unique du Haut-Niger ; l'intérêt général exige l'aboutissement du chemin de fer guinéen jusqu'à son terminus naturel ; sinon les frais en auraient été exposés presque inutilement.

En effet, le sol de la colonie n'est pas des plus riches et deux articles seuls ont pu jusqu'ici supporter les frais de portage : le

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

caoutchouc et la gomme ; la récolte de cette dernière étant limitée, la prospérité de la colonie dépend à peu près d'un seul produit, situation dangereuse, contre laquelle on ne pourra lutter efficacement qu'en développant les voies de pénétration et en procurant des moyens de transport à tarif peu élevé, pour faciliter le commerce des bestiaux et celui des graines. Pour le bétail, à raison de sa situation orographique, la Guinée possède par rapport aux pays voisins une situation des plus favorables. Le développement de l'élevage, qui attire l'attention de l'Administration, parait susceptible de fournir un élément sérieux de trafic. L'extension de la culture des graines semble plus aléatoire : les graines oléagineuses sont concurrencées sur les marchés européens par leurs similaires de l'Inde et d'Amérique ; dès lors elles ne rémunèrent le cultivateur que dans les périodes de hausse. Quant aux cultures vivrières, comme le riz ou le mil, avant de donner lieu à un trafic d'exportation, elles auraient besoin d'être développées pour la consommation locale, car l'indigène n'atteint pas toujours sans souffrir de la faim le dernier mois de la saison sèche. Il y a donc à lui enseigner la prévoyance avant de pouvoir espérer faire de lui un producteur en vue de l'exportation.

En résumé, la Guinée ne se faisant remarquer ni par l'exceptionnelle richesse de son sol, ni par celle de son sous-sol, est une colonie à administrer avec beaucoup de prudence pour assurer son développement progressif, qui sera dû surtout à l'éducation des indigènes.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

AFRIQUE OCCIDENTALE

COTE D'IVOIRE

PAR

ROGER GASQUET

Nous occupons depuis 1891 toute la côte, comprise entre le Liberia et la côte de l'Or. Une série d'explorations méthodiques nous a permis de sillonner le pays en tous sens et de le rattacher à nos autres colonies de l'Afrique occidentale. A la période d'organisation a succédé celle de la mise en valeur et, grâce à l'impulsion qui lui a été donnée par M. Binger, la Côte d'Ivoire constitue aujourd'hui l'une des parties les plus intéressantes de notre domaine colonial africain.

L'attention du public s'est portée sur la Côte d'Ivoire plus tard que sur nos autres possessions d'Afrique, quoique peu de nos colonies semblent promettre un aussi brillant avenir : les difficultés d'une barre souvent dangereuse, l'insalubrité des lagunes qui bordent les rivages de l'Océan sur toute la partie orientale, la multiplicité et la diversité des peuplades sans lien commun, des cours d'eau où la navigation ne peut remonter qu'à peu de kilomètres de la mer, et par dessus tout l'impénétrabilité de la forêt tropicale, toutes ces causes ont longtemps rebuté les commerçants peu soucieux de s'exposer eux et leurs biens dans des contrées où les explorateurs eux-mêmes n'avaient pas toujours été heureux.

Le pays est cependant riche et fertile : on y trouve le caoutchouc, les bois précieux, les palmiers à huile, les cocotiers, l'arbre à kola. Cette végétation merveilleuse, qui fait sa richesse, s'oppose à son

développement immédiat. La zone la plus proche de la mer, très accidentée, est formée d'une forêt épaisse et impénétrable; elle n'est traversée que par des sentiers étroits, tortueux, souvent obstrués par la végétation. Aussi les habitants y vivent-ils isolés les uns des autres sans rien faire pour se rapprocher. La forêt s'étend parallèlement à la côte jusqu'à une distance qui atteint 300 kilomètres. L'épaisseur des bois diminue exceptionnellement vers la vallée du Bandama où la traversée de la forêt n'est que de 80 kilomètres environ. Au nord de la forêt commence une zone plus plate, couverte encore de végétation mais relativement peu dense; c'est la véritable brousse qui s'abaisse peu à peu jusqu'aux pâturages du Soudan.

La colonie est assez bien arrosée, mais les cours d'eau deviennent tous de véritables torrents pendant la saison des pluies et la navigation est arrêtée par les premiers rapides qui se trouvent à très peu de distance de la côte.

La côte est, en général, basse et peu accidentée. La partie Ouest est formée de lagunes dont l'entrée est malheureusement peu praticable à cause de la fameuse barre qui règne indistinctement sur tout le golfe de Guinée. Véritables petites mers intérieures, ces lagunes aux eaux calmes sont actuellement les principales artères commerciales de la colonie.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

I

LES INDIGÈNES

Recensement de 1901. — Il résulte du recensement du 1er décembre 1901, que la population indigène s'élève à deux millions d'habitants, soit environ neuf par kilomètre carré. Dans la partie du pays où le recensement a pu être effectué d'une manière plus ou moins régulière la population noire s'élève à 1.139.360 habitants, se décomposant ainsi :

Cercle de Kong	400.000
— Bondoukou	82.174
— l'Indenié	7.008
— d'Assinie	52.627
— Gd-Bassam	8.317
Cercle des Lagunes Potou et Ebrié avec le pays Attié	359.221
Cercle de Lahou	26.385
Région du Baoulé (partie recensée)	142.548
Cercle de Sassandra	16.080
— Cavally	45.000
Total	1.139.360

Dans les parties de la côte d'Ivoire encore inoccupées ou même inexplorées la population a été évaluée à 815.000 habitants. Cette évaluation a été faite par comparaison avec les régions similaires où le dénombrement a pu être effectué. Les 815.000 habitants sont répartis de la façon suivante :

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Partie Sud de la région comprise entre le Nzi et le Comoé.	10.000
Morenou	5.000
Population non recensée du Baoulé	500.000
Hinterland des cercles de Sassandra et du Cavally	300.000
Total	815.000

Le total général de la population indigène s'élève, d'après ces chiffres, à 1.954.360 habitants, soit à deux millions en chiffre rond.

Divisions ethnographiques. — MM. Clozel et Villamur les divisent en quatre groupes ethniques : 1° Les Agni entre le Bandama et la côte de l'Or anglaise. Ils sont de la même famille que les Achantis et comme eux assez réfractaires à notre civilisation ; 2° le groupe Mandé, fort de 400.000 habitants, comprend les peuplades de la partie nord de la colonie, en partie fétichistes et en partie mulsumanes ; 3° le groupe des indigènes des lagunes se compose d'éléments assez divers dont une partie est autochtone, et l'autre semble se rattacher à la famille des Achantis ; 4° le dernier groupe comprend celui des Kroumen et les peuplades peu connues de l'ouest de la colonie. Il s'en faut de beaucoup que chaque groupe forme un peuple unique ayant des mœurs, un état social et un langage commun : il n'y a nulle part de race à proprement parler, mais plutôt de la « poussière de races ».

Les divisions politiques sont encore plus nombreuses que les divisions ethniques. Il n'y a aucune cohésion, aucun chef réel, même dans les groupements ayant le même dialecte ; nombreuses sont les peuplades qui ne reconnaissent même pas de chefs de village et où la seule autorité réside dans celle des chefs de famille.

Cultures. — Les populations de la côte d'Ivoire sont généralement paresseuses ; la fécondité du sol est telle que peu de peine suffit à l'indigène pour cultiver ce qui lui est nécessaire. Les bananes, les ananas, le manioc, le maïs et le riz se trouvent autour de la plupart des villages ; les céréales ne sont guère cultivées que dans la zone côtière. Quelques pieds de tabacs sont plantés par les indigènes pour eur consommation personnelle.

Le peu de canne à sucre qui pousse en Assinie et au Cavally n'est cultivé que par les indigènes et pour eux-mêmes.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

On cultive un peu partout des arachides, mais en petite quantité ; elles ne donnent pas lieu à un trafic régulier.

Récolte du caoutchouc. — Les seules plantes exploitées commercialement par des indigènes sont le caoutchouc, le palmier à huile, le coton et l'acajou.

Les lianes à caoutchouc sont nombreuses dans la côte d'Ivoire et les indigènes s'occupent de plus en plus de la récolte de cette matière précieuse. Les soins apportés au moment de la récolte font varier de beaucoup la valeur du produit. C'est pourquoi, en 1905, on a inscrit au budget de la colonie des crédits pour créer des écoles professionnelles pratiques de caoutchouc. L'expérience faite au Soudan montre que ces écoles sont avantageuses pour les indigènes et les commerçants ; un court séjour suffit aux premiers pour parfaire leur éducation.

Nous verrons, du reste, à propos du commerce du caoutchouc, les mesures qui ont été prises pour en rendre l'exploitation la plus plus avantageuse possible. L'exploitation du caoutchouc prend de jour en jour un développement plus considérable. Une partie récoltée dans les cercles de l'Indénié et de Bondoukou est exportée par les ports de la côte anglaise. A mesure que l'on va vers l'ouest de la colonie, l'exploitation devient de moins en moins active : les indigènes y ayant peu de contact avec notre civilisation ont moins de besoins à satisfaire et se donnent moins de peine pour récolter. Elle est aussi plus faible dans les endroits où l'activité indigène est absorbée par l'acajou.

La côte d'Ivoire produit toutes les qualités de caoutchouc : 1° le caoutchouc en grosses plaques est la qualité la plus courante ; généralement mal préparé, il dégage une odeur nauséabonde par suite de sa coagulation au moyen de matières animales ; 2° le caoutchouc en boules provenant de la liane (*ficus elastica*). La grosseur des boules varie selon les pays de production : vers Bouna elles se composent de fils très minces et ne pèsent que 200 grammes environ. Dans l'Attié, elles dépassent 600 grammes et elles prennent des formes aplaties comme des navettes.

Au début de l'exploitation du caoutchouc, les noirs ont fraudé passablement et les maisons de commerce ont été obligées d'ouvrir une grande quantité de boules afin d'en vérifier la pureté. Une des

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

principales préoccupations du Gouvernement pendant ces dernières années a été l'amélioration du marché du caoutchouc. On tend par diverses mesures à n'avoir que des produits de première qualité ; c'est le but de l'arrêté du 1er février 1905 applicable à toute l'Afrique occidentale.

Le caoutchouc est généralement extrait de plantes qui poussent naturellement dans la forêt, mais on a tenté de planter des graines provenant du Brésil ; ces plantations ont l'avantage d'accélérer le défrichement.

Pendant ces dernières années l'exportation du caoutchouc a été la suivante :

Années	Poids en kilogr.	Valeur en francs	Années	Poids en kilogr.	Valeur en francs
1897.....	189.291	588.662	1901.....	704.825	2.819.300
1898.....	289.826	1.304.217	1902.....	912.388	3.649.552
1899.....	633.435	2.850.457	1903.....	1.166.812	4.667.248
1900.....	1.051.781	4.733.014	1904.....	1.303.658	6.535.008

(Statistiques coloniales).

En 1904 la part de la France a été d'environ un cinquième sur cette exportation (232 tonnes pour un total de 1.304 tonnes).

Huile et amandes de palme. — Au moment de la maturité des régimes du palmier à huile, tous les indigènes voisins des lagunes ou de la côte s'occupent de la récolte et de la préparation de l'huile de palme. La valeur de l'exportation est la suivante :

Exportation d'huile de palme

Années	Poids en kilogr.	Valeur en francs	Années	Poids en kilogr.	Valeur en francs
1897....	4.070.162	1.628.065	1901....	5.042.028	1.324.771
1898....	4.331.222	1.745.788	1902....	6.173.007	2.098.822
1899....	4.571.018	1.828.407	1903....	4.863.561	1.653.610
1900....	4.340.006	1.475.601	1904....	5.839.970	2.452.787

Presque toute l'huile de palme est expédiée en France. En 1904, notre pays a reçu 4.964 tonnes et les autres pays 876 tonnes seulement,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Amandes de palme

Années	Poids en kilogrammes	Valeur en francs	Années	Poids en kilogrammes	Valeur en francs
1897.....	2.011.129	341.892	1901.....	2.982.547	506.496
1898.....	2.343.503	385.305	1902.....	3.416.979	580.886
1899.....	1.972.634	335.457	1903.....	2.840.161	482.816
1900.....	3.107.856	528.335	1904.....	3.365.886	572.202

Pendant cette dernière année 2.214 tonnes d'amandes de palme ont été envoyées dans notre pays et 1.152 tonnes à l'étranger.

Coton.— On trouve au nord de Bondoukou des champs de coton présentant des étendues variant de 2 à 3 kilomètres. Dans tous les centres sont installés des métiers et il n'est pas de famille qui ne compte un ou plusieurs tisserands. Les femmes égrènent le coton, le peignent et le filent; les hommes le teignent et le tissent. Le marché de Bondoukou est le centre cotonnier le plus important du Soudan et de la côte d'Ivoire ; on y trouve le coton sous toutes les formes : charges de coton brut, pagnes, burnous.

Acajou. — La forêt contient des bois d'ébénisterie ; l'acajou, dont les troncs ont jusqu'à 2 mètres de diamètre, est partout abondant. L'exploitation de ce bois demande une main-d'œuvre considérable pour l'abattage et l'équarrissage. Les blancs ne s'en occupent pas directement et le bois est vendu sous forme de billots par de nombreux traitants noirs.

La densité de l'acajou en rend l'exploitation, difficile sauf au bord même des rivières profondes et des lagunes. Il faut, en effet, qu'on n'ait pas de grands transports à faire pour jeter le bois à l'eau après l'avoir taillé en billes de façon qu'il n'enroche pas les obstacles du fond. Si les crues ne sont pas suffisantes, les billes restent échouées et elles n'arrivent parfois à la côte qu'après deux ou trois saisons de pluies. L'acajou de la côte d'Ivoire est apprécié à cause de sa couleur et de sa structure et l'exportation en est considérable.

On a successivement exporté :

En 1890.....	K.	1.988.250
1896.....		8.096 307
1904,.....,		11.770.694

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

Années	Poids en kilogrammes	Valeurs en francs	Années	Poids en kilogrammes	Valeurs en francs
1898...	12.696.324	1.142.669	1902...	10.471.820	523.691
1899...	6.705.374	603.483	1903...	13.534.260	676.714
1900...	13.422.912	1.208.062	1904...	11.770.694	588.335
1901...	10.697.402	962.764			

C'est malheureusement à Liverpool qu'est envoyée la plus grande partie de l'acajou. Selon les années on expédie en France un cinquième à un dixième de la production totale. En 1904, 1.205 tonnes ont été envoyées en France et 10.565 dans les autres pays.

Industrie. — L'industrie indigène est des plus rudimentaires; peu de pays, même les plus sauvages de l'Afrique, présentent moins d'objets de fabrication locale. Ce fait ne provient pas de ce que les habitants y sont moins industrieux qu'ailleurs ou de ce que le pays manque totalement de matières premières, mais cela tient à ce que les noirs ont été depuis longtemps en rapport avec les navigateurs qui leur ont fourni les armes, les outils et les tissus en échange de l'huile ou des amandes de palme, de l'acajou, du caoutchouc ou de la poudre d'or. Quelques rares bijoutiers exercent leur industrie ; on trouve quelques forgerons à l'intérieur. Les fileurs et tisseurs de coton se servent de métiers rudimentaires; ils ne sont nombreux que dans le Baoulé. On teint le coton à l'indigo dans la région de Bondoukou en le fixant avec de la bouse de vache. Chaque famille fabrique les corbeilles, les nattes et les poteries dont elle a besoin. Enfin les riverains des lagunes et des fleuves confectionnent des pirogues.

Pêcheries. — Les pêcheries sont une source de richesse pour les noirs des lagunes, qui fument le poisson et l'importent à l'intérieur où il se vend cher. Les pêcheries sont tantôt propriétés individuelles et tantôt propriétés collectives ; beaucoup rapportent de 5 à 10.000 francs. Le poisson fumé mêlé à de la pâte de banane, relevé de piment et cuit dans l'huile de palme ou d'arachides forme le fameux mets national du *foutou*, que l'Européen commence par exécrer et qu'il finit par trouver exquis.

Gisements d'or. — Tous les voyageurs qui, depuis le XIV^e^ siècle, sont allés à la côte d'Ivoire, parlent de l'or que possèdent les indigènes.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

En de nombreux endroits (dans l'Indénié, vers le Comoé ou le Bandama), les indigènes pratiquent le lavage des alluvions : ils creusent des puits d'une profondeur qui atteint parfois 6 à 10 mètres, puis ils les relient entre eux par des chambres en sous-sol, juste assez hautes pour y pouvoir travailler.

La terre sablonneuse extraite est retirée par les femmes du travailleur, puis portée à la rivière voisine. Elle est alors lavée dans des cuves en bois que l'on remue en y introduisant de l'eau sans cesse renouvelée. Les matières légères sont entraînées par l'eau et les parties les plus lourdes qui se déposent au fond du récipient contiennent le métal précieux.

La diminution de l'exportation de l'or, qui est tombée de plus 500.000 francs à presque rien, fait supposer que les indigènes ont peu à peu renoncé à cette exploitation. Cette diminution coïncide avec l'augmentation des exportations des produits naturels et il est probable que les indigènes trouvent plus avantageux de s'occuper à autre chose qu'aux mines d'or.

Ecoles. — Huit écoles publiques fonctionnent à la côte d'Ivoire : elles sont à Bingerville, Grand-Bassam, Assinie, Jacqueville, Dabou, Monossou, Bouna et Memni et le nombre d'élèves qui les fréquentent augmente d'année en année.

De jeunes indigènes qui y ont fait leur éducation ont déjà été utilisés par l'administration et sont devenus interprètes, typographes, ou sont entrés dans les postes et télégraphes. Dans les autres postes de la colonie un agent européen ou un interprète fait des cours réguliers pratiques de français. Enfin on a créé à Bingerville une école de filles et un cours d'adultes pour les indigènes et les gardes de police. Ce sont les Missions catholiques de Lyon qui ont fondé vers 1897 les écoles de la colonie, lesquelles ont été transformées depuis peu en écoles laïques.

Assistance publique. — Un service d'hygiène et le service de l'assistance médicale aux indigènes existent dans cette colonie comme dans les autres parties de notre Afrique occidentale.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

II

LA COLONISATION

Aptitudes du climat. — Peu de colonies ont une aussi triste réputation au point de vue du climat que la côte d'Ivoire. Cette réputation, en partie méritée pour quelques comptoirs particulièrement malsains de la côte, n'est pas justifiée en ce qui concerne le reste du pays.

Le littoral est généralement humide et malsain. Les berges vaseuses des lagunes sont livrées périodiquement par le flux aux ardeurs solaires et engendrent le paludisme. La région des forêts, moins malsaine que celle comprise entre les lagunes et la mer, est cependant fiévreuse comme toutes les forêts tropicales. En sortant de la région des grands arbres vers le Nord, on se trouve dans les plaines élevées du Baoulé et de Kong où les conditions climatériques sont bonnes pour les Européens. Malheureusement, faute de voies de communication, c'est la première région seule, celle des lagunes et de la côte, qui est actuellement fréquentée par les commerçants européens.

La côte d'Ivoire est impitoyable aux étrangers qui y arrivent affectés d'une tare organique quelconque, ainsi qu'à tous ceux qui se laissent aller à y commettre des excès de boissons ou autres. Un Européen bien constitué et d'une nature sobre peut s'y acclimater, au moins d'une façon relative. Sauf à Grand-Bassam, à Fresco et à Bettié, il ne sera pas exposé aux atteintes les plus graves du paludisme et il pourra sans compromettre sa santé séjourner dans la colonie pendant des périodes d'une à deux années séparées par quelques mois de repos.

Les épidémies de peste et de fièvre jaune sont aussi une des causes

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

de la mauvaise réputation de la colonie, mais il faut observer que ces épidémies n'ont guère eu lieu qu'à Grand-Bassam, l'ancien chef-lieu.

On sait du reste que, pour ces causes, le siège du gouvernement a été transporté à Bingerville en 1900. En 1899 et 1902 des épidémies de fièvre jaune et de peste localisées à Grand-Bassam ont été la cause principale de la mortalité élevée. Mais la mortalité des années où il n'y a pas d'épidémie n'est pas très forte ; c'est ainsi qu'en 1898, sur 150 Européens, il n'y a eu que trois morts. En 1901 la mortalité fut la suivante : quatre colons décédés sur un total de 150 ; un fonctionnaire sur 60 et six militaires parmi les 60 qui s'y trouvaient à ce moment-là,

Recensement des Européens. — Au moment du recensement du 1er décembre 1901, la population européenne s'élevait à 347 habitants dont la moitié (174) de colons et de négociants, et l'autre moitié (173) de fonctionnaires civils et de militaires. Quelqu'élevé que soit la proportion des salariés de l'État par rapport aux colons, il ne faut pas en conclure que la côte d'Ivoire est une colonie à fonctionnaires. Notre colonie est actuellement dans une période de croissance rapide et quand les indigènes auront pu apprécier les bienfaits de la tranquillité et de la paix, quand le développement des moyens de communication leur permettra de se livrer à l'exploitation méthodique des richesses du sol, le nombre des commerçants et des colons sera beaucoup plus élevé que celui des fonctionnaires. Il est bon de remarquer qu'il n'y a qu'un fonctionnaire par 12.000 indigènes.

Ces 347 Européens sont ainsi répartis :

Noms des Cercles	Militaires et fonctionnaires	Négociants et colons	Total
Kong	16	2	18
Bondoukou	15	»	15
Indénié	5	3	8
Assinie	8	12	20
Grand-Bassam	20	80	100
Bingerville et lagunes	24	30	54
Lahou	8	20	28
Baoulé	64	5	69
Sassandra	5	16	21
Cavally	8	6	14
Totaux	173	174	347

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La proportion des étrangers est malheureusement assez élevée parmi les négociants ; beaucoup d'entre eux sont sujets britanniques.

Un autre recensement de la population blanche effectué en avril 1903 indique une augmentation de 118 Européens dont 35 colons. Il y avait alors 161 militaires, 195 fonctionnaires et 209 colons, soit en tout 465 Européens et assimilés.

Concessions de terres. — Les concessions des terres domaniales, qui s'effectuaient suivant les dispositions du décret du 30 août 1900, sont régies désormais par celui du 23 octobre 1904 pour toute l'Afrique occidentale.

Les petites concessions sont de beaucoup les plus nombreuses, parce que la plupart des Européens se contentent de faire du commerce ; ils demandent donc des concessions urbaines pour y établir des factoreries.

Il existe plusieurs plantations importantes de caféiers et de cacaoyers ; la Compagnie française de Kong possède à Elima, non loin d'Assinie, une caféière de 200 hectares. D'autres caféières ont été installées soit dans l'Ebrié soit dans d'autres cercles.

Main-d'œuvre. — Les noirs de la côte d'Ivoire sont naturellement paresseux et leur recrutement en est difficile. L'apprentissage de la culture ou des récoltes relativement faciles comme celle du caoutchouc est une œuvre qui exige beaucoup de patience. Une fois dressés et aptes à la besogne demandée, les noirs s'en acquittent souvent mal et ne travaillent guère qu'à leurs heures. Les seules populations qui consentent à s'expatrier et à travailler sont celles de la côte de Krou ; encore s'emploient-elles exclusivement au travail des paquebots ou comme hommes de peine des factoreries.

Les maisons de commerce paient un manœuvre 1 à 2 francs et un ouvrier médiocre 5 à 6 francs. Aussi, la main-d'œuvre est-elle recrutée principalement à Sierra-Leone, au Libéria et dans la côte de l'Or. Les ouvriers d'art viennent du Sénégal ou de la côte de l'Or.

Somme toute, le manque de bras est ce dont souffre le plus notre colonie au point de vue agricole industriel. La main-d'œuvre européenne n'est encore employée que très peu parce que le climat n'est pas favorable aux blancs.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Exploitations minières. — On trouve des minerais de fer dans la côte d'Ivoire, comme dans toute l'Afrique intertropicale. On a aussi signalé du pétrole et du bitume dans le cercle d'Assinie, ainsi qu'un gisement houiller dans le cercle de Cavally près de la côte.

Seul, cependant, l'or a galvanisé les imaginations; seul, il est l'objet de recherches nombreuses et méthodiques. Au point de vue de son exploitation, notre colonie est divisée en quatre régions: 1° la région comprise entre le Comoë, la côte de l'Or et le territoire militaire du Baoulé est ouverte à l'exploitation; 2° on a provisoirement réservé la région située à l'ouest de la Comoë jusqu'à une ligne tracée à 25 kilomètres à l'ouest de Bingerville et de Kouadioukoufi; c'est la région du chemin de fer en construction: 3° et 4° le reste de la côte d'Ivoire n'est pas ouvert à l'exploitation, cependant on peut délivrer des permis d'exploration minière dont l'étendue de terrain varie suivant qu'on se trouve à l'est (3e région) ou à l'ouest (4e région) de la Bandama rouge.

C'est le décret du 6 juillet 1899, pour l'Afrique occidentale, modifié par le décret du 19 mars 1905, qui a fixé la loi minière de la côte d'Ivoire. Il institue quatre permis dont un personnel; nul n'a le droit de faire des explorations, des recherches ou des exploitations minières s'il n'a obtenu du gouvernement une autorisation personnelle. Muni de cette autorisation, le prospecteur peut demander des permis d'exploration, de recherches ou d'exploitation sur une contrée bien définie. Le permis d'exploration n'est accordé que sur les zones non ouvertes à l'exploitation (régions 3 et 4). Il peut atteindre 50.000 hectares par simple arrêté du gouverneur. La redevance n'est que de 0,05 par hectare. Le prospecteur muni d'un permis d'exploration ne peut ni céder son permis ni vendre l'or qu'il a trouvé; il jouit seulement d'un droit de préférence pendant deux ans pour l'obtention de permis de recherches et d'exploitation.

Les permis de recherches ne sont accordés qu'aux personnes qui font acte de présence sur le terrain demandé; ils peuvent être cédés, ils sont valables deux ans et sont renouvelables une fois.

Ils donnent le droit de faire des fouilles et des sondages; le permissionnaire peut même disposer du produit de sa fouille en en faisant la déclaration à l'administration, enfin il a un droit de préférence pour l'obtention de permis d'exploitation.

A partir de 1898, la colonie a été visitée dans toutes ses parties par de nombreux prospecteurs et ingénieurs. Au 1er janvier 1902, le

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

nombre des demandes parvenues à l'Administration s'élevait à 100 pour les permis d'exploration et à 360 pour les permis de recherches.

Le permis d'exploitation, enfin, est délivré pour un périmètre variant de 24 à 800 hectares. Il est valable pendant vingt-cinq ans et il est renouvelable. Au point de vue fiscal, il comporte le paiement d'un droit de 1 franc par hectare et par an. En outre, les minerais extraits doivent payer un droit qui a été fixé à 3 o/o de leur valeur (1). Enfin, un décret du 4 août 1901 réglemente la recherche et l'exploitation de l'or dans les cours d'eau.

Au commencement de 1902, un élan plus sensible encore fut imprimé au mouvement minier et en quatre mois il fut demandé 206 permis d'exploration et 469 permis de recherches. A ce moment (4 mai 1902) arrivait, dans la colonie, la circulaire ministérielle du 1er avril qui limitait d'une façon efficace le nombre des demandes qui n'offraient pas toujours les garanties désirables au point de vue de l'avenir de l'exploitation. Cependant, à la fin de 1902, on avait accordé 511 permis d'exploration et 608 de recherches. Depuis, le nombre de demandes est allé, sans cesse, en décroissant et, quoique de nombreuses sociétés minières se soient formées avec des capitaux importants, aucune d'elles ne se trouve actuellement dans la période d'exploitation. Il est curieux de remarquer que la diminution de l'exportation de l'or a commencé au moment précis où s'organisaient en Europe et dans la colonie des sociétés minières pour la recherche du précieux métal et pour son exploitation.

Valeur de la poudre d'or exportée :

Années	Valeur	Années	Valeur
1897.....	F. 495.050	1901.....	F. 64.230
1898.....	313.152	1902.....	91.293
1899.....	103.564	1903.....	12.818
1900.....	25.042	1904.....	?

Au cours de l'année 1903, un ingénieur du corps des mines, M. Jordan, a été chargé d'une mission à la côte d'Ivoire.

Voici quelques extraits du remarquable rapport qu'il a rédigé :

« L'or ne se rencontre à la côte d'Ivoire que dans des alluvions ou en filons. Les conglomérats aurifères, signalés çà et là par des

(1) Voir *La côte d'Ivoire*, par Michellet et Clément, Challamel, Paris, 1906, p. 159-190.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

prospecteurs, ne sont que des poudingues récents mal cimentés, ne présentant aucune analogie avec les conglomérats du Transvaal à ciment siliceux et pyriteux. Notons, entre autres différences, que tandis que dans ces derniers les galets quartzeux sont stériles, à la côte d'Ivoire, au contraire, l'or se trouve aussi bien dans les galets que dans l'argile qui les lie. Le fait que des formations de tous points comparables à celles du Rand se trouvent à la Gold-Coast, dans le district de Takwa, était insuffisant pour conclure à leur existence à la côte d'Ivoire. Outre que les formations de conglomérats, qui sont des formations de rivage, n'ont jamais une grande extension géographique, il est à remarquer que les couches étant à Takwa dirigées Nord 120° Est, leur prolongement, en cas où il existerait, viendrait rencontrer le rivage actuel avant de sortir du territoire anglais.

« Les alluvions de la côte d'Ivoire paraissent être toutes plus ou moins aurifères. M. Chaper signale que la latérite elle-même contient presque toujours des traces d'or, mais elles sont en général très pauvres; aussi n'ont-elles pu retenir l'attention des Européens.

Il semble d'ailleurs que leurs exploitations sont peu rémunératrices même pour les indigènes ; il est, en effet, à remarquer que cette exploitation a à peu près complètement cessé dans les deux cercles du Sanwi et de l'Indénié, c'est-à-dire dans la région où l'influence européenne a le plus pénétré. Les noirs trouvent là, en effet, à s'occuper d'une façon plus lucrative en travaillant à l'abatage et au transport de l'acajou. D'un autre côté la monnaie d'argent française et anglaise tend de plus en plus à supplanter la poudre d'or comme monnaie d'échange; celle-ci a cessé d'être indispensable aux indigènes. Ces deux causes ont eu pour résultat d'entraîner une notable diminution dans la quantité d'or apportée aux factoreries.

« A côté des gîtes d'alluvions, il existe à la côte d'Ivoire des filons quartzeux contenant de l'or à l'état natif. Ces filons ne paraissent se trouver qu'au milieu des schistes ; cette remarque présente de l'intérêt parce qu'elle permet de délimiter les régions dans lesquelles des recherches peuvent être entreprises avec quelque espérance de succès. C'est ainsi qu'on peut affirmer qu'il n'existe aucune chance de voir des exploitations aurifères se créer le long du tronçon de voie ferrée en voie de construction entre Abidjean et Eri-Macouguié, le sous-sol de la région traversée paraît être, en effet, uniformément granitique. »

M. Jordan conclut, après avoir fait les réserves que comportent

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

tout à la fois le peu d'avancement des travaux de recherches entrepris et les difficultés éprouvées à contrôler les renseignements recueillis auprès des explorateurs :

« On voit, par ce qui précède, que si l'existence de l'or à la côte d'Ivoire ne saurait être mise en doute, par contre non seulement il n'existe aucun gisement dont l'exploitation ait été actuellement démontrée, mais que même le nombre des points où des travaux de recherches ont été entrepris est extrêmement restreint. Il serait donc prématuré de formuler une opinion définitive sur l'avenir minier de cette colonie. Il paraît néanmoins certain que cet avenir sera limité et que la côte d'Ivoire ne figurera jamais au nombre des pays gros exportateurs d'or. »

Voies de communications. — *Les fleuves.* Les moyens de communication naturels sont très peu nombreux. L'Océan lui-même ne permet que difficilement les relations entre les différents ports côtiers. Les nombreux cours d'eau, dont l'entrée est périlleuse et souvent impossible, ne sont navigables que jusqu'aux premiers rapides et ces rapides ne sont jamais bien éloignés de la côte.

La rivière Bia est navigable pour les vapeurs et les pirogues jusqu'à Aboisso (50 kilomètres). Les vapeurs peuvent remonter le Comoë jusqu'à Alépé et les pirogues une cinquantaine de kilomètres plus haut. Le Bandama, dont le bassin est très étendu, ne peut être remonté que de 50 à 90 kilomètres, suivant la hauteur des eaux. Le Cavally est navigable pendant une quarantaine de kilomètres.

Pour améliorer le cours de ces fleuves au point d'y permettre à la navigation régulière le passage dans les biefs supérieurs, il faudrait des travaux exigeant des dépenses qui paraissent hors de proportion avec le résultat à obtenir. Par contre, on pourra en certains endroits, sans dépenses excessives, permettre le flottage des bois par grande quantité. Il est aussi probable que d'ici peu de temps ces rapides pourront être utilisés pour le fonctionnement de scieries mécaniques et même d'installations électriques produisant l'énergie nécessaire pour le transport des marchandises.

Routes. — Pour suppléer au manque de communications naturelles on a créé un système de routes destinées à servir de prolongement à la partie navigable des fleuves. Ces routes sont déjà nom-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

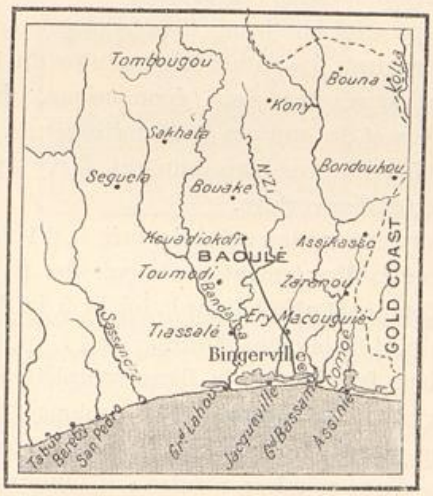
breuses dans l'est de la colonie, entre le Baoulé, les lagunes et la côte de l'Or. Dans la région occidentale on en a construit une vers le Cavally, pour arrêter la contrebande.

Bien entendu ces voies de communication terrestres ne ressemblent en rien aux routes que nous sommes habitués à voir dans notre pays. Le manque de bêtes de somme rendrait inutile toute voie établie pour des charrettes, jusqu'au moment où les progrès de l'automobile permettront de faire économiquement des transports sans l'établissement de voies ferrées.

Les routes telles qu'elles sont maintenant ne sont que les sentiers indigènes améliorés; elles offrent aux caravanes et aux troupes des pistes faciles et toujours praticables.

Jusqu'à présent les transports ne se font que par caravanes et les charges sont portées par les noirs sur la tête. Pour éviter les abus, le Gouverneur a pris un arrêté interdisant les charges de plus de 29 kilos.

Chemin de fer. — Une grande amélioration au point de vue du commerce résultera du chemin de fer actuellement en construction. L'exploitation des marchandises lourdes n'est possible qu'à proximité du littoral et de la partie navigable des cours d'eau. Le transport par



les noirs grève la marchandise de frais tellement élevés que, seuls, le caoutchouc, l'ivoire ou des objets similaires peuvent aller jusqu'à la côte. Il serait illusoire de chercher à développer la production de l'intérieur avant de lui donner les moyens de s'écouler au dehors, de là l'idée du chemin de fer actuellement en construction. Le projet de chemin de fer a été étudié tout d'abord par la mission du commandant Houdaille, puis approuvé en novembre 1899 par le comité des travaux publics des colonies. La future ligne devait partir à la fois de Bingerville et de Alépé sur la Comoë. Elle devait réunir ces deux tronçons à Memni et monter vers le Baoulé. Ce n'est cependant qu'en 1903, après bien des atermoiments, qu'on s'est décidé d'une manière ferme pour la ligne actuelle. Certains désiraient que la voie ferrée se dirigeât vers l'Indénié à cause des richesses minières que l'on pense y trouver. D'autres étaient d'avis que le chemin de fer devait partir d'un point navigable de la Bandama et se diriger sur le Baoulé, par la traversée la plus courte de la forêt.

D'autres enfin soutenaient que la voie ferrée devait desservir la région comprise entre la Bandama et la Comoë. La création d'un port en eau profonde à Abidjean ayant été décidée, ce port est naturellement la tête de ligne de la voie ferrée. Et comme on a pu constater l'importance économique primordiale du Baoulé, la ligne se dirigera de ce côté.

Pour le moment les travaux sont effectués seulement dans la première partie, qui va d'Abidjean à Eri-Macouguié, soit une longueur de 79 kilomètres environ. La nature très ondulée du terrain a obligé d'admettre, pour faire une voie économique, des courbes de 100 mètres de rayon et des rampes de 15 millimètres. Les déblais ne dépassent pas $2^{m}50$ ni les remblais 5 mètres. Il n'y a pas de pont qui ait plus de 10 mètres d'ouverture.

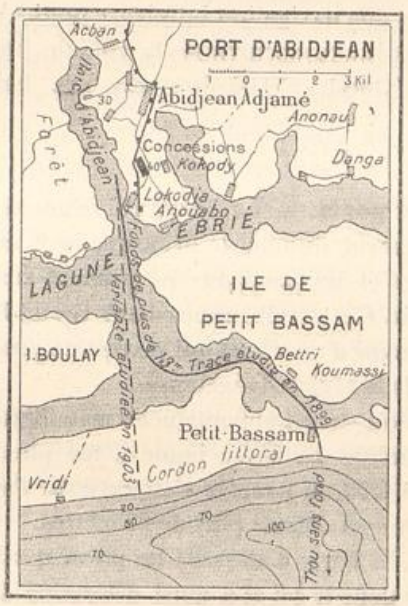
La dépense de cette section a été évaluée à 6.175.000 francs. Les travaux sont exécutés directement par la colonie. Ils sont payés sur les 10 millions d'emprunt affectés par la loi du 5 juillet 1903 au chemin de fer et au port de la côte d'Ivoire.

Cette première fraction de la ligne complètement terminée, le chemin de fer devra nécessairement être prolongé. On a l'intention de le faire aller jusqu'à Kouadioukoufi, mais le tracé n'en est pas encore déterminé d'une manière précise ; il faudra faire un nouvel emprunt pour mener le travail à bonne fin.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Les lagunes. — Les seules voies de communications naturelles de la colonie sont formées par les lagunes qui bordent la côte sur toute la partie orientale. Les grandes lagunes sont au nombre de quatre, celle de Fresco, la plus à l'Ouest, est relativement petite. Les trois autres, beaucoup plus importantes, sont : celle de Grand-Lahou qui reçoit les eaux de la Bandama, celle d'Ebrié d'où l'on peut pénétrer dans la rivière Comoë, et enfin la lagune d'Assinie qui atteint presque la côte de l'Or.

Les lagunes sont peu profondes le long de la bande de sable qui les sépare de la mer. Elles atteignent au contraire des profondeurs



assez fortes vers leur milieu et du côté de la rive nord, laquelle est bizarrement découpée par des baies qui s'avancent au loin dans les terres.

La baie d'Abidjean, où est le futur port intérieur de la colonie, a de 8 à 16 mètres de profondeur, quatre kilomètres de longueur et un kilomètre de largeur.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

On a projeté de réunir toutes ces lagunes et il semble que les travaux ne doivent pas être considérables eu égard aux résultats à obtenir. Le lieutenant Guignard, administrateur du cercle de Lahou, a fait couper par un canal la bande de terre d'environ 500 mètres qui sépare la lagune vers le Moyen-Lahou. C'est là le premier pas dans l'œuvre si importante de la communication des lagunes. En effet, la lagune d'Ebrié peut être facilement mise en communication avec la Bandama et par suite avec la lagune de Lahou. Pour réunir la lagune d'Ebrié et celle d'Assinie, il n'existe aucune difficulté inhérente au pays et à la nature du sol et les travaux à exécuter consisteraient en défrichements à la saison sèche et en dragages au moment des hautes eaux.

On aura alors une navigation intérieure praticable aux chaloupes à vapeur depuis la limite orientale de la colonie jusqu'au delà de la Bandama vers l'Ouest, c'est-à-dire sur une longueur d'environ 800 kilomètres.

Travaux des ports. — La barre qui règne tout le long de la côte rend extrêmement difficile le débarquement et l'embarquement des marchandises et les passagers ne peuvent sans danger aller à terre ou en revenir. C'est malheureusement Grand-Bassam qui a été choisi pour être muni d'un wharf qui permet de prendre les marchandises en dehors de la région dangereuse.

La construction de cet appontement métallique n'a pas été exécutée sans encombre. La fièvre jaune a tué plus de la moitié des ouvriers. En mai 1899, la tempête s'est ruée sur l'appontement alors en construction et en a démoli plus de 20 mètres.

D'autres fois, la barre a affouillé les pieux que l'on avait vissés à plus de 30 mètres dans le sol et a ainsi déterminé des fléchissements et retardé l'exécution de ce travail remarquable.

Le wharf s'avance à 300 mètres du rivage, bien au delà des brisants, et rend de très grands services au commerce. Les marchandises arrivent par vapeur sur les eaux calmes des lagunes, elles sont transportées sur un Decauville qui relie la lagune et le wharf. Une grue placée à son extrémité dépose les colis dans des pirogues qui les transportent jusqu'aux navires, obligés de mouiller à une certaine distance de la côte. Le wharf peut être utilisé par tous temps, sauf au moment

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

des très grandes houles. La mer balaie alors le tablier et empêche tout trafic.

On a établi, en 1903, une petite voie ferrée qui met en relation le port de Jacqueville avec la lagune Ebrié. Cette voie ferrée est mise à la disposition des maisons de commerce et des particuliers pour les transports des marchandises. Cette amélioration a considérablement diminué les frais d'embarquement.

C'est la mission Houdaille qui, en 1899, a élaboré le projet d'un port en eau profonde. Ce projet actuellement en exécution comporte la percée du cordon littoral à Petit-Bassam, appelé depuis Port-Bouët. En avril 1905, la drague « Tropicale » destinée aux travaux de cette coupure a franchi avec le remorqueur la barre du Comoë à Grand-Bassam. Cette drague approfondit jusqu'à 7 mètres au-dessous du niveau de la mer le chenal de 800 mètres de long destiné à relier Port-Boët et la lagune. Les dragages seront aussi effectués dans la lagune, de façon à permettre aux navires de pleine mer d'accoster aux quais qui seront établis à Abidjean. Port-Bouët sera protégé par deux jetées de 70 mètres de long. Une d'entre elles, déjà construite, est munie d'un phare d'une portée de quinze milles pour en signaler l'approche aux navires. Port-Bouët est le point de la côte où la mer brise le moins. Ce fait s'explique par la présence d'une vallée sous-marine, le « trou sans fond », qui aboutit à quelques mètres du rivage.

Postes et Télégraphes. — Il n'y avait, en 1899, qu'une seule ligne télégraphique, qui suivait la côte sur une longueur de 550 kilomètres. On a réuni depuis Grand-Bassam et Bingerville à la ligne intérieure du Soudan; cette nouvelle ligne, qui passe par Alépé, Bondoukou et Kong, permet de ne plus être tributaire des câbles étrangers. Après la pacification du Baoulé, une troisième ligne télégraphique a été mise en service entre Bingerville et Tiassalé, Dabakala et Kong.

Le service des postes et télégraphes est, du reste, l'objet de la sollicitude des gouverneurs, qui ont considérablement augmenté le nombre des bureaux dans ces dernières années; il est aujourd'hui de 34.

Commerce. — L'essor pris par le commerce à la côte d'Ivoire est tout à fait remarquable. En 1890, le commerce de nos établissements n'atteignait pas 2.800.000 francs (importation 1.127.621 francs et expor-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

tation 1.672.270 francs); cinq ans après il était de 6.700.000 francs (importation 2.999.596 francs et exportation 3.706.450 francs) et il s'est élevé en 1904 à 25.870.000.

Exportation. — Le mouvement de l'exportation a été le suivant depuis 1898 :

Années	Pour France	Colonies françaises	Pour pays étrangers	Total
1898.....	F. 1.935.275	F. 4.466	F. 3.086.900	F. 5.026.641
1899.....	2.605.440	22.515	3.235.300	5.683.255
1900.....	1.714.228	1.209	6.359.152	8.074.589
1901.....	2.150.290	555	4.391.858	6.542.703
1902.....	2.432.762	9.466	4.670.078	7 112.306
1903.....	2.566.591	8.273	5.038.596	7.613.460
1904.....	3.606.604	23.559	6.656.580	10.286.743

(Statistiques coloniales).

Ces exportations se composent presque uniquement de caoutchouc, d'acajou, d'huile et d'amandes de palme.

Le tableau ci-dessous indique la destination des principaux articles d'exportation :

Destination de divers articles d'exportation

(En milliers de francs)

ANNÉES	HUILE DE PALME			CAOUTCHOUC			AMANDES DE PALME			ACAJOU		
	France	Angleterre	Autres pays	France	Angleterre	Autres pays	France	Angleterre	Autres pays	France	Angleterre	Autres pays
1898	1.154	392	»	123	1.121	58	213	168	2.9	149	989	29
1899	1.568	257	2.5	709	2.108	32	156	168	9.9	141	458	41
1901	1.249	465	»	91	2.593	135	212	273	20 »	143	680	139
1902	1.673	411	17 »	352	3.181	115	187	297	97 »	64	435	23
1903	1.406	207	41 »	762	3.395	50	239	194	50 »	67	574	36

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Importation. -- Le tableau ci-dessous montre le mouvement des importations :

Années	De France	Des colonies françaises	Des pays étrangers	Totaux
1898...	F. 1.052.194	F. 8.807	F. 4.466.351	F. 5.527.352
1899...	1.453.575	168.451	4.757.860	6.379.886
1900...	2.401.481	179.179	6.500.213	9.080.873
1901...	1 995.683	179.521	5.110.789	7.285.993
1902...	2.291.310	123.166	7 880.157	10.304.653
1903...	2.068.969	40.472	6.968.700	9.078.131
1904...	6.915.271	25 670	8.642.441	15.583.382

Importations de Tissus (milliers de francs)

ANNÉES	Origine Française	ORIGINES ÉTRANGÈRES						TOTAL général
		Importés de France	Anglaise	Allemandes	Colonies Anglaises	Autres Pays	TOTAL	
1898	98	1	997	6	»	94	1.098	1.197
1899	97	2	1.402	30	100	8	1.543	1 640
1900	131	»	2.354	71	173	2	2.600	2.732
1901	179	7	992	101	364	26	1.492	1.672
1902	132	1	1.764	64	242	18	2.091	2.223
1903	229	»	1 896	87	205	12	2.200	2.429

On importe principalement à la côte d'Ivoire des tissus, des alcools et la foule de menus objets appelés pacotille (verroterie, glaces, perles, parfumerie, etc.) Les tissus importés viennent principalement d'Angleterre; ceux d'origine française sont en petit nombre et il y a quelques tissus de fabrication indigène venant de Kong.

Les alcools importés sont l'objet d'un trafic très important. Malheureusement la part de la France n'est pas dans ce commerce aussi grande qu'elle devrait l'être.

Services maritimes. — Le service maritime postal comprend depuis longtemps deux lignes postales françaises. L'une, appartenant à la Compagnie des Chargeurs réunis, fait tous les deux mois le service

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

du Havre-Bordeaux à Loango, via côte d'Ivoire. L'autre, de la Compagnie Fraissinet, fait également tous les deux mois le service de Marseille à Loango. Chacune de ces lignes a été spontanément doublée par les Compagnies.

La Compagnie Cyprien Fabre, de Marseille, et deux Compagnies étrangères desservent aussi notre colonie. Ce sont : la Compagnie anglaise Elder Dempster et C°, qui a un départ de Liverpool toutes les deux semaines; la Compagnie allemande Wœrmann, qui a deux départs par mois de Hambourg.

III

L'ADMINISTRATION

La colonie fait partie du gouvernement général de l'Afrique occidentale (décrets du 1er octobre 1902 et du 18 octobre 1904). Le lieutenant-gouverneur, M. Clozel, dirige la colonie assisté du Conseil d'Administration et de différents chefs de service; il a tous les pouvoirs sauf certaines prérogatives spéciales et limitées qui ont été réservées au Gouverneur général.

Divisions administratives. — La côte d'Ivoire est divisée en dix cercles dont les limites ont été fixées par arrêté du Gouverneur général (12 juin 1903). Ces cercles ont été énumérés plus haut à l'occasion des recensements.

Sauf le Baoulé, qui est un cercle militaire, les circonscriptions sont dirigées par des administrateurs civils. Ceux-ci représentent le Gouverneur et, à ce titre, ils ont autorité sur tout le personnel administratif en fonctions, dans leur cercle. Ce sont à la fois des agents d'information, d'exécution et de contrôle. Ils tiennent les registres de l'état civil, ils établissent les rôles de certains impôts et ils exercent des pouvoirs très étendus sur le service de la justice.

Nouvelle organisation de la justice. — Des décrets parus en 1901, 1902 et en novembre 1903 ont transformé l'organisation judiciaire de la colonie et ont substitué des magistrats de carrière aux fonction-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

naires de l'ordre administratif, qui avaient eu jusque-là la mission de rendre des arrêts et des jugements. Un tribunal de première instance a été établi à Bingerville; il se compose d'un juge président, d'un procureur de la république, d'un juge suppléant et d'un greffier. Ce tribunal connait : 1° de toutes les infractions commises dans son ressort qui comprend Bingerville et Grand-Bassam ; 2° des infractions commises dans toute l'étendue de la colonie soit par les Européens, soit à leur préjudice. Au criminel la Cour se compose d'un président, du juge président du tribunal civil, d'un fonctionnaire, de deux assesseurs et du greffier du tribunal. Cette Cour juge tous les crimes commis dans la colonie par les Européens ou contre eux.

Le décret de novembre 1903 donne au Gouverneur général la faculté de créer des tribunaux de paix à compétence étendue dans tous les centres où il le jugera nécessaire. Les fonctions de juge de paix sont remplies par l'administrateur du cercle. Leur compétence est la même que celle du tribunal de première instance sauf qu'ils ne s'occupent, en matière correctionnelle, en matière de simple police, ou en matière civile et commerciale, que des affaires dans lesquelles sont intéressés des Français, Européens ou assimilés.

A côté de ces juridictions, qui sont presque semblables à celles de la métropole, les décrets ont admis certaines juridictions spéciales: ces tribunaux indigènes doivent se conformer aux coutumes en usage, mais ils ne peuvent pas prononcer de peines ou de châtiments corporels que réprouve notre civilisation et leurs décisions doivent être homologuées à Dakar lorsqu'elles comportent des pénalités de plus de cinq ans de prison.

Il faut se féliciter de ce qu'on ait pu garder les tribunaux indigènes parce que, outre les dépenses élevées qu'aurait entraînées la création de tribunaux français en nombre suffisant, ceux-ci n'auraient pu appliquer aux populations les coutumes que le gouvernement s'est engagé à respecter en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire aux lois de l'humanité. Par contre, s'il est nécessaire de maintenir les juridictions indigènes, il est indispensable de les améliorer. Aussi le 14 février 1901, un arrêté instituait-il une commission pour réunir et codifier les coutumes indigènes.

Cette commission a terminé son travail et actuellement les magistrats nouvellement débarqués peuvent sans peine surveiller le fonctionnement de la justice indigène. Cette codification ne fera pas

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

obstacle à l'amélioration des coutumes : nous ne nous sommes pas interdit d'y apporter, avec le concours des natifs eux-mêmes, les réformes compatibles avec leur condition sociale, afin de rendre ces règles progressivement plus conformes à notre civilisation et aux principes de notre droit.

Chambres consultatives du commerce et des mines. — On a créé en 1904 des chambres consultatives du commerce et des mines dans les villes de Grand-Bassam et de Grand-Lahou. Ces assemblées se réunissent chaque mois pour étudier les diverses questions qui touchent au commerce, aux mines, à la navigation et aux travaux d'utilité générale. Elles peuvent être consultées par le Lieutenant-Gouverneur sur toute affaire intéressant la colonie. Ces chambres sont composées des principaux représentant des diverses sociétés françaises commerciales ou minières ; les membres en sont nommés par le Lieutenant-Gouverneur.

Amélioration des budgets (1). — La côte d'Ivoire se suffit depuis longtemps à elle-même et fait face à toutes ses charges avec ses ressources propres. Elle inscrit même chaque année une somme de 10.000 francs dans son budget comme part contributive aux dépenses militaires, faites par la métropole. On peut voir à la seule inspection des chiffres des recettes annuelles que les ressources de la colonie augmentent de jour en jour.

Budget local

Année 1900....	F.	1.403.000	Année 1903....	F.	2.586.600
» 1901 ...		1.908.300	» 1904....		3.000.000
» 1902....		2.235.100			

Jusqu'en 1903, le budget a été appliqué presque en totalité aux dépenses propres de la colonie. Les décrets du 1er octobre 1902 et du 18 octobre 1904, en assurant l'unité de l'Afrique occidentale française,

(1) Voir l'étude, déjà citée, de MM. Michellet et Clément, *La côte d'Ivoire*.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

ont créé le budget du gouvernement général. La plus heureuse conséquence de cette réorganisation a été la possibilité de faire à d'excellentes conditions un emprunt de 65 millions dont 10 millions permettent de doter la côte d'Ivoire d'une partie de l'outillage qui lui est nécessaire. En 1903 et 1904, la côte d'Ivoire a contribué aux dépenses générales au moyen d'une redevance qui s'est élevée à 50.000 francs, puis à 293.420 francs. Depuis le décret du 18 octobre 1904, il n'y a plus de subvention, mais le budget général a acquis au détriment de la côte d'Ivoire des ressources fixes provenant de taxes établies et perçues par le gouvernement général.

Le décret de 1904 réduisait donc à sa plus simple expression le budget de la côte d'Ivoire, puisque le gouvernement général s'emparaitd es taxes de consommation qui formaient auparavant les deux tiers de ses recettes. Pour remédier à cet état de choses, le budget de 1905 comporte une subvention du gouvernement général s'élevant à 1.300.000 francs. Pour comparer le budget de la colonie, en 1905, aux budgets précédents, il faut tenir compte de ce que le budget général perçoit environ 2.000.000 de taxes de consommation et qu'il ne rend que 1.300.000 francs à la côte d'Ivoire. Le budget général garde donc 700.000 francs, qui, ajoutés aux 2.736.000 francs de recettes du budget particulier de la côte d'Ivoire, donne 3.436.000 francs pour la totalité des impôts et des taxes payés dans la côte d'Ivoire.

Recettes du budget. — 1° *Droits de douane* (destinés au budget général depuis le décret du 10 octobre 1904).

Les recettes douanières ont été les suivantes :

1899.....	F. 1.548.246	1902.....	F. 1.923.217
1900.....	1.762.565	1903.....	1.955.878
1901.....	1.528.577		

Ces droits de douane, ou plus exactement ces taxes de consommation, avaient été établies par un arrêté local du 19 juin 1899, qui frappait de droits s'élevant à 10 o/o de leur valeur certains produits consommés dans la colonie, soit qu'ils aient été importés, soit qu'ils aient été récoltés dans la colonie. Ces taxes atteignaient surtout les armes et poudre de traite, le tabac, le sel, les matériaux de construction et les spiritueux. Depuis 1899, la taxe sur les spiritueux avait été

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

augmentée et portée à 156 francs par hectolitre d'alcool pur. Ces taxes comprenaient aussi certains droits d'exportation et de sortie, particulièrement sur les bois (3 francs par bille depuis le 31 octobre 1901). Ce régime douanier a été modifié par le décret du 14 avril 1905, s'appliquant à toute l'Afrique occidentale, qui a supprimé tous les droits de sortie en dehors du caoutchouc. On sait que les produits de la côte d'Ivoire sont considérés en France comme produits étrangers ; cependant, ils sont l'objet de certaines détaxes; les bois et l'huile de palme entrent sans payer de droits et les cafés sont exemptés de la moitié des droits.

2° *Contributions directes* (pour le budget particulier de la côte d'Ivoire). — Les contributions directes comprennent l'impôt de capitation et les patentes. L'impôt de capitation s'élève à 2 fr. 50 par an, mais il s'en faut de beaucoup qu'il soit perçu sur tous les indigènes âgés de plus de 10 ans comme le prescrit l'arrêté du 14 mai 1901. On peut cependant compter qu'avec le temps cette taxe constituera la plus sûre des ressources locales.

Montant de l'impôt de capitation

1901..... F.	33.547	1903..... F.	540.106
1902.....	498.382	1904.....	800.000

L'impôt des patentes ne s'est appliqué, jusqu'en 1904, qu'aux colporteurs et aux coupeurs de billes d'acajou. L'arrêté du 26 février 1904 a imposé un droit fixe aux commerçants, suivant le commerce qu'ils exercent, une licence fixe aux restaurants et aux cabarets et des patentes de colportage. Ces dernières taxes, très faibles pour ceux qui achètent leurs marchandises dans l'étendue du gouvernement général, sont très élevées pour ceux qui reçoivent directement leurs marchandises du dehors. Il semble qu'on ait eu pour but d'empêcher l'envahissement de la colonie par les Syriens qui sont presque les seuls à se livrer à ce colportage de marchandises arrivant directement du dehors.

3° *Produits divers*. — Les produits divers comportent : les produits des postes, des télégraphes, des téléphones, du domaine, de l'imprimerie, les droits de greffe et d'enregistrement, le produit des amendes, des redevances sur les mines et diverses recettes.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

1° Recettes ordinaires, 1905.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Impôt de capitation	F.	930.000
Patentes		250.000
Subvention donnée par le Gouverneur général		1.300.000

PRODUITS DIVERS.

Produits des Postes et Télégraphes, Téléphones	F.	100.000
Droits recouvrés par le service de l'Enregistrement		22.000
Produit du Domaine		10.000
Produit de l'Imprimerie		3.000
Produit des amendes		30.000
Droits sur les mandats d'articles d'argent		1.000
Redevances fixes sur les concessions minières		40.000
Redevances de 3 o/o sur le produit des mines		»
Recettes diverses éventuelles		50.000
Recettes d'ordre		Mémoire
Total des recettes ordinaires	F.	2.736.000

2° Recettes extraordinaires ... Mémoire

Dépenses

Contributions et dettes exigibles	F.	125.000 »
Dépenses d'administration (Personnel)		165.087 »
Administration des cercles		558.835 96
Dépenses d'administration (Matériel)		67.298 75
Service du trésor et de l'enregistrement		137.110 »
Justice indigène et instruction publique		42.240 »
Postes et télégraphes		365.492 »
Imprimerie		31.140 »
Police et prisons		446.156 »
Service sanitaire, assistance publique		148.057 99
Travaux publics et mines		308.595 63
Service de la navigation		99.820 »
Agriculture		24.000 »
Frais de voyage et transport par terre et par mer		113.000 »
Dépenses diverses		104.166 67
Totaux généraux des dépenses	F.	2.736.000 »

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Bingerville. — Le service des travaux publics de la colonie est sous la direction d'un ingénieur colonial, assisté de conducteurs. C'est à ce service que l'on doit l'édification de la nouvelle capitale : Bingerville. On sait que l'insalubrité à Grand-Bassam était telle qu'il avait plusieurs fois été question de l'abandonner, mais il a fallu l'épidémie de 1899, qui tua 24 Européens parmi les 48 qui s'y trouvaient, pour faire transporter d'urgence la capitale dans un endroit plus sain.

Le lieu choisi devait se trouver le plus près possible d'un point de la côte où on pût établir un port en eau profonde ; aussi Bingerville a-t-elle été placée à 15 kilomètres d'Abidjean. Située sur une petite colline élevée d'environ 100 mètres, elle est exposée au souffle rafraîchissant de la brise de mer.

L'organisation du nouveau chef-lieu à été à peu près terminée en 1903 ; à cette époque les services administratifs y étaient installés au grand complet et l'autorité locale faisait procéder, tant à Bingerville qu'à Port-Bouët et à Abidjean, au lotissement des terrains concédés gratuitement aux maisons de commerce établies dans la colonie.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

AFRIQUE OCCIDENTALE

DAHOMEY

PAR

J.-B. SAMAT

I

LES INDIGÈNES

Le Dahoméen et la domination française. — C'est une erreur funeste de croire qu'une colonie naissante doit être une mine inépuisable dès le lendemain de la conquête. Un peu de réflexion fera comprendre la fragilité d'une pareille illusion : le pays vient de passer par les affres de la guerre et par des périodes troublées, il faut lui laisser le temps de panser ses blessures, avant qu'il puisse revenir à son activité économique et prendre confiance en son nouveau maître.

C'est ainsi que le Dahomey est resté quelques années dans une espèce d'assoupissement ; l'indigène se recueillait, se méfiait. Ce n'est que lorsqu'il a compris qu'il n'avait rien à redouter de nous qu'il a repris sa vie normale ; il est ainsi sorti peu à peu de son isolement, de sa réserve ; il est venu à nous, et aujourd'hui, où toute contrainte

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

a disparu, il est devenu, pour la colonisation d'une des parties les plus riches de notre domaine africain, notre plus précieux collaborateur.

La conquête avait jeté un trouble considérable, même dans les peuplades soumises à la domination des Dahoméens. Pendant plusieurs années, elles avaient abandonné leurs villages, et ce ne fut que lorsque tous ces pauvres gens furent convaincus que les Français, en les débarrassant de l'oppression du Dahomey, n'avaient pas voulu substituer à l'ancienne une nouvelle tyrannie, qu'ils revinrent peu à peu dans leurs foyers. Aujourd'hui tous les villages se sont repeuplés.

Dans le sud de la colonie, les Dahoméens vivent aujourd'hui sans contrainte ; il en est de même dans le haut pays où l'indigène iouit d'une tranquillité qu'il n'aurait jamais osé espérer. Dans ces conditions, résultat naturel de cette situation, le nombre de nos administrés augmente chaque année et aujourd'hui la population de notre colonie atteint un chiffre que l'on peut évaluer très approximativement à un million et demi d'habitants environ, soit 500.000 pour le Dahomey et 1.000.000 pour le Haut-Dahomey, si l'on s'en rapporte aux évaluations données par les divers voyageurs et par la perception de l'impôt de capitation. Le perfectionnement de l'administration et l'extension de notre action, permettront dans quelques années d'évaluer plus exactement le mouvement exact de la population.

L'indigène vit donc aujourd'hui libre et heureux : il n'est plus tenu comme autrefois de construire sa case d'une certaine façon, de s'arranger les cheveux selon les ordres du roi ; il peut porter des vêtements de couleur, des ornements, des bijoux, il peut s'asseoir sur un siège, il peut porter un chapeau et des chaussures. Bien mieux, un arrêté du 8 novembre 1900 autorisait à Porto-Novo, la création d'un club indigène ayant pour but le développement instructif, intellectuel et social des indigènes. Ce club a été fondé par des hommes de Krou et des Dahoméens, qui, moyennant une cotisation mensuelle, y trouvent de nombreux avantages : jeux divers, bibliothèque, journaux, etc., etc. Il s'est formé également, il y a quelques années, une sorte d'association pour faire revenir du Brésil les descendants des anciens Dahoméens amenés en esclavage. Quelques-uns sont revenus ; ce sont des gens fort intelligents, d'ailleurs très fiers de leur qualité de Brésiliens dont ils se targuent à toute occasion.

L'organisation du Dahomey est donc aujourd'hui achevée, elle

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

est l'œuvre personnelle de M. le gouverneur Ballot et il a le droit d'en être fier ; sous son intelligente et sage administration, le pays s'est modifié peu à peu. Les hordes pillardes de la colonie se sont transformées en un peuple paisible, facilement dirigeable, porté au travail et au négoce. Aujourd'hui, les plus farouches guerriers de Behanzin sont devenus nos auxiliaires les meilleurs pour le maintien de l'ordre. Son successeur, M. Liotard, a d'ailleurs continué l'œuvre de M. Ballot avec une intelligence, une fermeté et une douceur qui lui ont acquis l'estime générale de la colonie et la reconnaissance de la métropole.

Soumis depuis plusieurs siècles au despotisme, le Dahoméen n'aurait jamais songé à améliorer de lui-même sa situation, si l'administration française, très bienveillante, presque paternelle, n'avait réussi à secouer son apathie, et à lui montrer qu'en le prenant sous sa tutelle la France avait voulu, non pas remplacer l'autocratie sous laquelle il était écrasé, mais lui apporter les bienfaits de la civilisation européenne, et avec son concours, mettre en valeur, pour son plus grand profit, le pays qu'il ne cultivait autrefois que pour fournir à ses maîtres prétexte à exactions et à pillages.

Le Dahoméen commence à se rendre compte de sa nouvelle situation. Certes, l'évolution est lente, on ne saurait s'attendre sur ce point à des résultats importants : il a fallu laisser à l'indigène, après la conquête française, le temps de sortir de cette méfiance bien naturelle, qui lui faisait voir dans le conquérant un nouveau maître dont il attendait certainement, dans sa simplicité, les mêmes vexations que celles subies autrefois de ses anciens chefs. Il a accueilli le blanc avec ce dédain à notre égard qui est un des traits de sa race.

Il serait superflu à ce propos de reécrire ici la monographie du Dahoméen, elle a été faite et bien faite (1), encore que les auteurs s'accordent peu sur le fond de son caractère ; tout ce qu'on doit en retenir c'est qu'il est gonflé d'orgueil pour son pays et sa race, et que la franchise n'est pas sa plus grande vertu. Mais ne sont-ce pas des défauts provenant de l'état de sujétion, dans lequel il a toujours vécu ! Ce sont des points noirs que l'éducation, le frottement avec les blancs commencent à dissiper.

A un point de vue plus pratique, le Dahoméen est facile à conduire ; il est intelligent, vigoureux et adroit, il possède un goût naturel pour

(1) Le Dahomey, par L. Brunet et L. Grethlin. Exposition universelle de 1900.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

le commerce et pour les arts industriels, ce serait une erreur de l'assimiler à la plupart des peuplades noires de l'intérieur. Il est cultivé, il s'est frotté depuis longtemps aux Européens; le Dahoméen n'est pas un sauvage.

Est-il paresseux? Pas précisément. Il travaille quand il en a besoin et après il se repose (1). D'ailleurs un fait qui peut montrer que cette paresse signalée par de nombreux auteurs n'est qu'apparente, c'est que le commandant Guyon, directeur du chemin de fer du Dahomey, n'a jamais manqué de bras pour les travaux d'infrastructure de la voie et cependant il a compté jusqu'à 6.000 hommes sur les chantiers. C'est grâce à eux que le chemin de fer a été construit si rapidement.

L'éducation des indigènes. *Les écoles.* — L'éducation de l'indigène se fait peu à peu, et l'administration française depuis l'occupation a pourvu avec une grande intelligence à la diffusion des connaissances qui lui sont indispensables.

Depuis longtemps les missions portugaises s'étaient installées dans le pays, y apportant les premiers germes de la civilisation européenne. En 1887 les missions françaises avaient à leur tour obtenu leur établissement. Il y eut alors au Dahomey six écoles de garçons et six écoles de filles sous la direction des missions lyonnaises et une école libre laïque. Un peu plus tard, six écoles régimentaires furent créées dans le Haut-Dahomey; elles comprenaient, en 1903, seize cents garçons et deux mille filles apprenant le français. Les missions lyonnaises ouvrirent encore vers cette époque, à Grand-Popo, une école professionnelle.

Les Musulmans répugnant cependant à l'enseignement religieux, plus facilement suivi par les fétichistes, une école laïque fut ouverte en 1901 à Porto-Novo; elle comprenait bientôt une centaine d'élèves (2). Cette tentative ne réussit pas; quelques mois après sa fondation, l'école n'existait plus que de nom.

En 1902, le gouvernement décida de la rouvrir; un maître européen appartenant au personnel des écoles indigènes d'Algérie fut chargé de l'organisation. Un local, convenablement aménagé, fut

(1) G. Borelli, *Bulletin de la Société de Géogr. com. de Paris*, 1902.
(2) Cap. Devaux, *Bulletin de la Société de Géogr. de Marseille*, 1902.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

affecté aux besoins du nouvel établissement, avec le matériel nécessaire, une trentaine d'élèves furent recrutés parmi les meilleures familles indigènes de Porto-Novo et l'école fut ouverte le 1er juillet. Trois mois plus tard, elle comprenait plus de 100 élèves ; à la fin de 1902, il y en avait 130, maximum que put contenir le local. L'école comprend quatre classes.

La première est composée de jeunes gens de 15 à 20 ans ayant terminé leurs études et qui veulent parfaire leur instruction ; on leur enseigne un peu de comptabilité et de droit usuel, des notions d'administration, d'arpentage, de cubage, les éléments de science avec leurs applications à l'hygiène, à la médecine usuelle, à l'agriculture.

La deuxième classe, confiée à un maitre indigène, forme le cours élémentaire ; la troisième, également, sous un maître indigène, le cours préparatoire ; la quatrième, la section enfantine.

L'enseignement y est essentiellement primaire et pratique et comprend la langue française, lecture, écriture, exercices, un peu de calcul, de dessin et de travail manuel, quelques connaissances d'agriculture usuelle et de gymnastique.

L'école laïque de Porto-Novo ayant donné d'excellents résultats, un second maître européen et un chef d'atelier ont été appelés de France. Cette augmentation de personnel a permis d'annexer à l'école un atelier pour le travail du bois et du fer et d'ouvrir un cours d'adultes (1).

Les premières écoles fondées au Dahomey avaient un grand défaut, l'instruction qu'on y donnait ne répondait nullement aux besoins des indigènes, elle se faisait selon les programmes européens. Certainement on y enseignait le français, mais était-il besoin d'apprendre aux élèves la suite des rois de France, les affluents de la Garonne ou la règle des participes !

C'était un enseignement restreint mais pratique qu'il fallait à ces enfants. L'instruction chez le noir ne doit pas être poussée trop loin, elle ne sert qu'à lui fausser l'esprit et à lui donner une trop grande confiance en soi. Un noir qui sait lire et écrire ne veut plus travailler, il se considère comme l'égal du blanc, il veut être *commis*. Ces ratés forment une classe d'oisifs voulant vivre et s'habiller à l'européenne,

(1) Rapport d'ensemble sur la situation générale de la colonie en 1902. — Rapport du directeur de l'école laïque de Porto-Novo.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

sans rien faire. Comme cela coûte cher, quelques-uns s'improvisent hommes d'affaires et exploitent leurs frères. Cette plaie sévit un peu partout sur la côte d'Afrique, mais elle est heureusement moins grave chez nous que dans les colonies anglaises (1). Le gouvernement l'a d'ailleurs fort bien compris lorsqu'il a, par son décret du 24 novembre 1903, réorganisé l'enseignement et établi de nouveaux programmes d'instruction pour l'Afrique occidentale.

Les noirs s'assimilent facilement ce qu'on leur apprend, et bien dirigés arrivent à faire d'excellents employés. Les chefs de gare de la Compagnie du chemin de fer sont tous des noirs, ils se sont vite adaptés à leur nouvelle carrière et tiennent leurs comptes parfaitement en règle.

L'instruction des filles, faite par les religieuses des missions lyonnaises, est excellente, encore qu'elle ne soit pas assez pratique. L'éducation tourne vite la tête aux jeunes Dahoméennes; dès qu'elles sont sorties de l'école elles se croient bien au-dessus des leurs, elles ne veulent plus frayer avec leurs frères noirs, elles préfèrent les blancs. Quelques-unes cependant consentent à apprendre un métier, elles font d'assez adroites couturières et des blanchisseuses passables.

Aujourd'hui les différentes écoles ont été laïcisées par l'administration, à la suite de la réorganisation du service de l'enseignement par l'arrêté général de novembre 1903.

L'impôt de capitation. — Les indigènes commencent ainsi à sentir les bons effets de la domination française qu'ils ont déjà appris à aimer. D'ailleurs ils lui savent gré de les avoir débarrassés du cauchemar des incursions des pillards et des roitelets du Dahomey. La meilleure preuve de leur bonne volonté en est que la perception de l'impôt de capitation, opération fort délicate, n'a jamais offert aucune difficulté, l'impôt rentre seul et les habitants l'apportent volontairement.

La taxe est fixée à 2 fr. 25 par personne âgée de plus de 10 ans. Elle doit être recueillie en argent français par les chefs, qui la versent à la caisse de l'agent spécial du cercle, et qui reçoivent pour cela une commission de 20 o/o.

Dans le Haut-Dahomey et dans le cercle de Savalou, il est permis

(1) Bulletin du Comité de l'Afrique française, février 1903.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

de l'acquitter en cauris, ou en nature (en caoutchouc, en bétail, en denrées), d'après une mercuriale établie annuellement.

L'Administration a toujours procédé, pour cette perception, avec une grande douceur ; elle a recommandé à ses agents d'agir avec prudence et circonspection, de manière à ménager la population et à lui prouver qu'il lui est toujours tenu compte de sa bonne volonté.

Les quelques difficultés qui se sont produites dans le Haut-Dahomey proviennent du payement en nature, elles disparaissent au fur et à mesure de la diffusion de la monnaie. Cette adhésion de l'indigène à l'impôt est une des meilleures preuves de son facile maniement et démontre bien qu'on pourra obtenir de lui un concours efficace.

La tranquillité du pays contribue, il faut le dire, à cet état d'âme. Au commencement de notre occupation, les incursions de pillards n'étaient pas rares sur notre territoire, le dernier fait de ce genre s'est produit en mai 1903. A cette époque, deux cents Baribas armés de flèches s'introduisaient à Kandi pour s'emparer du bétail. Le capitaine Chevalier, qui commandait le poste, réussit à désarmer ces noirs sans effusion de sang et les renvoya chez eux après une admonestation. Depuis, la tranquillité la plus absolue a régné sur notre territoire, à part quelques troubles récents à Sakété et dans l'entourage du roi Toffa.

Progrès moraux. — Si l'occupation française arrive à modifier les mœurs des Dahoméens, cela ne pourra être, hélas, en les améliorant ; les indigènes ont de très bonnes mœurs, et sous ce rapport ils pourraient en remontrer à bien des blancs.

Peut-être notre influence arrivera-t-elle à modifier la situation des femmes, que leurs maris tiennent dans une condition voisine de la servitude tant qu'elles sont jeunes et actives, et qu'ils abandonnent lorsqu'elles sont vieilles ; mais cela ne pourra se produire qu'à la longue. Pour le moment les blancs n'ont à ce sujet qu'une chose à faire, offrir aux indigènes l'exemple des bonnes mœurs et des égards dus aux femmes, fussent-elles noires.

Progrès matériels. — L'influence de la civilisation française ne s'est pas encore grandement fait sentir chez les indigènes au point de vue du bien-être matériel. Leurs demeures sont toujours construites

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

sur les mêmes plans et avec les mêmes matériaux que par le passé. Mais, chez quelques riches Dahoméens, apparaissent peu à peu les raffinements modernes. Quelques-uns couchent maintenant dans des lits européens, des lits en fer, on sert chez eux le café dans des filtres en fer blanc, on s'y assoit quelquefois sur des chaises.

Un grand nombre d'indigènes ont adopté le costume européen ; ce sont surtout les anciens élèves des Frères, employés ou commis dans les bureaux de commerçants. Il ne leur serait pas bien difficile d'adopter notre confort, de se loger, de vivre et de s'habiller comme les blancs, mais cela coûte cher. Le moindre objet de ménage, une paire de souliers sont d'un luxe onéreux. Le Dahoméen ne pourra se le payer que lorsqu'il sera riche.

Progrès agricoles. — En ce qui concerne l'agriculture les Dahoméens jusqu'à maintenant n'ont pas progressé. D'ailleurs, comme paysans, ils n'ont pas grand'chose à apprendre : ils cultivent fort bien, et leurs terres, soit sur la côte, soit dans le Haut-Dahomey, sont de véritables jardins où poussent parfaitement alignés, soignés et sarclés, le maïs, le mil, le manioc, l'igname, les pois, les haricots. Mais ils ne cultivent que pour leurs besoins et pour subvenir à leur existence. C'est ainsi qu'en dehors des cultures potagères, c'est à peine si un dixième des palmiers à huile est en exploitation (1).

Il n'en sera plus de même maintenant, car le chemin de fer fournit à ces produits un vaste et rapide débouché qui va encourager les indigènes à étendre leurs exploitations. C'est par la voie ferrée que la richesse et la fécondité pénétreront dans les contrées encore aujourd'hui inexploitées. Dans le Haut-Dahomey on ne rencontre pas de culture industrielle et commerciale.

Jusqu'à maintenant le commerce n'a été alimenté que par les produits naturels du sol, les gros chiffres d'exportation proviennent de fruits non cultivés. Nos colonies d'Afrique n'en sont encore qu'à la cueillette.

Cependant l'indigène se réveille peu à peu, il commence à reconnaître que son intérêt est de vendre le plus de produits possibles pour gagner de quoi se payer le luxe qu'il voit déployer par les Européens,

(1) G. Borelli. *Bulletin de la Société de Géogr. comm. de Paris*, nov. 1903.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

et, comme il est intelligent, obéissant et travailleur, il ne tardera pas à obtenir, des nouvelles cultures, des résultats satisfaisants ; le sol est riche et fécond, la main-d'œuvre abondante. On paye toujours les ouvriers agricoles à peu près au même prix, c'est-à-dire de 10 à 15 francs par mois, plus une parcelle de terrain ou une part dans les récoltes alimentaires : maïs, manioc, haricots, patates.

Ce ne sont là que des travailleurs agricoles, excellents nous l'avons dit : les travailleurs manuels sont plus rares, l'industrie indigène étant à l'état d'enfance ; quant à la nôtre, elle n'a guère pénétré que par les écoles professionnelles qui ne peuvent produire qu'un nombre très restreint d'ouvriers.

Actuellement ce sont les palmiers à huile qui font la richesse du pays et qui représentent à peu près toute l'exportation de la colonie, en huile et amandes de palme.

Palmier à huile. — Le palmier à huile est exploité dans tout le Bas-Dahomey, surtout aux environs de Porto-Novo ; sa qualité est supérieure, elle est très cotée sur tous les marchés d'Europe. La plantation et le soin de l'arbre sont laissés à l'indigène, ainsi que la récolte et la fabrication de l'huile, et comme c'est là un bon rendement et un travail peu compliqué, il s'y adonne volontiers. Jusqu'à maintenant ce ne sont que les parties voisines de la côte qui ont pu profiter de cet élément de richesse ; le chemin de fer va étendre le rayon d'exploitation du palmier à huile, mais il ne faut pas que ce soit aux dépens des autres produits dont la culture doit être développée par tous les moyens.

Rien n'est plus fâcheux pour une colonie que de n'avoir qu'une sorte de revenu, cela la met à la merci d'une mauvaise récolte. La bonne production de l'huile de palme dépend exclusivement de la pluie ; pas d'eau, pas de récolte ou peu.

Le palmier à huile fournit deux récoltes par an : la première, qui est la plus importante, en mai ; la seconde en juillet et août. Chaque palmier donne onze ou douze régimes dans les bonnes années, et seulement un ou deux dans les mauvaises. Ce sont les palmiers des régions humides qui produisent les moins bonnes huiles.

D'expériences faites sur place, il résulte qu'on peut compter 125 palmiers à l'hectare; chaque arbre produit 5 kil. 178 d'huile et 3 kil. 028 d'amandes. Ces produits étant payés, aux factoreries, respec-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

tivement 375 et 200 francs la tonne, l'hectare de palmiers est donc susceptible de rapporter :

En huile.....	F.	242 80
En amandes.....		75 70
Au total.....	F.	318 50

Une grande partie de l'huile n'est pas exportée, elle sert aux indigènes pour la cuisine et la toilette.

En se basant sur les chiffres des dernières années, on peut évaluer à 70.000 hectares les palmeraies dahoméennes en exploitation. Il n'est pas exagéré de dire que la région côtière de notre colonie contient 300.000 hectares plantés de palmiers ; il y a donc à l'heure actuelle 230.000 hectares non exploités (1).

Le commerce de l'huile se fait par les maisons de détail qui, dans les centres de fabrication, achètent l'huile et les amandes sur place aux indigènes, ou par des traitants noirs intelligents qui rassemblent les charges d'huile et d'amandes, et les amènent aux factoreries en *ponchons* ou barriques qu'ils vendent dans les villes, aux commerçants européens ; ceux-ci leur fournissent des avances. Mais ces traitants sont souvent peu scrupuleux, bien des fois ils disparaissent, vont vendre ailleurs la marchandise pour laquelle ils ont déjà reçu de l'argent, et reviennent plus tard recommencer la même opération sous un autre nom.

Afin d'obvier à l'inconvénient présenté par la culture d'un seul produit, un jardin botanique a été créé à Porto-Novo pour encourager la culture d'autres arbres utiles. De nombreuses expériences y ont été faites sur la flore du pays et sur son utilisation. On y a essayé l'acclimatation d'autres plantes dont la culture pourrait être tentée au Dahomey et on y distribue aux cultivateurs des graines et des plants.

Coton. — Ce produit, qui deviendra une des plus grandes richesses de la colonie, y pousse à peu près partout, mais jusqu'à ces dernières années il n'a pas été utilement exploité ; on a cependant reconnu que la terre et le climat du Dahomey étaient particulièrement propices à cette culture et que le produit était d'excellente qualité.

(1) G. François, *Notre colonie du Dahomey*. Paris, E. Larose, 1906.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

L'Association cotonnière coloniale a fait entreprendre des études et il est acquis aujourd'hui que nos possessions de l'Afrique occidentale sont susceptibles de produire du coton. D'après M. Ancel, de la maison Ancel-Seitz, qui rédigea plusieurs rapports sur cette intéressante question, le coton du Dahomey est éminemment propre à servir à la confection des tissus courants ; sauf sous le rapport de la couleur, il peut, en composition dans un tissu, soutenir la comparaison avec le coton d'Amérique.

Notre coton est plus difficile à travailler que celui d'Amérique ; en revanche, au tissage il donne toute satisfaction, et l'expérience a montré qu'il peut entrer en composition dans toutes les sortes courantes tissées habituellement dans les Vosges.

« En résumé, le coton du Dahomey a donné, au point de vue technique de son traitement en filature et au tissage, des résultats excellents ; on peut même dire que pour un coton de brousse, il est de qualité parfaite. Tout porte à espérer que, lorsque par un ensemble de moyens convenables, on sera parvenu à améliorer sa qualité, réalisant ainsi la création aux colonies françaises d'un coton qui n'aura plus rien à envier à celui du nouveau continent, la filature s'approvisionnera largement et sans arrière-pensée d'une matière première désormais française dont l'appoint pourra, dans un avenir qu'il faut souhaiter rapproché, exercer une influence marquée sur le marché cotonnier du monde. » (1).

Le coton expérimenté provenait de la région du cercle de Savalou. Dans cette région les noirs soignent avec goût les *glétas* immenses couverts de cotonniers et qui s'étendent à perte de vue. C'est donc sur l'amélioration de la qualité que doivent porter les efforts, car les espèces américaines introduites au Dahomey n'ont pas donné de résultat satisfaisant ; il serait désirable qu'il fût créé une espèce dahoméenne nettement déterminée et homogène. Mais c'est aux indigènes que nous devons nous adresser pour améliorer d'abord, étendre ensuite la culture du cotonnier. Eux seuls peuvent mener à bien ces tentatives, car seuls ils peuvent se contenter d'un bénéfice modeste ; en outre, ils travailleront mieux s'ils savent produire eux-mêmes.

L'habitat actuel ou possible du Dahomey commence vers le 8^{me} degré de la latitude Nord, là où précisément le palmier devient

(1) Rapport de M. Ancel à l'*Association cotonnière coloniale*.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

rare. Dans le haut Dahomey le coton pousse partout; le climat s'y prête admirablement par l'alternance des saisons sèches et pluvieuses, et la population obligée de se vêtir ne peut négliger ce produit. Ce coton n'est pas l'objet d'une culture spéciale ; on le trouve dans les *lougans* d'ignames, mais au nord de Kandi et dans la vallée du Niger il existe des champs de coton.

« En résumé, c'est dans le Haut-Dahomey qu'on trouve la région propice à la culture du coton, c'est là qu'elle deviendra des plus intéressantes. Il y a là une culture existante déjà, et plus développée que celle qui existe dans la région de Savalou. Les produits sont d'une valeur sinon supérieure, mais au moins égale à ceux de cette zone. Ils sont traités de la même façon : aussi se présentent-ils sous le même aspect, c'est-à-dire que le coton est de couleur jaunâtre, de soie assez fine au toucher et peu brillante, variant de 25 à 30 millimètres ; il est donc de qualité fort convenable. Tous les villages dans la vallée du Niger possèdent de grands champs de coton. Et il n'y a pas seulement apparence de production cotonnière, mais la culture et l'industrie même existent réellement dans tous les villages du Haut-Dahomey (1) .»

Les chiffres du commerce cotonnier ne figurent pas dans les statistiques que nous publions, mais des renseignements de source non officielle indiquent que pendant l'avant-dernière campagne une maison allemande de Porto-Novo a fait acheter la majeure partie de la production du Dahomey en 1904, 62.624 kilogrammes, production qui, pendant les trois premiers trimestres de 1905, est montée à 110 tonnes.

Autres cultures et produits. — Le commerce des coprahs, inauguré en 1898, commence à se développer; c'est le revenu le plus important après les amandes et l'huile de palme.

Le caoutchouc se trouve aussi en grandes quantités dans la colonie, mais il est à l'état sauvage et sa production n'est pas dirigée. Cependant, les variétés en sont nombreuses et donnent un produit de bonne qualité. On encourage sa culture par tous les moyens, mais c'est à peine si l'indigène commence à s'y adonner.

On trouvera dans les paragraphes de ce travail concernant les

(1) G. François, *Notre colonie du Dahomey*, Paris.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

concessions un des moyens employés par l'administration pour obliger les concessionnaires à développer la culture du caoutchouc. On y verra aussi que, malheureusement, les concessions accordées au Dahomey ne sont pas encore, jusqu'à maintenant, très importantes.

Le tabac pousse à peu près partout et, surtout, dans les environs de Savalou, mais il est mauvais, parce qu'il est mal préparé; en l'état actuel, il ne peut que servir à la consommation intérieure. D'ailleurs, avec le régime fiscal de la France, nous ne croyons pas qu'il y ait là une source de richesse.

L'indigo se trouve également dans tout le Dahomey, il sert à teindre les vêtements des indigènes et est consommé en grande partie sur place. Il est à craindre, toutefois, que cette progression ne soit arrêtée par l'invention de l'indigo artificiel, presque universellement adopté aujourd'hui. L'exportation de la noix de kola commence à prendre une certaine extension. En 1900, des essais sérieux de culture de café, de cacao ont été faits dans la banlieue de Porto-Novo par des créoles brésiliens ou portugais du pays; les résultats ne sont pas jusqu'à présent très appréciables, mais ils sont en bonne voie.

Les autres produits du pays sont des produits de consommation intérieure, dont une grande partie, cependant, doit aller à l'exportation. Ce sont le manioc, les arachides, le maïs, le mil blanc, le mil rouge et le riz rouge.

Il faut y ajouter la potasse, qui vient du haut pays et qui donne lieu à un commerce très actif; les indigènes s'en servent pour activer la cuisson des aliments, ils la mêlent au tabac et la donnent aux bestiaux.

Les forêts ne sont, pour ainsi dire pas exploitées, du moins au point de vue du bois. Le chemin de fer, en facilitant les transports, mettra en valeur les énormes étendues forestières dont on peut, par une exploitation sage, tirer un parti considérable.

Élevage. — Le Haut-Dahomey est riche en bestiaux : bœufs, moutons et porcs. Les bœufs sont en général de taille moyenne, sauf ceux des rives du Niger qui sont plus grands. On rencontre parmi eux beaucoup de bœufs à bosse. Ils constituent pour le pays une véritable richesse, dont les indigènes ne tirent actuellement aucun parti. Leur valeur moyenne est de 100 francs. Les moutons à poil ras sont plus petits que les nôtres excepté sur les rives du Niger, ils valent de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

4 à 5 francs. Les chèvres sont petites, elles valent de 2.50 à 3 francs. Au-dessus de Carnotville, les chevaux sont particulièrement abondants. Dans le Gourma ils sont fort beaux. Ils sont cependant plus robustes qu'élégants et ressemblent à de doubles poneys, ils mesurent de 1^m 40 à 1^m 50 et valent au maximum 250 francs.

Industries indigènes. — On ne peut parler de l'industrie indigène que pour constater son absence. Le noir, dont les besoins sont très restreints, ne se livre qu'aux travaux tout à fait indispensables à son bien-être, qui est très modeste, et pour fabriquer les objets d'un usage courant. Cependant il est adroit, il ne manque pas de goût, et même de sens artistique. Il n'a pas à sa disposition, d'ailleurs, des matières premières qu'il puisse mettre en œuvre, le Dahomey est surtout très pauvre en métaux.

La valeur minière de la colonie est encore inconnue. On y a recueilli jusqu'à maintenant, mais seulement à titre d'échantillons, des minerais de fer en plusieurs états. Si l'on en trouve des gisements importants, il faut cependant noter qu'il sera impossible de les traiter sur place, aucune recherche n'ayant révélé jusqu'ici la présence du charbon.

On a cru un instant à l'existence, au Dahomey, de gisements aurifères. Cela paraît peu probable ; en tous cas, on n'y trouverait non pas de l'or natif, mais du métal entièrement incorporé aux roches quartzeuses. Un fait à noter, c'est que les naturels ne portent jamais de bijoux d'or, contrairement à ceux des colonies voisines où l'on trouve ce précieux métal.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

II

LA COLONISATION

Les colons. — Jusqu'à présent, il n'y a pas ou presque pas de colons au Dahomey, peut-être pourrait-on en compter trois ou quatre, mais c'est tout ; ils sont depuis assez longtemps, d'ailleurs, établis dans le pays.

Le chemin de fer, en facilitant la mise en valeur de l'intérieur et en ouvrant la route aux débouchés, encouragera, il n'en faut pas douter, quelques-uns de nos compatriotes à aller planter leur tente au Dahomey, mais il ne faut pas oublier que le climat, quoique sain, ne peut pas permettre au blanc de travailler de ses mains, même dans le haut du pays, loin des miasmes des lagunes ; la persistance de la chaleur, dont la moyenne varie de 25 à 35 degrés, anémie considérablement le blanc, qui ne peut prolonger son séjour plus d'un an, sans péril. C'est là le plus grand écueil de notre colonisation.

Cependant la population blanche a crû depuis l'occupation, d'une façon très sensible. Sans compter les fonctionnaires qui y ont été envoyés, il faut noter l'arrivée dans le pays de nombreuses maisons de commerce, non des plus grandes. Ce sont surtout des maisons de seconde et de troisième importance, qui s'établissent soit dans les villes de la côte, soit le long de la voie du chemin de fer. Un grand nombre de ces maisons sont d'ailleurs étrangères, anglaises, et surtout allemandes. Il serait cependant à souhaiter que notre commerce national soit mieux représenté dans cette colonie.

Le Dahomey n'est pas une colonie où nous puissions espérer un débouché pour nos colons, il restera toujours une colonie commerciale ou d'exploitation par les indigènes. C'est dans cette voie que

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

nous devons diriger nos efforts, c'est à ce point de vue seul que nous devons envisager son avenir.

Les concessions. — Le nombre des concessions accordées jusqu'ici à des Européens est assez grand, mais ce ne sont que de concessions minimes, de quelques hectares, servant seulement à l'établissement d'une factorerie, non à l'exploitation agricole.

Dans les premiers temps de l'occupation française, quelques concessions relativement importantes ont été données à des Français: citons celles de 36.550 hectares à la Compagnie coloniale du Dahomey (dont 1.800 dans le cercle de Porto-Novo, 2.700 dans celui de Cotonou, 26.650 dans celui d'Allada et 5.400 dans celui d'Abomey). A citer aussi la concession Samson de 136.000 hectares en bordure à l'est du Dahomey.

La plus importante est celle de 300.000 hectares qui fut accordée à M. G. Borelli sur le parcours du chemin de fer. M. G. Borelli, un Marseillais de bonne souche, descendant des premiers colonisateurs du Dahomey et promoteur du chemin de fer, rêvait de mettre en exploitation ces immenses terrains, dont les produits se seraient naturellement écoulés par la voie ferrée. Il rêvait au Dahomey l'établissement d'une vaste Compagnie coloniale, sur le modèle des grandes Compagnies anglaises, qui aurait assuré l'avenir de notre belle colonie, mais, pour des raisons qui n'entrent pas dans notre cadre, M. G. Borelli a dû malheureusement abandonner ce magnifique projet.

Régime des concessions. — Le régime du domaine et des concessions a été organisé par décrets en 1900 et 1904. En voici les principaux points. Il y a trois sortes de concessions : 1° au-dessus de 2.000 hectares ; 2° de 200 à 2.000 hectares ; 3° au-dessous de 200 hectares : les premières sont accordées par le Ministre après avis du Gouverneur général ; les secondes sont octroyées par le Gouverneur général, et les troisièmes par le lieutenant-gouverneur. On considère comme terrain libre, pouvant être concédé, tout terrain vacant ne portant pas trace de culture.

Nous n'entrerons pas dans le détail des formalités à accomplir pour obtenir un terrain au Dahomey ; disons seulement que le pétitionnaire sera tenu de justifier d'un capital initial qui ne devra pas être inférieur à 40 francs par hectare.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Les concessions sont réparties en deux zones :

La première zone comprend la région côtière : les cercles de Porto-Novo, Cotonou, Ouidah, Grand-Popo, Athémé, Allada, Abomey, Zaguanado.

La deuxième zone comprend l'intérieur, le Savalou et le Haut-Dahomey. Les redevances à payer par le concessionnaire sont :

Dans la première zone, les cultures industrielles : 0.10 centimes par hectare les cinq premières années; 0.15 la sixième et la septième; 0.20 centimes pour les autres. — Elevage : 0.05 centimes les cinq premières années; 0.10 les trois suivantes; 0.20 pour la septième, la huitième, la neuvième et la dixième, et 0.40 centimes pour les autres.

Dans la deuxième zone, cultures industrielles : 0.05 centimes les cinq premières années; 0.10 la sixième et la septième, 0.20 de la septième à la dixième incluse; et 0.40 ensuite. — Elevage : 0.02 centimes les cinq premières années, 0.10 de la sixième à la septième incluse; 0.20 ensuite.

La culture du caoutchouc exonère, en ce qui concerne le terrain occupé, des redevances pendant les six premières années, à la condition qu'il soit planté par année un minimum de cinquante pieds, plants, arbres ou lianes.

Le régime forestier. — Ce traitement n'est pas applicable aux forêts. Le gouvernement, avec raison, n'a pas voulu comprendre les forêts dans le régime des concessions; il tient au contraire à protéger cette richesse. Les bois domaniaux ou particuliers sont soumis à une sévère, mais juste réglementation. L'exploitant de forêt, muni de l'autorisation du Gouverneur, ne doit pas couper les arbres de moins d'un mètre de tour. Il est tenu en outre de faire planter chaque année un nombre double d'arbres de mêmes essences ou similaires des arbres abattus dans l'année, et au moins 150 pieds d'arbre ou de liane à latex par tonne de caoutchouc ou de gutta récoltée dans l'année (décret du 5 août 1900).

Comme nous l'avons dit, les concessions n'ont pas été très nombreuses, signalons cependant celles qui nous paraissent sortir du cadre ordinaire de ces opérations. En 1901 des concessions ont été accordées sur le marais existant dans la ville de Grand-Popo, au lieu dit Bécon; les cinq concessionnaires devaient en six mois remblayer à une hauteur supérieure à celle des crues du Mono : c'était là un excellent moyen

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

d'arriver à l'assainissement. Mais ces projets n'ont pas eu de suite et les concessions ont été révoquées.

Nous avons dit plus haut pourquoi nous ne croyons pas à la colonisation par les Européens : l'avenir du Dahomey est dans les Dahoméens dirigés et instruits par nous. Il nous suffira de leur apprendre à cultiver les arbres qu'ils se contentent maintenant de saigner ou d'abattre sans s'inquiéter de l'avenir.

Routes et portage. — La configuration du Dahomey n'a pu donner lieu à l'établissement de nouvelles voies de communication; la colonie en 1900 était déjà sillonnée par huit grandes routes dont l'une s'étendait jusqu'à Carnotville. Au-dessus de ce point n'existaient que les voies ordinaires des caravanes Haoussas qui viennent jusqu'à Carnotville, d'Ilo et Gaya, passant par Guemé, Kandi, Bagou, Sekeré, Ouassa, Ouangara, Djougou (1). Ces routes sont relativement bien entretenues par les habitants et les caravanes, elles n'ont pas subi de notre part de modifications.

En dehors de cela il existe encore au Dahomey deux routes européennes, l'une dans la région Ouest des hauts pays dite route des postes ; l'autre dans la région Est. Ces deux routes sont jalonnées de postes pourvus de gites d'étape et de campements.

Le seul moyen de transport en usage sur ces routes, est, jusqu'à maintenant le portage ; c'est un moyen onéreux et peu pratique ; il devient d'ailleurs de moins en moins facile de trouver de bons porteurs; le noir déteste le portage, les commandants de poste ont les plus grandes difficultés à en recueillir cent. Le chemin de fer va donner un coup sérieux à cette industrie onéreuse pour le commerçant, qui ne peut pas l'employer pour plus de 250 kilomètres, à peine de voir doubler le prix de revient de sa marchandise. Avant le chemin de fer, 25 kilos de Porto-Novo à Say revenaient à 26 francs, sauf avarie. Un arrêté du Gouverneur du 19 octobre 1901 réglementait ainsi les prix de portage : Pirogues et piroguiers, 1 franc par jour et 1 fr. 50 pour la nourriture ; grande pirogue à traite, pas plus de 3 francs ; Hamacaires comme auparavant, sauf ceux de Zaguanado, 1 fr. 25 et 0 fr. 15 pour la nourriture ; porteur 1 franc. Le même arrêté fixait une durée de trajet entre les diverses localités du Haut et du Bas-Dahomey. Le service des

(1) Drot : *Le Haut-Dahomey* (La Géographie).

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

travaux publics n'a fait procéder à des travaux sérieux que sur les routes du bas pays. La route de Ouidah-ville à Ouidah-plage, si importante pour le commerce, a été rechargée et améliorée. La route de Grand-Popo à Agoué a été refaite entièrement.

Le chemin de fer (1).— Mais la prospérité du Dahomey aurait été lente à se manifester si une route ferrée n'était venue relier la côte au haut pays, rendant ainsi exploitables avec espoir de bonne rémunération les régions éloignées, délaissées jusqu'à présent à cause des difficultés du transport à la côte. Le chemin de fer du Dahomey, qui constitue une des plus intéressantes conceptions de la période d'expansion coloniale française pendant ces dernières années, est l'œuvre d'un Marseillais, M. Georges Borelli, à l'initiative, à l'énergie et à l'intelligence de qui le Dahomey devra le plus clair de sa prospérité.

Il y avait, dans l'exécution d'un projet aussi grandiose, de quoi décourager les plus intrépides. Rien n'a pu rebuter M. Borelli, et aujourd'hui le chemin de fer du Dahomey marche, il atteint son deux centième kilomètre et le décret de concession a été donné le 25 juin 1900. Il a donc fallu moins de six ans seulement au chemin de fer du Dahomey pour atteindre le haut pays.

La première formule de concession du chemin de fer du Dahomey fut une heureuse combinaison, elle reposait sur la co-participation de la colonie et de la Compagnie concessionnaire. La colonie prenait à sa charge l'établissement de la voie. Elle dégageait ainsi le concessionnaire des frais d'études et d'infrastructure qu'il est difficile de prévoir. Le concessionnaire exécutait la superstructure, fournissait le matériel et exploitait à ses risques et périls.

Ce premier décret de concession, afin de réduire les aléas de l'entreprise et d'indemniser les capitaux, accordait un avantage important au concessionnaire. Il lui attribuait environ 300.000 hectares répartis en lots séparés de 1.000 à 10.000 hectares, le long de la voie. De cette façon le champ d'action et le rôle de la Compagnie étaient considérablement agrandis : elle ne se bornait plus à créer une voie de pénétration indispensable à la mise en valeur de la colonie, elle était

(1) Nous devons la plupart des renseignements qui suivent à l'obligeance de M. G. Borelli lui-même, et de son dévoué collaborateur M. Giroud.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

appelée à en devenir l'agent le plus actif, soit en créant des cultures, soit en établissant des filiales qui auraient apporté dans la colonie de nouveaux capitaux et de nouvelles activités... Mais ce beau projet a été abandonné et les concessionnaires ont renoncé à leurs terrains.

La Compagnie recevait en outre une subvention : pour la partie Cotonou-Paouignan, de 200 francs par kilomètre depuis l'ouverture de chaque section de 50 kilomètres, jusqu'à une durée de huit ans fixée comme délai par l'exploitation. Pour la partie Paouignan-Tchaourou de 2.000 francs par kilomètre exploité pendant les huit premières années de chaque section. Cette subvention était remboursable. Le cahier des charges prévoit le partage des bénéfices entre la Compagnie et la colonie : quand la recette brute réelle sera supérieure à 6.000 francs par kilomètre, la Compagnie versera à la colonie un tiers du revenu net jusqu'à complet remboursement ; après cela la colonie percevra un quart pour un revenu de moins de 4.000 francs, par kilomètre, un tiers pour un revenu supérieur à 4.000 francs, la moitié si le revenu dépasse 10.000 francs.

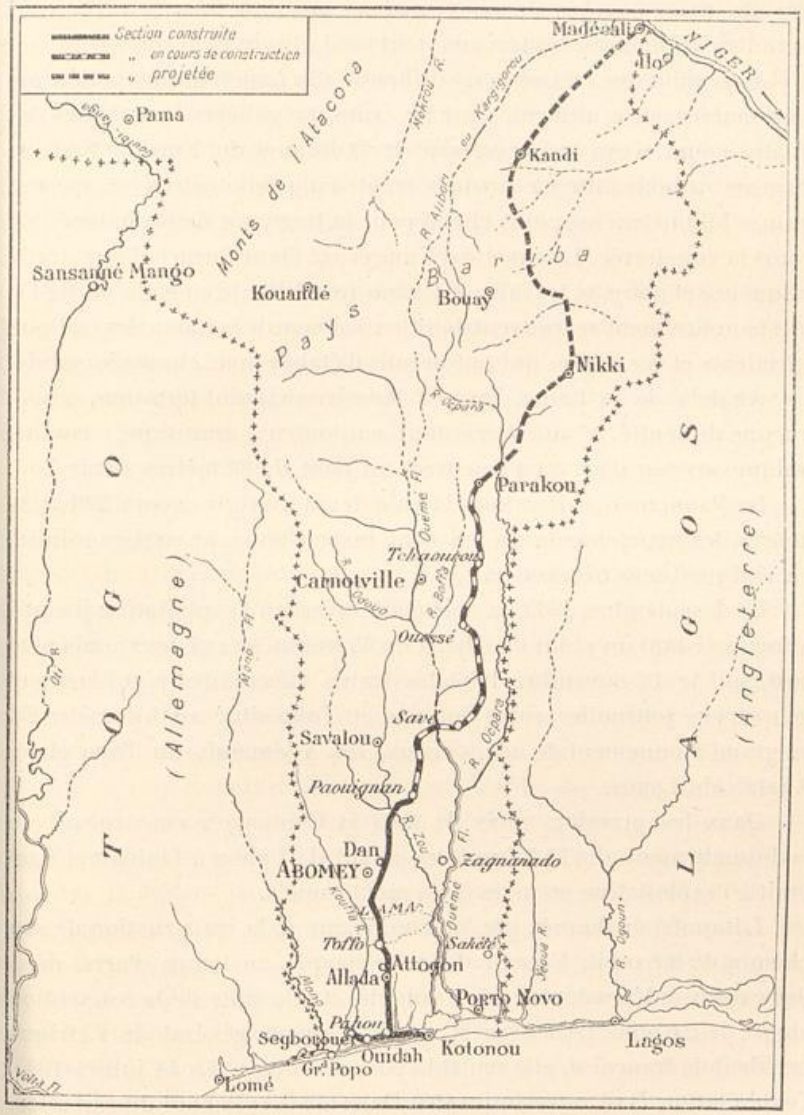
Ces premiers arrangements ont été considérablement modifiés en août 1904. Par une nouvelle convention, la Compagnie concessionnaire abandonne sa subvention annuelle et kilométrique et ses concessions territoriales, son permis général d'exploration minière, etc., etc. Mais la colonie exécute à ses frais la superstructure de la partie comprise entre Tchaourou (exclu) et Parakou. La Compagnie continuera l'établissement des lignes Cotonou-Tchaourou et Pahou-Lac Ahemé, mais les travaux de superstructure lui sont payés par la colonie dans des conditions qu'il serait trop long de spécifier. Cette convention constitue donc un acte d'association entre la colonie et la Compagnie pour l'exploitation du chemin de fer.

Toutes les dépenses antérieurement faites par la Compagnie ont été prises en charge par le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française qui a payé de ce chef, en 1905, une somme de 8.550.000 francs environ.

L'étude du tracé et l'établissement de l'infrastructure du chemin de fer ont été exécutés sous la direction du commandant du génie Guyon, dont les travaux commencèrent en mars 1899. La concession définitive pour la construction et l'exploitation du chemin de fer de pénétration au Dahomey n'a été donnée par décret que le 25 juin 1900 à M. Georges Borelli, qui s'est substitué depuis la Compagnie Française de chemins de fer au Dahomey.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Les travaux ont été commencés le 20 juin 1901 et au 1er janvier 1902, la plateforme était établie sur plus de 150 kilomètres.



CHEMIN DE FER DU DAHOMEY

La tête de ligne est Cotonou. De Cotonou à Ouidah (40 kilomètres), au bord de la mer, sur le sable, la voie à peu près rectiligne

a été établie sans difficulté. Quatorze kilomètres avant Ouidah elle bifurque, alors assise sur un terrain argilo-ferrugineux compact; elle ne présente dans cette partie, qui mesure soixante kilomètres, que de rares courbes de cinq cents à mille mètres. Sur ces cent premiers kilomètres, les travaux d'art sont absolument nuls.

Mais voici une très sérieuse difficulté : la *Lama*, immense dépression marécageuse, alimentée par les crues irrégulières et violentes des quatre cours d'eau qui traversent le Dahomey du Nord au Sud. Sa largeur variable atteint jusqu'à trente-cinq kilomètres et mesure quinze kilomètres au point choisi pour la traversée de la chaussée où court la voie ferrée. La cuvette du marécage étant formée d'une argile visqueuse et noire, le travail est devenu très difficile en cette partie-là; fort heureusement se trouvent dans le voisinage de la Lama des cailloux excellents et des roches qui ont permis d'établir une chaussée solide.

Au delà de la Lama, jusqu'à Paouignan, point terminus actuel, aucune difficulté, le sol est résistant, caillouteux, granitique ; comme unique ouvrage d'art on a construit un pont de 80 mètres sur le Zou.

De Paouignan à Parakou, la voie devra couvrir encore 200 kilomètres, les mouvements du sol sont insignifiants, les assises solides, un seul pont sera nécessaire.

Le 4 septembre 1902, la voie était ouverte à l'exploitation jusqu'à Attogon distant du point de départ de 65 kilomètres et deux mois plus tard, soit le 1er novembre 1902, les trains effectuaient régulièrement leur service journalier entre Cotonou et Toffo situé au kilomètre 88, au grand étonnement de nos voisins, les Allemands du Togo et les Anglais du Lagos.

Dans les premiers mois de 1903 la Compagnie construisait un embranchement de 15 kilomètres allant de Pahou à Ouidah et l'ouvrait à l'exploitation en mars de la même année.

L'impulsion donnée par la Compagnie à la construction de son chemin de fer subit, à partir de cette époque, un temps d'arrêt dû à des causes indépendantes de sa volonté, et à la suite de la convention signée le 24 août 1904 avec M. le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française, elle reprit la pose de la voie. Le 14 juillet 1905, l'exploitation était ouverte jusqu'à Dan (143 k.); le bout du rail atteignait à la fin de 1905 Paouignan (kilomètre 194); l'exploitation de cette ligne va avoir lieu incessamment.

La Compagnie vient, en outre, de prolonger jusqu'à Segboroué,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

sur les rives, du lac Ahémé, l'embranchement soudé à Pahou sur la ligne principale, ce qui porte à 33 kilomètres la longueur de cet embranchement.

Elle prend actuellement ses dispositions pour construire au delà de Paouignan un nouveau tronçon de 40 kilomètres pour atteindre Agouagon qui sera, en septembre 1906, desservi quotidiennement par les trains partant de Cotonou.

La construction se poursuivra ultérieurement jusqu'à Parakou, point terminus de la concession donnée à la Compagnie. Parakou est situé à 450 kilomètres de la mer.

Les Dahoméens et le chemin de fer. — Les Dahoméens ont vu avec la plus grande satisfaction la construction du chemin de fer ; la population du Dahomey n'est certes pas composée de sauvages. Les noirs de notre colonie constituent, au contraire, un groupement très ouvert aux idées de notre civilisation européenne.

Le chemin de fer, loin de les effrayer, loin de les impressionner défavorablement, a trouvé en eux le meilleur accueil, et c'est ainsi que plus vite et plus facilement que partout ailleurs sa plateforme a pu être établie. Dès le début, 2 à 3.000 bons terrassiers travaillaient dans les chantiers ; jamais aucune difficulté ne s'est produite entre eux et les Européens chargés des travaux, alors que, par exemple au Congo, les Belges se sont trouvés en présence de difficultés presque insurmontables pour se procurer de la main-d'œuvre et ont dû recourir à l'importation des Chinois pour l'exécution de leur chemin de fer.

Dès la voie construite les trains ont circulé, accueillis dans toutes les gares par des danses et des cris de joie. Rien n'était plus intéressant que de voir l'accueil fait par les populations au premier train circulant sur la ligne. Sauf les chefs des quatre ou cinq grandes gares principales (il y en a quarante), tout le personnel est noir dans les trains comme dans les gares. Tous ces jeunes hommes, élevés par les Pères missionnaires de France, parlent bien le français, savent lire, écrire et compter. Quant aux habitants des villages riverains ou a proximité de la ligne, c'est une fête pour eux que de monter dans le train ; ce sont à chaque station d'interminables *okou* (bonjour) et le train repart au milieu des rires, des plaisanteries et des lazzis de ces populations dont le fond du caractère est la bonne humeur et la gaîté.

Un des résultats du chemin de fer a été de développer les échanges

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

intérieurs et de souder entre elles davantage les populations des innombrables villages du pays. Or chaque village a son marché tous les cinq jours et les voitures de quatrième classe de chaque train regorgent de joyeuses commères se visitant de foire en foire pour acheter ou vendre; ce qu'elles ne pouvaient faire qu'avec peine et fatigue auparavant à cause de la longueur et quelquefois des difficultés du trajet et à cause encore des poids à porter.

La terre fertile du Dahomey produit largement le nécessaire pour nourrir sa nombreuse population; jamais on n'a su ce que c'était qu'une disette en ce beau pays; mais si le sol est profond et formé de riches alluvions dans le Sud, il est formé, dans le Nord, d'une couche assez faible mais très fertile de granit en décomposition; il suit de là que les produits ne peuvent pas être partout les mêmes, leur beauté et leur abondance surtout; ajoutons que la pêche dans les lagunes fournit dans le bas pays des quantités énormes de poissons qui forment la base de la nourriture de la population littorale. Le chemin de fer facilite l'échange de ces produits. Pour activer ces relations, la Compagnie autorise chaque voyageur à porter avec lui, gratuitement, 40 kilogrammes de marchandises. Aussi faut-il voir ces trains bondés de femmes et de bébés riant, jacassant et gesticulant dans les vagons pêle-mêle avec les paniers de poules et de canards, les énormes jarres vides du pays, les ignames, les patates, les poissons fumés embrochés sur de longs bâtons, les larges calebasses contenant les boules d'akassas, les fruits du pays, etc., etc.

Certes, ces bonnes gens s'insurgeraient s'il était aujourd'hui question de les priver de leur chemin de fer.

Le trafic du chemin de fer. — Ainsi que nous l'avons dit dans ce qui précède, l'exploitation est ouverte sur le chemin de fer du Dahomey depuis le 4 septembre 1902. Nous laisserons de côté le trafic des quatre derniers mois de cette première année pour ne parler que des années complètes, 1903 et 1904. Les transports totaux de ces deux années de début sont d'environ 700.000 tonnes kilométriques pour chacune d'elles.

En ce qui concerne les voyageurs, le mouvement a été le suivant:

En 1903.....	760.000	voyageurs kilométriques
1904.....	1.217.000	» »

Soit 60 o/o d'augmentation sur 1903.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La comparaison de ces deux chiffres indique l'empressement avec lequel les indigènes ont accueilli le chemin de fer et on sera complètement édifié à cet égard lorsque nous aurons dit que le nombre de voyageurs kilométriques du premier semestre de 1905 *dépasse sensiblement* le chiffre total de 1904.

Le service journalier est assuré par huit trains réguliers. Les jeudis et dimanches ces trains sont plus spécialement affectés au service des voyageurs ; ils sont mixtes les autres jours de la semaine.

Le matériel roulant de la Compagnie comprend 149 véhicules, son personnel 517 personnes, dont 26 blancs et 491 noirs.

Voici les tarifs de la Compagnie :

1° Voyageurs (par voyageur et par kilomètre)

	Pour le parcours jusqu'à 100 kil.	Pour le parcours en plus de 100 kil. et jusqu'à 200 kil.	Pour le parcours en plus de 200 kil.
	—	—	—
1re classe	0,25	0,20	0,15
2e »	0,15	0,12	0,10
3e »	0,08	0,07	0,07
4e »	0,05	0,04	0,03

2° Bagages et Messageries

(0 fr. 15 par 100 kilogrammes et par kilomètre)

Ce prix est applicable aux volailles ou petits animaux en cages ou paniers.

3° Marchandises (par tonne kilométrique)

Marchandises	Pour le parcours jusqu'à 100 kil.	Pour le parcours en plus de 100 kil. et jusqu'à 200 kil.	Pour le parcours en plus de 200 kil.
—	—	—	—
1re catégorie	1,00	0,80	0,60
2e »	0,60	0,50	0,40
3e »	0,40	0,30	0,20
4e »	0,20	0,15	0,10
5e »	0,15	0,12	0,10

La première catégorie comprend toutes les marchandises et produits d'importation, excepté ceux qui sont spécifiés dans les catégories inférieures. Elle comprend aussi l'ivoire.

La deuxième catégorie comprend l'huile de palme, le café, le caoutchouc, la vanille, le tabac, le cacao, les vins et les boissons

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

hygiéniques. La troisième catégorie comprend les amandes de palme, igname, riz, maïs, farine, pommes de terre, les produits forestiers et agricoles ne rentrant pas dans les autres catégories, les matériaux de construction autres que ceux classés à la cinquième catégorie, machines, outils et, en général, toutes les marchandises qui ne sont pas, en raison de leur valeur, assimilables à celles qui sont comprises dans les deux premières catégories. La quatrième catégorie est spéciale à l'exportation. Elle comprend les arachides et le coton, égrené ou non égrené. La cinquième catégorie comprend les fruits verts de palmiers à huile, les noix de coco, les racines de manioc, les moellons bruts, la terre à briques, la terre de barre, le sable ou gravier.

Le rôle du chemin de fer. — Le Dahomey ne doit pas être envisagé seulement en lui-même. Il a un autre rôle à remplir, rôle capital dans notre immense empire africain, dont il est une des portes d'accès. Il faut accéder au centre de domination intérieure que la France a établi à Say sur le Niger, qui fort heureusement traverse de l'Ouest à l'Est son empire. De ce point la France peut faire la police des populations aussi variées que nombreuses dont elle a pris la charge.

De Cotonou, port du Dahomey, à Karimana, point visé pour son accès au Niger, le chemin de fer aura une longeur de 600 kilomètres environ. Sur ce parcours 200 kilomètres sont en exploitation ; 50 kilomètres se construisent et seront exploités au milieu de 1906. La voie peut atteindre son terminus sur le Niger en deux ou trois ans si la métropole, qui en retirera le plus grand profit, aide tant soit peu la colonie. Cent cinquante kilomètres séparent seulement Karimana de Say et le fleuve est là toujours large, profond, calme.

Cotonou sera donc à quarante-huit heures du centre africain. C'est là un résultat magnifique et des plus féconds, car les produits de l'immense région arrosée par le fleuve superbe trouveront un nouvel écoulement et la métropole aura de vastes marchés pour le placement de ses produits manufacturés. L'achèvement du chemin de fer du Dahomey coûtera 20 millions. C'est relativement peu si on considère le résultat.

Ajoutons qu'une petite ligne ferrée est en construction de Porto-Novo à Sakété, sur la frontière du Lagos, pour le compte de la colonie.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Postes, télégraphes et téléphones. — Le réseau télégraphique du Dahomey, commencé en 1897, a été terminé en 1900, tel qu'il avait été conçu par les premiers projets; mais depuis de nombreux bureaux ont été créés et aujourd'hui ce réseau télégraphique est de près de 3.000 kilomètres (2.540 à la fin de 1902) comprenant trente bureaux. Actuellement le Bas-Dahomey est relié au Niger par les lignes Carnotville-Madecali (Niger), desservant Parakou, Nikki, Kandi, et par celle de Carnotville-Say par Djougou et Kouandé. D'autre part la ligne de Say à Ouagadougou, dans le Soudan, traverse le nord de la colonie par Fada-N'gourma.

Tous les bureaux de postes et télégraphes ne donnent évidemment pas des recettes proportionnées aux dépenses qu'ils ont occasionnées; c'est qu'ils ont devancé le commerce, les fils des lignes du haut pays couvrent des régions presque désertes. L'importance des bureaux du Dahomey est donc pour le moment purement administrative. Et ce dernier point suffirait déjà pour en démontrer l'utilité, car c'est grâce au réseau télégraphique que le chef actuel de la colonie peut se tenir en rapport constant avec ses subordonnés, qu'il peut transmettre instantanément ses ordres à des postes où un courrier ne pouvait se rendre, il y a à peine quelques années, qu'après un mois entier de marche par les voies les plus rapides.

Ajoutons pour terminer qu'un réseau téléphonique de 194 kilomètres a été établi en 1902.

Autres travaux publics. — Pour améliorer et faciliter les relations commerciales par terre et par mer, l'Administration a dû procéder, depuis 1900, à de nombreux travaux de réparations sur les routes et dans les ports. Ces importantes améliorations ont pu être exécutées sans qu'il en soit résulté pour la colonie de fortes charges. Des prélèvements sur la caisse de réserve autorisés par arrêtés du Gouverneur ont permis la réfection des principales routes, l'amélioration des digues et des ports de Sakalo et Adjara, le redressement et le dragage du chenal de Guegui, la construction d'hôpitaux, d'écoles, de prisons, d'habitations de fonctionnaires, etc.

En résumé, il a été employé, par le Dahomey, pour ses travaux publics de 1899 à 1904, une somme de 7.432.499 fr. 91 entièrement prélevée sur le budget de la colonie, soit :

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

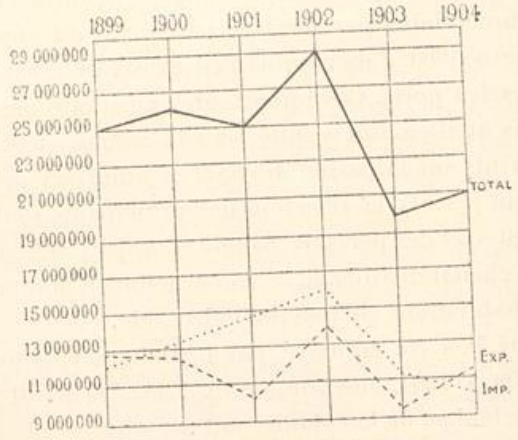
En 1899	F.	328.718 80
1900		704.580 56
1901		1.299.137 65
1902		1.441.568 11
1903		1.366.251 77
1904		2.192.243 02
		7.432.499 91

(Rapport de M. Le Hérissé, député, sur le budget du ministère des colonies de l'exercice 1906.)

Les crédits affectés aux travaux publics étant, chaque année, augmentés dans la mesure du possible, le service des travaux publics prend tous les jours une importance plus grande. Il serait à désirer que la main-d'œuvre pour ce genre de travaux fut plus facile, et surtout que les entrepreneurs européens puissent concourir aux adjudications de travaux neufs; la situation financière du Dahomey permettant de faire face à un programme d'améliorations de longue durée, des entrepreneurs sérieux seraient assurés de trouver des bénéfices en concourant à l'exécution de ce programme.

Le Commerce. — Rien ne peut mieux montrer l'activité du commerce de notre colonie que les chiffres réalisés pendant ces dernières années.

Nous publions ci-dessous un graphique des importations et des exportations de 1899 à 1904 et des tableaux synoptiques permettant de se rendre rapidement compte de l'importance des opérations commerciales effectuées au Dahomey pendant la période qui nous occupe.



COMMERCE GÉNÉRAL 1899-1904
(Valeur en francs)

Mouvement commercial du Dahomey de 1899 à 1904

Années	Importations	Exportations	Total
1899..... F.	12.348.970	12.719.189	25.068.159
1900.....	13.438.049	12.698.343	26.136.392
1901.....	14.763.536	10.365.857	25.129.406
1902.....	15.729.743	13.548.886	29.278.629
1903.....	11.264.258	9.540.066	20.804.324
1904.....	10.681.238	11.156.009	21.837.047

(Statistiques coloniales du ministère)

Comme on peut le voir, les importations et les exportations ont suivi, de 1899 à 1902, une marche ascendante. Une forte dépression signale l'année 1903, elle est due à une mauvaise récolte des palmiers, par suite de la sécheresse persistante cette année-là. En 1904 la production est meilleure et les quelques chiffres que nous possédons sur 1905 nous permettent d'affirmer que le résultat de cette dernière année atteindra, s'il ne le dépasse, les chiffres de 1902. On peut donc considérer comme excellente la marche des affaires dans la colonie.

On remarquera que le chiffre des importations baisse avec celui des exportations; c'est un fait tout naturel, il provient de ce que les indigènes n'étant pas rémunérés par leur récolte manquent d'argent, et ne peuvent nous acheter nos produits.

Le tableau suivant fait ressortir l'importance de chaque branche du commerce dahoméen aux exportations:

Mouvement des principales Marchandises exportées de 1898 à 1904

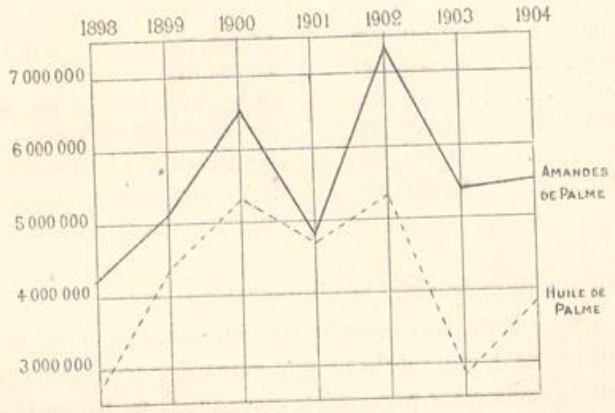
(Les chiffres sont donnés en francs)

ANNÉES	Amandes de palmes	Huile de palme	Coprahs	Caoutchouc	Kolas	Poissons secs et fumés
1898	4.251.481	2.726.799	17.343	13.719	24.695	64.000
1899	6.755.294	5.066.293	60.608	14.455	43.348	267.000
1900	6.595.812	5.352.215	44.116	99 375	»	232.000
1901	4.842.324	4.742.794	37.082	29.453	»	289.783
1902	7.444.430	5 323.832	87.981	4.725	49.230	329.387
1903	5.421 224	2.924.731	64.237	5.892	65 865	601.861
1904	5.459.370	3.765.808	56.705	18.584	116.610	696.212

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

EXPORTATION DES AMANDES ET DE L'HUILE DE PALME, 1898-1904

(Valeur en francs)



L'importance des transactions sur les huiles et les amandes de palme et les coprahs correspond exactement au mouvement général du commerce, mais les autres produits sont en progression constante. C'est ainsi que l'exportation des kolas a presque triplé; il en est de même des poissons secs et fumés. Toute la production du caouchouc est presque complètement tombée en 1902, elle se relève cependant assez rapidement.

Il est intéressant de savoir quelle est la part de la France dans le commerce du Dahomey ; voici les chiffres que nous fournissent les statistiques à ce sujet :

Principaux pays de Destination

DESTINATION	1900	1901	1902	1903	1904
France	4.773.271	4.006.283	4.159.325	3.030.791	3.757.851
Colonies Françaises.	»	3.412	»	15.650	24.043
Allemagne	7.982.623	4.940.037	7.288.321	1.798.568	7.374.115
Angleterre		619.998	856.193	13.860	
Lagos		893.489	1.354.984	4.641.400	
Autres Pays		»	10.463	39.797	

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Principaux pays de Provenance

PROVENANCE	1900	1901	1902	1903	1904
France.....	3.282.640	3.300.907	3.785.043	2.305.477	1.776.275
Colonies Françaises.....	1.927	141	»	3.087	360
Allemagne.....	1 195.685	6.616.005	5.758.986	3.751.607	8.904.603
Angleterre.....		2.661.317	3.489.552	2.273.607	
Lagos.....		2.862.230	1.884.861	2.094.913	
Autres Pays.....		312.020	2.171.844	835.572	

Les articles d'importation sont : les tissus (Angleterre), qui représentent à eux seul près du tiers de la totalité (5.226.639 en 1902 sur 15.729.763) ; les boissons (Allemagne), un neuvième environ du total ; viennent ensuite : les tabacs (Angleterre et Allemagne) ; les ouvrages en bois et en matières diverses (France et Angleterre) ; les métaux (Allemagne et Angleterre) ; les verres et cristaux (Allemagne) ; les fils (Allemagne et Angleterre) ; le riz (France et Angleterre) ; les sucres (Allemagne) ; les bois (France et Angleterre) ; la chaux (France) ; le ciment (France) ; la parfumerie (Allemagne) ; les poteries (Angleterre et Allemagne) ; les machines et mécaniques (France, Allemagne et Belgique) ; la poudre de traite (France) ; les peaux et les pelleteries (France et Angleterre) ; les huiles de pétrole (Allemagne), et les huiles et sucs végétaux (France).

Voici d'ailleurs la situation des marchandises à l'importation pendant les six dernières années :

Principaux produits d'Importation au Dahomey

PRODUITS	1899	1900	1901	1902	1903	1904
Boissons.....	4.553.980	4.325.802	4.926.742	1.885.387	1.509.226	1.558.716
Tissus.....	1.933.396	3.299.798	3.169.145	5.226.649	3.496.353	2.657.649
Tabacs.....	943.695	1.058.363	802.756	864.090	740.712	857.843
Sel.....	470.671	361.208	270.041	278.084	268.824	349.689
Machines et Mécaniques..	»	308.600	349.603	2.231.545	1.188.289	1.021.354
Poudre de traite.	»	338.608	230.848	854.012	294.394	156.164

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Les boissons paraissent être en diminution en 1902, mais celle-ci n'est qu'apparente; elle résulte des modifications apportées aux bases d'estimation des mercuriales. Depuis le 1er janvier 1902 les différentes sortes d'alcool sont, suivant le degré, relevées de 25, 30 et 35 francs l'hectolitre au lieu de 100, 125 et 155 francs. Si, au contraire, on considère les quantités d'alcool pur importées en 1901 et 1902, on constate qu'il en a été importé 2.725.587 litres en 1902, contre 2.345.776 en 1901, soit une augmentation de 379.811 litres, en faveur — si l'on peut dire — de 1902 (Feuille de renseignements de l'*Office colonial*).

Les principaux produits à l'importation sont donc l'alcool et les tissus. L'alcool provient exclusivement de Hambourg et les tissus sont anglais; il s'ensuit que c'est suivant le cas aux Anglais et aux Allemands que revient la première place.

Mais les statistiques sont trompeuses car elles donnent le premier rang à l'Allemagne et le troisième à l'Angleterre. Cette dernière puissance doit d'abord bénéficier du trafic comme provenant de Lagos. De plus, bien qu'importés sous pavillon allemand pour des maisons de même nationalité, les tissus, par exemple, n'en sont pas moins achetés en Angleterre. Nos importations ne viennent donc qu'en troisième ligne; il en sera ainsi tant que nos industriels ne distilleront pas de l'alcool de qualité inférieure et ne fabriqueront pas des tissus à bon marché adaptés aux goûts indigènes.

« Mais la situation change en ce qui concerne les exportations. Si les Allemands sont toujours en tête, du moins la France suit d'assez près. En effet, c'est vers l'Allemagne que sont dirigées les amandes de palme, tandis que les huiles viennent pour la majeure partie en France, à Marseille, où elles sont employées dans la savonnerie et la stéarinerie. Cette position de la métropole s'améliorera rapidement au fur et à mesure que l'exploitation des produits du palmier s'étendra, au fur et à mesure que de nouvelles régions du Bas-Dahomey seront mises en valeur par les indigènes qui pourront tirer parti de leur récolte d'huile ou d'amandes. Et la production en huile des territoires jusqu'ici inexploités profitera au commerce français si les Compagnies de navigation offrent des frets acceptables. Plusieurs d'entre elles (la Compagnie Fraissinet, la Compagnie Fabre) sont déjà entrées dans cette voie.

« En résumé, donc la part de la France dans le commerce dahoméen, qui varie du quart au tiers du trafic général, pourrait être

plus brillante. Et cette constatation tient surtout à notre mauvaise posture en ce qui concerne les importations. Les chiffres des dernières statistiques publiées — celles de 1904 — viennent à l'appui de cette assertion. Le commerce de la métropole dépasse largement le quart du mouvement commercial. Or, si les exportations à destination de France atteignent le tiers, les importations françaises ne sont qu'un peu supérieures au dixième des importations totales. Ces chiffres ont leur éloquence. C'est donc sur ce point que nos commerçants ont à faire un effort sérieux. » (1).

La métropole est donc en état d'infériorité manifeste avec les pays étrangers, pour les transactions commerciales avec la colonie. Le mouvement de la navigation pendant ces dernières années vient, lui aussi, confirmer cette situation.

Mouvement de la Navigation de 1900 à 1903. (*Entrées*)

PAVILLONS	1900		1901		1902		1903	
	NAVIRES	TONNAGE	NAVIRES	TONNAGE	NAVIRES	TONNAGE	NAVIRES	TONNAGE
Français.....	132	161.538	103	138.771	128	177.850	156	208.418
Anglais.....	138	146.728	145	141.437	138	146.974	79	116.523
Allemand.....	145	85.135	167	144.285	244	215.585	200	187.248
Portugais	»	»	»	»	1	120	4	2.423
Italien.....	»	»	»	»	»	»	5	5.745
TOTAL.....	415	393.401	415	424.494	511	542.529	444	521.225

L'avantage reste donc toujours au pavillon étranger ; on ne peut, en plus, constater une amélioration dans les communications maritimes avec la France. Il faut dire, en outre, que l'administration favorise également le commerce français et étranger, aucun négociant européen ou indigène ne payant ni licence ni patente.

(1) G. François. *Notre colonie du Dahomey.*

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

En augmentant progressivement, le commerce du Dahomey s'est encore déplacé dans ses débouchés. C'est ainsi que depuis la création du warf de Cotonou, le commerce de transit entre Porto-Novo et Lagos a diminué à tel point que les Anglais s'en sont émus. La Chambre de commerce de Liverpool a demandé l'abrogation des droits de transit sur les marchandises passant au Dahomey par Lagos ; mais le Gouverneur de cette colonie a refusé, ne voulant pas se priver d'un revenu important (1).

Toutefois, en 1903, sur 9.540.066 francs d'exportations totales, 4.641.400 francs sont encore passés par le Lagos. Mais Cotonou devenant la tête de ligne du chemin de fer, il n'est pas douteux que le transit par le Lagos ne diminue considérablement à l'avenir. Il faut le souhaiter, car c'est aux dépens de la colonie anglaise que nous verrons augmenter notre mouvement maritime au Dahomey.

(1) *Quinzaine coloniale*, 1902. — Rapport du consul anglais de Dakar sur le Dahomey, 1903.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

III

L'ADMINISTRATION

L'administration de la colonie du Dahomey n'a subi pendant la période quinquennale qui nous occupe aucune importante modification. On travaille depuis 1900 à étendre l'influence française jusque dans le haut du pays, où il a été procédé à l'occupation méthodique des diverses régions reliant le Dahomey au Soudan. Il faut se souvenir, en effet, que dès 1898 notre domination, encore que peu organisée, était définitivement assise dans le Haut-Dahomey. Depuis de nouveaux postes ont été créés et notre influence s'établit aujourd'hui jusqu'au Niger.

La Justice.— Le régime judiciaire a été déterminé par un décre du 6 août 1901 : un tribunal de première instance fut établi à cette date au chef-lieu de la colonie, ainsi qu'une cour criminelle. Il fut créé, en outre, plusieurs cours criminelles connaissant de certains crimes des indigènes. Les juridictions indigènes étaient maintenues, sauf en matière criminelle. Un arrêté du 30 août déterminait le ressort du tribunal territorial de première instance de Porto-Novo et fixait sa compétence; le même décret créait deux justices de paix à Ouidah et à Grand-Popo.

Un second décret du Président de la République, du 10 novembre 1903, relatif à l'Afrique occidentale, instituait un tribunal de première instance à Cotonou, connaissant de toutes les actions civiles et commerciales en premier et dernier ressort jusqu'à 1.500 francs et 100 francs de revenu, et tous les délits en matière correctionnelle.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

Le même décret créait une cour d'assises à Cotonou et organisait des tribunaux indigènes de province et de cercle.

Le ministre des colonies avait, le 22 mai 1900, décidé que le président du Conseil d'appel du Dahomey serait un magistrat de carrière; cette création avait pour but principal de faire exécuter sur place, par un jurisconsulte, une étude des moyens d'organiser régulièrement, de la façon la moins coûteuse et la plus à la portée des intéressés, l'administration de la Justice dans les colonies de la Guinée française, de la côte d'Ivoire et du Dahomey. C'est M. Liontel qui fut, à cet effet, nommé président du Conseil d'appel du Dahomey, chargé de mission spéciale. Ce fut un choix malheureux, non pas que la science juridique et l'honorabilité de ce magistrat puissent être mises en doute, mais M. Liontel est un homme de couleur. Et aujourd'hui, sans entrer dans d'autres détails, nous pouvons dire que la plupart des indigènes de la boucle du Niger sont persuadés que le gouvernement français a envoyé un homme de leur race pour réparer les injustices des blancs.

Car il se commet, hélas! des injustices partout, et même peut-être au Dahomey, où le personnel administratif est, cependant, particulièrement choisi; partout les représentants de notre autorité sont respectés et aimés, car tous savent joindre à une fermeté indispensable dans ces régions, la douceur et la légèreté de main non moins précieuses auprès de grands enfants comme le sont les Dahoméens.

Les Finances. — En thèse générale, les colonies font acte d'Etat quand il s'agit d'établir et de percevoir les impôts de toute nature et d'utiliser leurs recettes à leur usage exclusif; elles redeviennent des départements pour laisser à la métropole leurs dépenses d'État.

Une politique différente, celle du *self-supporting*, avait été appliquée par M. Etienne au Dahomey. Cette colonie n'a reçu du budget de l'Etat aucune sorte de subside. Jusqu'en 1904, le Dahomey disposait de tous ses revenus; il supportait seul toutes ses charges. Et cependant, la situation financière de la colonie était des plus florissantes, en ne coûtant absolument rien à la métropole.

Le budget-recettes de la colonie s'alimentait surtout: par les taxes locales de consommation, le droit d'ancrage, les produits des postes et télégraphes, l'impôt indigène, etc., etc.

Nous donnons ci-après les totaux de prévisions des derniers

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

budgets ainsi que le chiffre global des recettes. Il serait trop long, en effet, de confronter, élément par élément, les prévisions et les réalisations.

Budgets de 1899 à 1904

	Prévisions	Recettes
	—	—
1899.....	F. 1.900.000	F. 2.765.850
1900.....	2.200.000	2.648.293
1901.....	2.974 000	3.580.075
1902.....	3.039.900	4.426.528
1903.....	3.766.575	3.539.467
1904.....	5.306.218	—

L'exercice de 1903 est le seul jusqu'à présent qui se soit soldé par un déficit, dû à la mauvaise récolte des palmiers; la situation de la colonie n'en était pas moins à ce moment-là parfaitement bonne, grâce à l'importance de son fonds de réserve, qui s'élevait, au 30 juin 1903, à la somme de 2.651.928 francs, malgré d'importants prélèvements destinés aux travaux publics.

Mais la création du budget général de l'Afrique occidentale et la transformation du régime fiscal, par suite des décrets d'octobre 1904 et d'avril 1905 (voir la notice : Vue d'ensemble), ont modifié récemment la situation budgétaire du Dahomey, en lui retirant le bénéfice des taxes commerciales.

La monnaie, les poids et mesures, le crédit. — Au commencement de notre occupation, le commerce se faisait presque exclusivement par voie d'échanges, cauris et piastres de commerce. Actuellement, le numéraire commence à se répandre dans le pays. On cherche surtout à y introduire la monnaie française pour éviter la diffusion de l'anglaise, très appréciée des indigènes; les marchandises d'échange font de plus en plus place au numéraire.

Voici un exemple frappant de la pénurie de la monnaie française dans les premières années de notre occupation : en 1901, sur 221.275 francs perçus dans le cercle de Porto-Novo pour l'impôt indigène, les collecteurs ne trouvaient pas 500 francs d'espèces françaises.

Mais, un arrêté pris le 13 février 1901 frappait les monnaies étrangères à l'entrée de la colonie d'un droit de 25 o/o; un second

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

arrêté du 15 juillet 1903 interdit complètement l'entrée dans la colonie des piastres de commerce.

Les poids et mesures français s'introduisent également peu à peu dans les transactions ; un certain nombre de factoreries emploient aujourd'hui dans leurs relations commerciales avec les indigènes le système métrique.

Enfin le crédit s'établit normalement; un décret du 11 décembre 1902 a créé au Dahomey une succursale de la Banque de l'Afrique occidentale française, dont les opérations sont jusqu'à présent des plus satisfaisantes.

Hygiène et hospitalisation. — Le service de santé de la colonie est dirigé par un médecin du corps de santé des troupes coloniales assisté d'un conseil de santé (décret du 16 déc. 1903). Mais il n'y a encore au Dahomey qu'un nombre insuffisant de médecins. Le corps médical, quoique peu nombreux, est savant et dévoué ; il est secondé par des religieuses et par des infirmiers laïques européens et indigènes dans les services d'hospitalisation de Porto-Novo, Cotonou et Grand-Popo qui possèdent des établissements fort bien tenus, très propres et parfaitement aménagés.

En dehors de ce service, celui de l'assistance médicale indigène s'occupe de développer autant que possible chez les Dahoméens la connaissance des lois de l'hygiène et surtout de l'hygiène infantile. La mortalité des enfants est, en effet, considérable au Dahomey. On l'évalue à 50 o/o environ de la natalité. La population tendant à s'accroître rapidement, on voit la nécessité d'encourager cette heureuse disposition, en indiquant aux mères de quelle façon elles doivent préserver leurs enfants des nombreuses maladies auxquels ceux-ci sont exposés. En ce qui concerne l'hygiène générale, de grands efforts ont été faits par l'administration locale pour doter les divers postes d'installations convenables, et pour mener à bien les travaux d'assainissement dans les centres habités.

L'état sanitaire de la colonie est stationnaire chez les Européens; la dominante pathologique est le paludisme sous toutes ses formes. Cette situation s'améliorerait considérablement si les fonctionnaires n'étaient astreints à vingt-quatre mois de présence. On a constaté, en effet, que la maladie atteint très peu de Blancs pendant la première année de séjour.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La variole sévit toujours dans les provinces. Des tournées de vaccination sont faites par les médecins des divers postes. Ajoutons que le service sanitaire a établi à Cotonou un lazaret avec étuves à désinfection où peuvent être isolés dix quarantenaires européens et trente indigènes, pour prévenir les cas de fièvre jaune et d'autres maladies épidémiques.

Amélioration des villes. — Des travaux assez importants ont été exécutés pour l'assainissement et la viabilité des villes.

A Abomey, qui n'est plus qu'un amas de cases, au milieu desquelles les palais royaux bâtis en pisé s'effritent peu à peu, des logements salubres ont été construits pour les fonctionnaires et par les missionnaires pour leurs écoles. Le gouvernement a fait, en outre, tracer autour de la ville de belles avenues larges de 8 à 10 mètres, bordées de fossés et entretenues gratuitement en excellent état par les chefs du pays, qui ont pu facilement démontrer à leurs administrés l'utilité de ces modifications.

On a fait aussi beaucoup pour Porto-Novo, mais il semble que l'on doive plutôt abandonner cette station à cause de son voisinage des lagunes marécageuses, dont la brise de mer lui apporte constamment les miasmes délétères. Le tribunal indigène, la prison, le second pavillon du gouvernement, l'hôpital et les logements des médecins ont subi d'importantes améliorations. Les places et les rues principales de Porto-Novo ont été redressées et nivelées. L'avenue du Gouvernement, l'avenue Victor Ballot, le marché et quelques rues avoisinantes ont fait l'objet de travaux importants. L'éclairage de la ville a été assuré par 50 reverbères placés aux endroits les plus fréquentés des quartiers européen et indigène.

Cotonou, mieux placée au bord de la mer, revivifiée par le vent du large, n'est pas cependant un séjour des plus agréables, mais c'est le port principal de la colonie. On travaille, en ce moment, à y amener de l'eau, qui manque, mais cette eau ne sera que de l'eau de lagune, alors qu'il y faudrait de l'eau de source. On y a tracé de larges voies, que l'on a recouvertes de terre argileuse; cette terre, incorporée au sable, constitue un excellent macadam. Aujourd'hui, on peut se promener dans les rues de Cotonou. Une prison y a été construite, des réparations importantes ont été faites aux logements de de la police, à la résidence du Gouverneur et de l'Administrateur du

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

Cercle ; à Grand-Popo a été édifié un hôpital européen en fer et briques, une ambulance indigène en maçonnerie. Ces bâtiments offrent toutes les garanties d'hygiène et de salubrité désirables.

Mais les villes de la côte, précieuses pour le commerce, seront certainement délaissées peu à peu par ceux que leurs affaires n'y retiennent pas, au profit de la région d'Abomey beaucoup plus saine. A plusieurs reprises, il a été question de transférer le chef-lieu de la colonie. Porto-Novo, centre de l'Administration, est aussi le centre des régions malsaines et l'on sent la nécessité de transporter le siège du gouvernement sous un climat plus salubre. Jusqu'à maintenant on n'a pas pu, toutefois, se mettre d'accord sur le choix de la nouvelle capitale.

Conclusion. — On ne peut, en si peu de pages, donner une vue bien complète de la vie de notre colonie pendant ces cinq dernières années. Tout au plus a-t-on brièvement résumé les progrès accomplis depuis 1900, époque où le Dahomey sortait à peine de la période d'organisation. Aujourd'hui, tous les rouages de la colonie fonctionnent avec sûreté et précision, sous l'administration intelligente et ferme de M. Liotard. Nous n'en sommes plus à l'organisation mais à l'utilisation. Nous voyons en 1905 les indigènes pacifiés, soumis, acceptant avec plaisir la domination française ; l'agriculture encouragée commençant à mettre en valeur les richesses naturelles du sol ; le commerce florissant, secondé par une magnifique voie ferrée qui va établir une circulation de plus en plus active entre la côte et le haut pays. Nous voyons des finances chaque année plus satisfaisantes.

Que peut-on dire de plus ? Le Dahomey est certainement une des régions les plus productives de la Côte occidentale d'Afrique. C'est une de nos colonies les plus prospères, et cette prospérité s'accroît chaque jour davantage. Il faut s'en féliciter, notre pays y trouve la juste rémunération des sacrifices qu'il s'est imposés pour sa conquête ; et Marseille, au commerce de laquelle le Dahomey fournit un très important appoint, un nouvel élément de prospérité.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

AFRIQUE OCCIDENTALE

HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER

PAR

JACQUES LÉOTARD

Le Soudan français, colonie sous le régime militaire gouvernée par le général de Trentinian, étant à peu près pacifié en 1899 à la suite de brillantes campagnes, fut administrativement supprimé par le décret du 17 octobre, qui rattacha aux différentes colonies côtières de notre Afrique occidentale leur hinterland respectif, en réorganisant le gouvernement général. Toutefois, le régime civil ne fut appliqué que sur deux territoires, dits du « Haut-Sénégal et du Moyen-Niger », formés des régions soudanaises attribuées au Sénégal et qui passèrent sous l'autorité directe du Gouverneur général, alors gouverneur du Sénégal. Les autres parties du Soudan, non annexées, comprenant les circonscriptions de la région Nord et Nord-Est et de celle de la Volta, demeurèrent dans l'état ancien sous la forme de deux territoires militaires, relevant aussi directement du Gouverneur général, assisté d'un commandant supérieur des troupes.

Cependant, le Soudan ne disparaissait pas complètement en fait, car un délégué civil du Gouverneur général fut aussitôt institué à Kayes, pour l'administration des territoires civils et militaires du Haut-Sénégal et du Niger. En 1900, un décret du 20 décembre créait un troisième territoire militaire, entre le Niger et le Tchad. Le décret du 1er octobre 1902 adjoignit à ce domaine les pays de protectorat du Sénégal et donna à la nouvelle unité le nom de territoires de la « Sénégambie et du Niger » ; mais ce n'était là qu'une mesure transitoire. En 1903, plusieurs cercles des territoires militaires purent être rattachés aux régions civiles : c'étaient ceux de Sumpi, Bandiagara, Ouahigouya et Sikasso, où la pacification devenait satisfaisante.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Enfin, par le dernier décret de réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, celui du 18 octobre 1904, ce qui correspondait ainsi à l'ancien Soudan, après restitution au Sénégal des pays de protectorat de la rive gauche du fleuve jusqu'à la Falémé, a été constitué en une nouvelle colonie autonome, dite du « Haut-Sénégal et Niger », sous l'autorité d'un lieutenant-gouverneur (M. Merlaud-Ponty, délégué du Gouverneur général depuis 1899), avec capitale à Bammako. C'est en quelque sorte la reconstitution sous le régime civil de l'ancien Soudan français, dont la dénomination aurait bien pu être reprise officiellement, car elle est restée dans l'usage courant. Cette vaste colonie intérieure, sans accès direct à la mer (à part la voie du bas-Niger avec deux enclaves françaises en territoire britannique), a été formée d'une part des cercles d'administration civile, auxquels ont été joints ceux du deuxième territoire militaire, et d'autre part d'un « territoire militaire du Niger », comprenant les circonscriptions des premier et troisième territoires militaires.

Ainsi que le déclarait le Ministre des Colonies dans son rapport précédant le décret de réorganisation de 1904, « les régions dont il s'agit sont parmi les plus riches et les plus peuplées de l'Afrique occidentale française ; l'immense vallée du Niger en est l'axe et détermine leur unité. Les intérêts commerciaux y sont déjà considérables, les richesses minières certaines ; quant à leur valeur agricole, elle est indiscutable. Enfin, elles forment le noyau de notre puissance militaire en Afrique occidentale ; ses populations braves et disciplinées fournissent les meilleurs éléments de nos troupes indigènes. »

Les pays du Soudan forment une immense bande de terrains inclinés en pente douce vers le Nord, couverts de futaies et de savanes, allant de la forêt équatoriale au désert saharien ; leurs ressources naturelles sont variées, et cet empire soudanais offre pour notre avenir colonial une valeur incontestable. La zone moyenne, entre celle des bois du Sud et des steppes du Nord, est la plus peuplée et la plus intéressante : c'est le pays du Niger, aux champs bien entretenus, propre aux grandes cultures.

Nous étudierons ici tout ce qui concerne les progrès réalisés dans les cercles civils et les questions relatives au fleuve Niger, renvoyant à un chapitre spécial le « Territoire militaire du Niger », ainsi que le « Territoire civil de la Mauritanie » qui confine au Soudan par le Sahel.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

I

LES INDIGÈNES

Population. — Un recensement opéré en 1905 a fourni des renseignements précis sur la population indigène du Haut-Sénégal et Niger et sa répartition par races et religions dans les *21 cercles* de la colonie.

La population indigène totale de la colonie est actuellement de *3.935.724* habitants, dont 828 chrétiens, 826,160 musulmans et 3.108.736 fétichistes. Cette population se répartit ainsi par cercle :

Cercle de	Kayes	69.070	Cercle de	Sikasso	164.410
—	Médine	5.065	—	Bobo-Dioulasso	230.000
—	Bammako	160.878	—	Lobi	188.900
—	Kita	65.865	—	Ouahigouya	249.742
—	Bafoulabé	65.273	—	Ouagadougou	1.467.082
—	Satadougou	34.194	—	Bandiagara	171.119
—	Ségou	168.785	—	Nioro	114.228
—	Djenné	69.635	—	Goumbou	67.950
—	Koutiala	223 403	—	Sokolo	34.770
—	Koury	224.266	—	Issa-Ber	59.597
—	Bougouni	101.492			

Les races sont représentées ainsi :

Mandès	Bambaras	1.287.038
	Sarracolets	414.194
	Khassonkhés	73.201
	Dioulas	110.670
Peulhs, Toucouleurs		336.029
Haoussas	Gourmantchés	15.775
	Baribas	3.807
	Mossis	524.175
Maures		10.832
Ouolofs		3.272
Indéterminés		1.156.731

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Ce total de quatre millions d'habitants est relativement faible pour la grande surface considérée, qui égale près d'un million de kilomètres carrés, mais la densité de la population est cependant satisfaisante le long du Niger et dans le sud de la colonie. D'ailleurs, la paix qui règne désormais sous notre drapeau dans tous ces pays, jadis dévastés par la guerre, le pillage et la traite, a pour heureux résultat un repeuplement qui se manifestera sans doute en peu d'années, d'autant plus que la polygamie est générale.

Pacification. — Notre tâche pacificatrice a été particulièrement laborieuse durant ces dernières années dans les régions du Soudan central et méridional, qui ont formé, jusqu'en 1904, le deuxième territoire militaire. En raison de l'ordre sagement donné en haut lieu d'agir par la persuasion plutôt que par les armes, nos officiers ont usé de patience et de douceur, n'employant la force qu'exceptionnellement; mais ils rencontraient là des populations primitives et belliqueuses, fétichistes et sans lien politique, avec lesquelles il était difficile d'entrer en contact. La plupart des tribus autochtones n'avaient pas connu encore de domination extérieure et se croyaient invincibles; celles qui avaient subi les dévastations de Samory conservaient une telle peur de l'envahisseur étranger qu'elles étaient prêtes à une défense désespérée. Néanmoins, une politique lente mais sûre de pénétration amicale nous a permis de nous installer parmi ces populations en suzerains respectés plutôt qu'en conquérants détestés. Sans accumuler des ruines par les armes, ces principes généreux ont amené peu à peu la soumission des tribus les plus réfractaires; même dans le Kipirsi et le Lobi, après quelques manifestations de notre puissance militaire, la tranquillité a été établie avec notre domination. Le Lobi — où même l'unité sociale élémentaire, le village, n'existait guère, puisque chaque petite agglomération était isolée et hostile par rapport aux voisines — est aujourd'hui visité sous notre protection par les commerçants dioulas, qui peuvent parcourir ce pays de l'or jadis fermé par la sauvagerie de ses habitants. Les dernières régions rebelles, dans le voisinage de Bobo-Dioulasso, ont été pacifiées par quelques habiles tournées de police de nos officiers, avant de passer sous le régime civil.

Dans le Kénédougou et le Mossi, les agents français trouvèrent une situation un peu différente. En effet, à Sikasso, la prise de la

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

ville nous rendit facile de substituer notre autorité à celle des Famas dont nous étions victorieux ; les habitants sont heureux d'être débarrassés des exactions de leurs anciens maîtres et le commerce se développe rapidement. Quant au vaste pays de plateaux qui s'étend autour de Ouagadougou, un des plus peuplés et des mieux cultivés du Soudan, nous y avons trouvé une sorte d'organisation féodale, qui est utilisée par le résident français auprès du principal chef, le Moro-Naba. Cette lointaine contrée agricole, d'un bel avenir économique, a été facilement soumise, si bien que dès 1901, le Mossi obéissait à cinq ou six Européens commandant à cent gardes-frontières, ainsi que le constate avec une légitime fierté le « Rapport d'ensemble » sur les territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger pour 1900-1903.

La vaste région du Sahel, qui s'étend au Nord vers le Sahara, entre le Sénégal et le Niger, voit elle-même se développer l'action de la France. En 1899, un aman général du Gouverneur du Soudan, accordé aux tribus maures qui nomadisent dans la zone d'influence de la colonie ou viennent y opérer des transactions, permit d'assurer à l'avenir des rapports satisfaisants avec ces tribus. Nos territoires des confins du Sahel sont répartis entre plusieurs grandes tribus, exerçant leur souveraineté sur les terrains de parcours, les points d'eau et les routes des caravanes ; à côté de ces tribus principales, qui possèdent leur indépendance propre, existent nombre de groupements de moindre importance, vassaux d'une des grandes tribus et se livrant au commerce, menant la vie pastorale dans le Sahel pendant l'hivernage et venant en saison sèche dans nos cercles, où se trouvent également des pasteurs peulhs ou foulbés. Toutes ces tribus maures pratiquent uniquement la vie errante et leur méconnaissance du droit de propriété les rend quelque peu pillardes ; mais leurs divisions intestines les font incapables de s'entendre pour devenir à notre égard des adversaires dangereux. Egoïstes, jalouses les unes des autres, elles se laissent guider par l'intérêt personnel et immédiat.

Malgré cet esprit d'indépendance des Maures, les petites tribus sont de plus en plus excédées par les spoliations qu'elles subissent de la part des tribus puissantes, et la comparaison qu'elles font de leur sort avec celui de nos indigènes sédentaires, a conduit un certain nombre d'entre elles, depuis 1901, à venir nous payer l'impôt en sollicitant la protection française. Nos relations progressives avec les grandes tribus, la possibilité que nous possédons de les affamer dans

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

le désert, en empêchant leur approvisionnement et l'accès de leurs troupeaux dans nos cercles du Niger ou du Sénégal, amènera sûrement toutes ces populations maures à accepter notre protectorat. En attendant, nous garantissons contre leurs déprédations les confins de nos territoires et les routes des caravanes, nous abstenant d'intervenir dans leurs querelles intérieures.

Aussi un calme fructueux règne-t-il dans le Sahel, préparant notre pénétration vers la région au Nord, qui appartient à la sphère d'influence française ; mais cette contrée n'est pas riche et ne peut nourrir ses habitants ; c'est pourquoi ils se trouvent dans la dépendance de nos territoires soudanais, où les Maures seront peu à peu amenés à quitter leur vie nomade en se rapprochant de nous. En attendant, Nioro est le principal centre de nos relations avec les Maures, qui apportent du sel et de la gomme. Les caravanes maures qui viennent commercer sur nos territoires comptent parfois 3.000 à 4.000 chameaux, avec de grands troupeaux ; seulement pour la région de Nioro, on évalue à 300.000 le nombre des têtes de bétail étranger venant ainsi y pâturer chaque année. Un droit de pacage est perçu par l'administration française.

Etat social. — Évoluant dans le même sens au contact de l'Islam, « les peuples du Soudan, bien supérieurs aux autres noirs, ont un état social tel qu'on peut le considérer, déclare le Dr Chevalier, comme une demi-civilisation ». Ils sont dociles, désireux de se créer un certain bien-être, presque tous attachés au sol qu'ils ont conquis sur la forêt, car si les puissantes sylves de l'Equateur ne s'étendent plus jusqu'au Sahara, c'est sans doute à l'influence de l'homme qu'il faut l'attribuer, et aussi à la tendance au dessèchement d'une partie de l'Afrique. Les Soudanais sont ce que les ont fait le climat et les autres conditions naturelles de leur pays, ainsi que les étapes de leur histoire; mais ce ne sont point des sauvages, excepté toutefois certaines tribus fétichistes de la frontière Sud. L'explorateur Soleillet n'a-t-il pas écrit : « Il n'y a pas infériorité de race entre les noirs du Soudan et les blancs d'Europe : il n'y a qu'infériorité d'éducation. Pour savoir si réellement ces populations nous sont inférieures, il faudrait pouvoir les comparer, non aux Français du XIXe siècle, mais aux Gaulois du IIIe siècle avant notre ère. »

Dans l'application du protectorat français, l'administration du

Haut-Sénégal et Niger, tout en respectant la plupart des mœurs locales, n'a cessé de réagir, au nom de la civilisation, contre certaines coutumes barbares profondément ancrées chez les peuples du Soudan. C'est ainsi qu'elle a poursuivi énergiquement les marchands d'esclaves, s'est efforcée d'enrayer leur honteux trafic et a tenu à traiter en *hommes* tous les indigènes, à quelque caste qu'ils appartiennent, chacun d'eux ayant droit désormais à la même sollicitude de la part de la France, venue précisément en Afrique occidentale pour libérer et civiliser les peuplades noires. Toutefois, si le véritable esclave a disparu avec la traite, il reste encore au Soudan des *captifs de case*, sortes de domestiques attachés de père en fils à une même famille et qui ne peuvent être vendus; ils travaillent pour leur maître, mais vivent comme lui, entretenus souvent par lui et ne sont point maltraités.

Ce servage, espèce d'esclavage familial, est une conséquence de l'état social des populations et persistera longtemps, jusqu'à ce qu'il manque peu à peu d'aliment. Si un de ces captifs de case, qui d'ailleurs peuvent se racheter, cesse d'être content de son sort, par suite de mauvais traitements ou de vente dissimulée, il n'a qu'à se réfugier dans un des *villages de liberté* que nous avons créés dans tout le Soudan, à raison d'un au moins par cercle : ce sont des asiles installés dans ce but à l'abri de nos postes, d'où les anciens captifs sortent légalement libres. Ces villages de liberté sont nombreux, notamment autour de Kayes, de Bammako et de Koulikoro, quoiqu'ils ne se peuplent pas aussi rapidement qu'on pourrait le croire et renferment surtout des gens âgés. On y assure aux arrivants une case et du travail rémunéré; l'administration leur aide même à former ensuite une famille, en accordant à chacun les grains nécessaires pour ensemencer un champ et deux chèvres par feu. Les captifs de case (dont le prix de rachat est en moyenne de 400 francs) ne travaillent pour leur maître que le matin; ils ont pour eux-mêmes le soir, ainsi que deux jours par semaine. Ils forment parfois, pour se livrer à la culture, des villages de captifs, dont les produits agricoles ne reviennent que pour un dixième à leurs maîtres. On voit des captifs de case possédant même à leur tour d'autres captifs, qui travaillent à leur compte dans les mêmes conditions.

Les réquisitions de portage et autres, dont l'autorité militaire avait été obligée d'user pendant la conquête et qui avaient entraîné la

désertion des villages sur les lignes de ravitaillement, ont totalement disparu. Les prestations en nature, qui répugnaient à l'indigène ayant acquitté sa taxe de capitation, ont été également supprimées après une légère augmentation de l'impôt.

Les indigènes, agriculteurs ou pasteurs, vivent désormais librement et assurés de leur sécurité, pourvu qu'ils se montrent soumis à nos lois. Aussi, malgré la légendaire paresse des noirs, le travail devient-il en honneur, maintenant qu'il permet de réaliser des gains et surtout de les conserver ; bien des noirs ne se contentent plus de satisfaire leurs faibles besoins d'autrefois. Certains villages des environs de Kayes, par exemple, y envoient chaque semaine par le chemin de fer les produits de leurs champs, et les habitants d'autres villages apportent sur les marchés des villes les légumes de France qu'ils se sont mis à cultiver ; il en est même qui viennent prendre part à nos adjudications pour des fournitures de grains. Les peuples des bords du Niger, les plus actifs du Soudan, sont déjà habitués à produire plus qu'ils ne consomment. Les Somonos ou Bozos du Niger vivent dans l'aisance, de la pêche et de la batellerie.

Les populations sédentaires groupées autour de nous ont donc pris aujourd'hui confiance ; l'impôt rentre, d'ailleurs, aisément et la monnaie circule de plus en plus, grâce au développement du commerce. Les marchands dioulas voyagent paisiblement sur les routes et viennent s'approvisionner à Kayes, à Bammako, à Ségou, cités devenues actives et importantes, que reconnaîtraient à peine les anciens voyageurs.

Instruction publique. — En cette matière, le programme de l'administration de la colonie a porté sur quatre points essentiels, pour répandre une certaine culture dans la jeunesse indigène : école des fils de chefs, école professionnelle, écoles primaires, écoles agricoles.

En premier lieu existe à Kayes une *École des fils de chefs*, fondée comme école d'otages et qui n'a pris un réel développement qu'à partir de 1897. Son but tend à réunir dans une école spéciale, où ils reçoivent une solide instruction élémentaire, les enfants des principales familles qui ont autrefois gouverné le pays, à les amener à comprendre la grandeur de nos idées et de nos institutions, afin que, rentrés chez eux, ils puissent devenir sous notre contrôle de précieux agents d'action politique. Le personnel de cet établissement se com-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

pose d'un directeur (instituteur européen du cadre d'Algérie), d'un adjoint européen de même ordre, de deux moniteurs indigènes et de trois surveillants ; les élèves sont au nombre de 80, divisés en trois classes, et confortablement logés et nourris dans de grands bâtiments. La méthode d'instruction est simple et pratique, basée sur celle employée dans les écoles indigènes d'Algérie ; elle comporte l'étude de la langue française parlée et écrite, de l'arithmétique élémentaire, de la géographie et du dessin, les leçons de choses et autres connaissances usuelles et aussi la langue arabe. Les élèves, qui ont en général beaucoup de mémoire et une intelligence vive, paraissent comprendre les avantages de l'éducation ; il est pourvu à leur entretien à l'aide d'un abonnement de 0 fr. 40 par jour et par élève.

En second lieu, après divers essais, fonctionne depuis 1900 une *Ecole professionnelle*, ayant deux branches, à Kayes et à Koulikoro, et divisée en quatre sections : 1° enseignement, 10 élèves, en annexe de l'Ecole des fils de chefs à Kayes, pour fournir des instituteurs, commis, percepteurs, etc. ; 2° télégraphie, 10 élèves, rattachée au service des postes et télégraphes à Kayes ; 3° métiers manuels, 30 élèves, dépendant de la direction du génie à Kayes ; 4° agriculture, 50 élèves, annexée à la station agronomique de Koulikoro. Il y a donc au total une centaine d'élèves, de 10 à 15 ans, qui doivent posséder une instruction élémentaire suffisante avant d'être admis ; les études durent trois ans. Les résultats obtenus sont satisfaisants et nombre d'emplois dans les diverses branches de l'administration ont déjà été attribués à des élèves sortis de cette école, ainsi que de celle des fils de chefs.

La troisième catégorie comprend les grandes *Ecoles primaires* de Kayes et de Médine, — dirigées par des instituteurs européens et qui comptent la première 90 élèves et la seconde 50 élèves, servant au recrutement du corps des interprètes et de l'école professionnelle, — et des écoles publiques plus modestes fondées, au nombre de 35, dans les divers cercles civils avec une moyenne de 30 élèves chacune.

Depuis 1902, le personnel disparate placé à la tête des écoles primaires du Soudan a commencé à faire place à des fonctionnaires de carrière, empruntés le plus possible au cadre d'Algérie ; c'est ainsi que les établissements de Bafoulabé, Bammako, Ségou, Bantora et Bobo-Dioulasso ont chacun à leur tête un instituteur européen. Les autres écoles primaires de garçons sont confiées à des commis des

affaires indigènes ou à des moniteurs indigènes, ces derniers sortis généralement de l'Ecole des fils de chefs de Kayes. Les principales écoles sont installées dans des locaux à peu près neufs, et pourvues d'un matériel d'enseignement presque complet ; bien accueillies des musulmans, ces écoles laïques inspirent quelque sympathie aux marabouts, qui commencent à y envoyer parfois leurs propres élèves. On est en voie de les doter de jardins scolaires pour vulgariser l'enseignement agricole.

Plusieurs de ces écoles sont devenues régionales et professionnelles à la suite de la suppression des subventions accordées aux écoles congréganistes ; elles possèdent dans ce cas un internat. Les jeunes élèves de nos écoles du Soudan sont dociles et laborieux, souvent éveillés et observateurs. Les parents s'intéressent même au travail de leurs enfants : c'est souvent un plaisir pour les chefs de famille que d'écouter de la route les leçons données par l'instituteur. Jusqu'à l'âge de 15 ans, les écoliers noirs peuvent supporter sans trop de désavantage la comparaison avec les enfants européens, mais au-dessus de cet âge leur présence à l'école n'est plus désirable, surtout dans les écoles régionales avec internat.

En décembre 1904 et janvier 1905 ont été ouvertes à Kayes et à Ségou les premières écoles laïques de filles, qui ont reçu tout d'abord les orphelines retirées par l'administration aux religieuses ; ces deux écoles ménagères tendent à répandre une éducation pratique, et des soins maternels y sont donnés aux pupilles du gouvernement, par les institutrices qui les dirigent, dans des bâtiments confortables.

De plus, trois cours d'adultes ont été créés dernièrement au Soudan et accueillis avec beaucoup de faveur dans les milieux indigènes.

La *Station agronomique ou ferme-école* de Koulikoro, sur le Niger, a été créée en 1900 ; elle est dirigée par un ingénieur-agronome, avec trois agents de culture. Elle comprend une surface de 75 hectares, avec des logements, école, écuries, magasins. Des essais de culture y sont pratiqués, tant sur les espèces végétales du Soudan que pour l'introduction de plantes alimentaires et industrielles nouvelles ; il y est fait des distributions de graines et de plants. On vulgarise les connaissances agricoles auprès des indigènes, dans la branche de l'école professionnelle qui y siège. Le programme en exécution comprend également l'amélioration et la sélection par croisements des races du bétail indigène, avec les soins à donner aux animaux pour

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

combattre les épizooties. Il y a aussi des écoles pratiques de caoutchouc, signalées d'autre part.

Le voyageur européen transporté subitement de France au Soudan serait par conséquent surpris de rencontrer, notamment sur les bords du Niger, de florissantes écoles, mieux installées peut-être que celles de certaines sous-préfectures métropolitaines. De Kayes à Tombouctou, des écoles jalonnent la grande artère du Soudan et répandent, parmi nos sujets africains, la langue et les idées françaises. Si l'on tient compte des obstacles particuliers qu'on a dû surmonter, il faut reconnaître que cette colonie peut être fière des résultats obtenus et qu'elle a réussi à égaler, sinon à surpasser, des colonies plus favorisées.

D'autre part, il existe des écoles-orphelinats des *missions catholiques*, qui furent subventionnées par la colonie jusqu'en 1903, à Kita, Dinguira, Ségou et Koupéta, mais d'après un rapport officiel les Pères Blancs qui les dirigent se préoccupent plutôt de catéchiser leurs élèves, — généralement en langue indigène, — que de leur donner une véritable instruction pratique et professionnelle ; ils les emploient surtout aux travaux agricoles de la mission et les progrès des études laissent à désirer. D'ailleurs, malgré le zèle des missionnaires, le catholicisme fait peu de prosélytes dans le milieu musulman, et la plupart des enfants convertis retournent à l'Islam en arrivant à l'âge d'homme. En outre, des religieuses assurent le fonctionnement d'orphelinats-écoles de jeunes filles et de métis en bas-âge, à Dinguira et à Ségou. Au total, il y a une dizaine d'écoles congréganistes, avec des dispensaires.

Quant aux *Écoles musulmanes*, elles florissent avec une grande activité dans les chefs-lieux de cercles et les centres indigènes importants, surtout dans la vallée même du Niger. Ces écoles coraniques, dirigées par des marabouts plus ou moins instruits, mais très considérés de leurs correligionnaires, sont infiniment plus nombreuses et plus fréquentées que les nôtres. On en compte jusqu'à 164 avec un total de 1.700 élèves, dans chacun des cercles de Kayes, Koury et Bandiagara, 127 dans le cercle de Djenné, avec 1.300 élèves, et certaines jouissent d'une grande réputation ; souvent les classes se font en plein air, près de la mosquée. Ces écoles donnent pour une modique rétribution des familles l'enseignement religieux oral ; les élèves, parmi lesquels les fillettes sont admises, apprennent à réciter et par-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

fois même à écrire en arabe certains versets du Coran, mais sans que le sens exact des mots soit compris des enfants, quoique l'enseignement normal dure trois ou quatre ans ; toutefois, quelques élèves poussent plus loin leurs études coraniques. Ces écoles exigent un contrôle politique incessant de l'autorité française; on s'efforce d'attirer à nous soit les marabouts, soit les meilleurs élèves, et à les rendre nos obligés dans les postes recherchés de cadis, greffiers, traducteurs d'arabe, etc....

Assistance médicale. — Une commission d'hygiène fonctionne à Kayes et un médecin des troupes coloniales, qui y soigne les Européens non hospitalisés, est en même temps chargé du dispensaire — où les indigènes viennent de plus en plus nombreux solliciter les secours médicaux — et du service de la vaccination. L'hôpital de Kayes comprend une salle spéciale pour les indigènes et y reçoit en moyenne, par an, 75 malades, représentant deux mille journées de traitement.

Dans tous les postes importants également pourvus de médecins, ceux-ci reçoivent une indemnité de la colonie pour assurer le service de l'assistance médicale indigène et répandre la vaccine; des médecins spéciaux y sont même affectés. Cette assistance se trouve pratiquée aussi dans les postes sans médecin, les commandants de cercle recevant des caisses de médicaments à distribuer avec les instructions utiles. Ajoutons que l'on forme un personnel d'infirmiers indigènes. Il y a dans cette voie un des plus puissants moyens d'influence française.

Agriculture. — La flore du Soudan est d'une grande richesse et les meilleurs agriculteurs sont les Peulhs et les Bambaras; c'est pendant l'hivernage que se font les travaux agricoles. En dehors des produits du sol qui servent à l'alimentation des indigènes (mil, maïs, patates, etc.), les cultures ou produits agricoles intéressant l'avenir économique de la colonie sont principalement : gomme, caoutchouc, coton, indigo, karité, arachide, tabac, riz, manioc, bourgou, plantes fibreuses et à tannin.

La *gomme*, produite par l'acacia, spontané dans le Sahel, la boucle du Niger et les pays désertiques du Nord, est apportée par les Maures sur nos marchés et, dans un but de fraude, mélangée fréquem-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

ment avec une variété inférieure, de valeur presque nulle. La sélection des gommiers ne pourra être entreprise que lorsque la baisse de prix s'arrêtera et que nous connaîtrons mieux le pays et les procédés de production.

Le *caoutchouc*, dont les débouchés ne cessent de croître, est heureusement abondant sur divers points de nos territoires, surtout entre le Niger et la côte d'Ivoire; mais si nous devons développer rationnellement chez les indigènes l'exploitation de ce produit naturel, il faut avant tout assurer la conservation des lianes d'où il est tiré. Réprimer toute destruction des plantes, améliorer la qualité par les procédés de récolte et l'introduction de variétés de choix, augmenter la quantité par la création de plantations nouvelles, tel est le programme à exécuter.

Les fâcheuses pratiques des indigènes qui se livrent à la récolte du caoutchouc déprécient souvent la marchandise par une préparation défectueuse et tarissent la source des produits par la destruction des lianes. Dans le but de remédier à ces inconvénients, l'administration a récemment créé deux *Écoles pratiques de caoutchouc*, à Bobo-Dioulasso et à Banfora. On y forme des moniteurs indigènes qui, de retour au village, apprennent à leurs congénères à récolter utilement le caoutchouc, à le traiter convenablement et à assurer tout à la fois la conservation et la multiplication des lianes. L'expérience a montré qu'il était possible d'enseigner en deux mois, aux élèves, les principes et la pratique de la méthode. Les résultats obtenus dans ces stations agronomiques sont déjà très satisfaisants, et le gouverneur de la Nigeria britannique a même demandé le concours de l'Ecole de Bobo-Dioulasso pour une création semblable.

Le *coton*, spontané dans le pays, est cultivé sur toute l'étendue de nos territoires, principalement sur les rives du Niger et du Bani; il n'y a presque point de village indigène qui n'en ait un ou plusieurs « lougans » ou champs de culture; l'espèce la plus répandue est le *gossypium punctatum*. La question du coton est vitale pour le Soudan et nous avons à développer et perfectionner les cultures, en instruisant les noirs des procédés à employer à cet effet, notamment pour renouveler leurs plants et faire la sélection des graines. C'est précisément là une culture simple, à portée de l'esprit des indigènes et vers laquelle doivent être orientés leurs efforts. Un chef qui fut toujours un grand ami de la France, le fama Mademba, ancien contrôleur des télégraphes

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

au Sénégal, placé depuis quinze ans à la tête de l'état de Sansanding, produit déjà sur ses domaines une certaine quantité de coton, d'après les conseils qui lui ont été donnés; nous verrons ailleurs les excellents résultats obtenus.

L'*indigo* croît à peu près dans toutes les régions fertiles, cultivé par les indigènes ; les procédés employés, entre autres ceux de préparation, devraient être perfectionnés pour obtenir un meilleur rendement de cette plante tinctoriale.

Le *karité*, bel arbre qui domine la brousse sur la plus grande partie de nos territoires, spécialement dans la région du Niger et au centre du Soudan, donne un fruit appelé « beurre de karité », que les indigènes emploient sur une grande échelle pour l'alimentation, l'éclairage et la toilette. Mais ils n'exploitent pas commercialement ce produit pour l'exportation, quoique les amandes grasses du karité puissent être utilisées par l'industrie, notamment dans la stéarinerie. Il faudrait pour cela généraliser une exploitation méthodique des arbres et une manipulation moins compliquée du fruit, qui atteint encore un prix un peu trop élevé pour être expédié très avantageusement en Europe. Le karité produit, en outre, un latex se rapprochant de la précieuse *gutta-percha* et qui est l'objet de nouvelles études.

L'*arachide* est un des éléments de la nourriture indigène et pourrait devenir au Soudan, comme déjà au Sénégal, l'objet d'une grande extension pour l'industrie de l'huilerie. La culture demande peu de soin et n'appauvrit pas le sol ; en l'étendant, on pourra aussi diminuer les disettes qu'amène parfois l'insouciance des indigènes. Les cultivateurs ont été encouragés à faire des plantations d'arachides sur les côtés du chemin de fer.

Le *tabac* pousse bien partout au Soudan, et les Somonos des bords du Niger pratiquent assez habilement sa culture, faisant de bons bénéfices en vendant aux Dioulas le surplus de leur consommation; mais la préparation laisse à désirer pour l'expédition au dehors. Il sert surtout comme tabac à priser.

Le *riz* est cultivé de plus en plus sur le cours du Moyen-Niger et sur les plateaux du haut-fleuve, selon l'espèce; des travaux d'irrigation permettraient un plus fort rendement pour la consommation africaine.

Le *manioc* et la *patate* se répandent dans les villages de culture et pourront peut-être concourir à alimenter plus tard des distilleries pour la production de l'alcool, ainsi que la plante suivante.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le *bourgou*, graminée qui couvre spontanément de vastes terrains inondés de la vallée du Moyen-Niger, est une plante saccharifère que certains voyageurs ont considérée comme un produit d'avenir, mais au sujet duquel des études complémentaires sont indispensables; les indigènes en tirent une boisson sucrée.

Deux autres produits naturels, qui se rattachent aux précédents, sont la *cire* et la *soie*. Le miel est abondant au Soudan et recherché par les indigènes, mais la cire, qui pourrait devenir un bon article d'exportation, n'est guère utilisée; sa préparation est primitive. De Kayes à Djenné et aussi le long du coude du Niger, les vers à soie se rencontrent fréquemment sur les jujubiers et les tamariniers, arbres communs en ces contrées; seuls, les Somonos paraissent utiliser les cocons et en tirer la soie; malheureusement un grand nombre sont détruits chaque année par les feux de brousse.

L'administration se préoccupe du développement des cultures indigènes et de leur perfectionnement. Des avances en outils, plants et graines sont faites aux noirs, dans la mesure du possible, et des conseils pratiques leur sont donnés, entre autres pour l'emploi de la charrue. On les encourage à multiplier les greniers à mil, afin d'amasser des vivres de réserve pour les cas de disette provenant de la sécheresse, des sauterelles ou d'autres causes accidentelles. Enfin, il existe des jardins d'essais, notamment à Kayes, et on a vu qu'un enseignement agricole spécial est organisé.

Elevage. — En même temps que par ses ressources agricoles, le Soudan est appelé à développer sa prospérité par l'élevage, car le bétail y est très abondant, quoique peu soigné en général. Lorsque l'indigène n'est pas agriculteur, il est pasteur; presque toutes les races (chevaline, bovine, ovine et caprine) s'y rencontrent, donnant lieu à un commerce intérieur considérable. Les Maures et les Peulhs entourent de soins leurs immenses troupeaux de moutons et de bœufs dans le Sahel, où ils forment la principale richesse. Les autres pays d'élevage sont les plaines du Niger, notamment le Macina, et l'intérieur de la boucle du fleuve jusqu'au Mossi.

Les bœufs de l'espèce commune servent de viande de boucherie et le bœuf à bosse ou zébu, plus répandu et plus fort, rend de grands services comme animal porteur; dans les centres importants, on commence à entretenir des vaches laitières. Les moutons sont de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

deux races, celle des Maures et celle du Macina, les moutons de cette dernière se rapprochant beaucoup des nôtres; la chèvre est surtout multipliée chez les Maures. Il y a trois espèces de chevaux et les noirs ont une véritable passion pour ce noble animal, qui est pour eux l'indice de la richesse et du commandement; à Nioro, à Djenné, on voit de jolis chevaux. L'âne est fort répandu et précieux pour les noirs, quoique méprisé. Enfin, les volatiles ordinaires de basse-cour abondent dans les villages.

L'élevage de l'autruche, auparavant beaucoup plus étendu, est encore pratiqué dans le nord de la boucle du Niger et le Sahel pour la vente des plumes.

Un laboratoire zootechnique et bactériologique a été récemment établi à Ségou, sous la direction d'un vétérinaire militaire, et plusieurs dépôts d'étalons ont été créés pour l'amélioration des races chevalines. La ferme-école de Koulikoro s'occupe également des questions d'élevage.

Industrie. — Les industries indigènes sont peu développées. Elles ne comprennent guère que la fabrication de l'alcool (tiré notamment du gros mil ou sorgho), le vêtement (cotonnades en bandes étroites des tisserands noirs, couvertures de laine du Macina et de Tombouctou), la parure (bijouterie d'or, d'argent et de cuivre), les armes et instruments divers (les forgerons noirs étant assez habiles à travailler le fer, dont le minerai est partout répandu avec la latérite), la teinturerie, la tannerie, la poterie, la vannerie. Les procédés et l'outillage sont très primitifs, et la routine extrême ; par suite les résultats se trouvent limités, malgré une certaine habileté manuelle des ouvriers. Néanmoins, les objets fabriqués par les indigènes donnent lieu à des échanges assez importants à l'intérieur du pays. Quant à l'industrie aurifère, qui n'est pourtant pratiquée que d'une façon très sommaire par les noirs, dans le Bambouk, sur la frontière du Sénégal, et le Lobi, près de la côte d'Ivoire, elle produit de beaux résultats : au commencement de 1905, à Solla, canton de Dialafara, les indigènes ont récolté en trois mois, dans les alluvions de la Falémé, plus de sept kilogs d'or, valant 18.000 francs.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

II

LA COLONISATION

Entreprises européennes. — La pacification du Soudan français est encore trop récente pour que des colons autres que les commerçants soient déjà allés s'y installer, d'autant plus que les colonies côtières retiennent les hommes entreprenants. Le Haut-Sénégal et le Niger ne sont pas pour l'Européen des colonies de peuplement, mais d'exploitation avec le concours de la main-d'œuvre indigène. Il existe toutefois vers le Haut-Niger et la Guinée une région montagneuse que son altitude, avec le climat tempéré qui en résulte, rend saine et habitable pour l'Européen.

Acclimatement et hospitalisation. — Le climat du Soudan ne mérite nullement la fâcheuse réputation qui lui a été faite au temps des colonnes militaires, lesquelles se trouvaient naturellement dans de mauvaises conditions sanitaires. Il comprend les deux saisons tropicales, l'une (la plus longue) de sécheresse avec vent du Nord, l'autre de pluies avec vent du Sud, — celles-ci diminuant progressivement du Sud au Nord, — et l'aspect du pays, très fertile s'il est arrosé, se modifie totalement d'une saison à l'autre.

La conservation de la santé des Européens n'en nécessite pas moins beaucoup de soins et présente, en raison de la distance, une importance toute spéciale. Dans le Haut-Sénégal et Niger, le service sanitaire est dirigé par un officier supérieur du corps de santé des troupes coloniales, qui pourvoit à l'application des mesures de police sanitaire, assisté d'un conseil sanitaire, et veille à l'hygiène publique, avec une commission d'hygiène. Ce chef de service a la direction de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

l'hôpital de Kayes, secondé par plusieurs autres médecins, par des pharmaciens, des infirmiers et des infirmières ; celles-ci sont actuellement laïques en remplacement des religieuses. En outre, un officier du corps de santé est chargé à Kayes des arraisonnements pour les bateaux du Sénégal et des soins aux malades non hospitalisés.

L'hôpital de Kayes est bien installé sur un plateau, à deux kilomètres de la ville, relié à celle-ci par une voie Decauville ; il se compose de plusieurs pavillons et contient 65 lits, recevant en moyenne par an 400 malades et aussi des indigènes dans une salle spéciale. A Kati-Bammako se trouve un hôpital moins important et la plupart des postes de la colonie sont pourvus de médecins. Le chemin de fer possède un service médical spécial et une formation sanitaire existe à Toukoto, permettant d'isoler les malades dans les cas suspects.

A la suite des récentes épidémies de fièvre jaune qui ont sévi à Kayes, des mesures énergiques de salubrité publique ont été prises pour préserver la ville de ce fléau ; des travaux d'assainissement ont été entamés. Une machine à stériliser l'eau a été installée à Kayes par le service médical et rend de grands services aux Européens. Il est bon d'indiquer que des blancs ont déjà pu séjourner plusieurs années de suite au Soudan sans être malades.

Régime de la propriété et main-d'œuvre. — Le régime de la propriété foncière et le régime forestier sont ceux du Sénégal, le régime du domaine public et des terres domaniales et celui des mines sont les mêmes dans toute l'Afrique occidentale française. On trouvera donc les renseignements y relatifs dans la « vue d'ensemble ».

Les entreprises agricoles, industrielles et commerciales, basées sur le travail indigène et dirigées par des Français expérimentés, pourvus de capitaux suffisants, sont le moyen de prospérité future des pays vierges du Soudan.

Les manœuvres noirs, qui évidemment font une besogne restreinte, se paient de 0 fr. 50 à 1 franc par jour, plus la nourriture ; les surveillants ou chefs d'équipe, indispensables pour obtenir un rendement sérieux des ouvriers, coûtent de 1 fr. 50 à 2 fr. 50. Quant aux ouvriers de métier intelligents, ils demandent de 3 à 6 francs.

Dans la région du Haut-Sénégal, les salaires ont doublé depuis vingt ans, sans que la qualité de la main-d'œuvre se soit notablement améliorée. Le travail à la tâche est évidemment préférable à

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

celui à la journée, le noir n'étant pas disposé à un effort continu ; le travail d'un Européen correspond environ au double de celui d'un noir. Pour assurer la stabilité de la main-d'œuvre à des entreprises importantes, une réglementation sera sans doute nécessaire.

La facilité avec laquelle les noirs se déplacent et la lenteur inévitable de la colonisation permettent de penser que la pénurie de main-d'œuvre n'empêchera pas la mise en valeur du pays. Sans être abondante, la main-d'œuvre indigène devient d'ailleurs de plus en plus facile à trouver, notamment chez les Bambaras, ainsi qu'on en a fait l'expérience pour les travaux du chemin de fer.

Agriculture. — Il n'existe jusqu'ici qu'un très petit nombre de concessions agricoles faites à des Européens, à Kayes, Bammako, Mopti. On manque encore de données positives sur ce que donnera leur exploitation : du coton, de l'arachide, du riz, du caoutchouc, des arbres fruitiers ont été plantés. Les légumes d'Europe ont été peu à peu introduits au Soudan et leur culture se répand aussi, depuis plusieurs années.

L'extension de la culture du caoutchouc est poursuivie par l'administration. Les stations agronomiques ont fait de nombreuses plantations ; des plants de l'espèce Céara ont été introduits et l'on forme des pépinières. Afin de compenser l'exploitation intensive, les chefs de villages des régions propices ont reçu dernièrement des instructions, tendant à faire planter dix pieds de caoutchouc par chaque habitant, la production devenant la propriété du village, qui trouvera là des ressources pour le paiement de l'impôt. Une culture recommandable serait aussi celle de l'arbre à Kola, sur les confins sud du Soudan, où l'on importe le précieux fruit des colonies voisines. Des exploitations forestières d'essences propres à la construction seraient également possibles. Nous avons fait connaître au sujet des indigènes l'organisation des services de l'agriculture.

Coton. — La vallée du Niger paraît destinée à devenir un des grands centres de production cotonnière du monde. Un effort considérable a été entrepris dans ces dernières années par l'administration de la colonie, avec le concours de l'« Association cotonnière coloniale » fondée à Paris. Des essais féconds en enseignements ont été exécutés en 1903, sous les auspices directs du lieutenant-gouverneur, M. Ponty,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

et du directeur de l'agriculture, M. Vuillet, chef de la station agronomique de Koulikoro. Ils sont étendus chaque année : au début de 1904, les territoires favorables du Soudan ont été divisés en cinq « régions cotonnières », sous la direction d'agents de culture diplômés, et les essais ont été méthodiquement repris, sur une plus grande échelle. De son côté, l'Association cotonnière coloniale n'est pas restée inactive; ses agents ont établi de nombreux champs d'expérience. Les produits de cette récolte, malgré une sécheresse exceptionnelle, ont été for tappréciés sur les marchés du Havre et de Liverpool et cotés à un bon prix : 65 francs les 50 kilogs. Les essais industriels effectués en France sur les cotons du Soudan, par de grands établissements de filature et de tissage, ont démontré qu'ils pouvaient déjà marcher de pair avec les premières marques d'Amérique.

En 1905, l'administration a voulu donner une grande extension aux cultures et 18 tonnes de graines américaines, des espèces Géorgie et Mississipi ayant déjà réussi dans le pays, ont été distribuées aux indigènes. Ceux-ci ont accepté avec empressement les semences et les instructions qui leur ont été largement données pour assurer une bonne récolte; les noirs constatent eux-mêmes la supériorité des nouveaux produits sur le coton qu'ils cultivaient déjà, ainsi que nous l'avons signalé.

C'est dans ces conditions favorables et avec le concours de nombreux chefs, que 400 hectares dans la région de Ségou, 300 dans celle de Sansanding et d'autres surfaces moindres sur plusieurs points entre Koulikoro et Bandiagara, en tout dans 200 villages, étaient ensemencés l'été dernier et ne tardaient pas à promettre une magnifique récolte. Des stations d'égrenage et de pressage mécaniques sont établies à Koulikoro et à Ségou. On est désormais certain de produire du bon coton en abondance dans la vaste région Niger-Bani-lac Debo, qui forme le fertile delta intérieur du grand fleuve, sorte de Mésopotamie nigérienne, où les plantations de coton vont faire la tâche d'huile, alternant avec de riches pâturages. En outre des maisons de commerce du Soudan, l' « Association cotonnière coloniale » a formé un consortium pouvant acheter la future récolte (évaluée à une centaine de tonnes), et l'opération s'annonce comme lucrative, maintenant que le chemin de fer se trouve en exploitation.

Elevage. — Nous avons dit l'abondance des troupeaux indigènes; des Européens pourraient donc, en dehors des essais de l'adminis-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

tration, s'occuper utilement de l'élevage des moutons, bœufs et chevaux. Le *mulet* a été importé de France et d'Algérie par le service des ravitaillements ; il rend de grands services et la compagnie des conducteurs en possède plus de 500 ; le baudet est honni dans le Soudan français, quoiqu'il existe en Nigeria, et il y aurait intérêt à produire une race indigène. Le *porc* a été introduit pour l'alimentation des Européens et s'est répandu dans tous les postes ; mais les indigènes musulmans le considèrent comme une bête immonde et n'en élèvent point.

L'*autruche* pourrait donner lieu à un élevage productif dans le nord du Soudan : des autrucheries modèles ont été fondées par l'administration, notamment à Goumbou, mais elles n'ont guère donné de résultats, faute de spécialistes, et les indigènes laissent décliner cet élevage ; une mission d'études vient d'être envoyée sur place. La domestication de l'*aigrette* dans la région nigérienne serait également susceptible de donner de beaux bénéfices par l'exportation des plumes. Dans le sud du Soudan, *l'apiculture* est aussi appelée à réussir, en raison de l'abondance des essaims d'abeilles ; une importante quantité de cire pourrait être exportée et le miel trouverait son écoulement chez les indigènes.

Industrie. — Jusqu'à présent, c'est surtout l'administration qui a dû faire œuvre industrielle. La direction du chemin de fer a créé des fours à chaux et briqueteries et deux huileries, pour ses propres besoins ; elle a ouvert des carrières de pierre à bâtir près de Kayes. La direction de l'artillerie a installé une chaufournerie et une briqueterie aux environs de Kayes, et vend des matériaux aux particuliers pour faciliter les constructions d'immeubles. Ce même service exploite une machine à glace, qui rend les plus grands services aux Européens. Enfin, un commerçant de Kayes a créé une boulangerie et une fabrique d'eaux gazeuses ; il en est de même à Kati-Bammako, où fonctionne aussi une machine à glace appartenant à la colonie. A Koulikoro, le service de la flottille du Niger exploite une scierie à vapeur, annexée à ses ateliers de réparations. Il existait, en outre, il y a quelques années, à Koulikoro, des moulins à blé, mais l'insuffisance et la mauvaise qualité du blé de Tombouctou, qui s'y manipulait, ont obligé l'administration à abandonner cet essai. Il sera, d'ailleurs, nécessaire pour créer des industries, d'utiliser des chutes d'eau comme force motrice.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Avec l'ouverture de la voie ferrée jusqu'au Niger, il semble que le moment serait propice pour la création d'industries européennes, telles que la distillation des alcools de grains (pour produire du combustible en l'absence de charbon), l'exploitation du coton et du karité, la préparation des teintures et des peaux, la fabrication de conserves de viande, etc. A Kayes vient d'être ouvert un hôtel, où les fonctionnaires et les voyageurs trouvent le confortable des hôtels de France.

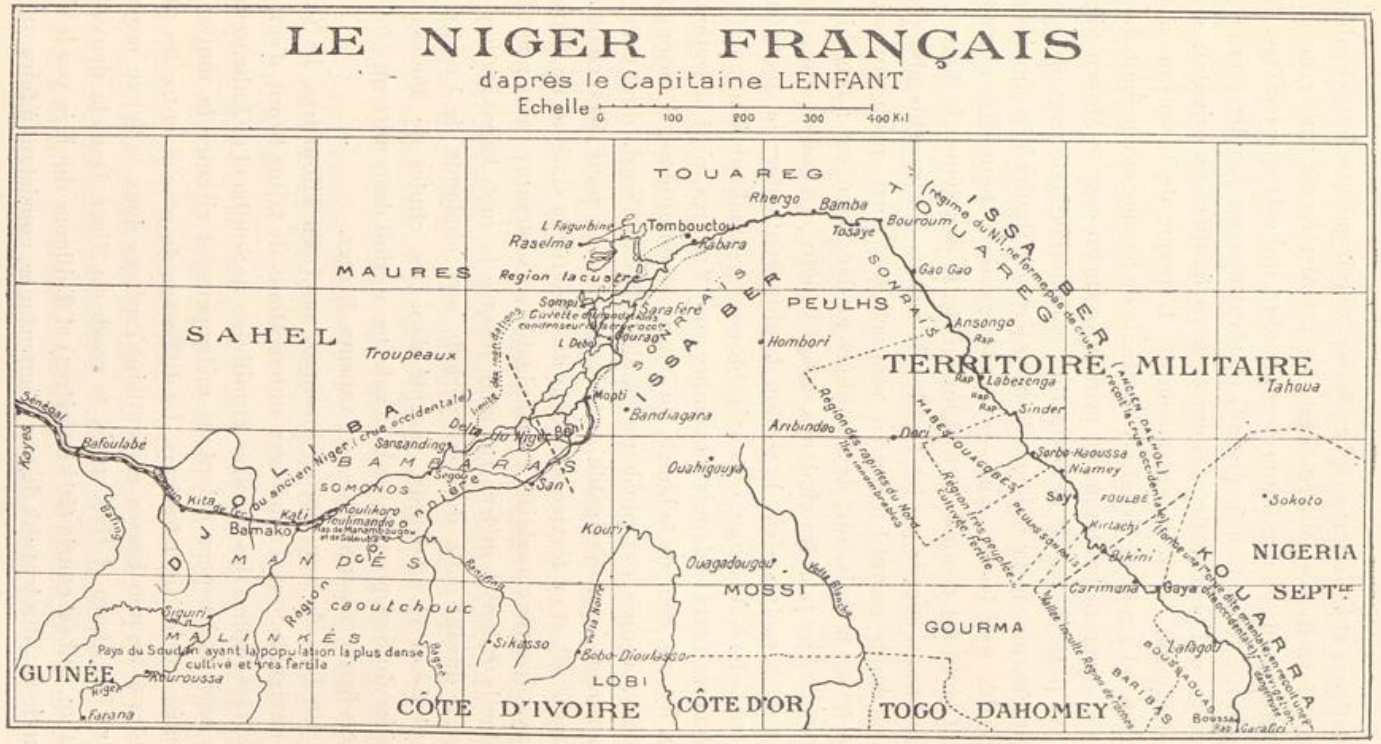
L'industrie minière, notamment, peut avoir de l'avenir : les gisements d'or du Bambouk et du Lobi, exploités par des procédés moins primitifs que ceux des indigènes, avec un matériel de dragages, donneraient sans doute un bon rendement. Un arrêté du Gouverneur général, daté du 4 juin 1903, ayant ouvert à la recherche et à l'exploitation des mines les territoires civils de la colonie, des maisons de commerce font explorer les gîtes alluvionnaires de la Falémé et les placers aurifères de la région du Lobi ; de nombreuses demandes de concessions ont déjà été faites par des Compagnies minières et des prospecteurs. On a signalé aussi de l'or dans la région de Bammako.

Voies de communication

Le Niger. — La grande voie naturelle de communication du Soudan français, son artère principale, est ce magnifique fleuve, de plus de 4.000 kilomètres de longueur. Ses sources au mont Tembi-Kounda, sur la frontière de Sierra-Leone, ont été découvertes en 1879, par l'expédition marseillaise Zweifel et Moustier ; après plusieurs explorations et campagnes, son cours a été tout entier relevé par les missions Hourst et Toutée, en 1895-96. Depuis lors, les capitaines Lenfant, Fourneau et Salaman ont complété la connaissance du régime hydrologique et de la navigabilité normale du Niger ; l'achèvement de cette étude a été entrepris en dernier lieu par la mission hydrographique du lieutenant de vaisseau Le Blévec. Les conditions d'utilisation du fleuve soudanais sont donc aujourd'hui bien connues et nous allons les résumer d'après les travaux les plus récents.

Le grand fleuve se divise en quelque sorte, au point de vue du régime des eaux, en *trois Niger*, dont deux tropicaux, le Djoliba ou

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG


LE NIGER FRANÇAIS
d'après le Capitaine LENFANT
Echelle 0 100 200 300 400 Kil
TOUAREG
Rhergo
Bamba
Bouroum
Tosaye
Tombouctou
L. Fagubine
Raselma
Sabara
MAURES
Region lacustre
Gao Gao
SONRAIS
ISSABER
TOUAREG
(régime du Niger)
PEULHS
SAHEL
Troupeaux
Ansongo
Hombori
TERRITOIRE MILITAIRE
Labezenga
Tahoua
Sinder
Mopti
Bandiagara
Aribindéo
Deci
Sokoto
Serbe Haoussa
Niamey
Say
NIGERIA
SEPTE
Ouahigouya
Kouri
Ouagadougou
MOSSI
GOURMA
Carimana
Gaya
Dikini
Kirtachi
Bamako
Koulikoro
Sansanding
Segou
San
Bafoulabé
Kayes
Sénégal
Kita
Kati
Siguiri
Sikasso
Bobo-Dioulasso
LOBI
GUINÉE
Pays du Soudan ayant la population la plus dense cultivé et très fertile
Farana
Kouroussa
CÔTE D'IVOIRE
CÔTE D'OR
TOGO
DAHOMEY
BARIBAS
BOUSSANSAS
Boussa
Garadi
Lafagou
Région caoutchouc
MALINKÉS
SOMONOS
BAMBARAS
MANDÉS
DOLIBA

haut-fleuve et le Kouarra ou bas-fleuve, réunis par une branche désertique, l'Issa-Ber ou Moyen-Niger. Le premier forme une crue occidentale, ayant son maximum en septembre, qui est reçue par l'Issa-Ber (lequel n'a point de crue propre) et transmise en janvier-février au Kouarra, qui possède de plus une crue particulière ou orientale dont le maximum est aussi en septembre. L'époque de la saison sèche correspond à celle de la saison hivernale de France sur le haut-fleuve et se prolonge de l'automne au printemps inclus sur le Moyen-Niger.

Au point de vue de la navigation commerciale, on peut diviser le Niger français en *six sections :* la première, de Siguiri à Bammako, est navigable aux hautes eaux, en août-décembre, pour des chalands ayant un tirant d'eau de $0^m 80$ à un mètre; la deuxième, de Bammako à Koulikoro, coupée par les rapides de Sotuba, est franchissable pour les chalands calant 1 mètre en août-octobre, ainsi qu'en novembre pour $0^m 50$; la troisième, de Koulikoro au lac Débo, est navigable en juillet-janvier pour les chalands calant 1 mètre, en août-octobre pour ceux de 2 mètres, c'est la section la plus fréquentée; la quatrième, du lac Débo à Ansongo, est navigable pour les chalands d'un mètre en septembre-mars et depuis novembre pour 2 mètres, c'est la section la plus longue, celle de la boucle du Niger; la cinquième, d'Ansongo à Niamey, coupée par plusieurs rapides, dits du Nord, dont ceux de Labenzenga, est navigable en décembre-mars pour des chalands calant $0^m 50$, et en février pour ceux de 1 mètre ; la sixième, de Niamey à Gaya, frontière anglaise, est navigable en septembre-mars pour des chalands calant 1 mètre. En aval, jusqu'à la mer, la navigation est ouverte durant cette dernière période aux chalands de 1 mètre de tirant d'eau et au-dessus, excepté dans les chutes de Boussa ou rapides du Sud, pour lesquels la calaison ne doit descendre qu'à $0^m 70$; le bas-fleuve est accessible aux vapeurs de mer.

En fait, de Koulikoro à Ansongo, sur 1.300 kilomètres, le Niger est navigable toute l'année aux embarcations de faible tirant d'eau et, à part les régions des barrages granitiques de Sotuba et de Labenzenga, des bateaux à vapeur calant un mètre peuvent circuler la moitié de l'année sur le Niger français. La différence de niveau entre les plus hautes et les plus basses eaux atteint 7 mètres dans le fleuve moyen, entre Koulikoro et Gao, après le coude du Niger. Dans la deuxième section, qui est courte (50 kilomètres) et d'ailleurs doublée par le chemin de fer, des travaux de peu d'importance, consistant à faire sauter

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

quelques roches et à établir un balisage du fleuve, peuvent prolonger de quelques semaines la durée de la navigation pratique; sur la cinquième section, il pourrait en être de même, quoique les rapides y soient plus nombreux et plus étendus. Naturellement, un grand nombre d'îles, variant selon les crues, parsèment tout le cours du Niger.

A l'époque des hautes eaux, la grande plaine du Niger, — depuis Sansanding (où l'altitude du fleuve est déjà descendue de 950 mètres à 250 mètres) et le delta intérieur formé avec le Bani, où s'élève Djenné la perle du Soudan, jusqu'au Macina et à Tombouctou, — est recouverte par des inondations fertilisantes, qui s'y déversent au moyen de nombreux marigots et lacs ; dans l'ouest de Tombouctou, le beau lac Faguibine constitue même un véritable réservoir à eaux profondes. La *zone d'inondation* atteint de 100 à 150 kilomètres de largeur et le barrage projeté de quelques marigots dans cette région pourra utilement régler l'irrigation. Aussi les voyageurs s'accordent-ils à comparer cette superbe plaine à l'Egypte et le Niger au Nil, à proclamer la fertilité exceptionnelle d'une telle vallée de champs et de pâturages. Il y a tout lieu de croire que cette vaste cuvette d'inondation était occupée jadis, jusque dans le Sahara au nord de Tombouctou, par une sorte de grand lac analogue à la dépression du Tchad et dans lequel se déversait le Haut-Niger. La branche maritime du fleuve descendait alors du Sahara au nord de Gao. C'est par un phénomène géologique de capture que les deux Niger ont fait leur jonction en creusant dans le désert un nouveau lit qui les a reliés par la coupure de Tosaye. Le dessèchement du Sahara se poursuit d'ailleurs vers le Sud, et le coude du Niger traverse des sables désertiques où ses eaux seules créent de la fertilité dans le voisinage, spécialement sur la rive droite ; tout ce pays du Nord manque d'arbres et c'est à l'intérieur de la boucle une vaste steppe. La végétation de la vallée ne redevient belle qu'à partir d'Ansongo.

Malheureusement une constatation importante se fait jour : le capitaine Fourneau, notamment, a signalé qu'une baisse continue du niveau moyen du Niger était observable et que les indigènes même en reconnaissaient l'existence, du bas fleuve à Tombouctou. Dans ces conditions, le projet d'un grand barrage à établir sur le Niger, en aval du défilé de Tosaye, permettrait, en formant un bassin de retenue, d'irriguer d'immenses surfaces jusqu'en amont de Tombouctou.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Tel est le projet d'un ingénieur spécialiste, M. Favard, pour rendre à l'empire des Sonrhaïs son antique splendeur.

Une mission hydrographique du Niger, dirigée par le lieutenant de vaisseau Le Blévec, a été chargée depuis 1902 d'achever l'étude du fleuve, au point de vue du levé à grande échelle de son cours et des travaux d'amélioration à exécuter dans les différents biefs. La carte détaillée des rapides de Sotuba a été notamment dressée et la mission a reconnu définitivement que, de Koulikoro à Ansongo, des travaux insignifiants permettront une bonne navigation, avec la construction d'épis et le balisage général du fleuve fixant un chenal ; à Sansanding, un seuil de sable sera facilement supprimé. D'ailleurs, la loi du 5 juillet 1903 sur l'emprunt de l'Afrique occidentale française comprend un crédit de 5 millions pour l'amélioration des fleuves Sénégal et Niger.

Chargé, avec le commandement de la flottille du Niger, d'assurer pour la colonie un véritable *service régulier de navigation* sur le grand bief du fleuve, le lieutenant de vaisseau Le Blévec a dirigé au début de 1905 le transport de France à Koulikoro, par le Sénégal, de deux grandes embarcations à vapeur, construites sur ses plans pour le faible tirant d'eau de 0^m 35 ; ces vedettes, de 15 mètres de long, assurent, depuis le 1er juillet, le service postal et le transport rapide de quelques passagers, pendant toute l'année même aux basses eaux, entre Koulikoro et Tombouctou (900 kilom.), avec un départ chaque quinzaine de ces deux ports fluviaux ; le trajet s'effectue en quatre jours en moyenne. Le lieutenant de vaisseau Le Blévec est revenu en France l'été dernier prendre livraison d'un vapeur de charge à deux ponts, le *Mage*, long de 39 mètres, ne calant que 45 centimètres à charge minimum et pouvant porter au tirant d'eau de 0^m 90 plus de 100 tonnes de marchandises, 48 passagers de classes avec couchettes et une centaine d'indigènes. Ce navire est en montage sur le Niger pour entrer en service au milieu de 1906 ; il naviguera sur le fleuve jusqu'à Ansongo, sur 1.300 kilomètres. De plus, l'atelier de construction et de réparations des chalands de la flottille du Niger, avec scierie à vapeur, qui existait depuis longtemps déjà à Koulikoro, a été perfectionné et doté d'un outillage plus complet.

En dehors des vapeurs susdits, les moyens de transport sur le Niger sont d'abord les pirogues indigènes, dont certaines mesurent jusqu'à 30 mètres de longueur et portent 8 tonnes ; ensuite les cha-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

lands de l'Etat ou des particuliers, soit en bois du pays, dont certains ne calent que 0m 60 pour 9 tonnes, soit en acier, dont la calaison n'est que de 0m 60 pour 15 tonnes; plusieurs sont pontés. Seuls les grands chalands en aluminium de la flottille de la colonie ne rendent pas de bons services; la construction en ce métal doit être abandonnée. Un excellent personnel de laptots noirs forme les équipages. Sous la direction successive de l'artillerie et du commissariat, qui continue à l'administrer, la flottille de la colonie, avec son port d'attache à Koulikoro, comprend une soixantaine d'embarcations et assure depuis plusieurs années déjà des transports au compte des particuliers, en même temps que ceux de l'Etat, d'après un tarif fixé par arrêté gouvernemental. Une Compagnie Niger-Soudan dessert aussi un service de chalands et possède depuis peu un vapeur.

Le ravitaillement du Territoire militaire du Niger par le bas-fleuve britannique, ouvert à la navigation internationale, a été abandonné en 1904, comme non pratique, malgré les laborieuses missions successivement accomplies avec succès dans ce but par les capitaines Lenfant et Fourneau, depuis 1901. Cette route fluviale, sur laquelle se trouvent sous pavillon français deux « terrains à bail » à Badjibo ou Arenberg et à Forcados (voir l'Introduction), n'est qu'une voie de fortune, utilisable exceptionnellement. Par arrêté du Gouverneur général, notre flottille du bas-fleuve a été supprimée et rattachée à dater du 1er septembre 1904 à celle du Niger à Koulikoro. Les deux petites enclaves françaises de 50 hectares établies en 1900, en exécution de la Convention franco-anglaise du 14 juin 1898, sont seulement occupées par quelques tirailleurs noirs et il n'y existe d'autres installations que les cases et abris nécessaires à la garde du poste; l'enclave des embouchures, à Forcados, se trouve en terrain marécageux, et celle d'Arenberg est défavorablement située en amont de Jebba, terminus de la grande navigation à vapeur du Bas-Niger.

Il convient d'ajouter que le principal affluent du Niger français, le Bani, long d'un millier de kilomètres, est navigable de Mopti à San, de juillet à janvier, pour des chalands calant 1 mètre; avec 0m 50 de calaison, on peut s'y avancer jusqu'à trois jours seulement de Sikasso. D'autre part, la haute Volta noire, fleuve de la côte de l'Or anglaise qui descend du Soudan, est navigable sur nos territoires et possède une flottille de chalands.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Chemin de fer du Sénégal au Niger. — L'accès de la côte occidentale d'Afrique à la colonie du Soudan et au Niger est assuré par le fleuve Sénégal et le chemin de fer de Kayes à Koulikoro.

La mission hydrographique du Sénégal, sous la direction du lieutenant de vaisseau Mazeran, chargée de baliser le fleuve et de détruire des seuils rocheux, a opéré, en 1904, jusqu'à Kayes, sur le territoire actuel de la colonie du Haut-Sénégal et Niger, qui commence au confluent de la Falémé ; la période de navigation s'est trouvée ainsi prolongée, une école de pilotage ayant été créée et des levés et instructions étant fournis aux capitaines. Le port fluvial de Kayes, terminus de la navigation du Sénégal, à 900 kilomètres de la mer, est accessible aux plus hautes eaux (15 août-15 septembre) pour les steamers de mer de 2000 à 3000 tonnes calant 5 mètres, et pendant le second semestre de l'année pour les vapeurs des Messageries fluviales, qui s'arrêtent aux basses eaux en aval, des chalands complétant le service durant le premier trimestre.

C'est de Kayes que part vers l'intérieur du Soudan la ligne de chemin de fer du Sénégal au Niger, dont l'idée remonte à Faidherbe et et dont la construction fut commencée en 1881. Après des vicissitudes nombreuses et même un arrêt des travaux de plusieurs années, ce chemin de fer n'atteignait au 1er janvier 1899 que le 168e kilomètre. Depuis cette date, le génie militaire, chargé de la construction de la ligne, sous la direction du colonel Rougier, a été mis en mesure, par un important concours financier de la métropole, d'activer rapidement les travaux, qui ont dès lors avancé en moyenne à raison de 65 kilomètres par an, si bien qu'à la fin de 1904, les 387 kilomètres restant étaient achevés. La longueur totale de la ligne, de Kayes à Koulikoro, est en effet de 555 kilomètres, se subdivisant ainsi : Bafoulabé 115 kilomètres, Toukoto 237 kilomètres, Kita 308 kilomètres, Nafadié 405 kilomètres, Bammako 506 kilomètres. C'est en ce dernier point que le chemin de fer atteint le Niger, mais on a dû le prolonger un peu en aval à cause des rapides, jusqu'au port du grand bief navigable du Moyen-Niger. Le premier train est entré en gare de Bammako le 19 mai 1904, 21 ans après la fondation de ce poste par la colonne Borgnis-Desbordes ; la ligne a été mise en exploitation jusqu'à Koulikoro le 14 décembre. Par Bammako, ce chemin de fer dessert également le bief du Haut-Niger, navigable aux pirogues jusqu'à Siguiri et Kouroussa, en Guinée, sur 375 kilomètres. Avant la construction de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

cette voie ferrée, la grande route des caravanes du Sénégal au Niger passait plus au Nord, allant de Kayes-Médine à Ségou par Nioro et Banamba.

Le chemin de fer est à voie d'un mètre, avec traverses d'acier. Il franchit notamment deux ponts métalliques de 400 mètres et 350 mètres : le premier, dit de Mahina, sur le Bafing près de Bafoulabé, le second, à Toukoto, sur le Bakoy ; pour traverser le col de Manambougou, on a dû creuser dans le roc une tranchée longue de 800 mètres dont la hauteur atteint jusqu'à 7 mètres. Néanmoins, le pays desservi est modérément accidenté. La construction de la ligne a été exécutée au compte de la colonie, qui en assure également l'exploitation ; mais le Gouverneur général projette de mettre cette exploitation en régie par adjudication. Les travaux ont été faits par la main-d'œuvre indigène, d'une abondance croissante en saison sèche, sans qu'il y ait eu, généralement, plus de 3.000 ouvriers à la fois. On évalue le coût de la ligne à 75.000 francs environ le kilomètre.

En plus de la direction du chemin de fer à Kayes, l'exploitation est dirigée par un capitaine, avec un nombre restreint d'Européens ; les chefs des petites gares et tout le personnel subalterne, ainsi que les mécaniciens et chauffeurs, sont indigènes et s'acquittent fort bien de leur tâche. L'entretien de la voie et des bâtiments a, de même, un capitaine à sa tête. Comme il a été dit au sujet des industries européennes, les services de la ligne tirent du pays tout ce qu'il peut donner : bois, chaux, briques, tuiles, huile ; des fabriques et installations diverses existent dans ce but, avec ventes permises aux particuliers. Deux ateliers mécaniques, bien outillés, sont établis à Kayes et à Toukoto ; ils emploient de nombreux indigènes. Les conditions d'exploitation du chemin de fer ont été fixées, en dernier lieu, par arrêté ministériel du 5 juillet 1900. Les tarifs sont appliqués en vertu d'un autre arrêté, du 15 avril 1902 ; enfin, un arrêté du 28 juillet 1905 a homologué des tarifs spéciaux pour les billets d'aller et retour, pour certaines denrées et pour les marchandises par wagon complet. Quant au matériel, devenu insuffisant, il comprend : 10 locomotives-tenders de 26 tonnes, 18 locomotives de types plus petits, 11 wagons de voyageurs des trois classes, 237 wagons de quatrième classe (Indigènes), marchandises ou service.

Les résultats de l'exploitation du chemin de fer de Kayes au Niger, pendant l'année 1904, ont été très satisfaisants et démontrent que le

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

trafic va devenir rapidement rémunérateur, malgré les travaux de parachèvement nécessaires. D'après le rapport officiel du service, la longueur de la voie exploitée était de 381 kilomètres le 1er janvier 1904 et de 555 en décembre, soit une longueur moyenne de 475 kilomètres. Il y a eu de Kayes à Médine, où aboutit un petit embranchement, deux trains par jour dans chaque sens et environ quatre trains par semaine pour le service des carrières du Fouty. Les trains réguliers ont transporté 29.988 voyageurs, 100 tonnes de bagages et 814 tonnes de marchandises ; les trains des carrières ont transporté 6.426 tonnes de moellons ou de sable, dont 4.903 pour le commerce.

Sur la ligne du Niger, il a été mis en circulation dans les deux sens 1.511 trains, soit en moyenne deux par jour dans chaque sens. Les 65 trains réguliers, les 167 trains de marchandises et les 536 trains de service qui se sont dirigés de Kayes sur Bammako ont transporté 17.588 voyageurs, 175 tonnes de bagages, 6.963 tonnes de marchandises et 24.530 tonnes de matériel. En sens inverse, il y a eu 64 trains réguliers, 160 trains de marchandises et 519 trains de service, qui ont transporté 13.734 voyageurs, 107 tonnes de bagages, 2.058 tonnes de marchandises et 1.749 tonnes de matériel. Le trajet s'effectue en deux jours, avec arrêt pour la nuit à Toukoto, où le service du chemin de fer a créé un hôtel. La gare de Kayes a fourni la plus grande partie du trafic total ; la gare de Bammako, ouverte à l'exploitation le 29 juillet, s'est bientôt signalée par l'importance de son mouvement et le trafic général a pris à partir du mois de septembre une intensité considérable. Le nombre total des voyageurs, qui avait été de 47.144 en 1903, s'est élevé à 61.300 en 1904 ; le tonnage des bagages a augmenté simultanément de 163 à 288 tonnes. C'est surtout le trafic des marchandises qui a fait un bond énorme : en 1903, il avait porté sur 6.263 tonnes de marchandises, soit 1.382.853 tonnes kilométriques ; en 1904, il s'est composé de 9.836 tonnes de marchandises, soit 3.084.160 tonnes kilométriques, sans compter les moellons du Fouty.

Au point de vue des recettes, elles se sont ainsi réparties : en 1903, voyageurs 226.212 francs, marchandises 834.385 francs ; en 1904, voyageurs 376.747 francs, marchandises 1.564.464 francs. Les recettes totales du trafic ont été de 1.060.596 francs, soit 3.129 francs par kilomètre exploité en 1903, et de 1.941.211 francs, soit 4.087 francs par kilomètre exploité, en 1904. Par contre, les dépenses de l'exploitation

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

n'ont été, en 1904, que de 1.407.588 francs ou 2.963 francs le kilomètre. En 1900, pour 248 kilomètres exploités, la recette totale fut de 488.477 francs.

Exploitation du chemin de fer du Sénégal au Niger

ANNÉE	LONGUEUR exploitée	NOMBRE DE TRAINS	NOMBRE de voyageurs	TONNES de marchandises	RECETTES TOTALES		
					Voyageurs	Marchandises	par kilom.
1903	340 kil.	800 dont 600 de service	47.144	6.263	226.212	834.385	3.129
1904	475 kil. (moyenne)	1.511 dont 1.055 de serv. — Kayes - Médine : 10 k.: 1.460 trains, sans ceux des carrières	61.300 dont 29.988 entre Kayes-Médine	9.836 dont 814 entre Kayes-Médine	376.747	1.564.464	4.087

Avec le chemin de fer Sénégal-Niger et le service de navigation sur le grand fleuve du Soudan, se trouve établi pour la bonne saison l'itinéraire suivant de *Paris à Tombouctou en 18 jours :* Paris-Bordeaux, 1 jour, voie ferrée ; Bordeaux-Dakar, 8 jours, Messageries Maritimes ; Dakar-St-Louis, 1 jour, voie ferrée ; St-Louis-Kayes, 3 jours, Messageries fluviales du Sénégal ; Kayes-Koulikoro, 2 jours, voie ferrée ; Koulikoro-Tombouctou, 3 jours, flottille du Niger. On doit reconnaître que c'est un magnifique résultat, même en portant à un mois — en l'absence de concordance des services — la durée de cet immense trajet jusqu'au cœur de l'Afrique, désormais accessible aux touristes en pleine sécurité. C'est donc une ère nouvelle qui s'ouvre pour le Soudan.

En raison de l'arrêt de la navigation sur le Sénégal pendant une partie de l'année et d'autres inconvénients de cette voie, un projet de chemin de fer de Kayes à Thiès a été étudié sur le terrain en 1903, par une mission dirigée par le colonel Rougier. Cette nouvelle ligne, qui aurait 680 kilomètres de longueur, relierait directement le Soudan français à l'Océan, en faisant communiquer par rail le port de Dakar avec Koulikoro sur le Niger.

Routes. — La route de ravitaillement de Kayes à Bammako est depuis longtemps déjà entretenue carrossable, jalonnée de campe-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

ments et d'écuries. Jusqu'à l'achèvement récent de la ligne ferrée et par les soins de la colonie, un service régulier de voitures, attelées de mulets, a relié le bout du rail avec le Niger par cette route, qui suit le tracé du chemin de fer et sur laquelle ont même été faits des essais d'automobiles.

Sur la route de Kayes à la Falémé, circulent également des voitures. Tous les postes ou centres importants de la colonie ont été reliés entre eux par des pistes carrossables, avec des ponts de fortune ou de petits bacs sur les cours d'eau.

Dans le Sahel, des puits ont été creusés et des campements aménagés sur les routes ordinaires des caravanes. L'administration a d'ailleurs dans son programme l'amélioration de ce réseau de routes.

Postes et télégraphes. — L'étendue de cette colonie et sa position, qui la fait servir de trait-d'union entre les colonies côtières, y ont amené un exceptionnel développement des communications télégraphiques, en dépit des difficultés rencontrées. C'est ainsi que le Soudan possède aujourd'hui 7.300 kilomètres de lignes télégraphiques contre 4.800 en 1900.

Le nœud du réseau se trouve à Kayes, d'où partent deux conducteurs pour le Sénégal et toute une série vers l'Est ; il s'en détache à Kita un fil au Nord, sur Nioro et Tombouctou, et un autre au Sud sur la Guinée. La ligne de Kayes au Niger va ensuite de Bammako à Koulikoro et à Ségou. De Koulikoro, un fil se dirige sur Sikasso et Bobo-Dioulasso, pour descendre ensuite dans la côte d'Ivoire d'un côté et monter de l'autre sur Koury. A Ségou, la ligne se rattache d'une part à celle de Tombouctou et d'autre part envoie dans l'Est un prolongement, qui se subdivise lui-même en deux lignes traversant la boucle du Niger, l'une par Bandiagara et Dori pour aboutir à Sorbo-Haoussa et l'autre rejoignant la précédente sur le fleuve, par Koury, Ouagadougou et le Haut-Dahomey.

Les poteaux du télégraphe sont en bois, excepté le long du chemin de fer, où ils sont métalliques et portent cinq fils. Les poteaux en fer devront être généralisés pour obtenir un meilleur fonctionnement des communications, qui sont entravées par de multiples causes de dérangement et assez souvent interrompues.

Le nombre des bureaux de poste et télégraphe s'élève à 33, dont 5 dans le territoire militaire du Niger. Le personnel, sous la direction

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

d'un inspecteur chef du service, comprend 80 agents de tout grade et 120 distributeurs ou surveillants pour l'entretien des lignes ; le personnel subalterne est indigène.

Le service des postes a été de son côté l'objet de nombreuses améliorations et il existe plusieurs bureaux postaux en dehors de ceux ayant le télégraphe. La colonie est ouverte au service des colis postaux, avec surtaxes spéciales, ainsi qu'à celui des mandats-poste français. Sur le chemin de fer fonctionne un bureau de poste mobile, et le transport des courriers est assuré sur près de 3.000 kilomètres de voies fluviales navigables ; en outre, un service de porteurs, avec escorteurs armés, dessert à pied 7.000 kilomètres. Il convient d'ajouter que les commerçants indigènes apprécient l'utilité de ces progrès, si bien qu'ils emploient volontiers le télégraphe et que nombreux même sont ceux qui se servent du téléphone existant de Kayes à Médine.

Commerce

Progrès du commerce. — Les transactions formant le commerce extérieur du Soudan, qui se développe rapidement, sont aux mains d'une vingtaine de compagnies ou maisons françaises établies à Kayes, la plupart déjà installées au Sénégal et ayant des succursales à Médine, Kita, Bammako, Tombouctou, Sikasso et autres grands centres.

Il y a, en outre, un certain nombre de traitants indigènes à Kayes et Médine, en relations d'affaires avec le Sénégal.

Un Comité consultatif du commerce a été créé à Kayes, par arrêté du Gouverneur général du 3 février 1900 ; il est composé de sept membres élus ou nommés, dont trois indigènes.

A peu près tout le mouvement commercial s'effectue par la voie du Sénégal, avec Kayes comme port de la colonie (recevant environ 30.000 tonnes de marchandises par an), à part certaines transactions via Guinée, où une route aboutit de Kouroussa, sur le Haut-Niger, au port de Conakry ; la vieille voie du Sahara est à peu près abandonnée. Le commerce extérieur est grevé de frais de transport énormes, ce qui entraîne une grande cherté des marchandises importées et oblige à n'exporter que des produits riches. C'est ainsi que le commerce paie de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

Marseille ou Bordeaux à Kayes, en raison des transbordements nécessaires lors des basses eaux du Sénégal, 260 francs la tonne, avec les droits ordinaires ; à l'époque des hautes eaux, le coût du trajet direct Bordeaux-Kayes est abaissé à 125 francs. De Kayes au Niger, où il y a plusieurs tarifs sur la voie ferrée, on peut compter environ 300 francs ; enfin, de Koulikoro à Tombouctou 150 francs, par la flottille. Il faut tenir compte, en outre, que les emballages représentent parfois la moitié du poids total et qu'il y a souvent des avaries ou de la casse. Les prix à la descente, du Soudan à la côte, sont moins élevés.

C'est naturellement le Niger qui est l'axe du mouvement commercial. Comme l'a dit l'explorateur Baillaud : « le Niger est le créateur du Soudan et il semble attirer à lui toute la vie économique du pays. » Les populations du Soudan sont pauvres, tant par suite de leur paresse naturelle, que de l'état primitif de l'agriculture et de l'insuffisance des moyens de transport, obligeant encore au portage par homme sur les chemins de l'intérieur du pays. Il en résulte que le pouvoir d'achat des indigènes est faible et que leurs échanges sont presque limités aux nécessités de la vie. De plus, leur état social ne se prête guère à un développement économique rapide du pays.

Les comptoirs européens opèrent en quelque sorte le drainage du numéraire introduit dans le pays par l'État, notamment pour la solde des fonctionnaires et militaires ; même la part de cet argent qui va aux indigènes revient généralement au commerce en paiement de produits européens, qui ne sont plus guère troqués directement contre des produits indigènes. Quant au régime douanier de la colonie du Haut-Sénégal et Niger, il est le même que celui du Sénégal, où s'opèrent toutes les perceptions. Il s'y ajoute seulement, pour les marchandises importées du Sahel saharien, par caravanes, un droit dit « oussourou », d'un dixième *ad valorem*, excepté sur les gommes et sur les tissus d'origine française. Par suite de la convention entre la France et l'Angleterre du 14 juin 1898, le même traitement est accordé pour trente ans aux nationaux et protégés et à toutes les provenances des deux pays ou de leurs colonies, tant dans la partie du Soudan français méridional indiquée par la convention que dans la Gold-Coast et les territoires britanniques du Niger.

Importations. — Les deux principaux articles d'importation, en dehors du matériel pour compte de l'État ou du chemin de fer, des

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

articles de consommation courante nécessaires au ravitaillement des Européens et des divers articles dits de « traite », sont les *tissus* et le *sel*.

Les cotonnades ordinaires, teintes en bleu et dénommées *guinées* en Afrique occidentale, sont importées via Sénégal et proviennent de l'Inde française ou de la métropole (Lyon), de Belgique ou de Hollande et d'Angleterre. D'autres tissus de coton français ou étrangers, surtout anglais, ont de l'écoulement au Soudan, où les noirs commencent à délaisser les étoffes de leurs propres tisserands. Malheureusement, au point de vue de la production française, les guinées de Pondichéry sont en général de fabrication anglaise et seulement teintées sur notre territoire de l'Inde. Néanmoins, l'entrée des tissus français est en progrès, au détriment des anglais ; elle a doublé dans les cinq dernières années.

Le sel est importé à la fois par le Sénégal, — sel marin provenant de Marseille ou de Gandiole (Sénégal), le premier étant de qualité supérieure et de vente plus courante ; et par le Sahel, de Nioro à Tombouctou, — sel gemme, venant des mines sahariennes de Tichitt ou de Taoudéni, transporté par les caravanes maures, qui remportent des guinées et des vivres. Le sel gemme entre au Soudan au prix moyen de 20 francs la barre de 30 kilogrammes et se répand dans toute la colonie, où il devient une monnaie d'échange, et augmente de valeur en s'avançant vers le Sud, si bien que dans le Mossi la barre atteint le prix de 100 francs et que le sel n'y est qu'à la portée des riches. Toutefois, les progrès de l'industrie française pour l'agglomération du sel marin, supérieur à son rival, et l'arrivée du chemin de fer sur le Niger vont permettre au produit européen de se substituer progressivement au sel gemme dans le bassin du Niger.

Les autres importations au Soudan comprennent d'abord des produits de consommation européenne et indigène : les premiers sont surtout des articles d'alimentation (farines, conserves, boissons, sucre, etc.) ; les seconds comprennent essentiellement les noix de kola, introduites de la côte de l'Or anglaise, de la Guinée française et de la côte d'Ivoire, la moitié de cette importation étant réexportée sur le Bas-Sénégal. A signaler ensuite des matières brutes, telles que la gomme, importée par les Maures du Sahel et réexportée en totalité ; les bois de construction, métaux, combustibles, etc... Enfin, les importations comprennent un grand nombre d'articles manufacturés :

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

articles de traite (verroterie, bimbeloterie, fils), ouvrages divers (outils, quincaillerie), articles de Paris, machines, armes et munitions, le tout arrivant via Sénégal, d'origine française pour les trois quarts.

Exportations. — La sortie des produits du Soudan s'effectue presque exclusivement par la voie du Sénégal. C'est le caoutchouc qui représente la principale des exportations, en augmentation constante, brusque même en dernier lieu; il sort en outre une certaine quantité du précieux latex par la Guinée française sans qu'on puisse en chiffrer la valeur. L'or, qui est la seconde des exportations, provient comme le caoutchouc de la seule exploitation des indigènes et cependant la production du Bambouk et du Bouré devient déjà considérable; de plus, les sorties d'or déclarées sont bien inférieures à la réalité.

Les gommes, qui ont fait jadis la fortune des maisons établies sur le Sénégal jusqu'à Kayes et Médine, où les caravanes maures apportent ce produit, ont vu dans ces dernières années leur prix s'abaisser au point de compromettre ce commerce, car de 1 franc le kilog en 1899, il était déjà descendu à 0 fr. 30 en 1902; la gomme de Tombouctou, quoique de qualité supérieure, ne peut même plus supporter les frais de transport. L'ivoire, qui double de valeur du Soudan en Europe, devient rapidement plus rare; il provient des régions de Sikasso et de Nioro, où l'on signale encore quelques éléphants, ainsi que dans le nord de la boucle du Niger. Les plumes de parure arrivent ensuite, ayant surtout pour origine les dépouilles des aigrettes, extrêmement nombreuses sur le Niger, d'où les envois se multiplient, au point que la chasse de ces oiseaux a dû être réglementée; les plumes d'autruche et de marabout sont aussi exportées, mais sans qu'on puisse en estimer la valeur. Enfin les exportations comprennent des produits indigènes divers, dirigés sur le Bas-Sénégal, surtout des kolas, puis du bétail, du mil, du karité, etc., dont une certaine quantité sort également par le Sahel; la Gold Coast achète du bétail.

Ces exportations, à part celle du caoutchouc, sont encore relativement faibles, mais l'ouverture de la voie ferrée va les faire augmenter notablement et d'autres vont se développer. Le karité, dont le bassin du Niger pourrait fournir 10.000 tonnes, se voit déjà apprécié sur le marché anglais; une maison de Bordeaux en a récemment exporté 80 tonnes à titre d'essai. La cire et le coton commencent à

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

compter parmi les exportations. La sortie des laines et des peaux pourra également donner des bénéfices au commerce. En attendant, l'accroissement des exportations de 3 millions 1/2 et 6 millions 1/2 de 1902 à 1903 est un heureux indice de prospérité prochaine.

Statistique du Commerce extérieur. — Les statistiques du ministère des colonies ne renferment pas à part le mouvement du commerce extérieur du Soudan, qui se trouve englobé dans celui du Sénégal. Nous ne pouvons donc présenter des relevés détaillés sur les progrès de ce commerce et, d'ailleurs, les changements apportés à plusieurs reprises, dans la délimitation de la colonie actuellement dénommée Haut-Sénégal et Niger, rendraient impossibles ces comparaisons d'année en année. Toute évaluation de cet ordre ne peut qu'être approximative pour le Soudan.

Les *Rapports d'ensemble* du Délégué permanent au Gouverneur général sur les territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger pour 1900-1903 et pour 1903 nous permettent toutefois de donner les intéressantes statistiques suivantes du commerce extérieur, représentant le minimum des évaluations :

Importations (Année 1902)

Guinées françaises, 60.000 pièces (15 mètres) à 7 francs à Kayes.	F.	420.000
— de l'Inde française, 150.000 pièces à 7 francs.....		1.050.000
— de Hollande et Belgique, 80.000 pièces à 8 francs.....		640.000
— d'Angleterre, 3.000 pièces à 7 francs.....		21.000
Tissus de coton français, 20.000 pièces à 11 francs		220.000
Tissus de coton étrangers, 116.000 pièces, valeurs diverses....		900 000
Total des tissus.....	F.	3.251.000
Sel de Marseille ou de Gandiole (2.000 tonnes à 120 francs)....	F.	240.000
Sel du Sahel (110.000 barres à 20 francs).....		2.200.000
Total du sel.....	F.	2.440.000
Kolas du Sud, 15 millions de noix.....	F.	1.500.000
Gomme du Sahel, 1.215 tonnes à 0 fr. 30 le kilog..		365.000
Importations diverses du commerce		1.835.000
Importations de l'Etat et des services coloniaux...		2.800.000
	F.	6 500.000
Total général des importations.....	F.	12.191.000

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Exportations (Année 1902)

Caoutchouc, 250 tonnes à 4 francs le kilog., à Kayes. .....F.	750 000
Or, 250 kilog. à 2 fr. 62 le gramme.....	655.000
Ivoire, 40 tonnes à 10 francs le kilog.....	400.000
Gomme du Sahel, 1.215 tonnes à 0 fr. 30 le kilog.....	365.000
Plumes de parure (aigrette) 50 kilog. à 500 francs.....	25.000
Produits indigènes (kolas et bétail pour le Sénégal), etc.....	1.500.000
Total général des exportations... ...F.	3.695.000
Total du commerce extérieur en 1902..... ...F.	15.886 000

Année 1903

MARCHANDISES IMPORTÉES	VALEUR DES MARCHANDISES		TOTAUX
	FRANÇAISES	ÉTRANGÈRES	
TISSUS			
(200.000 pièces françaises ou indiennes)			
Guinées..	1.200.000	400.000	1.600.000
Tissus de coton blanc ou imprim..	1.000.000	1.000.000	2.000.000
Soie et laine.....	40.000	20.000	60.000
SEL			
Marseille et Gandiole (3.000 tonnes)....	360.000	»	360.000
Sahara (115.000 barres).....	2.000.000	»	2.000.000
Produits d'alimentation	1.300.000	»	1.300.000
Boissons.....	700.000	»	700.000
Sucre	500.000	»	500.000
Kolas	100.000	900.000	1.000.000
Matériaux de construction	800.000	»	800.000
Matériel du chemin de fer	1.472.700	»	1.472.700
Importations de l'État et de la colonie.	1.000.000	»	1.000.000
Divers (objets manufacturés, etc.).	3.000.000	1.000.000	4.000.000
TOTAUX.....	13.142.700	3.320.000	16.462.700

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

MARCHANDISES EXPORTÉES	QUANTITÉ	VALEUR
Caoutchouc	650 t. (à 6 fr. le kil.).	3.900.000
Ivoire	11 tonnes	100.000
Gomme (ne figure pas aux importations comme en 1902)	1.000 —	300.000
Or	300 kil.	786.000
Cire, cuirs, etc	»	200.000
Plumes d'aigrettes	200 kil. (à 1.000 fr.)	200.000
Parures diverses	»	50.000
Denrées et bétail	»	1.000.000
TOTAL		6.536.000

Le total du commerce extérieur en 1903 égale donc 23 millions de francs.

Enfin, d'après la *Notice* sur les colonies françaises de l'Exposition universelle de Liège, le commerce extérieur de la colonie est évalué à environ 25 millions pour 1904, via Sénégal. Ajoutons que le commerce total du Soudan en 1898, avant son partage, avait été de 14 millions, d'après le général de Trentinian.

Commerce intérieur. — Un mouvement très actif de transactions se produit à l'intérieur du pays, par l'intermédiaire de traitants indigènes et de nombreux colporteurs noirs ou Dioulas, allant par les routes d'un marché à l'autre échanger les divers produits naturels ou fabriqués du Soudan et des marchandises d'importation. Les barres de sel, les guinées, les kolas servent de monnaie, en outre du numéraire et des coquillages appelés *cauris*. Il existe un courant commercial important entre les pasteurs du Nord et les cultivateurs du Sud : le sel et le bétail des premiers s'échangent notamment contre le mil et les kolas des seconds. L'intensité de ces transactions est démontrée d'ailleurs par les recettes que produit le faible droit de place sur les marchés ; mais cette activité traduite en monnaie européenne serait évidemment modeste, car elle porte généralement sur de petites quantités de produits souvent pauvres. En tout cas ce mouvement commercial intérieur s'est déjà accru d'une façon inespérée.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

III

L'ADMINISTRATION

Gouvernement local. — Nous avons indiqué au début de cette notice l'érection du Haut-Sénégal et Niger en colonie autonome par le décret du 18 octobre 1904. Le Lieutenant-Gouverneur qui l'administre est assisté d'un Secrétaire général et d'un Conseil d'administration, ainsi que de plusieurs chefs de service ; le territoire militaire du Niger est commandé par un colonel, dans la dépendance administrative du Gouverneur. Le nombre total des fonctionnaires de la colonie était en 1904 de 256, dont 130 pour l'administration spéciale des cercles, effectif bien modeste pour une population de 4 millions d'habitants.

C'est naturellement le régime du protectorat qui est appliqué aux populations du Soudan, avec notre contrôle sur les chefs indigènes, les services financiers étant toutefois régis directement par les fonctionnaires européens. Il faut se garder d'ailleurs d'imposer brusquement nos lois aux noirs, quoique ceux du Soudan ne soient pas des sauvages, et il convient de les adapter lentement à une nouvelle vie, qui sera une étape de leur évolution vers le progrès. A la tête de chacun des 21 cercles, se trouve un administrateur colonial, secondé par des agents des affaires indigènes, des interprètes et des gardes-cercles indigènes, ces derniers au nombre de 600.

En exécution du décret du 10 novembre 1903 réorganisant la justice en Afrique occidentale, l'exercice de la justice, — à part les crimes jugés à Dakar et la juridiction de la justice de paix à compétence étendue existant à Kayes, — est laissé aux tribunaux indigènes, selon la coutume des lieux, mais sous la tutelle des administrateurs

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

des cercles et sans tolérer des pénalités barbares. Les administrateurs disposent eux-mêmes, pour la répression des infractions des indigènes au préjudice des Européens, d'un maximum de peine allant jusqu'à 100 francs d'amende et quinze jours de prison.

Finances. — La situation financière de la colonie est satisfaisante, car celle-ci se suffit à elle-même pour les dépenses civiles (les dépenses militaires étant à la charge de la métropole), et son budget est devenu le plus important des budgets locaux de l'Afrique occidentale française. Le dernier budget de l'ancien Soudan français, en 1899, fut de 3.203.500 francs. Le nouveau budget autonome du Haut-Sénégal et Moyen-Niger s'éleva en 1900 à 3.377.000 francs, en 1901 à 3 millions 425.000 francs et en 1902 à 4.246.860 francs. A partir de 1903, la création de la Sénégambie-Niger modifia le budget, qui se composait alors, en outre des recettes du budget précédent, de celles des pays de protectorat du Sénégal et de contributions des autres colonies assurant les dépenses communes ou d'intérêt général du gouvernement général de l'Afrique occidentale. On atteignit ainsi le chiffre de 10.651.000 francs en 1903 et de 12.809.500 francs en 1904. La réorganisation administrative du 18 octobre 1904 a reconstitué à dater de 1905 le budget local du Haut-Sénégal et Niger, dont le Lieutenant-Gouverneur a l'ordonnancement. Ces modifications successives empêchent des comparaisons précises entre les divers exercices. Quant à la gestion financière, elle est assurée depuis 1900 par un Trésorier-payeu résidant à Kayes, chef des services de trésorerie.

Pour étudier les ressources budgétaires de la colonie, nous devons donc examiner les budgets de 1900 à 1902, ordonnancés par le délégué permanent du Gouverneur Général et englobant les territoires militaires ; ils se trouvent résumés dans le « Rapport d'ensemble » déjà cité. Il résulte de ces instruments financiers que les recettes de la colonie ont toujours progressé, démontrant les bienfaits de la paix et l'extension de notre influence. Si le produit de l'impôt personnel ou de capitation, base essentielle des recettes, a augmenté rapidement, ce n'est point toutefois par suite d'un accroissement du taux, mais en raison du plus grand nombre d'indigènes auxquels la taxe a pu être appliquée. L'assiette et la perception de l'impôt réclament d'ailleurs une sage prudence et beaucoup de tact. Ces contributions rentrent facilement, perçuos par les administrateurs de cercle, ayant pour

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

collecteurs indigènes les chefs de canton, qui touchent une remise; la plupart des cercles civils peuvent même en verser le montant en argent, grâce à la circulation croissante de la monnaie. Le taux de l'impôt de capitation varie de 4 fr. 50 dans les centres depuis longtemps occupés, tels que Kayes et Médine, à 3 francs, 2 francs et même 1 franc dans les cercles de l'intérieur les plus éloignés; ce dernier taux est parfois réduit à 0 fr. 50 et 0 fr. 25 en territoire militaire.

Les recettes du budget comprennent en premier lieu les contributions directes, dont la principale est l'impôt de capitation, qui a produit 3.011.376 francs en 1902, contre 2.612.338 francs en 1900; viennent ensuite les patentes et licences, soit 67.719 francs, et les patentes spéciales de Dioulas ou colporteurs, soit 113.639 francs. Les contributions indirectes sont l'Oussourou (droit de un dixième sur les marchandises provenant du Sahel), qui n'a produit que 381.089 francs en 1902, contre 439.794 francs en 1900; et une quote-part dans les recettes des douanes du Sénégal, soit 417.000 francs en 1902, au lieu de 250.000 francs en 1900, cette perception restant inférieure à la part réelle qui correspondrait au commerce du Soudan. Il y a, en outre, les diverses recettes suivantes : postes et télégraphes, 121.639 francs en 1902, contre 100.101 en 1900; droit de 1 o/o sur les mandats-postaux, 6.770 francs ; droits de place sur les marchés (0 fr. 05 pour les marchands de denrées indigènes et 0 fr. 10 à 0 fr. 20 pour les marchands de produits importés et les artisans), 176.662 francs en 1902, contre 154.362 francs en 1900 ; amendes, confiscations, cadeaux, 34.270 francs; droits de concessions agricoles et minières, 49.257 francs en 1902, contre 22.368 francs en 1900 ; recettes accidentelles, 64.195 francs. C'est dans ces conditions que les recettes réalisées en 1902 ont dépassé de 196.846 francs les prévisions, atteignant le chiffre de 4.443.706 francs. Quant au total des dépenses, il a été en 1902 de 4.225.516 francs, laissant un excédent de recettes de 218.190 francs.

Pour la colonie reconstituée, le budget de prévision de 1905 a été arrêté par décret à 5.114.000 francs en recettes et dépenses, auxquels s'ajoute près d'un million pour le budget annexe du territoire militaire. Les prévisions de recettes renferment 3.638.000 francs comme produit de l'impôt de capitation, soit plus des trois quarts du total; les diverses recettes provenant des taxes sur le commerce complètent le budget. Les chapitres des dépenses de la colonie civile contiennent

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

une contribution de 500.000 francs versée au budget général de l'Afrique occidentale française, en remboursement des avances faites par la métropole pour l'achèvement du chemin de fer, et une autre de 100.000 francs pour le territoire militaire; puis 1.200.000 francs de dépenses d'administration, 346.000 francs pour les frais de police et 240.000 francs pour l'instruction publique; ensuite des crédits de 940.000 francs pour les travaux publics et de 559.000 francs pour les postes et télégraphes, de 100.000 francs pour l'assistance publique et une somme égale pour l'agriculture.

Enfin, il existe une caisse de réserve de la colonie, créée en 1900 et alimentée par les excédents budgétaires ; elle possédait un million et demi dès 1903, et la caisse de réserve de la Sénégambie-Niger, dotée par les exercices 1903 et 1904, renfermait deux millions et demi, mais ceux-ci ont été versés dans la caisse de réserve du budget général. L'avenir se trouve donc assuré.

Travaux publics. — Cet important service est dirigé par le colonel du génie Rougier, directeur du chemin de fer, comme ingénieur en chef, avec la collaboration de la direction de l'artillerie et des agents-voyers des cercles. Au point de vue des voies de communication, nous avons déjà examiné les grands progrès accomplis au Soudan.

L'embellissement des villes de la colonie a été également poursuivi dans ces dernières années, surtout à Kayes, à Bammako, résidences principales des Européens, et le long de la ligne ferrée, qui attire maintenant les populations que la route d'étapes éloigna jadis. Les services de voirie ont été organisés et la propreté urbaine a été bien améliorée ; on a notamment édifié des halles pour les marchés. Afin de garantir le bien-être du personnel administratif, des résidences confortables ont été construites dans la plupart des chefs-lieux de cercles ; on y a planté des avenues d'arbres et des rues nouvelles ont été percées pour dégager les agglomérations.

Le port de Kayes sur le Sénégal a été pourvu de quais en pierre, où a été prolongée la voie ferrée ; de vastes hangars y abritent les marchandises et un petit chemin de fer Decauville établi par la colonie parcourt les rues, reliant le port aux entrepôts des factoreries, ainsi qu'au plateau du gouvernement qui domine le fleuve à un kilomètre. La ville est dotée de services des eaux, d'éclairage et autres ;

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

elle possède un marché couvert et un jardin public. Kayes n'était autrefois qu'un simple village indigène, mais son activité croissante y a rassemblé une nombreuse population, qui atteint aujourd'hui 15.000 habitants. Le fort et plusieurs grands immeubles militaires ou civils s'élèvent près du fleuve ; sur le plateau voisin, ont été édifiées les maisons de pierre du Gouverneur et de divers services administratifs, ainsi que les pavillons de l'hôpital et quelques résidences d'Européens.

Le décret de réorganisation d'octobre 1904 a cependant fixé comme capitale de la colonie Bammako au lieu de Kayes. En effet, notre domination s'étant bien établie dans l'intérieur et le chemin de fer atteignant le Niger, il convient de transporter le siège du gouvernement plus au centre de l'Afrique, du Sénégal sur le Niger, la grande artère du Soudan. La majeure partie des crédits des travaux publics a été affectée, en 1905, à l'aménagement du nouveau chef-lieu, sur le plateau salubre de Kati, dominant Bammako et le fleuve soudanien, où le transfert des services de la colonie va permettre le développement progressif d'une capitale digne de l'importance de la colonie. La vallée s'étend fertile et superbe à Bammako, dont la position géographique est admirable, à la jonction des voies de fer et d'eau (celle-ci tant vers le Moyen-Niger et Tombouctou que vers Siguiri et le Haut-Niger en Guinée), des routes vers Sikasso, dans l'intérieur de la boucle, et vers Goumbou, dans le Sahel. Déjà, Kati-Bammako — la première cité administrative et militaire, la seconde ville commerciale prospère depuis plusieurs années — sont pleines d'activité : de nouveaux immeubles de pierre s'élèvent d'une part, des factoreries de l'autre ; on a créé des ombrages et les cases indigènes se multiplient. Le dépôt du 2e régiment de tirailleurs sénégalais, dont les compagnies occupent les divers postes du Soudan, et le dépôt du service des convois se trouvent déjà à Kati, ainsi qu'un hôpital militaire.

Conclusion. — La colonie du Haut-Sénégal et Niger, à travers ses transformations successives, est restée jusqu'ici dans la période d'organisation ; l'élément administratif et militaire y domine, préparant la mise en valeur du pays. Mais cette première phase s'achève maintenant, et la seconde, celle de la colonisation commerciale et agricole, aidée par la facilité des communications, commence à se dessiner, afin de mettre en exploitation les richesses naturelles et par conséquent d'accroître le bien-être des indigènes.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Les bienfaits de l'œuvre pacificatrice de la France au Soudan sont devenus évidents et une des meilleures preuves des bonnes dispositions des noirs envers notre domination est la faiblesse des effectifs militaires qu'il suffit actuellement d'entretenir dans cette immense colonie. Il y avait encore en 1899, dans l'ancien Soudan, 4.000 hommes de troupes indigènes, encadrés par 700 Européens; en 1904, un régiment de tirailleurs sénégalais, 500 gardes-frontières indigènes et de petits détachements de troupes diverses forment un effectif près de moitié moindre, en laissant à part le territoire militaire de Zinder. Depuis plusieurs années déjà, des voyageurs européens isolés ont pu descendre le Niger ou traverser le Soudan sans aucun danger, malgré les grandes distances qui séparent nos postes.

L'action de la France a donc été féconde et la présente notice aura concouru à le démontrer. Il y a tout lieu d'espérer que les énormes sacrifices de sang et d'argent faits par la métropole au Soudan seront un jour largement récompensés.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

AFRIQUE OCCIDENTALE

Territoire Militaire du Niger

Territoire Civil de la Mauritanie

PAR

JACQUES LÉOTARD

Situés sur les confins de l'Afrique occidentale française, les territoires du Niger et de la Mauritanie offrent plusieurs points communs. D'abord, ils s'étendent tous deux des steppes de la lisière du Soudan au cœur du Sahara et leur caractère généralement désertique rend faible leur valeur économique ; le climat y est continental et sec, avec de grands écarts dans la température diurne, malgré que les deux saisons tropicales s'y manifestent sous un soleil de feu. Ensuite, ils sont l'un et l'autre habités et dominés par des populations blanches d'origine, très disséminées, les Touareg et les Maures, métissées avec des populations noires vassales, plus nombreuses. La France a été amenée à soumettre Touareg et Maures pour défendre contre leurs instincts belliqueux et pillards les régions voisines et les colonies méridionales, où ils sont obligés de s'approvisionner. Ces populations mènent la vie nomade, emploient le chameau et élèvent des troupeaux ; c'est dans les parages de Tombouctou que s'opère le contact des Touareg et des Maures. Enfin, les deux territoires ont été officiellement constitués ensemble en 1904; c'est ce qui nous en fait réunir l'étude dans un même chapitre.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

I

NIGER

Organisation. — Le territoire du Niger se compose, d'après le décret de réorganisation de l'Afrique occidentale française du 18 octobre 1904, des circonscriptions qui formaient alors les premier et troisième territoires militaires. Il dépend de la colonie du Haut-Sénégal et Niger ; un colonel ayant le titre de commandant du territoire militaire l'administre, sous l'autorité du lieutenant-gouverneur.

Le chef-lieu du territoire est Niamey, sur le Niger, près de Say. il y a trois régions : celle de Niamey au centre ; celle de Tombouctou, ancien chef-lieu du premier territoire, pour l'amont du fleuve, et celle de Zinder, ancien chef-lieu du troisième territoire, pour le vaste pays entre le Niger et le lac Tchad. Chacune de ces régions est elle-même divisée en trois cercles : 1° Niamey : Djerma, Dori, Dounzou ; 2° Tombouctou, Bamba, Gao ; 3° Zinder, Tahoua, Gouré.

La superficie très approximative des parties du territoire où s'étend notre influence, dans un rectangle long de près de 2.000 kilomètres, peut-être évaluée à un million de kilomètres carrés ; quant à la population, qui est faible, on manque encore de bases sérieuses pour en donner le chiffre et elle est sans doute voisine d'un million d'habitants. Le territoire militaire du Niger est limité : à l'Ouest, par le Haut-Sénégal et Niger et la Mauritanie ; au Sud, par le Dahomey, sur la rive droite du fleuve, et par la Nigeria britannique sur la rive gauche ; à l'Est, par le Kanem, dépendant du territoire militaire du Tchad (Congo français) ; au Nord, par la frontière théorique récemment fixée au milieu du Sahara, pour séparer nos territoires de l'Algérie de ceux du Soudan. Cette frontière est décrite dans l'Introduction de la notice sur l'Afrique occidentale française, qui signale également la délimitation avec les territoires anglais et les deux enclaves françaises unissant notre Moyen-Niger à l'Océan par le bas-fleuve. On trouvera, en outre,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

les renseignements sur la navigabilité du Niger dans la notice sur le Haut-Sénégal et Niger.

Les indigènes. — L'occupation et la pacification des vastes pays de cette région africaine était une œuvre considérable, qui demeure en cours d'exécution vers le Nord, à la suite des progrès de notre influence. Les populations sont musulmanes, mais sans véritable fanatisme, et dotées d'une demi-civilisation ; si les Touareg détestent les Européens, c'est surtout parce que ceux-ci sont les adversaires de leur vie de pillage, résultant de la misère du pays.

Par suite d'une organisation féodale, les Touareg nomades des grandes tribus, de race berbère, ont dans leur dépendance, au voisinage du Niger et de la zone soudanienne fertile, des tribus vassales, de caste inférieure ou de race noire, s'occupant pour eux de cultures ; ils ont aussi en petit nombre des captifs de tente, dont le sort est analogue à celui des captifs de case du Soudan, et qui sont même mieux traités ; mais l'ancien trafic des esclaves a disparu depuis notre intervention.

A la suite des mélanges de races, il y a d'ailleurs des Touareg blancs et des Touareg noirs. On trouve de plus des tribus maures et arabes. Sur le fleuve et dans la boucle, habitent en outre des Songhraïs et des Peulhs, noirs de races supérieures, cultivateurs et pasteurs ; il en est de même des Haoussas — souvent commerçants — et des Foulbés (Peulhs) du Soudan entre Niger et Tchad, où l'on rencontre aussi les Béribéris et les Tebbous. Certains groupes de ces tribus sont encore païens.

Dix ans à peine après l'occupation de Tombouctou, en jalonnant le Niger et la route du Tchad de nos postes et en réprimant avec énergie toute agression, nos vaillants officiers, souvent transformés en diplomates habiles, sont parvenus à obtenir non seulement la soumission rapide des populations sédentaires, en majeure partie de race noire, que nous délivrions des attaques extérieures, mais aussi peu à peu celle des tribus nomades des Touareg ; ceux-ci régnaient en maîtres au Sahara et jusque dans l'intérieur de la boucle du fleuve, sur lequel ils pillaient auparavant les champs et les troupeaux des sédentaires, qu'ils décimaient en outre par la traite des esclaves. Les rapports des autorités militaires avec les indigènes, même avec les chefs des Touareg Aouelliminden ou Ifoghas, sont

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

devenus satisfaisants et la puissance de notre organisation a décidé déjà certaines tribus nomades, comprenant que l'ère du brigandage était terminée, à devenir sédentaires à leur tour et à s'occuper de cultures pour subvenir à leurs besoins.

Les Touareg sont naturellement obligés de se ravitailler dans le Sud et d'y amener leurs troupeaux en saison sèche, notamment sur le Niger ; nous avons eu ainsi la possibilité de les affamer, en leur interdisant l'accès de nos territoires, et de réclamer leur soumission. Ils paient, d'ailleurs, un droit de pacage, fixé au quarantième de leur bétail ; mais cette perception est souvent difficile à distance de nos postes. Toutefois, la mobilité croissante de nos troupes indigènes assure l'extension de notre influence jusque dans l'Adrar de l'Est et vers le Hoggar, placé dans la sphère d'action de l'Algérie. La récente occupation d'Agadès, dans l'Aïr, et celle d'Araouan, au nord de Tombouctou, nous ouvrent définitivement le Sahara par le sud ; de plus, le poste de Nguigmi, sur le Tchad, garantit nos communications avec ce dernier territoire. Le péril touareg a désormais disparu : il avait été, en réalité, bien exagéré.

Les dernières incursions de pillards sont celles provenant du Sud-Marocain : en effet, malgré l'énorme distance, un rezzou de Berabers du Tafilet est venu dans le Sahel jusque près de Tombouctou en novembre 1904, mais il a été attaqué et dispersé par un détachement de nos troupes, et il est probable que la tranquillité va s'étendre aussi de ce côté.

Les œuvres de paix ont donc pu être entreprises. Au point de vue de l'instruction publique, presque tous les chefs-lieux de cercles possèdent une école française dirigée par un sous-officier. A Tombouctou, le local scolaire est même confortable et reçoit plus de cinquante élèves : un instituteur européen du cadre de l'Algérie est à la tête de cette école, qui possède un atelier pour les travaux manuels et l'enseignement professionnel. D'autre part, les Pères Blancs ont une école à Tombouctou, mais ils n'obtiennent que des résultats modestes dans ce centre musulman ; les notables refusent d'envoyer leurs enfants à l'école chrétienne. Par contre, les écoles coraniques prospèrent partout, et on en compte plus de vingt à Tombouctou.

Au sujet de l'assistance médicale, des médecins militaires résident généralement dans la plupart des chefs-lieux de cercle et y assurent le fonctionnement de dispensaires indigènes très fréquentés.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Colonisation. — Ce n'est que par le commerce, et sur une petite échelle, que la colonisation française est entamée dans le territoire militaire. Les transactions extérieures ne s'y effectuent guère encore que par des négociants indigènes, les Européens étant peu attirés dans une contrée aussi lointaine et où l'ère des combats vient à peine de se terminer.

Le territoire s'étend principalement en région saharienne et offre par suite des ressources économiques restreintes. Cependant, la vallée du Niger, surtout en aval du coude septentrional, y est fertile et peuplée ; à partir de Gao, de nombreuses îles, où croît spontanément le bourgou, sont cultivées comme les bords et des villages importants se multiplient sous notre protection, entourés de champs produisant en abondance du mil, du riz, du tabac, du coton, etc. ; on y voit aussi des troupeaux et des autruches. La région de Tombouctou est un centre d'élevage ; dans le pays de Zinder, le plus fertile entre Niger et Tchad, la culture du mil, l'élève du bétail et des autruches est également prospère. Même sur les plateaux de l'Adrar saharien et la route du Hoggar, où s'avance la vallée jadis arrosée et fertile de l'oued Telemsi, on trouve encore de bons pâturages, fréquentés par les troupeaux.

Dans le Sahara, Taoudéni, au nord du coude du Niger, et Bilma, au nord du lac Tchad, possèdent de grandes mines de sel gemme, que d'importantes caravanes apportent à Tombouctou de la première de ces oasis, et à Zinder de la seconde. Les Maures surtout desservent Taoudéni, les Touareg de l'Aïr Bilma (1). Les caravanes qui descendent ainsi au Soudan, amenant de plus du bétail, en rapportent principalement des produits agricoles et des tissus ; à l'entrée, elles paient en nature à nos postes-frontières le droit d'*oussourou*, fixé au dixième. Le sel continue ensuite sa route dans notre Soudan ou en Nigeria britannique.

Au point de vue minier, le Sahara donne des espérances, notamment pour les nitrates, mais les recherches précises sont à faire ; dans l'Aïr, on a signalé du cuivre et de la potasse ; le fer est abondant dans le territoire du Niger.

La prospérité de Tombouctou la mystérieuse, la vieille cité qui se

(1) Ce dernier point du Sahara, d'après une reconnaissance française, n'est nullement occupé par les Turcs de Tripolitaine, ainsi qu'on l'avait annoncé.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

dresse à l'entrée du désert, si bien décrite par Félix Dubois, déjà en décadence depuis longtemps, a reçu un dernier coup de notre occupation. En dehors de sa célébrité religieuse, cette ville avait dû son antique splendeur à sa situation de centre d'échanges et d'entrepôt entre les pays méditerranéens et le Soudan, que de nombreuses caravanes faisaient communiquer, au temps de la traite des noirs. La pénétration française par le Sénégal a permis d'alimenter le commerce local par la voie du Sahel et du Haut-Niger ; les routes du désert ont donc été presque abandonnées et les principaux traitants de Tombouctou eux-mêmes s'adressent au Sénégal pour leurs achats. Quelques maisons de commerce françaises, la plupart succursales de celles du Haut-Sénégal, y sont établies. La population est tombée à moins de 10.000 habitants, et de nombreuses ruines où émergent des mosquées prouvent la décadence de la ville. Toutefois, Tombouctou reste un grand marché de sel ; mais la baisse de prix de la gomme rend maintenant cette exportation improductive, après avoir été une source de richesse. Ce n'est d'ailleurs pas directement sur le Niger qu'est située Tombouctou ; son principal port, Kabara, est à 8 kilomètres de la ville.

Zinder est aussi pour le pays une grande ville, avec ses 10.000 habitants ; entourée de murailles, elle a été jadis plus peuplée à la suite des victoires et des razzias de ses sultans. Occupée en 1899, à la suite du meurtre du regretté capitaine Cazemajou, Zinder fut choisie comme chef-lieu du troisième territoire, créé en décembre 1900 : mais en ramenant l'ordre dans la contrée et en réprimant l'esclavage, nous avons entraîné la décroissance de la ville, capitale d'un état féodal déchu depuis que notre résident a fait disparaître les excès de pouvoir habituels. Il n'y a point encore de maison de commerce française établie à Zinder, où existent seulement deux grands négociants indigènes.

Dans la région de Niamey, sur le Niger, outre quelques traitants noirs venus du haut-fleuve, deux maisons françaises sont intallées, mais ne font encore que des affaires modestes, en raison du faible pouvoir d'achat de la population. Le petit commerce intérieur est aux mains de colporteurs arabes, haoussas, maures et dioulas.

En somme, le commerce extérieur des régions nord du Soudan formant notre territoire du Niger est surtout aux mains de traitants arabes. Il comprenait essentiellement le trafic des esclaves, avant notre installation dans le pays : en échange des captifs noirs et de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

produits agricoles ou animaux du Sud, le sel saharien et les produits d'Europe, tissus, sucre, thé, bibelots, etc., étaient importés par caravanes au Soudan, formant des courants commerciaux entre Tombouctou et le Maroc, Zinder et la Tripolitaine, aussi entre Gao et le Touat. La domination française a évidemment ralenti, sinon arrêté, ce mouvement transsaharien ; en même temps, elle a jeté la perturbation parmi les Touareg, qui tiraient de ces caravanes une bonne partie de leurs moyens d'existence. Néanmoins, la sécurité due à notre présence tend à créer une certaine reprise des caravanes commerciales, sous la protection de nos escortes, notamment entre la Tripolitaine et Kano, métropole économique de la Nigeria anglaise, via l'Aïr et Zinder. C'est actuellement de Kano, où les traitants arabes sont nombreux, que les cotonnades anglaises importées par le Bas-Niger viennent à Zinder, plutôt que par l'ancienne voie tripolitaine. Cependant, on pourrait approvisionner cette région en produits manufacturés français, par la voie transsaharienne, notamment en sucre, savon, tissus, articles de traite... L'exportation du pays vers le Nord ne comprend guère que des plumes d'autruche, de l'ivoire, des peaux, des cotonnades indigènes.

La route d'étapes du Niger à Zinder et au Tchad, jetée dans le désert saharien par la convention franco-anglaise de 1898, a été ramenée au Sud, en territoire seulement semi-désertique, par l'accord du 8 avril 1904. Mais la délimitation franco-anglaise des missions Moll et Elliot, en 1903-04, a montré la légitimité en notre faveur de quelques concessions nouvelles, qui permettraient de consolider notre domination et de rendre nos communications plus pratiques le long de la frontière britannique.

Le ravitaillement de l'ancien troisième territoire militaire, qui s'effectuait à l'origine par le Sénégal et le Moyen-Niger, puis qui fut tenté par le bas-fleuve, a été en dernier lieu opéré par le Dahomey ; avec l'arrivée du chemin de fer sur le Haut-Niger, la voie du Sénégal vient d'être reprise comme la meilleure pour le moment.

Des travaux publics ont été exécutés dans les principales localités, où la voirie a été créée. A Tombouctou, plusieurs constructions européennes ont été édifiées pour les administrations, en dehors du Fort-Bonnier. A Zinder, c'est le Fort-Cazemajou qui domine la ville. Des routes ont été tracées et le creusement de nombreux puits a été opéré dans les régions désertiques. L'œuvre d'aménagement des points

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

d'eau est d'ailleurs notre meilleur moyen d'action : au Sahara l'eau est tout, en donner aux indigènes est un bienfait capital, car sans elle ni culture ni commerce caravanier ne sont possibles.

Le territoire militaire possède cinq bureaux de postes et télégraphes sur le cours ou dans la boucle du Niger, dont Tombouctou et Niamey ; la poste dessert en outre Zinder, qui sera relié prochainement au réseau télégraphique du Soudan. La relève et les courriers du Chari-Tchad empruntent maintenant cette voie, plus rapide que celle du Congo.

Administration. — L'éloignement du territoire et la pauvreté de ses ressources y justifient le maintien de l'administration militaire, qui en a fait une sorte de marche, abritant notre colonie du Soudan de toute incursion des Touareg et organisant la jonction avec l'Algérie. La position de la région de Zinder a même pour résultat que nous protégons aussi la riche colonie anglaise de la Nigeria et faisons pour elle la police du Sahara. Un arrêté du Gouverneur Général en date du 26 décembre 1904 a fixé l'organisation administrative du Territoire militaire. Outre le commandant du territoire qui réside à Niamey, il y a trois officiers supérieurs commandants de régions et chaque chef-lieu de cercle est la résidence d'un capitaine remplissant les fonctions d'administrateur. Ces officiers assurent la pacification et la sécurité du pays, surveillent les chefs indigènes et perçoivent l'impôt.

L'occupation militaire est assurée par un bataillon de tirailleurs sénégalais sur le Niger, de Tombouctou vers l'aval, et par un autre bataillon du fleuve au lac Tchad, dans l'ancien troisième territoire. En outre, un escadron de spahis sénégalais et un corps de méharistes indigènes tiennent garnison à Tombouctou ; une troupe de méharistes existe aussi à Zinder. Enfin on forme des goums d'auxiliaires, et de petits détachements de la batterie d'artillerie du Soudan résident à Tombouctou et à Zinder. Il existe de plus des gardes de cercle indigènes pour assurer les services de police.

La pacification progressive du pays met d'ailleurs fin actuellement à la période guerrière ; il s'agit surtout d'organiser et d'administrer. Il a fallu en même temps explorer le territoire, dont maintes parties étaient inconnues, et en dresser la carte.

Le budget du territoire militaire constitue une section spéciale

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

annexée au budget du Haut-Sénégal et Niger ; il est ordonnancé par le commandant, sous le contrôle du gouverneur. Pour 1905, il a été arrêté en prévisions à 914.095 francs, aux recettes comme aux dépenses. L'impôt personnel ou taxe de capitation dans le territoire n'est que de 1 franc ou de 50 centimes, moindre même parfois, et se trouve généralement perçu en nature. Il rentre assez facilement, surtout chez les indigènes sédentaires, désormais délivrés du terrible joug des nomades et assurés d'une vie tranquille.

En résumé, ce ne sont pas les ressources naturelles qui justifient notre présence entre le Niger et le Tchad et notre pénétration saharienne ; mais la nécessité de rouvrir les routes africaines, de réprimer l'esclavage et les guerres, d'assurer les communications entre nos différents groupes de colonies au centre du continent noir, imposent le maintien de la domination française dans ces lointaines régions qui, à part la vallée du Niger, correspondent, sur l'autre rive du désert, à notre sud-algérien.

Malheureusement, il est aujourd'hui reconnu que le Sahara gagne en étendue vers le Sud ; le dessèchement progressif de cette immense région africaine devient évident, et les sables envahissent peu à peu la zone soudanienne limitrophe, de la Mauritanie au Tchad.

Jonction transsaharienne.—La liaison de nos postes de l'Algérie avec ceux du Soudan à travers le Sahara s'est heureusement effectuée, par la rencontre en avril 1904, à Timiamoun, au cœur du désert, du capitaine Théveniaut, venant du Niger après avoir parcouru et pacifié l'Adrar oriental, avec le commandant Laperrine, venant du Touat, chacun n'ayant que de petites escortes de méharistes. Un autre raid a été exécuté avec succès en 1905 par M. Gautier, chargé de missions scientifiques, seulement avec quelques guides indigènes, du Touat au Niger. Cet explorateur a voyagé jusque dans l'Adrar en compagnie de M. Etiennot, inspecteur des télégraphes, qui avait pour mission d'étudier la construction d'une ligne télégraphique transsaharienne, d'Insalah à Tombouctou ; un spécialiste de la mission Théveniaut, M. Combemorel, avait également examiné du Niger à l'Adrar l'exécution de ce projet.

La route est désormais ouverte, en effet, à travers le Sahara et l'entente des deux gouvernements généraux va permettre la création de cette ligne, dont la dépense totale est évaluée à deux millions. Nos

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

postes avancés du Sahara ne sont plus guère séparés que par un millier de kilomètres, du Nord au Sud, et il suffira de quelques camps de méharistes échelonnés à distance pour assurer la sécurité des communications télégraphiques, créant un premier lien très utile entre l'Algérie et notre Afrique occidentale. C'est pour le moment tout ce qui paraît urgent au Sahara : le chemin de fer transsaharien, tant stratégique que commercial, est encore un rêve à réalisation lointaine.

II

MAURITANIE

Le pays et ses habitants. — Le territoire civil de la Mauritanie a été créé par le décret de réorganisation de l'Afrique occidentale française du 18 octobre 1904 ; il est administré par un commissaire du Gouvernement général. Ce vaste territoire s'étend de la rive droite du Sénégal jusque dans le Sahara et vers le Maroc au Nord ; il est borné à l'Ouest par l'Océan et à l'Est par la colonie du Haut-Sénégal et Niger ; au Nord-Ouest, une convention du 27 juin 1900 a délimité les possessions françaises et l'enclave espagnole du Rio-de-Oro.

Quoique déshérité, le pays n'est pas aussi aride et inhabité qu'on le croyait; il y a des bois vers les plateaux du Tagant et de l'Adrar occidental, qui sont riches en oasis et en pâturages. La région voisine du Sénégal où s'étend notre influence est déjà grande comme plus de la moitié de la France, mais la population ne serait guère que d'un demi-million environ d'habitants pour toute la Mauritanie, qui a une surface plusieurs fois supérieure à celle de la métropole. Les Maures sont en général de race sémitique, comprenant des Arabes et aussi des Berbères ; plus ou moins mélangés à l'élément noir, ils sont mahométans et nomades, comme leurs voisins les Touareg, mais ils ont

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

moins de valeur morale et sont davantage des pillards cruels. Commerçants industrieux et éleveurs habiles, les Maures tirent un grand parti des produits naturels de la contrée et des troupeaux qu'ils possèdent. Il font un peu d'agriculture pendant l'hivernage, mais la disette les pousse en saison sèche vers le Sénégal, où ils ont des tribus vassales sédentaires. Ils se trouvent là, ainsi que dans le Sahel jusqu'à Tombouctou, dans la dépendance de la France (voir la *Notice* sur le Haut-Sénégal et Niger).

Commerce. — La gomme et le sel sont les seuls produits de la Mauritanie qui ont pu faire l'objet d'un trafic extérieur ; mais la baisse du premier de ces produits sur les marchés d'Europe en a fait diminuer l'écoulement, et le second ne pourra bientôt plus supporter la concurrence de nos sels importés par des voies de communication sans cesse meilleures. Jusqu'ici les Maures amènent par grandes caravanes de chameaux la gomme des acacias et le sel gemme de Taoudéni et d'Idjil, par Tischitt, sur le Sénégal et dans le Sahel, pour les échanger contre du mil et des guinées ; ils vendent aussi du bétail. La guinée de l'Inde française a ici son principal écoulement et sert de monnaie. Le commerce extérieur de la Mauritanie avec le Maroc, le Sénégal et le Soudan a été évalué, à son maximum il y a quelques années, à près de 20 millions de francs au total.

Pénétration française. — Jusqu'en 1902, notre protectorat politique n'était admis par les Maures de la rive droite du Sénégal, au nombre d'environ 100.000, que contre le paiement de « coutumes » et sans intervention intérieure de la France ; nous n'obtenions d'ailleurs ainsi qu'une tranquillité précaire sur le fleuve de la part de ces pillards invétérés. Au contraire, les Maures voisins du Sahel soudanais y payaient déjà l' « oussourou » et le droit de pacage. Aussi, lors du début de la pénétration française en Mauritanie, les anciennes redevances ont-elles été supprimées par notre administration.

D'organisation féodale, les grandes tribus ont non seulement dans leur dépendance des tribus vassales, mais possèdent des esclaves. Pour alimenter la traite, les Maures se livraient fréquemment, sur le Sénégal, à des enlèvements et à des achats d'indigènes, qu'ils emmenaient en esclavage et revendaient jusqu'au Maroc. C'est l'insécurité résultant de ces razzias sur le fleuve, du pillage de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

populations soumises à la France, qui a entraîné notre action en Mauritanie, basée sur une politique de pénétration pacifique progressive, en même temps qu'était réprimée par les armes toute attaque sur le Sénégal.

Dès 1902, M. Coppolani, secrétaire général des colonies, ayant une grande pratique des musulmans et une compétence reconnue en matière islamique, était chargé de mission en Mauritanie occidentale. Ce vaillant explorateur avait déjà parcouru en 1898-1899 la Mauritanie orientale, notamment le Hodh, jusqu'à Araouan, par le Sahel soudanais, et avait rallié à notre influence plusieurs tribus ; en outre, le capitaine Laperrine était parvenu à Oualata. En s'appuyant sur nos relations antérieures avec quelques chefs influents du parti maraboutique, qui n'est point fanatique, et en démontrant aux tribus, nombreuses et divisées, ennemies les unes des autres, les avantages de la paix, M. Coppolani réussit à s'établir en pays Trarza, à la demande de l'Emir. Le succès de cette tentative décida le Gouverneur général, par un arrêté du 12 mai 1903, préludant au décret de 1904, à ordonner, comme première mesure, que le protectorat des pays maures du Bas-Sénégal serait organisé sous la direction spéciale d'un délégué du Gouvernement, M. Coppolani. Des postes venaient d'être créés à Sout-el-Ma, au nord-ouest de Podor et à l'extrémité du lac Cayar, qui communique avec le Sénégal ; à Khroufa, au nord-ouest du précédent, et enfin à Nouakchott, dans la même direction, près de l'Océan et de l'ancien Portendik. Puis des postes furent établis vers l'Est, pendant une nouvelle campagne, à Aleg, Mouït, Mal et M'Bout, chez les Braknas et les Douaïchs, les tribus guerrières se soumettant à l'exemple des maraboutiques, après quelques engagements. Les Maures dissidents ayant été dispersés, la route du Tagant s'est trouvée ouverte à M. Coppolani, nommé commissaire du Gouvernement.

Une mission Tagant-Adrar, avec une escorte militaire, fut alors formée, fin 1904, pour pénétrer dans le Nord, en pays inconnu, au cœur de la Mauritanie, les oasis du massif de l'Adrar (où la mission Blanchet fut arrêtée en 1900) étant le siège religieux et économique de la puissance maure. Des postes purent être fondés à El-Haoussinia et dans la grande palmeraie de Tidjikdja, capitale du Tagant, où l'expédition arriva en traversant des pays accidentés, assez arrosés et fertiles ; cette occupation pacifique amena de nombreuses soumissions et eut un retentissement considérable. Malheureusement, le 12 mai 1905,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

M. Coppolani était assassiné à Tidjikdja, par une petite bande de dissidents qui pénétrèrent à l'improviste dans le camp français. Le colonel Montané-Capdeboscq, aussitôt envoyé du Sénégal, en qualité de commissaire, a ravitaillé l'expédition et consolidé ses résultats; les meurtriers du regretté chef de la mission ont été châtiés et la tranquillité continue à progresser. Le nom de Fort-Coppolani a été donné à Tidjikdja, qui est une ville véritable, où des maisons arabes remplacent les tentes habituelles des nomades.

Organisation et progrès. — Pour organiser administrativement les pays occupés, avant de poursuivre notre pénétration plus avant, un arrêté du Gouverneur général, daté du 26 décembre 1905, a créé cinq cercles, avec chacun un commandant, qui sont les suivants : Trarza, chef-lieu Khroufa (subdivisé en quatre résidences, avec de plus trois postes de police) ; Brakna, chef-lieu Aleg (trois résidences et quatre postes); Gorgol, chef-lieu Kaédi (deux résidences); Tagant, chef-lieu Tidjikdja (deux résidences); Guidimaka, chef-lieu Selibaly. Trois compagnies de tirailleurs sénégalais stationnent dans les postes de Mauritanie, ainsi que des spahis sénégalais et des goums de méharistes. Le protectorat est pratiqué par l'intermédiaire des cheicks des tribus, assistés des djemaa, qui assurent la rentrée de l'impôt; celui-ci est, pour les Maures, le *zekkat*, la dîme coranique sur les troupeaux et récoltes due au suzerain; pour les noirs est établi un impôt de capitation de 3 francs. La religion, les mœurs et coutumes non barbares des populations sont respectées, et les tribus de l'Adrar se montrent favorables à notre future prépondérance.

La traite des esclaves disparaît donc en Mauritanie et la pacification succède à l'anarchie, grâce à l'administration rudimentaire déjà établie. Les mineurs délivrés de captivité, s'ils ne peuvent être rendus à leur famille, sont désormais confiés aux établissements d'assistance et d'apprentissage du Sénégal. Certaines tribus de Toucouleurs ont été autorisées à franchir le fleuve pour réoccuper leurs anciens terrains fertiles de la rive droite, où les champs de mil, d'arachide, de coton se multiplient, arrosés par de nombreux marigots; l'agriculture se répand avec la paix dans toute la vallée. Quoique très turbulents, les Maures commencent à apprécier les bienfaits de la sécurité et beaucoup seront amenés à quitter leur vie errante pour la culture du sol ou

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

le commerce au dehors ; de plus, les ouvriers de leur industrie sommaire sont assez adroits. Il semble, d'ailleurs, que le pays n'est pas sans ressources et qu'il était plutôt fermé par son état troublé que par son infertilité ; outre les chameaux, les troupeaux de bœufs et de moutons sont considérables et il y a aussi des chevaux ; enfin, on croit le sol riche en nitrates. La perturbation amenée d'abord par notre entrée en Mauritanie a interrompu le mouvement des caravanes vers le Sénégal et causé de la sorte un dommage temporaire au commerce de Saint-Louis, mais l'activité ne peut tarder à reprendre. C'est ainsi qu'une grande caravane de 5.000 chameaux, portant du sel d'Idjil, a librement traversé la Mauritanie jusqu'au Soudan au début de 1905. Les caravaniers et colporteurs maures s'introduisent, d'ailleurs, de plus en plus dans les pays du Niger.

Le budget de la Mauritanie forme une annexe du budget du gouvernement général ; il a été arrêté en prévisions pour 1905, comme recettes et dépenses, à 874.000 francs, avec une subvention de 200.000 francs du budget général. En 1906, celle-ci sera élevée à 600.000 francs et le budget à 1.080.000 francs, pour consolider notre occupation et garantir le territoire contre les incursions de pillards marocains. Les prévisions de l'impôt, qui, d'abord, avaient été trop optimistes, sont estimées, en 1905, à 400.000 francs environ, et il rentre assez bien dans nos postes aux mains des agents du Trésor. L'oussourou et le droit de pacage sont désormais perçus en Mauritanie sur les caravanes venant de l'extérieur, excepté sur les gommes et les animaux en vente.

Des travaux publics ont été commencés ; on a foré des puits et la pose d'une ligne télégraphique est entreprise vers le Nord pour y communiquer avec le Sénégal. D'autres bienfaits sont déjà apportés aux Maures : la justice des cadis est contrôlée ; les médecins militaires donnent leurs soins aux indigènes, et l'école primaire de Kaédi, sur la rive droite du Sénégal, est fréquentée par un certain nombre d'enfants maures.

Pêcheries. — Enfin, un élément de prospérité qui peut devenir important réside dans les pêcheries réputées de la côte de Mauritanie, du banc d'Arguin à la baie du Lévrier et au cap Blanc. Au commencement de 1905, une mission scientifique et technique organisée à Bordeaux s'est rendue à Dakar et dans ces parages, à bord du vapeur

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Guyane, sous la direction de M. Gruvel, professeur de l'Université (1). La grande richesse de cette région maritime en poissons variés a été reconnue et des salaisons ont été rapportées en France, avec des conclusions très favorables à l'exploitation des pêcheries, qui, en conséquence, se trouve déjà entreprise. Le Gouvernement général, qui patronna cette mission, a décidé la création d'un poste à la baie du Lévrier, pour protéger la côte, où un dépôt de charbon et un phare sont également projetés. Malgré sa mauvaise réputation, la Mauritanie ne serait donc pas sans avenir.

(1) Voir le volume de la collection intitulé : *L'Industrie des Pêches aux Colonies.*

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

AFRIQUE OCCIDENTALE

VUE D'ENSEMBLE

PAR

JACQUES LÉOTARD

L'introduction de la notice sur l'Afrique occidentale a fait connaître son organisation générale. Il nous reste à étudier la situation et l'administration actuelles du Gouvernement général dans son ensemble ; cet examen démontrera particulièrement l'étendue des progrès réalisés dans le groupe important des colonies françaises de l'Ouest africain.

I. — LES INDIGENES

Progrès sociaux. — « L'homme noir, a dit Faidherbe, est naturellement bon, d'une intelligence comparable à celle de bien des races blanches. » Les noirs sont en somme de grands enfants, évidemment perfectibles, mais qui, en raison de leur mentalité spéciale, de leur insouciance et de leur indolence, ont toujours besoin d'être aidés et dirigés, et cela avec une bonté ferme et patiente. Par suite de la variété des races dans l'Afrique occidentale, les populations — musulmanes et demi-civilisées dans le Nord, fétichistes et moins avancées dans le Sud — se trouvent à des degrés divers d'évolution, depuis le Touareg blanc jusqu'à l'anthropophage du Cavally. Sur les côtes, en contact ancien avec les Européens, certains noirs ont plutôt acquis nos défauts que nos qualités ; l'ivrognerie notamment s'est étendue. Mais s'ils sont souvent paresseux et menteurs, par contre les

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

noirs montrent fréquemment de l'endurance, de la fidélité et du courage; ils sont en général doux et sociables.

Le progrès capital réalisé par la domination française a été la suppression de la *traite des esclaves* et par conséquent des guerres qu'elle nécessitait. Non seulement nous avons partout déclaré libres les captifs, mais des villages de liberté ont été créés pour les recevoir en cas de besoin. Enfin, un décret du 12 décembre 1905, pour la répression de la traite en Afrique occidentale et au Congo, a établi des pénalités sévères, encore inexistantes (prison et amende), contre quiconque tentera d'aliéner la liberté d'une tierce personne; grâce à cette nouvelle mesure, les manœuvres clandestines qui peuvent encore se produire dans les territoires reculés seront réprimées. Il n'existe plus que des captifs de case, qui font en quelque sorte partie des familles, et dont la disparition n'est qu'une question de temps; la captivité ne peut en effet manquer de s'éteindre, puisque nous en avons tari la source. Par suite, la substitution de l'état contractuel à l'ancienne coercition se répand rapidement parmi les indigènes, marquant un énorme progrès social.

La *justice* a été réorganisée par un décret du 10 novembre 1903, qui a placé sous une loi commune le Sénégal et les différentes colonies de l'Afrique occidentale. Pour les territoires non compris dans le ressort des quelques tribunaux français et pour les affaires entre indigènes, la justice indigène occupe dans ce décret une place spéciale, le droit français étant incompatible avec l'état social des noirs; il y a des tribunaux de village et de province, mais les jugements des tribunaux de cercle (que préside l'Administrateur) portant des peines graves en matière criminelle sont soumis à une Chambre d'homologation de la Cour d'appel siégeant à Dakar. De plus, un décret du 22 mai 1905, a complété le précédent, sur la demande des indigènes du Sénégal, en instituant trois tribunaux musulmans, à Saint-Louis, Dakar et Kayes.

Enfin un décret du 21 novembre 1904, portant règlement sur l'indigénat en Afrique occidentale, décide que l'internement des indigènes non justiciables des tribunaux français et le séquestre de leurs biens ne pourront être prononcés pour une durée supérieure à dix ans, et seulement pour faits d'insurrection, de troubles politiques graves ou de manœuvres compromettant la sécurité publique, qui permettront aussi d'imposer aux villages des contributions spéciales; les mesures précitées devront faire l'objet d'arrêtés du Gouverneur

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

général. Cette question de la justice est particulièrement importante, le prestige des Européens étant rehaussé aux yeux des noirs par l'équité et l'impartialité habituelles de nos jugements.

L'enseignement doit tenir une grande place dans le programme de notre œuvre civilisatrice et le souci de son développement répond à nos traditions nationales. L'immensité des territoires et l'époque récente de la conquête n'ont pas permis encore une extension très considérable de nos écoles, qui doivent être surtout professionnelles et agricoles ; mais, avec la progression des ressources, des instituteurs européens peuvent être installés de plus en plus à la tête d'écoles françaises dans de nouveaux centres importants, comme des sortes d'inspecteurs primaires, surveillant les maîtres indigènes chargés des petites écoles répandues dans chaque région.

Un arrêté du Gouverneur général, en date du 24 novembre 1903, a organisé le service de l'enseignement dans l'Afrique occidentale. Il comprend : l'enseignement primaire élémentaire (écoles de village, régionales, urbaines, ces dernières pour les enfants européens) ; l'enseignement professionnel (École supérieure Pinet-Laprade à Dakar, écoles élémentaires) ; l'enseignement primaire supérieur et commercial (École Faidherbe à Saint-Louis) ; une École normale à Saint-Louis (deux sections : instituteurs ; interprètes, cadis et chefs). Un autre arrêté du même jour a organisé le personnel spécial du service de l'enseignement, sous la direction d'un inspecteur chef du service, avec un cadre européen et un cadre indigène. La laïcisation a été partout réalisée dernièrement et le nombre des instituteurs sera porté en 1906 de 124 à 135. Contrairement à certains préjugés, nos populations noires sont d'ailleurs avides d'instruction. Il s'agit toutefois d'éviter que l'indigène qui sait lire, écrire et compter se regarde comme d'essence supérieure et se croie obligé de devenir fonctionnaire ; nous devons encourager le travail manuel, former des cultivateurs et des ouvriers, qui seront nos collaborateurs nécessaires dans le développement économique du pays.

Sans favoriser les musulmans plutôt que les fétichistes, et tout en respectant les croyances indigènes, il nous faut aussi prendre la direction de l'Islam, que de nombreuses écoles coraniques répandent sans cesse parmi les nouvelles générations ; une plus grande extension pourrait, sans contrôle, présenter des dangers, quoique les véritables études arabes soient en décadence et que les marabouts aient perdu

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

quelque influence depuis notre conquête. Dans la vallée du Niger, sur 1.000 élèves, 700 ne savent presque rien à la fin de leurs études et 10 seulement peuvent traduire le Coran en langue indigène.

Ces écoles sont si multipliées que dans le Fouta-Djallon par exemple, le seul cercle de Ditinn, ne compte pas moins de 346 écoles, avec 2.960 élèves ; l'almamy de Timbo fait lui-même la classe à ses 25 garçons. Comme la plupart des marabouts ignorent la langue française, une médersa va être créée à Djenné pour les mieux préparer à leurs fonctions enseignantes ; de plus, un adjoint du cadre de l'Algérie va être donné à l'inspecteur de l'Enseignement pour l'inspection spéciale des écoles musulmanes. Quant aux écoles catholiques, jadis subventionnées par l'administration et par lesquelles les missionnaires furent les pionniers de notre civilisation, elles ne donnent que de médiocres résultats en pays musulman.

Une statistique établie au 1er janvier 1905 par l'Inspecteur des services de l'Enseignement de l'Afrique occidentale estimait comme suit l'effectif des écoles dans le Gouvernement général :

Écoles publiques françaises..... ..	7.000	élèves
— privées —	2.500	»
— coraniques.....	34.000	»

La langue française devient ainsi un lien commun entre des peuples disparates. Le Dr Barot a cité à ce propos un fait curieux et suggestif. En 1900, à Dabakala, près de Kong, le hasard réunit trois noirs : l'un ouolof du Sénégal, chef d'une section de télégraphistes ; le second, garçon d'officier, de race fanti, de la côte d'Ivoire ; le troisième, infirmier de ce médecin colonial, un malinké du Haut-Niger. Ces indigènes ne pouvaient se comprendre et pour converser entre eux ils durent se parler en français : eux-mêmes étaient ébahis de constater que venus tous trois de pays si éloignés, leur seul point de contact fût la langue française !...

Il ne faudrait pas cependant se faire trop d'illusions sur la rapidité d'évolution vers le progrès des populations indigènes de notre Afrique occidentale, en dehors de la vieille colonie du Sénégal. En dépit de la variété des races, le noir est en général fataliste et d'une grande timidité d'esprit, qui provient surtout de son extrême crédulité, entretenue par les marabouts ou les sorciers ; il n'ose rien tenter de contraire aux traditions, et la routine est solidement ancrée dans son esprit. Mais, avec le temps et l'exemple, tout change ; l'œuvre de notre civili-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

sation dans l'Ouest africain est de longue haleine, et il convient de savoir attendre les heureux résultats qu'amèneront certainement les efforts méthodiques que nous faisons de plus en plus pour améliorer la mentalité indigène.

Progrès matériels. — De grands progrès ont été accomplis en faveur de *l'hygiène publique*. C'est ainsi qu'un décret du 14 avril 1904 a réglementé la protection de la santé publique, en appliquant à l'Afrique occidentale certaines dispositions de la loi métropolitaine du 15 février 1902. Des mesures sanitaires générales, notamment en cas d'épidémie et concernant les eaux et les immeubles, sont prescrites par ce décret, qui crée un Comité supérieur d'hygiène et de salubrité publiques, et arme les autorités en vue de sauvegarder la santé des populations indigènes et aussi des colons. Le directeur du service de santé des troupes de l'Afrique occidentale est inspecteur des services sanitaires civils. Comme suite, des arrêtés du Gouverneur général ont organisé la vaccination antivariolique, ainsi que les services locaux d'hygiène dans les diverses colonies.

Un service d'assistance médicale indigène a été spécialement créé par arrêté du Gouverneur général, daté du 8 février 1905, et doit être assuré concurremment par des médecins des troupes coloniales hors cadres ou des médecins civils recrutés en France. Il s'agit non seulement des services de vaccination et des services d'hygiène municipaux, mais surtout de procurer gratuitement aux populations indigènes des soins médicaux et des conseils d'hygiène générale ; les lieutenants-gouverneurs ont la charge de l'organisation matérielle des infirmeries ou dispensaires et de la réglementation de ces services nouveaux. Dès maintenant, le nombre des médecins d'assistance médicale indigène s'élève à 30; de plus, la création d'un corps d'aides-médecins indigènes vient d'être décidée. Il y a beaucoup à faire dans cette voie, car l'état sanitaire des indigènes est généralement mauvais en raison de leur misère, ce qui a entre autres résultats fâcheux celui de ne pas permettre un accroissement de population aussi considérable qu'on l'espérait. La grande mortalité infantile se trouve pourtant déjà en diminution.

En ce qui concerne *l'agriculture*, dont les services généraux sont dirigés par un Inspecteur qui est ingénieur-agronome, avec station agronomique principale à Hann près de Dakar, les services spéciaux des différentes colonies s'efforcent d'éclairer les indigènes sur le

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

meilleurs procédés de cueillette et de culture des produits du sol, dont il faut éviter le gaspillage. Parmi les mesures prises, on remarque au sujet du principal produit naturel, le *caoutchouc*, un arrêté du Gouverneur général, du 1er février 1905, qui a fixé le régime de son exploitation et de sa circulation en Afrique occidentale, pour améliorer la qualité et garantir la production. Il en résulte que la circulation du caoutchouc adultéré par l'introduction de matières étrangères est interdite, ainsi que celle du caoutchouc préparé avec des liquides fermentescibles d'origine animale, cette dernière mesure à partir de 1907 seulement. De plus, il est interdit de pratiquer des incisions pouvant causer des dommages aux arbres et plants ; des arrêtés locaux pourront défendre les saignées à l'époque de la montée de la sève et même fermer à l'exploitation des régions appauvries. En outre, des peuplements pourront être constitués par les villages et à leur profit ; il devra enfin être institué dans les centres de production des écoles professionnelles pratiques, du type de celle de Bobo-Dioulasso (Soudan). Il est indispensable en effet d'empêcher la destruction des plantes à caoutchouc, dont la quantité n'est pas inépuisable : au retour d'une nouvelle mission botanique et agricole, le Dr Chevalier vient de jeter un cri d'alarme.

Avec l'appui du Gouvernement général, la production du coton est assurée d'un bel avenir en Afrique occidentale, pour permettre à l'industrie française de ne pas rester tributaire des Etats-Unis. Les vallées du Niger et du Sénégal, le Haut-Dahomey, le nord de la côte d'Ivoire et la Haute-Guinée paraissent bien convenir à cette culture rémunératrice, qui ouvre de brillantes perspectives aux agriculteurs indigènes.

L'arachide, qui a fait la fortune du Sénégal, commence à être introduite dans les autres colonies. L'exploitation du palmier à huile ne cesse de progresser dans celles du Sud. Le fruit du karité, très abondant dans l'intérieur du pays, paraît appelé à un grand avenir industriel.

D'autre part, en raison de l'importance de l'élevage du bétail par les indigènes et de la multiplication désirable des troupeaux, un arrêté du Gouverneur général du 31 décembre 1904 a créé un service zootechnique et des épizooties, rattaché au service de l'agriculture et assuré dans chaque colonie par un vétérinaire, avec un vétérinaire-inspecteur comme chef. Le dressage d'animaux de trait et de bât diminuera utilement le barbare portage à tête d'homme.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Dans ces conditions, assurés sous la protection française de la sécurité de leurs personnes et de lèurs biens, maîtres d'organiser leur existence à leur gré, après avoir acquitté un faible impôt et subi quelques réquisitions encore inévitables, les noirs commencent à prendre goût au travail. Il ne faut pas oublier que la paresse innée de l'indigène a eu en grande partie pour origine l'insécurité d'autrefois, l'incertitude du lendemain au temps où régnaient la tyrannie des chefs et la terreur des guerres. Jadis, il pensait seulement à satisfaire un minimum de besoins et se gardait d'amasser en l'absence de toute garantie de la propriété. Seuls, les captifs, les femmes travaillaient, et c'est d'ailleurs encore la règle générale. Aujourd'hui, certain que les terres cultivées seront respectées par nous, l'indigène vit heureux dans les villages de ses ancêtres et il se décide peu à peu à travailler, non plus seulement dans la mesure de ses modestes besoins, qui déjà s'accroissent par la contagion de l'exemple, mais aussi pour gagner de l'argent... Dans les villes, nombre d'indigènes s'habillent à l'européenne et partout se généralise l'usage des vêtements. La conséquence naturelle de tels progrès, c'est le développement du commerce et une plus grande facilité pour les entreprises européennes de se procurer de la main-d'œuvre, qui de son côté obtient une rémunération croissante ; en outre, la création de voies de communication permet de diminuer la pénible corvée du portage.

La plupart des populations de l'Afrique occidentale française apprécient donc maintenant les bienfaits de notre occupation protectrice, qui s'étend officiellement sur plus de 10 millions d'indigènes. En effet, les noirs comprennent que nous nous intéressons à leur bien-être, que nous voulons relever leur situation, misérable pour beaucoup ; ils savent prendre le chemin de nos infirmeries et demander le secours des médecins, dont ils avaient jadis la terreur instinctive ; ils amènent sans crainte leurs enfants dans nos écoles laïques ; ils empruntent à l'administrateur, dont la résidence ne les effraie plus, les semences qui leur manquent parfois et qu'ils rendront après la récolte. Il n'est pas jusqu'aux farouches nomades Touareg et Maures qui ne deviennent peu à peu aussi nos fidèles sujets et adoptent une vie plus sédentaire aux abords du Sahara.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

II. — LA COLONISATION

Les Européens. — Une statistique publiée par M. Le Hérissé, rapporteur du budget des colonies à la Chambre des Députés (1905), donne pour la *population européenne* civile de l'Afrique occidentale en 1904 un effectif de 3.795 commerçants ou divers et de 1.110 fonctionnaires. Le nombre des colons est restreint, comme on le voit, car il s'agit de colonies d'exploitation, l'Européen ne pouvant travailler lui-même sous les tropiques. Toutefois, il y a une énorme différence de climat entre le golfe de Guinée et le désert du Sahara : si les zones côtières sont humides et malsaines, si les steppes du Nord sont sèches et brûlantes, il n'en est pas de même de la région centrale du pays, où une partie du Soudan, de la Haute-Guinée et du Haut-Dahomey, sur une superficie égale à celle de la France, est formée de plateaux salubres et fertiles, bien habitables pour les blancs et où convergent précisément les voies ferrées de pénétration ; des Européens y ont déjà séjourné plusieurs années en bonne santé. Néanmoins, c'est seulement avec le concours des indigènes, dont l'éducation doit tendre à les associer à nos efforts dirigeants, que pourra se faire la mise en valeur de l'immense et riche domaine de la France dans l'Ouest africain. L'émigration des travailleurs français en Afrique occidentale n'est donc guère utile : aussi la statistique des passages accordés par le ministère des colonies n'en comporte-t-elle que 14 en 1903 et 6 en 1904. Ce qu'il faut dans ces pays vierges, ce sont des techniciens, hommes pratiques et d'initiative, avec des capitaux français.

Le régime du *domaine public* et des terres domaniales dans l'Afrique occidentale est fixé par un décret du 23 octobre 1904, qui établit la composition du domaine public et unifie les conditions de concession par l'Etat des terres vacantes et sans maître. Cette aliénation des terres domaniales est accordée jusqu'à concurrence de 200 hectares par les Lieutenants-Gouverneurs, jusqu'à 2.000 hectares par le Gouverneur général, et au-dessus par décret sur le rapport du Ministre

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

des colonies, aux conditions déterminées dans chaque cas. Le régime forestier des différentes colonies est basé sur celui du Sénégal, établi par décret du 20 juillet 1900. Pour la recherche et l'exploitation des mines, un décret du 6 juillet 1899 en a établi les conditions : les permis d'exploration des gîtes, ceux de recherche et d'exploitation, accordés par les gouverneurs, sont réglementés, ainsi que les redevances dues par les concessionnaires. Un décret du 19 mars 1905 a modifié certaines dispositions du précédent. De plus, un décret du 4 août 1901 a réglementé spécialement la recherche et l'exploitation de l'or et des métaux précieux dans le lit des cours d'eau.

Cependant, en dehors du commerce, il n'existe guère encore d'exploitations européennes, soit agricoles, soit minières ou industrielles, à part quelques affaires de travaux publics : chemins de fer, wharfs, môles, électricité, etc. Plusieurs cultures riches, dont on trouve quelques plantations, seraient pourtant rémunératrices, de même que l'élevage, et aussi des entreprises d'outillage économique, l'utilisation des chutes d'eau et l'industrialisation de certaines matières premières. En attendant, on doit continuer à favoriser la culture par l'indigène de l'arachide, du coton et du caoutchouc.

Afin de permettre l'*acclimatement* et de garantir la santé des Européens, qui résident surtout dans la zone côtière insalubre, le décret du 14 avril 1904, déjà signalé au sujet des indigènes, a introduit en Afrique occidentale des mesures de protection de la santé et de l'hygiène publiques qui ont déjà donné des résultats satisfaisants. Sous le contrôle du service général de santé, des services municipaux d'hygiène ont notamment été créés dans chaque colonie et les grands centres, outre les hôpitaux dont ils sont dotés, se trouvent ainsi l'objet de mesures préventives améliorant l'état sanitaire. Un médecin des troupes coloniales chargé de mission a parcouru l'Afrique occidentale en 1904, pour organiser des « brigades de moustiques », composées d'indigènes dirigés par un médecin et faisant la chasse aux larves dans les flaques d'eau et réceptacles quelconques, d'où l'insecte suspect va répandre ensuite le paludisme et d'autres maladies tropicales ; de plus, on a vulgarisé dans le même but l'application de grillages métalliques aux ouvertures des habitations dans les villes et dans les gares. De telles précautions ont eu aussitôt d'heureuses conséquences : c'est ainsi que du 1er janvier au 30 octobre 1905, malgré un afflux de population et de nombreux travaux bouleversant

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

le sol à Dakar, le nombre des malades entrés à l'hôpital de la capitale a diminué de 210 par rapport à 1904, que les entrées pour paludisme sont descendues de 407 à 242 et que la mortalité s'est abaissée de 12,5 o/o à 10. Il s'est même produit un décès par fièvre jaune qui n'a eu aucune suite, grâce à une action énergique des autorités. D'autre part, à la côte d'Ivoire, l'ancien chef-lieu, Grand-Bassam, a été abandonné par l'administration en raison de son extrême insalubrité ; une nouvelle capitale, Bingerville, a été construite.

Voies de communication

La zone côtière a été longtemps la seule exploitée en Afrique occidentale, par suite de l'absence de communications pratiques avec les immenses territoires de l'intérieur, où une active pénétration s'effectue maintenant. Les grandes voies fluviales navigables ne forment pas ici des routes naturelles suffisantes, quoiqu'elles comprennent le Sénégal, le Niger et la Volta, — ces deux derniers fleuves avec leurs embouchures en territoires anglais, — soit près de 5.000 kilomètres, mais ouverts seulement une partie de l'année aux services réguliers de la véritable navigation ; il est vrai que des chalands ou des pirogues portant quatre tonnes ne calent que 25 centimètres et peuvent souvent circuler aux basses eaux. En outre, dans les diverses colonies, un important réseau de routes et de pistes a été tracé et facilite les communications par caravanes, de même que les déplacements des Européens et des indigènes. Cependant cet outillage rudimentaire ne pouvait suffire : le rail s'imposait.

Chemins de fer. — Pour relier les régions de valeur inégale de notre empire africain et faire communiquer la zone de transit et d'entrepôts des côtes avec les vastes territoires productifs ou colonisables de l'hinterland, des chemins de fer sont indispensables. Aussi, excepté de Dakar à Saint-Louis, au Sénégal, les lignes ferrées sont-elles toutes des voies de pénétration vers le Niger, axe vital de l'Afrique occidentale. Le chemin de fer construit du Sénégal au Niger met désormais en communication directe les points extrêmes de la navigabilité des deux fleuves qui, par leurs cours opposés, traversent

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

toute l'Afrique occidentale française. Partout le rail se montre le meilleur outil de colonisation, augmentant la production et la consommation, ouvrant à la prospérité de nouveaux territoires ; il a déjà permis dans quelques régions la suppression du funeste portage par homme. Les chemins de fer rendent d'inappréciables services au commerce, dont toutes les caravanes devaient jadis venir jusqu'à la côte, ce qui faisait les transports plus longs et très onéreux.

Le réseau des chemins de fer de l'Afrique occidentale commence à se dessiner, grâce à la grande activité déployée au cours des dernières années. La longueur des lignes exploitées atteint déjà 1.228 kilomètres à la fin de 1905, alors qu'au 1er janvier 1900 elle était seulement de 480 kilomètres, dont 264 kilomètres pour la ligne ancienne de Dakar à Saint-Louis et 216 pour celle qui était en construction de Kayes au Niger. Nous avons dressé le tableau ci-dessous des chemins de fer des diverses colonies :

Chemins de fer de l'Afrique occidentale

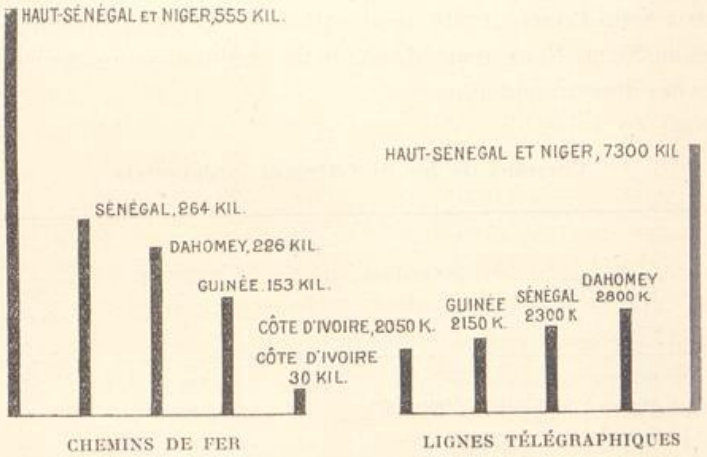
COLONIES	Date d'ouverture des travaux	Longueur exploitée en déc. 1905	Longueur en construction	Longueur totale après achèvement
		KIL.	KIL.	KIL.
Sénégal (Dakar à St-Louis)..	1882-1885	264	ligne achevée	»
Haut-Sénégal et Niger (Kayes à Koulikoro).....	1881-1904	555	ligne achevée	»
Guinée (Conakry à Kindia) ..	1900	153	150 (Kindia à Koumi)	600 au Niger
Côte d'Ivoire (Abidjean vers le N'Zi).....	1904	30	70	?, vers Kong
Dahomey (Cotonou à Paouignan, avec embranchement à Ahémé).....	1900	226	200 (Paouignan à Tchaourou)	700 au Niger
Dahomey (Porto-Novo à Saketé).....	1904	»	37	»
		1.228	457 kilomètres	

Toutes nos voies ferrées sont de la largeur d'un mètre. A part la ligne du Sénégal, concédée à une Compagnie avec garantie de l'État, et la ligne du Dahomey, de construction mixte par la colonie et une

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Compagnie chargée en outre de l'exploitation, les lignes du Soudan, de la Guinée et de la côte d'Ivoire sont construites et exploitées par les colonies et confiées au génie militaire. La construction des voies ferrées a imposé et nécessite toujours l'emploi d'une main-d'œuvre indigène fort nombreuse et obtenue assez facilement, grâce à une juste rémunération.

L'avenir des chemins de fer en Afrique occidentale parait brillant ; déjà les résultats de l'exploitation sont favorables et dépassent les prévisions de recettes. Dans quelques années, lorsque la ligne du Dahomey aura atteint le Niger, une magnifique voie mixte



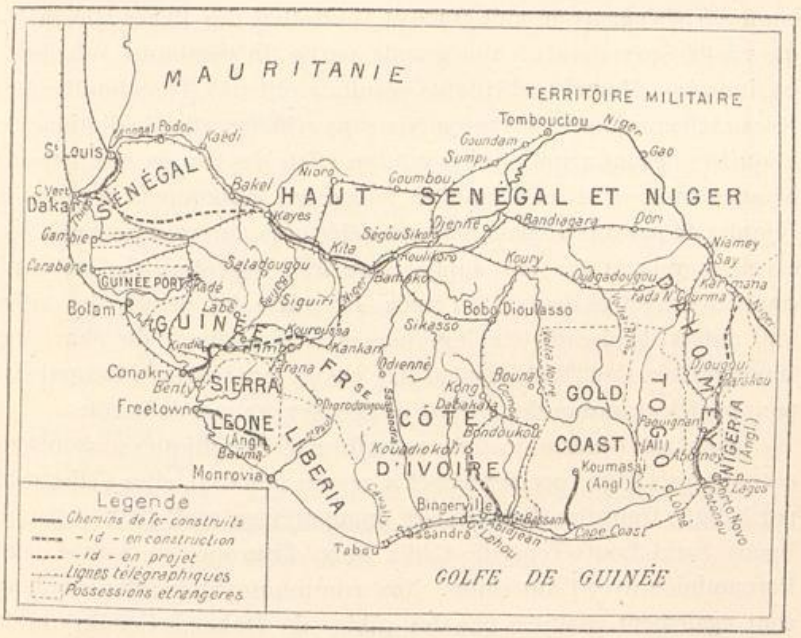
de communications ferrées et fluviales traversera tout notre empire de Dakar à Cotonou, sur 4.000 kilomètres de longueur ; la ligne en construction de Conakry au Niger et celle projetée de Dakar et Thiès à Kayes pourront l'améliorer ensuite. Le service des chemins de fer dépend de l'inspection des travaux publics du Gouvernement général.

Postes et télégraphes. — Le service postal et télégraphique de l'Afrique occidentale a reçu une large extension dans les différentes colonies, sous la direction d'un Inspecteur chef du service. Voici le relevé du nombre des bureaux de poste et télégraphe et la longueur du réseau télégraphique, par colonie, en 1905 :

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

	Bureaux de poste et télégraphe	Longueur du réseau télégraphique kilomètres
Sénégal.....	41	2 300
Haut-Sénégal et Niger.....	33	7.300
Guinée française.....	28	2.150
Côte d'Ivoire.....	34	2.050
Dahomey.....	29	2.800
	165	16.600

Les communications télégraphiques doivent à l'étendue particulière de nos possessions et aux nécessités politiques et économiques locales d'avoir pris ce développement exceptionnellement rapide. En



CHEMINS DE FER ET TÉLÉGRAPHES

dépit des difficultés de toutes sortes et des frais onéreux occasionnés par le transport du matériel, l'établissement du réseau, dont la longueur était déjà de 8.000 kilomètres en janvier 1900, n'a cessé de se poursuivre, au cours de ces dernières années.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Actuellement, près de 17.000 kilomètres de lignes sillonnent donc notre vaste domaine Ouest africain et mettent ses points les plus éloignés en communication directe entre eux et avec le reste du monde. Grand-Bassam, séparé de Dakar par environ 3.000 kilomètres de lignes télégraphiques, Cotonou, qui en est à plus de 3.500, Conakry, Tombouctou, Say, etc., peuvent, en quelques heures, correspondre avec le siège du Gouvernement général, ou échanger des télégrammes par l'intermédiaire des lignes soudanaises, lesquelles servent de trait d'union aux réseaux des colonies côtières, qui ont même généralement une double communication entre elles. En outre, la pose d'une ligne est commencée en Mauritanie et l'on étudie la jonction par télégraphe transsaharien avec l'Algérie.

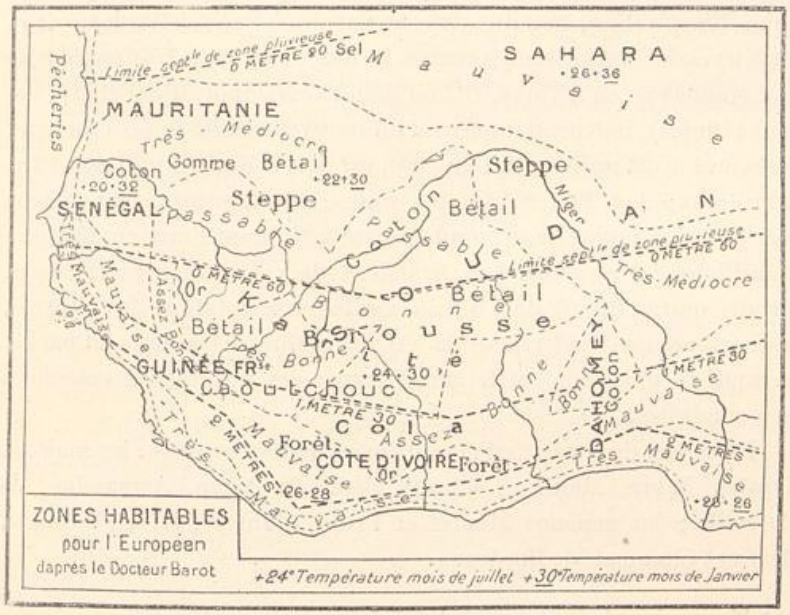
L'exécution du service des bureaux de poste et télégraphe est confiée à 370 agents de tout grade et l'entretien des lignes télégraphiques à 400 surveillants ; une grande partie du personnel subalterne est indigène. Malgré les brillants résultats obtenus, l'amélioration du réseau télégraphique est poursuivie sans relâche, afin de diminuer la fréquence des interruptions ; il y a, en effet, des causes multiples de dérangement sur d'aussi grandes longueurs, notamment à cause de l'emploi de poteaux de bois, souvent détériorés, qui sont pour cela peu à peu remplacés par des supports en fer ; l'adoption de meilleurs conducteurs est également à l'étude. En outre, les principales villes sont dotées de réseaux téléphoniques et le sémaphore du phare des Mamelles, au Cap Vert, vient d'être ouvert au service international pour les télégrammes des navires qui passent en vue de la côte.

Quant aux communications par câbles télégraphiques sous-marins entre notre Afrique occidentale et le réseau mondial, elles s'effectuent par la ligne française Brest-Dakar, inaugurée en avril 1905, et par les lignes Saint-Louis-Ténériffe-Cadix avec l'Europe et Saint-Louis-Pernambuco avec l'Amérique. Nos communications intercoloniales sont également assurées par des câbles de Dakar à Conakry et de Grand-Bassam à Cotonou, achetés par l'État en 1902 à une compagnie anglaise ; il reste à immerger un câble projeté de Conakry à Grand-Bassam (ce dernier port étant relié seulement au réseau britannique), pour que toutes nos colonies de l'Ouest africain jusqu'au Congo soient rattachées entre elles et à la métropole par câbles sous-marins français.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Commerce

Maisons de commerce. — L'organisation économique de l'Afrique occidentale est donc en bonne voie de progrès, pour tirer le meilleur parti des ressources naturelles et préparer l'exploitation de nouvelles richesses. Jusqu'à présent, c'est surtout le commerce d'échange qui a fait prospérer les diverses colonies. En y ajoutant la culture de l'arachide au Sénégal, c'est l'exploitation de la forêt tropicale couvrant les pays du Sud, entre la Guinée et le Dahomey, qui



CLIMATS ET PRODUCTIONS

fournit, par la cueillette des produits, la majorité des exportations, tandis que les importations comprennent principalement les cotonnades et denrées nécessaires aux indigènes, avec les approvisionnements des Européens.

Aussi, un grand nombre de compagnies ou de maisons de commerce sont-elles établies à la Côte occidentale d'Afrique, installant peu à peu des factoreries dans l'intérieur, au Soudan par exemple. Actuellement on en compte environ une centaine. Certains comptoirs

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

se livrent accessoirement à des essais de culture et entretiennent des pépinières pour répandre des espèces végétales utiles.

La Compagnie française de l'Afrique occidentale, fondée en 1887, dont le siège social est à Marseille, est la plus grande entreprise commerciale de la côte africaine et peut être donnée comme modèle d'affaire coloniale. Actuellement, son capital est de 6 millions, ses immeubles et terrains en Afrique valent 2 millions 1/2 et elle possède un fonds de prévoyance disponible de 3 millions. La Compagnie a des agences au Sénégal, en Guinée et à la côte d'Ivoire, ainsi que dans les colonies anglaises de Gambie, Sierra-Leone et Lagos et en Guinée portugaise ; en 1904, elle a créé des comptoirs au Dahomey et à Bammako (Niger); elle a, en outre, des succursales à Paris, à Bordeaux et en Angleterre, à Manchester-Liverpool. Le mouvement des transactions de cette compagnie en Afrique, en marchandises (importations et exportations réunies), indépendamment d'un mouvement de fonds croissant, s'est élevé à 23 millions 1/2 en 1900, est descendu à 16 millions 1/2 et 17 millions 1/2 en 1901 et 1902, par suite d'une crise sur le caoutchouc et de la fièvre jaune, pour monter ensuite à 26 millions en 1903 et à 29 millions 1/2 en 1904. Les bénéfices de ce dernier exercice ont permis, outre l'intérêt de 5 o/o au capital et la dotation des réserves, de distribuer un dividende de 12 o/o aux actionnaires. On voit par cet exemple la prospérité et le grand avenir des entreprises coloniales bien conduites.

Il y a lieu de citer aussi comme principales maisons : les maisons Cyprien Fabre, Mante et Borelli, Pozzo di Borgo, Armandon, de Marseille ; les maisons Maurel et Prom, Maurel frères, P. Buhan, Dèvés et Chaumet, de Bordeaux.

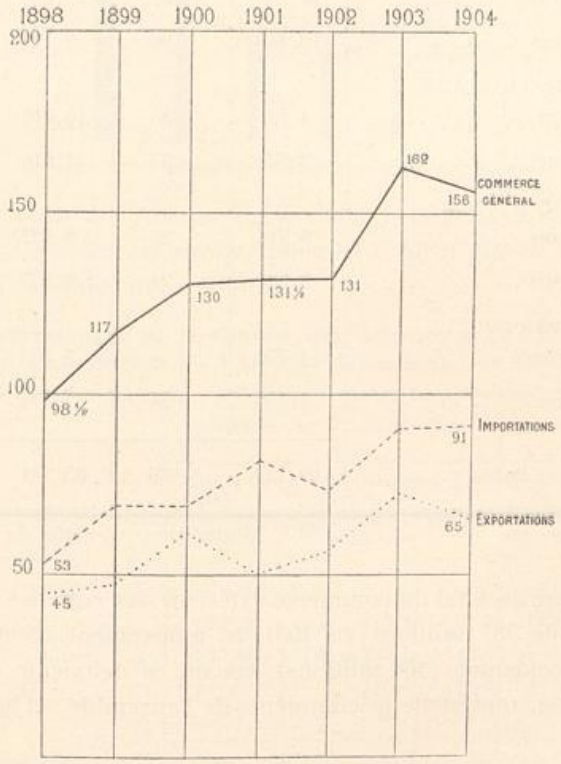
Mouvement commercial. — Le mouvement commercial extérieur de l'Afrique occidentale française est en rapide augmentation, car de 80 millions de francs en 1897, il s'est élevé au double en six ans seulement. C'est une preuve des progrès du bien-être des indigènes, résultant de ce qu'ils produisent et consomment de plus en plus. Le tableau et le graphique suivants montrent le détail de cet accroissement depuis 1898 : on y voit notamment que les importations françaises se sont développées davantage que les étrangères, mais que l'inverse s'est produit pour les exportations ; malheureusement, le commerce étranger n'en reste pas moins supérieur à celui de la France.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Commerce général de l'Afrique Occidentale (Milliers de francs)

ANNÉES	IMPORTATIONS DE MARCHANDISES				EXPORTATIONS DE MARCHANDISES				TOTAUX GÉNÉRAUX
	Françaises venant		Étrangères venant de France et de l'étranger	TOTAUX	Pour la France	Pour les Colonies Françaises	Pour l'Étranger	TOTAUX	
	de France	des Colonies Françaises							
1898	17.849	2.343	33.076	53.268	20.653	3.467	21.262	45.382	98.650
1899	25.810	3.739	39.704	69.253	21.989	250	25.355	47.594	116.847
1900	25.072	2.943	41.047	69.062	31.754	305	28.744	60.803	129.864
1901	34.470	2.946	42.399	80.815	26.778	192	23.678	50.648(1)	131.463
1902	29.166	2.286	42.039	73.491	28.319	320	28.781	57.420	130.911
1903	35.878	2.905	51.166	89.948	37.441	298	34.136	71.874	161.823
1904	39.208	3.106	48.600	90.913	29.915	283	34.846	65.039	155.952

(*Statistiques coloniales du Ministère des Colonies*).



(Millions de francs)

(1) Forte diminution causée par une épidémie de fièvre jaune et une crise sur le caoutchouc.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

Au point de vue de la répartition du commerce général de l'Afrique occidentale entre les colonies qui la composent, le Sénégal, avec lequel se confond en grande partie le mouvement commercial du Haut-Sénégal et Niger (Soudan), figure pour plus de la moitié ; il dépasse surtout l'ensemble des autres colonies aux importations, pour lesquelles la part de la France y est exceptionnellement supérieure à celle de l'étranger. Voici le tableau de cette répartition pour le dernier exercice ;

Répartition du Commerce général de l'Afrique Occidentale en 1904

(Milliers de francs)

	AVEC LA FRANCE	Entre les colonies françaises	AVEC L'ÉTRANGER	TOTAUX GÉNÉRAUX
SÉNÉGAL (ET SOUDAN)				
Importations	25.785	3.026	21.035	49.847
Exportations	19.928(1)	199	9.794	29.921
GUINÉE FRANÇAISE				
Importations	4.731	53	10.018	14.802
Exportations	2.623	37	11.016	13.675
CÔTE D'IVOIRE				
Importations	6.915	26	8.642	15.583
Exportations	3.607	24	6.657	10.287
DAHOMEY				
Importations	1.776	»	8.905	10.681
Exportations	3.758	24	7.374	11.156
TOTAUX	69.123	3.389	83.441	155.952

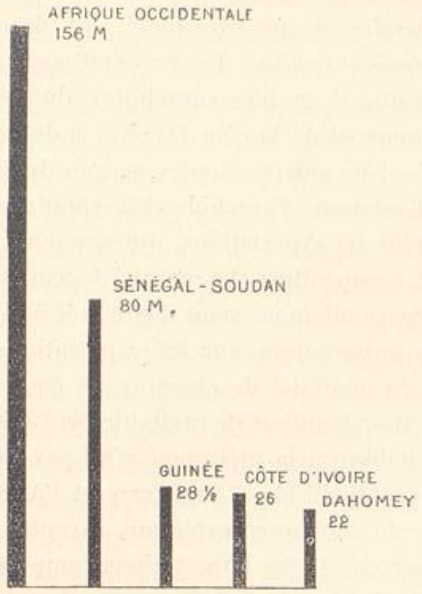
(Statistiques coloniales du ministère)

Comparé au total du commerce extérieur des colonies françaises, qui a été de 787 millions en 1904, le mouvement commercial de l'Afrique occidentale (156 millions), venant en deuxième rang après l'Indo-Chine, représente le cinquième de l'ensemble, et le dixième si

(1) Contre 29 millions en 1903. Cette forte diminution résulte d'une baisse de prix et d'une mauvaise récolte d'arachides.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

l'on totalise avec l'Algérie-Tunisie, ce qui donne 1587 millions. Quant à la part proportionnelle de la France, des colonies et de l'étranger



COMMERCE GÉNÉRAL

dans le commerce de l'Afrique occidentale, le tableau suivant permet de s'en rendre exactement compte pour 1904, ainsi que de la comparaison avec l'ensemble des colonies.

Part proportionnelle de la France, des Colonies et de l'Étranger dans le commerce de l'Afrique Occidentale, en 1904

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		COMMERCE TOTAL	
	de France et Colonies	de l'Etranger	en France et aux Colonies	à l'Etranger	France et Colonies françaises	Etranger
	%	%	%	%	%	%
Afrique occidentale — Sénégal	57.8	42.2	67.3	32.7	62.4	37.4
Afrique occidentale — Guinée	32.4	67.6	19.5	80.5	25.»	74.»
Afrique occidentale — Côte d'Ivoire	44.6	55.4	35.3	64.7	40.»	60.»
Afrique occidentale — Dahomey	16.7	83.3	34.»	66.»	25.4	74.6
Afrique occidentale	46.6	53.4	46.5	53.5	46.5	53.5
Ensemble des colonies françaises	50,6	49,4	44,2	55,8	47,4	52,6

Rapport sur le Budget des Colonies, par M. Le Hérissé, député, 1906.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Dans l'ensemble de l'Afrique occidentale, les importations sont surtout représentées par des tissus (plus d'un tiers du total), des denrées alimentaires et des boissons, des ouvrages en métaux et du matériel de chemins de fer, des matériaux de construction et des houilles, des armes et poudres. Les exportations se composent essentiellement de fruits et graines (arachides du Sénégal, amandes de palme du Dahomey et de la côte d'Ivoire) et de sucs végétaux (caoutchouc de Guinée et des autres colonies, gomme du Sénégal), de produits et dépouilles d'animaux; l'arachide et le caoutchouc forment plus de deux tiers du total des exportations, qui sont donc exposées aux périls ordinaires de la monoculture. Le marché des corps gras est à Marseille et un marché du caoutchouc vient d'être créé à Bordeaux. Quant à la supériorité des importations sur les exportations, elle provient en grande partie du matériel de chemins de fer, particulièrement au Sénégal, et des marchandises de ravitaillement pour les Européens.

Il est regrettable que la métropole n'ait pas dans les importations une part plus considérable, l'Angleterre et l'Allemagne détenant la majeure partie du commerce extérieur, excepté au Sénégal. Mais il convient d'observer que les importations comprennent diverses marchandises que la France ne produit pas, tandis qu'elles sont la spécialité des pays concurrents; pour d'autres produits, nos industries peuvent lutter et le font déjà fructueusement, à la condition de se plier aux goûts des populations indigènes, par exemple pour les types à bas prix des cotonnades.

Régime douanier. — Le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale, a créé un budget général de ce gouvernement, lequel est alimenté pour la plus grande partie par les taxes à l'entrée et à la sortie, établies sur la proposition du Gouverneur général. Il importait, dès lors, de mettre le régime fiscal en harmonie avec cette nouvelle organisation, car il n'existait pas de tarif d'ensemble de l'Afrique occidentale. Chacune des colonies qui la composent percevait des droits suivant un tarif particulier et les plus grandes différences existaient entre ces diverses tarifications, s'expliquant surtout par le fait qu'elles avaient été conçues isolément.

Un projet de tarif général a donc été élaboré par le Gouverneur général et a fait l'objet d'un décret du 14 avril 1905. Le nouveau tarif d'importation maintient les bases existantes, mais il unifie les tarifi-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

cations dans la mesure où les conventions internationales le permettent. Il étend en particulier à la Guinée française le régime douanier protecteur, avec surtaxe d'importation indirecte, depuis longtemps appliqué au Sénégal; il était devenu nécessaire d'établir cette assimilation, alors que ces deux colonies présentent des points de contact de plus en plus nombreux et que les marchandises destinées à l'intérieur de l'Afrique prennent la voie de l'une ou de l'autre. En ce qui concerne les droits de sortie, le nouveau tarif les supprime tous, à l'exception de celui qui s'applique au caoutchouc (7 o/o), dont la valeur élevée permet de le supporter sans inconvénients. Enfin, il établit un certain nombre d'exemptions aux taxes *ad valorem*, qui frappent notamment les tissus, mais il relève légèrement les droits spécifiques sur un petit nombre de produits, en particulier le tabac, l'alcool, les armes, de manière à procurer au budget général un supplément de ressources, sans faire disparaître la modération des droits antérieurs. Naturellement, les surtaxes visant les produits étrangers ne s'appliquent pas aux territoires soumis pour 30 ans au régime de réciprocité de la convention franco-anglaise du 14 juin 1898 (côte d'Ivoire, Dahomey, Soudan au sud de Ouagadougou), mais le tarif présente quelques suppléments de taxes pour ces territoires. Quant à l'entrée des produits coloniaux dans la métropole, certains sont exempts de droits de douane et d'autres astreints à la moitié seulement des droits.

Voici quel a été le montant des recettes douanières pendant les deux derniers exercices, avant et après le nouveau régime :

Recettes douanières de l'Afrique Occidentale

	Année 1904	Année 1905
	—	—
Sénégal	4.767.363 18	5.321.230 22
Guinée	1.644.924 40	2.505.095 21
Côte d'Ivoire	2.461.647 05	2.465.593 82
Dahomey	3.752.588 88	3.186.841 76
Totaux	12.626.523 51	13.478.761 01

Navigation. — La seule statistique générale du ministère des colonies relative au mouvement maritime porte sur l'année 1903, sans comparaison avec les précédentes; la statistique maritime antérieure

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

date de 1891, avant la création du ministère spécial. Nous ne pouvons donner, en conséquence, que le relevé suivant des entrées et des sorties, navires français et étrangers, avec leur répartition entre les colonies :

Mouvement général de la Navigation de l'Afrique occidentale en 1903

	NAVIRES FRANÇAIS			NAVIRES ÉTRANGERS			TOTAUX GÉNÉRAUX		
	Nombre	Tonnage (milliers de tonnes)	Marchandises (milliers de tonnes)	Nombre	Tonnage (milliers de tonnes)	Marchandises (milliers de tonnes)	Nombre de Navires	Tonnage (milliers de tonnes)	Marchandises (milliers de tonnes)
ENTRÉES									
Sénégal	273	370	61	226	232	71	499	602	132
Guinée française	78	102	18	422	155	24	500	257	42
Côte d'Ivoire	304	499	7	618	917	21	922	1.416	28
Dahomey	156	208	9	288	313	12	444	521	21
	811	1.180	95	1.554	1.617	129	2.365	2.797	224
SORTIES									
Sénégal	263	359	93	221	221	88	484	580	181
Guinée française	79	103	2	393	252	7	472	355	9
Côte d'Ivoire	305	247	165	621	958	439	926	1.205	604
Dahomey	157	210	9	289	314	21	446	524	30
	804	919	268	1.524	1.745	555	2.328	2.664	823

Statistiques coloniales du Ministère (Navigation)

Comme on le voit, le tonnage des marchandises importées est près de quatre fois inférieur à celui des marchandises exportées, les premières étant manufacturées et les secondes à l'état brut. C'est naturellement le Sénégal, avec le grand port de Dakar, qui occupe en réalité la première place dans le mouvement de la navigation, les chiffres supérieurs de la côte d'Ivoire provenant de la multiplicité des points d'escale dans cette colonie, pour la plupart desquels les *mêmes navires* figurent à la statistique. Il est fâcheux que les pavillons étrangers surpassent de près du double le pavillon national dans le

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

mouvement maritime ; l'Angleterre à elle seule dépasse même un peu la France, le troisième rang étant occupé par l'Allemagne.

En ce qui concerne les principaux services maritimes de l'Ouest africain, la notice spéciale du Sénégal en a donné le détail. Il faut ajouter qu'une loi du 21 juillet 1905, relative à l'exploitation provisoire des services maritimes postaux entre la France et la côte occidentale d'Afrique, a ratifié des conventions conclues par l'État avec la compagnie Fraissinet, de Marseille, et la compagnie des Chargeurs Réunis, du Havre, concessionnaires des services, et a prorogé leurs contrats. Chacune de ces deux compagnies a six départs postaux et six départs libres par an jusqu'au Congo ; de plus, les Messageries maritimes ont un service postal desservant le Sénégal tous les quatorze jours.

Par rapport au mouvement général de la navigation des colonies françaises en 1903, qui atteint aux entrées 14.678 navires français ou étrangers, jaugeant 6.773.073 tonneaux, le mouvement maritime de notre Afrique occidentale à l'entrée correspond environ au sixième pour les navires et aux trois septièmes pour le tonnage.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

III. — L'ADMINISTRATION

Gouvernement général. — On doit rendre hommage aux mérites de M. Roume, gouverneur général, pour la persévérance et le dévouement qu'il apporte depuis 1902, assisté du conseil de Gouvernement et des services généraux, dans la direction supérieure de notre union Ouest-africaine — digne pendant de l'union indo-chinoise — et dans l'exécution d'un plan méthodique de réformes favorables aux progrès de la colonisation française. L'introduction de la notice sur l'Afrique occidentale a renseigné sur l'organisation générale de ce groupe de possessions, et on trouvera d'autre part tout ce qui concerne la législation coloniale (1).

La formule libérale, souple et commode du *protectorat*, par l'intermédiaire des chefs indigènes, est heureusement appliquée dans toute cette partie de notre domaine colonial, excepté dans la zone annexée du Sénégal et sur les territoires des diverses capitales. Il est ainsi possible à 1.200 fonctionnaires seulement d'administrer les 89 cercles ou provinces d'un vaste empire, les colons européens et les nombreuses tribus indigènes qui en forment la population de plus en plus dense. Les agents du Gouvernement ont, en outre, à étudier le pays et ses habitants, à inventorier ses ressources, à préparer son outillage et sa mise en valeur, et si la tâche est attrayante, elle ne manque pas en même temps d'être lourde et méritoire.

Nous avons examiné aux chapitres des indigènes et de la colonisation les mesures les concernant directement, et avant de passer à d'autres questions, il reste à signaler l'organisation judiciaire. Celle-ci est basée sur le décret du 10 novembre 1903, réorganisant le service de la *justice* dans l'Afrique occidentale, où existaient suivant les colonies des régimes différents. La réunion en un seul ressort et sous une loi commune a été la conséquence de ce décret, qui institue une Cour

(1) Voir le volume spécial de la collection : *Mouvement de la législation dans les colonies et protectorats.*

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

d'appel à Dakar (précédemment à Saint-Louis), avec juridiction sur les diverses colonies ; des tribunaux de première instance à Dakar, Saint-Louis, Conakry, Bingerville et Cotonou ; une justice de paix à compétence étendue à Kayes et, s'il y a lieu, dans d'autres territoires hors du ressort des tribunaux et de cette justice de paix ; des cours d'assises à Dakar, Conakry, Bingerville et Cotonou, — le Haut-Sénégal et Niger ressortissant à celle de Dakar. Les tribunaux de première instance et la justice de paix de Kayes connaissent de toutes les actions civiles et commerciales et appliquent la loi française, mais un assesseur indigène leur est adjoint pour certaines affaires concernant seulement des individus qui ont conservé le statut indigène ; ces mêmes tribunaux connaissent en matière correctionnelle et de simple police de tous les délits et contraventions. En matière criminelle, les cours d'assises connaissent, dans l'étendue du ressort des tribunaux, de tous les crimes et infractions qui leur sont déférés en France, quels qu'en soient les auteurs, et dans l'étendue de chaque colonie lorsque les accusés sont des Européens ou assimilés. En outre, les tribunaux français sont seuls compétents lorsque l'infraction a été commise par des indigènes de complicité avec des Européens ou que la victime est un Européen. D'autre part, la justice indigène est admise et organisée, ainsi qu'on l'a déjà vu, pour les territoires non compris dans le ressort des tribunaux français. Le chef du service judiciaire est le procureur général à Dakar.

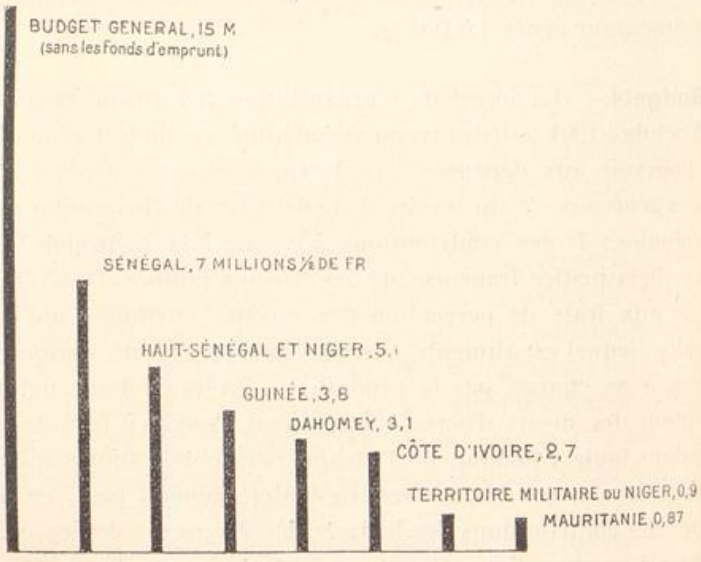
Budgets. — Le décret de réorganisation de l'Afrique occidentale du 18 octobre 1904 a définitivement constitué un budget général, qui doit pourvoir aux dépenses : 1° du Gouvernement général et des services généraux ; 2° du service de la dette ; 3° de l'inspection mobile des colonies ; 4° des contributions à verser à la métropole ; 5° du service de la justice française ; 6° des travaux publics d'intérêt général ; 7° aux frais de perception des recettes attribuées au budget général, — lequel est alimenté, outre les quelques recettes propres aux services à sa charge, par le produit des droits de toute nature, à l'exception des droits d'octroi communaux, perçus à l'entrée et à la sortie dans toute l'étendue de l'Afrique occidentale française sur les marchandises et sur les navires. Le budget général peut, en outre, recevoir des contributions des budgets des diverses colonies ou leur attribuer des subventions. Quant aux budgets locaux des colonies, ils

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

sont alimentés par les recettes perçues sur les territoires de ces colonies à l'exception de celles attribuées au budget général ou aux communes ; ils pourvoient à toutes les dépenses autres que celles inscrites à ce budget ou à celui des communes ; chaque lieutenant-gouverneur est ordonnateur du budget de sa colonie. Le budget général et les budgets locaux sont arrêtés par le Gouverneur général en conseil de gouvernement et approuvés par décret. Le Trésorier-payeur du Sénégal est trésorier-payeur de l'Afrique occidentale.

C'est ainsi qu'un décret du 1er février 1905 a fixé comme suit les budgets de l'Afrique occidentale pour 1905, en recettes et dépenses :

Budget	général	F. 14.950.000
»	annexe de la Mauritanie	874.000
»	annexe de l'exploitation du chemin de fer de la Guinée	680.000
»	annexe des travaux à exécuter sur les fonds d'emprunt	20.000.000
»	du Sénégal (Administration directe)	3.819.000
»	» (Protectorat)	3.638.000
»	de la Guinée française	3.840.000
»	de la Côte d'Ivoire	2.736.000
»	du Dahomey	3.083.000
»	du Haut-Sénégal et Niger	5.114.000
»	Annexe du territoire militaire	914.000



Sur cet ensemble imposant, 32 millions et demi sont tirés du pays, soit 10 millions de plus qu'en 1903, et plus du tiers de ces ressources locales se trouve consacré aux travaux publics.

Les dépenses du budget général (dont le montant seul égale le total des budgets locaux des cinq colonies en 1900) comprennent en 1905, — outre celles des services généraux de l'Afrique occidentale : gouvernement, justice, enseignement, santé, agriculture, postes et télégraphes, travaux publics, — une contribution de 100.000 francs (versée depuis 1903) à la métropole comme contingent à ses dépenses coloniales, 2 millions pour le service des emprunts, des crédits de travaux publics et des subventions à diverses colonies.

La création du budget général a mis, en effet, en déficit, en 1905, la plupart des budgets locaux en leur enlevant les recettes douanières et autres taxes indirectes, ce qui a soulevé des protestations au Sénégal, mais des subventions leur ont été accordées en compensation, jusqu'à concurrence de 4.660.000 francs, excepté à la Guinée, qui équilibre son budget, et aux colonies du Haut-Sénégal et Niger et des pays de protectorat du Sénégal, qui versent même au budget général des contributions respectives de 500.000 francs et de 700.000 francs. Pour l'exercice 1904, sous le précédent régime, les diverses colonies avaient pu attribuer au budget général des contributions de 3 millions au total ; c'était alors la Sénégambie-Niger qui alimentait essentiellement le budget général, lequel ne s'élevait qu'à 5 millions et demi aux dépenses et n'avait pas encore de recettes propres. Désormais, les principales ressources des budgets locaux sont tirées de l'impôt de capitation, lequel n'est en moyenne que de 3 francs par indigène et ne porte encore que sur une partie des populations. Cette taxe personnelle est d'ailleurs bien plus faible que dans nos autres colonies ; aussi la rentrée de l'impôt est-elle facile.

D'autre part, les excédents budgétaires, qui se sont élevés dans l'ensemble des colonies à 3 millions et demi pour l'exercice 1904, ont permis depuis quelques années de constituer d'importantes caisses de réserve, qui possédaient 10 millions et demi au 30 juin 1905. Un décret du 16 novembre 1905, annulant ceux de 1902, a ramené en conséquence à 8 millions le maximum total des caisses de réserve des budgets locaux et a fixé à 5 millions le maximum de celle du budget général, à laquelle a été versée celle de l'ancienne Sénégambie-Niger, soit 2 millions et demi. On sait que la loi de finances de 1900 a mis à

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

la charge des colonies leurs dépenses civiles, en gardant pour l'Etat les dépenses militaires, que nous examinerons ailleurs ; cette prescription a pu être heureusement réalisée dans l'Afrique occidentale, qui se suffit à elle-même.

Emprunts. — L'excellente situation financière de l'Afrique occidentale et la formation du nouvel instrument de garantie qu'est le bugdet général ont permis l'émission d'un important emprunt pour l'exécution de grands travaux publics. Une loi du 5 juillet 1903 a autorisé le Gouvernement général à emprunter, à un taux d'intérêt de 3 fr. 50 o/o au maximum, une somme de 65 millions, remboursable en 50 ans au plus, avec la garantie du Gouvernement de la République, et applicable comme suit :

1°	Travaux d'assainissement.....	F. 5.450.000
2°	» d'aménagement des ports.....	12.600.000
3°	Travaux d'ouverture de voies de pénétration :	
	a) Études du chemin de fer de Dakar à Kayes et amélioration des fleuves Sénégal et Niger	5.500.000
	b) Chemin de fer de la Guinée...	17.000.000
	c) Chemin de fer et port de la côte d'Ivoire.....	10.000.000
4°	Remboursement d'emprunts de la colonie de la Guinée pour son chemin de fer.....	11.646.053
5°	Remboursement d'un emprunt de la colonie du Sénégal.....	2.654.662

Un décret du 23 juillet a autorisé ensuite la réalisation d'une première somme de 40 millions à valoir, pour être affectée au remboursement des emprunts précités et aux travaux publics projetés. D'autres décrets ont conséquemment autorisé l'ouverture des travaux d'assainissement des villes de Dakar, Saint-Louis et Rufisque ; des travaux d'aménagement du port de commerce de Dakar ; des travaux de prolongement du chemin de fer de Guinée ; des travaux du port et de la première section du chemin de fer de la côte d'Ivoire ; des travaux de construction de quais sur le Sénégal à Saint-Louis ; enfin l'étude a été faite d'une ligne ferrée Dakar-Kayes, et l'amélioration des fleuves a été entreprise.

Les 25 millions et demi attribués à ces divers travaux étant absorbés, un nouveau décret a autorisé, en date du 17 septembre 1905,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

la réalisation des 25 millions restant de l'emprunt de 65 millions ; cette dernière somme se trouvera entièrement employée à la fin de l'exercice 1907 pour les travaux en cours. Comme on l'a vu, un budget spécial des travaux à exécuter sur les fonds d'emprunt est annexé au budget général.

En outre, un décret du 21 avril 1905 a autorisé le Gouverneur général à emprunter, par l'émission de bons du Trésor remboursables en cinq ans, une somme de 12 millions pour être affectée au remboursement des dépenses de la Compagnie de chemins de fer au Dahomey (non compris dans l'emprunt général antérieur) et à la continuation de cette ligne ferrée. Toutefois, l'Afrique occidentale n'est pas à l'abri de crises d'exportations, celles-ci permettant seules les importations, source principale des revenus du budget général ; il convient donc de n'user qu'avec prudence des ressources disponibles. Mais comme le total des engagements financiers du Gouvernement général n'atteindra que 4 millions et demi en 1906, les intérêts des créanciers sont garantis au-delà des besoins et un nouvel emprunt, complémentaire de celui de 1903, se trouve à l'étude.

Banque de l'Afrique occidentale. — Cette institution financière fournit une nouvelle preuve du développement des affaires dans notre Ouest africain. La Banque de l'Afrique occidentale, privilégiée par décret du 29 juin 1901, a été instituée à cette époque à Paris, pour prendre la suite de la Banque du Sénégal, avec un plus fort capital et un programme d'action plus vaste. Son capital primitif, de 1 million 500.000 francs, a été élevé à 6 millions, et un décret du 4 juin 1904 a autorisé cette augmentation. La Banque possède des succursales au Sénégal, en Guinée et au Dahomey, ainsi qu'à Monrovia (Libéria), cette dernière créée à la demande du Gouvernement français. Le mouvement général des opérations de cette Banque a été de 18 millions pendant l'exercice 1901-1902, de 23 puis de 24 millions dans les exercices suivants ; pour 1904-1905, il a été de 23 millions, dont 14 au Sénégal. La circulation des billets de la Banque en Afrique s'est élevée à près de 6 millions en 1904 ; une coupure de 5 francs a été autorisée en faveur de la clientèle indigène. Les bénéfices nets permettent de doter les réserves et de verser aux actionnaires un intérêt de 6 o/o. Cette organisation de crédit rend déjà d'utiles services à la colonisation, en même temps qu'à l'État au point de vue monétaire et au sujet des emprunts.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

Travaux publics. — Cet important service, qui est dirigé depuis longtemps par le colonel du génie Cornille, avec le titre d'inspecteur, comprend aussi les chemins de fer et les travaux sur les voies navigables signalés d'autre part. La création de l'outillage public de l'Afrique occidentale vient de faire l'objet d'un ouvrage documenté de M. Lefebvre, commissaire des troupes coloniales.

Partout des travaux d'assainissement et d'embellissement considérables ont été exécutés ou sont en cours, notamment à Dakar, où une ville nouvelle a été tracée, dominée par le magnifique palais du Gouverneur général, en construction avancée; M. Roume réside en attendant sur l'île de Gorée. La nouvelle capitale va devenir la belle ville moderne de l'Afrique occidentale, de même qu'une escale internationale sur une des grandes routes maritimes du monde. Aussi les travaux du port de commerce sont-ils activement poussés, pour être terminés en 1907; avec son port de guerre en achèvement, sur la meilleure rade de la côte, Dakar s'érige en port de premier ordre, où déjà dix vapeurs font parfois escale en un seul jour pour charbonner et se ravitailler. De plus, les ports de Saint-Louis, Rufisque, Conakry, Grand-Bassam et Cotonou sont munis de wharfs ou appontements, dont certains exploités par des Compagnies, et vont voir améliorer leur outillage. Ces nombreux travaux ont pour effet de rendre meilleur le séjour sur la côte d'Afrique aux Européens, tout en facilitant le développement économique.

Le Service géographique dépend également de l'inspection des Travaux publics. Créé en 1903 par arrêté du Gouverneur général, il a déjà produit une carte générale au millionnième, en dix-sept feuilles; des missions topographiques et géodésiques travaillent actuellement à dresser une grande carte au 500.000e de l'Afrique occidentale, avec plusieurs levés au 100.000e dont les premières feuilles viennent de paraître pour le Sénégal. L'exploration détaillée va être ainsi achevée.

Défense militaire. — Notre Ouest africain présente l'avantage qu'il ne saurait craindre aucun danger extérieur et que nous serions même en mesure d'enlever facilement les colonies étrangères qui y sont enclavées. Le commandement supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale a été confié dans ces dernières années au général de brigade Perreaux. Les garnisons réunies des diverses colonies se composent de trois régiments et un bataillon de tirailleurs sénégalais

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

(Sénégal, Soudan, côte d'Ivoire), d'un bataillon d'infanterie coloniale et d'un régiment d'artillerie coloniale (Sénégal), de détachements du génie, d'ouvriers et de conducteurs ; d'escadrons de spahis sénégalais et de méharistes, ainsi que de goums réguliers de cavaliers indigènes récemment créés pour les territoires du Nord, soit au total environ 10.000 hommes, dont 2.500 Européens, auxquels il faut ajouter 3.000 hommes composant les forces de police indigènes. Un arrêté du Gouverneur général du 3 juin 1905 porte organisation du commandement militaire dans les colonies de l'Afrique occidentale.

En ce qui concerne l'organisation du recrutement par engagements volontaires et des réserves indigènes, un décret du 14 novembre 1904 y a pourvu, complété par un arrêté du Gouverneur général du 17 juillet 1905, organisant les circonscriptions de recrutement et des réserves indigènes, à raison de une par colonie et de deux pour le Sénégal. Des appels de réservistes ont été essayés au Sénégal avec succès en 1904 et, avec les colonies du Soudan et de la Guinée, 9.000 soldats de réserve se trouvent déjà actuellement immatriculés. Dans ces conditions l'influence française dispose, par le passage de nombreux sujets au sein de nos troupes indigènes, d'ailleurs si vaillantes et si fidèles, d'un excellent moyen de se propager parmi les populations et aussi d'un puissant organisme militaire. Signalons en outre que, depuis 1904, le service du commissariat des troupes coloniales est chargé des transports et du ravitaillement dans les diverses colonies, où le service de santé est également assuré par celui des troupes coloniales.

Les dépenses d'ordre militaire sont les seules à la charge de la métropole et elles représentent, pour l'occupation de notre Afrique occidentale et le maintien de la domination française, une somme totale d'environ 15 millions, au budget du ministère des colonies de 1905. D'autre part, un décret du 4 mai 1903 a réglementé uniformément les conditions de vente des armes à feu et des munitions dans l'Afrique occidentale ; comme suite, un arrêté du Gouverneur général a autorisé l'importation, la vente et la détention des armes à feu non perfectionnées et des poudres de traite. Les armes perfectionnées nécessitent des autorisations individuelles du Gouverneur général et toute arme à feu quelconque doit être l'objet d'une déclaration auprès de l'administration. De plus, le commerce des armes est actuellement interdit dans trois cercles de la côte d'Ivoire, formant la région du Baoulé, récemment soumise après de longs efforts.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Enfin, le port de Dakar ayant été érigé en point d'appui de la flotte en 1900, 15 millions y ont déjà été dépensés en travaux de défense, sur un total de près de 25 millions prévus; les travaux de l'arsenal de la marine et la construction des fortifications de cette place de guerre sont en bonne voie.

Conclusion. — L'avenir des Indes Noires qui constituent la fédération des possessions de la France dans l'Afrique occidentale est désormais certain et un vaste débouché commercial, un beau champ d'activité y sont ouverts. La connaissance et la mise en valeur des richesses naturelles commencent à peine et, avec l'extension de l'agriculture et des transports, ces colonies d'exploitation promettent d'acquérir un grand développement. Notre pays a su là aussi, dans la conquête, l'organisation et l'administration de cet empire et malgré la complexité de l'entreprise, démontrer par un superbe effort ses aptitudes colonisatrices. L'œuvre de la France dans l'Ouest africain est d'ailleurs hautement appréciée à l'étranger; des notabilités anglaises et allemandes ont rendu hommage à nos méthodes et aux résultats obtenus, qui sont bien supérieurs à ceux constatés dans les colonies voisines. Si cependant il a déjà été fait beaucoup depuis dix ans, il reste encore beaucoup à faire.

En tout cas, la paix générale, étendue sur d'aussi vastes territoires, prouve bien le bon état d'esprit des indigènes de l'Afrique occidentale, ralliés de plus en plus à notre influence. En assurant ainsi la liberté individuelle et l'hygiène, par suite la repopulation, en facilitant l'instruction et l'agriculture, en développant le commerce avec les voies de communication, la France généreuse trouve la juste récompense de ses grands sacrifices, en même temps qu'elle aboutit à un relèvement moral et matériel de l'indigène, qui fait dès aujourd'hui honneur à la civilisation européenne. Unie à notre Afrique du Nord, l'Afrique occidentale et centrale devient un bloc formidable, appelé à concourir puissamment, sur l'autre rive de la Méditerranée, à la grandeur et à la prospérité de la France.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

CONGO

PAR

HENRY DE GÉRIN-RICARD

La colonie du Congo a été tout récemment (1) constituée par suite d'extension et aussi par délimitation jusqu'au Tchad. L'origine de cette extension remonte à la convention franco-allemande du 4 juin 1894 et à la première mission de M. Gentil (1896-98) qui descendit le Chari en canonnière et atteignit le Tchad malgré les garnisons de Rabah. Dès lors la lutte entre la France et le conquérant noir était engagée. L'union des missions Gentil, Foureau-Lamy et Joalland-Meynier, sur le Chari inférieur, au printemps de 1900, amena sa chute. Rabah et l'un de ses fils périrent dans la campagne décisive de 1900 ; son empire fut détruit (2). La France ne se trouve plus en présence que des chefs des vieux états indigènes. Déjà la convention franco-anglaise du 21 mars 1899 avait fixé les limites de notre expansion congolaise, laissant en dehors d'elle toutes les dépendances du bassin du Nil, mais y comprenant toutes celles du Chari et du Tchad oriental. Depuis, une convention du 27 juin 1900 a réglé en notre faveur une question de délimitation avec le territoire de Rio-Mouni (Guinée espagnole) qui avoisine au Nord nos côtes congolaises. Enfin, en 1902 une commission française dirigée par M. le docteur Cureau,

(1) Décret du 1er juillet 1904.

(2) Cf. pour plus de détails sur cette partie de nos conquêtes le volume de cette collection : *Histoire de l'expansion coloniale* par P. Gaffarel.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

administrateur des colonies, a effectué des travaux de délimitation entre le Congo et le Cameroun allemand (1).

Notre vaste colonie du Congo, qui s'étend sur plus de trois millions de kilomètres carrés, comprend des régions très diverses, depuis les régions équatoriales jusqu'aux confins du Sahara ; il est donc difficile sinon impossible de faire sur elle une étude d'ensemble. Il faudrait étudier à part chacune de ses parties.

Par suite l'avenir de la colonisation de ce pays est très variable et, pour le moment, notre action ne peut s'y exercer que très diversement et inégalement. La colonisation n'a vraiment commencé que pour la région côtière, le Moyen-Congo, la Sangha et la région de l'Oubangui. Pour le Chari-Tchad, nous n'en sommes encore qu'à une simple occupation militaire, difficilement maintenue à cause du manque de facilités qu'offre le ravitaillement des troupes dans la partie comprise entre les voies navigables du Chari et celles de l'Oubangui. Le Ouadaï, le Borkou, pays à l'est et au nord-est du grand lac, ne sont même pas occupés par nos troupes et ne sont que très imparfaitement soumis à notre influence. Restreinte comme elle l'est actuellement, cette occupation militaire coûte plus de deux millions et demi par an à la métropole (2.562.000 francs aux budgets de 1905 et de 1906).

Toutefois, de grands progrès ont été accomplis de ce côté, au cours de ces dernières années, par des travaux de reconnaissance et d'étude dirigés soit par les officiers, sous les ordres des colonels Destenave et Gouraud, soit par l'importante mission Chevalier. De ces explorations se dégage une impression plutôt pessimiste sur la valeur et l'avenir de ces régions. Aussi, la tendance serait davantage à restreindre au lieu d'étendre notre action de ce côté. Plus que tout le reste de l'Afrique occidentale les territoires du Chari-Tchad méritent le nom de colonie d'attente.

Notre travail de reconnaissance s'est d'ailleurs continué dans les parties méridionales du Congo encore insuffisamment connues, en même temps que l'expansion militaire vers le Nord.

(1) *Revue coloniale*, 1902-03, p. 178 et 405. Avant que ces travaux fussent plus avancés dans l'Est, un très regrettable incident de frontière s'est produit à Missoum-Missoum en mai 1905, entre un détachement allemand et un poste français de Sénégalais. Il est donc urgent d'achever la délimitation du Congo et du Cameroun. C'est à quoi vont s'appliquer les missions Moll et Cottes tout récemment constituées pour cet objet.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

C'est en 1898 et 1899 que MM. Fourneau, Fondère et le docteur Spire ont exploré le pays d'Ouesso aux rives de l'Obombé et de l'Ivondo (Haut-Okano), puis Jogobefaug sur le Bokoué, tandis que M. Armand Chaussé explore les bords de la rivière Ofoué, affluent de l'Ogooué en partie navigable et conduisant chez les Bakalas et les Cimbas, peuplades riches en bestiaux.

En 1900, c'est le lieutenant Bos qui parcourt plus de 1.300 kilomètres en pays Sakara, Banda et Kreich et qui, après avoir reconnu la navigabilité de la Kouta sur 600 kilomètres, permet à la Société La Kotto d'établir quatre nouvelles factoreries (Hyrra, Goyo, Macoya, et Mouka) (1).

A la même époque, la mission Chari-Sangha (MM. Huot et Bernard) et deux brigades topographiques dirigées par le commandant Gendron et le lieutenant Jobit ont fait une notable partie de la carte du Congo au nord de Brazzaville; les sources de plusieurs cours d'eau ont été reconnues ainsi que des massifs montagneux au centre du Congo côtier et entre le Tchad et le Congo.

Dans le cercle de N'Gounié (Ogooué), M. Riembau a fait faire une enquête sur les limites des territoires, la nature du sol, le climat, les mœurs et coutumes des populations (guides, porteurs, émigration, immigration), végétation, faune, voies de communication, main-d'œuvre, cultures, élevage, transports, commerce, monnaies, etc. Tout cela sera très profitable au développement de la colonie.

M. Paul de Villelongue a reconnu, en décembre 1902, le cours de la rivière Mokala (entre la Sangha et l'Oubangui) en passant par Bayanga, Lopi et Imessé (2).

Occupation, pacification, reconnaissances et études, voilà notre œuvre, à peine commencée dans les vastes régions du Chari-Tchad. Dans l'étude qui suit il ne sera plus question que du domaine, immense encore, où s'essaie notre colonisation, des rives de l'Atlantique a celles de l'Oubangui.

(1) *Rev. col.* 1901-02, p. 319 et 352. M. Superville a aussi fait une exploration intéressante de cette région.

(2) *Ibid.* 1904, p. 637.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

I

LES INDIGÈNES

La population du Congo n'est pas exactement connue, mais les dernières évaluations auxquelles elle a donné lieu s'écartent peu du chiffre de 10 millions d'habitants et récemment encore, M. le commissaire général Gentil indiquait le nombre de 8.700.000 comme un minimum.

Ce chiffre s'écarte beaucoup de ceux de 5, de 8 et de 15 millions indiqués, il n'y a pas bien longtemps encore, comme représentant le nombre approximatif des habitants de la colonie (1).

Beaucoup de ces populations comptent parmi les plus primitives de l'Afrique et malheureusement nous n'avons pu encore avoir sur elles d'influence sérieuse.

Depuis cinq ans (1900-1904) le Congo a été en proie à des perturbations profondes provenant de l'arrivée des concessionnaires, du changement continuel dans le haut personnel de l'Administration, de l'établissement de l'impôt. Il est difficile de dire si l'indigène a beaucoup gagné à ce nouvel état de choses. On doit reconnaître cependant que le pays a été beaucoup plus parcouru et qu'il est un peu plus connu et pacifié. Nous en sommes encore à la période initiale: l'Européen veut prendre contact avec l'indigène et en général celui-ci ne veut pas se laisser aborder. Le Gouvernement veut établir l'impôt et l'indigène ne comprend pas la raison d'être de l'impôt, s'étonne

(1) Cf. notamment la *Quinzaine coloniale* du 25 février 1902. — Un recensement effectué en février 1903 sur 10.000 kilomètres carrés de la région de Libreville a donné le chiffre de 70.000 habitants.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

qu'après s'être installés dans le pays, les Européens lui demandent encore une contribution. Le concessionnaire veut faire rapporter ses capitaux, et, partant, mettre sa concession en exploitation; pour cela il lui faut de la main-d'œuvre et le noir, à qui il la demande, trouve que jusqu'à cette heure, il a pu vivre sans travailler et il ne comprend pas pourquoi il travaillerait, ayant peu de besoins et, somme toute, pour faire le bonheur des autres. Au fond voilà les vraies raisons qui expliquent pourquoi le Gouvernement est obligé d'employer souvent la force pour établir l'impôt, pourquoi le commerçant a si peu de résultats et pourquoi le noir se laisse si peu pénétrer.

Autour des centres comme Brazzaville, Libreville, Loango, etc., les échanges augmentent, les communications entre blancs et noirs sont plus fréquentes, les indigènes commencent à prendre nos habitudes ; malheureusement ce sont les mauvaises qui ont le plus de succès. Dans cet ordre d'idée, il convient de signaler que la circulation de l'alcool a été interdite dans diverses régions (arrêté du 15 septembre 1900).

Les populations flottantes s'habillent à l'européenne, mais les populations sédentaires s'en tiennent toujours à leurs habitudes indigènes. Au point de vue moral on peut donc dire qu'il n'y a pas eu grand'chose de changé depuis cinq ou six ans (1).

Cependant un grand progrès, réalisé notamment par la destruction de Rabah et de ses bandes, a été la suppression de la traite, très développée dans le Nord jusqu'à ce moment et qui constituait une des principales ressources des sultans Gaourang et Snoussi. Notre administration a dû faire de grands efforts pour supprimer ce genre de commerce et grâce à elle on peut dire qu'il n'existe plus officiellement ; mais, en fait, il continue clandestinement à cause des difficultés de surveillance qu'offre ce pays, où nous n'avons pu établir jusqu'à présent qu'un très petit nombre de postes fort éloignés les uns des autres.

D'ailleurs, la traite des noirs ne pouvait être poursuivie qu'en vertu des lois du 8 mars 1831 et du 27 avril 1848, la première vise

(1) Ces renseignements sont extraits d'une correspondance très documentée échangée avec un Français fixé au Congo depuis de longues années et qui joint, à une connaissance parfaite du pays qu'il a longuement parcouru, une indépendance de situation qui lui permet d'apprécier toute chose avec impartialité. Nous ferons d'autres emprunts à ses intéressantes notes.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

uniquement la traite maritime, la seconde, plus générale, s'applique à tous les faits de traite caractérisée, mais n'édicte, comme sanction, que la perte de la qualité de français. Il était indispensable de combler au plus tôt la lacune existant dans notre législation, afin de permettre d'atteindre les faits de traite qui se produisent sur terre. En date du 21 décembre 1905, un décret frappe, sous quelque forme qu'il se présente, tout acte accompli avec l'intention de disposer de la liberté d'un individu, contrairement à sa volonté, qu'il s'agisse d'une convention ou même des préliminaires d'une convention, sa portée est générale ; il s'applique dans nos colonies et territoires de l'Afrique occidentale française et du Congo à tous les individus, citoyens français, sujets français et étrangers, qu'ils aient directement ou indirectement participé à un fait de traite.

Mœurs, croyances. — Les pratiques et les croyances religieuses des naturels demeurent à quelque chose près les mêmes. C'est, partout, la confiance aveugle dans le pouvoir des *gris-gris* composés de phalangettes humaines, de dents de chats-tigres, de bracelets en crin d'éléphant, etc. Dans l'Oubangui, les indigènes de la région Bondjo, qui sont franchement cannibales, adorent Zapa, le génie bienfaisant, représentant la puissance créatrice, et Gakoura, le génie malfaisant, qui dicte ses volontés aux sorciers et que l'on apaise par des offrandes. On voit, dans la région Banziri, procéder, à l'occasion de funérailles, à des sacrifices d'esclaves malades ou faibles dont les restes font les frais de festins funéraires. Comme dans la Sangha et le Yakoma, le fétichisme et l'anthropophagie sont en honneur au pays des Soukaras, où le docteur Huot vit, il y a peu de temps, 300 crânes fraîchement dépouillés qui se balançaient dans les feuillages d'un arbre-trophée (1). Au point de vue mœurs, il y aurait fort à dire sur les habitants de cette région, mais en somme elles ne diffèrent pas de celles observées dans les autres régions équatoriales de l'Afrique. Là encore le rang social d'un guerrier se compte au nombre de femmes qu'il possède : le sultan des Soukaras en possèderait 600, c'est-à-dire plus que n'importe quel souverain oriental !

Ecoles. — Au point de vue intellectuel, l'influence de notre instruction scolaire a continué à s'exercer avec profit. Il ne s'agit,

(1) Dr Huot, *J. O.* de la colonie, 1900.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

bien entendu, que d'instruction primaire donnée par des missions chrétiennes, subventionnées par le Gouvernement, qui enseignent la langue française, la lecture, l'écriture, des éléments de calcul auxquels viennent s'ajouter pour les garçons la culture maraîchère pour la mission et pour les filles des travaux de couture, blanchissage et repassage.

Les trois vicariats apostoliques du Congo, du Gabon et de l'Oubangui comptent une quarantaine d'écoles et les missions évangéliques une vingtaine. Les missions catholiques, qui seules s'occupent dans le Moyen et le Haut-Congo de l'instruction et de la civilisation d'une manière immédiate, ont eu quelque succès. Elles ont fondé deux nouvelles missions et installé de nombreux centres secondaires au milieu des populations elles-mêmes. Ces centres ont déjà produit des résultats intéressants au point de vue général ; les missionnaires ont fait accepter petit à petit la présence de l'Européen, le principe de l'impôt lui-même a été admis, puisque dans la région de Banghi, le seul endroit où l'agent chargé de recevoir l'impôt n'ait pas été reçu à coups de sagaies, a été le district où les missionnaires avaient établi un de ces centres de civilisation. Autour de Brazzaville, les missions ont de ces centres dans un rayon de 80 kilomètres et, jusque-là, l'impôt est payé sans difficulté.

A la côte la pénétration est plus avancée parce que les populations sont entamées depuis longtemps. Dans les écoles et les centres secondaires, les missionnaires ont à l'heure actuelle environ 3.000 enfants ; en admettant qu'il y en a déjà autant de sortis, cela ferait donc 6.000 noirs qui auraient pris vraiment contact avec nous et qui seront la future génération. La plupart parlent français et ils sont à peu près les seuls, car dans les postes français, les agents du Gouvernement n'ont pas le temps de s'occuper de cette question pourtant si intéressante de l'instruction.

Il n'y a que quatre ou cinq ans que les missionnaires, pour suppléer à l'insuffisance des écoles, ont installé au milieu des populations elles-mêmes des centres secondaires qui sont pour l'indigène la préparation à l'instruction primaire. Le missionnaire choisit un centre populeux, de là il rayonne dans chaque village ; de chaque chef il tâche d'obtenir quelques enfants qui voudront régulièrement chaque jour ou plusieurs fois chaque semaine, se mettre en rapport avec le missionnaire ou avec ses instituteurs noirs. C'est là un travail très-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

dur, mais indispensable pour se mettre en contact direct avec les indigènes, qui permet de reconnaître exactement toute la population et qui amène à nous sans aucune secousse tous les noirs de la région où il existe un de ces centres. A l'heure actuelle, on compte environ quarante de ces centres pour tout le Congo en dehors des écoles établies dans les missions.

On fait aussi de l'éducation professionnelle dans les missions et, en outre, leurs chefs ont personnellement contribué dans une mesure aussi large que variée à augmenter la somme de nos connaissances sur ces régions. Mgr Augouard et le P. Remy (1), par leurs relevés géographiques ; Mgr Carrie, par la confection d'une grammaire et d'un lexique de la langue fiotte. Le R. P. Klaine, botaniste distingué, a ramassé à lui seul les éléments d'une flore complète du Gabon ; on doit au P. Trilles un ouvrage sur la langue pahouine.

Il a été créé depuis peu par le Gouvernement deux écoles professionnelles indigènes, l'une à Libreville pour 10 élèves de dix à quinze ans, qui doivent être logés, nourris et habillés gratuitement et à qui l'on apprendra les métiers de menuisier-charpentier, de forgeron-mécanicien-ajusteur et de maçon-briquetier ; l'autre à Brazzaville pour l'apprentissage agricole et cultural, également pour 10 élèves. Donc, jusqu'ici, le Gouvernement n'a presque rien fait pour l'organisation de l'enseignement.

Habitations, Nourriture, Vêtements. — Au point de vue matériel, les progrès sont extrêmement lents chez les indigènes du Congo. Le type d'habitation le plus répandu est la case en bambou, à une seule porte, comprenant la salle commune et la chambre meublée d'un lit en bois recouvert de feuilles de palmier. Cette disposition n'est cependant pas uniforme pour tout le Congo. Ainsi, dans l'Oubangui, en pays Bondjo, les villages sont formés de rangées parallèles de petites cases rectangulaires basses et étroites ; dans la Sangha, au contraire, les agglomérations sont composées de vastes rotondes élevées et spacieuses. Les environs de Yakoma comprennent de gros villages ainsi construits et comptent jusqu'à 8.000 habitants.

(1) Le P. Remy, vicaire général de l'Oubangui, a publié aussi *Le catholicisme et la vapeur au centre de l'Afrique*, 1901, ouvrage qui traite, indépendamment de la question des deux bateaux de la mission, de plusieurs points fort intéressants.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Dans l'Ogooué, les indigènes, qui se servent déjà d'articles et d'ustensiles européens, couchent dans de véritables lits à moustiquaires ; leurs cases sont vastes et spacieuses. Quant aux étroites huttes en paille que l'on rencontrait dans la région de Loudima, elles ont été agrandies sur le conseil de M. Versini, chef de poste. Le type d'habitation le plus compliqué se trouve dans la Sangha. Les cases, espacées de 50 en 50 mètres, mesurent 12 mètres de longueur sur 6 de largeur et 4 mètres de hauteur ; le toit, en herbes, se termine par des auvents de 3 mètres. L'intérieur est divisé en six compartiments avec couloir central.

Indépendamment de la banane, du manioc, du sorgho et du maïs, les indigènes utilisent pour leur alimentation la feuille du pourpier, des graisses végétales, du gibier (éléphant, hippopotame, singe) et aussi une espèce de fourmi blanche. Sur certains points ils consomment du poisson fumé. Les centres d'élevage fournissent la poule, le cabri, le mouton.

A la côte, hommes et femmes commencent à porter des vêtements européens ; dans l'intérieur, le costume est beaucoup plus rudimentaire. Dans la Sangha, l'Ogooué et la région Bondjo, les hommes portent une bande de toile entre les cuisses ou un tablier en fibres, les femmes un tutu en fibres de palmier qui leur fait le tour des reins. Chez les Banziri les deux sexes ont pour tout vêtement des tatouages, des bracelets et des colliers. Toutefois, les étoffes, par suite de l'arrivée des commerçants, pénètrent un peu partout.

Hygiène. — Le noir est très indifférent à l'hygiène ; il faut dire que la nature l'avait fait assez fort pour résister aux maladies ordinaires et communes dans le pays. L'arrivée des Européens, la multiplication des moyens de communication ont répandu d'une partie de la colonie dans les autres des maladies jusqu'alors inconnues : variole, maladie du sommeil (1), influenza et — triste apanage de la civilisation — des maladies vénériennes. Il a fallu lutter et la seule victoire que

(1) La maladie du sommeil, jointe aux exigences des blancs, est la cause du dépeuplement des environs de Liranga. L'évolution de cette terrible maladie peut durer deux ans ; on en fait remonter la cause à la piqûre de la mouche *tsé-tsé*, mais ce pourrait être aussi dit-on, une sorte de tuberculose cérébrale à laquelle il faudrait opposer un régime de suralimentation. Quelques blancs ont déjà été atteints par ce terrible fléau. (Cf. Fél. Challaye, de la mission Brazza : Au Congo français. *Revue de Paris*, 1er décembre 1905, p. 662).

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

nous puissions enregistrer a été remportée sur la variole. Depuis que l'État indépendant (Congo belge) a établi deux ou trois instituts vaccinogènes, nous pouvons plus facilement obtenir du vaccin frais; les médecins de l'armée coloniale vaccinent de nombreux noirs et les missions envoient fréquemment du vaccin dans les parties les plus reculées de leurs circonscriptions.

A l'heure actuelle, dans un rayon de 40 à 50 kilomètres de tous les centres européens et des missions, le noir accepte facilement la vaccine et la recherche même ; aussi les décès dus à la variole ont-ils diminué dans de notables proportions; à Brazzaville, où la variole s'était implantée à l'état endémique, elle ne fait plus maintenant que de rares victimes dues à l'imprudence des capitaines de bateaux à vapeurs.

Malheureusement, l'outillage sanitaire de la colonie est encore très insuffisant ; elle ne possède ni hôpitaux, ni sanatoria. Il paraît même que les médecins n'ont à leur disposition que des pharmacies très réduites.

Cueillette-Culture. — Les exploitations des indigènes sont aussi bien arriérées, mais l'arrivée des concessionnaires et l'établissement de l'impôt semblent devoir un peu secouer l'apathie des noirs. La récolte du caoutchouc a progressé dans de notables proportions, mais la culture en général n'a pas avancé. Jusqu'ici les indigènes avaient une répulsion bien marquée pour la préparation du caoutchouc, très-douloureuse et très longue puisqu'ils s'enduisaient le corps de latex et le laissaient sècher ainsi pour l'arracher ensuite. M. Bonnassiès leur a enseigné que cette matière se coagulait parfaitement dans l'eau chaude et depuis lors les indigènes se sont mis sérieusement au travail (1).

Au point de vue végétal, le pays est cependant assez riche naturellement. On y rencontre, à l'état sauvage, l'ananas qui pourrait être distillé, la pulpe de l'oba et le fruit appelé n'vouta, la pomme d'acajou, le gombo, les mangues, goyaves, pomme cannelle, cerise de Cayenne, l'avocat, le coco, la pulpe du Djonga qui fournit une boisson fermentée appelée *itoutou* ; le cubèbe, la maniguette, le piment, la vanille, le kola Ballayi et la vigne vierge qui n'est pas utilisée. Les végétaux textiles

(1) *J. O.* du 1er décembre 1899.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

sont aussi assez répandus : le cotonnier, l'arbre à ouate, le chanvre, le raphia, le papyrus poussent au Congo.

Les cultures indigènes comprennent comme matières d'alimentation : le bananier, l'igname, le manioc dont on extrait le tapioca, une patate à gros rendement, le sorgho, et comme plante oléagineuse, le palmier. Seuls les indigènes du Nord ont tenté la culture du cacao (1). Dans la région Bondjo, chez les Bonziris, les Yakoma ainsi que dans la Sangha et l'Ogooué quelques hectares seulement sont cultivés autour des villages. C'est le fruit du travail collectif, qui comprend des plantations de haricots, de manioc, patates, pistaches, maïs et bananes. En territoire Sankara, seuls les esclaves et les femmes s'occupent aux travaux de culture.

L'élevage n'a guère été essayé que dans quelques missions catholiques et il est opportun de signaler le succès obtenu par l'établissement de la Sainte-Famille (Haut-Oubangui) où l'on peut voir un troupeau de 14 chevaux, 100 bœufs ou vaches et 180 moutons (2). La grande culture y est en honneur et surprend les visiteurs; c'est évidemment un progrès d'avoir introduit la charrue dans cette partie de l'Afrique où elle était complètement inconnue des indigènes. Sur la côte, à la mission de Mayoumba, un remarquable jardin potager approvisionne tous les bateaux des lignes maritimes qui passent dans ces parages.

Industrie et Commerce. — L'industrie indigène est encore très primitive et peu développée dans la plus grande partie de la colonie. Les Bondjos et les Yakomas ont quelques hauts-fourneaux pour l'exploitation du fer tiré de mines voisines avec lequel ils fabriquent, comme les Pahouins et les Bafourous, des instruments aratoires et des armes (sagaies, couteaux, haches) (3). Certains travaillent aussi le cuivre des gisements locaux pour en faire des bijoux. Le raphia est utilisé à la confection de tissus assez fins et les feuilles du palmier à huile au tressage de nattes. Les indigènes construisent des pirogues de 2 à 100 pagayeurs et, plus haut, des radeaux de guerre pouvant porter de 120 à 150 hommes; ce matériel permet à certaines tribus de se livrer à l'industrie des transports.

(1) Guillemot, op. cit.

(2) A Mobaye, on a importé, il y a quelques années (1900), 15 bœufs et vaches, 40 chèvres et 5 ânes.

(3) Seuls les riches possèdent quelques fusils à pierre européens.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Quant au commerce des esclaves, autrefois si florissant, notamment chez les Bochis, il a notablement diminué et ne se rencontre presque plus que chez les Eshiras non loin de la mission Sainte-Croix.

Il nous reste seulement à ajouter à ce qui précède que la récolte du caoutchouc (qui est payé aux indigènes de 1 franc à 1 fr. 50 le kilo) est à l'heure actuelle l'industrie la plus généralisée dans la colonie ; enfin, notons que les Loangos exportent du sel, font le cabotage, sont cuisiniers et tailleurs.

Tout cela est bien peu si l'on considère les richesses minérales et végétales non encore exploitées, dont on trouvera l'énumération dans d'autres volumes de cette collection (1). Aussi nous contenterons-nous d'indiquer ici en passant que le Congo renferme des bois précieux très variés (ébène, okoumé, santal rouge, manglier, oba, bois de fer, etc.), des écorces qui pourraient être utilisées, sur place, les unes pour la tannerie, les autres comme colorants.

En fait de minéraux, l'or se rencontrerait dans la Nyanga, et M. Jacques Savorgnan de Brazza et M. Barra, ingénieur des mines, ont reconnu dès 1886 dans la région, des filons de cuivre, de fer oligiste, de zinc, de plomb et d'argent associés au cuivre, des accumulations d'argiles et de sel gemme, etc.

Sentiments des indigènes vis-à-vis de la France. — Les sentiments vis-à-vis de la France se font jour très lentement, car pour le moment il n'y a en présence que les sentiments du blanc et du noir, du fort et du faible, de l'être supérieur et de l'être inférieur. Dans les missions on cherche à introduire des sentiments patriotiques dans le cœur des enfants en leur faisant remarquer la différence des pavillons, en faisant connaître les bienfaits de la France et surtout en leur disant que les missionnaires sont Français. De son côté, le Gouvernement néglige un peu cette question et ses agents, peu préparés à une pareille tâche, ne s'occupent guère que d'expéditions, plus ou moins rapides, de paperasserie plus ou moins compliquée, que de rentrées d'impôts et il n'existe pas entre eux et les indigènes cet esprit de famille qui produirait les meilleurs résultats. Il faut

(1) *Nos richesses coloniales* (4 vol.), par MM. Jumelle, Laurent, Darboux, Stephan, Van Gaver et Cotte.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

l'avouer, et de retentissantes révélations ne l'ont que trop prouvé, des agents du Gouvernement ont même parfois abusé de leur autorité, et n'ont pas toujours usé de la douceur pour établir l'impôt au milieu des populations nouvelles. D'autre part, des agents de sociétés commerciales se sont créés des inimitiés qui ont amené des représailles, par suite de vols de femmes, de vivres, etc. Ce sont là les causes les plus ordinaires des massacres d'Européens, qui nécessitent de cruelles représailles et qui retardent d'autant les progrès de la civilisation.

En 1902 un mouvement de révolte eut lieu dans la Sangha, plusieurs factoreries furent pillées dans la Basse-Ibenga où sept gardes pavillon furent assassinés le même jour. Entre le 6 juin et le 25 août de la même année, une petite expédition fut organisée et elle constata que plusieurs villages appartenant à la concession de l'Ibenga avaient été abandonnés depuis deux ans parce que la société ne rétribuait pas suffisamment, disaient les indigènes, la main-d'œuvre pour la récolte du caoutchouc. Les habitants avaient émigré sur la concession de la « Lobay » où ils travaillaient pour cette compagnie. L'expédition désarma les révoltés de 29 fusils à tir rapide ou à piston (1).

Depuis, c'est-à-dire en juin et en septembre 1904, nous avons dû à deux reprises employer la force pour réprimer dans la Haute-N'Gounié, une révolte des Issogos et des troubles qui ont éclaté dans le Bas-Oubanghi. Par contre, dans la partie Est de la région de Libreville, les populations pahouines ont fait leur soumission et ont payé l'impôt. Dans l'Ogooué, grâce au lieutenant Sockel, qui s'est emparé d'un chef fauteur de désordres, le calme a été rétabli (2).

Nous nous sommes donc trouvés dans cette triste situation de punir des gens qui pouvaient avoir raison, qui se sont rendus justice eux-mêmes, parce qu'ils ne reconnaissent pas encore notre justice à nous Français. Pouvons-nous espérer que ces moyens d'opérer élèvent beaucoup le niveau moral des noirs, rapprochent promptement l'élément indigène de l'élément européen ?

On s'est préoccupé en haut lieu de cette situation et des conséquences qu'elle pouvait avoir. En avril 1905, M. le Ministre des colonies a envoyé au Congo une mission extraordinaire à la tête de

(1) *Rev. col.*, 1902-03, p. 403.
(2) *Dépêche col. illust.*, 31 mars 1905.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

laquelle il a placé l'émule de Stanley, l'homme à qui la France doit cette colonie, M. de Savorgnan de Brazza. Cette mission avait pour but, outre d'enquêter sur des faits reprochés à quelques fonctionnaires, et à en empêcher le retour, de rechercher les moyens les plus propres à assurer le développement économique du Congo en améliorant notamment son administration. Les travaux de cette mission étaient achevés, lorsque, M. de Brazza, sur le point de rentrer en France avec ses collaborateurs, succomba subitement sur cette terre d'Afrique à laquelle il avait donné le meilleur de son existence,

Depuis, un conflit a éclaté entre les membres de la mission de Brazza et les partisans de M. Gentil, commissaire général du Congo. Pour prendre position dans ce débat, il faut, comme le dit si bien M. Ch. Depincé, attendre que toutes les pièces du procès aient été mises sous les yeux du public. Jusque-là, la plus stricte prudence s'impose (1).

Suppression du portage obligatoire. — Tout en reconnaissant les erreurs et les abus il faut ajouter que l'administration française était restée pénétrée des meilleures intentions vis-à-vis des indigènes, comme le prouvent les instructions données par M. Gentil en 1902 pour la perception de l'impôt indigène, dont il sera question plus loin, et une série d'autres actes. C'est ce que montre aussi la suppression du portage obligatoire pour le ravitaillement des troupes d'occupation de la région du Chari-Tchad, l'une des dernières et des plus importantes réformes opérées dans la colonie.

C'est par un arrêté du 2 décembre 1904, que M. Gentil, s'inspirant d'une pensée des plus humanitaires et tenant compte des nombreux inconvénients résultant pour la population indigène, assez réduite, qui assurait ces transports et aussi pour le bon fonctionnement du service de portage, a supprimé les anciennes corvées. Cette décision prescrit le recrutement d'une équipe de 500 porteurs, engagés pour un an et qui recevront chacun une solde mensuelle de 12 francs et une indemnité journalière de vivres de 50 centimes. Dans le cas où cet essai de portage rétribué ne réussirait pas, on étudierait l'installation d'un

(1) *Revue politique et parlementaire*. Octobre 1905, p. 184.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Decauville, du point extrême navigable de la Tomi à Fort-Crampel (1). D'autre part, il convient de signaler l'heureuse tentative de ravitaillement du Chari par la mission du capitaine Lenfant, via Bénoué-Toubouri-Lagone, en 1903 (2).

(1) Le transit total annuel est d'environ 9.100 charges de 30 kilos en moyenne, ce qui représente, avec les dix étapes journalières, plus de 110.000 journées de portage. (Bull. du com. de l'Afrique franç., janvier 1905, p. 34).

(2) Le décret du 15 février 1906 dont il sera question plus loin décide que cette voie sera employée désormais pour une partie des ravitaillements.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

II

LA COLONISATION

Peuplement. — Le Congo français n'est pas et ne peut être une colonie de peuplement ; le blanc s'y acclimate difficilement. Indépendamment des fonctionnaires, il n'y a qu'un petit nombre d'Européens qui se disent colons (1). Par contre, les planteurs ont augmenté dans de notables proportions depuis que le Gouvernement a partagé la colonie en vastes concessions qui ont été attribuées à une quarantaine de compagnies ; il n'a été réservé que quelques parties pour pouvoir faire place aux petits capitaux et aux particuliers qui désireraient aussi apporter leur concours à la mise en valeur du pays.

Concessions de terres aux Européens. — M. Guillain, ministre des colonies, après avoir doté la colonie d'un régime forestier et d'un régime foncier (1899) indispensable à la conservation de richesses naturelles et à la stabilité de la propriété, s'occupa des nombreuses demandes de concessions faites par des capitalistes français mis en éveil par des demandes analogues faites par des compagnies belges qui exploitaient avec succès dans l'État indépendant (2).

A ce moment fut arrêtée la rédaction du décret-type pour lesdites concessions adapté aux exigences de la situation et à la solution des nombreux problèmes économiques qui se posaient pour l'avenir de la colonie. Le décret, après avoir indiqué le capital à représenter pour la mise en valeur de la concession, prend des précautions pour éviter les

(1) En 1900, on comptait 730 Européens, dont 97 femmes. Depuis, ce nombre a à peu près doublé. Il était déjà, en 1902, de 1.424 dont 392 fonctionnaires.

(2) G. Teissier. La mise en valeur du Congo, *Année colon.* 1899, p. 60. Cf. aussi. Albert Cousin. *Concessions congolaises.* Paris 1901, p. 47.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

spéculations et l'agiotage sur les titres, détermine le canevas des statuts de la société qui doit se former. Il réserve des enclaves de plusieurs milliers d'hectares formant des réserves pour les agglomérations existantes et pour l'établissement futur de petits colons. Il ferme la porte aux spoliations des droits des indigènes et interdit le commerce des armes à feu et munitions.

En échange de la concession, la compagnie concessionnaire doit payer :

1° Une redevance annuelle fixe proportionnelle à la superficie concédée, réduite à un tiers pour les cinq premières années et aux deux tiers pour les cinq années suivantes ;

2° 15 o/o de son revenu net ;

3° Une somme fixe pour établissement des postes de douane et de milice nécessaires à l'administration et à la garde du territoire concédé ;

4° Création et entretien d'un matériel de navigation fluviale fixé par le décret ;

5° Obligation de planter 150 pieds de caoutchoutiers par tonne de caoutchouc exportée.

Le droit de jouissance n'est transformé en droit de propriété pour la société concessionnaire que si les domaines ont été réellement *mis en valeur*, et le décret-type indique ce que l'on doit entendre par là ; le cahier des charges y annexé fixe les étendues en constructions, cultures riches, cultures d'alimentation, les pâturages et leur peuplement en bétail, les forêts régulièrement exploitées.

Les modes d'extinction sont : le rachat par l'État total ou partiel ; la déchéance totale ou partielle et le retrait toujours partiel.

On a critiqué l'uniformité du cahier des charges imposé à ces quarante concessions qui présentent plusieurs espèces (1) ; on a trouvé d'autre part que le système des grandes concessions avait été appliqué d'une façon trop hâtive et trop générale et qu'il eût mieux valu procéder par étapes dans la dévolution des terrains aux compagnies. Enfin, on a fait ressortir que les charges imposées aux compagnies étaient fort lourdes ; que leurs capitaux étaient insuffisants. Ces critiques d'ordre général sont fondées ; mais, dans l'œuvre de la Commission des concessions, on est forcé de reconnaître qu'il y

(1) Capitaine Renard. *La colonisation au Congo.*

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

a plus de bon que de mauvais. Depuis le 1er novembre 1902, il a été créé un commissariat spécial près les sociétés concessionnaires pour contrôler et faciliter l'exécution des cahiers des charges.

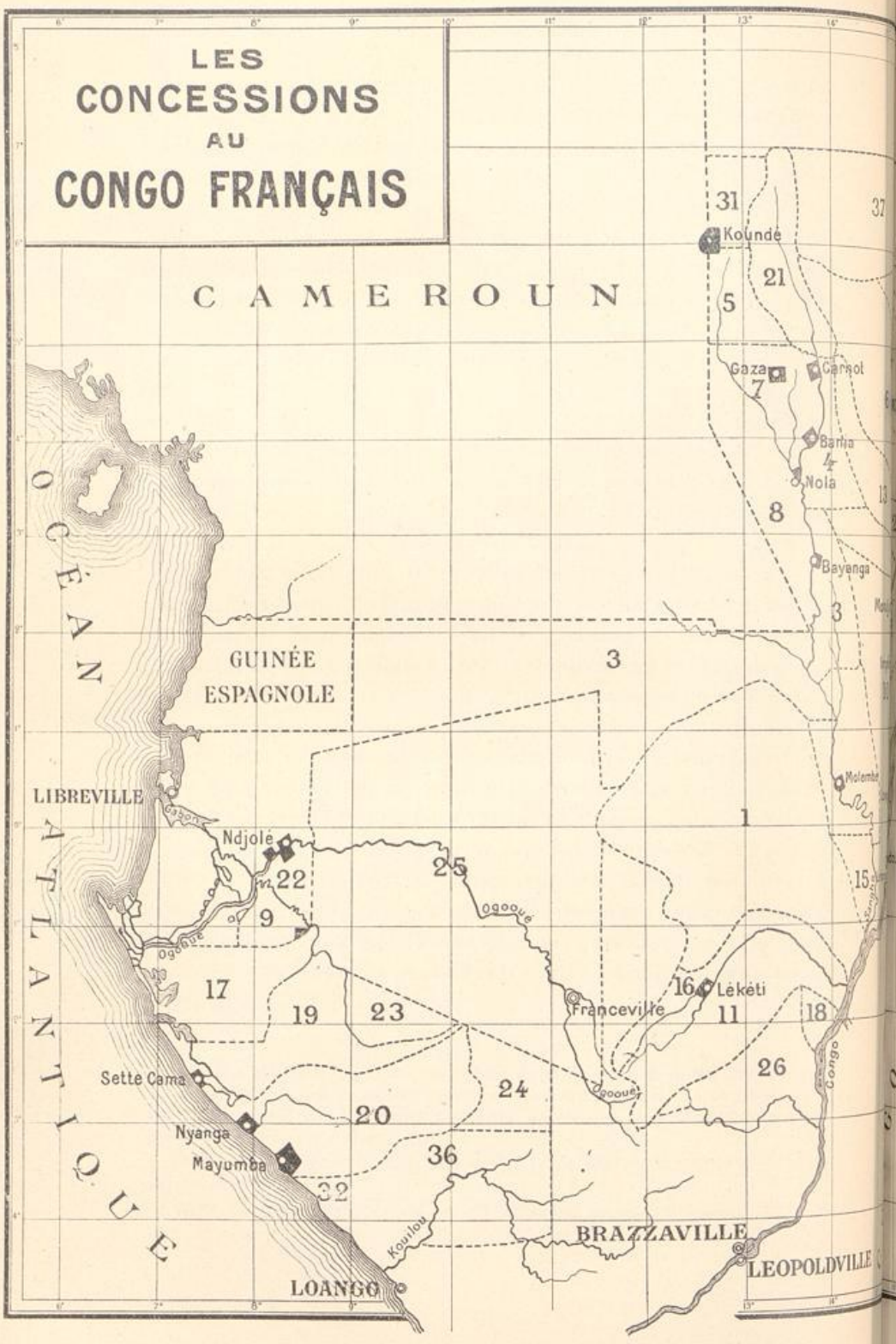
La réunion de gros capitaux (50 ou 60 millions) effectuée par les compagnies concessionnaires (1) donna lieu en Europe à un agiotage effronté, et avant même d'avoir envoyé un seul agent au Congo, plusieurs de ces compagnies sombrèrent. D'autres, trop pressées, avant de savoir même où était leur concession, envoyèrent de nombreux agents avec quantité de marchandises; le tout s'accumula à Brazzaville où rien n'avait été préparé pour les recevoir et dépensèrent en peu de temps les premiers quarts qui avaient été versés. D'autres encore trouvèrent leurs concessions limitées à des bassins restreints ou noyés pendant une grande partie de l'année sous les débordements des fleuves. Le découragement s'empara de tout ce monde, plusieurs agents moururent des fièvres et de diverses maladies ; les autres retournèrent en France et le tout s'éternisa en procès (2).

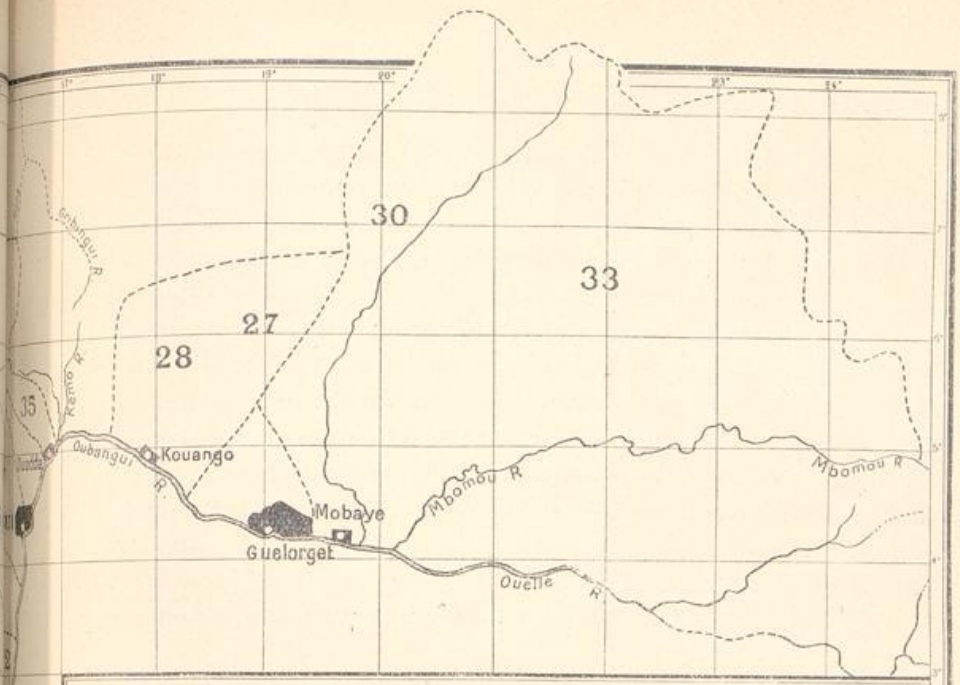
Quelques unes, plus riches en capitaux et en patience, eurent le courage de se mettre au travail et quelques résultats semblent déjà les récompenser. Pour diminuer les frais généraux et ceux de transport qui sont très élevés, quelques unes de ces dernières compagnies commencent à fusionner et à s'établir ainsi sur des bases plus solides. En 1902, quatre grandes compagnies concessionnaires ayant dépensé en pure perte les trois quarts de leur capital ont résilié leur contrat avec l'Etat et fait abandon de leurs concessions. Sept ou huit autres seraient sur le point d'en faire autant. La carte ci-contre renferme la liste des sociétés existantes. Par un arrêté du 30 juin 1900, ces sociétés ont été autorisées à fonder à Brazzaville un Comité d'étude et de défense des intérêts des concessionnaires du Congo français. Voici les renseignements que nous avons pu nous procurer sur la situation financière de quelques unes d'entre elles parmi les plus importantes (3).

(1) Les quarante concessions, accordées du 28 mars au 29 juillet 1899, portaient sur une surface de près de 500.000 kilomètres carrés. Le capital des sociétés concessionnaires variait entre 400.000 francs et 3 millions ; leur cautionnement, de 12.500 francs à 60.000 francs.

(2) En 1901, de grandes discussions de limites se sont élevées entre trois compagnies concessionnaires.

(3) M. Cuvillier-Fleury (op. cit., p. 183-190) classe comme suit ces sociétés : celles


LES
CONCESSIONS
AU
CONGO FRANÇAIS
CAMEROUN
OCÉAN ATLANTIQUE
GUINÉE ESPAGNOLE
LIBREVILLE
Kounde
Gaza
Carnot
Bania
Nola
Bayanga
Molembé
Ndjolé
Ogooué
Franceville
Léketi
Sette Cama
Nyanga
Mayumba
LOANGO
Kouilou
BRAZZAVILLE
LEOPOLDVILLE
Congo
31
37
21
5
7
4
8
3
1
22
25
9
17
19
23
16
11
18
26
24
20
36
32



COMPAGNIES CONCESSIONNAIRES

ET ÉTENDUE DES CONCESSIONS

	Kilom. carrés
Compagnie française du Haut-Congo	36.000
Compagnie de la Sangha	5.300
Compagnie N'Goka-Sangha	60.600
Société de l'Ekela-Kadéï-Sangha	7.800
Société commerciale et agricole de la Kadéï-Sangha	6.500
Compagnie des Caoutchoucs et produits de la Lobay	32.400
Société de la Haute-Sangha	13.050
Société de l'Ekela-Kadéï-Sangha	12.900
Société de l'Ogooué-N'Gounié	3.350
Compagnie française du Congo	43.000
Société agricole et commerciale de l'Alima	20.200
Société coloniale du Baniembé	3.600
Société de l'Ibenga	15.000
Société des établissements Gratry M'Poko	16.500
Société de la Sangha équatoriale	5.490
L'Alimaïenne	8.300
Compagnie générale du Fernand Vaz	17.300
Société de la K'Keni et N'Kémé	3.950
Société de la Setté-Cama	19.000
Compagnie française du Congo occidental	21.700
Compagnie commerciale de Colonisation du Congo français	12.400
Société des factoreries de N'Djolé	4.200
Compagnie de la Haute-N'Gounié	7.100
Société de l'Ongomo	8.200
Société commerciale, industrielle et agricole du Haut-Ogooué	104.000
Compagnie agricole et coloniale et industrielle de la Léfini	13.700
Compagnie du Kouango français	15.000 15.300
Compagnie de la Mobaye	8.000
La Kotto	37.000
Compagnie commerciale et coloniale de la Mambéré Sangha	5.600
Compagnie du Littoral Bavili	2.800
Société des Sultanats du Haut-Oubanghi	140.000
Société bretonne du Congo	3.000
Compagnie propriétaire du Kouillou Niari (propriété non soumise au régime des concessions)	27.350
Compagnie française de l'Ouahmé et de la Nana	20.000

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen
DFG

Haute-Sangha. — Cette Compagnie, qui a été constituée à Paris en 1899 pour une durée de trente ans, a un capital de 1.500.000 francs en 15.000 actions souscrites en espèces (1). Il a, en outre, été créé 20.000 parts bénéficiaires sans désignation de valeur nominale, dont la moitié a été attribuée à M. P. Durand, premier concessionnaire, et l'autre aux souscripteurs du capital à raison de deux parts bénéficiaires pour trois actions. Ces parts donnent droit à 60 o/o des bénéfices disponibles après certains prélèvements statutaires et notamment celui de l'intérêt à 5 o/o du capital. L'exercice 1900 s'est soldé par un bénéfice net de 51.000 francs dont 42.000 francs ont été affectés à la réserve statutaire et à des amortissements et 9.000 francs reportés à l'exercice suivant.

Les résultats des exercices, d'après les comptes soumis aux assemblées ordinaires, peuvent se résumer comme suit :

Exercices	Caoutchouc récolté	Ivoire	Bénéfice ou perte	Somme distribuée	Dividende par action	Dividende par participation
—	—	—	—	—	—	—
1901	K. 18.070	K. 1.005	Perte fr. 163.000	0	0	0
1902	42.700	1.376	Bénéfice 36.000	0	0	0
1903	82.700	915	» 200.000	157.000	6 fr. 35	1 »

Le bilan au 31 décembre 1903, soumis à l'assemblée de 1904, évaluait l'actif et le passif à 1.906.000 francs.

La Compagnie française du Congo occidental a été constituée à Paris le 1er juin 1899 pour une durée de trente ans (2). Son capital, divisé en actions de 500 francs, est de 2.500.000 francs. Il a, en outre, été créé 4.000 parts bénéficiaires sans désignation de valeur nominale dont la moitié a été attribuée aux premiers concessionnaires et l'autre aux souscripteurs à raison d'une part pour deux actions.

dont la situation est bonne, 6; assez bonne, 10; médiocre, 7; précaire, 8; en liquidation, 1.

Indépendamment des trente-sept grandes sociétés concessionnaires dont nous donnons la liste plus loin, il en a été formé quelques autres dont le but est le même et qui s'appellent : La Compagnie agricole de Kouilou, la Société agricole de N'Kogo, la Compagnie coloniale du Gabon, la Société coloniale du Haut-Congo, la Compagnie du Katanga, la Compagnie du Kouilou-Niari, la Compagnie N'Goko-Ouesso et la Compagnie des produits de la Sangha.

(1) Conseil d'administration : MM. Ach. Delattre, président; G. Kolb-Bernard, ingénieur; comte de Berthier de Sauvigny, R. Nogués, R. Henry, J. Rouzaret.

(2) Le Conseil d'administration est ainsi composé : MM. Du Vivier de Streel, Lindeboom, Duvigneau de Laneau, Charles Tantet, Arguste Vergues.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Les résultats des premiers exercices clos le 31 décembre peuvent se résumer comme suit, après les comptes publiés :

Exercices	Bénéfices ou pertes après amortissements	Bénéfices distribués	Dividendes par action ancienne	Dividendes par action nouvelle
1900...	Bénéfice. F. 85.000	F. 81.000	F. 18.15	F. 5.15
1901...	Perte.... 155.000	»	»	»
1902...	Perte.... 178.000	»	»	»

D'après le rapport du Conseil d'administration aux assemblées des 5 novembre 1902 et 12 décembre 1903, les pertes de l'exercice 1901 et 1902 étaient dues à la baisse du prix de vente du caoutchouc, aux difficultés de recrutement de la main-d'œuvre et surtout à la hausse du prix d'achat due à la concurrence des maisons anglaises occupant les territoires du bassin de la Nyanna. D'après les mêmes rapports, un jugement rendu le 28 juin 1904 par le tribunal de Libreville aurait condamné une de ces maisons à payer à la Compagnie du Congo occidental 36.000 francs pour remboursement de produits détournés et pour dommages et intérêts. Appel de ce jugement a été fait, mais la Cour de Libreville n'avait pas encore statué.

D'après le rapport de l'Assemblée du 12 décembre 1903, une partie des pertes de l'exercice 1902, jusqu'à concurrence de 94.000 francs serait due à des amortissements importants sur certains chapitres de l'actif et résultant de l'abandon de la briqueterie et de l'exploitation forestière qui n'auraient laissé que des pertes.

Le bilan au 31 décembre 1902, soumis à l'Assemblée du 12 décembre 1903, accuse : actif, 1.974.000 francs ; passif, 2.307.000 francs,

La Compagnie de la Haute-N'Gounié, constituée à Paris en 1899 pour une durée de trente années, a un capital de 1 million divisé en 10.000 actions de 100 francs, souscrites en espèces. Au 29 décembre 1903, les actions étaient libérées de 50 francs. Il a en outre été créé 10.000 parts bénéficiaires dont 5.000 attribuées au fondateur en paiement partiel de ses apports et 5.000 aux souscripteurs des 10.000 actions à raison d'une part pour deux actions souscrites. Les premiers exercices se sont soldés par des pertes, dont l'ensemble au 31 décembre 1903 s'élevait à 480.000 francs, attribuées aux difficultés d'exploitation et à l'insécurité du pays.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La Compagnie française du Haut-Congo qui exploite, outre le bassin de la Likouala-Mossaka, les anciens établissements Tréchot frères, avec un capital libéré de 2 millions, a produit :

	Caoutchouc	Ivoire	Bénéfices bruts
1902...	12 tonnes	6 tonnes	F. 92.349.85
1903...	38 —	6 —	199.950.55
1904...	69 —	15 —	415.328.65

Il faut constater que l'Etat a commencé à toucher sa part de 15 0/0 des bénéfices prévus au cahier des charges des compagnies. Une seule a eu à lui faire des versements en 1902, deux en 1903, cinq en 1904.

Le tableau suivant (1) montre cette encourageante progression.

Noms des Sociétés	Sommes versées à l'État
1902	
Compagnie des Sultanats du Haut-Oubangui ...	F. 420
1903	
Compagnie des Sultanats du Haut-Oubangui....	30.143
Compagnie de la Haute-Sangha....	18.861
1904	
Compagnie des Sultanats du Haut-Oubangui...	F. 56.491
Compagnie de la Haute-Sangha.	45.491
Compagnie de la M'Poko.....	26.666
Compagnie française du Haut-Congo.....	6.664
Compagnie de l'Ekela-Kadeï-Sangha	3.871

D'après une communication de M. Du Vivier de Streel à la Société d'économie industrielle et commerciale de Paris, en décembre 1905, les progrès des sociétés concessionnaires sont devenus remarquables. En 1903 : 8 sociétés gagnent 1.017.500 francs, 24 sociétés perdent 2.080.000 francs ; soit un excédent de pertes de 1.500.000 francs. En 1904, 12 sociétés gagnent 2.844.000 francs, 20 sociétés perdent 1.125.000 francs ; soit un excédent de bénéfices : 1.720.000 francs. Les prévisions pour 1905 laissent espérer un excédent de bénéfices de plus de 3.000.000 de francs. Cette progression n'est

(1) Rapport Le Hérissé (budget des colonies de 1906), p. 401.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

pas arrivée à son terme ; au contraire, grâce au concours que les plus petites sociétés et les moins prospères ont obtenu des sociétés plus riches qui les avoisinaient, on peut compter qu'elles sortiront bientôt d'embarras.

Toujours d'après M. Du Vivier de Streel, les sociétés concessionnaires ont déjà procuré à la colonie, tant sous la forme d'impôt que sous la forme de redevances fixe ou proportionnelle, 7.000.000 pour cinq années. Cette contribution doit atteindre pour 1905 près de 2.500.000 francs ; le jour n'est pas éloigné où elle sera de 3 millions 500.000 francs, c'est-à-dire de quoi gager un emprunt de 100 millions de francs. Les sociétés concessionnaires ont dépensé au Congo près de 100 millions jusqu'à la fin de 1904. Elles ont introduit 14 millions d'espèces dans la colonie, 24 millions de marchandises ; les dépenses faites pour les plantations s'élèvent à plus de 2 millions ; la construction d'une flottille sur les diverses rivières de la colonie représente un débours de 6 millions ; les salaires payés aux indigènes, à l'exclusion de ceux qui représentent la valeur des produits récoltés par elles, s'élèvent à 9 millions ; les dépenses pour le personnel blanc sont de 11 millions de francs environ.

Conflit commercial franco-anglais. — La période 1900-1903 a été très dure pour beaucoup de compagnies concessionnaires qui ont eu des difficultés avec deux maisons anglaises, les seules établies au Congo français (Hatton et Cookson et Holt). Il a fallu recourir à la justice civile pour faire trancher ces litiges, dont plusieurs ne sont pas terminés.

Ces sociétés anglaises trafiquaient sur les domaines concédés et achetaient aussi les produits des réserves sur lesquels nos concessionnaires prétendaient, non sans raison, avoir un privilège de fait. Les maisons étrangères invoquaient de leur côté les clauses de l'acte de 1885 de Berlin (art. 1 et 5) assurant à toutes les nations la liberté du commerce dans le bassin du Congo et ses débouchés ; elles firent intervenir leur Gouvernement pour réclamer au nôtre le maintien de leurs droits et de très forts dommages et intérêts pour entraves apportées par les concessionnaires au libre exercice du commerce.

Ces maisons, après avoir montré des prétentions exorbitantes pour l'abandon de leurs factoreries, cherchaient en dernier lieu à décider les concessionnaires à se débarrasser d'elles au moyen de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

transactions ; mais, fort heureusement, elles ont été atteintes par la concurrence acharnée que cet état de choses avait fait naître de notre part et beaucoup de ces factoreries ont fermé au moins momentanément (1).

Pendant les quatre ans qu'a duré la période aiguë de ce début, tout a été mis en œuvre, surtout du côté anglais ; les chambres de commerce britanniques adressaient de pressantes sollicitations à leur gouvernement, tandis que la presse menait une campagne des plus actives tendant à établir au point de vue juridique, diplomatique et même économique, le bien-fondé des réclamations de leurs compatriotes et cherchant à gagner l'Allemagne à la cause anglaise. Les cabinets de Londres et de Paris entreprirent une conversation sur ce litige retentissant, et la question fut portée en décembre 1902 à la Chambre des Lords et entre temps le tribunal civil de Libreville rendait, en date du 11 janvier 1902, un jugement en faveur de la Société l'Ogooué-N'Gounié contre la maison anglaise Hatton et Cookson ; ce jugement a été frappé d'appel et la Cour supérieure n'a point encore statué. Le 28 juin suivant le même tribunal, par un autre jugement, condamnait ladite maison Hatton et Cookson à payer 36.000 francs de dommages et intérêts à la Compagnie du Congo occidental (2). Le Gouvernement anglais a depuis (1903) proposé au nôtre de recourir à un arbitrage, mais cette solution n'a point encore été adoptée et il est probable qu'un autre moyen d'entente terminera ce litige déjà un peu assoupi.

Main-d'œuvre. — On a eu grand'peine au début à recruter la main-d'œuvre indigène nécessaire seulement à l'entretien des premières plantations, non point que la population fît défaut, mais par suite de la difficulté qu'il y avait à amener ces habitants à travailler et surtout à travailler d'une façon régulière.

A l'arrivée des concessionnaires, la main-d'œnvre fit encore plus défaut, chacun se disputa les quelques ouvriers qui se trouvaient sur place et on n'hésita pas à payer des ouvriers noirs 150, 200 et

(1) Bulletin du Comité de l'Afrique française 1901, 1902 et 1903 et comptes rendus des assemblées générales des sociétés concessionnaires.

(2) Les longs considérants de ces jugements résument toute la question et sont d'autant plus intéressants à consulter qu'ils constituent pour le moment les seuls documents juridiques apportés à la thèse des concessionnaires français. (Cf. Bull. du com. de l'Afr. franç., 1902, p. 110 et 360).

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

250 francs par mois. De simples manœuvres reçurent de 40 à 50 francs alors qu'auparavant on ne les payait que 15 à 20 francs.

L'Administration, sollicitée par les concessionnaires, n'a pas jugé à propos d'imposer à l'indigène le travail obligatoire, bien que jusqu'à ces derniers temps, elle l'ait fait en ce qui la concerne pour la perception de l'impôt en assujettissant les noirs à des prestations en nature appliquées au portage.

Un décret, sur lequel nous reviendrons plus loin et qui règle l'exécution des contrats de travail, loin de résoudre le problème édicte des mesures répressives très dures contre l'employeur et montre au contraire à l'égard de l'employé une telle mansuétude, que celui-ci peut manquer à toutes ses obligations. Aussi les ouvriers se sauvent-ils souvent dans la brousse où ils passent des mois sans qu'on puisse les persuader de réintégrer les exploitations.

C'est ainsi que les plantations de Mayumba qui pourraient occuper 500 ouvriers, n'en comptent que 200 et de ce chiffre il faut retrancher environ un tiers d'ouvriers manquants.

Une telle pénurie de main-d'œuvre a dû faire renoncer sur ce point à la culture du coton dont les essais ont été très-satifaisants tant au point de vue de la bonne qualité de la marchandise qu'à l'avantage qu'offre ce genre de culture de produire des résultats plus rapides que celle du cacao notamment.

A l'heure actuelle la main-d'œuvre est plus abondante et le Congo français peut se suffire, si ce n'est pour les ouvriers de métiers. Dans certaines concessions (Compagnies Vergues, Haute-Sangha, M'Poko, Sultanats), les noirs du pays commencer à récolter du caoutchouc ; dans plusieurs autres, ils n'en récoltent que ce qu'il faut pour payer l'impôt ; le reste refuse de travailler. D'autre part l'Administration a dû prendre des mesures pour empêcher l'émigration de la main-d'œuvre indigène dans les possessions étrangères (1).

Il est excessivement difficile d'amener à se mettre au travail du jour au lendemain des populations pour qui le travail était un déshonneur et qui refusent catégoriquement nos marchandises. Il est abusif que nous nous croyons assez forts pour changer en quelques années des habitudes séculaires.

La colonisation pénale de quelques Annamites a produit d'heu-

(1) Décret du 2 juillet 1901.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

reux résultats dans les cultures maraîchères : C'est une main-d'œuvre intelligente que les Congolais devraient s'assimiler (1).

Cultures et élevage. — En 1899 on comptait au Congo 16 plantations comprenant au total 880 hectares (2). Aujourd'hui les cultures s'étendent sur une surface supérieure au double de ce chiffre. Les jardins d'essai créés à Libreville en 1887 et à Brazzaville en 1900 ont puissamment concouru à faire connaître les plantes et les arbres dont la culture pouvait donner des résultats vraiment rémunérateurs (3). Les plantations de cacaoyers, de vanille (4), de plantes à latex et d'arbres fruitiers ont eu le plus grand succès. Des essais sur des cultures importées depuis l'occupation et portant sur des légumes (aubergine, tomates, choux, salades, carottes, navets, pommes de terre), sur le riz, les arachides d'Amérique, le maïs et aussi sur le citronnier et l'oranger, ont eu d'heureux effets pour l'alimentation des Européens de la colonie (5). A propos de l'alimentation, indiquons que M. le Commissaire général a dû régler pour Libreville le prix de vente de certaines matières consommées par les Européens, notamment la viande taxée à 3 francs et la glace à 0 fr. 50 le kilogramme. (Décisions des 29 août et 26 septembre 1901.)

Le caféier, sur lequel on avait fondé au début de grandes espérances — plus de 300 hectares en avait été plantés et en 1900 le jardin d'essai de Libreville était en mesure d'en distribuer 3.000 plants — ne semble pas avoir justifié cette confiance et cependant cette plante existe à l'état spontané sur les rives de l'Oubangui (café rustique, dit C. Chaloti) et nous avons introduit, en outre, le caféier de Libéria susceptible de donner un demi-rendement dès la cinquième année (6). Le poivre pousserait aussi, paraît-il, assez bien au Congo, mais ne pourrait concurrencer celui de Cochinchine à cause de la main-d'œuvre compliquée qu'il exige.

(1) *Journal officiel* de la colonie, octobre 1899. Une décision du 11 mai 1903 a institué des contrats de travail conclus librement. L'employé doit avoir 15 ans d'âge et ne fournir au maximum que dix heures de travail.

(2) Guillemot, op. cit.

(3) Voir pour l'histoire de ces jardins et la liste des plantes utiles qu'ils ont pu distribuer, le *Journal officiel* de la colonie, juin 1900 et 28 septembre 1901.

(4) On a enregistré des rendements de 2 kilos de gousses par are.

(5) Pour encourager ces premiers essais, une exposition publique avec concours agricole a été inaugurée à Libreville le 23 septembre 1899.

(6) Au Congo belge on a aussi presque abandonné la culture du café pour celle du cacao, à cause de la concurrence insoutenable des cafés du Brésil.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Parmi les plantations les plus prospères, il convient de citer celles de la Compagnie française du Congo occidental qui s'étend sur plus de 150 hectares et comprend

30.000 cacaoyers	et 120.000	en pépinière
1.000 caféiers	10.000	»
1.000 caoutchoutiers	10.000	»
40.000 pieds d'ananas.		

Cette Compagnie a affecté, en outre, des champs d'expériences à la culture de la vanille, du tabac, du riz, de la canne à sucre. Elle occupe plus de 150 noirs qu'elle nourrit de riz, de poissons et de bananes (1).

La mission catholique de Fernan-Vaz a aussi obtenu de jolis résultats agricoles sur ses 60 hectares cultivés qui comprennent

25.000 cacaoyers
4.000 caféiers
1.500 orangers, mandariniers, citronniers et manguiers, des arbres à latex et des champs d'arachides. La mission possède un éléphant domestiqué en une année. Elle se livre avec succès et sur une assez vaste échelle à l'élevage du bœuf, du mouton, de la chèvre, du porc et des volailles d'Europe.

Des deux exemples que nous venons de donner, il appert que le cacao est le produit cultivé le plus important de la colonie. La production annuelle est pour le moment (1905) de 50 tonnes environ dont 30 sont fournies par les plantations créées par M. Janselme dans l'île des Perroquets (estuaire du Gabon). Actuellement le caoutchouc est encore au Congo un produit de cueillette car la culture des plantes à latex demande de dix à douze ans avant de pouvoir donner des résultats rémunérateurs et nos plus anciennes plantations n'ont que 6 ou 7 ans.

Elevage. — Les centres d'élevage créés au Congo par les Européens ne sont ni nombreux, ni importants. A celui du Fernan-Vaz qui comprend un troupeau de 3.000 têtes (bœufs, moutons et chèvres), nous ne trouvons à ajouter qu'un millier d'animaux élevés dans le Haut-Oubangui. Dans le voisinage du Tchad existent de nombreux troupeaux d'autruches dont les plumes sont achetées aux indigènes par des commerçants arabes. Ces autruches pourraient être, dit-on, facilement domestiquées (2).

(1) *Journal officiel* du Congo, 1er décembre 1900.
(2) Cuvillier-Fleury, *La mise en valeur du Congo*, 1904, p. 37.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Exploitations forestières. — Les bois de la côte d'Afrique, qui sont appelés à concurrencer sérieusement ceux que l'Amérique importe sur les marchés européens, commencent à être utilisés à des travaux autres que ceux de l'ébénisterie de fantaisie qui jusqu'à maintenant avait été à peu près seule à les employer. Aussi de 1902 à 1904 le trafic de ces bois a-t-il doublé. (Il atteint plus de 72.000 tonnes.)

Les essences variées et précieuses que renferment les vastes forêts du Congo, lesquelles s'étendent jusqu'à la mer, commencent à être exploitées avec profit; la méfiance et l'hésitation qui sont de coutume lorsqu'il s'agit, pour l'industrie, d'adopter des produits nouveaux, disparaissent peu à peu.

La Compagnie du Congo occidental, la Société du Setté-Cama, celle du littoral Bavili et la Compagnie du Fernand-Vaz exploitent leurs forêts en tenant compte maintenant du choix qu'il convient de faire dans les billes, du soin qui doit être apporté à leur équarrissage, toutes choses qui, au début, avaient été négligées.

Les arbres une fois abattus et débités sont transportés au bord des lagunes, quelquefois avec le secours d'un chemin de fer Decauville, puis mis à l'eau et conduits au point d'embarquement comme radeaux. L'exploitation de ces forêts tropicales est faite soit directement par les sociétés concessionnaires, soit par les indigènes qui vendent à celles-ci les arbres qu'ils ont individuellement abattus (2).

Les différentes essences dont l'écoulement est le plus facile sont, pour le moment, l'acajou ordinaire, l'acajou Duka d'une densité plus forte et d'une solidité plus grande, le padouk africain, connu commercialement sous le nom de bois de corail ou bois rouge, dont la couleur éclatante et les veinures sont d'un effet très décoratif, le noyer moiré de couleur safran, l'ébène connu depuis longtemps, l'okoumé qui est une des variétés les plus communes de l'acajou ; puis, diverses essences plus lourdes, le kubi, le moabi, le cormier, le sauvi et le buis, la plupart recherchées pour l'ébénisterie de luxe. L'exploitation forestière a été réglée au Congo par un décret du 28 mars 1899.

Mines et Industries. — Depuis un an, on commence à s'occuper de la question minière; plusieurs ingénieurs sont venus prospecter les terrains situés entre la côte et Brazzaville, terrains d'où les indi-

(2) *Journal du commerce des bois*, 31 mai 1905.

gènes tiraient déjà du cuivre. Plusieurs compagnies ont demandé des concessions, mais avant de les exploiter il faudra créer des voies de communication. Depuis que fonctionne le Bureau des Mines, c'est-à-dire depuis fin 1902, il a été délivré dix permis de recherches. Les échantillons des bassins cuprifères de la Haute-Loudima et du Niari ont été étudiés par M. Le Châtelier (1) dont les analyses ont affirmé l'existence et la valeur des gisements. L'exploitation proprement dite n'offre pas de difficultés, les indigènes étant habitués à percer des galeries pour l'extraction du minerai, mais, comme nous venons de le dire, l'avenir de ces mines est lié aux seules questions de transport.

On ne peut signaler comme industries que les scieries déjà citées, une savonnerie, de petites distilleries et les briqueteries établies par les Européens pour les besoins locaux, dans le cercle de Sakaras notamment.

Voies de communication. — Pour les voies de communication, rien n'a été fait ou à peu près. La nature a donné à ce pays un fleuve admirable et les Belges un chemin de fer de 400 kilomètres, chez eux, il est vrai, mais dont nous nous servons, puisque partant du dernier point navigable du Bas-Congo, il aboutit au premier point navigable du Haut-Congo, à Léopoldville; de là, il ne reste plus qu'à traverser le fleuve (3 kilomètres environ, le Pool) pour aborder à Brazzaville.

Les compagnies concessionnaires, obligées par leur cahier des charges d'avoir un certain nombre de bateaux, se sont syndiquées et ont formé deux compagnies de navigation : la « Compagnie de Navigation et Transports du Congo-Oubangui » et la « Compagnie des Messageries Fluviales du Congo. » Quinze à vingt bateaux font les transports de Brazzaville dans les différentes concessions et assurent la poste; malheureusement, la plupart de ces premiers vapeurs ont été mal construits et ne rendent pas les services qu'on était en droit d'attendre d'eux (2). C'est toutefois un énorme progrès de réalisé si l'on veut bien se souvenir que, jusque en 1900, la navigation fluviale était entre les mains des Belges et des Hollandais.

Dans la colonie, le Congo, avec ses affluents, offre 4000 kilomètres

(1) Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 1893.

(2) Dès 1900, des postes de bois, qui est le combustible utilisé pour la navigation, ont été établis le long du fleuve. Les coupeurs sont payés 7 francs par mois, plus une ration de 0,05 par jour. Le prix de vente du stère est de 2 francs.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

de voies navigables; dans certains affluents plus petits, cette voie demanderait à être améliorée, mais le Gouvernement, limité dans ses ressources, n'a encore rien pu faire de ce côté, de sorte que, dans certaines rivières, la navigation n'est pas sans danger.

Aucun chemin de fer n'existe, aucun port n'a été créé, tout est laissé à l'initiative personnelle, bien souvent contrecarrée par des règlements trop hâtifs; cela explique dans une certaine mesure la lenteur avec laquelle se développe le commerce. « Il faut au Congo français des chemins de fer français, si l'on veut réussir et ne pas continuer comme on l'a fait à mettre la charrue avant les bœufs et à compromettre ainsi l'avenir de la colonie. » Il faudrait, suivant le même correspondant de Brazzaville (1), une ligne Libreville-Ouesso et une ligne Ouesso-Carnot-Chari qui mettrait le bassin à bétail du Tchad en communication avec le Congo.

On accepterait le prix de 1.500 francs la tonne pour Carnot-Libreville et vice-versa. Le trafic entre Ouesso et Carnot pourrait être la première année, de 1000 à 1500 tonnes tant à la montée qu'à la descente, car la densité en populations est assez grande dans la Sanga et, de plus, ces lignes desserviraient certaines concessions éloignées des fleuves et qui sont souvent les meilleures.

Aujourd'hui on hésite encore entre deux projets de voies exclusivement ferrées : d'abord, le tracé Gabon-Alima, présenté par M. Bourdarie; puis le tracé Libreville-Ouesso, préconisé par M. A. Fourneau et qui atteindrait la Sanga après avoir traversé le nord du Congo maritime (2). Le tracé Bourdarie s'étendrait sur une distance de 900 kilomètres, l'autre comporterait de 1400 à 1600 kilomètres de voie. Le coût en est évalué à première vue de 80 à 100.000 francs le kilomètre.

La question du chemin de fer congolais semble avoir fait un pas depuis le mois de mai 1905. M. le Commissaire général du Gouvernement au Congo français a demandé au ministre des colonies qu'une mission d'études fût consituée, aux frais exclusifs du budget local, pour effectuer la reconnaissance d'un tracé de chemin de fer entre Libreville et le fleuve Congo. M. Gentil estime, en effet, qu'il est absolument nécessaire de relier, en partant de Libreville, le fleuve

(1) Lettre du 5 février 1902, publiée par la *Dépêche coloniale*.
(2) M. Cuvillier-Fleury (op. cit. 1904, p. 74) examine le pour et le contre de ces deux projets.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Congo à l'Océan, sur un tracé de 750 kilomètres environ. La mission envoyée sur place est composée d'un capitaine du génie, chef de mission, le capitaine Cambier; d'un capitaine de l'artillerie coloniale, M. Fourneau; de deux lieutenants du génie; d'un officier d'administration du génie; d'un stagiaire du génie et de huit sous-officiers a pour but de reconnaître le terrain entre Libreville et N'Djole, la vallée de l'Ogooué et enfin la zone comprise entre l'Ivinso et le cours supérieur de la Likouala-Mosaka, de déterminer la direction générale à adopter, les points de passage, en un mot d'établir les bases d'études précises et définitives qui seraient entreprises ultérieurement.

Postes et Télégraphes. — Le Congo qui comptait en 1898 dix-sept bureaux postaux ou télégraphiques, en avait vingt-trois en 1902, quand a été reconstruit la ligne de Loango à Brazzaville (522 kilomètres) et qu'ont été installées diverses lignes secondaires; il y en a vingt-huit actuellement.

A signaler, les expériences de télégraphie sans fil, conduites en 1902, par M. l'inspecteur des Postes et Télégraphes Magne, entre Libreville et Denis, lesquelles ne donnèrent pas des résultats aussi satisfaisants que ceux obtenus par le même ingénieur dans les Antilles françaises (1).

En 1903, une convention a été passée avec l'État indépendant pour l'établissement à frais communs d'un câble sous-fluvial entre Brazzaville et Kinchassa (2).

Commerce et Navigation. — Malgré les circonstances peu favorables les progrès du commerce attestent un certain essor économique dû aux efforts des compagnies concessionnaires. L'installation de celles-ci avait amené une augmentation anormale des importations en 1900, tandis que les chiffres élevés de 1903 et de 1904 sont bien le résultat d'un développement régulier. Le tableau ci-dessous indique quel a été le mouvement du commerce dans les sept dernières années.

Commerce général du Congo (milliers de francs)

	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904
Importation.	4.844	6.690	10.554	7.441	5.686	6.978	9.058
Exportation.	5.695	6.625	7.539	6.522	8.428	9.938	12 135
Total.....	10.439	13.315	18.093	13 963	14.114	16.916	21.193

(*Statistiques coloniales*).

(1) *Revue coloniale* 1902-1903, p. 501, 654.
(2) Décret du 13 avril 1903.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le chiffre de 1904 est donc à peu près double de celui de 1898, déjà sensiblement supérieur à ceux des années précédentes, et les exportations contribuent à cet accroissement dans une proportion plus forte que les importations. La part des deux colonies a été la suivante en 1904 : 13.260.000 francs pour le Moyen-Congo, 7.848.000 francs pour le Gabon.

Les principaux articles d'importation sont d'abord les tissus de coton dont la valeur a dépassé plusieurs fois deux millions ces dernières années, puis les ouvrages en métaux. Les boissons, dont les alcools ne constituent qu'une partie, ne viennent qu'au troisième rang. Les conserves alimentaires, les farines, les denrées coloniales, les armes et poudres de traite, la verroterie figurent ensuite pour les plus gros chiffres.

Le tableau ci-dessous montre les fluctuations des trois principaux produits d'exportation.

Tonnage et valeur des principaux produits exportés

(Tonnes et milliers de francs)

	Caoutchouc		Ivoire		Bois		Cacao		Café	
	—		—		—		—		—	
1898...	578	2.775	102	1.536	2.885	493	16	23	58	141
1899 ..	670	3.015	100	1.878	5.732	1.150	23	46	49	54
1900...	655	3.018	152	2.928	5.776	1.157	14	29	43	48
1901...	655	2.843	124	2.398	5.573	854	47	62	42	32
1902...	689	2.763	170	3.296	8.722	1.118	58	68	30	23
1903...	843	3.370	190	3.742	13.799	1.589	50	73	38	30

On y a joint les deux principaux produits des plantations : le café dont l'importance est en décroissance, le cacao dont le développement est régulier. Il aurait fallu pouvoir y joindre les noix de palme dont les ventes varient autour de 150.000 francs, l'huile de palme, le piassava, fibre textile, la gomme copal, etc. Il est à remarquer, en effet, que les cinq articles qui figurent sur le tableau ci-dessus ne comptent que pour 8.804.000 francs sur un total de 9.938.000 francs en 1903. La variété des objets secondaires de trafic dont certains prendront sans doute un grand développement, atteste la variété des richesses de la colonie. Quant aux trois principaux produits on peut constater que le trafic de l'ivoire accroît momentanément son importance désormais peu durable. L'exportation des bois est devenue

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

beaucoup plus active, mais leur valeur moyenne a beaucoup diminué. La France prend heureusement une part plus importante au trafic de la colonie comme le montre le tableau ci-dessous :

IMPORTATIONS

ANNÉES	Denrées et Marchandises françaises		Denrées et Marchandises étrangères		TOTAUX GÉNÉRAUX	
	Tonnes	Milliers de francs	Tonnes	Milliers de francs	Tonnes	Milliers de francs
1898....	1.932	1 282	5 355	3.561	7.288	4.844
1899....	2.675	2.455	3.659	4.234	6.334	6 690
1900....	3.675	4 878	3.965	5 676	7.640	10.554
1901....	3.211	4.053	2.198	3.387	5.410	7.441
1902....	2.816	2.743	2.306	2.943	5.123	5.686
1903....		3.330		3.648		6.978
1904....		4.894		4.164		9.058

EXPORTATIONS

ANNÉES	En France et dans les Colonies françaises		A L'ÉTRANGER		TOTAUX GÉNÉRAUX	
	Tonnes	Milliers de francs	Tonnes	Milliers de francs	Tonnes	Milliers de francs
1898....	1.480	1 490	3.247	4.204	4.728	5.695
1899....	2.464	1.608	5.044	5.016	7.508	6.625
1900....	3 065	2.609	4.517	4 929	7.582	7 539
1901....	4.454	2.406	2.865	4.115	7.319	6.522
1902....	5.165	2.368	5.813	6.059	10.979	8.428
1903....		3.113		6.824		9.938
1904....		3.934		8.201		12 135

Statistiques Coloniales

Les importations françaises ont donc gagné plus de 1.500.000 francs en 1904, tandis que celles de l'étranger ne s'accroissaient guère que d'un demi-million. La proportion des importations françaises dépasse

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

actuellement 50 o/o, tandis que nous ne prenons qu'une proportion beaucoup plus faible des exportations. C'est qu'en effet Anvers est le grand marché européen des deux principaux produits, l'ivoire et le caoutchouc. Des efforts heureux sont faits pour créer un marché français de ces deux produits à Bordeaux. Le progrès de nos importations est d'autant plus intéressant à constater que le Moyen-Congo fait partie du bassin conventionnel du Congo où il nous est interdit d'établir aucun droit protectionniste.

Avant 1899, la plus grande partie du commerce était aux mains de maisons étrangères ayant leur siège à Hambourg, à Liverpool ou à Bruxelles ; on ne comptait que six maisons françaises contre douze établissements étrangers importants. Aujourd'hui, vu l'établissement des Compagnies concessionnaires, le nombre des entreprises françaises a notablement augmenté.

Le tableau suivant indique quelle a été l'importance de la navigation et la part des différents pavillons en 1903 :

Mouvement de la navigation en 1903 (entrées et sorties réunies)

	Marchandises	Tonnage	Marchandises embarquées et débarquées	
Pavillon français ..	61 nav.	92.600	11.998 T.	F. 5.481.000
— anglais ...	32	63.000	5.764	2.364.000
— allemand .	48	70.700	2.918	812.000
— hollandais	2	388	»	»
— portugais.	4	208	75	19.000
Total	147	227.000	20.755	F. 8.676.000

Statistiques coloniales (navigation).

Ce mouvement est fait en outre par les ports ou escales de Libreville, cap Lopez, Setté-Cama et Loango. Les visites régulières des bateaux des Chargeurs Réunies du Havre et de la Compagnie Fraissinet de Marseille continuent de représenter à peu près toute l'activité du pavillon français. La proportion des navires français et étrangers est restée à peu près la même ; notre pavillon couvrait 41 des 94 navires entrés en 1900. On peut remarquer que proportionnellement à leur nombre et à leur tonnage, inférieur à 50 o/o du total, ils enlèvent plus de fret que les navires étrangers.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

III

L'ADMINISTRATION

Réformes administratives. — Déjà l'organisation du Gabon-Congo avait été modifiée plusieurs fois par des décrets antérieurs à 1900. Depuis le 5 septembre 1900, le territoire de l'Oubangui a été réuni par décret au Congo et cessa d'avoir un budget spécial ; par contre le Tchad, qui devait comprendre dès lors le bassin de la rivière Kemo et celui du Chari et de ses affluents, ainsi que les pays placés sous la domination française tels que Baguirmi, Ouadaï et le Kanem, devait former une circonscription spéciale. Les dépenses militaires occasionnées par l'occupation de cette contrée ne devaient plus grever à l'avenir le budget local du Congo, mais être portées au budget colonial de la métropole. Enfin, après un décret du 29 décembre 1903, un dernier décret du 1er juillet 1904 a créé deux colonies distinctes, le Gabon et le Moyen-Congo ; le commissaire général du Gouvernement réside à Brazzaville et commande directement le Moyen-Congo ; depuis Banghi jusqu'à Fort-Lamy, c'est l'Oubangui-Chari et le reste forme les territoires militaires du Tchad.

Cette organisation paraît encore provisoire et on s'attend à voir le Congo former un Gouvernement général comme l'Afrique occidentale, l'Oubanghi et le Chari-Tchad, dépendances du Moyen-Congo, devant constituer deux colonies autonomes (1). Le conseil de Gouvernement de la colonie a été réorganisé sur les bases adoptées déjà

(1) Le décret du 15 février 1906, qui nous parvient au moment de mettre sous presse, est un acheminement vers cette organisation. Le Congo est divisé en trois colonies ayant à leur tête un lieutenant-gouverneur : Gabon, Moyen-Congo, Oubangui-Chari-Tchad, dont les capitales sont Libreville, Brazzaville et Fort-de-Possel. Le territoire militaire du Tchad, maintenu comme division à part, dépend du lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad. — Le commissaire général est déchargé de l'administration d'un territoire. — En dehors des budgets propres des trois colonies il est créé un budget général du Congo français.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

pour l'Afrique occidentale. En 1899 fut institué à Libreville un comité consultatif du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie, réorganisé en 1903, et Brazzaville fut doté en 1900 de pareille commission composée de sept membres nommés pour deux ans par le commissaire général. Brazzaville, assez misérable bourgade jusqu'ici, a besoin d'être complètement transformée pour devenir la capitale digne de notre vaste empire.

Réformes judiciaires.— Un décret du 17 mars 1903 a réorganisé la Justice au Congo. La justice civile et criminelle est rendue à Libreville et à Brazzaville ; un tribunal de première instance a été établi dans chacune de ces villes. Au-dessus d'eux est placé un tribunal supérieur ou cour d'appel qui siège à Libreville (1). Seize justices de paix à compétence étendue fonctionnent dans les territoires du Congo ; les administrateurs remplissent les fonctions de juges (2). La procédure à employer devant ces diverses juridictions a été réglée aussi en 1903 (3) et mise en harmonie avec les exigences locales en admettant notamment que les causes soient soutenues au moyen de mémoires pour éviter aux justiciables de longs et coûteux déplacements.

Voici la statistique des affaires jugées par ces trois degrés de tribunaux au cours de l'année judiciaire 1903-1904 :

Tribunal supérieur, 43 affaires ; tribunaux de première instance, 280 ; justices de paix, 253.

Par exemple, un tribunal indigène fonctionne régulièrement tous les dimanches à Mobaye depuis 1900. Les chefs présentent leurs gens et la sentence est bien observée. Une seule fois, il a fallu faire appel au jugement des Anciens pour régler un palabre entre Boubous et Sakharas.

Dans le cercle de Fort-Sibut on a installé dès 1900 des chefferies indigènes et mis à la tête de quelques unes un grand chef de tribu pour faciliter les recouvrements aussi bien que pour fixer les responsabilités, faciliter les sanctions et rendre plus promptes et plus rationnelles nos relations avec les habitants (3). Le 27 juillet 1901, le

(1) Suivant décret du 23 novembre 1899 un magistrat de carrière, chef du service judiciaire, a été placé à la tête du Conseil d'appel siégeant à Libreville et qui a pour secrétaire un greffier de carrière.

(2) Le nombre de ces tribunaux avait d'abord été fixé à huit (arrêtés des 24 avril et 7 juin 1901).

(3) *Revue coloniale*, 1901-02, p. 309.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Journal Officiel a promulgué un traité d'extradition pour la répression des crimes et délits passé entre la France et la Belgique pour leurs possessions du Congo.

En 1900 la police a été confiée aux miliciens (1) pour assurer l'ordre dans des portions de territoires récemment colonisés et à ce moment l'effectif qui était de 630 hommes fut porté à 1.500, plus 32 Européens ; mais, depuis, un arrêté du 21 novembre 1903 a supprimé la milice et l'a remplacée par un corps de gardes régionaux comprenant 700 hommes.

Finances.— Jusqu'à ces années dernières un déficit chronique et progressif dû aux nombreuses explorations faites pour reconnaître et agrandir le Congo, grevait lourdement le budget de la colonie. En 1900 la colonie fut autorisée à contracter un emprunt de deux millions, mais on ne put faire les travaux auxquels il était destiné, de sorte qu'à l'heure actuelle, il est bientôt à moitié remboursé sans avoir servi.

Depuis 1904 la situation s'est améliorée dans des proportions inespérées, d'abord par les progrès de l'organisation de l'impôt indigène et de son rendement.

Impôt indigène. — « La première tentative de perception d'impôt indigène remonte à plus de dix ans. C'est dans la Haute-Sangha qu'elle eut lieu sur l'initiative de M. de Brazza, sans qu'aucun texte d'ailleurs légalisât cette mesure.

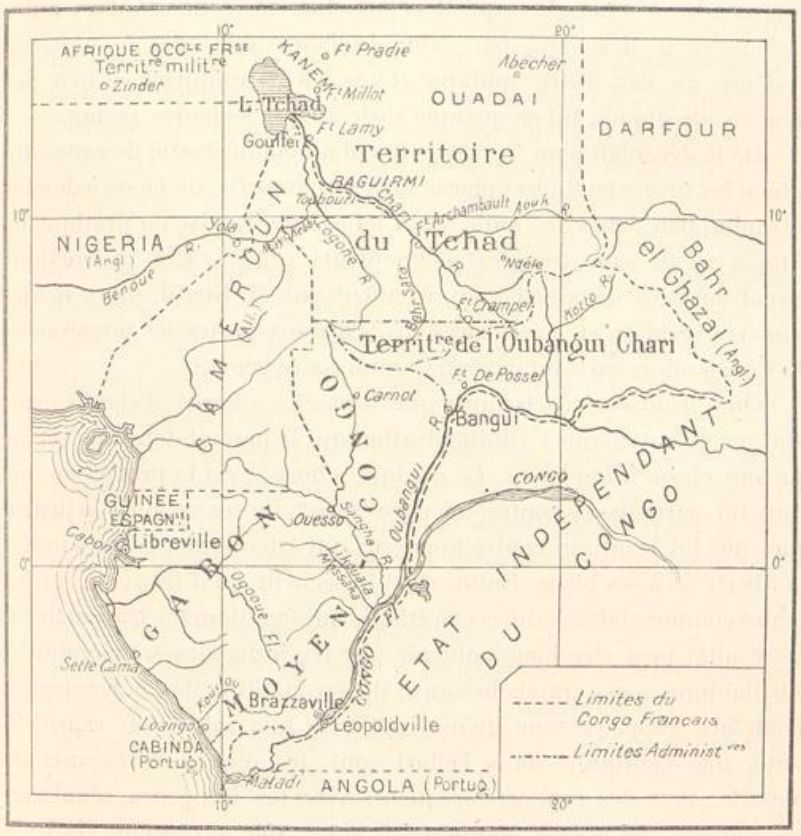
Plus tard, sous le gouvernement de M. de Lamothe, on se contenta de généraliser le système dans l'ensemble de la colonie. Une circulaire du Commissaire général intérimaire M. Merlin, en date du 3 février 1899, préconisa la méthode consistant à conclnre des conventions avec les chefs indigènes. Ce fut plutôt là une indication d'ordre général qu'une direction effective ; aussi bien, cette tentative ne donna-t-elle que fort peu de résultats .» L'impôt avait été fixé à 3 francs par case et porté à 12 francs pour les cases en planches, sur pilotis, munies d'une vérandah (2).

C'est en 1902 que, sur les ordres du Ministre et pour déférer à un vœu du Parlement, qu'un arrêté du 11 février, pris par M. Grodet, alors commissaire général, spécifia les conditions dans lesquelles

(1) La milice comprenait un corps d'infirmiers indigènes.
(2) Décision du conseil colonial du 9 février 1900.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

s'effectuerait l'impôt indigène. Cet arrêté a porté le taux de l'impôt à 3 francs par tête avec un maximum de 6 francs par case. L'acte de 1902, tout en consacrant un principe et en fixant les bases de la perception, indiquait surtout un but à atteindre sans spécifier d'une façon précise les moyens pratiques à employer pour obtenir le résultat souhaité.



DIVISIONS ADMINISTRATIVES DU CONGO FRANÇAIS

Il faut bien reconnaître que l'entreprise était difficile, d'aucuns même disaient impossible. Il paraissait un peu paradoxal, en effet, de réclamer 3 francs à un indigène qui ne connaissait pas, dans la plupart des cas, la valeur de l'argent, et il n'était vraiment pas aisé de faire admettre par ce même indigène la légitimité d'une taxe due à un

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

gouvernement dont il avait à peine entendu parler, dont il n'avait jamais vu les représentants et dont l'existence se révélait soudain à lui par une exigence qui lui apparaissait, à lui simpliste, comme inadmissible.

Il était donc nécessaire, en envisageant nettement les difficultés qu'on allait rencontrer, d'établir l'impôt avec une méthode et un tact tout spéciaux. Il fallait faire admettre la nouvelle obligation en faisant comprendre à l'indigène qu'elle était due en échange d'un autre service et il devenait, par suite, indispensable que le nouveau système, au lieu d'être appliqué d'une façon uniforme et par des moyens identiques, fût en quelque sorte adopté à chaque région.

De là découlait pour le chef de la colonie la nécessité de connaître à fond les divers territoires placés sous son autorité, de façon à donner aux administrateurs des indications telles que la mise en pratique de l'impôt se fît sans troubles ou incidents graves. Ces instructions furent données dans son gouvernement par M. Gentil, alors lieutenant-gouverneur, et généralisées en 1903 dans toutes les possessions du Congo, alors qu'il fut devenu Commissaire général.

On y lisait ceci : « L'impôt que vous êtes chargé d'établir n'est légitime qu'autant que l'Administration qui le perçoit donne en retour quelque chose à l'indigène. Ce quelque chose, c'est la protection que vous lui garantissez contre les agissements de ses voisins, la justice que vous lui assurerez contre tous ceux qui attenteraient sans motif à sa liberté ou à ses biens. Enfin, c'est la sécurité qu'il trouvera sur les routes commerciales établies et à établir qui facilitera les transactions. Le résultat peut être long à obtenir, car les indigènes sont craintifs, pusillanimes, sans grands besoins ; ils seront difficiles à persuader. Toutefois, rappelez-vous qu'une patience inlassable, un esprit de suite, une continuité dans l'effort sont les plus sûrs garants de réussite. Ayez des rapports fréquents avec les indigènes, réunissez-les souvent, faites-leur comprendre votre rôle protecteur vis-à-vis d'eux, et vous ne tarderez pas à recueillir les fruits de vos efforts..... Vous ne réquisitionnerez la troupe en vue d'une opération militaire qu'après m'en avoir demandé l'autorisation. Je n'admettrai dans aucun cas, sauf celui d'une attaque par les indigènes, qu'une répression ait lieu sans que je ne sois mis au courant des faits qui auront pu le motiver (1). »

(1) *Rapport sur le budget des colonies de 1906*, par M. Le Hérissé, p. 51-53.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Voici les résultats obtenus :

	1902	1903	1904	Montant des rôles pour 1904
	—	—	—	—
Gabon.....	17.990	47.445	84.476	91.243
Moyen-Congo....	71.936	201.577	284.133	354.096
Oubangui-Chari..	1.043	35.556	97.675	157.664
Tchad.....	—	—	41.507	156.901
Totaux....	90.970	284.578	507.793	759.904

Ils sont très satisfaisants. Toutefois, pour 1904, le montant des rôles dépassait, on le voit, de plus de 250.000 francs les recettes effectuées. De plus il s'en faut que la perception de l'impôt indigène soit établie dès maintenant sur une fraction importante de la population, puisque moins de 180.000 adultes l'ont payé en 1904.

Budgets. — En dehors de l'impôt indigène, les budgets du Congo sont alimentés :

1° Par les contributions directes (droit sur la valeur locative des maisons, redevances sur les terrains réservés, maisons, hangars, patentes et licences) (1) ;

2° Par les contributions indirectes (droits d'importation, d'exportation, de consommation, enregistrement et timbre) (2) ;

3° Par les produits du domaine abandonnés par l'Etat à la colonie (redevances dues par les concessionnaires, revenus des postes, taxes locales) ;

4° Par les subventions métropolitaines.

Voici les chiffres en recettes et dépenses des budgets du Congo de 1900 à 1904 :

1900.....	F. 5.202.234	1903.....	F. 2.993.361
1901.....	3.394.244 (3)	1904.....	9.680.000
1902.....	3.019.071		

C'est bien peu si l'on compare ces chiffres à ceux du budget du Congo belge, lequel accusait pour l'année 1900, 27.731.000 francs (4),

(1) Le service des contributions directes a été créé à Libreville par arrêté du 10 août 1901.

(2) L'emploi du timbre de quittance de 0 fr. 10 a été supprimé au Congo par décret du 15 septembre 1900.

(3) A partir de 1901 la subvention métropolitaine a été réduite de 2 millions à 500.000 francs. Elle a été relevée à 700.000 francs en 1903, 1904 et 1905.

(4) Albert Cousin, *op. cit.*, pages 40 et 42.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

mais il faut tenir compte que la mise en valeur de l'Etat indépendant a une grande avance sur celle de notre colonie et que son organisation administrative et militaire diffère complètement de la nôtre.

La situation actuelle est très satisfaisante. En effet, il y a au Congo trois budgets distincts, ceux du Gabon et du Moyen-Congo et la section spéciale du budget du Moyen-Congo destinée à subvenir aux besoins de l'Oubangui-Chari, dépendance de cette colonie, et à assurer les dépenses d'ordre général. C'est l'embryon d'un budget général analogue à celui de l'Afrique occidentale. Il est alimenté partiellement par des subventions du Gabon et du Moyen-Congo et par la subvention métropolitaine. Or les excédents de recettes de ces colonies ont été tels en 1904 que, sans subvention métropolitaine et sans aucun prélèvement à la caisse de réserve, leurs budgets auraient pu suffire aux dépenses de la section spéciale et garder encore un excédent de 100.000 francs. Si une subvention métropolitaine est maintenue au budget, c'est pour assurer au Congo le crédit dont il a besoin et lui permettre de contracter l'emprunt qui hâtera l'exécution des travaux publics si impatiemment attendus.

A la clôture de l'exercice 1904, la caisse de réserve renfermait 2.135.000 francs. « Si l'on considère, écrit M. Le Hérissé dans son rapport sur le budget de 1906, que cette encaisse est nette, que toutes les dettes de l'ancien Congo et du Tchad sont éteintes, et qu'au contraire le Congo a pour 270.681 francs de créances à recouvrer, on se rendra compte du grand progrès accompli au point de vue financier depuis 1902 où la caisse de réserve ne contenait que 809.258 francs dont plus des deux tiers étaient dûs. » Les résultats de l'exercice 1905 ont encore été plus satisfaisants. Ajoutons que les dépenses militaires du Congo sont de 2 millions et demi par an.

Douanes. — Les marchandises françaises rentrent en franchise ; celles de provenances étrangères payent le tarif métropolitain de 1892 pour une certaine zone et un tarif atténué dans une autre. A la sortie, certains produits de la colonie acquittent une taxe *ad valorem* variant de 5 à 10 o/o pour l'ivoire, le caoutchouc, huile de palme, copal, etc. Ces droits de sortie ont été fixés par décret du 31 décembre 1903.

La navigation est, en outre, frappée de droits de statistique, de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

droits sanitaires, d'ancrage, de balisage, mais les paquebots subventionnés sont exempts de la plupart de ces droits (1).

D'autre part, il existe des drois de licence et de péage perçus sur les caravanes. Quant à l'alcool à 50°, il paye maintenant 90 francs par hectolitre depuis 1901 (arrêté du 20 avril) au lieu de 70 francs, prix perçu antérieurement. Le bénéfice de l'entrepôt fictif a été accordé aux magasins de Mayumba et de Nyanga (Compagnie française du Congo occidental) et à ceux de la Société agricoie du Setté-Cama (2). Les recettes douanières ont été amoindries en 1904 à la suite de la forte réduction opérée sur les droits et taxes par le décret du 31 décembre 1903.

Recettes effectuées par les six bureaux de douane du Congo (3) :

1899.....	F.	1.606.502	1902.....	F.	1.465.617
1900.....		1.986.060	1903.....		1.813.032
1901.. ...		1.588.349	1904.....		2.081.816

Sur cette dernière somme, 1.321.000 francs appartiennent au Moyen-Congo et 760.000 au Gabon.

Domaine public et propriété foncière. — Le Domaine public et les servitudes publiques ont été organisés au Congo par décret du 8 février et 28 mars 1899.

L'État s'est réservé notamment la propriété d'une bande de 100 mètres de largeur le long des côtes, les fleuves, cours d'eau, lacs, étangs, canaux, chemins de fer, routes, lignes télégraphiques. Un décret du 28 mars 1899 a autorisé le commissaire général de la colonie à accorder des concessions sur les terres domaniales à la condition qu'elles comprendraient 10.000 hectares au maximum. Un arrêté du 18 février 1905 a facilité ces concessions rurales. Quant à l'organisation du service pour la conservation de la propriété foncière, il a été réglé par décret du 16 octobre 1900.

Crédit, monnaies. — Les résultats minimes obtenus jusqu'à maintenant dans la mise en valeur de la colonie ont fait un grand tort au crédit congolais et d'une façon générale il est difficile de

(1) On en trouvera le détail dans la notice déjà citée de M. Guillemot.
(2) Décret du 8 février 1902 et du 14 décembre 1903.
(3) *Journal Officiel* de la colonie.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

trouver, à l'heure actuelle, de nouveaux capitaux pour continuer les essais commencés.

Pour faciliter les transactions locales et extérieures, la *Banque de l'Afrique occidentale* a été autorisée à fonctionner au Congo par arrêté du 12 août 1901.

Au commencement du présent siècle, la monnaie discale était inconnue dans l'intérieur ; on se servait, même à Brazzaville, du cauris (*cipræa moneta*), de baguettes de laiton appelées mitakos, de perles en verre, de manilles (1), sans compter les objets d'échanges les plus répandus (fusils à pierre, couteaux, fourchettes, bijoux de cuivre, miroirs, poudre, alcool, tissus).

A la même époque la monnaie courante à la côte et dans certaines régions plus civilisées était le thaler en argent de Marie-Thérèse d'Autriche, dont la valeur a été fixée pour le Congo à trois francs, par arrêté du 31 janvier 1903.

La période des échanges aura bientôt vécu, car le Gouvernement fait de grands efforts pour introduire la monnaie française dans toute la colonie et obtenir que l'impôt soit complètement payé en argent. Aussi l'emploi des monnaies indigènes a presque complètement disparu, non-seulement à la côte, mais aussi le long des voies fluviales.

Conclusion. — Le Congo a été jusqu'ici plutôt négligé par la métropole qui lui a marchandé les crédits dont il avait absolument besoin. Les scandales récents, dont il ne faut pas exagérer l'importance, ont eu, tout au moins, l'excellent résultat d'attirer l'attention de l'opinion publique, du Parlement et du Gouvernement sur la mauvaise situation de la colonie, sur la lenteur du développement économique de régions qui renferment pourtant de grandes ressources naturelles. Le passé n'est d'ailleurs pas entièrement à déplorer. La constitution rapide de notre immense domaine congolais, avec des moyens très restreints, fait le plus grand honneur à la France et à ceux qu'elle a employés au Congo. L'établissement de 37 compagnies concessionnaires, leur persévérance, malgré des conditions très défavorables, témoignent de l'initiative de nos capitaux. Les résultats

(1) H. de Gérin-Ricard. *De la monnaie-parure et de la parure sur la monnaie.* Répert. des trav. de la Société de Statistique, t. XLV, p. 66 à 71, Marseille 1901.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

obtenus par quelques unes, les progrès du commerce, l'amélioration des budgets, encouragent toutes les espérances. L'élan semble maintenant donné ; dotons le Congo des voies de communication qui lui manquent, d'une bonne police qui assure la sécurité ; réglons la question de la main-d'œuvre et notre grande colonie équatoriale verra s'ouvrir, sans doute, l'ère d'un brillant essor économique.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

COTE DES SOMALIS

PAR

PAUL ROUBAUD

Suivre le développement de notre protectorat de la côte des Somalis durant les cinq dernières années équivaut à faire l'historique complet de notre jeune colonie.

Si, en effet, notre établissement officiel à Obock remonte au 11 mars 1862, date à laquelle notre ministre des Affaires étrangères, M. Thouvenel, acquit pour une somme de 10.000 thalers (soit 50 mille 500 francs) les ports, rade et mouillage d'Obock et le territoire compris entre le ras Aby et le ras Doumeirah, ce n'est que beaucoup plus tard que la France utilisa cette nouvelle possession.

Nous ne nous y sommes établis, en effet, qu'en 1883-1885, au moment de la guerre franco-chinoise pour installer à Obock un poste de ravitaillement pour nos bâtiments de guerre. M. Léonce Lagarde, le premier gouverneur, y déploya une grande activité et tira de notre colonie le meilleur parti possible, mais il ne tarda pas à se rendre compte, au bout de quelques années, qu'Obock était un port sans valeur commerciale, alors qu'en face, de l'autre côté du golfe de Tadjourah, se trouvait une rade fréquentée par les boutres arabes et où aboutissait un chemin conduisant directement au Harrar : c'était Djibouti, qu'un accord anglo-français nous donnait en 1888 avec un territoire s'étendant 25 kilomètres vers l'Est.

Les débuts de la ville furent modestes. Elle se composa tout d'abord d'une réunion de quelques paillottes indigènes auxquelles

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

vinrent s'ajouter quelques maisons en pierre. En 1896, les Services Administratifs du Protectorat abandonnèrent Obock pour se transporter à Djibouti.

La Compagnie des Messageries maritimes en fit un de ses points d'escale et créa un dépôt de charbon.

En même temps il se créait entre Djibouti et l'Abyssinie des relations commerciales suivies et les caravanes ne tardèrent pas à sillonner le chemin de Djibouti à Harrar.

C'est à cette époque, en 1898, que furent commencés les travaux de la voie qui amenèrent dans la ville une nombreuse population flottante. Des maisons en pierre ne tardaient pas à s'élever pour loger tout ce monde. L'Administration était obligée de prendre de son côté ses mesures pour donner à ses services un développement d'autant plus nécessaire qu'en même temps il se créait au sud du plateau de Djibouti un village indigène qui ne comptait pas moins de 12.000 habitants.

Telle est, résumée en quelques mots, l'histoire de notre Protectorat dont nous allons suivre plus en détail les heureux résultats durant ces cinq dernières années.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

I

LES INDIGÈNES

La population de notre Protectorat peut être estimée approximativement à 50.000 indigènes, comprenant trois races distinctes : les Danakils, les Somalis et les Gallas. Les Danakils, musulmans mais peu pratiquants, sont des nomades qui changent de résidence suivant la saison et les besoins de leurs troupeaux. Ils ont pour langage un idiome tout spécial. Les Somalis, de même race que les Danakils, sont pasteurs et guerriers, mais s'adonnent volontiers à la conduite des caravanes. Le Somali est cruel. Son suprême bonheur est de tuer un de ses semblables et, dans les tribus, le jeune homme n'est considéré comme un véritable guerrier que lorsque, pour la première fois, il a accompli ce triste exploit. Les Gallas se divisent aussi en un assez grand nombre de tribus presque toutes soumises à l'autorité du Négus. Quelques unes seulement habitent la zone d'influence politique française, car ce peuple est cultivateur et fuit le sol ingrat de notre colonie.

A quelque race qu'ils appartiennent, tous ces indigènes sont éminemment réfractaires à notre civilisation et préfèrent la vie d'indépendance du désert à celle des groupements artificiels que nous avons créés.

Le plus important de ces derniers, Djibouti, a été établi sur un point absolument désert, entouré de régions privées d'eau et habitées par des nomades pasteurs qui, vivant de leurs troupeaux, sont obligés de se transporter à de grandes distances pour trouver des pâturages ; par conséquent, même dans le cas où ils désireraient se rapprocher

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

des Européens, la nécessité les obligerait à s'éloigner de notre civilisation.

C'est dire, qu'exception faite des quelques indigènes (boys, miliciens, travailleurs), qui ont été soumis à l'influence immédiate et continue des Européens, les habitants du Protectorat n'ont nullement bénéficié des progrès de notre civilisation, et cela contrairement à ce que nous constatons dans nos autres colonies.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

II

LA COLONISATION

Population européenne. — La côte des Somalis ne pourra jamais être une colonie de peuplement. Le climat n'est cependant pas malsain, car la chaleur y est presque toujours sèche et, en dehors de la « fièvre d'été », l'Européen n'a à se défendre que contre les insolations qui sont d'ailleurs très dangereuses.

Le centre le plus important de notre possession est Djibouti. Sur ce point, inhabité il y a dix ans (16 Européens venaient de s'y installer à peine lors de mon passage en août 1895), il s'est élevé une ville pourvue d'un port bien outillé et peuplée aujourd'hui de plus de 6.000 habitants parmi lesquels on compte, suivant les saisons, de 500 à 1200 Européens. La ville européenne est construite sur les trois plateaux de Djibouti, du Serpent et du Marabout. Sur le premier se trouve la ville commerçante proprement dite. Sur le plateau du Serpent s'élèvent la Gare, les ateliers, les magasins du chemin du fer et autres dépendances, l'usine de la Compagnie des Eaux, une minoterie, les écoles et de nombreuses autres constructions. Sur le plateau du Marabout, sont les dépôts de charbon des Compagnies des Messageries Maritimes et de l' « Afrique Orientale ».

La vie à Djibouti est relativement facile, les hôtels y sont nombreux et suffisamment confortables (10 francs par jour en moyenne, tout compris). On peut trouver des chambres à 40/50 francs par mois et des maisons à 100 ou 200 francs par mois.

Les principales maisons de commerce ont fait édifier pour leurs bureaux et le logement de leur personnel des constructions en pierre

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

offrant à leurs habitants tout le confort désirable, qui ont remplacé avantageusement les demeures primitives construites en hâte au moment de notre établissement. Ces constructions n'ont pas été sans apporter un heureux changement dans l'aspect général de la ville.

La population européenne se compose surtout de Français, d'Italiens et de Grecs. Les Français sont ingénieurs ou employés au chemin de fer et dans les grandes Compagnies de navigation. Ils détiennent également le gros commerce. Le Grecs et les Italiens font le commerce du détail et travaillent comme chefs d'équipes sur les chantiers du chemin de fer. Le reste de la population se compose : de Turcs dont les uns sont négociants ou employés de commerce et possèdent de grosses maisons tant en Djibouti qu'en Abyssinie et les autres travaillent comme manœuvres et coolies ; d'Indiens qui font le commerce des étoffes et des produits de l'Inde avec des maisons centrales établies à Aden et à Bombay ; de Somalis qui forment à eux seuls la moitié de la population et travaillent au service des Européens comme miliciens, coolies ou boys ; d'Arabes qui s'occupent de commerce, de navigation et dont un plus grand nombre sont employés de commerce, chauffeurs, débardeurs, etc.

Main-d'œuvre. — Au début de notre établissement, les indigènes et quelques étrangers suffisaient amplement aux faibles besoins de notre jeune colonie. La construction du chemin de fer a obligé à rechercher, en dehors de notre possession, la main-d'œuvre qui lui faisait défaut. L'Egypte, le Yémen, l'Arabie, le Levant et les pays Somalis ont fourni des travailleurs de différentes catégories qui ont été encadrés sous la direction des contremaîtres français et italiens. Le coût de la main-d'œuvre est actuellement le suivant : Indigènes employés, 30/65 francs par mois ; boys, gardiens, muletiers, 35/40 francs par mois ; coolies travaillant à la voie, 0,75 à 1 fr. 50 par jour ; chefs d'équipes indigènes, 2 fr. 25 par jour. En outre de ces appointements, la nourriture doit être assurée par l'employeur.

Concessions. — Notre colonie étant située dans une région désertique, la colonisation au sens propre du mot n'existe pas. Les terrains suburbains et quelques parcelles de terrains ruraux ont fait seuls l'objet de quelques exploitations, d'ailleurs peu importantes,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

dans les régions d'Ambouli, où un certain nombre de concessions d'un hectare environ ont été accordées à des Européens, à des Arabes pour la culture maraîchère et des jardins d'agrément.

D'une façon générale, les concessions sont divisées en trois catégories : 1° les concessions urbaines ; 2° les concessions suburbaines ; 3° les concessions rurales.

Les concessions urbaines comprennent les lots déterminés par le plan d'alignement de la ville de Djibouti. Elles sont accordées contre paiement d'un prix variant de 1 fr. 20 à 2 francs le mètre carré, avec l'obligation pour le concessionnaire de construire dans le délai d'un an. Le Trust anglais, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, a acquis ces derniers temps d'importantes concessions de ce genre. Les terrains dits suburbains se trouvent dans un rayon inférieur à 6 kilomètres dans le voisinage immédiat de Djibouti, et les terrains ruraux sont ceux situés en dehors de cette zone. Les uns et les autres sont concédés gratuitement par lots de un hectare pour les premiers et de 1.000 hectares pour les deuxièmes, sous certaines réserves destinées à assurer leur mise en valeur.

En dehors des concessions territoriales, il convient encore de citer : 1° la concession du lac Assal accordée à M. Chefneux pour l'exploitation de salines ; 2° les concessions de la pêche des huîtres perlières qui sont attribuées pour dix ou vingt ans à titre onéreux. Deux concessions de ce genre ont été accordées à ce jour. Seule la pêche à la main ou à la plonge est permise ; 3° les concessions minières qui sont régies par le décret du 6 juillet 1899. Parmi celles-ci, la plus importante a été accordée à M. Chefneux, qui a obtenu un permis de recherches dans la zone située à 500 mètres à droite et à gauche du chemin de fer.

Cultures. — La côte des Somalis ne peut en aucune façon être considérée comme une colonie agricole. Le sol n'est cependant pas absolument improductif et avec de l'eau on pourrait sur bien des points obtenir des résultats satisfaisants, si la main-d'œuvre indigène ne faisait pas complètement défaut. Etant données les difficultés résultant du manque d'eau et de main-d'œuvre, la principale ressource de la colonie ne réside que dans l'élevage des troupeaux et la récolte des gommes et des résines. Les indigènes possèdent des troupeaux considérables de moutons, de chèvres, de bœufs et de chameaux. Ils se

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

déplacent suivant les saisons ; ils descendent pendant la saison fraîche vers la côte à la recherche des pâturages et remontent vers l'Abyssinie quand les pâturages du littoral se dessèchent, aux approches de l'été.

Des essais de cultures maraîchères ont été cependant tentés avec succès par quelques Européens dans la région d'Ambouli qui fournit des légumes, non seulement pour l'alimentation locale, mais encore pour les besoins des navires qui viennent se ravitailler à Djibouti. On a fait, sur les rives de la Doudah, quelques essais de culture de coton qui ont donné de bons résultats et que l'on se proposerait de poursuivre sur de plus larges bases. Sur le même point on rencontre également quelques plantations de dattiers, de dourah, de maïs, d'orge, etc.

Industries. — L'industrie européenne est encore peu avancée, notre protectorat ne produisant pas grand chose par lui-même et les besoins locaux étant plutôt insignifiants.

Le pays a été encore peu étudié au point de vue minier, mais les prospections déjà tentées en différents endroits laissent peu d'espoir dans la découverte de richesses minières. A l'heure actuelle, on continue des études en vue de trouver du charbon, mais jusqu'à ce jour le résultat de ces recherches n'a pas été favorable.

Les seules ressources connues consistent dans l'existence de bancs d'huitres perlières dans la baie de Tadjourah et dans l'exploitation des salines du lac Assal. La vente du sel, article de première nécessité, serait susceptible de prendre un certain développement, car les salines par leur situation en climat chaud et sec remplissent toutes les conditions nécessaires pour donner de parfaits résultats.

Une société, la « Société Industrielle de Djibouti » dont le siège social est à Paris, 45, rue Vivienne, a pour objet immédiat la canalisation d'eau qui dessert la ville et le port et l'exploitationde la glacière, choses absolument indispensables au développement de la ville.

Lorsque je passais en 1896 à Djibouti, les habitants étaient obligés pour se procurer de l'eau de la faire prendre dans des puits creusés au lieu dit Ambouli, situé à 3 kilomètres de la ville. Le transport en était effectué à dos de chameaux et d'ânes dans d'anciennes caisses de pétrole en fer-blanc ou dans des outres en peaux de moutons. Cette eau était vendue à des prix variant de 6 à 10 francs le mètre cube.

La perspective de la construction du chemin de fer et la nécessité

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

de fournir aux navires de passage de l'eau à bon compte, si l'on voulait leur faire préférer l'escale de Djibouti à celle d'Aden, amenèrent des particuliers à rechercher une nappe souterraine de nature à procurer l'eau indispensable au développement de la nouvelle ville. Ces études ont abouti le 25 septembre 1898 à la signature d'une convention qui assurait à la Société Industrielle la concession d'un réseau de distribution des eaux dans la ville de Djibouti. Des réservoirs, des pompes, une usine élévatoire de 25 chevaux ont été installés, alimentant les fontaines publiques, les maisons particulières, la gare et les compagnies de navigation. Je donnerai une idée du profit qui en est résulté pour la colonie en indiquant que la Société Industrielle, liée par un contrat, fournit l'eau à l'Administration à un prix décroissant avec l'augmentation de la consommation mensuelle : Les 4 premiers mètres cubes coûtent 2 francs ; les 4 mètres cubes suivants 1 fr. 50 ; les 7 mètres cubes suivants 1 franc ; les autres coûtent 0 fr. 50 l'un.

Enfin la Compagnie accorde en outre gratuitement 150 mètres cubes par mois à la colonie pour le service des fontaines publiques. Conformément aux clauses de l'acte de concession, des chalands citernes ont été aménagés afin de porter l'eau aux navires en rade : son coût est de 4 à 6 francs le mètre cube, alors qu'il est de 11 à 12 francs à Périn et à Aden. La Société possède également une usine à glace qui a été ouverte le 23 juillet 1901 et peut fournir 6.000 kilogrammes par jour : la glace est cédée aux navires à raison de 120 francs la tonne au lieu de 150 à 180 francs à Périn et à Aden.

Une minoterie système Schweitzer a été installée sur le plateau du Serpent. Cette industrie sera susceptible d'un certain développement, lorsque le chemin de fer pourra descendre à bon compte les blés d'Abyssinie.

Le « Comptoir de Djibouti » qui a son siège à Paris, 62, rue de Provence, a établi des fours à chaux à quatre kilomètres de l'Ouest de Djibouti. Ces fours peuvent produire dix tonnes par jour et sont pourvus de tous les appareils nécessaires à une exploitation bien comprise. Cette Société exploite également une scierie de madrépores et à Gahalmahen des carrières de pierres qui fournissent les matériaux indispensables aux travaux qui se font à Djibouti.

Des fabriques de cigarettes se sont créées à Djibouti et les produits en ont déjà acquis une certaine renommée, à l'Exposition d'Hanoï particulièrement. La cigarette fabriquée est surtout celle dite

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

« Orientale » et le tabac nécessaire est importé à Djibouti de Turquie et d'Asie via Aden. Des essais de culture de tabac ont été faits sur le territoire du Protectorat, mais sans grande réussite. Si j'ajoute à cela qu'une briqueterie fonctionnant à Ambouli donne d'excellents résultats, j'aurai passé en revue toutes les industries créées par l'initiative privée dans cette colonie. Si je rappelle qu'il y a seulement dix ans Djibouti n'existait pas, on se fait une idée du progrès réalisé en quelques années dans un pays où manquent tous les éléments nécessaires à un développement immédiat agricole et industriel.

Voies de communications. — Tous les transports à l'intérieur de la colonie se faisaient, jusqu'à ces dernières années, au moyen de caravanes. C'est encore à elles que l'on a recours pour tous les voyages ayant une autre destination que l'Abyssinie.

La principale route caravanière était celle reliant Djibouti au sud de l'Ethiopie.

Le commerçant qui voulait expédier des marchandises de Djibouti à Harrar devait traiter avec le conducteur de caravanes à un prix moyen de 50 francs pour une charge entière de chameau (200 kilos environ) pour un trajet de Djibouti à Gueldeïssa, qui est le premier poste abyssin de ce côté du désert.

La distance qui sépare ces deux villes est de 250 kilomètres. Elle est très pénible à parcourir, car le pays est un désert montagneux s'élevant en larges plateaux ou en gradins successifs.

A Gueldeïssa, l'indigène ne consentant pas à s'engager sur le territoire éthiopien, il fallait changer de chameaux, et organiser une nouvelle caravane pour Harrar, ville distante de 65 kilomètres.

De ce fait, le prix de transport d'une tonne de marchandises de Djibouti à Harrar pouvait être évalué à un minimum de 300 francs rendant seul possible le transport de marchandises représentant une valeur assez grande sous un volume réduit.

La durée totale du voyage était de vingt-cinq jours.

Il existe également une autre route, appelée « Route du désert » qui va directement de Djibouti au Choa, mais moins fréquentée que la précédente, parce que moins sûre. Cette route passe par Lalibella (plaine du Hérer), où les chameliers somalis cèdent leur place à leurs confrères Danakils, et atteint Tadeltcha-Matca où elle bifurque d'un côté sur Addis-Ababa et de l'autre sur Ankober.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Harrar, capitale de la province de ce nom, étant le point de concentration de tous les produits du pays des Gallas et du Choa constitue donc l'objectif de tous les négociants qui veulent commercer avec l'Abyssinie.

C'était par conséquent vers l'amélioration des moyens de communication avec cette première ville que devaient tendre nos efforts, si nous désirions accaparer le transit de l'Ethiopie qui autrefois passait en entier par les ports de Zeilah et Berberah.

C'est l'idée qui a inspiré le projet de construction de ce chemin de fer qui restera toujours, quoi qu'on en dise, l'honneur de ceux qui l'ont conçu.

Chemin de fer. — C'est à Addis Ababa « le 1er magabit 1886 », c'est-à-dire le 9 mars 1894 que l'Empereur Ménélik II signait la convention donnant à MM. Alfred Ilg et Léon Chefneux, ou à toute autre Société qu'ils se substitueraient, l'autorisation de construire et d'exploiter un chemin de fer allant de Djibouti aux frontières occidentales de l'Abyssinie. Cette voie se subdivisait en trois sections, la première allant de Djibouti à Harrar, la seconde de Harrar à la capitale Addis-Ababa, et la troisième de la capitale jusqu'à la frontière occidentale.

Les concessionnaires étaient autorisés à prélever sur toutes les marchandises qu'ils transporteraient un droit *ad valorem* de 10 o/o qui devait être supprimé lorsque les bénéfices nets dépasseraient trois millions.

Cette convention, faite pour une durée de 99 ans, stipulait qu'aucune autre Société concurrente ne serait autorisée à construire des lignes allant de la mer Rouge ou de l'océan Indien au Nil Blanc.

Par actes des 27 avril 1896 et 16 septembre 1897, le Ministre des Colonies complétait cette concession en autorisant le passage de la voie ferrée sur le territoire de notre Protectorat.

Le 7 août 1896, les concessionnaires fondèrent à Paris « la Compagnie Impériale des Chemins de fer Ethiopiens » au capital de deux millions de francs. L'année suivante, le capital ayant été porté à 8 millions, les travaux étaient commencés, et à la fin de décembre 1901 atteignaient déjà le kilomètre 200.

Mais dès le mois de mai 1900, la Compagnie se heurtait à des difficultés financières ne rencontrant ni chez les capitalistes, ni chez

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

le Gouvernement français des dispositions favorables, elle fut dans l'obligation de faire appel au concours des capitaux anglais qui n'attendaient que cette occasion pour entrer dans l'affaire.

En peu de temps l' « Ethiopian railway trust », fondé par le groupe financier anglais de l' « Océana » devint propriétaire de plus de 8 millions de francs d'actions et d'obligations de la « Compagnie Impériale ». Un administrateur de la Compagnie Impériale fut administrateur du « Trust » ; c'était la mainmise absolue des capitaux anglais sur cette affaire essentiellement française.

En assemblée générale, le 31 octobre 1901, lord Chesterfield, président du Trust, dévoila le but que celui-ci poursuivait : il ne tendait rien moins qu'à l'étranglement complet de la Compagnie et à l'établissement d'une nouvelle ligne ferrée de raccordement ayant pour tête de ligne Zeilah, aussitôt que le « Trust » aurait la majorité des actions de la Compagnie française entre les mains, ce qui devait se produire si celle-ci ne remboursait pas au « Trust » une avance de 3 millions de francs arrivant à échéance.

L'opinion publique française s'émut enfin de cette situation et le Parlement se décida à voter le 6 février 1902 une subvention annuelle de 500.000 francs pendant cinquante années.

La Société capitalisa ses annuités et obtint de la sorte une somme de 11.300.000 francs qui lui servit à rembourser les 3 millions avancés par le groupe anglais et à achever la première section de la ligne dont le terminus, Diré-Daoua, fut atteint le 26 décembre 1902.

Mais Diré-Daoua est situé au pied de la falaise du Harrar à 460 kilomètres de Addis-Ababa, terminus du second tronçon ; or ce n'est que ce dernier tronçon qui peut donner à la ligne sa valeur véritable de productivité, car la première section ne fait que traverser les plateaux stériles. Il était donc indispensable que la Compagnie pût commencer la construction de ce deuxième tronçon, mais pour cela l'autorisation de l'empereur était nécessaire, celui-ci s'étant réservé d'approuver la proposition financière qui lui serait proposée.

Malheureusement, la Convention du 6 février 1902 contenait certaines clauses maladroites, entre autres celle par laquelle notre Gouvernement se réservait d'exercer en Abyssinie jusqu'à l'Ouache un droit de saisie dans le cas où le chemin de fer viendrait à ne pas remplir ses engagements. Lorsque notre influence était prépondérante en Abyssinie, avant Fachoda, nous aurions pu obtenir du Négus la

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

ratification de semblables clauses, mais les diplomaties anglaise et italienne, sachant tirer le meilleur parti de la situation, laissèrent entrevoir qu'une pareille convention ne tendait rien moins qu'à entamer éventuellement l'intégrité de l'empire abyssin ; aussi non seulement Ménélik a-t-il refusé de ratifier la Convention de 1902, mais encore n'a-t-il pas autorisé la construction du deuxième tronçon et s'est il opposé à ce que la Compagnie Impériale perçoive le droit de 10 o/o *ad valorem* sur les marchandises transportées, sous prétexte que le Gouvernement français s'était substitué à elle.

Mais pour sortir de la situation actuelle, il faudrait non seulement que la construction du deuxième tronçon fût autorisée, mais encore que la Compagnie pût se procurer les fonds nécessaires à l'achèvement de ce prolongement ; il faudrait pour cela de 40 à 45 millions de francs.

Ici reparaît le Trust anglais qui, depuis 1900, profitant patiemment des embarras financiers de la Compagnie, a pu acquérir 20.000 de ses titres représentant une valeur nominale de plus de dix millions et qui, fort de cette participation, ayant une influence prépondérante en Ethiopie, cherche à transformer au profit de l'Angleterre ses droits particuliers en droits politiques. C'est à cet effet qu'il préconise la neutralité de l'Abyssinie, la transformation de Djibouti en port franc et l'internationalisation de la Compagnie. Ces questions font à l'heure actuelle l'objet de négociations entre le Négus et les cabinets de Paris. Londres et Rome. Les récents incidents relatifs au Maroc ont fait passer leur solution au deuxième plan, mais il est à espérer que celle-ci ne tardera pas à intervenir et que nous trouverons là un des heureux résultats de « l'entente cordiale ».

En effet, à l'Assemblée générale des actionnaires de la Compagnie Impériale des chemins de fer Ethiopiens, le 20 novembre, le Directeur de la Compagnie a apporté officiellement la nouvelle « qu'un programme d'action vient d'être arrêté par le Gouvernement français, de façon à ce que la solution définitive soit intervenue avant le 1er mars 1906 ».

Sans préjuger de cette solution, il n'est pas inutile de rappeler qu'à la tribune du Sénat, le 1er avril dernier, M. le Ministre des Affaires étrangères disait que, n'ayant aucune ambition territoriale en Abyssinie, nous ne nous refuserions pas à souscrire à un acte qui aurait pour objet le respect de l'intégrité et de l'indépendance de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

l'Abyssinie, mais que quant à faire de Djibouti un port franc, nous ne le ferions que de notre seule volonté, si nous le jugions avantageux et sans aliéner notre liberté.

L'internationalisation de la Compagnie des chemins de fer est sans contredit la question la plus grave. Elle peut être nécessaire et acceptée, mais à certaines conditions. En effet, si nous n'avons pas su profiter en temps opportun du traité avantageux conclu avec le Négus, qui nous assurait une situation prépondérante en Abyssinie, du moins devons-nous faire tout ce qui dépendra de nous pour que le tronçon du chemin de fer jusqu'à Harrar et même s'il se peut jusqu'à Addis-Ababa reste sous notre contrôle, organisé, dirigé et exploité par des Français, puisque c'est nous qui en avons payé l'étude et la construction.

Description de la ligne. — La voie est à l'écartement de 1 mètre. La gare a été installée sur le « Plateau du Serpent » situé à 1 kilomètre de Djibouti. Le vaste emplacement où elle est installée comprend les ateliers, les magasins généraux ainsi que d'élégants pavillons aménagés pour les bureaux et le logement des agents de la Compagnie.

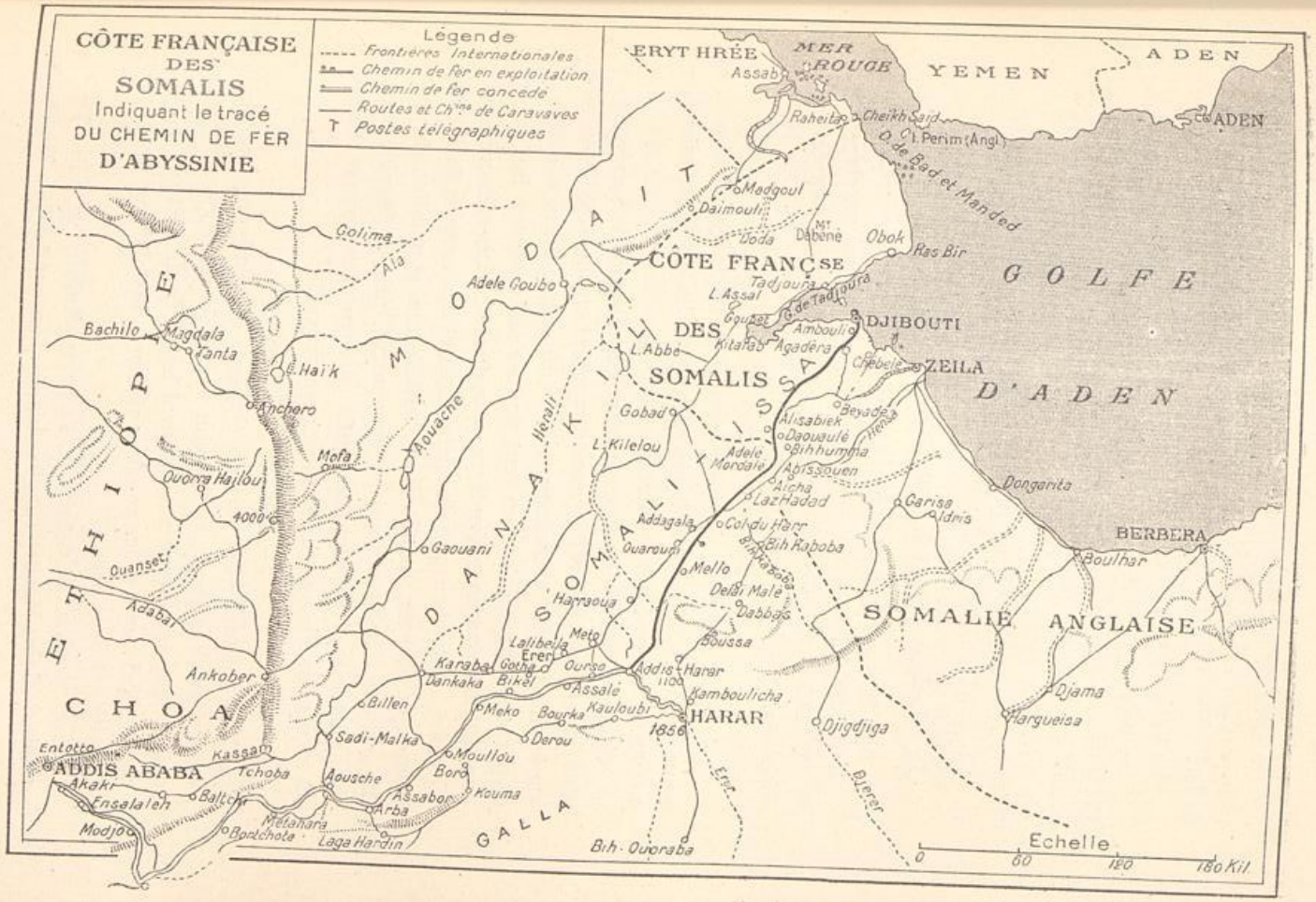
Du côté de la mer, les voies de la gare aboutissent à la jetée du Marabout qui, après achèvement des travaux, permettra l'accostage de navires de 7 à 8 mètres de tirant d'eau par les plus basses marées, permettant ainsi le manutentionnement direct des marchandises dans d'excellentes conditions.

De la gare des voyageurs, la ligne s'engage dans la plaine et se dirige vers Ambouli où se trouve la station de prise d'eau qui alimente Djibouti et le chemin de fer.

D'Ambouli la ligne pénètre dans la région désertique et court pendant près de 290 kilomètres sans rencontrer d'autres habitations que les gares et haltes du chemin de fer.

Diré-Daoua, terminus actuel de la section en exploitation, kilomètre 310, est appelé à devenir une ville importante. La gare, en outre des ateliers, magasins pour le matériel, habitations du personnel, comprend deux halls spacieux construits en maçonnerie où s'entreposent, sous le contrôle de la douane abyssine, les marchandises d'importation et d'exportation.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG


CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS
Indiquant le tracé DU CHEMIN DE FER D'ABYSSINIE
Légende
Frontières Internationales
Chemin de fer en exploitation
Chemin de fer concedé
Routes et Chnes de Caravanes
Postes télégraphiques
ERYTHRÉE
MER ROUGE
YEMEN
ADEN
Assab
Raheita
Cheikh Said
I. Perim (Angl.)
G. de Bab el Mandeb
Golima
Ala
Adele Goubo
Bachilo
Magdala
Tanta
L. Hai'k
Ancharo
Mofa
Aouache
Ouorra Hailou
4000
Ouanset
Adabal
Ankober
CHOA
ETHIOPIE
MOYEN
Gaouani
Jerelli
DANAKIL
SOMALI
Gobad
L. Kilelou
Addagala
Guarouni
Harraoua
Latibella
Meta
Erer
Karaba
Gotha
Ourse
Dankaka
Bikel
Assale
Billen
Meko
Bouka
Kauloubi
Sadi-Malka
Derou
Moullou
Bora
Aousche
Assabot
Arba
Kouma
Entotto
ADDIS ABABA
Kassam
Tchoba
Akakr
Ensalaleh
Baltcha
Modjo
Metahara
Bortchota
Lega Hardin
GALLA
Bih-Ouoraba
Erer
Bareer
CÔTE FRANÇSE DES SOMALIS
Madgoul
Daimoulli
Doda
Dabene
Obok
Ras Bir
Tadjoura
L. Assal
Goubet
Kitafao
Agadera
L. Abbe
Ambouli
DJIBOUTI
Chebelei
ZEILA
GOLFE D'ADEN
Beyada
Alisabieh
Daouaulé
Bih humma
Adele Mordale
Aissouen
Aicha
Laz Hadad
Col du Harr
Bih Kaboba
Mello
Delbi Malé
Dabbas
Boussa
Addis Harar
1100
Kamboulricha
HARAR
1856
Djigdjiga
Carisa
Idris
Dongarita
BERBERA
Boulhar
SOMALIE ANGLAISE
Djama
Hargueisa
Echelle
0
60
120
180 Kil.

De Diré Daoua une route s'élevant jusqu'à Harrar permet le transport par caravanes de tous les produits que transporte le chemin de fer.

La ligne est en exploitation depuis le 1er janvier 1902.

Le prix normal est de 0 fr. 40 la tonne kilométrique, soit 124 francs la tonne d'un terminus à l'autre pour la plupart des marchandises. L'ivoire paie plus cher, par contre les céréales ne paient que 0 fr. 10 la tonne.

Nous avons vu plus haut que le coût du transport d'une tonne à dos de chameau n'était autrefois pas inférieur à 300 francs.

Le prix du transport des voyageurs est de :

0 fr. 60 par voyageur et par kilomètre en première classe ;
0 fr. 20 — — — — deuxième classe ;
0 fr. 05 — — — — dans les compartiments indigènes.

Le trafic qui était de 4.382 tonnes en 1902 s'est élevé à 5.703 tonnes en 1903, 8.696 en 1904 et dépasse pour les neufs premiers mois de 1905 le chiffre de 9.100 tonnes.

Ces premiers résultats montrent que le chemin de fer répond à la plus évidente des nécessités économiques, et encore faut-il considérer que la voie s'arrête actuellement au seuil même du pays qu'il s'agit d'approvisionner et dont on veut drainer les produits. Si l'on songe que l'Ethiopie est un merveilleux pays dont les richesses minières et agricoles n'attendent que des débouchés et des moyens de transport pour se développer, qu'elle donne asile à une population de plus de 10 millions d'habitants qui ne demandent qu'à profiter de tous les bienfaits de la civilisation, on peut bien augurer de l'œuvre entreprise et fonder sur elle les plus légitimes espérances.

Navigation. — Le port de Djibouti offre aux navires un abri vaste et sûr dont l'accès est des plus faciles : de jour, grâce au balisage qui permet de contourner aisément les récifs du Météore et du Pingouin, et, de nuit, grâce aux feux et phares installés sur divers points de la côte et de la baie.

La colonie a fait construire 4 phares situés : l'un à Ras-Bir, à la sortie de Babel-Mandeb (feu fixe blanc), l'un sur les îles Muscha (feu

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

fixe rouge) et deux autres à Ambouli (un blanc et un rouge) pour indiquer l'alignement conduisant au mouillage. Il y a enfin en rade même deux feux, un vert et un blanc, destinés à permettre aux navires de se repérer après leur entrée dans le port.

En février 1905, lors du passage de la deuxième escadre russe, il s'est trouvé dans la rade jusqu'à 50 navires, charbonniers compris, sans que cette affluence causât aucun embarras dans le mouvement ordinaire de la navigation.

Deux jetées de 800 mètres perpendiculaires l'une à l'autre semblent délimiter la baie. La première jetée construite en pierres madréporiques noires est située en prolongement du plateau de Djibouti — elle est desservie par une voie Decauville et permet le débarquement à la marée basse.

La seconde jetée est le prolongement du plateau de Marabout. — Construite par MM. Duparchy et Vigoureux, suivant convention du 15 avril 1898, elle sera dotée de voies ferrées qui permettront de la relier au chemin de fer. Il y aurait donc urgence à ce qu'elle soit achevée sans plus tarder.

Il n'est perçu de droits de navigation dans le protectorat que sur les boutres et les embarcations indigènes. Les navires à vapeur jouissent d'une franchise absolue et ne sont assujettis à aucune des taxes de phare, ancrage, balisage, etc... habituellement perçues ailleurs. Cette façon de faire est des plus heureuses, car elle encourage les navires à venir escaler à Djibouti où ils peuvent se ravitailler en bétail, eau, glace et légumes frais à des conditions beaucoup plus avantageuses qu'à Aden et Périm.

Le mouvement de la navigation à Djibouti a été le suivant pendant les quatre dernières années :

	Navires entrés	Tonnage
	—	—
1900.....	174	335.999 Tonnes
1901.....	202	361.034 »
1902.....	227	387.218 »
1903..... ..	217	394.632 »

Pour l'année 1903, le tonnage entré se décompose ainsi par pavillon :

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Pavillons	Navires	Tonnage
Français....	173	290.415 tonnes
Anglais	24	40.209 »
Allemand ...	7	22.304 »
Russe.....	13	38.719 »
Américain ..	2	2.340 »
Norvégien...	1	2.117 »
Totaux.....	220	396.104 tonnes

Le vapeur *Binger* de la Compagnie de l'Afrique Orientale, qui exécute un service régulier entre Djibouti et Aden a effectué 12 voyages en 1901, 33 en 1902 et 53 en 1903. Ce service qui correspond avec le chemin de fer s'effectue donc maintenant d'une façon très régulière.

Les Compagnies de Navigation françaises qui desservent régulièrement Djibouti sont les suivantes :

1° La Compagnie des Messageries Maritimes, qui dessert ce port par la ligne de Madagascar, départs de Marseille le 10 et le 25 ; et la ligne de Chine tous les quatre dimanches ;

2° La Compagnie Nationale de Navigation, qui effectuait un départ de Marseille le premier de chaque mois et dont les services sont maintenant assurés par la Compagnie des Messageries Maritimes ;

3° La Compagnie des Vapeurs de charge ;

4° La Compagnie Havraise Péninsulaire qui a un départ de Marseille le 20 de chaque mois.

Djibouti en outre est desservi par les vapeurs de l'Arabian Persian et de la Compagnie Bucknal brothers qui passent une fois par mois venant de Londres, ainsi que par un assez grand nombre de cargo-boats appartenant tant à des Compagnies françaises qu'étrangères et qui viennent s'y approvisionner.

En outre, un grand nombre de boutres assurent les communications entre la colonie et Aden, les port de l'Arabie et de la Somalie anglaise. Le mouvement de ces boutres accuse cependant d'année en année une diminution sensible qui correspond à l'accroissement des voyages du *Binger*, il a été en 1903 de 1.150 boutres au lieu de 1.400 en 1902.

Développement commercial. — Djibouti étant entouré d'une zone désertique large de 300 kilomètres, n'a, par suite, pas d'existence

commerciale propre ; son importance réside uniquement dans sa position géographique qui la désigne comme port de transit et débouché naturel de régions plus peuplées et plus riches que son territoire. Sauf à l'exportation le bétail élevé dans la colonie par les indigènes et à l'importation les quelques objets de première nécessité employés par ces derniers, la presque totalité des marchandises exportées ou importées dans le protectorat transite de ou pour l'Abyssinie.

La prospérité économique de notre possession est donc intimement liée au développement des voies de communication avec l'Abyssinie et par suite à l'achèvement de la voie ferrée qui doit relier Djibouti au cœur même de l'Éthiopie.

Avant la création du chemin de fer toutes les marchandises à destination de l'Érythrée se rassemblaient à Zeilah, port du Somaliland britannique situé à 60 kilomètres dans l'est de Djibouti, d'où elles étaient réexpédiées dans l'intérieur par caravanes.

L'ouverture de l'exploitation du premier tronçon du chemin de fer a déjà modifié du tout au tout cette situation en faisant passer par notre port presque tout le trafic pour l'Abyssinie. Les statistiques n'ont commencé à faire l'objet d'un relevé officiel dans la colonie qu'à partir de mai 1899. On ne peut donc en faire état qu'à partir de l'année 1900.

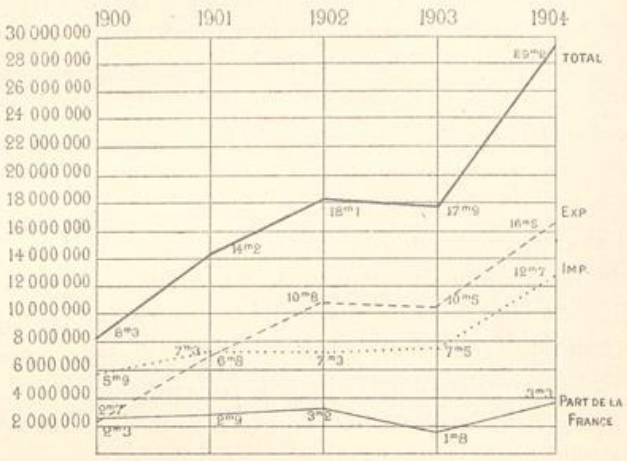
D'après les chiffres que va publier l'Office colonial, obligeamment communiqués par son Directeur, voici comment s'établit le tableau général du commerce pour la dernière période quinquennale :

(EN MILLIERS DE FRANCS)

ANNÉES	IMPORTATIONS de marchandises				EXPORTATIONS de marchandises et produits du crû ou importés				TOTAUX généraux
	françaises		étrangères	TOTAUX	pour la France	pour les colonies	pour l'étranger	TOTAUX	
	de France	des colonies							
1900.....	2.332	19	3.577	5.929	432	20	1.866	2.318	8.247
1901.....	2.721	81	4.532	7.334	194	49	6.601	6.845	14.179
1902.....	2.808	89	4.467	7.364	354	120	10.283	10.757	18.122
1903.....	1.671	33	5.825	7 530	232	116	10.101	10.4 0	17.981
1904.....	2.784	4	9.877	12 666	530	105	15.862	16.498	29.164

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La progression du mouvement commercial est donc des plus régulières, mais il est fâcheux de constater la faible participation de la France, tant aux importations qu'aux exportations.



COMMERCE GÉNÉRAL (1900-1904)
(Valeur en francs)

Les causes de notre infériorité, en ce qui concerne les importations, résident dans la difficulté d'amener les industriels français à fabriquer des articles bon marché et susceptibles, par conséquent, d'intéresser l'indigène.

Cependant si nos industriels voulaient entrer résolument dans la voie qu'on leur trace, il n'y a nul doute qu'ils parviendraient à faire aussi bien que leurs concurrents anglais ou allemands, qu'ils sont parvenus à battre facilement pour certains articles.

D'autre part, nos marchés français ne sont pas organisés comme les marchés étrangers, Londres, Anvers et Hambourg principalement, pour la vente des produits coloniaux. A tel point que nos industriels n'hésitent souvent pas à aller acheter sur le marché de Londres les mêmes produits qu'ils pourraient se procurer à l'arrivée à Marseille ou dans tout autre port français.

Importations. — Le tableau suivant indique les principales marchandises importées.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

NATURE DES PRODUITS	Année 1900 — Valeurs	Année 1903 — Valeurs	Année 1904 — Valeurs
Tissus de coton écru	325 764	2.158.322	2.958.867
Monnaies d'argents (thalers et roupies)	»	»	1.912.260
Houille	»	»	1.255.357
Tissus de coton blanchis, imprimés, façonnés	323.324	394.817	1.158.481
Armes, poudres et munitions	»	»	819.743
Ouvrages en métaux	»	»	715.665
Dourah	150.807	358.689	313.475
Fils de coton	15.630	122.197	221.106
Fers et aciers en barre et tôles	»	»	172.148
Farine	201.235	145.130	167.261
Verres et cristaux	»	»	158.389
Vêtements et lingerie	60.378	90.193	146.689
Riz	291.513	174.572	135.249
Huiles comestibles	71.746	80.923	131.982
Eaux-de-vie, alcools, liqueurs	97.932	76.457	106.321
Sucres bruts et raffinés	106.078	91.156	88.280
Vins en fûts et en bouteilles	169.236	100.701	86.000
Peaux préparées	46.043	46.754	77.673
Pétrole	39.350	49.840	75.614
Tissus de soie (pure ou mélangée)	243.038	134.954	72.286
Dattes	102.236	58.077	66.158
Savons ordinaires	24.043	69.732	65.462
Bois de sapin	56.910	55.775	64.050
Tabacs en feuilles	63.022	102.472	63.871
Beurre indigène	222.235	125.943	52.830
Tabac fabriqué	48.040	46.300	44.995
Vins mousseux	39.500	20.148	31.952
Bière	35.612	25.522	31.652
Parfumeries	21.804	19.741	26.972
Café	63.723	40.916	24.191
Kate	29.090	26.847	21.765
Orge	92.197	13.573	7.921
Plomb en masses, barres, etc	45.383	5.847	6.736

Les objets importés peuvent se diviser en deux catégories :

1° Ceux qui sont de consommation européenne et dont l'importance est par conséquent subordonnée au développement de la population européenne. Ces articles, qui sont presque exclusivement de de provenance française, consistent principalement en conserves,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

liqueurs, vins, tabacs fabriqués, etc., qui sont surtout consommés dans la colonie même ;

2° Ceux qui sont destinés à la consommation indigène ou abyssine et dont l'importance ira toujours en croissant, grâce aux débouchés nouveaux que crée le chemin de fer.

A titre d'indication, les réexpéditions en Abyssinie des marchandises provenant des importations s'élevaient en 1900 à 1.429.325 francs. Elles ont atteint en 1902 : 4.144.956 francs ; en 1903 : 4.665.996 francs, et en 1904 : 6.587.731 francs.

Pour l'année 1905 l'augmentation sera encore plus sensible, puisque la Compagnie impériale des Chemins de fer éthiopiens dit que son trafic, pour le commerce seulement, a atteint, pour la période du 1er janvier au 30 septembre, un total de 9.100 tonnes contre 8.696 tonnes pour l'ensemble de l'année 1904.

Ces augmentations correspondent à des diminutions égales dans le trafic du port de Zeilah, qui était autrefois préféré à Djibouti à cause du prix inférieur des chameliers et des communications plus régulières qui existaient avec Aden.

La construction du chemin de fer d'une part, l'établissement du service maritime effectué par le *Binger* d'autre part, sont les deux principaux facteurs de ce nouvel état de choses, si favorable au développement économique de notre colonie.

Cette progression constante ne pourra d'ailleurs que s'accentuer, car Djibouti est appelé à devenir l'unique point de transit des marchandises pour l'Erythrée, marchandises dont la valeur atteint environ 15 millions de francs.

Parmi les produits importés, le premier rang doit être attribué aux tissus dont le montant s'élève à 4.529.750 francs contre 604.197 francs en 1900.

Ces tissus sont principalement destinés à la réexportation sur l'Abyssinie dont l'importance a atteint en 1904 : 3.722.709 francs.

Il est fâcheux de constater la part bien faible que prend l'industrie française dans l'exportation des tissus de toutes sortes pour l'Abyssinie : en effet, en 1904, la valeur des tissus d'origine française importés à Djibouti a atteint à peine 196.598 francs, soit 4 o/o.

La toile écrue, dite *aboudjedid*, constitue le principal article d'importation. Elle est en grande partie de provenance américaine et se vend en balles de 25 pièces de 30 yards. Une maison de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Djibouti avait essayé de faire imiter ce tissu à Rouen, mais le revient était trop élevé et le type pas tout à fait semblable. Cet essai n'a pas été renouvelé.

Il y aurait cependant là un débouché très important pour nos industriels français, car cette toile écrue étant employée par la classe ouvrière a une vente très importante assurée en Abyssinie où il s'en consomme chaque année pour plus de 8 millions de francs.

Les tissus blanchis ou façonnés sont employés par la classe aisée pour se vêtir. Ils sont en général de provenance anglaise.

Les tissus teints comprennent principalement l'*andrinople rouge* qui sert à confectionner les vêtements des femmes et des enfants musulmans, et les pagnes dits *schamma*, de provenance anglaise ou indienne. La vente de ce dernier article dépasse 700.000 francs.

Les soieries sont de provenances diverses, mais depuis cinq années l'industrie française occupe le premier rang. Les couvertures, dont l'importation atteint environ 60.000 francs, sont presque exclusivement d'origine française.

Le riz est la principale nourriture des indigènes de la côte. Il venait autrefois de l'Inde par Aden, mais l'Indo-Chine commence à recevoir des demandes suivies de la part du commerce éthiopien.

La dourah entre pour une part importante dans l'alimentation des indigènes ; elle est surtout importée d'Aden et des différents points de la côte. Son importation diminuera sensiblement lorsque les travaux du chemin de fer seront plus avancés, car cette denrée est produite en grande quantité sur les hauts plateaux abyssins.

Les importations de liquides atteignent environ 150.000 francs, mais se développeront sûrement avec les moyens de transport, car la population abyssine, qui est catholique, n'a pas pour les boissons alcoolisées la même répugnance que les musulmans de la côte.

Parmi les armes et munitions, la carabine Gras, modèle 1875, est principalement demandée dans cette région. Il se consomme annuellement 6.000.000 de cartouches Gras. La poudre de guerre est également de provenance française et se vend en boîtes de fer blanc de 5 kilos. L'importance de la vente des armes et munitions en Abyssinie peut être évaluée à 1.200.000 francs.

Le savon est de provenance exclusivement marseillaise. La consommation de cet article a considérablement augmenté depuis que le chemin de fer est à Harrar et tendra à se développer encore au fur et

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

à mesure que la ligne pénètrera dans l'intérieur de l'Abyssinie. L'importance de la consommation est actuellement évaluée à 50.000 francs.

Les bougies proviennent de la maison Fournier, de Marseille. La consommation atteint à peine 15.000 francs par an, les indigènes de l'intérieur employant pour s'éclairer des torches de cire.

Les conserves alimentaires, de provenance généralement française, sont surtout destinées à la consommation européenne, qui atteint plus de 100.000 francs par an.

D'une façon générale, le chiffre des importations, qui est en progrès très sensible, est appelé à augmenter encore considérablement avec le prolongement de la voie ferrée.

Exportations. — Les chiffres qui figurent sur la statistique des exportations de notre colonie pendant les cinq dernières années comprennent, non seulement la valeur des produits du crû de la colonie ou d'Abyssinie, mais encore la valeur des marchandises de provenance européenne réexpédiées en Abyssinie.

La valeur des produits du crû de la colonie ou d'Abyssinie exportés pendant l'année 1904 atteint 7.936.254 francs, sur lesquels 530.489 francs seulement sont expédiés directement en France, et 7.225.870 francs sur Aden, d'où leur réexpédition a lieu sur les divers marchés européens.

En 1900, le chiffre des exportations portant sur les produits du crû de la colonie ou d'Abyssinie était de 693.013 francs, dont 432.163 francs à destination de France.

Pendant que le chiffre des produits exportés est devenu douze fois plus important, celui des expéditions faites en France est donc resté presque stationnaire.

Ce résultat est dû à ce fait que le chemin de fer a accaparé, au profit de notre colonie, le trafic qui se faisait autrefois via Zeilah et Berberah, mais sans profit pour le commerce de la métropole.

Nous avons vu plus haut les motifs de cette situation qui se répète, d'une façon générale, pour tous les produits coloniaux et à laquelle il serait heureux que nos compatriotes puissent remédier, en prenant modèle sur l'organisation des marchés anglais, allemands et belges.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Les principaux articles exportés sont les suivants :

NATURE DES PRODUITS	1904		1903	1900
	EXPORTATIONS SUR FRANCE	EXPORTATIONS TOTALES	EXPORTATIONS TOTALES	EXPORTATIONS TOTALES
Café en fèves.....	282.388	3.451.340	2.311.515	58.980
Peaux brutes.....	31.469	2.194.447	1.351.467	»
Dents d'éléphants.. ..	875	1.076.425	1.413.250	261.500
Cire.....	87.606	788.457	»	19.688
Civette..... ...	69.360	194.400	123.600	71.420
Animaux vivants.....	»	169.836	58.500	57.078
Coquillages	26.906	28.731	15.674	»

L'Ethiopie produit deux qualités de cafés : Le café récolté dans la province de Harrar et connu en Europe sous le nom de *Long Berry* qui est très apprécié en Angleterre et dans l'Amérique du Nord. Cette qualité de café, qui est excellente, est vendue au prix du moka. La récolte de la province du Harrar en 1904 a été d'environ 900.000 kilos. Pour 1905 les prévisions sont moins favorables et l'on fait entrevoir une production de 7 à 800.000 kilogrammes seulement. La plus grande partie de ce café emprunte maintenant la voie ferrée et transite par Djibouti d'où il est réexporté sur Aden et de là sur les marchés anglais et américains. Une très faible partie va directement de Djibouti en France. En 1904, sur une exportation totale de 3.451.340 francs, il en a été expédié de Djibouti sur France 282.388 francs.

Le *café abyssin* est de qualité moins bonne. Une grande partie se perd par terre dans le pays de production, dans la région du Kaffa, à cause du manque de moyens de transport. Ce café arrive par le chemin de fer à Djibouti d'où il est réexporté sur Aden, L'exportation actuelle de cette sorte est d'environ 300.000 kilogrammes par an, représentant à peine le dixième de la production.

L'Ethiopie produit beaucoup d'ivoire, surtout dans la partie du pays Galla qui va du Kaffa aux Lacs, où les indigènes forment, paraît-il, les palissades de leurs paillottes avec des défenses d'éléphants. L'ivoire emprunte en grande partie la voie ferrée par Djibouti à destination d'Aden; de là il est expédié sur les marchés d'Europe, surtout Londres et Anvers,

On élève au Choa les civettes pour avoir le musc qui fait l'objet

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

d'un commerce important en Ethiopie. La civette est transportée à la côte, renfermée dans des cornes de buffles. La plus grande partie de la production de civette est vendue par les commerçants abyssins sur la place d'Aden et de là elle est exportée en Europe ou vendue en Arabie où elle est très recherchée par les Arabes. La production de la civette en Abyssinie s'élève annuellement à plus de 400.000 francs, dont près de 200.000 francs passsnt par Djibouti.

L'Ethiopie, principalement la province du Harrar, produit beaucoup de cire de bonne qualité, mais une grande partie est consommée sur place pour l'éclairage. En 1904, l'exportation a atteint 788.457 francs chiffre très inférieur à la quantité réellement produite.

Le commerce des peaux se trouvait autrefois centralisé par le port de Zeilah et ce n'est que depuis peu que l'exportation des peaux de bœufs et de chèvres a pris une grande importance. Ces peaux transitent par Djibouti d'où elles vont à Aden pour être expédiées dans l'Amérique du Nord. L'importance annuelle de l'exportation de l'Ethiopie est d'environ trois millions de francs, dont 2.194.447 ont passé par Djibouti, en 1904.

Les Somalis étant des peuples pasteurs, Djibouti se trouve être le fournisseur en bétail, non seulement des navires de passage, mais encore des régions qui avoisinent la Mer Rouge qui manquent toutes de viande de boucherie. Ce commerce, qui naît à peine, est appelé à prendre une grande extension, car la production de notre protectorat et de l'Abyssinie est pour ainsi dire illimitée.

L'or pourrait donner lieu à des transactions importantes : on le trouve surtout dans les sables d'alluvions du Wallaga, des Beni Chougoul et de certaines autres régions.

Une très grande partie de l'or recueilli est utilisée dans le pays, mais on peut évaluer à plus d'un million la valeur de l'or exporté, dont une très faible partie passe par Djibouti.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

III

L'ADMINISTRATION

Le Protectorat de la Côte Française des Somalis est administré par un Gouverneur, assisté d'un Secrétaire Général et d'un Conseil d'Administration composé des chefs des divers services civils et de quelques colons notables.

Peu après la création de notre établissement et dès que nous nous fûmes installés à Djibouti, l'Administration effectua un certain nombre de travaux de première utilité : construction de routes, agrandissement des quais, amélioration du matériel d'éclairage du port, éclairage de la ville, construction d'immeubles pour les services publics, établissement de fontaines, etc.

Depuis lors, des progrès incessants et méthodiques ont été apportés dans les services du protectorat.

Budget. — La situation financière de la colonie, satisfaisante jusqu'en 1900, était devenue très prospère pendant les années 1901 et 1902.

C'est ainsi que l'exercice 1901 se solda par un excédent de recettes de 347.000 francs. En 1902, cet excédent fut de 243.000 francs. Il est vrai que dans les recettes figurait la subvention de 200.000 francs allouée par la métropole, mais néanmoins ces chiffres montrent que la situation financière de la colonie était très prospère.

Aussi, lorsque par la convention du 6 février 1902, la France se fut engagée à verser pendant cinquante ans à la Compagnie Impériale

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

des Chemins de fer éthiopiens une subvention annuelle de 500 mille francs, on se flatta de l'espoir que les excédents de recettes allant suivre une marche ascensionnelle, cette somme pourrait être prélevée sur le budget du protectorat.

Malheureusement ce beau projet ne put être réalisé complètement. En effet, par suite de l'incertitude qui a longtemps régné au sujet de la question du prolongement du chemin de fer, le mouvement d'affaires propre à Djibouti diminua sensiblement pendant un certain temps ainsi que la population flottante de cette ville. Les résultats financiers s'en ressentirent et l'exercice 1903 se solda par un faible excédent de 57.000 francs.

Les premiers 500.000 francs versés à la dite Compagnie pour l'année 1902 purent être prélevés sur la caisse de réserve de la colonie qui, par suite des excédents de recettes, s'élevait à près de 600 mille francs, au 1er janvier 1903. On put encore payer de cette façon les 500.000 francs de la subvention pour 1903, grâce aux excédents des exercices 1902 et 1903.

Mais là s'arrêta l'effort de la colonie, car sa caisse de réserve était complètement épuisée et les excédents des budgets prochains menaçaient de ne pas réaliser les promesses que l'on avait escomptées. Aussi, à partir de l'année 1904, la métropole a pris à sa charge le paiement de la subvention à la Compagnie des Chemins de fer éthiopiens, qui a été inscrite au budget du Ministère des Colonies sous forme de « subvention extraordinaire au Protectorat de la Côte Française des Somalis ».

D'autre part, la mise en exploitation du premier tronçon du chemin de fer a amené une augmentation considérable du trafic de la colonie (29 millions en 1904, contre 18 millions en 1903). Le budget local a ressenti les heureux effets de cette situation et l'exercice de 1904 s'est clôturé par un boni de 106.000 francs qui a été versé à la caisse de réserve ainsi reconstituée.

Dans ces conditions, la métropole a cru pouvoir, sans inconvénient, abaisser le chiffre de sa subvention annuelle qui, de 200 mille francs, a été ramenée à 190.000 francs pour l'année 1905. La Commission du budget de 1906 a même proposé à la Chambre des Députés une nouvelle réduction de 5.000 francs, la subvention au budget local de la colonie se trouverait ainsi réduite pour cette année à 185.000 francs.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Vu les résultats heureux des exercices en cours, la colonie pourra allègrement supporter ces retranchements et il est même très probable qu'avant peu elle pourra se passer de toute subvention métropolitaine.

Quoique très variables, les ressources normales de la colonie peuvent être évaluées comme suit, en outre de la subvention métropolitaine :

Douane et contributions	F. 380.000
Impôt foncier	20.000
Produits divers (poste, amendes, hôpital, etc).	100.000
Total	F. 500.000

Les dépenses sont les suivantes :

Administration et affaires indigènes	F. 220.000
Service financier (Trésor, Douane, Poste)	50.000
Justice	20.000
Service de santé	30.000
Travaux publics	205.000
Divers	110.000
Total	F. 635 000

Mais comme on a pu s'en rendre compte par les résultats très variés des divers exercices financiers, ces chiffres sont sujets à de grandes variations suivant les années.

Trésor. — Les relations commerciales ayant lieu en grande partie avec des pays où ont cours les thalers, les roupies et la livre anglaise, ces monnaies avaient dans la circulation une place prépondérante au détriment de la monnaie française. Mais dans ces derniers temps, cette situation s'est modifiée et notre monnaie, qui se répand de plus en plus, est maintenant connue et appréciée des indigènes.

Aussi le gouvernement de la colonie a-t-il pu prendre en 1903 un arrêté rapportant une décision remontant à l'origine de la colonie qui donnait cours légal aux thalers de Marie-Thérèse et à la roupie.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Travaux publics. — Comme il est dit plus haut, il a été fait dans ces dernières années des travaux importants et les dépenses portées au budget local à cet effet se sont élevées :

En 1900, à	F. 207.300	»
1901, à	172.605	45
1902, à	112.768	96
1903, à	203.685	41
1904, à	251.760	»

En 1900, la dépense de 207.300 francs a été consacrée en grande partie à la construction d'un immeuble pour le Secrétaire général, à celle d'un hôpital, à la construction de la route de Djibouti à Ambouli et au nivellement du quai de Djibouti.

Une certaine somme a été consacrée cette année-là à l'établissement du lazaret à l'île Mascati.

En 1901, ce lazaret a été achevé et on a construit plusieurs immeubles destinés à divers services de la colonie.

On a amélioré le service des rues et des voies de communication et empierré une route faisant le tour du plateau du Serpent.

Pendant l'année 1902 il a été procédé à d'importants travaux de construction et de réfections d'immeubles et de routes et un matériel d'éclairage au pétrole a été installé à Djibouti. Jusqu'à cette date les rues de Djibouti n'étaient pas éclairées la nuit.

Du reste, chaque année, la colonie inscrit une somme de 200.000 francs environ à son budget au Service des Travaux Publics. Plus de la moitié de cette somme est consacrée aux travaux neufs, le reste est affecté aux réfections et à l'entretien des travaux déjà conduits à bonne fin.

Un jardin public a été installé à Ambouli, il sert de lieu de promenade pour les Européens et est entretenu par des indigènes sous la direction d'un fonctionnaire de la colonie.

Postes — Télégraphes — Téléphones. — L'Administration des Postes assure, indépendamment du service postal de la colonie, le transit à l'arrivée et au départ des correspondances de l'Abyssinie qui ne fait pas partie de l'Union postale Universelle.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Tableau comparatif des lettres recommandées échangées

	Nombre total		Part de la France	
	Reçues	Envoyées	Reçues	Envoyées
1901.....	4.890	8.103	2 473	4.967
1902.....	4 854	10.589	2 639	8 186
1903.	5.879	12.987	2.506	8.600

La colonie est reliée par Obock à Périm et cette station au réseau général des câbles. Le tarif des câblogrammes pour l'Europe, qui était de 4 fr. 60 par mot en 1900, a été abaissé à 3 fr. 475. Malgré ce, les recettes télégraphiques sont passées de 47.281 francs à 61.704 fr. 25 en 1903.

La colonie a fait établir en 1901 un réseau téléphonique qui rend d'utiles services par suite de la disposition de la ville disséminée sur les plateaux de Djibouti, du Serpent et du Marabout sur une longueur de plus de 3 kilomètres.

Justice. — Ce service a été assuré jusqu'en 1901 par un fonctionnaire de l'ordre administratif qui remplissait les fonctions de juge de paix.

A partir de cette époque, et par suite de l'accroissement des litiges et de leur importance, on a dû faire appel à un magistrat de carrière. Cette réforme était réclamée avec insistance par les justiciables dont les garanties se sont ainsi trouvées considérablement accrues.

Les contestations entre indigènes et les délits commis par eux sont jugés par un tribunal spécial qui statue en tenant compte des coutumes locales.

La police est assurée par des agents indigènes recrutés sur place, chargés de maintenir l'ordre et la sécurité aussi bien dans la ville que sur toute la portion de la voie ferrée située en territoire français.

Instruction publique. — Il existe à Djibouti deux écoles dirigées par des religieux et des religieuses de Saint-François.

Le nombre des élèves qui les fréquentent est assez variable, suivant les saisons : les écoles ont cependant toujours de 15 à 25 élèves, en majeure partie européens.

Ce chiffre si réduit tient aux difficultés provenant tant de la composition de la population, formée de nationalités et de races diffé-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

rentes, que de la disposition même de la vile, dont les points extrêmes sont à 4 kilomètres l'un de l'autre.

Service de santé. — Le service médical est assuré par deux médecins des troupes coloniales dont l'un dirige l'hôpital de la colonie.

Cet hôpital fut ouvert par l'Entreprise Générale de construction du chemin de fer en décembre 1898. Dans la pensée des entrepreneurs il ne devait être qu'une simple infirmerie, mais il ne tarda pas à être agrandi et acheté en août 1901 par l'Administration, pour donner asile tant aux fonctionnaires et aux colons qu'aux rapatriés d'autres colonies débarqués des paquebots.

Le fait que 42 malades ont pu être sauvés sur 46 laissés en 1903 par les navires passant à Djibouti montre les services que rend cet hôpital.

Assistance médicale gratuite. — Les indigents et les indigènes peuvent se présenter à la consultation qui a lieu tous les matins au service de santé : ils y recoivent gratuitement les soins nécessaires et sont, en cas de besoin, hospitalisés aux frais de la colonie.

Conclusion. — Bien que notre installation à Djibouti soit relativement récente, nous avons pu y obtenir en quelques années d'excellents résultats qui permettent de bien augurer de l'avenir. Ce n'est certainement pas dans la mise en valeur du territoire même de notre Protectorat que réside le véritable intérêt de notre colonie : c'est dans le développement de sa vie commerciale, question intimement liée à la pénétration du chemin de fer au centre de l'Abyssinie.

Nous devons donc désirer vivement que notre diplomatie parvienne à résoudre à notre avantage les difficultés actuellement pendantes. Une note officieuse en fait espérer le règlement pour le printemps 1906 ; souhaitons qu'il soit de nature à satisfaire ceux qui, en travaillant au développement de notre colonie, ont entendu le faire au profit de la métropole et de ses nationaux. Les déclarations bien françaises faites à la tribune du Sénat le 1er avril 1905 par M. le Ministre des Affaires Étrangères nous permettent d'en avoir le ferme espoir.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

MADAGASCAR

PAR

H. BARDON

I

LES INDIGÈNES

Progrès du peuplement. — Jusqu'après l'insurrection, il avait été à peu près impossible de procéder à un recensement, vraiment sérieux, de la population de Madagascar. Les chiffres, très approximatifs, que l'on possédait permettaient d'attribuer à la grande île une population indigènes d'environ 2.250.000 âmes.

L'on espérait, lorsque l'île, mieux pénétrée, mieux connue, aurait permis de faire un dénombrement exact, atteindre un chiffre beaucoup plus considérable. L'on ne pouvait croire qu'un pays, grand comme la France, la Belgique et la Hollande réunies, eût une densité de population aussi faible. Malheureusement les divers recensements opérés depuis cette époque, et particulièrement depuis 1900, n'ont laissé aucun espoir. Madagascar a une population très faible, hors de proportion avec l'étendue de son territoire. Tous nos efforts doivent tendre à modifier cette situation, si préjudiciable aux intérêts de l'île, soit en luttant contre les maladies si nombreuses qui atteignent les

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Malgaches, soit en aidant, par une protection efficace, à la diminution de la mortalité chez les nouveaux-nés et au développement des nombreuses familles.

De 2.250.000 habitants. environ, vers 1900, le chiffre de la population est passé à 2.625.000, au 1er janvier 1904, pour atteindre, au 1er mai 1905, celui de 2.660.000. Il y a donc un progrès marqué, dû certainement à un recensement plus précis, mais qu'on peut aussi attribuer aux nombreuses mesures d'assistance prises par le Gouvernement de la colonie.

Sentiments envers la France. — Pour essayer de connaître les sentiments des indigènes envers la France, il faut se rappeler que l'île est divisée en nombreuses castes, et que leurs sentiments vis-à-vis de nous sont variables suivant leur situation, avant ou après l'occupation.

Sur le plateau central : les *Andriana* ou nobles forment six classes principales provenant des anciennes familles ayant régné dans l'Imérina et propriétaires du sol avant la conquête. Leurs sentiments à notre égard, jusqu'à ce jour, n'étaient pas douteux. Dépossédés par nous de leurs richesses et de leurs prérogatives, ils ne pouvaient nous aimer. Cependant comme leur influence est toujours grande, on a cherché à se les concilier et nombre de postes de gouverneurs et sous-gouverneurs leur ont été confiés depuis la nouvelle organisation indigène, et l'on n'a eu, jusqu'à maintenant, qu'à se louer de leurs services.

Divisés également en six classes comme les Andriana, les *Hova* constituaient les serfs ou menakely de ces derniers, c'est-à-dire, cultivaient les terres pour leur compte en échange de certains privilèges (un terrain sur la propriété qu'ils cultivaient et où ils bâtissaient leur demeure, un lamba par an, etc.). Rainilaiarivony appartenait à une des classes Hova et sa politique révolutionnaire avait amené l'union apparente des Andriana et des Hova, en sa personne, par son mariage avec Ranavalona. Avec notre arrivée, les Hova perdirent leurs privilèges et leurs propriétés, aussi devinrent-ils les plus sûrs appuis de l'insurrection. Aujourd'hui comprenant que leur intérêt est de notre côté, ils se sont ralliés à nous, du moins en apparence. Très intelligents, très commerçants, ils représentent l'élément du progrès, aussi le Gouvernement Général cherche-t-il à se les attacher par tous les moyens et il semble y parvenir. Peut-être même la transition, entre leur situation

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

sociale ancienne et leur situation actuelle, est-elle un peu trop brusque ; et l'assimilation ne s'est-elle pas faite avec toute la progression voulue. Le mal ne sera pas grand si on permet, à leurs idées, de s'équilibrer, de se tasser et si l'octroiement d'un suffrage universel, trop précipité, ne vient pas leur donner une confiance trop grande en eux-mêmes, ce qui pourrait peut-être amener quelques difficultés dans l'avenir.

Les *Mainty* sont formés des esclaves des anciens chefs Andriana ; ils tendent à se rapprocher insensiblement, par mariage, avec les Hova qui cependant les tiennent à l'écart. Indolents et bornés, ils sont indifférents vis-à-vis de nous.

Esclaves ou descendants d'esclaves, les *Andevo* constituent aujourd'hui les bourjanes, les manœuvres. Industrieux, assez travailleurs, ils sont recherchés, à cause de leur docilité, pour le recrutement des tirailleurs. Ils ont gagné au nouvel état de choses et semblent nous être attachés.

La classe des *Zazahova* est formée des anciens Hova déchus de leurs droits et réduits en esclavage pour dettes. On peut les assimiler aux Hova dont ils ont les qualités, mais aussi les vices, parfois accentués.

Les trois classes des Mainty, des Andevo et des Zazahova ont formé, par suite de la libération des esclaves, une seule classe appelée *Hovavao*. Ces esclaves ou descendants d'esclaves, après s'être trouvés, peut-être un peu trop brusquement, désorientés par ce passage beaucoup trop rapide de l'esclavage à la liberté, se sont peu à peu ressaisis et, comprenant que leur intérêt se trouvait de notre côté, se sont ralliés à nous. L'avenir en fera, il faut l'espérer, de fidèles sujets et d'excellents auxiliaires.

Telle est, brièvement exposée, la situation des indigènes sur les hauts plateaux et les sentiments qu'ils professent pour leurs conquérants.

Dans les provinces, où notre pénétration plus lente n'a pas encore permis aux races qui les habitent d'apprécier les bienfaits de notre occupation, on peut faire deux divisions générales : 1° Les Andriana, appelés souvent Diana, descendants des anciens chefs et possesseurs de la terre ; 2° Tous ceux qui constituaient les sujets des Andriana et qui portent des noms différents, suivant les tribus.

De même que dans l'Imérina, les Andriana, dépossédés par nous,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

d'abord hostiles, viennent aujourd'hui vers nous, et c'est chez eux que le Gouvernement Général choisit, dans la nouvelle organisation, un grand nombre de gouverneurs. L'influence que ces anciens chefs possèdent toujours sur leurs sujets facilite la tâche de l'Administration, et, en leur rendant, sous notre contrôle, une partie de leur autorité d'autrefois, nous nous les attachons et les faisons ainsi contribuer à notre œuvre de civilisation. Quant aux sentiments de leurs administrés, leurs anciens sujets, à notre égard, ils sont ce que peuvent être les sentiments de gens souvent à demi-sauvage, hier encore ne vivant que de pillage et de rapines, c'est-à-dire douteux, quand ils ne sont pas hostiles, comme l'ont montré les derniers troubles du Sud-Est. Il y a cependant tout lieu d'espérer que cet état de choses se modifiera peu à peu. La voie tracée par le Gouverneur Général, dans un retour au protectorat, ne contribuera pas peu à atteindre ce but. L'administration indirecte, par les indigènes, s'est accentuée en s'étendant non plus seulement à l'Imérina, mais aux côtes Est et Ouest. Ce sont les Merina (habitants de l'Imérina, improprement appelés Hova), par leurs aptitudes et leur intelligence, qui sont pour nous les plus précieux auxiliaires, non seulement comme commerçants de pénétration, mais comme *instituteurs*, formés à Tananarive, et envoyés par la Direction de l'Enseignement dans toute l'île, également comme *médecins de colonisation*, c'est-à-dire comme véhicules des idées françaises enseignées à Tananarive dans des écoles spéciales.

Progrès moraux et sociaux.

Famille. — L'organisation de la famille est tout autre à Madagascar que dans nos sociétés européennes : c'est le rôle de la mère et non celui du père qui est prépondérant.

L'idée qui guide la femme dans la recherche de l'homme, dès son jeune âge, est le désir d'avoir des enfants, qu'elle élève et qui forment autour d'elle le groupe familial. Dans l'Imérina, cependant, une circonstance s'est ajoutée à ce désir de constituer une famille, celle de se soustraire à l'effet des anciennes lois du royaume qui prévoyaient le retour à l'État des biens de tout individu, homme ou femme, mourant sans laisser de postérité. La femme et l'enfant constituent donc à

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Madagascar la famille. La preuve la plus caractéristique se trouve dans ce fait, qu'à l'heure actuelle, il y a les trois quarts de la population des Hovavao dont les enfants ignorent le nom du père : ils sont fils d'une telle et non fils d'un tel. Le nom patronymique n'existe pas. Le mariage, pour le Malgache, est une association momentanée. Quoique marié, même devant la loi française (inspirée d'ailleurs de l'ancien code indigène de Rainilaiarivony, établi lui-même sur les inspirations et les conseils des missionnaires catholiques et protestants), qui met des obstacles au divorce, par des amendes, notamment, les conjoints se séparent avec la plus grande facilité. Il suffit d'un accord tacite entre eux. Quant aux enfants, ils suivent la mère.

Rainilaiarivony, obéissant aux principes de civilisation importés dans l'Ile depuis le commencement du XIX^me^ siècle, avait essayé de réagir, mais sans succès, par son exemple personnel, contre cet état de chose ancien, et notamment en instituant la monogamie.

Dans les castes Andriana et Hova, les pères prennent souvent le nom de l'enfant : père d'un tel. S'il y a plusieurs enfants, ils prennent le nom du dernier ; on s'explique fort bien qu'une pareille situation ait compliqué l'état civil et rendu impossible toutes recherches, même en matière de propriété.

Depuis la conquête, on a bien obligé les indigènes à déclarer les décès et les naissances, mais si les résultats ont été à peu près satisfaisants à Tananarive et dans quelques villes, comme Tamatave, Majunga et Diego-Suarez, en revanche, dans les campagnes, ils ont été à peu près nuls.

Mœurs.— Le Mérina (habitant de l'Imérina), jusqu'à la conquête, maintenu par les lois sévères sur l'ivresse, buvait peu. Il n'en est malheureusement plus ainsi depuis l'occupation française : le nombre de débits de boissons a augmenté dans des proportions considérables et l'indigène s'adonne volontiers aux spiritueux. On verra que le général Gallieni a dû prendre des mesures énergiques propres à lutter contre l'alcoolisme envahissant. Pourquoi faut-il que le conquérant introduise toujours avec lui ce fléau qui ne peut amener que l'abrutissement et la disparition des races conquises ? Pouquoi faut-il que dans les statistiques d'importation, l'alcool occupe toujours une des premières places ?

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Religion. — Les Malgaches sont généralement tous fétichistes, et dans les points où des religions ont pénétré, soit avec les Arabes, soit avec les missionnaires européens, on peut dire, d'une façon absolue, qu'aucune croyance n'a remplacé les anciennes superstitions locales. Un chrétien portera, par exemple, très bien un scapulaire à côté d'une amulette. Dans certaines familles de Tananarive, on a vu les fils adopter, sur les conseils du père, des religions différentes, en vue de toute éventualité. Parmi les cultes, il semble que celui de la pierre soit encore l'objet de pratiques constantes. Il suffit pour s'en rendre compte, de constater, dans la campagne de Tananarive, certaines pierres levées, consacrées à tel ou tel génie local, et soigneusement enduites de graisses à des époques déterminées. Les Vazimbas que la légende, non consacrée jusqu'à présent par l'histoire, prétend avoir été les premiers occupants des hauts plateaux, avant l'arrivée des Mérina, reçoivent encore des marques manifestes de respect et de crainte. Enfin les sorciers ou plutôt les fabricants d'amulettes, obligés d'opérer depuis l'occupation, clandestinement, n'en continuent pas moins à exercer leur commerce.

Le culte des ancêtres est également une sorte de religion dont les pratiques opérées, soit pendant la construction, soit pendant les cérémonies annuelles, sur le tombeau de la famille, rapprochent une fois de plus les Malgaches des Polynésiens.

Respectant les anciennes coutumes, le Gouvernement Général de la colonie s'est contenté d'interdire l'inhumation, en pleine ville de Tananarive, mais il n'existe nulle part, parmi ceux créés, de cimetières utilisés par les indigènes, chacun d'eux ayant son tombeau de famille, situé au Nord-Est de la maison, c'est-à-dire dans la direction du coin consacré dans celle-ci au culte des ancêtres.

Progrès intellectuels.

Enseignement. — « J'ai toujours considéré, dit le général Gallieni, dans une de ses circulaires sur l'enseignement indigène, que l'organisation de l'enseignement en vue du relèvement intellectuel et moral des indigènes, comme celle de l'assistance médicale ayant pour objet leur soulagement physique et l'amélioration de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

leurs conditions d'existence, constituent les moyens d'action les plus puissants dont dispose la nation souveraine pour se concilier les sympathies des populations annexées et leur faire apprécier les avantages réels qu'elles ont tiré de la conquête. » Il ne suffit pas, en effet, d'imposer au Malgache le respect de nos lois, de pacifier et d'organiser le pays, il faut lui montrer que le but de la France est essentiellement éducateur et civilisateur.

Le développement de l'enseignement à Madagascar peut se diviser en trois phases : La première, allant de septembre 1896 à avril 1899, ayant les caratéristiques suivantes : tendance à substituer les écoles des missions françaises aux écoles des missions étrangères et surtout anglaises ; subvention aux missions ; enseignement obligatoire du français ; création de l'enseignement officiel.

La deuxième phase va d'avril 1899 à janvier 1904. L'enseignement officiel prend une plus grande importance : l'arrêt du 16 avril 1899 organise l'enseignement indigène par la coopération du gouvernement et des missions. C'est l'enseignement mixte pour l'éducation des indigènes. Les subventions sont encore maintenues à l'enseignement libre, mais proportionnellement aux résultats obtenus, soit pour l'enseignement du français, soit surtout pour le développement de l'enseignement professionel, agricole ou industriel.

Enfin la troisième phase a son point de départ à l'arrêté du 25 janvier 1904. Par la dénonciation, en décembre 1903 et janvier 1904, du contrat passé avec les Frères de la doctrine chrétienne et avec les Sœurs, l'enseignement libre perd tout caractère officiel. La colonie réserve désormais toutes ses ressources à l'enseignement laïque, s'efforçant tout spécialement de lui donner une nouvelle impulsion vers l'instruction pratique agricole et industrielle. Le résultat de cet effort a été considérable et est tel, que jamais, dans aucune colonie, la langue du vainqueur n'a pénétré aussi rapidement dans la population indigène. Actuellement le français est enseigné dans 749 écoles à plus de 66.000 Malgaches, sans compter les écoles d'église des Missions où la lecture et l'écriture sont enseignées à plus de 200.000 indigènes.

Instruction primaire. — L'instruction est obligatoire pour les enfants de 8 à 13 ans dans les faritany où existe une école primaire officielle. Celle-ci est dirigée par un instituteur indigène.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Au delà de 14 ans, les élèves désireux de perfectionner ou de poursuivre leurs études ont accès, à la suite d'un concours, dans l'enseignement primaire supérieur et professionnel, c'est-à-dire dans les écoles régionales d'apprentissage industriel et agricole qui comprennent une section normale pour ceux qui se destinent à l'enseignement.

Mais le principe dominant de ces écoles est éminemment pratique et professionnel. Leur but est de former des cultivateurs et des ouvriers exercés. Les élèves sont exemptés du service militaire. Une école professionnelle de jeunes filles est ouverte dans chacune des localités où existe une école régionale. Y sont admises les jeunes filles justifiant de la connaissance du programme de l'école primaire. On leur apprend un métier, on leur enseigne la couture, la cuisine, la sériciculture, la confection des dentelles, le tissage, la sparterie et le blanchissage.

Ecoles supérieures. — Enfin l'enseignement supérieur est donné dans les écoles suivantes : Ecole de médecine indigène de Tananarive; Ecole Le Myre de Vilers; écoles administratives et commerciales de Tananarive, Mahanoro, Analalava; école professionnelle de Tananarive; école d'agriculture de Tananarive.

L'Ecole de médecine, organisée par arrêté du 11 décembre 1896, a pour but de former des médecins indigènes. Les élèves y sont recrutés parmi les Malgaches, âgés de 17 à 25 ans, munis d'une instruction suffisante; les cours sont d'une durée de cinq ans avec examen à la fin de chaque année. Au bout de la cinquième année est délivré le diplôme de médecin au titre de Madagascar. En sept ans, l'Ecole a délivré cent diplômes de médecin indigène.

« Pour avoir des fonctionnaires indigènes, dit le général Gallieni, aptes à remplir le rôle qui, logiquement, doit leur être dévolu, il nous appartient d'en puiser les éléments dans la génération nouvelle et cette préparation ne saurait avoir d'autres bases essentielles qu'une sélection attentive et un enseignement spécial. » Pour remplir ce rôle, un arrêté du 5 juillet 1903 a créé trois écoles administratives et commerciales d'indigènes dans chacun des chefs-lieux des circonscriptions scolaires. L'une à Tananarive, constituée à l'aide de la section administrative de l'Ecole Le Myre de Vilers est destinée à l'Imérina et au

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Betsileo. Une deuxième à Mahanoro a été créée pour le groupe des Betsimisaraka et des régions Est et Sud-Est; la troisième, à Analalava, pour le Nord, l'Ouest et le Sud-Ouest. Enfin, une section commerciale est annexée à l'Ecole François de Mahy de Fianarantsoa.

Créée par arrêtés pris en 1896 et 1897, l'Ecole professionnelle de Tananarive a pour but de former des artisans et des ouvriers des principaux corps de métiers. Les études sont sanctionnées par un brevet de maître-ouvrier.

Créée par arrêté du 9 juillet 1903, à la suite de la réorganisation de la station d'essais de Nanisana, l'Ecole d'agriculture a pour but de former des agriculteurs, des sériciculteurs et des jardiniers.

A côté de l'enseignement officiel fonctionne, sous la surveillance du Gouvernement général, l'enseignement privé dont le programme est le même que celui officiel. Il ne reçoit plus aucune subvention à dater du 1er janvier 1905.

A la tête de cette organisation, un conseil de l'enseignement, dont le siège est à Tananarive, est chargé d'étudier les questions d'organisation et les programmes en vue du but que s'est proposé le Gouvernement et que définit le titre de l'arrêté de janvier 1904 ainsi conçu: 1° Développer chez les jeunes Malgaches, les sentiments de fidélité envers la France et les initier à nos idées et à nos coutumes; 2° Donner à l'enseignement des indigènes un caractère industriel, agricole et commercial. Malgré le peu d'années écoulées, depuis le commencement de ce grand effort, les résultats sont déjà remarquables et bien propres à nous faire persévérer dans la voie que s'est tracée le Gouvernement Général.

Les Malgaches, d'esprit assez ouvert, d'intelligence vive — particulièrement et spécialement sur le plateau central, on ne saurait trop le répéter — se sont parfaitement rendus compte de ce que nous faisions pour eux, et s'il y a encore, chez certains, quelque méfiance, souvenir du passé, vis-à-vis de leurs vainqueurs, ils ont déjà bien souvent montré leur reconnaissance — par les services rendus — pour les bienfaits de la France à leur égard.

Nul doute que nous ne trouvions dans leurs enfants, élevés par nous, et qui n'auront pas hérité des rancunes paternelles, une récompense plus grande pour les sacrifices consentis. C'est l'œuvre d'une génération.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Progrès matériels.

Une évolution lente, mais indéniable, se manifeste depuis notre occupation dans la manière de vivre des indigènes. Ils prennent certaines habitudes de bien-être, inconnues pour eux jusqu'alors, que ce soit dans la construction de leurs habitations, leur manière de se vêtir; une meilleure alimentation et surtout dans l'amélioration de leur hygiène et la lutte contre la maladie.

Habitation. — Les cases deviennent relativement plus confortables, notamment chez les Sakalaves, les Betsimisaraka, en contact presque continuel avec nous; le bois des habitations est équarri, les murs et les cloisons en pisé, quelquefois en briques; la toiture, le plus souvent encore en feuilles de ravelana, est parfois remplacée, rarement il est vrai, par de la tôle ondulée. L'ameublement, quoique sommaire, s'améliore; les ustensiles en fonte remplacent les poteries primitives; l'éclairage est généralement au pétrole; des malles européennes servent à enfermer les vêtements. Mais où les progrès sont les plus remarquables, c'est sur le plateau central et particulièrement à Tananarive. Dans la période comprise entre 1900 et 1905, 5.975 maisons nouvelles, bâties et conçues à l'européenne ont été élevées par les indigènes, et, fait caractéristique, qui prouve combien ils se font rapidement aux idées de prévoyance, les propriétaires assurent leurs immeubles contre l'incendie, aussitôt la construction terminée.

Vêtement. – Le vêtement n'a pas varié : c'est toujours la même pièce d'étoffe ou lamba, de 8 mètres sur 1m 80, variable seulement de qualité suivant le degré de civilisation de la tribu qui l'emploie. Dans l'Imérina, ce sont des lambas à dessins compliqués et variés qui sont préférés, en satinette même et en soies brochées chez les femmes élégantes. Certains, chez les hommes, abandonnent malheureusement ce costume qui les drape d'une façon si pittoresque, pour s'enfermer dans des complets européens que les grands magasins du Louvre leur livrent à si bon marché, et qui sont loin de leur aller aussi bien. Les hommes, comme les femmes, se coiffent avec le chapeau de paille à tresses si fines qui deviendra certainement, modifié, un important article d'exportation.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Nourriture. — La base de la nourriture est toujours le riz dont la production et la consommation augmentent tous les jours. En 1896, les Malgaches payaient le riz non décortiqué, 5 francs le double décalitre et 12 francs, la même quantité de riz blanc ou pilonné. Ils le paient aujourd'hui respectivement 1 fr. 25 et 2 fr. 75 ; on voit, par cette comparaison, combien ont changé les conditions d'existence du Malgache pour qui le riz est la principale nourriture. Nul doute que ces prix, qui sont ceux du plateau central, ne deviennent ceux de la côte lorsque le chemin de fer aura permis d'y transporter cette denrée dans de meilleures conditions qu'à l'heure actuelle. Le manioc, les patates, les haricots, les pommes de terre, la viande surtout entrent, pour une grande part, dans l'alimentation du Malgache.

En un mot, l'aisance, sous toutes ses formes, se développe chaque jour, le bien-être qui en résulte démontrera, une fois de plus, aux indigènes, que la domination française leur a permis, en leur donnant la sécurité, d'être « voky tsara » comme ils disent eux-mêmes, avec satisfaction, c'est-à-dire de manger tout leur saoûl. C'est là surtout ce qui nous vaut et nous vaudra l'attachement de la masse de ces populations primitives.

Alcoolisme. — Ce bien-être relatif a cependant développé un mal contre lequel le gouvernement de la colonie a lutté et ne cesse de lutter : l'alcoolisme! A l'exception du Hova, rarement ivrogne, les autres races de l'île et particulièrement les Betsimisaraka, les Sakalava, les Sihanaka, les Antaimorona sont adonnés à l'alcool ; pour eux, boire est la joie suprême et bien souvent ils ne travaillent que pour se procurer cette jouissance.

Les principales mesures prises par l'Administration pour lutter contre l'alcoolisme sont les suivantes :

1° Un contrôle très sévère et des taxes très élevées pour les fabricants et débitants de boissons spiritueuses ;

2° Établissement dans toute l'île d'un droit de licence de 200, 150 ou 100 francs, suivant les localités, imposé aux marchands et fabricants de Betsabetsa. Les propriétaires de moulin ou appareils, servant à la fabrication, sont soumis, en outre, à une taxe annuelle de 175 ou 125 francs, suivant la quantité qu'ils peuvent fabriquer ;

3° Interdiction aux indigènes de tenir des débits de boissons ;

4° Taxe de consommation sur l'alcool, portée de 200 à 250 francs.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Ces mesures légitimes, bien que vivement critiquées par les intéressés, c'est-à-dire, les marchands d'alcools, n'en doivent pas moins être approuvées. « L'alcool est un danger pour les peuplades que nous essayons de gagner à notre civilisation. » L'essentiel est que les impôts qui le frappent ne soient pas assez élevés pour favoriser la fraude. Tel n'est pas le cas et l'administration ne peut, au contraire, qu'être encouragée dans cette voie et tous les efforts qu'elle fera et les mesures qu'elle prendra contre l'alcoolisme contribueront à enrayer des dispositions naturelles qui amèneraient bien vite la décrépitude de la race et sa disparition à brève échéance.

Hygiène, assistance médicale. — Relever la natalité par les avantages accordés aux nombreuses familles (exemption d'impôts aux pères de cinq enfants et de service militaire aux pères de famille); par les soins donnés à la première enfance, diminuer la mortalité, parfois effrayante, en luttant contre la maladie, telle a été, dès son arrivée à Madagascar, la préoccupation première du général Gallieni. Arrêté un moment dans son œuvre par l'insurrection, il a repris, depuis sa répression, sa marche en avant, et, aujourd'hui la tâche d'huile de l'assistance médicale s'étend peu à peu et englobera bientôt l'île tout entière.

Un rapide examen nous montrera combien le chemin parcouru pendant cette période de cinq années (1900-1905) a été considérable. Envisageant l'assistance médicale, œuvre de longue haleine, non seulement au point de vue de ses conséquences d'ordre économique, le général Gallieni a d'abord porté ses efforts sur le plateau central où le terrain était le plus favorable, tant par la race Mérina, très prolifique, (natalité 30 à 35 o/o) ouverte au progrès, que par l'embryon d'organisation créé sous le gouvernement malgache, par les missionnaires.

Au 20 mars 1901 (arrêté réorganisant l'Assistance médicale), les mesures prises par le général Gallieni, pendant les cinq années précédentes, donnaient à l'Assistance médicale la situation suivante : 1° l'École de médecine et l'hôpital indigènes de Tananarive en fonctionnement depuis décembre 1898 ; 2° un corps de médecins indigènes de colonisation (15 octobre 1900), fonctionnaires de la colonie et chargés du service de l'Assistance médicale dans le reste de l'île. Leur recrutement se fait parmi les élèves diplômés de l'École de médecine de Tananarive ; 3° un institut vaccinogène et antirabique, ou Institut

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Pasteur, en fonctionnement depuis septembre 1898, pouvant fournir environ 2.000 tubes par mois, permettant de vacciner 30.000 personnes ; 4° léproseries d'Ambohidratrimo, de Manankavaly, d'Antsirabe, de Miarinarivo, de Fianarantsoa ; léproseries privées des missions françaises, anglaises et norwégiennes ; 5° asile pour incurables, aveugles, paralytiques, à Fenoarivo ; 6° orphelinat à Tananarive ; 7° hôpital de vénériens (2 décembre 1900) à Itaosy, près de Tananarive ; 8° société d'assistance des enfants métis, due à l'initiative privée (20 juin 1900) et dont le but est d'élever et d'instruire les enfants métis pour leur permettre de se créer une situation avantageuse et indépendante et éviter ainsi d'en faire, dans l'avenir, des déclassés ; 9° maternité du docteur Villette (7 janvier 1901) ; 10° corps d'inspections des enfants indigènes du premier âge (septembre 1901), métis ou non, et des femmes indigènes enceintes, spécial à Tananarive-ville.

Le budget de l'Assistance médicale indigène est alimenté par les dons en nature et en espèces des fokon'olona ; par une subvention du budget local calculée à raison de 0 fr. 20 par habitant et par an ; par une subvention du budget local représentant le produit de la taxe des léproseries, partout où il existe un asile de lépreux ; enfin par le produit du remboursement des journées d'entretien des malades payants dans les hôpitaux.

Les provinces jouissent de l'autonomie absolue pour l'établissement de leur budget.

Les dépenses de 1901 se sont élevées à 453.087 fr. 18.

L'organisation de l'Assistance médicale pendant 1902, dans les provinces centrales, suit une marche progressive ininterrompue. Des hôpitaux sont inaugurés au cours de l'année à Ambatolampy, à Anosy, à Betafo ; une léproserie à Miarinarivo.

Des œuvres analogues, qui se fondent de toutes parts, soulagent une somme de misère toujours plus grande chez les Malgaches. Ceux-ci se rendant parfaitement compte de l'intérêt et de la sollicitude du Gouvernement de la Colonie, nous prêtent un concours empressé, pour la construction d'hôpitaux, dont ils savent être les seuls bénéficiaires.

L'organisation des provinces de la côte et de quelques provinces intérieures est toujours à l'état embryonnaire, les ressources budgétaires des provinces étant encore insuffisantes. On a cependant utilisé

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

la bonne volonté du corps de santé coloniale des médecins des formations sanitaires et des médecins des cercles militaires.

Grâce à leur dévouement, de précieux résultats ont été acquis : des peuplades qui auparavant fuyaient devant les médecins, viennent maintenant — de fort loin quelques fois — pour recourir à leurs soins, à leurs médicaments et se faire vacciner.

Les dépenses de cette organisation rudimentaire se sont élevées pour 1902 à 94.000 francs et pour l'Assistance médicale totale à 1.039.116 fr. 38.

Les résultats pratiques pour 1902 ont été les suivants :

Malades soignés dans les hôpitaux.....	11.134
Lépreux internés dans les léproseries..	2.340
Consultations.....	749.485
Vaccinations.....	150.156

Les vaccinations ont donné un pourcentage de succès allant de 52 o/o à 90 et même 100 o/o, les pourcentages de 80 à 90 o/o étant les plus nombreux. En ce qui concerne la rage spécialement, la mortalité a été de 2.68 o/o sur 186 traitements.

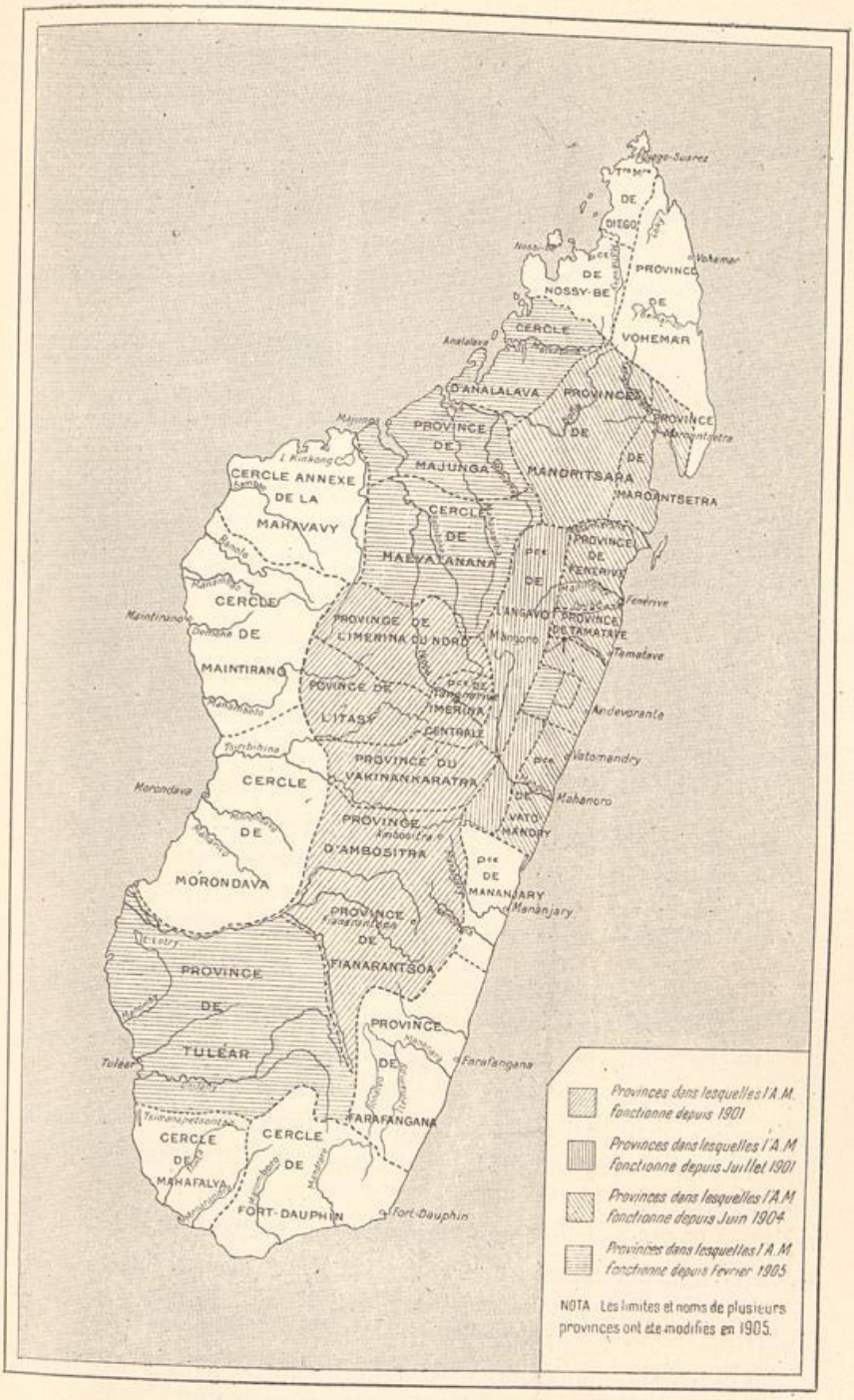
Au 1er janvier de l'année 1903, les établissements de l'Assistance médicale comprenaient :

Une Ecole de médecine ; un Institut-Pasteur à Tananarive ; un Parc vaccinogène à Diego-Suarez ; vingt Hôpitaux renfermant 1.300 lits; quatre léproseries abritant 1.200 lépreux et deux en construction; des postes médicaux, des hôpitaux du service colonial, etc.

Cinq établissements privés, subventionnés par la Colonie, concourent à l'œuvre de l'Assistance Médicale. Ce sont : une maternité dirigée par le docteur Villette ; deux hôpitaux ; deux léproseries renfermant 900 lépreux.

A la même date les budgets autonomes ont été remplacés par un impôt unique dit « d'Assistance médicale » fixé à 3 francs par tête d'habitant. Cette mesure, prise par suite du plus grand développement de l'Assistance Médicale qui ne pouvait subordonner ses services à des dons aléatoires, ne donna cependant pas de bons résultats. Elle supprimait l'initiative des administrateurs et des médecins, arrêtant ou tout au moins entravant le fonctionnement de l'Assistance Médicale.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG


DE DIEGO
DE NOSSY-BE
CERCLE D'ANALALAVA
PROVINCE DE VOHEMAR
PROVINCE DE MAJUNGA
PROVINCE DE MANDRITSARA
PROVINCE DE MAROANTSETRA
CERCLE ANNEXE DE LA MAHAVAVY
CERCLE DE MAINTIRANO
CERCLE DE MORONDAVA
PROVINCE DE TULEAR
CERCLE DE MAHAFALY
CERCLE DE FORT-DAUPHIN
PROVINCE DE FIANARANTSOA
PROVINCE DE FARAFANGANA
PROVINCE DE TAMATAVE
PROVINCE DE FENERIVE
PROVINCE DE D'AMBOSITRA
PROVINCE DE MANANJARY
PROVINCE DE VATOMANDRY
Provinces dans lesquelles l'A.M. fonctionne depuis 1901
Provinces dans lesquelles l'A.M. fonctionne depuis Juillet 1901
Provinces dans lesquelles l'A.M. fonctionne depuis Juin 1904
Provinces dans lesquelles l'A.M. fonctionne depuis Février 1905
NOTA Les limites et noms de plusieurs provinces ont été modifiés en 1905.

Aussi fut-elle rapportée — par arrêté du 13 juillet 1903 (*J. O. M.*, 22 juillet). — Les budgets redevinrent autonomes et furent alimentés désormais : 1° par le produit de la taxe spéciale perçue dans la circonscription, sans subvention aucune du budget local; 2° par le produit des cessions de médicaments à titres remboursables; 3° par le produit du remboursement des journées d'entretien des malades dans les formations sanitaires; 4° par les dons volontaires.

Les autres modifications intervenues, durant l'année 1903, dignes d'être signalées, sont :

1° Création du corps des sages-femmes, dites de l'Assistance Médicale (1er juillet 1903. *J. O. M.* 25 juillet);

2° Centralisation de l'approvisionnement des médicaments nécessaires à toutes les formations sanitaires de l'Assistance Médicale dans un magasin central « Pharmacie Centrale de l'Assistance Médicale » — cette mesure nécessitée par l'extension de l'Assistance Médicale.

Pour 1903 la dépense globale du service de l'Assistance Médicale a été de 1.039.042 fr. 31, dont 901.042 fr. 30 pour le plateau central et 118.000 pour la côte.

Les résultats sont les suivants :

Malades hospitalisés...	16.907	soit	5.773 de plus qu'en 1902	
Lépreux internés.. ...	2.974	»	634	»
Consultations..... .	1.023.425	»	273.940	»
Vaccinations.....	170.991	»	20.805	»

Ces chiffres se suffisent à eux-mêmes pour marquer les progrès considérables faits par l'Assistance médicale chez les indigènes.

En 1903, sur 95 cas de rage traités à l'Institut Pasteur, trois seulement ont été suivis de décès, soit une mortalité de 2.20 o/o. Les Malgaches viennent d'ailleurs volontiers et immédiatement à l'Institut Pasteur, même s'ils ont été à peine égratignés, fusse par des chiens non enragés.

Sur 65.549 vaccinations pratiquées, sur le Plateau Central et sur les chantiers du chemin de fer, il y a eu 87 o/o de succès. A l'heure actuelle, la variole a pour ainsi dire disparu du Plateau Central, de l'Imérina et du Betsileo.

Les vaccinations pratiquées dans les autres parties de l'île ont donné de 80 à 90 o/o de succès.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Enfin, en ce qui concerne l'accroissement de la population, dans la seule ville de Tananarive, il a été de 17.2 o/o donnant un excédent de 892 naissances sur les décès, accroissement qui dépasse de 50 o/o celui des races les plus prolifiques de l'Europe : la Russie et l'Angleterre.

Au 1er janvier en 1904, les établissements de l'Assistance Médicale comportaient les mêmes établissements officiels ou privés qu'au 1er janvier de l'année précédente avec une augmentation de 9 hôpitaux, ce qui portait le nombre total à 29 et le nombre de lits de 1.300 à 1.867, avec en plus 10 postes médicaux ou dispensaires, 17 maternités ou postes de sages-femmes, 7 léproseries avec 1.500 lépreux environ, 1 pharmacie centrale.

Fin 1904, une nouvelle léproserie était installée à la Pointe-à-Larrée (province de Fenerive), dans un endroit des plus propices, désert, battu par la brise de mer, pourvu d'eau douce et favorable aux petites cultures.

Durant cette année, des résultats remarquables ont été obtenus à la maternité d'Isoraka du docteur Villette. Pour permettre de mieux les apprécier, nous donnons ci-après le tableau comparatif des résultats obtenus, depuis sa création, par cet établissement jusqu'en 1905. Son simple examen permettra de juger combien s'est accru le pourcentage des enfants nés vivants et combien a diminué, d'une façon très sensible, le nombre de décès chez les accouchées.

Tableau comparatif du résultat obtenu à la maternité d'Isoraka, de sa création à 1905.

ANNÉES	Nombre d'accouchements	Nés Vivants	o/o	Morts Nés	o/o	Décès de mères	o/o
1901	225	168	75	57	25	7	3
1902	383	294	77	89	23	5	2.5
1903	557	420	76	137	24	7	1.2
1904	886	739	82.5	159	16.5	5	0.56

Le décret du 13 juillet 1903 avait définitivement organisé l'Assistance Médicale dans les provinces centrales de l'île ; le décret du 2 mars 1904, promulgué le 11 avril dans la colonie de Madagascar et

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

dépendances, étendait aux populations côtières le service de l'Assistance Médicale et de l'hygiène publique indigène.

Dans chaque province était créé un budget autonome dit « Budget de l'Assistance Médicale indigène » dont l'administrateur-chef de la province était nommé ordonnateur, budget alimenté avec les mêmes ressources que dans les provinces de l'Imérina et du Betsileo. Certaines taxes seulement étaient modifiées : sur la côte Est, 1 fr. 50 et dans le cercle de Fort-Dauphin, 0 fr. 50 au lieu de 3 francs.

Les prévisions du budget pour 1904 étaient de 1.139.939 fr. 55 dont 1.021.597 francs pour le plateau central et 118.342 pour la côte.

L'arrêté du 7 janvier 1905 organise les services de l'Assistance Médicale dans les provinces de Majunga et de Tuléar, les cercles d'Analalava et de Maevatanana, et le district de Beforona ; celui du 18 février organise le district d'Ambohimanga du Sud (province d'Ambositra). Les taxes d'Assistance sont fixées de la façon suivante :

Province de Majunga.....	F. 2
» de Tuléar.....	1
Cercle d'Analalava	2
» Maevatanana	2,50
District de Beforona.	1,50
» d'Ambohimanga.....	1

Par arrêté du 15 février, une école de médecine, uniquement destinée à former des sages-femmes, a été créée à Fianarantsoa.

Cette création a été motivée par la nécessité de pourvoir les circonscriptions administratives du sud de l'île de sages-femmes expérimentées, la seule école de Tananarive devenant insuffisante au fur et à mesure de la généralisation de l'Assistance médicale.

Telle est brièvement résumée la marche de l'Assistance Médicale durant ces cinq années. Les résultats déjà obtenus sont de bon augure pour l'avenir et tout permet d'espérer que cette institution, essentiellement humanitaire, créée pour combattre ces maladies, si communes à Madagascar, qu'on appelle la lèpre, la syphilis, la variole, le paludisme, la tuberculose, sortira victorieuse de la lutte.

Alors non seulement la mortalité diminuera chez les indigènes, mais, devenus plus vigoureux et plus forts, le sentiment prolifique qu'ils possèdent déjà à un si haut degré, se développera encore, et, dans l'avenir, Madagascar arrivera à posséder les bras qui lui manquent et qui sont si nécessaires à son développement économique.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Ce sera un des plus beaux titres de gloire de la France et du général Gallieni d'avoir accompli cette grande œuvre.

Les exploitations indigènes.

Cueillette des produits naturels. — L'exploitation des produits forestiers était une industrie assez prospère, sous le régime malgache, sur le Plateau Central. La corporation des bûcherons était une des plus importantes ; elle exploitait les forêts de l'Imérina et alimentait la capitale en bois de toutes sortes. Cette industrie s'est développée depuis notre occupation, mais a dû être réglementée assez sévèrement pour éviter les conséquences néfastes, pour le régime des eaux, d'un déboisement rapide et irraisonné, et aussi pour protéger les massifs forestiers et empêcher leur destruction.

L'exploitation des produits forestiers s'est surtout développée sur les côtes, dans la zone tropicale, où se trouvent les essences riches : bois d'ébénisterie, bois de construction, caoutchouc, gomme, résines. Les deux premières s'exploitent d'une façon raisonnée par les Européens.

Caoutchouc. — Le régime de l'exploitation du caoutchouc seul a dû être réglementé (arrêté du 2 juillet 1897) pour éviter la destruction de ce précieux végétal. Les indigènes, en effet, pour satisfaire aux demandes des négociants et réaliser un bénéfice plus considérable coupaient les lianes au lieu de les saigner ; il en est résulté une disparition à peu près complète de cette liane dans des régions, autrefois très riches comme le Nord-Est et le Cercle de Fort-Dauphin.

L'Administration a également interdit aux indigènes la saignée des lianes avant que ces dernières aient atteint une taille déterminée ; elle veille enfin, à ce que, dans un but de lucre, ils n'introduisent pas de matières étrangères dans le caoutchouc en boule pour en augmenter le poids, cette manœuvre ayant pour résultat de déprécier la marchandise sur les marchés européens.

Cultures. — La culture qui a pris le plus grand développement depuis 1896 est celle du riz. Sous l'impulsion de l'Administration, l'indigène du Plateau Central — région qui, dans certaines parties marécageuses, convient parfaitement à cette culture — a donné aux

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

rizières une extension considérable. A l'heure actuelle, non seulement la production suffit à la consommation locale, mais elle commence à alimenter la côte Est et Ouest, concurremment au riz cochinchinois, et nul doute que lorsque le chemin de fer sera terminé, ce produit, dont la colonie a importé jusqu'à plus de 5.000.000 de francs en 1901 — chiffre tombé à moins de 800.000 francs en 1903 — ne donne lieu à un mouvement d'exportation à la Réunion, à Maurice et dans l'Afrique du Sud, en attendant de venir concurrencer les riz d'Indo-Chine dans la métropole. Au 1er janvier 1904 la surface exploitée en rizières par les indigènes s'élevait à 361.335 hectares.

Viennent ensuite parmi les cultures auxquelles l'indigène s'adonne volontiers : le mûrier, importé à Madagascar dans l'Imérina, qui permettra l'élevage du ver à soie et créera ainsi une nouvelle source de richesses pour Madagascar ; la pomme de terre à laquelle la région du Vakinankaratra convient admirablement et qui sert non seulement à l'alimentation des indigènes mais aussi à celle des nombreux troupeaux de porcs qu'ils possèdent.

Dans cette région, malgré les procédés de culture assez rudimentaires, l'hectare donne en moyenne 26.000 kilos, ce qui représente, pour la production totale de la région, environ 50.000.000 de kilos absorbés par la consommation locale. Mais cette production est susceptible d'un développement bien plus grand ; elle deviendra une source de revenus futurs pour les indigènes, dès que la région, mieux desservie, leur en permettra l'exportation vers les régions côtières.

L'indigène cultive également : le rafia avec lequel il fabrique les tissus dit « rabanes », le chanvre qui lui sert à fabriquer des étoffes communes, mais surtout à en extraire une liqueur enivrante, l'indigo, l'orseille, le curcuma et autres plantes dont il utilise les différentes propriétés. De l'arachide, il mange la graine grillée, du cocotier, il retire l'huile nécessaire à sa consommation, laissant à l'Européen le soin de tirer tout le parti industriel que comporte cet arbre précieux.

Paresseux par nature, l'indigène de la zone tropicale ne cultive que les plantes qui ne nécessitent, pour ainsi dire, aucun travail, et abandonne à l'Européen celles qui demandent des soins constants ou des capitaux, souvent considérables, comme le vanillier, le caféier, le le cacaoyer, le giroflier et autres essences que nous étudierons ultérieurement.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La canne à sucre, par le tafia et le sucre qu'elles lui fournissent, le tabac, par le besoin qu'il en a, sont peut-être les seules cultures auxquelles le Malgache consent à donner des soins assidus. Le tableau ci-dessous montrera quelles sont les principales cultures entreprises par les indigènes et leur étendue au 1er janvier 1904.

Genre de culture	Superficie	Genre de culture	Superficie
Riz	H. 361.335 »	*Report*	H. 640.566 75
Manioc	129.648 »	Pois du cap	2.849 »
Patates	73.569 90	Tabac	2.837 24
Maïs	29.344 »	Cultures maraîchères	1.565 48
Canne à sucre	14.401 34	Mûriers	600 »
Haricots	10.979 »	Cocotiers	454 53
Bananiers	6.915 23	Arachides	296 55
Pomme de terre	6.803 64	Café	268 25
Saonjo	3.816 64	Girofliers	244 »
Mil	3.754 »	Divers	8.058 19
A reporter	640.566 75	Total	H. 657.739 99

Elévage. — En matière d'élevage, les Malgaches ont beaucoup de progrès à faire, et ils semblent bien peu, jusqu'à maintenant et malgré les efforts de la colonie, s'efforcer de modifier leurs procédés d'amélioration de bétail, et leur méthode d'élevage.

Leurs procédés sont, en effet, des plus primitifs. Ne prenant aucun soin des bêtes, ni contre les intempéries, ni contre les épidémies qui en résultent, ne prenant, en général, aucune mesure pour avoir des réserves de fourrages pendant la saison sèche, ils éprouvent dans leurs troupeaux une mortalité considérable.

Malgré cela, l'élevage est une ressource productive de richesse pour Madagascar; il est, en effet, possible, dans la plus grande partie de l'île, particulièrement dans le Nord (Vohemar), l'Ouest (Betsiboka) et le Sud, et le jour où l'indigène aura adopté les méthodes rationnelles européennes, ce commerce prendra un développement considérable, et Madagascar deviendra le grand fournisseur, non seulement de la Réunion et Maurice, mais surtout de l'Afrique du Sud.

Du recensement des troupeaux au 1er janvier 1904, il résulte que la population bovine était évaluée à cette époque à 2.776.632, soit une augmentatiou d'environ 435.000 têtes sur 1903. Ces chiffres ne sont cependant pas d'une exactitude absolue, étant donné l'impos-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

sibilité où se trouve l'administration de recenser la région Sud et Sud-Ouest.

Sur ce chiffre de 2.776.632, la part des indigènes était de 2.675.104 têtes. L'Européen ne peut, en effet, que se borner à acheter et à préparer l'animal, pour la vente, l'indigène seul pouvant faire l'élevage.

Quant aux autres animaux : moutons, porcs, équidés, animaux de basse-cour, ils sont susceptibles de grandes améliorations et d'un plus grand développement.

Le mouton, de qualité médiocre, sans laine, pourrait être amélioré. Des essais de croisement avec des moutons français sont faits dans ce sens et paraissent réussir.

Les porcs, très nombreux, surtout sur le Plateau Central, sont très appréciés dans l'Imérina et les Betsileo.

Les animaux de basse-cour se trouvent un peu partout et il est bien peu d'indigènes qui n'en possède ; mais la région du Sud-Ouest, la province de Tulear, particulièrement, paraît, vu son voisinage avec l'Afrique du Sud, devoir devenir un centre important d'élevage et d'exportation des volailles.

Enfin en ce qui concerne les équidés, ils n'existaient pour ainsi dire pas avant notre arrivée dans l'île, au moins en ce qui regarde les ânes et les mulets. Ces animaux peuvent cependant y rendre de très grands services ; les indigènes du Plateau Central l'ont très bien compris, aussi se sont-ils efforcés d'aider le gouvernement de la colonie au développement et à l'accroissement de la race chevaline spécialement.

Au 1er janvier 1904, le nombre de chevaux à Madagascar dépassait un millier sur lesquels 768 étaient la propriété des indigènes. Le nombre d'ânes et de mulets dépassait 1100, la majorité appartenant aux Européens.

Industries. — L'industrie indigène avait eu une période florissante de 1835 à 1860 avec Jean Laborde, mais à la mort de ce dernier, elle avait rapidement périclité, et aujourd'hui, devant la concurrence de l'industrie européenne, il est peu probable qu'elle arrive à prendre un nouvel essor. Tout au plus, arrivera-t-on à en empêcher la décadence absolue en la maintenant dans certaines spécialités du pays ou de consommation courante.

Parmi les principales de ces industries, on peut citer celle du

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

charbon de bois, qui trouvera dans le massif forestier de l'île un aliment inépuisable ; celle des chapeaux de paille fine qui aurait un écoulement facile en France ; de la dentelle, des rubans, des tissus, de soie et de coton, et de la tannerie.

L'industrie de la dentelle mérite une mention spéciale, les résultats acquis à ce jour permettant d'augurer heureusement de l'avenir.

Les dentellières indigènes, qui ont reçu les premières leçons des religieuses venues à Madagascar, montrent un réel talent d'imitation et apportent dans leur travail une grande habileté et un goût assez sûr et susceptible de développement.

Jusqu'en 1902, le fil était peu employé ; la femme malgache utilisait la soie ; bien que mal cardée et mal filée, elle donnait d'assez jolies dentelles mais sans résistance au lavage et à l'usage. A la suite de conseils, de kabary, d'expositions (la dernière du 21 au 23 mai 1903 à Tananarive, absolument remarquable), le Gouvernement Général ayant fait comprendre aux dentellières l'avantage du fil, celui-ci est depuis employé exclusivement.

Des dessins, des modèles provenant des fabricants de la métropole ont été fournis gratuitement, en 1904, aux dentellières. Les produits, transmis au Ministère des Colonies, intermédiaire officieux, en la circonstance, pour les faire connaître au commerce, provoquèrent, dès fin 1904, des commandes. Un débouché semble donc s'ouvrir à l'industrie dentellière malgache, il ne tiendra qu'à elle que les commandes se succèdent dans l'avenir. Il lui suffira d'exécuter fidèlement les ordres reçus et de les livrer scrupuleusement aux époques fixées.

Cependant nous ne croyons pas qu'il y ait lieu pour les députés des départements français où se travaille encore la dentelle, de s'émotionner outre mesure et de déposer une interpellation à la Chambre devant ce danger imminent pour l'industrie dentellière métropolitaine. Ils risqueraient de renouveler la séance, un peu ridicule pour les interpellateurs, où, sur un avis reçu de Madagascar, qu'une treille avait produit quelques mauvais raisins de table dans le jardin des Jésuites de Fianarantsoa, les députés des départements vinicoles du Midi demandèrent au ministre compétent de prendre toutes mesures pour fermer le marché français à cette concurrence déloyale que préparait à nos vins ceux de Madagascar.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

II

LA COLONISATION

Peuplement français et européen. — Lorsque la France prit possession de Madagascar en 1896, la population européenne s'élevait à environ 7 à 800 habitants. Ils étaient, pour la plupart, cantonnés dans les villes ; rares étaient ceux qui avaient pénétré dans l'intérieur des terres. Tamatave et Majunga occupaient la première place parmi les villes où l'élément civilisé s'était aggloméré. Dans la première, particulièrement, dominaient les créoles de la Réunion ; aujourd'hui encore, ils y représentent les deux tiers de la population. Cet avantage numérique et l'influence qui en résulte a su leur procurer, par le précieux intermédiaire des députés et sénateurs de l'île Bourbon, de sérieux avantages, aux dépens même quelquefois de l'intérêt général de la grande île.

A la suite de notre armée, des Européens vinrent s'établir, parmi lesquels un certain nombre de Français attirés par l'espoir de faire rapidement fortune. Mais l'insurrection arrêta ce mouvement et, au 31 décembre 1899, l'élément européen était représenté par 625 Français et 466 Européens ou assimilés.

A partir de 1900, époque où la tranquillité est complète dans l'île, sauf dans quelques régions du Sud, le mouvement s'accentue : les commerçants, les colons, les prospecteurs surtout, commencent à affluer. En décembre 1900, la population européenne s'élève à 1941 habitants se décomposant en : 1193 Français, 374 Anglais, 33 Allemands, 4 Américains et 338 de nationalités diverses.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Sur ce chiffre de 1941, 384 (dont 334 Français) étaient agriculteurs et 1158 étaient commerçants et industriels.

Du 1er janvier 1901 au 1er janvier 1903, nous faisons un bond considérable : de 1941 Européens, nous passons à plus de 9000. Dans ce chiffre les Français figurent pour près de 8000.

Enfin, au recensement du 1er janvier 1904, la population européenne atteint 10.637 dont 8228 Français. (Dans ce chiffre le corps d'occupation n'est pas compris). Depuis lors, ce chiffre n'a pas varié et, au recensement du 1er mai 1905, le nombre d'Européens est resté sensiblement le même. Il aurait plutôt légèrement diminué (10.435 Européens ou assimilés dont 8044 Français).

Les deux tableaux ci-dessous donnent, l'un la population des principales villes au 1er juillet 1904, l'autre la répartition, par profession, des Européens au 1er juin 1904, ce dernier emprunté à l'ouvrage si documenté de M. You.

1er. — Tableau de la population dans les principales villes au 1er juillet 1904

Ville	Français	Européens ou assimilés
Tananarive	1.345	232
Tamatave	2.455	743
Majunga	1 039	232
Diego-Suarez	985	398
Nossi-Bé	217	22
Mananjary	176	145
Fianarantsoa	98	49
Fort-Dauphin	97	49
Ambositra	75	12
Tuléar	70	59

2e Répartition des Européens par profession.

Professions	Nombre	Professions	Nombre
Assureurs	16	Bouchers	33
Agriculteurs	432	Boulangers-Pâtissiers	70
Architectes-Ingénieurs	7	Briquetiers-Fabricants de chaux	16
Avocats	25	Cabaretiers-Débitants	373
Banquiers	6	Charcutiers	18
Blanchisseurs	95		

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Professions	Nombre
Charpentiers - Menuisiers-Charrons	568
Chaudronniers	9
Cochers	8
Coiffeurs	36
Commerçants	719
Commissionnaires en marchandises	113
Cordonniers	29
Cuisiniers	22
Dessinateurs	1
Distillateurs	12
Ebénistes	1
Eleveurs	90
Employés de commerce	1176
Entrepreneurs de constructions	45
Entrepreneurs de transports	44
Exploitants forestiers	52
Exploitants de mines ou Prospecteurs	156
Fabricants de tabac, cigares, cigarettes	4
Fabricants d'eau gazeuse	22
» de glace	16
Fabricants de bière	2
Ferblantiers, Serruriers, Forgerons, Mécaniciens	270
Horlogers-Bijoutiers	45
Hôteliers-Restaurateurs	65
Imprimeurs, Relieurs, Libraires	10
Journaliers	190
Journalistes	5
Maçons, tailleurs de pierres	204
Manœuvres	129
Marchands ambulants	46
» de charbon	33
Médecins civils	8
Pêcheurs	33
Peintres et vitriers	44
Pharmaciens	5
Photographes	4
Préparateurs de vanille	8
Professeurs et Instituteurs libres	36
Stockenen	2
Tailleurs, Couturières, Modistes	83
Typographes	20

On voit que toutes les professions sont représentées, ou à peu près à Madagascar, mais il y a lieu de remarquer combien le nombre des agriculteurs (432) est faible par rapport à l'ensemble de la population européenne.

Le chiffre des employés s'explique par le grand nombre de maisons de la Métropole représentées ou ayant des succursales dans les grandes villes.

Le nombre assez important des prospecteurs (156) est à signaler ; ce nombre va d'ailleurs croissant chaque jour, surtout depuis les dernières découvertes de filons de quartz aurifères. Beaucoup d'Européens, aujourd'hui, abandonnent leur profession pour se faire prospecteurs ; le fameux placer Le Comte d'abord, le filon de Beforona ensuite, ont provoqué un véritable rush vers les terrains aurifères, et

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

nul doute, si des mesures intempestives et antilibérales ne viennent pas interrompre ce mouvement, que de nouvelles découvertes ne viennent étendre le bassin aurifère de Madagascar, et assurer à la grande île une source de revenus sans cesse grandissants.

Les mines, qu'elles soient d'or, ou même simplement de houille, de plomb, de fer ou autres métaux, jouent dans le développement d'une jeune colonie, un rôle qui ne peut être égalé — au moins par la rapidité — par aucune autre production. Elles permettent, par les richesses que l'on en extrait, de construire rapidement routes, chemins de fer, ports, et fournissent à ces derniers, un trafic continu et abondant.

Parallèlement se créent des industries nouvelles, s'ouvrent des commerces, et l'agriculture, dont le rôle est d'alimenter tous les travailleurs qu'amène cette naissance industrielle d'un pays, est celle, en définitive, qui profitera le plus, dans l'avenir, de la découverte de ces richesses du sous-sol.

N'avons-nous pas dans la Tunisie, un remarquable exemple de ce que peuvent faire, pour une jeune colonie, la découverte de mines? En dix ans, les mines de plomb, de calamine et surtout les phosphates ont plus fait, sans sacrifices pécuniaires, pour le développement de cette colonie de protectorat, que vingt-cinq ans d'efforts pour amener à fixer quelques centaines de familles françaises.

Il en sera de même pour Madagascar, colonie d'exploitation et non de peuplement, même sur le Plateau central, si, comme nous le disions, l'État ou les financiers ne viennent pas arrêter le mouvement et l'élan créé par la découverte des filons aurifères.

Extension des concessions. — Le régime des concessions de terre, réglé par l'arrêté du 2 novembre 1896 succédant à la loi malgache, a été organisé sur de nouvelles bases par l'arrêté du 10 février 1899. Ce dernier a été confirmé par le décret du 3 juillet 1904, réglementant le régime domanial à Madagascar.

Les stipulations indiquant les conditions dans lesquelles s'obtient une concession de terre à Madagascar sont les suivantes : les terres du domaine peuvent être concédées par voie de vente, de location ou à titre gratuit. Les concessions *par voie de vente* sont accordées au prix minimum de 2 francs par hectare, dans les régions de l'Ouest et du Nord, et de 5 francs par hectare, sur la côte Est et dans le Haut

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Pays. Les *locations* sont consenties par baux renouvelables de quinze ans au maximum, prix minimum, payable d'avance, de 0 fr. 20 par hectare et par an, dans les régions de l'Ouest et du Nord, et de 0 fr. 50 sur la côte Est et dans le Haut Pays. Pendant la durée de son bail, le locataire d'une terre a le droit de préemption pour l'acquérir aux prix indiqués ci-dessus. Les concessions *gratuites* sont exclusivement réservées aux citoyens français ; leur superficie maxima est de 100 hectares et la même personne ne peut en obtenir qu'une seule. Toute concession située dans la zone du chemin de fer de Tananarive à Tamatave (zone déterminée par deux lignes parallèles à l'axe de la voie et distantes chacune de 15 kilomètres dudit axe) ne peut être obtenue qu'après mise en adjudication.

Toute personne qui désire une concession de terre domaniale, résidant à Madagascar ou dûment représentée, doit adresser au chef de la province une demande dans laquelle elle spécifie l'étendue de terre qui lui est nécessaire et les limites du lot qu'elle a choisi, et consigne, entre ses mains, s'il s'agit d'une concession à titre onéreux, le prix correspondant à la superficie demandée. Cependant, si le demandeur est français, le prix de la concession sera versé, moitié lors de la délivrance du titre d'occupation provisoire, moitié lors de la remise du titre définitif.

Le chef de la province fait lever, au frais du demandeur, le plan de la concession sollicitée et lui délivre ensuite après enquête et s'il est français, un titre provisoire ou de bail amiable. Si le demandeur est étranger, le titre est remis par le Gouverneur Général.

Le titulaire d'un titre d'occupation provisoire est tenu, sous peine de déchéance, de former sur son lot un commencement d'exploitation ou d'établissement dans le délai de six mois à dater de la délivrance du titre provisoire et de résider sur sa concession ou d'y avoir un représentant.

Le titre d'occupation provisoire est remplacé par un titre définitif de propriété, délivré par le Gouverneur Général en Conseil d'Administration, après justification d'une installation sur le lot en rapport avec l'étendue de ce lot, de la mise en valeur des terrains et de l'accomplissement, dans un délai de trois ans au maximum, des formalités d'immatriculation que l'intéressé doit provoquer et dont les frais restent à sa charge.

Toutefois des concessions dont la superficie ne saurait, en aucun

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

cas, être inférieure à 50 hectares d'un seul tenant, peuvent être accordées sans conditions d'installation et de mise en valeur, aussitôt après l'accomplissement des formalités d'immatriculation, au prix minimum de 100 francs l'hectare, dans les régions de l'Ouest et du Nord et de 150 francs sur la côte Est et dans le Haut Pays. Dans ce cas, la prise de possession ne peut avoir lieu qu'après versement intégral du prix d'achat et après obtention du titre de vente.

Les concessions d'une superficie supérieure à 10.000 hectares font l'objet de contrats spéciaux avec cahier des charges soumis à l'approbation du ministre des Colonies.

Il y a lieu, enfin, d'ajouter qu'un arrêté du 23 juillet 1903 autorisant et réglementant les cultures sous bois, a été pris dans le but de favoriser le développement de la culture de certaines plantes tropicales exigeant pour vivre dans de bonnes conditions, un abri, les protégeant contre les vents et l'intensité du soleil.

En vertu de cet arrêté, le Gouverneur général loue des parcelles de forêt, d'une étendue de 1000 hectares au maximum à toute personne solvable ou à toute société constituée qui s'engage à entreprendre des cultures compatibles avec le maintien de l'état boisé. La durée du bail est de 30 ans, renouvelable jusqu'à 90 ans.

Ce dernier arrêté modifie avantageusement une situation fort préjudicable à ceux qui désiraient pratiquer les cultures sous bois. Jusqu'alors ceux-ci étaient dans l'obligation de créer d'abord l'abri, avant de procéder aux premiers semis, d'où préjudice considérable, se traduisant par une perte de temps et d'argent. Désormais l'autorisation, pour le locataire, d'aménager des parcelles de forêt, le fera bénéficier, à la fois, d'un abri naturel et d'un sol riche et d'une puissance fertilisante considérable.

État des concessions. — De novembre 1896 à fin 1897, 219 concessions représentant 149.000 hectares avaient été allouées ; en 1898 ce chiffre s'élevait à 350, mais pour une contenance de 58.000 hectares seulement. Au 31 décembre 1899 il était monté à 945 pour 85.370 hectares, pour atteindre au 1er janvier 1904, 4.690 représentant 151.640 hectares.

Il est intéressant de remarquer combien les progrès de la colonisation ont été rapides en quatre années. De 1.022 concessions délivrées à divers titres, fin 1899, la situation était passée à 4.690 au 1er janvier

1904, soit, de 101.009 hectares à 151.640, sans tenir compte des concessions supérieures à 10.000 hectares. Le nombre d'hectares ne semble pas avoir augmenté en rapport avec le nombre des concessionnaires; la raison en est que c'est la petite colonisation seule qui s'est portée vers l'exploitation des terres de la colonie, et particulièrement sur les côtes Est. Le mouvement était à signaler, car la prospérité agricole de Madagascar viendra beaucoup plus du petit colon disposant d'un capital suffisant pour mettre en valeur immédiatement sa concession, que des grandes compagnies. Celles-ci, au capital social insuffisant pour les concessions accordées, souvent aux trois quarts absorbé par les frais généraux ou les apports, avant la mise en exploitation, et ayant pour la plupart à leur tête des spéculateurs et non des hommes connaissant le pays et ses habitants, voient leurs affaires rapidement péricliter en attendant la déconfiture à plus ou moins brève échéance.

Main-d'œuvre. — Comme dans toutes les colonies des tropiques, mais avec une acuité peut-être encore plus grande, le problème de la main-d'œuvre s'est posé à Madagascar dès notre installation dans l'île. La nécessité immédiate de recruter les travailleurs qu'exigeaient les services publics montra, dès le début, les difficultés auxquelles allait se heurter l'Administration: mauvais vouloir des indigènes, paresse invétérée et enfin et surtout, faible densité de la population, particulièrement dans les régions où le besoin de bras se faisait alors le plus vivement sentir, par suite de la nécessité d'y construire des routes, c'est-à-dire sur le parcours de Tamatave et de Majunga à Tananarive et dans les régions Est et Ouest. L'abolition de l'esclavage, mesure beaucoup trop brusque et accomplie sans transition au moment où sévissait une crise économique, doublée d'une insurrection, n'avait fait qu'ajouter aux difficultés dans lesquelles se débattait le Gouvernement Général.

Régime des prestations. — Par arrêté du 21 octobre 1896, modifié par celui du 19 janvier 1897, l'ancienne corvée appliquée arbitrairement sous le régime hova, fut rétablie, mais régularisée, sous le nom de régime des prestations. Tout indigène de 16 à 60 ans, était soumis à cinquante jours de prestation locale, par an, rachetables dans certains cas et sous certaines conditions. Le prestataire avait droit à une indemnité journalière de vivres de 20 centimes. C'est cette

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

main-d'œuvre qui fut utilisée, d'abord au ravitaillement du corps d'occupation, puis aux grands travaux, comme la construction de la route de l'Est et de l'Ouest. Mais peu à peu, le système de recrutement local, base équitable du régime des prestations, se relâcha et l'Administration fut amenée a recruter la main-d'œuvre qui lui était nécessaire là où elle se trouvait être la plus abondante, c'est-à-dire en Imerina et dans le Betsileo. Les populations du Plateau Central en arrivèrent donc à supporter tout le poids de cet impôt.

A côté du régime de prestation, pour engager l'indigène à louer ses services au colon et faciliter ainsi le développement de la colonie, on avait créé le contrat d'engagement, le système de la contrainte de 1896 n'ayant donné que des résultats insuffisants. A ceux qui louaient leurs services à un établissement ou à un colon français, étaient accordées l'exemption de la prestation et l'exonération du service militaire. Ces avantages amenèrent immédiatement un grand nombre d'engagés chez nos colons, mais les abus ne tardèrent pas à se révéler. Des colons peu scrupuleux n'hésitèrent pas à passer des contrats fictifs avec les indigènes, désireux de se soustraire aux obligations de la prestation et du service militaire. Ces abus furent tels qu'ils amenèrent le Gouvernement Général à supprimer, par arrêté du 31 décembre 1898, les avantages accordés aux engagés. Dans l'intérêt de la colonie, des mesures s'imposaient donc, tant au point de vue du régime public que du régime privé. Elles aboutirent à deux réformes importantes : suppression de la prestation et création de l'office du travail (arrêté du 31 décembre 1900 et 1er janvier 1901).

Suppression de la prestation. — La suppression de la prestation était une mesure d'une grande importance ; elle transformait profondément la condition des indigènes, modifiait le régime économique de la colonie et l'acheminait vers la liberté absolue du travail.

Le Malgache, à notre contact, s'était peu à peu transformé, et était devenu tout autre qu'au lendemain de la conquête. « Plus instruit, possédant plus de besoins, il semblait pouvoir être admis au travail libre, en usant de la faculté de pouvoir engager ses services à son gré, suivant la loi économique de l'offre et de la demande et sans avoir à subir, de qui que ce soit, obligation ou contrainte. » Cette réforme produisit dans la population indigène, particulièrement sur le Plateau Central, une impression des plus favorables. Le Gouvernement

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

de la colonie, pour remplacer la prestation dut cependant prendre des mesures fiscales, le mettant à même de subvenir à l'exécution des travaux publics qui ne devaient plus se faire que par une main-d'œuvre payée et librement recrutée. Les taxes de capitation, qui s'élevaient à 5 francs pour chaque indigène du sexe masculin, à partir de l'âge de 16 ans, furent portées, suivant la situation économique des circonscriptions, aux taux de 10, 15, 20 et 30 francs, la taxe la plus élevée frappant la population de Tananarive, où l'aisance était générale.

Une des conséquences immédiates de la suppression de la prestation fut, en dehors de la disparition des abus, qui faisaient retomber le poids de cet impôt toujours sur les mêmes, c'est-à-dire sur les indigènes du Plateau Central, le relèvement des salaires.

Les indigènes employés à la construction de la route de l'Est touchaient désormais : 100 grammes de riz, plus une ration de viande, deux fois par semaine, et 0 fr. 50, 0 fr. 70 et 1 franc par jour, suivant qu'ils fournissaient un, deux ou trois mois de travail. Ceux de la route Ouest, dont on avait à vaincre la répugnance à venir travailler dans les régions réputées malsaines touchaient, en espèces, jusqu'à 1 fr. 50 et 2 francs par jour. Or, dans les deux cas, si on se le rappelle, sous le régime des prestations, le salaire était fixé à 0 fr. 20, l'administration se chargeant de la nourriture. Ces simples faits démontrent complètement les résultats et les progrès immédiats amenés par la réforme du 31 décembre 1900.

Office du travail. — Pour répondre aux craintes des colons, qui, dans la suppression des prestations, voyaient, pour l'avenir, le manque de main-d'œuvre, le Gouvernement de la Colonie créa un office du travail. Le but de cet office était précisément de faciliter le recrutement de toute main-d'œuvre, locale ou étrangère, par l'intermédiaire de l'Administration ; de faire connaître, hors de Madagascar, les ressources de la Colonie pour faciliter l'installation des colons et assurer des débouchés avantageux aux productions du pays. Le rôle de l'office était également d'assurer l'exécution des contrats d'engagement du travail soumis au visa de l'Administration. Dans cet ordre d'idée, un arrêté du 17 mars 1901, instituait une sanction spéciale pouvant provoquer, en cas d'inexécution de clauses du contrat, l'application de peines variant de 1 franc à 15 francs d'amende et de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

1 à 15 jours d'emprisonnement. Mais pour inciter les indigènes à s'engager dans les conditions de cet arrêté, alors qu'il n'y avait plus comme avantages, l'exemption de la prestation et du service militaire, le Gouverneur Général recommandait aux fonctionnaires de ne viser les contrats d'engagements que si le salaire alloué était suffisant pour assurer l'existence de l'employé.

Durant l'année 1901, qui suivit l'application du nouveau régime, le nombre d'indigènes engagés en vue de contrats visés par l'administration s'éleva à 64.680 dont 23.292 pour la seule province de Tananarive. Depuis, ce nombre diminue d'importance. Au 1er janvier 1904, il ne s'élevait plus qu'à 36.205, ce qui semble prouver qu'une entente et une confiance chaque jour plus grande s'établit entre employeurs et employés.

Modifiant la législation au fur et à mesure que cette évolution se produit, le général Gallieni, par arrêté du 1er janvier 1905, a supprimé le visa administratif pour les contrats des employés indigènes. Le dernier pas est franchi ; désormais, c'est la liberté du travail, c'est le droit commun. Ainsi disparaîtront les derniers abus provenant soit du fait des Européens, profitant de l'ignorance des indigènes pour peser sur eux à l'aide du visa, soit du fait des indigènes s'imaginant que le visa administratif leur donnait, sauf vis-à-vis de leur employeur, une immunité quasi-complète envers les fonctionnaires indigènes, ce qui amenait des difficultés fréquentes et sans cesse renouvelées.

Les meilleurs règlements sont malheureusement insuffisants pour faire comprendre aux indigènes les avantages et la nécessité du travail. La paresse des Malgaches — hormis toujours ceux du Plateau Central — est le plus sérieux obstacle à vaincre pour résoudre le problème de la main-d'œuvre à Madagascar. Développons chez eux l'intérêt personnel et le goût du bien-être dont ils nous voient jouir, et nous verrons alors se former chez eux, peu à peu, l'idée de travail. Ils travailleront d'abord pour s'offrir une fantaisie, puis pour acquérir un peu de confortable relatif, et enfin le besoin s'étant créé, ils travailleront pour conserver ce bien-être que nous leur aurons presque imposé, en attendant de travailler pour l'augmenter. Mais c'est là une œuvre de longue haleine et seules les années pourront y apporter une solution. Un remède plus rapide s'imposait. On essaya l'introduction de la main-d'œuvre étrangère, chinoise particulièrement: les résultats furent mauvais. Le recrutement déplorable, effectué parmi des

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

hommes débilités, joueurs, buveurs, abusant de l'opium, la plupart vagabonds ou anciens pirates, donna, peu de temps après leur débarquement, une mortalité qui atteignit jusqu'à 45 o/o. Les Italiens que l'on tenta d'introduire au début de la construction du chemin de fer, se mirent en grève immédiatement ; il fallut les rembarquer et les réexpédier chez eux. Force fut donc de se rejeter sur la main-d'œuvre Malgache, et de faire parmi les peuplades composant les habitants de la grande île une sélection suivant leur degré de civilisation. La période qui s'est écoulée de 1900 à 1905 montre, par les travaux accomplis ou en cours, que c'est vers cette main-d'œuvre locale que doivent se tourner nos efforts et toute notre sollicitude, car elle a montré qu'elle est susceptible de s'améliorer et d'augmenter avec le temps.

Abondance et valeur de la main-d'œuvre. — C'est sur le Plateau Central, étant donné la densité de la population, son intelligence et sa faculté d'assimilation, que l'on trouve le plus facilement les travailleurs nécessaires. — Les salaires y varient de 1 franc à 1 fr. 50 pour les manœuvres ; de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 pour les ouvriers et de 0 fr. 40 à 0 fr. 60 pour les travailleurs agricoles. Dans la région Est, les travailleurs peu nombreux, sont paresseux et insouciants, abandonnant le travail suivant leur caprice, une fois les impôts payés ou un désir satisfait. Certains, comme les Antaimoros, ont des goûts nomades, qui sont encore un obstacle au recrutement pour le colon, toujours incertain sur la fixité de son personnel. Ces goûts ont cependant permis, de concert avec les Betsimisaraka, de les amener sur les chantiers du chemin de fer. Les salaires (1) dans cette région sont assez bas : 15 francs par mois et le riz, dans la province d'Andevorante; 10 à 15 francs, dans celle de Fenerive. Dans les provinces du Nord et Ouest, le recrutement devient très difficile. D'une paresse incurable, les Sakalaves considèrent le travail comme déshonorant, et ne veulent contracter aucun engagement ; seuls les Makoas, anciens esclaves, seraient d'excellents ouvriers, mais ils préfèrent, pour la plupart, rester sur les terrains dont ils sont propriétaires et les exploiter. Aussi la solution de la main-d'œuvre prend-elle un degré tout particulier d'acuité sur des points comme Majunga et Nossi-Bé.

(1) Exception faite des prix payés par le génie pour le chemin de fer (1 franc les manœuvres jusqu'à 3 fr. 50 les ouvriers de spécialités).

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Malgré cette pénurie de bras, les salaires sont cependant relativement assez bas : à Majunga, à Diégo-Suarez, à Nossi-Bé, les manœuvres se paient 1 fr. 50 ; seuls les spécialistes touchent des salaires allant de 2 fr. 50 jusqu'à 5 francs. Il y a lieu de signaler la façon pratique dont un colon d'Analalava, M. Mathieu, a résolu, en ce qui le concerne, le problème de la main-d'œuvre : il a autorisé cent familles à s'installer sur sa concession ; chacun des chefs de famille cultive et transforme en rizières pour son propre compte le terrain qui lui a été attribué. En échange de ces avantages, les indigènes s'engagent à travailler pour lui une dizaine de jours par mois, moyennant un salaire journalier de 0 fr. 60. Cet essai, a été, paraît-il, couronné d'un plein succès. Il y a peut-être là une indication utile pour les autres colons de l'île.

Quant au peuplades du Sud, il est impossible en leur état actuel de civilisation et de quasi insoumission, de songer à y recruter une main-d'œuvre quelconque. Seule la région de Fort-Dauphin trouve chez ces Antaimoro nomades, dont nous parlions plus haut, des ouvriers en nombre suffisant. Les salaires sont à peu près les mêmes que dans la région Est, c'est-à-dire 15 francs par mois et le riz.

L'Administration, comme le colon, éprouvent donc à Madagascar, d'une façon générale, de sérieuses difficultés à recruter le personnel qui leur est nécessaire. Si à l'heure actuelle, il y a des résultats importants acquis, c'est à la prévoyance et à la sage administration du général Gallieni que la colonie en est redevable. Par sa réglementation des conditions d'émigration des indigènes (arrêté du 6 mai 1903), il a montré sa préoccupation de conserver dans l'île la main-d'œuvre, déjà si peu abondante, et que le Transvaal cherchait à attirer pour l'exploitation de ses mines. Par le développement qu'il a donné à l'Assistance Médicale, il a montré sa ferme volonté de lutter contre les maladies et la mortalité infantile. « Tout l'avenir de notre colonisation, disait le général dans ses instructions du 15 juin 1898, dépend de l'accroissement de la race à Madagascar .» Lorsqu'elle sera suffisamment nombreuse, le peuple malgache, arrivé à un degré de civilisation suffisamment avancé, aura compris la nécessité de travailler ; l'action de notre enseignement pratique et professionnel, propagé peu à peu, dans toute l'île, aura porté ses fruits ; le problème de la main-d'œuvre sera résolu. Puisse cet heureux moment être le plus proche possible, l'avenir de la colonie en dépend.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Cultures. — Nous allons examiner les principales cultures de la grande île, en exploitation à l'heure actuelle, ou susceptibles d'être entreprises, laissant, pour le moment, de côté, les plantes forestières que nous étudierons dans un des chapitres suivants.

Cultures alimentaires. — Parmi les principales cultures, le riz est celle qu'il y a lieu de citer en première ligne. Il forme dans presque toute l'île la base de l'alimentation indigène. Il se cultive sous deux formes : riz de marais et riz de montagne. La première est de beaucoup la meilleure et est celle appelée au plus grand développement. La seconde, que les indigènes cultivent, en incendiant, chaque année, des parcelles de bois, doit non seulement ne pas être encouragée, mais semble même appelée à disparaître au fur et à mesure que les voies de communication permettront l'exportation du riz de marais dans toutes les régions de l'île. Le plateau central est la région particulièrement la plus propice, par ses marais, au développement de la culture du riz. Poussés et encouragés par l'Administration, les indigènes donnent chaque jour une plus grande extension à cette culture. Dans la seule province de l'Imérina Centrale, ce rendement a atteint en 1903 près de 1.300.000 hectolitres (exactement 1.287.713) se répartissant entre les trois districts de la façon suivante :

District de l'Avaradrano-Marovatana.....	837.825	hectolitres
» de l'Imamo	266.000	»
» de Vakinisisaony.....	183.888	»

La plus grande partie est consommée sur place, le surplus se dirige sur la capitale et jusqu'à Mahatsara, par la route de l'Est, en attendant de descendre jusqu'à la côte. Mais l'essor économique de cette denrée est lié à la substitution du pilon, qui livre au maximum 25 kilos de riz blanc dans une journée, par un traitement mécanique ou tout au moins par des moulins à bras. Les chutes d'eau, si nombreuses dans la région, notamment celle de la Sisaony à Andramasina, de l'Andromba à Amboasary, de l'Andranobe près de Mahitsy, rendront faciles et peu coûteuses des installations d'usines à décortiquer le riz. Le 10 février 1904 a été inauguré à Tendro, au sud-ouest de Tananarive, sur les bords de l'Ikopa, dans sa partie navigable, l'importante décortiquerie de M. Léon Suberbie, la première de ce genre créé à Madagascar. La force est fournie à

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

l'usine par une des chutes de l'Ikopa (Fiharantsana) et lui est amenée de l'usine motrice à l'aide de câbles. Tout fonctionne à l'électricité. Installée dans une région qui produit, à l'heure actuelle, environ 30.000 tonnes de riz, elle aura un aliment considérable qui se développera parallèlement à l'extension des rizières, par l'amélioration des travaux d'irrigation et leur extension aux terrains laissés en friche. Le débouché de ses produits, assuré déjà par la consommation de la capitale et des provinces voisines, s'agrandira encore le jour prochain où la locomotive arrivera à Tananarive.

Une usine analogue vient d'être fondée à Majunga par MM. Payet et Fabre de Rieunègre, et deux autres sont sur le point d'être établies, l'une en Imérina, par M. Cochard, et l'autre à Marovoay, par MM. Guilgot et Richardot ; celle-ci fonctionnera au moyen d'un moteur de 50 chevaux et sera éclairée à l'électricité. Elle paraît appelée à prospérer, si l'on considère que Marovoay a exporté, en 1904, 834 tonnes de riz pilé par les indigènes. Il existe aussi près de Majunga, à Amboaniho, la rizerie de la Compagnie occidentale de Madagascar, qui produit environ 3 tonnes et demie de riz blanc en douze heures. A signaler, enfin, la décortiquerie de la Compagnie coloniale française d'élevage et d'alimentation à Diego-Suarez, et les usines de Marosika (province des Betsimisaraka du Sud) et de Mananjary.

Pour encourager, d'une façon plus efficace encore, cette culture du riz, le général Gallieni a modifié, au début de l'année 1905, l'impôt sur les rizières. Ces modifications — qui dans certains cas vont jusqu'à la suppression — s'appliquent aussi bien aux terrains cultivés qu'aux cultivateurs eux-mêmes, à leurs maisons d'habitation et aux animaux qu'ils possèdent. Ils pourront même, en cas de nécessité, acquitter leurs impôts en nature. Ces encouragements ne peuvent avoir que les meilleurs résultats dans les régions où la culture du riz existe déjà, et ne pourront qu'inciter les indigènes des autres régions de l'île à se livrer à cette culture rémunératrice.

Au 1er janvier 1901, il y avait 307.416 hectares cultivés en riz, représentant en poids une production de 328.642 tonnes ; au 1er janvier 1904, la surface cultivée s'élevait à 366.535 hectares, représentant plus de 400.000 tonnes de riz.

Manioc, patates et autres. — A côté du riz, les indigènes cultivent dans les terres moins fertiles, le manioc, les patates, le mil, surtout

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

dans la zone Sud, ou zone cactée, qui manque d'eau ; la pomme de terre sur les hauts plateaux, et la plupart des légumes dont certains, comme les pois du Cap, dans la région de Tulear, commencent à devenir un article d'exportation vers l'Afrique du Sud où ils sont très recherchés. Parmi ces cultures, le manioc paraît être une de celles qu'il y aurait le plus grand intérêt à développer. Sa fécule aurait des débouchés nombreux et rémunérateurs :

1° Le tapioca, dont la consommation annuelle en France est d'environ 2.000 tonnes, dont 1.000 sont fournies par Penang et le Brésil ; 2° les colles, la papeterie, la savonnerie, les pâtes alimentaires ; 3° fabrique de produits gommeux (dextrines et amidons grillés) ; 4° glucoserie ; 5° distillerie et fabrique de levure. Ces quatre derniers débouchés consomment, en France, annuellement, 75 mille tonnes de matières amylacées de toutes espèces (fécule de pomme de terre, (50.000 tonnes à elle seule), amidon de blé, de maïs, de riz, arrowroot, manioc). La fécule de manioc s'obtenant à l'état très pur et d'une blancheur parfaite, et dont le rendement est, de plus, bien supérieur à la fécule de pomme de terre, pourrait arriver non seulement à la concurrencer, mais à l'emporter sur cette dernière. Il y a donc intérêt à favoriser une culture assurée d'un débouché important, dont le rendement est immédiat et qui nécessite des capitaux peu élevés.

Au 1er janvier 1901, 57.293 hectares seulement étaient cultivés en manioc ; au 1er janvier 1904, ce chiffre s'élevait à 131.382 représentant environ 700.000 tonnes de marchandises.

Cultures riches. — A côté de ces cultures alimentaires que les indigènes suffisent à produire, se placent les cultures riches que les Européens doivent rechercher de préférence, étant les seules qui puissent donner un revenu suffisant aux capitaux qu'ils y auront affectés.

Les quatre principales de ces cultures sont le cacao, le café, la canne à sucre et la vanille.

Cacao. — La culture du cacaoyer n'a réellement commencé qu'en 1896 ; elle exige trop de soins et une mise de fonds trop considérables pour que les indigènes puissent s'y adonner. Depuis lors, elle se développe chaque jour. Les régions les plus propices sont celles allant de Mananjary à Antalaha, celle de Vatomandry, et particuliè-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

rement les provinces de Tamatave, de Fenerive, de Maroantsetra, ainsi que le Sud de celle de Vohemar. Les cacaos exportés sont bien préparés et de belle qualité ; la région seule de Tamatave, sur une exportation totale de près de 44 tonnes en a fourni 18. Si la période d'attente, avant que la plante commence à donner un bénéfice, est assez longue (5 à 6 ans), en revanche les fluctuations sur les cours sont beaucoup moindres par exemple que sur la vanille, et un large débouché est assuré en France aux cacaos.

Café. — Il existe à Madagascar deux sortes de caféiers : le Libéria (café à grandes feuilles) et l'Arabica (café à petites feuilles). Le café Libéria est celui qui a réussi le mieux (réussite des plus modestes), particulièrement sur la côte Est, dans les provinces de Manajary, Mahanoro, Vatomandry, Tamatave, Sainte-Marie-de-Madagascar et Farafangana. Il a essayé de remplacer, mais sans succès, dans celle de Nossi-Bé, le café Arabica, à petites feuilles, qu'une maladie, « l'Hemileix vastatrix », avait complètement détruit. Le Libéria ne pousse bien qu'à une faible altitude; l'Arabica, au contraire, paraît ne se plaire qu'entre 500 et 600 mètres. Mais le premier, seul, est cultivé sur une assez grande échelle. En 1901, la superficie cultivée était de 1.300 hectares ayant donné une récolte de 50.000 kilogrammes. Elle était de près de 1.900 en 1904. Malheureusement cette espèce est peu estimée en Europe. Aussi la direction de l'Agriculture s'efforce-t-elle de rechercher une bonne qualité en hybridant le café d'Arabie avec celui de Libéria. Lorsque l'on possédera cet hybride, il est à espérer que la culture du café prendra toute l'importance qu'elle est en droit d'acquérir à Madagascar.

Canne à sucre. — Cette culture, plus facile et d'attente moins longue que le cacao, le café et la vanille, était déjà pratiquée par les indigènes avant notre arrivée. Ils en tiraient du rhum et du tafia de mauvaise qualité avec lesquels ils se livraient à leur passion favorite : la boisson. Il y avait autrefois 15 distilleries à Nossi-Bé, réduites aujourd'hui à trois. La région de Tamatave et de Vatomandry, paraît convenir à cette plante. Des essais, suivis de succès, ont été tentés dans la province de Diego-Suarez où la Société d'Antongombato a installé une distillerie pour la fabrication du rhum. Au 1er janvier 1904, il y avait plus de 15.000 hectares plantés en canne à sucre. Sur ce chiffre, la culture indigène entrait pour 14.000 hectares.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Vanille. — Connue depuis longtemps, cette culture, comme celle du cacao, a surtout pris un grand développement depuis 1896. Malgré les aléas considérables qu'elle comporte, cette exploitation tente de nombreux colons, la période d'attente étant courte et les bénéfices élevés. On trouve la vanille dans la plus grande partie de la côte Est et dans le Nord-Ouest de l'île, le climat lui convenant parfaitement. Les régions où elle donne les meilleurs résultats sont celles de : Vatomandry, Maroantsetra, Antalaha et de Nossi-Bé. Dans cette dernière région, elle a remplacé en grande partie la culture du caféier. La vanille de Madagascar est très appréciée, en France et à Hambourg, par sa belle qualité. On estime que la production qui était de 11.965 kilogrammes en 1902 atteindra, lorsque les vanilleries existantes seront en plein rapport, c'est-à-dire, vers 1908 ou 1909, le chiffre de 30 à 35.000 kilogrammes. Il semble donc que ce soit là une source nouvelle de richesse pour l'avenir de Madagascar.

Au 1er janvier 1904, près de 1400 hectares étaient plantés en vanille.

Caoutchouc. — Les nombreux débouchés ouverts par l'industrie et le commerce moderne et particulièrement les besoins créés par le développement considérable de l'automobilisme font, depuis quelques années, du caoutchouc une matière première des plus importantes par sa valeur propre et par ses nombreux emplois. La France, à la tête de l'industrie de l'automobile, a, en outre, l'heureuse fortune de posséder des colonies à lianes et à arbres à caoutchouc. Madagascar est une de celles qui possède les meilleures espèces. Sur les côtes Est et Ouest ce sont les Landolphia ; dans le Sud, les Landolphia, les Mascarenhasia et surtout l'Intisy ou Euphorbia Intisy. Récemment dans la région Nord-Ouest, dans l'Ambogo, on a découvert une nouvelle plante à caoutchouc extrêmement riche, plus riche que l'Euphorbia Intisy. Les Sakalaves qui la vendent sur le marché de Soalala l'appellent *pirahazo*. L'arbre atteint plus de 12 mètres de hauteur. Ce caoutchouc examiné par M. Jumelle, contient, brut, 89 o/o de caoutchouc vrai, 9 o/o de résine, et des traces de substances minérales.

La coagulation du lait pirahazo se produit très facilement par l'ébullition ; elle est donc plus simple que celle des laits de Landolphia qui nécessitent la présence d'un réactif. Un litre de lait renferme au moins 320 grammes de caoutchouc, teneur supérieure, à celle de tous

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

les autres arbres et lianes de Madagascar. La récolte se fait par incision; elle ne nécessite donc pas l'abatage comme le pratiquent le plus souvent les indigènes pour les Landolphia ou l'Intisy. Les procédés d'exploitation des lianes usités jusqu'à ces derniers temps étaient d'ailleurs imparfaits, tout le caoutchouc enfermé dans la plante n'était pas entraîné, en même temps que le latex; l'écorce en conservait une certaine quantité qui était forcément abandonnée. Par un traitement mécanique, consistant en un broyage au pilonage de l'écorce, à l'eau chaude, on est arrivé à extraire très facilement le caoutchouc enfermé dans l'écorce. Le rendement est de deux fois et demie à trois fois plus fort, que celui obtenu par coagulation du latex. Il y a donc intérêt à développer la culture des lianes à laquelle s'adapte le plus facilement ce procédé. Dans ce but le général Galliéni a pris une décision établissant une réserve forestière de 5.000 hectares dans la région d'Analamazoatra, pour procéder à des expériences en vue de la multiplication des lianes et à guider, ainsi, les colons désireux de s'adonner à cette culture appelée à un grand avenir.

Le caoutchouc de Madagascar est exporté pour la plus grande partie, à Hambourg et à Bordeaux, quelque peu à Liverpool. En 1896 le chiffre d'exportation s'élevait à 1.325.329 francs; en 1899, il passait à 2.213.149 francs; en 1902, il tombait à 545.630, par suite de la dépréciation par fraudes des indigènes Elles ont été réprimées sévèrement et en 1904 l'exportation atteignait 3.842.106 francs.

Cocotier. — Parmi les cultures sur lesquelles, dans ces dernières années, le général Gallieni s'est efforcé d'attirer l'attention des colons, et d'encourager les indigènes, il faut signaler le *cocotier*. Cette culture est appelée à un grand avenir à Madagascar par les nombreuses applications dont est susceptible cette essence : le bois sert à la fabrication des cases, les feuilles servent à en former les parois, le cœur ou chou palmiste est un mets recherché, l'eau du fruit ou lait de coco est une boisson agréable et rafraîchissante, le noyau du fruit peut se transformer en ustensile de ménage. La bourre extérieure de la noix sert à la confection de cordages et de fils, très résistants à l'humidité, enfin et *surtout* l'amande du fruit donne le *coprah* qui sert pour la fabrication de l'huile, du savon et du beurre de coco. Quant à l'amande, réduite à l'état de farine, elle est employée en pâtisserie. Par cette énumération, on comprendra les efforts faits, et les mesures prises,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

par le général Gallieni, pour développer cette culture qui trouverait, ne fusse qu'à Marseille, un débouché assuré. Par arrêté du 21 décembre 1900, le général Gallieni a créé à Vohidrotra, près de Tamatave, une cocoterie pour essais d'acclimatation des plus belles variétés de Ceylan, des Seychelles et de Zanzibar.

Un arrêté du 11 mars 1902, décidait la création de cocoteries indigènes sur le territoire Sakalave et stipulait les mesures suivantes à prendre pour encourager la culture du cocotier : 1° choix de terrains domaniaux pour être affectés à la culture du cocotier ; 2° une partie de ces terrains consacrés à l'établissement d'une pépinière ; 3° abandon aux villages, pendant vingt-neuf ans, pouvant être renouvelés, de l'usufruit des terrains qu'ils auront mis en culture, à charge d'entretenir les cocoteries ; 4° primes accordées aux villages qui se feront remarquer par les soins donnés aux pépinières et aux plantations. Enfin, par arrêté du 28 novembre 1902, ces décisions ont été étendues au versant oriental de l'île, en y ajoutant une prime aux autorités indigènes pour les intéresser au développement de la culture du cocotier.

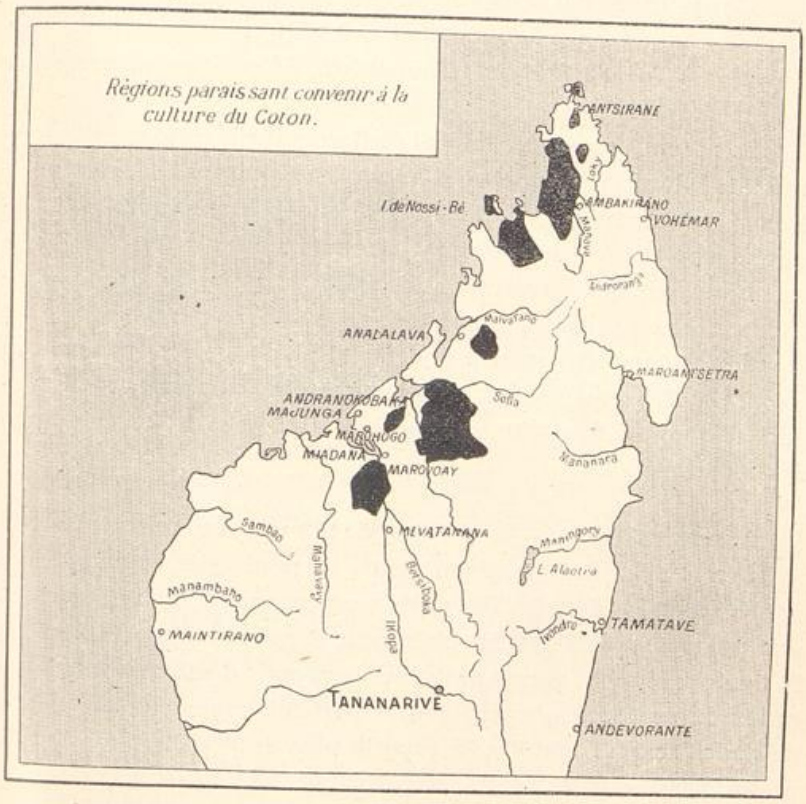
Ces mesures commencent à donner quelques résultats. Dans le seul cercle d'Analalava, la pépinière contenait, en 1902, plus de 60.000 cocotiers âgés de un à trois ans et sur l'exploitation particulière de M. Mathieu que nous avons eu déjà l'occasion de signaler, on en comptait 33.000. Dans un seul trimestre, en 1903, 30.000 noix ont été plantées. C'est là pour les territoires de la côte Ouest un élément de prospérité, qui leur faisait défaut, par suite de la rareté de la main-d'œuvre et de la nature du sol peu favorable dans certaines régions aux cultures riches comme le caféier, le vanillier, le théier, etc....

Un autre élément de prospérité, pour l'avenir, pour cette même côte Ouest, est le *cotonnier*. Les essais tentés méritent d'être indiqués et encouragés, et nous croyons utile de consacrer quelques lignes à ce textile qui trouverait en France un débouché important et assuré.

Le cotonnier existe presque partout à Madagascar et les indigènes savent depuis longtemps le tisser. « Les Malgaches le filent fort savamment » dit Flacourt au XVII^e siècle.

Il a été utilisé jusqu'au jour où ont été introduites dans l'île les cotonnades, à bon marché, américaines, puis françaises. Aujourd'hui encore, les lambas, ou vêtement de coton des grandes cérémonies, sont fabriqués par les indigènes de l'Imérina et du Betsileo. Il n'y

aurait donc qu'à améliorer la qualité et à rechercher les points les plus propices à la culture du coton, tant par la nature du sol que par les facilités de communication. C'est vers ce but que sont dirigés les efforts de l'administration. La région Ouest paraissant être la plus favorable, le général Gallieni a créé à Marovoay, une station expérimentable, bien outillée, qui se livrera à la culture du coton, recher-



chera les meilleures espèces et distribuera les graines. Plusieurs plantations ont déjà été entreprises, notamment à Morohoyo, près Majunga. A Nossi-Bé, des essais intéressants ont donné de bons résultats, malheureusement la main-d'œuvre y est rare et les salaires assez élevés. Même essais et même résultats satisfaisants dans le cercle d'Analalava, dans les districts de Sambirano et de la Grande

Terre, au Nord près d'Antsirane, dans la plaine d'Anamakia, enfin et surtout dans le district de Port-Bergé qui semble appelé à devenir un centre cotonnier important, toutes les conditions requises pour la culture du colon y étant réunies : terrain très favorable, facilité d'écoulement des produits par la voie fluviale, densité de la population.

L'Association cotonnière coloniale, qui a un représentant à Tananarive, s'est engagée à acheter aux producteurs la totalité de la récolte à raison de 100 à 150 francs les 50 kilos, suivant la qualité. Madagascar a exposé ses produits cotonniers à l'Exposition Internationale d'hygiène à Paris (15 août, 15 novembre 1904) et des récompenses leur ont été décernées.

En résumé, le général Gallieni s'efforce de développer cette intéressante culture ; il prend toutes les mesures propres à la favoriser et à amener Madagascar à commencer à fournir à nos tissages et filatures, cette matière première, si nécessaire et si recherchée. Cette extension doit être progressive à cause de la rareté de la main-d'œuvre. Mais, au fur et à mesure que celle-ci augmentera, l'ère des grandes exploitations pourra s'ouvrir et Madagascar, devenue terre cotonnière de premier ordre, aura ainsi, à son actif, un nouveau produit d'exportation qui développera sa richesse et favorisera son développement.

Autres cultures. — A côté de ces cultures, il convient encore de signaler *le tabac* dont le grand centre de production est la province d'Imérina du Nord où 600.000 pieds répartis sur 70 hectares donnent une production de 54.000 kilogrammes ; *le poivrier* importé dans l'île et dont la réussite paraît probable : *le copal*, si utile pour la fabrication du vernis ; *le giroflier*, cultivé particulièrement à Sainte-Marie de Madagascar, et dont il a été exporté plus de 100.000 francs en 1904 contre 70,000 en 1903.

Plantes textiles. — On exploite à Madagascar de nombreuses plantes textiles. Les principales, connues et exploitées par l'indigène, dont il est nécessaire, vu la source de profits qu'ils offrent pour l'avenir de la colonie, de développer et d'augmenter la production sont : *le Rafia*, sorte de palmier, dont on utilise les fibres textiles, pousse spécialement dans les plaines basses et marécageuses des fleuves sur les côtes Est et Ouest, et notamment

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

dans la région d'Analalava. Ce produit se vend en moyenne 650 francs la tonne en Europe. Il en a été expédié pour 2.077.997 francs en 1904, représentant plus de 3000 tonnes. Il résulte des recherches de M. le Dr Heckel que la partie interne ou endocarpe du fruit du rafia est très riche en un corps gras solide, susceptible d'être utilisé par la stéarinerie. La nouvelle application de cette plante doit donc pousser au développement de sa culture.

Le crin végétal ou Piassava qui se cultive dans les mêmes régions que le rafia et dont on a exporté pour 36.453 francs en 1903.

L'aloès que l'on utilise en sparterie.

Le *bananier*, dont la fibre sert à fabriquer des tissus d'une grande solidité, utilisés sur place.

Il y a lieu également de noter une fibre textile appelée « Paka » ayant beaucoup d'analogie avec le chanvre et d'un prix plus rémunérateur que celui-ci (1000 francs la tonne). Elle abonde dans la région du Sambirano et y est d'une exploitation facile.

Mesures générales propres à développer l'agriculture. — Il nous reste maintenant à examiner rapidement les mesures prises par le Gouvernement Général de la Colonie, pour aider au développement de l'agriculture. L'île est divisée en trois circonscriptions agricoles (Est, Centre, Ouest) qui possèdent chacune un certain nombre de stations dont les principales sont : *la station d'essais d'Ivoloina*, à 14 kilomètres de Tamatave, créée en 1897 ; la cocoterie de Vohidrotra, près de Tamatave, instituée par arrêté du 21 décembre 1900 ; *la station d'essais de Nahimpoana*, près de Fort-Dauphin, fondée en 1899, toutes trois dans la circonscription Est.

Dans la circonscription du Centre, on trouve *la station d'essais de Nanisana*, près de Tananarive, qui date de 1897 ; on lui a adjoint par arrêté du 9 juillet 1903 *une école agricole et séricicole ; la station agricole d'Alakamisy*, créée le 8 février 1901, à 18 kilomètres de Fianarantsoa, dans la vallée de l'Iboaka, est spécialement affectée à l'élevage du cheval et de l'âne.

La circonscription Ouest, créée depuis le début de 1903, possède une seule station : celle de Marovoay (province de Majunga) qui s'occupe spécialement de la culture du coton, du riz, du tabac et des plantes fourragères.

A ces mesures générales viennent s'ajouter : *un service des cessions*

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

de graines et de plantes aux particuliers réglementé, en dernier lieu, le 6 mars 1901 ; *un service de météorologie agricole*, créé le 16 février 1901 et qui possède 33 stations d'observations météorologiques réparties dans toute l'île ; *un service de sériciculture*, institué par arrêté du 7 mai 1901, rattaché à l'établissement agronomique de Nanisana, que nous avons déjà signalé et dont l'importance est devenue considérable. Enfin des *comices agricoles et une chambre d'agriculture à Tamatave* ont été créés par arrêtés des 26 février 1902 et 17 juin 1904. Le rôle de la chambre est de centraliser et d'étudier les avis, les travaux et desiderata des comices. Les comices agricoles ont été créés dans les centres ci-après : 1° A Tamatave pour la province de Tamatave ; 2° à Majunga pour la province de Majunga ; 3° à Tananarive pour les provinces de Tananarive, Tananarive-ville, Manjakandriana, Ankazobe, Miarinarivo et Betafo ; 4° à Fianarantsoa pour la province de Betsileo et Ambositra ; 5° au chef-lieu de toutes les provinces ou districts indépendants, autres que ceux ci-dessus, pourvu que le nombre de planteurs ou éleveurs éligibles ne soit pas inférieur à huit. Leur but est de : « rapprocher les intérêts des planteurs, éleveurs et exploitants forestiers, établir un lien étroit, leur permettre de déterminer, par un travail commun, et de faire connaître, plus nettement encore que par le passé, leurs besoins et leurs desiderata. » La chambre et les comices s'occupent uniquement des questions intéressant l'agriculture, les forêts et l'élevage. Les services qu'ils sont appelés à rendre, par leurs connaissances, leur expérience, permettront de mieux connaître les ressources de la colonie et d'activer, le plus possible, les travaux et recherches confiés à la direction de l'Agriculture et aux services vétérinaires et forestiers.

Elevage. — L'élevage est un des principaux éléments de prospérité de Madagascar, tant pour le présent, malgré la crise passagère que subit l'exportation du bétail et dont nous indiquerons plus loin les causes, que pour l'avenir. Il est possible presque partout, surtout dans les régions Nord, Ouest et Sud-Ouest. On trouve dans ces régions le bœuf à bosse ou zébu, le porc, le mouton, la chèvre et quelques équidés.

Bœufs. — Le zébu, caractérisé par la présence, sur le garrot, d'une loupe graisseuse, est l'espèce la plus répandue. Jean Laborde avait introduit des bovidés sans bosse qui, croisés avec la race du pays, a

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

donné une espèce, sans bosse, qui se développe, surtout aux environs de Tananarive et de Fianarantsoa, et qui devient chaque jour plus appréciée. Les vaches donnent un lait beaucoup plus abondant et les mâles sont excellents pour la boucherie. Les troupeaux de bœufs, décimés pendant l'insurrection de 1897, se sont reconstitués peu à peu, grâce aux mesures prises par le général Gallieni. Au 31 décembre 1900, le chiffre des bovidés recensés s'élevait à 1.147.758, soit une augmentation de 100.000 têtes sur 1899. Fin 1901, ce chiffre passait à 1.354.600, non compris dans ce chiffre les bœufs sauvages et les troupeaux des tribus du Sud encore insuffisamment pénétrées. Au 1er janvier 1903, la situation était de 2.342.692 têtes, et successivement au 1er janvier 1904, de 2.757.220, au 1er janvier 1905, 2.811.341. La progression est donc remarquable et démontre qu'on ne saurait trop approuver les mesures de protection et d'encouragement prises par le Gouverneur Général pour le développement de cette source de revenus des plus appréciables pour Madagascar.

Le but à atteindre est d'améliorer la race en s'attachant surtout à augmenter le poids des animaux. C'est ici qu'intervient le rôle de l'Européen en apportant dans le pays les méthodes rationnelles en usage chez les nations civilisées, tout en tenant compte des conditions spéciales du pays et en conservant de la méthode indigène ce qu'elle peut avoir de pratique. Malheureusement, celle-ci est des plus défectueuses. L'indigène ne prend aucun soin de ses troupeaux, les laissant toujours en plein air, sans abri contre les intempéries. Il en résulte souvent, sinon des épidémies, tout au moins un dépérissement des animaux très préjudiciable à leur vente. Le rôle de l'Administration et du colon est de montrer aux indigènes l'intérêt qu'ils ont à soigner leurs animaux, sinon ils se verront fermer les portes de leur principal centre d'exportation : l'Afrique du Sud, où le bœuf argentin leur fait une concurrence le plus souvent victorieuse. « C'est au bétail argentin, dit le Consul de France à Durban, que vont les préférences des acheteurs sur le marché de Durban ; force est de reconnaître que les bouchers recherchent surtout des animaux très forts, et ceux de Buenos-Ayres pèsent en moyenne 650 kilos (ceux de Madagascar, de 250 à 300 kilos). »

Cette opinion est applicable à toute l'Afrique du Sud. Les exportateurs ont donc à tenir compte des observations et des conseils donnés s'ils ne veulent pas courir à un échec certain. La crise que

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

subit, en ce moment, le commerce des bœufs vers l'Afrique du Sud est une preuve nouvelle de l'intérêt qu'il y a pour la colonie à faire tous ses efforts pour améliorer la qualité de ses bovidés. Les exportations, vers l'Afrique du Sud, après être passées de 407.190 francs en 1896, à 1.155.840 francs en 1900 et à 4.401.250 francs en 1901, sont tombées à 2.481.785 francs en 1903 et à 1.108.355 francs en 1904. Les causes de la progression sont dus aux besoins incessants de la guerre du Transvaal, puis à la reconstitution des troupeaux détruits par ces hostilités. Le Gouvernement de la colonie s'est même vu obligé, pour arrêter l'exode du bétail de Madagascar vers l'Afrique du Sud, d'interdire, à nouveau, par arrêtés du 16 septembre 1903 et 16 décembre 1904, et ce jusqu'au 31 décembre 1905, l'exportation des vaches et génisses (1). Des peines de un mois à 2 ans de prison, et des amendes de 200 à 2000 francs ont été édictées contre les contrevenants. On évitait ainsi aux indigènes la tentation de se laisser entraîner à un gain facile avec les exportateurs, et loin d'entraver le commerce, comme on l'a prétendu en se basant sur les statistiques de 1903-1904, ces décisions sauvegardaient à la fois les intérêts des éleveurs et ceux de la colonie.

Les causes du ralentissement dans le mouvement d'exportation des bœufs dans l'Afrique du Sud, sont dues aux faits suivants: 1° Maladies épizootiques dans le Mozambique et l'Afrique du Sud; 2° Établissements de cold storages; 3° Insuffisance de l'élevage à Madagascar et médiocrité des produits qui en sont la conséquence.

Lorsque, à la suite de la guerre du Transvaal, il a fallu reconstituer des troupeaux, les propriétaires se sont adressés à Madagascar, au Mozambique et à l'Afrique Orientale allemande. Les animaux importés de cette dernière région ont amené avec eux une maladie redoutable, le « tic fever », contre lequel, ils étaient, eux, immunisés par hérédité dans leur pays. Cette maladie s'est développée avec une rapidité foudroyante chez les animaux venant de Madagascar, du Mozambique et ceux existant encore au Transvaal. Afin d'éviter de

(1) L'interdiction d'exporter des vaches et génisses, hors de la colonie et de ses dépendances, a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1906, sous la réserve suivante :

Tout exportateur de bœufs peut exporter en même temps un nombre de vaches ou de génisses égal au dixième du nombre de bœufs exportés ; cette faculté ne peut être reportée d'un chargement sur un autre.

Il sera perçu jusqu'au 31 décembre 1906, un droit de sortie de 2 fr. 50 par tête sur les bovidés exportés.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

tout perdre, les propriétaires se sont empressés de vendre à vil prix leur bétail aux bouchers pour les remplacer par des animaux plus résistants à la maladie, comme les chevaux, les mulets, etc. La conséquence pour Madagascar a été l'arrêt immédiat de toute exportation, les bouchers de l'Afrique du Sud trouvant de la viande de boucherie à des prix excessivement bas, et les propriétaires n'achetant que des chevaux, ânes, mulets comme bêtes de trait. De plus, nouvelle aggravation pour le commerce de la grande île, le Gouvernement Anglais, désireux d'arrêter cette violente épizootie, est sur le point d'ordonner la destruction de tout le bétail contaminé et d'interdire pendant deux ans l'introduction de tout bétail étranger.

L'établissement des cold storages, admirablement organisés, s'est considérablement développé dans l'Afrique du Sud. Les viandes congelées, transportées dans des wagons frigorifiques, sont répandues dans tout l'intérieur du pays. Or, là encore, le bétail argentin l'emporte sur le bœuf de Madagascar par son rendement plus important. Peut-être y aurait-il lieu d'examiner s'il ne serait pas possible d'établir à Madagascar des usines frigorifiques qui enverraient, par vapeur convenablement installés, des viandes congelées, aussi bien dans l'Afrique du Sud qu'en France. Mais, il faudrait que le Gouvernement Français vint aider, par des traités de fourniture de viande, le développement de cette industrie. Avec notre régime protectionniste à outrance, cette heureuse éventualité n'est pas à prévoir. La fermeture de l'usine de conserves alimentaires d'Antongombato n'en est-elle pas la preuve la plus concluante ?

L'insuffisance de l'élevage à Madagascar est la troisième cause de ralentissement du mouvement d'exportation vers l'Afrique du Sud. Nous en connaissons les causes et les remèdes, il est donc facile d'y obvier. Il est cependant un point, dans cette question si importante de l'élevage, sur lequel nous croyons utile de faire connaître les progrès réalisés depuis notre occupation : nous voulons parler des fourrages.

Les fourrages à Madagascar. — Le succès des entreprises d'élevage est, en effet, souvent compromis, dans certaines régions de Madagascar, par la mauvaise alimentation du bétail pendant la saison sèche. Les plantes fourragères, devenues impropres à la consommation pendant cette période, amènent, comme conséquence, le dépérissement des animaux qui deviennent une proie facile pour les maladies.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Il importe donc de constituer, pour la mauvaise saison, des approvisionnement de foin, conservés à l'aide du fanage ou de l'ensilage. Le fanage a donné de bons résultats aux haras d'Ambositra, à Diego-Suarez et à la ferme hippique de l'Iboaka. Dans cette dernière, le foin, fauché deux fois par an, en janvier et fin avril, est emmagasiné dans des granges ou mis en meules, abritées contre la pluie par une couverture de chaume. La récolte de 1902 a donné plus de 50.000 kilos d'excellent foin.

L'ensilage, également pratiqué, a l'avantage de pouvoir se faire en toutes saisons, et de se mieux conserver, fortement pressé dans les silos et complètement à l'abri de l'air.

Les essais, tentés en 1901 par le général Joffre, à Diego-Suarez, consistaient en l'utilisation de la brousse très abondante dans le pays et donnant un fourrage très nutritif. Les animaux s'en étant fort bien trouvés, l'expérience fut continuée en 1902 et donna un fourrage de meilleure qualité dont le produit atteignit 350 tonnes. Des colons et éleveurs, ayant suivi cet exemple, obtinrent également de bons résultats. Il n'est donc pas douteux qu'en développant les prairies artificielles, dans les vallées, en exploitant les prairies naturelles, en les améliorant par des semages de graines fourragères, on arrive à avoir des approvisionnements suffisants pour l'entretien des animaux pendant la saison sèche. Les finances de l'Etat y trouveraient, de leur côté, un sérieux avantage ; la suppression à peu près complète de l'utilisation du foin pressé de France, dont le transport à Madagascar est des plus onéreux.

A côté des bovidés, source principale de l'élevage à Madagascar, il y a lieu d'indiquer comme susceptibles d'être développés et encouragés : l'élevage des porcs, des moutons, des chèvres, des équidés et animaux de basse-cour.

Porcs. — Introduits à Madagascar, l'espèce en est belle et particulièrement développée en Imérina et Betsileo ; les Sakalaves et les Betsimisaraka commençent à vaincre leur répuguance pour cet animal et se mettent à l'élever. Il en existait environ 230.000 dans l'île en décembre 1900 ; au 1er janvier 1904 le chiffre atteint était de 400.000. Il est hors de doute que le chemin de fer amènera le développement de ce commerce par la création, sur le Plateau Central, de fabriques de salaisons et de saindoux.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Moutons et chèvres. — Les moutons appartiennent à l'espèce africaine des moutons dits *à grosse queue*. Ils sont dépourvus de laine et sont de chair médiocre. Des essais de croisements avec des béliers de Sologne et des brebis d'Algérie, ont été entrepris pour améliorer la race, et paraissent devoir réussir. Les régions qui semblent le mieux convenir à ce genre d'élevage sont : l'Imérina. le Betsileo, le pays des Bara, des Mahafaly et la région de Fort-Dauphin. Leur nombre, au recensement du 1er janvier 1904, atteignait 383.804 pour toute l'ile.

Les chèvres peu nombreuses (50.000 à peine), sont cependant susceptibles de développement, les indigènes aimant assez sa chair, et le commerce des peaux de chevreaux pour la mégisserie et la pelleterie pouvant être une source importante de revenus.

Chevaux. — Les chevaux, introduits dans l'ile en 1810 se sont fort peu développés ; en 1896 on en comptait 200 environ, répartis dans les régions de Tananarive, Antsirabe et Fianarantsoa. Une jumenterie créée, en 1896, à Amposika, près de Tananarive et peuplée de juments tarbes, n'a pas réussi. En 1899 on a remplacé ces dernières par des étalons algériens et abyssins. Les résultats paraissent meilleurs et les poulains, issus du croisement avec les juments indigènes, semblent appelés à créer une race répondant aux besoins de la colonie. Les indigènes commencent d'ailleurs à s'intéresser à l'élevage du cheval. Une ferme hippique a été installée près Fianarantsoa, à Iboaka ; on y entretien 40 juments ou étalons arabes et abyssins. Deux haras particuliers ont été créés, l'un à Antsirabe, l'autre près de Tananarive; leurs efforts, encouragés et soutenus par l'Administration, donnent d'excellents résultats. Enfin des sociétés d'encouragement pour l'amélioration des races chevalines ont été créées à Tananarive et Tamatave et chaque année des expositions et des courses données sur l'hippodrome de Mahamasina (Tananarive) contribuent à développer chez le colon et l'indigène le goût du cheval. En 1901 la colonie possédait près de 600 chevaux, au 1er janvier 1904 ce chiffre s'élevait exactement à 1002.

Anes et Mulets. — L'âne et le mulet, par leur sobriété et par leur endurance, le premier surtout, sont appelés à rendre les plus grands services à Madagascar. Aussi le Gouvernement s'applique-t-il à favoriser leur dévelopement. Il a introduit, en 1902, une centaine d'ânes qui ont été versés dans les haras de l'Iboaka et d'Amposika et

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

ont donné d'excellents résultats ; les mulets ont été amenés de France, d'Algérie et d'Abyssinie ; ce sont ces derniers qui paraissent le mieux s'adapter au climat de la colonie. Au 1er janvier 1904, le recensement accusait : 358 ânes et 830 mulets.

Volatiles. — Les animaux de basse-cour et volatiles de toutes sortes : poules, dindons, canards, oies, pigeons se trouvent en abondance à Madagascar. Certaines régions, comme celle de Tulear, paraissent appelées à trouver, notamment dans le dindon, un important article d'exportation vers l'Afrique du Sud. A Durban, à Port-Elisabeth, au moment de Noël, les dindons de Tulear font prime ; leur prix atteint à cette époque de l'année jusqu'à une livre sterling (1). A signaler les essais, tentés dans cette même région de Tulear, en 1903, pour élever des autruches, essais qui paraîssent devoir être couronnés de succès.

Réglementation. — Nous terminerons l'exposé de la situation de l'élevage à Madagascar en signalant les divers arrêtés pris par le Gouvernement général de la colonie ; le premier en date du 14 février 1903 organisant le service vétérinaire et divisant la colonie en dix circonscriptions (Diego-Suarez, Vohemar, Tamatave, Fianarantsoa, Fort-Dauphin, Tuléar, Majunga, Analalava, Nossi-Bé et Tananarive ; le second du 21 juin 1903 portant réglementation de la police sanitaire des animaux à Madagascar, et le troisième, en date du 14 février 1903, réglementant l'introduction et le sortie des animaux. De ce dernier arrêté, il résulte que sont seuls ouverts à l'importation et à l'exportation des animaux des espèces chevalines, asines, bovines, ovines, caprines et porcines, les ports de Diego-Suarez, Vohemar, Tamatave, Fort-Dauphin, Tuléar, Majunga, Analalava et Nossi-Bé. Chacun de ces ports est muni de lazarets et de parcs pour la mise en observation ou en quarantaine des animaux importés ou exportés. Les animaux de l'espèce bovine sont soumis à l'épreuve de la tuberculine.

Ci-dessous, nous donnons un tableau faisant ressortir, pour les

(1) Une convention, ayant pour objet l'exploitation d'une ligne maritime postale régulière entre Tuléar, Fort-Dauphin et Durban, a été signée (juin 1905) entre le Gouvernement de la colonie et la "Madagascar and Shipment Exportation Company", compagnie française dirigée par M. Jaussaud. — Ce service régulier ne peut que favoriser l'exportation du bétail malgache sur le continent africain.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

principales provinces, la population bovine au 1er janvier 1905 et le chiffre d'exportation, pour les principaux ports de la colonie en 1904.

Population bovine par province au 1er janvier 1905

Cercle de Fort-Dauphin	.....	490.941
Province de Farafangana	.....	222.300
» Tuléar	.....	199 600
» Fianarantsoa	.....	194.500
» Diego-Suarez	.....	149.801

Les principaux ports d'exportation sont :

Majunga.....	qui, en 1904, a exporté pour			307.121	francs
Tamatave. ..	»	»	»	273.310	»
Vohémar....	»	»	»	215.555	»
Tuléar.....	»	»	»	206.547	»
Analalava....	»	»	»	82.425	»
Diego-Suarez	»	»	»	81 500	»

Exploitations forestières.

Les forêts de Madagascar couvrent une surface d'environ 12 millions d'hectares, soit 19 à 20 o/o de la superficie totale de l'île. On peut les diviser en cinq groupes d'importances très inégales : 1° La grande forêt de l'Est ; 2° Les massifs de la Grande Terre et d'Analalava ; 3° Les bassins de la Sofia et de la Mahajamba ; 4° Le territoire Sakalave ; 5° Le massif situé entre le Mangoky et l'Onilahy. Il convient, en outre, de citer la région cactée de l'Androy et des Mahafaly couvertes de plantes épineuses dépourvues de feuilles, parmi lesquelles les essences riches en caoutchouc et en résines dominent. On trouve dans ces massifs, des bois de toute nature, aux essences excessivement variées et dont on a reconnu jusqu'à trois mille variétés. Presque toutes les essences de Madagascar sont à bois durs, les bois tendres sont très rares. Les espèces en varient, suivant l'altitude : dans la zone côtière, ce sont les espèces utiles à la menuiserie, à la charpente, telles que l'ébène, le bois de rose, le palissandre, l'acajou, le copalier, le badanier, etc. ; à côté, les nombreux végétaux

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

pouvant fournir des gommes, des résines ou des huiles ; arbres à caoutchouc, pandannes, palmiers, baobabs, etc. ; ceux dont l'écorce est riche en tannin, en essences odorantes ou en principes peu connus à ce jour, comme l'écorce du « Patraina » qui a la propriété d'activer certaines fermentations.

Dans la zone forestière, d'altitude moyenne, on trouve le palissandre, la nato, le lalona et quantités d'autres essences d'ébénisterie ; le raphia, l'aloès, le valomena, dont l'écorce donne des fibres textiles, etc.

Dans les régions élevées, on ne trouve presque plus de bois de construction et d'ébénisterie, sauf le palissandre. On peut signaler, comme bois utilisable, l'ambova qui rappelle le bois de santal comme parfum, et dont une variété dans la région de Maroansetra sert à faire des pirogues qui ont l'avantage d'être insubmersibles ; l'hitatra, seule espèce résineuse de l'île ; l'hazondrano, dont le latex très abondant donne un produit d'excellente qualité.

Les centres d'exploitations les plus importants ont été jusqu'à ce jour : 1° La baie d'Antongil et le Sud de la province de Vohemar où la forêt atteint, pour ainsi dire, la mer, ce qui facilite l'embarquement des bois. Cette région exporte plus particulièrement vers Maurice et la Réunion ; 2° les forêts de Tamatave et d'Andevorante qui fournissent de bois, la ville de Tamatave, et de traverses, le chemin de fer ; 3° la forêt de Manjakandriana qui alimente le marché de Tananarive ; 4° enfin les forêts de la région Sakalave fournissent plus spécialement l'ébène qui est exporté vers l'Afrique du Sud, par Majunga.

Les procédés d'exploitation se perfectionnent chaque jour : les scies mécaniques, mues par la vapeur ou par l'eau, commençent à remplacer, là où les moyens de communication facilitent les transports, les anciens procédés de la scie de long. Parmi les plus importantes scieries établies à l'heure actuelle à Madagascar, il y a lieu de signaler celles : de la Compagnie occidentale de Madagascar, à Majunga ; de la Compagnie générale franco-malgache à l'embouchure du Banda Korony (presqu'île d'Ampasimena, province de Nossi-Bé) ; de la Compagnie marseillaise de Madagascar à Fandrarazana, au Sud de la baie de Tintingue dans la Pointe à Larrée, actionnée par une locomobile de 40 chevaux ; et enfin celle d'Amboasary, près d'Anjozorobe (province Angavo-Mangoro-Alaotra) qui appartient à un colon, M. de Lacroix-Laval.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le tableau ci-après fait connaître la valeur approximative des bois exportés pendant la période allant de 1896 au 1er janvier 1905 :

1896.....	76.262	1901.....	129.009
1897.....	78.144	1902.....	297.722
1898.....	130.460	1903..... ..	655.380
1899.	71.466	1904.....	384.959
1900.....	43.290		

Législation des concessions. — Le régime forestier de la Colonie n'a été réellement organisé que par le décret du 10 février 1900. Il établit comme principe que les forêts appartiennent au domaine et ne peuvent être concédées que temporairement en vue d'une exploitation rationnelle de leurs richesses lorsque la Colonie n'exploite pas elle-même. Le droit d'exploitation des produits forestiers peut être concédé à toute personne solvable qui en fait la demande. Il peut également être concédé à toute société constituée dans ce but, sous la condition que les statuts de cette Société soient approuvés par le Gouvernement Général. La durée des contrats est invariablement fixée à cinq ans pour les superficies inférieures ou égales à 5.000 hectares ; elle est calculée à raison de un an pour 1.000 hectares, pour les superficies supérieures à 5.000 hectares, sans pouvoir toutefois excéder vingt années. Les contrats peuvent être renouvelés. Le droit d'exploitation est subordonné au dépôt préalable d'un cautionnement en numéraire, ou à la présentation d'une caution et d'un certificateur de caution reconnus solvables, et qui deviennent solidairement responsables de toutes les charges incombant au concessionnaire. Le cautionnement en numéraire est fixé proportionnellement au nombre d'hectares, en prenant pour base le double de la redevance territoriale annuelle. Toute personne ou société qui désire obtenir la concession d'un droit d'exploitation d'une forêt, ou portion de forêt, en adresse la demande au chef de la province. Ce dernier fait procéder, par un agent de service technique, ou par un autre fonctionnaire, à la reconnaissance de la forêt demandée, reconnaissance qui a lieu en présence du demandeur ou de son délégué dûment convoqué et dont il est dressé procès-verbal. Après examen de ce document, le chef de la province, s'il s'agit d'une concession inférieure ou égale à 1.000 hectares, délivre au demandeur le permis d'exploiter contre présentation du récépissé de versement de la redevance territoriale,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

ainsi que du cautionnement ou, à défaut, l'engagement des cautions présentées.

Au delà de 1.000 hectares de superficie, le titre de concession est délivré par le Gouverneur Général, et pour les étendues supérieures à 10.000 hectares, par le Ministre des Colonies. Le concessionnaire est tenu de procéder aux premiers travaux d'aménagement de sa concession, d'en commencer l'exploitation dans des délais variables avec son étendue, mais qui ne peuvent être inférieures à six mois pour les premiers travaux et un an pour la mise en exploitation régulière. Le droit d'exploitation concédé à un particulier ou à une Société est personnel, il ne peut-être cédé que sur une décision de l'autorité qui a concédé la concession. Toute cession irrégulière de ce droit entraîne le retrait sans indemnité. Le mode d'exploitation du bois, gommes, résines, etc... est réglé par l'acte de concession. Dans le délai de dix-huit mois, à dater de la délivrance du permis d'exploiter, le concessionnaire doit faire procéder à ses frais, par un géomètre assermenté, à l'établissement d'un croquis périmétral et au bornage de la forêt à lui concédée. Le concessionnaire est tenu d'avancer les frais occasionnés par ces opérations. Ces frais sont relativement minimes ; les limites des concessions doivent, en effet, être déterminées par des lignes naturelles, telles que crêtes de montagnes, rivières, ravins, etc. En cas d'impossibilité absolue, la position des limites fictives est déterminée par rapport à l'emplacement de repères connus et bien déterminés.

En retour du droit d'exploitation à lui concédé, le concessionnaire doit payer une redevance exigible chaque année et d'avance et qui est fixée à 0 fr. 10 par hectare, pour les concessions d'une superficie égale ou inférieure à 20.000 hectares. Pour les concessions d'une étendue supérieure à 20.000 hectares, le taux de la redevance annuelle à l'hectare est augmenté de 0 fr. 05 par chaque lot ou fraction de lot de 20.000 hectares contenus dans la concession. Le concessionnaire est, en outre, tenu chaque année de fournir vingt journées d'ouvriers terrassiers par 500 hectares de forêts concédés ou fraction de 500 hectares. Ces ouvriers sont employés par le service forestier à des travaux de plantations ou autres touchant à l'amélioration des forêts de la province où se trouve l'exploitation.

Certaines régions de l'île, bien que riches en forêts, ont été délaissées par les concessionnaires, soit à cause de leur éloignement

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

des centres d'exportation ou de consommation, soit à cause de la pénurie de main-d'œuvre. Tel est le cas de la région forestière du pays Sakalave. L'Administration a dû adopter une législation spéciale ; elle a été ainsi amenée à délivrer, à toute personne qui en fait la demande, un permis d'exploiter une portion de forêt valable pendant *trois mois*, moyennant le versement préalable d'une somme de 5 francs et sous condition d'exploitation, en conformité du décret du 10 février 1900. (Les permis de coupe délivrés pendant l'année 1903 se sont élevés à 1475.)

Le droit de récolte d'un produit forestier nettement déterminé, peut également être concédé, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques.

Service forestier. — Le service des eaux et forêts est réglementé par le décret du 10 février 1900. A sa tête se trouve un directeur du grade d'inspecteur-adjoint. Il a sous ses ordres : un garde général, un brigadier domanial, deux gardes domaniaux, cinq préposés forestiers et deux sous-officiers chargés des fonctions de gardes forestiers. Ils sont répartis dans les différentes circonscriptions forestières qui ont pour chefs-lieux : Diego-Suarez, Maroansetra, Ambatondrazaka, Beforona, Fianarantsoa, Fort-Dauphin, Tuléar, Majunga et Analalava. Le tableau ci-dessous fait ressortir le nombre et l'étendue des concessions forestières accordées depuis 1897, jusqu'au 1er janvier 1905 :

Concessions Forestières. Nombre et Superficie (hectares)

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	1899	1900	1901	1902	1903	1904
	hect.	hect.	hect.	hect.	hect.	hect.
Prov. de Diégo-Suarez..	»	»	(2) 615	(3) 1 940	(1) 64	(2) 1.112
» de Tamatave	(3) 2 085	(4) 5.002	(2) 1 063	(3) 239	»	(1) 130
» de Fénerive	(3) 750	(5) 6.600	»	(1) 95	(1) 1.000	»
» de Maroansetra...	(2) 30.000	(3) 1.600	»	(1) 800	»	(2) 11.000
» de Vohemar	»	»	»	(1) 2.000	(1) 10.000	(3) 5.000
» de Majunga.	»	»	»	»	»	»
» de Andevoranto ..	»	(2) 1.150	(1) 736	(6) 796	»	(1) 29
» de Angavo-Mangoro	(2) 3.610	(7) 9.900	(6) 19.800	»	»	(4) 4.200
» de Fianarantsoa .	»	»	(1) 1.000	(1) 200	(2) 4.014	(2) 1 876
District de Beforona.	»	»	»	(1) 200	»	»
TOTAUX	(10) 36.445	(21) 24.252	(12) 23.214	(17) 6.270	(5) 15 078	(15) 13.445

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Soit 72 exploitations représentant ensemble 124.299 hectares. Sur ce nombre, 19 représentant 23.880 hectares, ont été annulées pour diverses raisons pendant les années 1901-1902-1903 et 1904.

Résumé. — L'exploitation forestière à Madagascar n'en est encore qu'à ses débuts. Elle ne prendra une réelle importance que le jour où les voies de communication de toutes sortes lui permettront d'amener à la côte, les bois, dans des conditions de prix suffisamment bas pour en rendre l'exportation rémunératrice. Le chemin de fer, les routes que l'on ne cesse de construire, semblent devoir rapprocher ce moment, et nul doute que bientôt le commerce du bois ne prenne dans la grande île, l'importance que la nature semble lui avoir réservé.

Exploitations minières.

Nous diviserons l'étude des exploitations minières à Madagascar en trois parties : 1° Mines d'or ; 2° autres métaux précieux et pierres précieuses ; 3° métaux communs et autres minéraux.

Mines d'or. — Pendant longtemps, on contesta la présence de l'or dans la grande île. Les premiers gisements aurifères furent découverts sur la route de Majunga à Tananarive, près de Maevatanana, et tout proche de Tananarive, près du village d'Antanjombata. L'or était d'excellente qualité, aussi le Gouvernement Malgache voulant conserver pour lui seul le monopole du précieux métal en interdit-il l'exploitation et la vente. Ce régime dura jusqu'à la mort de Ranavalona III en 1883.

A la suite de nouvelles découvertes et sous l'influence de Rainilaiarivony, en 1885, le Gouvernement malgache, comprenant qu'il retirerait beaucoup plus de bénéfices en donnant des concessions, soit à des particuliers, soit à des sociétés, accorda des autorisations successives d'exploiter: en 1888, dans le district d'Ankavandra et d'Analabe ; en 1891, dans la province de Betsiléo ; en 1893, dans les provinces de Betafo, de Mandridrano, d'Antsihanaka ; en 1894, dans le district d'Amboanana. L'exploitation de ces gisements ne donna que des résultats médiocres, malgré leur richesse, et bien qu'ils fussent situés

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

dans une région où la main-d'œuvre était d'un recrutement facile. Aussi, au moment, où, après notre occupation, intervint la législation du 17 juillet 1896 sous la signature de Ranavalo, les exploitations aurifères étaient-elles fort peu prospères.

L'occupation progressive de l'île ne tarda pas à faire connaître que l'or existait dans de nombreuses régions inexplorées jusqu'alors.

En 1897, des prospections sont entreprises dans le Betsiriry et amènent la découverte de gisements alluvionnaires riches et importants dans le bassin de la Tsiribihina.

En 1898, le mouvement gagne les régions inexploitées des sources de la Namarona, des affluents de la Mahajamba, Sahanofa, Kitsamby, etc., de là, descend vers la côte. A la fin de cette année 1898, 15.382 hectares mis en exploitation avaient donné une production de 125 kilog. 378, contre 79 kilog. 115 en 1897.

1899 voit le développement des petites exploitations qui donne, comme conséquence, une plus grande production d'or. Les prospections nouvelles amènent, en mai de cette année, la découverte des gisements de l'Ampasary, en juillet ceux d'Ampasimbo, en novembre ceux de la Sakaleona. La production passe aussitôt à 383 kilog. 612 pour une surface exploitée à peu près équivalente à celle de 1898.

L'année 1900 est marquée par l'ouverture des champs aurifères d'Ivato et de Maintimbato, dans le bassin du Mangoro ; d'Ambatomiaina, dans le district de Beforona ; du Maningory, dans la province de Fénérive, de la Sakaleona, et surtout de l'Ampasary. La production totale s'élève à 1.114 kilog. 504 représentant une valeur de 3.587.917 francs. La part seule de l'Ampasary, dans ce chiffre, est de 538 kilogr. 811, avec une teneur moyenne de 8 grammes au mètre cube, teneur encore inconnue à ce jour.

Avec 1901, nous voyons la découverte des gisements de l'Isahampaka et de ses affluents, d'une exploitation malheureusement difficile, par suite de l'insalubrité du pays, du manque de main-d'œuvre et des difficultés de communication.

D'une manière générale, durant cette année, les recherches se sont portées plus spécialement dans la région Est, sur une ligne allant de Farafangana à Vohemar. L'exploitation se perfectionne et sur bien des points le système du sluice remplace la battée, malgré la résistance des indigènes qui préfèrent la liberté d'allure et les chances d'une trouvaille heureuse que donnent ce dernier système, à l'autre qui assu-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

jettit à des heures de travail, tout en assurant un gain journalier fixe et plus élevé. Pour le prospecteur, le choix entre les deux systèmes n'est pas douteux : le prix de revient du kilogramme d'or, à la battée, est de 2.000 à 2.100 francs, tandis qu'à la sluice, il s'abaisse à 1 020 francs environ.

Il y a également, en 1901, un mouvement de prospection vers les filons de quartz aurifères ; on en signale quelques affleurements dans la vallée de la Saka, affluent du Mananjary, mais d'une façon encore insuffisamment précise. La production de 1901 s'est élevée à 1.045 kilogrammes.

L'année 1902 a été marquée par un nouveau règlement (décret du 20 février) relatif à la recherche et à l'exploitation des mines d'or, métaux précieux et pierres précieuses. Il se résume en une simplification des formalités prescrites par le décret du 17 juillet 1896, notamment en ce qui concerne la délivrance du permis de recherche et d'exploitation et le choix ou l'emplacement du périmètre de recherche ou d'exploration. L'article 5 prévoit, notamment, l'accomplissement, *par mandataire*, des divers actes relatifs à la recherche et à l'exploitation. L'article 21 prévoit la cession et l'hypothèque de la propriété minière. Ces dispositions sont complétées par les arrêtés du 9 juin, stipulant que l'or, provenant d'exploitations régulières, devra, pour circuler, être muni d'un laisser-passer ; qu'il ne pourra être acheté que par un commerçant patenté ; enfin que la taxe de 5 o/o de la valeur de l'or extrait, fixée par le décret du 20 février, sera calculée à raison de 3 francs le gramme. En résumé, le présent décret s'efforce de faciliter les recherches et exploitations, tout en diminuant les charges des exploitants. Aussi, bien accueilli par les intéressés, a-t-il amené une recrudescence d'activité vers les reconnaissances de nouvelles régions. Celles-ci ont porté, notamment : dans l'Ouest, le Betsiriry-Nord (rive droite du Mahajilo, rivières Kirano et Taloha) ; dans l'Est (districts de Fetraomby, de Marolano, d'Ikongo et dans le nord de la province de Farafangana), régions du pic Andranofito et de l'Onive. L'extraction a été, pour 1902, de 1.295 kilogs 114, soit à 3.000 francs le kilogramme : 3.885.340 francs.

L'effort des prospecteurs s'est porté en 1903, dans les vallées de la Sakaleona et de l'Ampasary, vers les hauts plateaux. Les placers y sont peut-être moins riches, mais la main-d'œuvre y est plus facile, les approvisionnements moins onéreux, le climat moins malsain. Les

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

prospecteurs ont particulièrement dirigé leurs recherches dans le district du Valafotsy (province de l'Imérina du Nord), et deux exploitations ont été ouvertes à Ambazaho et Tsimalafa. La production a été de 1910 kilog. 737 d'or.

L'année 1904 se signale par l'augmentation sans cesse croissante du nombre des prospecteurs qui parcourent l'île dans tous les sens. Le nombre des permis s'est élevé de 1133 en 1903 à 2.220 en 1904. Des recherches intéressantes permettent d'espérer que l'on pourra bientôt exploiter l'or en filons, particulièrement, dans les régions du Menabe, de Belanitra, de Vahinambo près d'Arivonimamo, (des recherches ont donné, sur ce point, jusqu'à 176 grammes d'or à la tonne), d'Andranofito, de Soavinarivo, du Fandravazana, d'Ambohitraina et d'Imaina près Fianarantsoa (l'exploitation sur ce dernier point, en une semaine, a donné le meilleur rendement à ce jour : soit 5347 grammes d'or avec des pépites de 20 grammes). Toutefois, ces récentes découvertes sont encore insuffisamment étudiées pour qu'il soit possible de se prononcer définitivement sur leur richesse à venir.

Les gisements alluvionnaires continuent à être toujours exploités. Une société, composée en grande partie de capitaux anglais de l'Afrique du Sud, s'est constituée au cours de l'année, pour l'exploitation de l'or alluvionnaire dans le *delta de la Tsiribihina* (côte Ouest). Elle s'est assuré différents concours dans l'île, et abandonnant le système de la battée, a introduit un matériel de dragage à alluvions, très perfectionné, et dont elle attend les meilleurs résultats. La production de l'or a atteint, en 1904, 2460 kilogrammes, soit 7.380.000 francs.

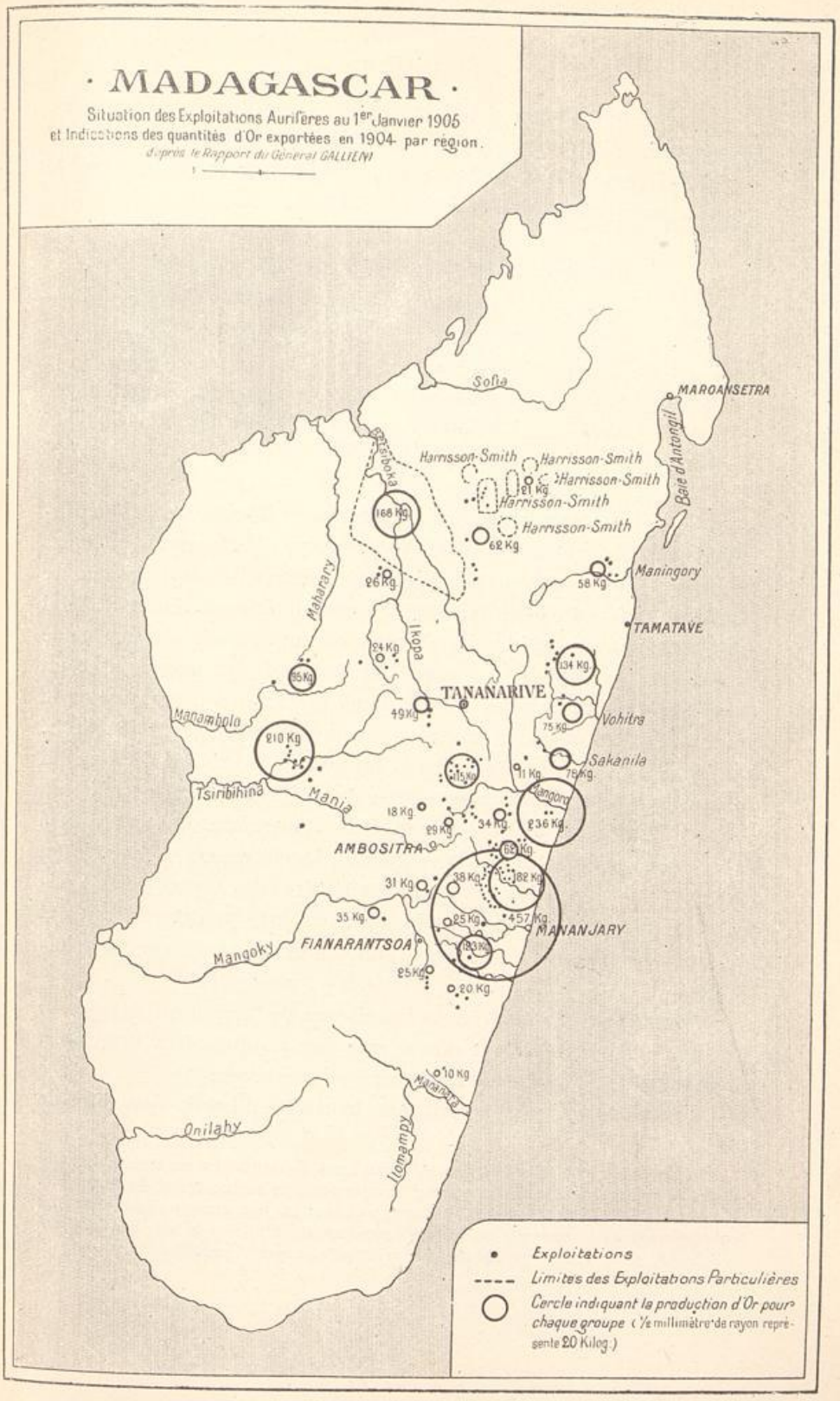
L'année 1905 marquera dans l'histoire de l'exploitation aurifère de Madagascar, car elle aura consacré les espérances que faisaient naître les dernières prospections dont nous avons parlé. Madagascar possède bien des filons de quartz aurifères exploitables et la grande île va, désormais, se classer au nombre des grands pays producteurs d'or. Le plus riche de ces gisements est celui qui vient d'être découvert dans la région de Beforona en mars dernier, dans la concession du Syndicat Lyonnais d'exploration de Madagascar. Le filon se trouve à quelques kilomètres au sud de Beforona, au village de Benandrambo, dans le bassin de la rivière Andramary. Il est à 2 kilomètres de la route et à sept kilomètres du terminus actuel du chemin de fer de Brickaville à Tananarive, à Famovana. Ce filon ou plutôt ce banc de quartz auri-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

fère a une épaisseur de 11 mètres, sur la partie reconnue, avec une inclinaison de 40 degés. Un puits a recoupé le filon à la profondeur de 36 mètres ; une galerie horizontale partant du fonds du puits a été percée sur une longueur de 100 mètres sans sortir du filon. La teneur des échantillons prélevés a été de 70 à 80 grammes d'or à la tonne. M. Lacroix, contrôleur des mines, envoyé sur les lieux, à la demande des intéressés, avec mission de vérifier et d'examiner le filon, a pleinement confirmé cette importante découverte. De son rapport, il résulterait l'existence de 28 millions d'or et la probabilité de la continuation du filon. On se trouve donc là en présence d'un gisement d'une étendue très grande et dont la richesse paraît considérable. Il y a lieu de se réjouir de cette nouvelle découverte, au moment même où Madagascar subit une crise économique assez intense. Elle contribuera à accentuer le développement d'une industrie qui paraît désormais appelée à devenir l'élément le plus important de l'activité économique et la principale source de revenus de la grande île.

Cependant une mesure que crut devoir prendre le Gouvernement de la Métropole parut un instant de nature, sinon à suspendre, du moins à enrayer le mouvement qui s'était porté vers la recherche des mines d'or. Dès que la découverte du gisement de Beforona fut confirmée, on télégraphia (3 juin) du Ministère des Colonies au Gouverneur Général intermédiaire *d'avoir à suspendre l'application du décret du 20 février 1902* sur la recherche et l'exploitation des mines d'or et métaux précieux. A la suite de l'émotion considérable et légitime, il faut bien le dire, des colons et prospecteurs de Madagascar, le Gouvernement, par décret du 23 juin, s'est efforcé d'atténuer son premier arrêté en stipulant que les demandes de permis de recherches seraient reçues et enregistrées, mais *sans autre effet* que de fixer la priorité des demandes et le droit *éventuel* des demandeurs à l'obtention du permis de recherches, suivant les dispositions de la nouvelle règlementation à intervenir. Le décret du 23 novembre, modifiant le régime minier, est venu calmer les inquiétudes légitimes des prospecteurs et exploitants. Si l'État se fait la part plus belle dans les bénéfices éventuels donnés par les filons aurifères, du moins — tenant comme des objections et des réclamations des intéressés — il réserve, par des mesures transitoires, les droits des exploitants actuels, et encourage même, en ne l'écrasant pas sous des taxes trop élevées, cette industrie dont le déve-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG



Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

DFG

loppement contribuera si puissamment à accroître la richesse de Madagascar (1).

Nous résumons ci-après en un graphique et en un tableau le chiffre des exportations d'or de 1897 à 1904.

État des Exportations d'or (2) de 1897 à 1904

Année	Poids	Valeur	Année	Poids	Valeur
—	—	—	—	—	—
	K. G.	FR.		K. G.	FR.
1897	79,115	213.600	1901	1.045	2.821.500
1898	125,378	338.520	1902	1.295,114	3.885.340
1899	386,612	1.043.250	1903	1.910,737	5.732.340
1900	1.114,504	3.009.161	1904	2.460	7.380 000

Autres métaux précieux et pierres précieuses. — Indépendamment des gisements d'or, on trouve à Madagascar quelques gisements (peu nombreux) de pierres précieuses. Un certain nombre seulement à l'heure actuelle, sont en exploitation, ce sont : 1° Celui de Morarano, au sud de Tsinjoarivo, où une société au capital de 500.000 francs exploite le rubis. Elle dégrossit les pierres avec un outillage spécial, puis les envoie, dans le Jura, en France, pour la taille. Récemment elle a trouvé un superbe rubis pesant 8 carats. 2° Le gisement de la Manandona, au sud de la région d'Ibity, qui donne de la rubellite ou tourmaline rouge ; 3° Le gisement situé au nord d'Ambositra où l'on a trouvé de l'émeraude, sous sa variété beryl, et que l'on extrait de la pegmatite. A côté de ces gisements on a trouvé dans les sables de certaines rivières des topazes, des améthystes, des saphirs, des grenats, mais en trop petites quantités et d'une valeur trop minime pour motiver un essai sérieux d'exploitation.

On n'est pas encore fixé sur la présence de l'argent à Madagascar ; diverses recherches n'ont donné que des résultats très incertains, notamment à Nossi-Bé et dans le cercle d'Analalava.

Le platine a été découvert dans la rivière d'Isonjo (province de

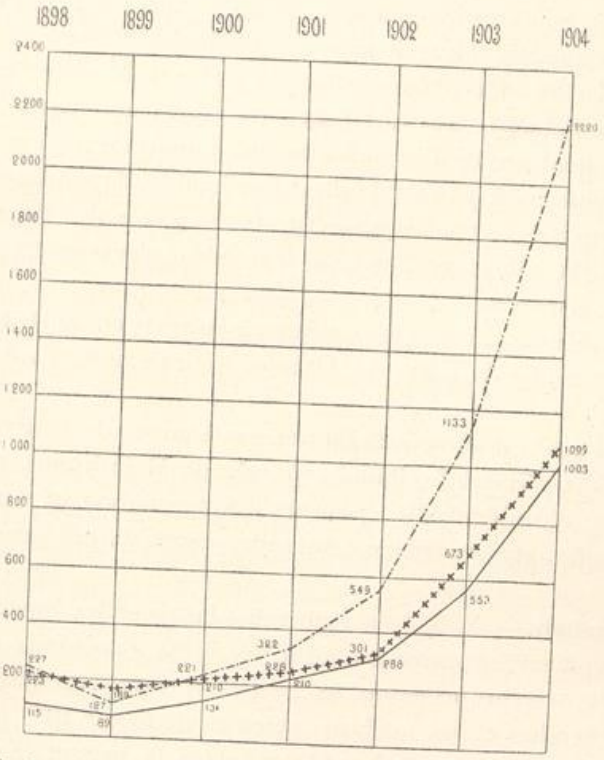
(1) La *Revue de Madagascar* du 10 décembre 1905 donne, en un très intéressant exposé, l'opinion de diverses personnalités compétentes sur ce décret de novembre. Il ressort nettement de ces opinions, une méfiance et une crainte sérieuse sur les conséquences de la nouvelle législation pour l'avenir minier de la colonie.

(2) Cf., ci-dessous le graphique des principales exportations.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Farafangana) à Bemahala. On l'a trouvé, mélangé avec l'or, sous la forme de paillettes en petits grains irréguliers. On fait en ce moment des recherches pour trouver, si possible, les roches d'où proviennent les échantillons que l'on a découverts. Vu le prix élevé de ce métal et ses nombreuses applications, il est à désirer que ces recherches aboutissent.

Nous donnons ci-dessous le graphique des recherches des mines d'or, de métaux précieux et de pierres précieuses de 1898 à 1904.



——— Nombre de poteaux-signaux ou de permis de recherche délivrés dans le courant de chaque année.
-·-·- Nombre de déclarations de pose de signaux ou demandes de permis de recherche adressés dans le courant de chaque année.
+ + + Nombre de poteaux-signaux de recherches restant acceptés au 31 décembre de chaque année.

Les 1099 poteaux signaux de recherches restant acceptés au 31 décembre 1904 appartenaient à 317 titulaires, dont douze sociétés et 305 particuliers, sur lesquels 221 Français.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Métaux communs et autres minéraux. — L'exploitation des métaux communs n'a reçu aucun développement pendant la période de 1900 à 1905, soit à cause de l'insuffisance des moyens de communication à bon marché, soit surtout parce que les efforts des colons et prospecteurs se sont portés vers la recherche des gisements aurifères.

On sait cependant que l'Ile renferme : *a*) Des gisements de *fer* sur toute la lisière ouest de la Grande Forêt, dans la région d'Anjozorobe, en pays Tanala, dans le cercle de Mahavavy, près de Fianarantsoa, mais aucun n'a donné lieu à une exploitation sérieuse de la part des Européens. Seuls les indigènes en extraient quelque peu, pour leurs besoins personnels et le traitent par la méthode catalane. *b*) Des gisements de *cuivre* ont été signalés dans la région de Miandrivazo (vallée de la Tsiribihina), près de Vohemar, mais sans que des études sérieuses aient permis d'être fixés sur leur importance et leur richesse. *c*) Des gisements de plomb, de zinc, d'antimoine, de manganèse et de nickel ont été également signalés sur divers points de l'Ile, mais toujours avec la même incertitude sur leur valeur que pour les gisements de cuivre et de fer.

Parmi les autres minéraux utiles sur lesquels ont porté les recherches, il y a lieu de citer ; le bitume, les calcaires, l'ardoise et le charbon.

On a trouvé des traces de bitume aux sources de la rivière Sakopanja, sous-affluent du Ranobe (cercle de Maintirano), près de la montagne d'Ambohitralika (secteur d'Ankavandra) et dans la baie de Narendry, près du village d'Antonibe (cercle d'Analalava).

Charbon. — Malgré les recherches faites et les espérances que certains affleurementsavaient fait naître, il est à présumer que, vu la rareté des terrains primaires, le charbon n'existe pas à Madagascar. Les recherches et les sondages exécutés de 1899 à 1901 par M. Villiaume, dans la région du Nord-Ouest, dans la presqu'île d'Ambavatoby, près de Nossi-Bé, soupçonnée de contenir du charbon ou tout au moins du lignite, n'ont donné aucun résultat. M. Lemoine, géologue, chargé de mission, a fait, en 1902-1903, une nouvelle campagne d'études et de recherches très sérieuses dans cette même région. Il en a tiré les conclusions suivantes : « Les lignites signalés à plusieurs reprises dans les différents points de Nossi-Bé et de la Grande Terre avoisinante, sont des accidents locaux, très localisés en épaisseur et

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

absolument inexploitables. Il me semble extrêmement peu probable qu'on en découvre de plus considérables ; même dans les cas les plus favorables, ce seront vraisemblablement des gisements extrêmement restreints dont l'exploitation ne rémunèrera pas le capital ».

D'autres gisements de lignites ont été signalés sur le Plateau Central dans le district d'Arivonimamo, près d'Antanifotsy et dans la vallée du Mangoro.

Il serait à souhaiter pour l'avenir de Madagascar, que les études que l'on poursuit fassent reconnaître que ces gisements sont industriellement exploitables. Malheureusement les premiers travaux permettent d'avoir des doutes très sérieux sur une issue aussi favorable.

Carrières. — Les calcaires se trouvent en masses considérables dans la région Ouest, principalement sur le Bemarivo, affluent de la Sofia (cercle d'Analalava) où une spécialité à grain très fin, pourrait être utilisée comme pierres lithographiques. On le trouve également, sous la forme de marbre dans la province de Diego-Suarez ; sous forme de tuf à Antsirabe et à Mahajilo.

Il existe des ardoisières que l'on pourrait très facilement exploiter dans la province d'Ambositra à Ambatofangehana et à Ambatofinandrahana.

Eaux minérales. — Madagascar possède des eaux minérales qui offrent aux indigènes et surtout aux Européens affaiblis par le climat, la possibilité de se traiter et de se guérir sur place, sans être obligés de retourner en France et par suite éviter des rapatriements onéreux et l'abandon des affaires. Le nombre des sources reconnues est considérable, nous nous bornerons à signaler celles qui ont reçu un commencement d'exploitation. Les *Eaux d'Antsirabe*, près de Betafo, province du Vakinankaratra, peuvent être assimilées aux eaux de Vichy et particulièrement, par leur caractère bicarbonatées sodiques, à la Grande Grille. Leur température est d'environ 35° et le débit des eaux de 2 à 300 litres à l'heure. Elles conviennent principalement à la dyspepsie, aux maladies de foie, coliques hépathiques et ictère catarrhal.

Elles pourraient donner lieu à un commerce d'exportation important dans l'Inde, l'Indo-Chine, la Chine méridionale et les Indes Néerlandaises.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Les *Eaux d'Andranomafana et d'Ihasy*, province d'Ankazobe, présentent de l'analogie avec les eaux de Brides (Savoie), Saint-Gervais et Thonon-les-Bains. Leur débit moyen est de 4 litres à la minute et leur température moyenne de 47°. Chlorurées, sulfatées, calciques, elles sont efficaces contre l'obésité, la gravelle, les maladies des voies urinaires et la goutte.

Les *Eaux de Sainte-Marie de Marovoay*, province de Majunga, sont sulfatées, sodico-magnésiennes. Elles tiennent le milieu entre les eaux de Rubinat et de Püllna ; très riches en sulfate de sodium comme la première, elles contiennent, en outre, du sulfate de magnésium, comme la seconde. Elles paraissent donc appelées, par leurs propriétés, à rendre de très grands services à Madagascar.

Réglementation minière. — Comment obtenait-on une concession minière à Madagascar avant le décret du 3 juin 1905 ?

Bien que la réglementation minière, en matière recherches, tout d'abord suspendue par l'arrêté ministériel du 3 juin 1905 dans la grande île, vienne d'être réglementée par le décret du 24 novembre, nous croyons nécessaire, sinon utile, d'indiquer brièvement le régime des concessions dont a joui la colonie jusqu'en juin 1905 et dont elle jouit encore en ce qui concerne les exploitations en cours à cette date. Nous indiquerons ensuite les modifications apportées au régime de 1902 par le décret du 4 novembre 1905.

Comme nous l'avons indiqué, en parlant des mines d'or, c'est le décret du 20 février 1902 qui réglementait la recherche et l'exploitation des mines d'or, métaux précieux et pierres précieuses. Toute personne désireuse de se livrer à la recherche de l'or, des métaux précieux et des pierres précieuses, marquait le périmètre de recherche d'une façon apparente, en plantant au centre de ce périmètre, délimité par un cercle de 2 kilomètres de rayon, un poteau-signal avec écriteau portant, en langue française, l'indication de l'objet de la recherche, du nom de la personne ou de la société qui demandait le permis, et la date de pose du signal. Tout poteau-signal devait se trouver à une distance minima de 2 kilomètres de tout autre poteau déjà établi. Une demande de permis était ensuite adressée au Chef de la division administrative, indiquant le nom de la personne ou de la société agissant et fournissant tous plans et renseignements permettant de retrouver sur place la situation du signal et de rattacher sa position à

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

celle d'un point géographique déterminé. La demande était alors transmise au Chef du service des mines qui, après versement d'une somme de 100 francs, délivrait le permis de recherche. La validité du permis était d'un an, renouvelable deux fois, par périodes d'un an, moyennant paiement de 200 francs pour la première prorogation et 500 francs pour la seconde.

Le titulaire des permis pouvait disposer du produit de ses recherches moyennant un droit de 10 o/o ad valorem. Pour pouvoir transformer le permis de recherche en un permis d'exploitation, il fallait adresser une demande au Commissaire des mines dont relevait le terrain. Ce permis confère, à ceux qui l'ont obtenu, avant le décret de juin 1905, le droit exclusif d'extraire l'or, les métaux précieux et les pierres précieuses dans toute l'étendue du périmètre concédé et de disposer du produit de ses recherches.

Le permis constitue un titre de propriété minière; il est cessible, transmissible et susceptible d'hypothèque, conformément à la législation de la colonie sur la propriété foncière. Les mutations sont passibles d'un droit de 100 francs lorsqu'il ne s'agit pas des ayants-droit du bénéficiaire décédé. Pour les mines autres que celles de métaux précieux et de pierres précieuses, pour lesquelles le décret du 20 février 1902 demeure applicable, au moins jusqu'à nouvel ordre, un permis de recherche, obtenu moyennant le versement de la somme de 25 francs est nécessaire pour toute personne ou société, autre que le propriétaire du sol, qui veut se livrer à la recherche de ces mines. Une fois son terrain choisi, le prospecteur doit placer et maintenir aux angles de ce terrain, qui ne peut avoir plus de 2.500 hectares de superficie, et, à chaque kilomètre, sur les alignements droits, des poteaux-bornes indiquant: 1° le nom du titulaire; 2° la date du permis; 3° la catégorie du minerai recherché. La demande des permis d'exploitation doit être faite au service des mines à Tananarive. Sauf opposition, la concession est accordée au demandeur après une enquête de trois mois. Toute mine est soumise à une redevance annuelle fixe (exigible à l'expiration de la deuxième année de la concession), de:

1	franc	par	hectare	jusqu'à	200	hectares
2	»	»	»	»	500	»
3	»	»	»	»	1.000	»
4	»	»	»	»	1.500	»
5	»	»	»	»	2.500	»

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

De plus, les produits extraits paient une redevance proportionnelle de 2 fr. 50 o/o de leur valeur marchande sur le carreau de la mine, calculée d'après l'extraction du semestre précédent. Ces deux redevances sont payables par semestre et d'avance.

Toute mine retirée par suite de non paiement ou abandonnée est mise en adjudication dans un délai de six mois.

Décret du 23 novembre 1905. — Le décret du 23 novembre, publié à l'*Officiel* de même date, est venu mettre un terme à l'anxiété, bien légitime, où se trouvaient à Madagascar, depuis plusieurs mois, prospecteurs et exploitants. Il ne pourra qu'être bien accueilli par les intéressés, car il met fin à une situation qui n'avait que trop duré et qui, en se prolongeant, ne pouvait que compromettre gravement l'avenir de l'industrie aurifère dans la grande île.

Nous allons résumer brièvement les modifications que ce décret apporte à la législation minière de 1902.

Permis de recherches. — La distinction essentielle entre les permis de recherches et les permis d'exploitation est maintenue et, dans le but d'encourager les prospecteurs, les rayons de périmètres sont réduits de 2 à 1 kilomètre et la redevance diminuée de 100 à 25 francs.

Permis d'exploitation. — En ce qui concerne les permis d'exploitation, une différence est établie entre les exploitations *alluvionnaires* où le rendement est minime et obtenu au prix de grands efforts, et les exploitations *filoniennes* qui peuvent donner, au contraire, des bénéfices considérables.

Taxes d'exploitation. — Les taxes d'exploitation pour ces deux catégories sont les suivantes:

La taxe actuelle de 5 o/o, sur la valeur du métal extrait, est maintenue. En outre, il a paru nécessaire de prévoir une *taxe de superficie* pour empêcher qu'un seul concessionnaire n'accapare de grands espaces dans le seul but de favoriser la spéculation. Elle est de 2 francs, par hectare, pour les gisements alluvionnaires, assez faible par conséquent pour ne pas imposer une trop lourde charge au concessionnaire, dont l'exploitation s'étend souvent sur des espaces considérables.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Elle est, au contraire, de 100 francs pour les gisements filoniens, dont l'exploitation, à rendement plus élevé, s'étend, surtout en profondeur, sur des espaces relativement restreints (1).

Il y a, en outre de ces taxes, une participation de la colonie fixée à 5 o/o de l'excédent des bénéfices nets au delà d'un chiffre annuel de 250.000 francs, participation basée sur la déclaration contrôlée des bénéfices.

La réduction ou la suppression de la taxe de 5 o/o sur les matières extraites a été prévue pour les exploitations filoniennes dans lesquelles, pendant la période de début, les dépenses de premier établissement absorberaient tout le produit net. Le Gouvernement Général, en Conseil d'administration, statue sur les demandes des concessionnaires, en exonération ou modération de taxes.

Enfin, comme nous l'indiquions précédemment, les intérêts des titulaires actuels de permis de recherches et d'exploitations ont été sauvegardés par des mesures transitoires qui prévoient l'application progressive des mesures fiscales édictées par le nouveau décret.

Ces mesures sont les suivantes (article 2 du décret) : « Les titulaires de permis de recherches délivrés antérieurement à la date de la promulgation du présent décret pourront, jusqu'au 31 décembre 1906, obtenir des permis d'exploitations s'appliquant à des périmètres définis, comme il est dit à l'article 18 du décret du 20 février 1902. Ils seront d'ailleurs soumis aux redevances fixées par le présent décret.

« Les titulaires de permis d'exploitations délivrés antérieurement à la date de la promulgation du présent décret pourront, jusqu'au 31 décembre 1908, obtenir, sur leur demande, la réduction des surfaces de leur périmètre d'exploitation.

« Il sera procédé, comme il est stipulé à l'article 26 du décret du 20 février 1902, modifié par le présent décret. Ces permissionnaires resteront uniquement soumis, jusqu'au 31 décembre 1908, et nonobstant les dispositions contraires du présent décret, à la taxe d'exploitation fixée par l'article 23 du décret du 20 février 1902. »

Service des mines. — Le service des mines, rattaché à celui des travaux publics, est dirigé par un officier du génie, faisant fonction d'ingénieur principal. Il a, sous ses ordres, des commissaires des

(1) La taxe pour les gisements filoniens est de 300 francs au Transvaal.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

mines, des contrôleurs et des commis ou écrivains répartis dans les différentes circonscriptions, qui sont, au 1er janvier 1905 :

Circonscription minière	du Centre et Nord,	siège Tananarive
»	» Sud-Est	» Mananjary
»	» Centre-Sud	» Tsinjoarivo
»	» de l'Est	» Tamatave
»	» Sud	» Fianarantsoa

Des anciennes circonscriptions du Centre et de l'Ouest qui avaient respectivement pour chef-lieu : Ambositra et Tsiroanomandidy, la première a été rattachée à la circonscription Centre-Sud ; la seconde, tout en continuant à subsister, a eu son siège transféré à Tananarive.

Houille blanche. — Nous avons vu que Madagascar, par sa constitution géologique, semble devoir être complètement dépourvu de charbon. Le développement de l'industrie dans la grande île malgache semble donc, de ce fait, appelé à un avenir très restreint. Si les matières premières, telles que le fer, le cuivre, le plomb, le zinc, etc., semblent se trouver dans le sous-sol en assez grande abondance, il manquera le combustible pour les traiter et les transformer.

Il a donc fallu chercher le moyen de se passer de la houille noire, dont l'île est privée et dont l'introduction serait trop onéreuse. Les progrès de la science moderne ont permis de trouver, dans les nombreuses chûtes d'eau que possède Madagascar, la solution du problème intéressant, à un si haut degré, l'avenir industriel, sous toutes ses formes, de notre colonie. La « houille blanche », c'est-à-dire l'énergie de l'eau courante transformée par l'électricité, réalisera, en travaux de toutes sortes, ce que la houille noire aurait fait si la nature avait doté Madagascar du précieux combustible.

Les chutes d'eau d'une puissance supérieure à 200 chevaux sont très nombreuses, et particulièrement le long de la nouvelle voie du chemin de fer.

En considérant seulement la région comprise dans un rayon de 100 kilomètres autour de Tananarive, et en négligeant, dans ce périmètre, les innombrables chutes inférieures à 200 chevaux, le décompte

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

de l'énergie hydraulique peut s'établir de la façon approximative suivante :

Chutes de l'Ikopa	7.000	chevaux.
» d'Antelomita	1.200	»
» de la Mandraka	2.000	»
» du Kitsamby	1.500	»
» de l'Andromba	500	»
» de la Sisaony (Behengy)	400	»
» de l'Andranobe	400	»
Soit au total	12.800	chevaux.

Ces 12.800 chevaux représentent, en un an, une force de 99.328.000 chevaux-heures (on admet que 1 kilogramme de combustible fournit un cheval-heure), c'est-à-dire, en arrondissant les chiffres, l'équivalent de 100.000 tonnes de charbon amenées, à pied d'œuvre, dans ce périmètre de 100 kilomètres autour de Tananarive. Or, si on met le prix de la tonne de charbon, rendue sur le Plateau Central, à 100 francs, ces 12.800 chevaux représenteront une richesse annuelle de 10.000.000 de francs.

On voit quel essor industriel prendra cette région le jour où cette énergie sera captée et utilisée.

A l'heure actuelle, une seule des chutes de l'Ikopa, celle de Fararіana, est utilisée pour le transport de sa force à la rizerie Suberbie, qu'elle fait fonctionner et éclaire électriquement.

Les deux chutes puissantes de Ramaindrano, où la Kitsamby tombe verticalement d'une hauteur supérieure à 20 mètres en fournissant, même pendant la saison sèche, une force minimum de 1.000 chevaux, ont été récemment concédées, moyennant une redevance annuelle de 100 francs, à M. Bourgoin, avocat-défenseur à Tananarive. Son intention est de créer une usine pour le traitement rationnel des minerais de quartz aurifères.

Nous donnons ci-après un tableau, indiquant par province, les principales chutes d'eau recensées au 1er janvier 1905. Nous y joignons une carte permettant de se rendre compte de la situation topographique de la plupart d'entre elles.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Nombre par Province des principales chutes d'eau utilisables au 1er janvier 1905

Province d'Imérina Centrale, quatre sur l'*Ikopa*, dont une utilisée par la rizerie Suberbie ; une sur le *Morololo*, utilisée par la brasserie Jouve.

Province d'Angavo Mangoro, une sur le *Mangoro*, à 7 kilomètres au sud-est d'Analabe ; sept sur l'*Ikopa*.

Province d'Imérina du Nord, deux sur l'*Andranobe*, affluent de l'*Ikopa*, facilement utilisables, à proximité de la route de l'Ouest.

Province de Vakinankaratra, une sur l'*Onive*.

Province d'Ambositra, une sur le *Maintinandro* ; une au confluent de la *Saonja* et du *Vato*, affluents de la *Mania*, de 60 mètres de haut, 20 de large, près de la route d'Ambositra et Mananjary.

Province de Fianarantsoa, une au confluent du *Ranomainty*, affluent de la *Matsiatra*, à 38 kilomètres au nord de Fianarantsoa.

Province de Betsimisaraka du Sud, deux sur les mêmes rivières ; une sur la *Sahantandra*, affluent de la *Vohitra*.

Province de Betanimena, trois sur la *Talaviana*, affluent de la *Sakanila* dont une concédée à la Société d'Anasaha pour l'installation d'une usine de bocardage des minerais d'or ; l'une vers sa source, a une force de plusieurs milliers de chevaux ; une sur l'*Irihitra*, affluent de l'*Iaroka*, concédée à M. Bourgoin, pour une usine de bocardage.

Province de Betsimisaraka du Centre, deux sur l'*Irihitra* dont une de 10 mètres de hauteur de chute, et une de 25 mètres.

Province de Sainte-Marie-de-Madagascar, deux sur le *Sandrantsoa*, dont une a servi en 1827 à l'installation d'une sucrerie.

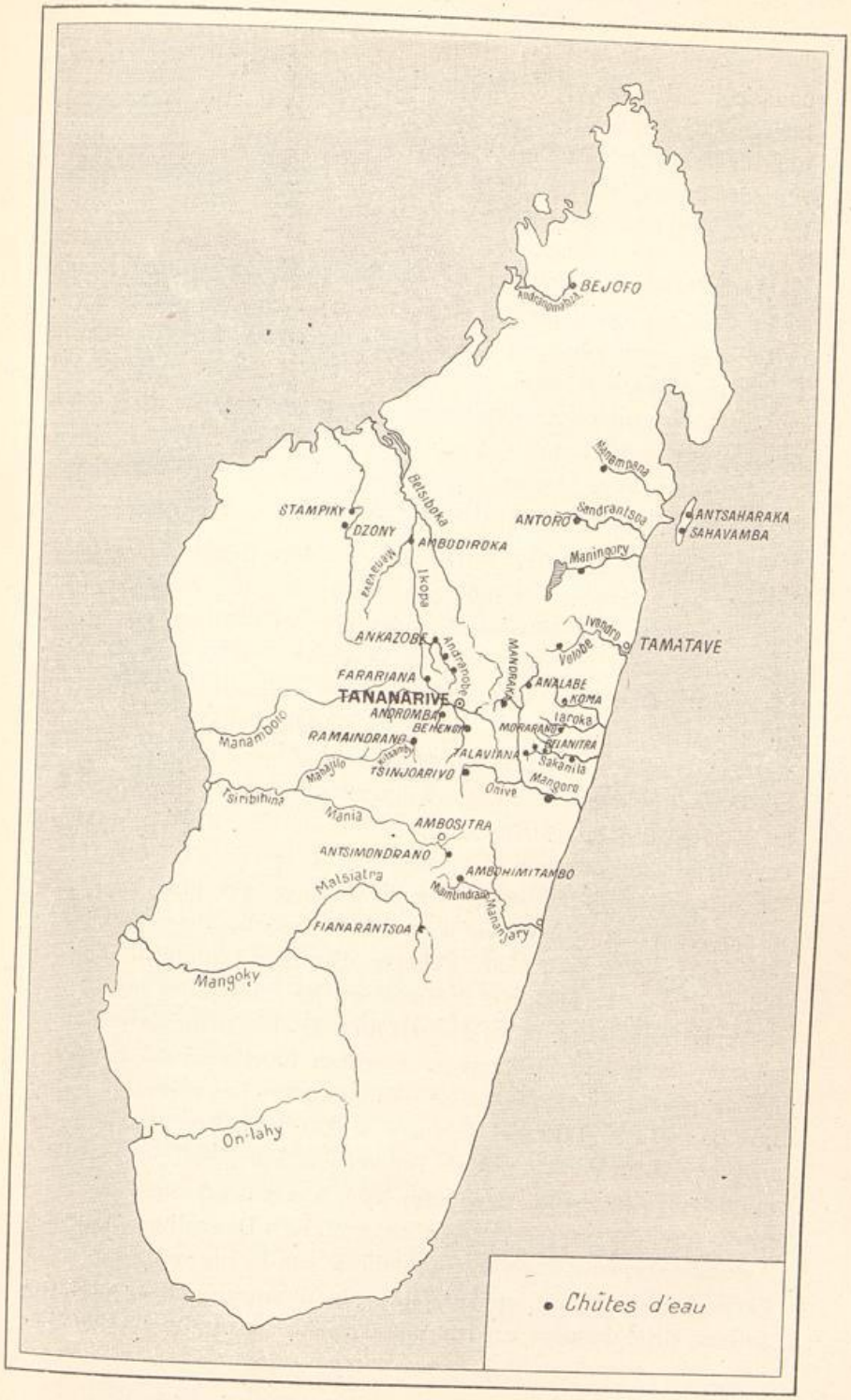
Cercle d'Analalava, une sur l'*Andranomalaza*, à Bejofo.

Cercle de Meavatanana, deux sur le *Mahavavy*, dont une à 22 kilomètres au nord de Stampiky ; une sur l'*Ikopa*, au confluent de la *Menavava*.

Cercle de Morondova, une sur l'*Ikopa*.

A toutes ces chutes actuellement exploitables, il y aurait lieu d'ajouter toutes celles inutilisables à l'heure actuelle, étant donné le manque de communications tant dans la région Nord que dans la région Sud de l'île. Il y a donc intérêt à activer le plus rapidement possible la réalisation du programme qu'a tracé le général Gallieni,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG


BEJOFO
Betsiboka
Manampana
STAMPIKY
DZONY
AMBODIROKA
ANTORO
Sandrantsoa
ANTSAHARAKA
SAHAVAMBA
Maningory
Ikopa
Ivondro
TAMATAVE
ANKAZOBE
Andranobe
Varobe
MANDRAKA
FARARIANA
TANANARIVE
ANALABE
KOMA
ANDROMBA
BEMENGA
MORARANO
Iaroka
Manambolo
RAMAINDRANO
TALAVIANA
BETANITRA
Sakania
TSINJOARIVO
Onive
Mangoro
Sirinbihina
Mania
AMBOSITRA
ANTSIMONDRANO
AMBOHIMITAMBO
Malsiatra
Mamindrano
Manantary
FIANARANTSOA
Mangoky
On-lahy
• Chûtes d'eau

pour le développement du réseau des routes de Madagascar. Il y a intérêt également à faire le recensement de la valeur en énergie disponible de la houille blanche, tant sur le Plateau Central que dans le reste de l'île et à évaluer cette énergie. De la prompte exécution de ces travaux, dépend l'essor industriel de Madagascar.

Industries. — L'activité industrielle des Européens s'est manifestée dans un grand nombre de branches depuis l'occupation française. Nous avons déjà vu les progrès accomplis dans l'industrie forestière et dans l'industrie minière.

Nous allons, dans ce chapitre, passer en revue les autres industries que nous diviserons en :

Industries alimentaires ; industries des transports à l'intérieur ; industries séricicoles ; industries du bâtiment ; industries diverses.

Industries alimentaires. — Des usines à décortiquer et à préparer le riz se sont créées sur différents points de l'île ; nous les avons déjà énumérées précédemment, nous n'y reviendrons pas. Deux brasseries se sont ouvertes : l'une à Antsirabe, l'autre près de Tananarive, à Ambohimangakely. Cette dernière, utilisant une chute d'eau du Marololo, située à une heure de Tananarive, est munie des derniers perfectionnements. Elle fabrique de l'excellente bière dont le principal débouché est la capitale, en attendant que le chemin de fer lui permette d'en fournir les autres points de l'île. A cette brasserie est adjointe une fabrique de glace. Une distillerie s'est installée à Tananarive, en juillet 1904, avec un outillage des plus modernes, mettant en œuvre uniquement les produits agricoles du pays, c'est-à-dire le riz et le maïs. Elle s'efforce d'amener l'emploi de l'alcool industriel pour l'éclairage et le chauffage. Sa fabrication journalière moyenne est de 4 hectolitres d'alcool fin à 95°. Des usines importantes pour la fabrication du sucre et du rhum fonctionnent à Nossi-Bé, dans la province de Tamatave et à Vatomandry. Les usines de Tamatave donnent 50.000 kilos de sucre et 250 hectolitres de rhum, en moyenne. A Androrosy, près de Tananarive, à proximité de l'abattoir municipal, s'est élevée, depuis fin 1904, une usine de salaisons et de conserves alimentaires qui appartient à M. Rey. Des salines existent à Antombe (cercle d'Analalava) installées par la maison Frager, de Paris; à Diego-Suarez, appartenant à la Compagnie Française des Salines. Cette dernière exporte une partie de ses produits à Calcutta.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Industries des transports. — L'industrie des transports est une de celles qui a pris le plus grand développement depuis 1896. Avant l'occupation française, les routes n'existaient pas à Madagascar, tous les transports se faisaient à dos d'hommes et étaient, de ce fait, très onéreux. Le prix d'une tonne de marchandises de Tamatave ou Majunga à Tananarive, revenait à 1.200 francs. Depuis l'ouverture des routes de Tananarive à Mahatsara et de Tananarive à Maevatanana, c'est-à-dire, depuis 1901, le prix est descendu à 350 francs.

L'ouverture de ces routes a eu, en outre, les conséquences suivantes : le nombre de porteurs est tombé dans la période d'une année (1901-1902) de 40.206 en 1901, à 3.444 en 1902, soit une différence en moins de 36.762 hommes qui ont pu, en grande partie, être rendus à l'agriculture. Par contre, le nombre de charrettes à bras est passé de 2.903 à 8.108, soit une augmentation de 5.205 d'une année à l'autre, et le nombre d'hommes traînant les charrettes est passé de 8.394 à 23.590. Cette même période 1901-1902 voit l'introduction des automobiles à Madagascar ; au 1er janvier de cette dernière année, 16 voitures circulaient entre Mahatsara et Tananarive. Depuis lors, un véritable service d'automobiles a été organisé par l'arrêté du 20 mai 1903 en vue du transport, entre Mahatsara et Tananarive, des courriers postaux et des voyageurs. Ce service fonctionne régulièrement depuis le 1er juin 1903 avec un personnel exclusivement militaire. Le transport bi-hebdomadaire, de Mahatsara à Tananarive et inversement se fait régulièrement en deux jours, avec arrêt de nuit à Moramanga. Les camions-postaux peuvent transporter quatre voyageurs. Ils ont parcouru, du 1er juin au 31 décembre 1903, 46.000 kilomètres, transporté 106 tonnes de courrier et 185 voyageurs. Depuis le mois de novembre 1904, c'est-à-dire, depuis l'arrivée du rail à Famovana, les automobiles s'arrêtent à ce point en attendant leur prochain report à Moramanga.

Malgré le développement des moyens de transports, les industries du charronnage, de la carrosserie, de la bourrellerie et de la sellerie commencent à peine à se créer. Elles n'ont une certaine importance — très relative — que dans la capitale.

Industries séricicoles. — L'industrie séricicole est appelée à devenir une des richesses les plus effectives et les plus importantes du Plateau Central. C'est une de celles que peuvent le plus facilement

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

entreprendre les Européens, l'École agricole et séricicole de Nanisana leur permettant de trouver des indigènes ayant les connaissances spéciales nécessaires à cette industrie. Les Malgaches produisaient, d'ailleurs, avant notre arrivée, de la soie sauvage ou « landibe », et connaissaient le « Bombyx de mûrier » qu'ils désignent sous le nom de « landikely ». Aussi, le Gouvernement s'est-il donc efforcé de développer cette industrie qui trouverait en France un débouché, pour ainsi dire, illimité. On estime, en effet, que l'industrie de la soierie nécessite, dans notre pays, chaque année, environ 4.500.000 kilogrammes de matière première ; or, nous n'en produisons que 800.000. De plus, la production, au lieu d'augmenter, reste stationnaire, tandis que la consommation augmente. Il y a donc, comme nous le disions, un débouché important pour les pays producteurs de soie. Les mesures prises par le Gouvernement de la Colonie montrent que son désir est d'arriver à créer peu à peu un mouvement important et continu d'exportation de soies vers les marchés de la métropole. C'est dans ce but qu'a été fondée une magnanerie modèle à la station de Nanisana, ainsi que des champs d'expérience pour la culture du mûrier et des mûraies ; que des primes ont été accordées aux Européens et indigènes, propriétaires des plus belles plantations de mûriers et des plus beaux cocons. Des essais, qui sont en bonne voie, ont été faits également aux jardins d'Ivoloina et de Fort-Dauphin, sur les zones côtières et à la station de Marovoay. Au 15 février 1905, le nombre des mûraies de fokon'olona s'élevait à 522, représentant une superficie totale de 577 hectares dont 277 en pleine culture, soit 323.795 pieds de mûriers.

L'Ecole professionnelle achète, suivant un tarif publié à l'Officiel, les cocons produits, en attendant la création d'une filature. L'Administration, à son tour, envoie les cocons, dévidés, en France, pour les faire connaître, soit au jardin colonial de Nogent-sur-Marne, soit au concours général agricole annuel de Paris (où un grand diplôme d'honneur a été obtenu en 1903 et 1904), soit enfin à la Condition des Soies de Lyon. Aujourd'hui la soie du Plateau Central, dévidée dans l'île peut se classer sur les marchés de la Métropole dans les prix de 40 à 45 francs le kilogramme,

Bien qu'à ses débuts, l'industrie séricicole paraît entrer dans une période pratique, tant chez les Européens que chez les indigènes.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Industries du bâtiment. — L'industrie du bâtiment s'est considérablement développée à Madagascar, depuis l'occupation française. Des architectes, des entrepreneurs et des ouvriers européens se sont établis dans la Colonie. Le nombre et l'importance des fabricants de briques et de tuiles est allé sans cesse croissant depuis 1900. En 1903 seulement, il s'est installé deux briqueteries-tuileries à vapeur, l'une à Ankaririka, près d'Antsirane (province de Diego-Suarez), l'autre à Marovoay. Deux briqueteries mécaniques ont également commencé à fonctionner, la même année à Mananjary et à Farafangana. La fabrication de la chaux a aussi progressé, principalement à la Montagne d'Ambre (province de Diego-Suarez) et à Majunga. Les ateliers de menuiserie, d'ébénisterie, les forges, les ateliers de mécanique se sont multipliés dans les grandes villes et ne cessent de se développer.

Industries diverses. — Il existe à Sardovoay, à 5 kilomètres d'Hell-Ville, dans l'île Nossi-Bé, une fabrique de savon, dit savon de Marseille. Elle appartient à la Deutsche Ost Afrikanische Gesellschaft. Alimentée par l'huile des cocos des Seychelles, elle produit annuellement 20.000 kilogramme de savon environ. Une autre savonnerie, de moindre importance, a été construite à Analalava par M. Maisonneuve. A Antongil, à Tuléar, à Belo-sur-Mer (cercle de Morondova) se trouvent des chantiers qui construisent de petites goélettes de cabotage. Une fabrique de tabac existe en Imérina Centrale, une usine à salaisons de poissons et de trépangs, à Angontsy (province de Vohemar), une fabrique d'eau gazeuse à Ambavaniasy (province Betanimena). A côté de ces industries déjà en exploitation, nous pouvons indiquer comme en cours de construction ou en projet : un moulin à huile de coco et une fabrique de cordes en fibres de coco à Berafia (cercle d'Analalava) dans l'importante concession de M. Mathieu ; une tannerie, une huilerie et une fabrique de chaux et ciments à Amboaniho (province de Majunga) dans les propriétés de la Compagnie Occidentale de Madagascar ; enfin, probabilité d'installation à Tuléar d'une usine frigorifique, par les négociants de la ville et la Société de Kimberley, pour l'exportation des animaux de boucheries.

En résumé, l'industrie suit à Madagascar, une marche ascendante et prospère, et, nul doute, comme nous l'écrivions, que lorsqu'on aura su capter et utiliser l'énergie des chutes d'eau répandues dans l'île à profusion, elle ne prenne un essor considérable pour le plus grand avantage des industriels et de la Colonie.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Voies de communication. Travaux des ports.

Voies de communication.— Lorsque l'armée française débarqua sur la plage de Majunga, la principale difficulté à laquelle elle se heurta, fut le manque absolu de route entre la côte et Tananarive. Tous les Français ont encore présent à la mémoire, le nombre de victimes que coûta à notre armée la construction de l'embryon de route destinée à ravitailler le corps expéditionnaire, dans sa marche en avant. Ces difficultés ne firent que s'accroître après la prise de Tananarive et pendant l'insurrection. Le commerce, lui-même, qui commençait à se créer sur le Plateau Central, souffrait de la lenteur et de la cherté des transports. Il était de toute nécessité et de toute urgence d'établir des moyens de communications, permettant des relations faciles et rapides entre la capitale et les ports susceptibles de la ravitailler, c'est-à-dire, Majunga et Tamatave.

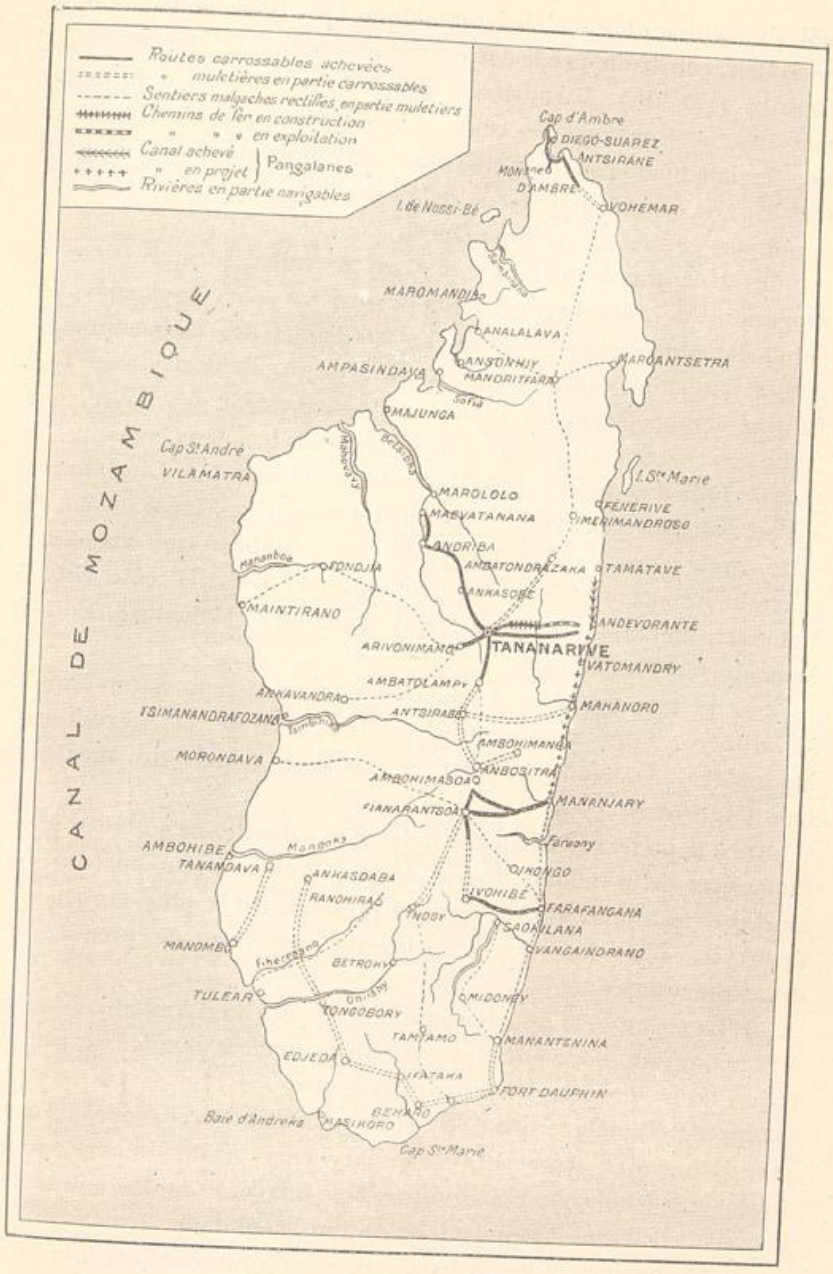
Routes. — Tous les efforts de l'Administration se portèrent immédiatement sur la réalisation de ce programme.

Les travaux commencèrent en 1897 et furent divisés en deux parties : 1° La route de Tananarive à Mahatsara, sur la Vohitra, au Nord-Ouest d'Andevoranto ; 2° La route d'Andevoranto à Tamatave. Cette dernière fut plutôt une piste améliorée, car elle devait être abandonnée aussitôt après la construction du canal des Pangalanes. La première partie fut attaquée avec vigueur et grâce à la prestation qui permit le recrutement facile de plusieurs milliers d'indigènes, les 250 kilomètres qu'elle mesure, furent achevés fin décembre 1900 et mis en exploitation à dater du 1er janvier 1901. Les caractéristiques sont : largeur de la chaussée, 5 mètres ; largeur de la partie empierrée, 3 mètres ; déclivité maxima, 8/100 ; rayon minimum des courbes, 10 mètres.

Le coût s'est élevé à 8.000.000 de francs. Les conséquences immédiates de l'ouverture de la route furent : suppression du portage des marchandises à dos d'hommes, son remplacement par la traction, soit humaine, soit animale, d'où réduction des prix de transport de plus de cinquante pour cent.

Parallèlement à la route de l'Est, le gouvernement s'occupa de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG



VOIES DE COMMUNICATION

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

celle donnant sur le canal de Mozambique. On utilisa, en l'améliorant, la section, construite par le corps expéditionnaire, de Maevatanana à Andriba (125 kil.). D'Andriba à Tananarive (225 kil.), le sentier malgache fut transformé en route carrossable, et par la communication fluviale établie sur la Betsiboka, entre Maevatanana et Majunga (228 kil.), la capitale put, dès le début de 1901, communiquer avec le grand port naturel de la région Ouest.

Ces deux grandes artères créées, on pouvait désormais tracer un programme de voies de pénétration destinées à relier Tananarive aux points les plus éloignés de l'île. Ce fut l'objet des instructions du général Gallieni aux administrateurs chefs de provinces en janvier 1901. Le général rappelle qu'une grande route carrossable devra être construite sur l'arête faîtière de l'île dominant les deux versants de l'Océan Indien et du canal de Mozambique et allant de Diego-Suarez à Fort-Dauphin par Ambatondrazaka-Tananarive-Fianarantsoa. De cette route dorsale, se détacheront des vertèbres qui aboutiront (hormis Tamatave et Majunga déjà desservis) sur la côte Est : à Vohemar, Maroansetra, Fénérive, Vatomandry, Mahanoro, Mahila, Mananjary et Farafangana.

Sur la côte Ouest : à Analalava, Vilamatsa (cap Saint-André), Maintirano, Tsimanandrafozana (embouchure de la Tsiribihina), Morondova, Ambohibe, Tuléar et Masikoro (cercle du Mahafaly, baie d'Androka).

C'est là un travail de longue haleine et subordonné aux ressources financières de la Colonie. Il faut donc commencer par construire ou améliorer les routes des régions qui présenteront le plus d'urgence à desservir, c'est-à-dire (en les classant par ordre de première et deuxième urgence) :

1° La partie de la grande route centrale qui va d'Ambatondrazaka à Fianarantsoa. Les routes transversales reliant à la côte Est, par les trajets les plus courts, les principaux centres de l'île, savoir : Ambatondrazaka-Tamatave (par Didy et la vallée de l'Ivondrona) ; Antsirabe-Mahanoro ; Ambositra-Mananjary (par Ambohimanga et la vallée du Mananjary) ; Fianarantsoa-Mananjary ; 2° Ambatondrazaka-Fénérive ; Beforona-Vatomandry ; Ambositra-Mahola.

Conformément à ces instructions, deux routes ont été immédiatement entreprises : route de Tananarive à Fianarantsoa et route de Fianarantsoa à Mananjary. Les caractéristiques de la route de

Tananarive à Fianarantsoa, sont les mêmes que celles de la route de l'Est. Le tracé passe par Tsiafahy, Ambatolampy, atteint l'Onive (affluent du Mangoro) à son confluent avec l'Ilempona, et laissant de côté l'ancien sentier d'Ambatolampy à Ambositra, gagne Antsirabe par les vallées de l'Ilempona et de la Sahatsio. De ce point, empruntant la vallée de la Manandona (affluent de la Mania), la route atteint Ambositra d'où elle arrive à Fianarantsoa par Fenoarivo, Ambohimahasoa et Alakamisy. Les travaux, commencés au début de l'occupation, entre Tananarive et Tsiafahy ont été repris en 1901 et rapidement terminés jusqu'à cette ville. La route fut ensuite attaquée par ses deux extrémités ; d'une part, entre Tsiafahy et Ambatolampy, d'autre part, entre Alakamisy et Ambohimahasoa. Interrompus pendant l'année 1903, les travaux ont été repris dans le courant de 1904 et sont poussés avec activité. Vers le Sud, la section Fianarantsoa, Ambalavao (70 kilomètres) est terminée.

La nécessité d'une route reliant le Betsiléo à un port de la côte se faisait impérieusement sentir par suite du développement agricole et industriel de cette région. L'isolement dans lequel se trouvait cette partie de l'île, si fertile, n'existe plus désormais. La route de Fianarantsoa à Mananjary, commencée en 1901, a été achevée en août 1903 et livrée à la circulation. Ses caractéristiques sont :

Largeur 3 mètres, rampe maxima 10 o/o, rayon minimum 5 mètres. Elle franchit le Mananjary sur un pont de 355 mètres et arrive à Mananjary après un parcours de 210 kilomètres dans une région particulièrement accidentée. L'empierrement commencé aussitôt après l'achèvement de la route a dû être terminé dans le courant de 1905.

A côté de ces routes principales, il y a lieu d'indiquer des tronçons, de moindre importance, construits de 1900 à 1905, savoir :

1° Route de Tamatave à la vallée de l'Ivoloïna (12 kilomètres) ; 2° route de Famovana à Ambavaniasy (5 kilomètres), reliant le terminus du chemin de fer à la route Mahatsara-Tananarive ; 3° route de Tananarive à Ambohimanga ; 4° route de Tananarive à Arivonimamo ; 5° route de Tananarive à Mahazoarivo ; 6° route de Tuléar à Betroky, achevée en juillet 1901 ; 7° route de Diego-Suarez à la Montagne d'Ambre ; 8° route d'Ivohibe à Farafangana, par Ifandana.

Enfin, différentes améliorations ont été apportées à la route de l'Est qui ont considérablement amélioré son parcours et facilité le

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

service de voitures automobiles. Ce sont les déviations d'Ambohimangakely à Alarobia (12 kilomètres) et d'Ambatomafana à Sambaina, par Manjakandriana (7 kilomètres).

A côté de toutes ces routes carrossables, il existe un grand nombre de chemins muletiers, accessibles aux voitures légères, qui facilitent les communications entre certaines provinces. Ils seront peu à peu, soit améliorés, soit remplacés suivant le vaste programme adopté par le général Gallieni. Les disponibilités financières que laisseront le prochain achèvement du chemin de fer, permettent d'espérer que, dans un avenir peu éloigné, Madagascar sera sillonnée de nombreuses routes qui aideront aux échanges entre les régions si variées de l'île, et développeront, considérablement, son essor économique, et, avec lui, la richesse de ses habitants.

Voies fluviales. Canaux. — Les voies fluviales navigables à Madagascar sont assez rares et l'on a peu fait jusqu'à ce jour pour remédier à cet état de choses, les dépenses à engager étant beaucoup trop considérables. Sur la côte Est, les montagnes, trop rapprochées de l'Océan Indien, donnent aux fleuves et rivières un cours rapide et torrentueux. La côte Ouest est plus favorisée et nombre de fleuves sont accessibles, à grandes distances de leurs embouchures, mais seulement pour les boutres ou les canonnières à faible tirant d'eau.

Canal des Pangalanes. — Entre Tamatave et Farafangana, se trouvent une série de lagunes, formées par les rivières qui descendent à la côte, et par les dunes de sables, créées par le vent, et qui constituent ainsi une série de lacs s'étendant sur un parcours de 600 kilomètres. Ces lacs, qui sont navigables, sont souvent séparés, les uns des autres, par des seuils assez faibles, appelés "pangalanes" en langue malgache. L'idée de les percer pour établir une ligne de navigation sûre et facile était déjà venue au commencement du XIX^{e} siècle à Radama I^{er}. Il échoua dans son entreprise. L'idée fut reprise par le général Gallieni, dès le début de notre occupation, pour relier Tamatave à Ivondro et à Andevoranto, et mise aussitôt à exécution. La construction et l'exploitation de ce canal furent concédés à une société, en 1897. Les travaux comprenaient le percement des trois pangalanes: Tanifotsy, Ampanotoamaizina et Andavaka, l'élargissement et l'approfondissement du Ranomainty. Ils furent

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

terminés en 1901. La voie navigable mesure 122 kilom. 920, dont 3 kilom. 181 pour les trois pangalanes.

Tamatave est relié à Ivondro par un chemin de fer, à voie de un mètre, de 12 kilomètres. La concession de la Compagnie des Messageries françaises de Madagascar, qui est d'une durée de cinquante ans à dater du 5 décembre 1898, se compose de : 1° la ligne de chemin de fer de Tamatave à la rivière Ivondrona (17 kilomètres) dont le trajet s'effectue en 25 minutes; 2° la voie navigable, allant de l'Ivondrona à Mahatsara et Brickaville, par le canal des Pangalanes et en remontant la Vohitra à partir d'Andevoranto (137 kilomètres).

Le canal Ivondrona-Andevorante doit être prolongé au delà de l'Iaroka par les lagunes qui se continuent le long de la côte Est jusqu'à Farafangana. Certains pensent qu'une ligne de chemin de fer à voie étroite avec ferry-boat, pour le passage des rivières, serait préférable et moins onéreux. Les travaux de percement sont en cours d'exécution, entre Vatomandry et le Sakanila, entre Vatomandry et Andevoranto et près de Beparasy. La partie la plus difficile a été faite et on peut espérer que, courant 1906, la communication sera établie entre Tamatave et l'embouchure du Mangoro par Andevoranto, Vatomandry et Mahanoro, facilitant ainsi les transactions et évitant la navigation côtière dangereuse.

Ultérieurement, le canal sera prolongé sur Mananjary, puis sur Farafangana. A partir de ce point, on pourrait établir la voie ferrée dont nous parlions plus haut et la pousser jusqu'à Sainte-Luce, *le seul port abrité*, de cette côte, ayant des fonds, près du rivage, de 8 mètres, situé à 25 kilomètres de Fort-Dauphin et paraissant appelé, dans l'avenir, à être un centre commercial important.

Chemin de fer. — Notre intention n'est pas de faire ici un historique détaillé des origines et de la construction du chemin de fer de Tananarive à la mer. De nombreux articles de revues, de nombreux ouvrages spéciaux ont parus sur cette intéressante question dans ces derniers temps. L'Annuaire de Madagascar de 1904, l'ouvrage du capitaine de Renty, sur les chemins de fer coloniaux en Afrique, donnent des détails beaucoup plus complets, beaucoup plus circonstanciés que nous ne saurions et ne pourrions le faire dans cette courte notice.

Nous nous contenterons de résumer, très brièvement, ce qui a été fait de 1896 à 1905, pour doter l'île de cet instrument si puissant pour son développement économique.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Dès le début de notre occupation, le Gouvernement de la Colonie, préoccupé de l'importante question des moyens de communication, confia au colonel Marmier, l'étude d'un chemin de fer, reliant Tananarive à la côte. Des sociétés privées faisaient également de leur côté des études en vue de l'obtention de la concession de la voie ferrée. En 1897, une nouvelle mission fut confiée au colonel Roques (alors commandant). Elle aboutit à l'adoption d'un tracé partant, non de Tamatave, mais d'Aniverano sur la Vohitra, atteignant la capitale par une voie à peu près parallèle à la route Mahtsara-Tananarive.

Nous n'avons pas à examiner (ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin) pour quelles raisons le trajet de la côte Est fut choisi de préférence à celui de la côte Ouest, plus long peut-être, mais de construction plus facile et qui n'aurait nécessité que deux transbordements pour les marchandises au lieu de trois, avec, enfin, l'avantage incontestable d'aboutir à un port naturel, aux eaux calmes, moins visité par les cyclones, et en face de l'Afrique du Sud. Le choix de la côte de l'océan Indien fut dicté par la brièveté du parcours, quoique très montagneux, par la richesse des régions traversées et aussi, il faut bien le dire, par les démarches pressantes et incessantes de la Réunion. Tamatave, ne l'oublions pas, est peuplée pour les deux tiers de Français de la Réunion. Il était donc légitime que, malgré les difficultés à faire de cette rade, perpétuellement ouverte à la houle du large, et où passent tous les cyclones, un port répondant aux besoins de la navigation moderne, le Gouvernement de la Métropole et celui de la Colonie cédassent aux instances de l'île Bourbon. Ce n'est, d'ailleurs, pour la côte Ouest, qu'une question de temps ; le développement qu'est appelé à prendre le commerce de Madagascar avec son débouché naturel, l'Afrique du Sud, amènera fatalement le chemin de fer à descendre sur Majunga, bien peu d'années après son arrivée à Tananarive.

Le projet du colonel Roques fut adopté (les pourparlers avec les sociétés privées n'ayant pas abouti) par les Chambres, et la loi promulguée le 14 avril 1900. Concurremment, la colonie fut autorisée à émettre un emprunt de 60 millions. Sur cette somme, 48 millions étaient affectés au chemin de fer, dont : 27 millions pour les 165 kilomètres, de la première section d'Aniverano au Mangoro, et 21 millions pour la deuxième section, du Mangoro à Tananarive (130 kilomètres).

Disons, tout de suite, que la colonie fut autorisée à réaliser immé-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

diatement 39 millions dont 27 pour le chemin de fer, mais qu'au début de 1903 ces 27 millions étant épuisés, une nouvelle loi du 5 juillet autorisa la réalisation de la somme de 21 millions, reliquat de l'emprunt de 60 millions. Le décret du 29 juillet stipula que, sur cette somme, 13 millions seraient réservés à la construction de la deuxième section, les 8 millions restant, étant affectés à l'achèvement de la première section. Ces 8 millions s'étant trouvés insuffisants au début de 1904, par suite des grandes difficultés rencontrées dans la traversée des monts Betsimisaraka et le report de la ligne d'Aniverano à Brickaville (15 kilomètres au-dessous), un décret du 11 juin autorisait la colonie à affecter aux travaux de la première section une somme de 6 millions prélevée sur les 13 millions réservés par le décret du 29 juillet 1903, pour la deuxième section. Un nouveau prélèvement de 4 millions sur le reliquat de 13 millions, soit sur 7 millions, était bientôt rendu nécessaire; il était autorisé par décret du 11 octobre 1904.

Un emprunt devenait néanmoins indispensable si l'on ne voulait pas entraver l'achèvement du chemin de fer. Fixé à 15 millions, il a été déposé sur le bureau des Chambres et adopté (loi du 5 juillet 1905).

Le crédit total de 63 millions (48+15) se trouve donc, à ce jour, réparti de la façon suivante :

1°	Section Brickaville à Famovana..... Fr.	35.675.000
2°	Section Famovana à Analamazoatra.....	4.400.000
3°	Section Analamazoatra au Mangoro... .	6.325.000
4°	Section Mangoro à Tananarive.....	16.600.000
	Fr.	63.000.000

Les travaux préparatoires de la ligne commencèrent dans le milieu de 1900; les travaux d'exécution, le 1er avril 1901. Les entrepreneurs et adjudicataires ayant successivement demandé la résiliation de leur traité, à la suite des difficultés de recrutement de la main-d'œuvre, les travaux furent continués en régie par le service du génie.

Le premier tronçon : Brickaville à Sandrantsibona (30 kilomètres) fut inauguré le 16 octobre 1902 ; en octobre 1903, le rail arrivait au 48e kilomètre à l'entrée ouest du tunnel Vongo-Vongo, ou tunnel Gallieni (800 mètres), et le 1er novembre 1904, la ligne atteignait, à Famovana, au kilomètre 102.100, la lisière de la grande forêt.

Au 1er janvier 1905, la situation des travaux était la suivante :

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

exploitation de la ligne jusqu'à Fanovana (102.100) et le rail posé jusqu'au kilomètre 105.200. De Famovana à Analamazoatra (kilomètres 122.200) les gros travaux étaient achevés ; quelques ouvrages d'art, sans importance, restaient seuls à terminer. La plateforme était donc prête à recevoir le rail. D'Analamazoatra au pied est du Tangaina (kilom. 146) la ligne suit et emprunte successivement la route carrossable et pourra, de ce fait, être promptement livrée à l'exploitation. Entre le pied est du Tangaina et Moramanga (148.800) la ligne qui passe dans un tunnel de 95 mètres, à peu près terminé, a été confiée, en janvier 1904, à l'entreprise privée et sera prochainement terminée. De Moramanga au Mangoro (165 kilomètres) les travaux sont suffisamment avancés pour permettre d'espérer que la voie ferrée atteindra ce fleuve dans le courant de 1905.

Au delà du Mangoro, les études, qui ont motivé la substitution de la vallée de la Mandraka à celle de la Sahanjonjona, pour le franchissement de la chaîne de l'Angavo, sont à peu près terminées et le terrain préparé pour les travaux d'infrastructure. Tout porte à espérer que l'année 1906 ne s'achèvera pas sans que Tananarive voit pénétrer dans ses murs la première locomotive.

La ligne aura été entièrement exécutée par la main-d'œuvre indigène, l'introduction de la main-d'œuvre italienne, chinoise et indoue ayant abouti à un complet insuccès. L'effectif des ouvriers, au début, en 1901, atteignait 2.000, puis, la confiance venant peu à peu aux indigènes, gagnés par l'élévation des salaires, par les soins que l'on prenait pour leur bien-être, ce nombre est monté à 12.000 en janvier 1902, pour atteindre près de 20.000 à la fin de 1903. Il est actuellement en moyenne de 15.000.

La longueur totale de la ligne sera de 270 kilomètres, et ne comprendra pas de courbes de rayon inférieur à 80 mètres et de déclivités supérieures à 25 millimètres par mètre. Le coût du kilomètre reviendra — si les derniers crédits sont suffisants — à environ 250.000 francs au lieu des 159.500 prévus (1).

La voie est à écartement de 1 mètre avec rails en acier de 25 kilos au mètre courant et traverses en bois dur de l'île. Le matériel comprend : 9 locomotives et 250 wagons de toutes sortes.

(1) Le coût du kilomètre en Indo-Chine revient à 170.000 francs au maximum. Le coût du kilomètre du chemin de fer du Congo belge n'a été que de 144.000 francs, malgré les difficultés considérables rencontrées par les ingénieurs.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Exploitation du chemin de fer. — Peu avant l'ouverture de la section Brickaville-Famovana, le général Gallieni avait pris, en date du 10 octobre 1904, deux arrêtés, l'un réglementant la police des chemins de fer à Madagascar, l'autre, établissant le barème de l'exploitation de la ligne. Le premier arrêté est basé sur la réglementation des chemins de fer français, mais en tenant compte de l'état de civilisation du pays. Il est, par suite, beaucoup moins rigoureux.

Nous résumons ci-après le second arrêté. Il permettra de se rendre compte des avantages que la colonie est appelée à recueillir de l'abaissement du prix de transport, et de juger du progrès accompli depuis l'époque, bien rapprochée, où les services de bourjanes exigeaient 1200 francs pour transporter une tonne de marchandises de Tamatave à Tananarive.

Un autre arrêté en date du 24 novembre, vu l'insuffisance des moyens de transports, mis par l'industrie privée à la disposition des voyageurs, se rendant de Tananarive à Famovana et vice versa, a créé un service de transport régulier, bi-hebdomadaire, en correspondance, avec les trains, pour les voyageurs par automobiles et par voitures attelées.

Barème de l'exploitation du chemin de fer Brickaville-Tananarive

Service des voyageurs — 4 classes :

- 1re classe — 0.40 par voyageur et par kilomètre.
- 2me » — 0.20 » » » »
- 3me » — 0.195 » » » »
- 4me » — 0.04 » » » »

Service des marchandises — Grand. Vit. :

- Messageries et bagages : 1 franc la tonne kilométrique, dans les deux sens.
- Denrées : 0 fr. 30 par tonne et par kilomètre.

Service des marchandises — Pet. Vit. cinq catégories :

- 1re catégorie (tissus riches, conserves, etc.), 0.50 par tonne et par kilomètre dans les deux sens.
- 2me catégorie (cotonnades, etc.), 0.35 par tonne et par kilomètre dans les deux sens.
- 3me catégorie (matériel industriel et agricole, etc.), 0.15 par tonne et par kilomètre dans les deux sens.
- 4me catégorie (riz, maïs, etc.), 0.05 par tonne et par kilomètre dans les deux sens.
- 5me catégorie (animaux : bœufs, vaches, mulets, chevaux, ânes, 0.10 ; veaux, porcs, 0.05 ; moutons, brebis, chèvres, 0 02, par tonne et kilomètre dans les deux sens.

Avec réduction de 50 °/₀ pour les expéditions supérieures à 20 têtes.
Plus un droit de 1 fr. 20 par tonne à Brickaville.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Cette tarification, sans abaisser trop brusquement les prix de transport, ce qui pourrait provoquer une crise sur le marché, est encore un progrès considérable sur le prix des transports par véhicules. Désormais, par exemple, lorsque le chemin de fer sera arrivé à Tananarive, une tonne de riz coûtera pour descendre du Plateau Central à Tamatave. :

Transport par voie ferrée (Tananarive à Brickaville)	F. 14 —
Transit à Brickaville.....	1 20
Transport de Brickaville à Tamatave (canal des Pangalanes, chemin de fer).....	14 50
Soit au total.....	29 70

On voit, par ce chiffre, les facilités d'exportation que le chemin de fer donnera au riz. Une remarque, cependant, se présente à l'esprit, à l'examen de ce tableau : le prix de transport de la tonne de riz coûtera plus cher de Brickaville à Tamatave (150 kilomètres) que ne coûtera son transport de Tananarive à Brickaville (270 kilomètres). Il n'est pas douteux que ce prix élevé tient aux chargements et déchargements que doit subir la marchandise sur son parcours de Brickaville à Tamatave (bien que, pour Brickaville, ont ait prévu un droit de transit), mais il est néanmoins curieux de constater que dans le prix de 29.70 il y a plus de 50 o/o, soit 15.70, affecté à un parcours de 150 kilomètres, dont 123 kilomètres se fait par eau. Déjà d'ailleurs, certains négociants, pour éviter ces transbordements, non seulement onéreux, mais préjudiciables à la marchandise, embarquent, directement, sur le vapeur qui, malgré la mauvaise barre de la Vohitra, fait le service d'Andevoranto à Tamatave, créant ainsi, en attendant l'achèvement du chemin de fer Brickaville-Tamatave, une concurrence redoutable au canal des Pangalanes.

Recettes du chemin de fer. — Voici, à titre de renseignements-les chiffres qu'a donnés la statistique générale mensuelle de l'exploitation du chemin de fer de Brickaville à Famovana, pendant les mois de novembre et décembre 1904 et janvier 1905, c'est à dire dès le début où cette section a été livrée au trafic :

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Recettes	Novembre 1904	Décembre 1904	Janvier 1905
Voyageurs	F. 10.157 30	F, 9.687 05	F. 6.884 40
Bagages.....	4.020 73	4 725 59	2.026 95
Marchandises gde vitesse	2.597 80	2 104 05	999 75
» pte vitesse	12.837 60	19.129 35	13.942 85
Service postal.....	2.390 17	2.440 30	2.194 50
Dépôts de bagages.....	3 75	5 55	
Diverses.....	543 95	925 60	558 95
Totaux.....	F. 32 551 36	F. 39.017 40	F. 26.607 40

La diminution des recettes en janvier est due aux perturbations atmosphériques qui ont amené quelques interruptions dans l'exploitation. Par suite de quelques éboulements et d'affaissements, la voie étant insuffisamment tassée, la circulation régulière du trafic a été arrêtée pendant quelques jours. A la suite du cyclone d'avril, elle a été à nouveau interrompue pendant une durée d'environ six mois.

Conséquences de l'ouverture du chemin de fer.— L'ouverture de la section Brickaville-Famovana a eu non seulement comme résultat, l'abaissement du prix des transports entre le Plateau Central et la côte Est, mais il a rendu également les transports plus rapides, plus faciles et plus sûrs. Désormais, la traction humaine, sur la route de Mahatsara à Tananarive est appelée à disparaître ; de nombreux indigènes seront ainsi rendus à l'agriculture et à l'industrie. Enfin, une activité industrielle et agricole plus grande, ne tardera pas à se manifester dans les régions de l'intérieur, et dans les régions situées sur le parcours de la voie ferrée ; elle augmentera graduellement pour atteindre son plein développement lorsque la ligne sera livrée, à l'exploitation sur tout son parcours, Brickaville-Tananarive.

« Il semble, dit le général Gallieni, dans ses instructions d'octobre 1904, aux administrateurs des provinces et chefs de districts traversés par le chemin de fer ou compris dans son rayon d'influence, que l'on puisse évaluer à 1.000.000 le nombre d'habitants que sera appelé à desservir la voie ferrée et à leur apporter, par l'échange des produits tirés du sol avec ceux manufacturés, une prospérité et un bien-être, inconnus pour eux ». (1)

(1) Le *Journal Officiel* du 24 octobre 1904 renferme l'exposé détaillé du bassin économique du chemin de fer.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le champ qu'embrassera l'action du chemin de fer sera considérable. Nul doute que les Malgaches ne comprennent (et c'est aux administrateurs à faire leur éducation) l'intérêt qu'ils auront à développer les cultures du sol pour fournir un aliment important à l'exportation.

Ils arriveront ainsi, en développant leur bien-être, à contribuer, pour leur part, au développement économique de la Colonie.

Travaux des ports. — A côté des grands travaux nécessités par la création des voies de communication, le Gouvernement de la Colonie n'a cessé de se préoccuper des améliorations à apporter aux différents ports de l'île. S'efforçant surtout de faciliter aux navires les moyens de chargement et de déchargement, il a réservé les constructions de bassins, de jetées, de digues, pour l'époque où les ressources financières, attribuées actuellement, en grande partie, à la construction du chemin de fer, lui permettront d'ouvrir au budget un compte spécial pour ces importants travaux.

Tamatave. — A Tamatave, une Société privée « La Banque Franco-Suisse » avec le concours des Ateliers de Levallois-Perret, a construit un wharf métallique ou appontement d'une longueur de 300 mètres. Il est perpendiculaire au rivage et s'avance jusqu'aux fonds de 7 m 50 ; terminé en forme de T, il est muni de tous les apparaux nécessaires au chargement et au déchargement des navires ; deux voies de 1 mètre le relient à la voie ferrée de l'Ivondrona. Malheureusement, de l'avis de ceux qui ont à se servir du wharf, il n'est accessible, aux gros navires, que par temps calme, évènement des plus rares dans la rade ouverte de Tamatave. Il faut donc, le plus souvent, décharger les marchandises sur des chalands qui, à leur tour, les débarquent sur le wharf. En 1902, la Compagnie Coloniale de Madagascar a construit, en conformité du décret du 1er juillet 1900, des Magasins Généraux qui comprennent : des hangars de débarquement, des magasins d'entrepôt pour l'importation et de dépôt pour l'exportation, magasin d'entrepôts de consommation et d'entrepôt libre. Ces installations sont reliées à la voie de l'Ivondrona par une voie de 1 mètre qui dessert tous les magasins.

Majunga. — Le wharf métallique construit, en 1895, au moment de l'expédition, existe encore ; il est d'une longueur de 50 mètres. La

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

société de battelage en a construit un en maçonnerie. Une digue, également en maçonnerie, destinée à protéger la partie de la ville, située sur la pointe de sable, contre les assauts de la mer, a été entreprise. Elle a aujourd'hui 200 mètres de long, mais doit atteindre 940 mètres. Un quai, des magasins, ont également été construits et favorisent considérablement le mouvement commercial de ce port.

Diego-Suarez. — A Diego-Suarez les diverses compagnies de navigation et l'administration possèdent chacune leur appontement construit en maçonnerie. Un wharf analogue à celui de Tamatave a été concédé à la Société Schneider et Cie du Creusot. Un bassin de radoub, qui serait si nécessaire à ce point d'appui de notre flotte, est toujours en projet. En attendant sa construction, un dock flottant de 114 tonneaux a été amené de France, en janvier 1904.

Autres ports. — A Tuléar, abri sûr, protégé par des récifs de coraux à 6 et 8 kilomètres de la côte, on a construit un wharf en bois, terminé en 1902, qui permet aux goélettes d'accoster, même à marée basse, et de charger directement. Les gros navires seuls doivent mouiller à 1.500 mètres du rivage, par suite des fonds trop faibles. A Analalava, un appontement, également en bois, vient d'être construit. A Sainte-Marie de Madagascar, les bateaux de fort tonnage peuvent accoster à l'Ilot-Madame ; des quais, un entrepôt, offrent toutes facilités à la navigation.

Phares et balises. — L'éclairage des côtes et des ports a été également développé rendant la navigation beaucoup plus aisée et moins dangereuse qu'il y a quelques années.

A Tamatave, deux phares, à la pointe Hastie et à la pointe Hanio ont été allumés le 2 mai 1900. Au Cap d'Ambre, un phare permettant de doubler le Cap, la nuit, en toute sécurité, a été allumé le 1er octobre 1900.

A l'entrée de la rade de Diego-Suarez existaient déjà en 1900, le phare d'Orangea ; au milieu, le phare de l'ilot de l'Aigrette et au mouillage, devant Antsirane, un feu rouge.

Le phare d'Angotsy a été inauguré à la fin de l'année 1905. Il est situé dans la province de Vohemar sur la pointe extrême de la côte,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

sur la route de Diego-Suarez à Tamatave. Il est muni d'un appareil à deux feux éclairs, d'une portée utile de 21 milles.

A Majunga deux feux : un à la pointe d'Anorombato, un à la Pointe de Sable. En février 1902, a été inauguré le grand phare de Katsepe d'une portée de 28 milles. Il est constitué par une tour métallique de 31m 5 de haut, depuis la base jusqu'au plan focal de l'appareil. Celui-ci montre un feu éclair de troisième ordre, à éclats blancs réguliers, qui balayent l'horizon de cinq secondes en cinq secondes.

Fort-Dauphin est muni, pour le moment, d'un simple feu d'une portée de 4 ou 5 milles. Un phare est en construction à la pointe Itaperina qui éclairera les abords de cette rade. A Sainte-Marie de Madagascar, existe, depuis 1880, à la pointe Blevec, au sud de l'île, un phare d'une portée de 12 milles. On a commencé en octobre 1903 à la pointe Albrand, au Nord, un phare qui aura une portée de 21 milles (1).

L'année 1904, a vu poursuivre la construction de grands feux côtiers sur l'îlot Boisé, à mi-chemin entre Nossi-Bé et le cap d'Ambre; au cap Saint André (cercle de Maintirano) et à la pointe Saint-Vincent (province de Tuléar).

Enfin, on a continué le balisage des ports. En particulier, le balisage de la baie de Vohemar a été amélioré et entièrement transformé par la substitution à l'ancien mode de balisage, par bouées flottantes, reconnues incapables de résister aux coups de mer si fréquents dans ces parages, d'un système de balisage au moyen d'amers établis sur la terre ferme. Des amers ont été également placés à Tanifotsy, dans la baie de Diego-Suarez et à l'Ile Verte, à Majunga. A Tamatave, la balise qui définit, avec le phare de la pointe Tanio, l'alignement de la passe Nord, a été refaite et construite en fer.

L'organisation générale des phares et balises a été déterminée par arrêté en date du 8 mars 1902. Madagascar a été divisé en trois arrondissements : Tamatave, Majunga et Diego-Suarez. Ils relèvent de la Direction des travaux publics de la colonie.

On voit par ce court exposé que l'œuvre déjà accomplie est importante; elle ne cesse de grandir chaque année et bientôt la colonie sera dotée d'un outillage économique qui assurera au commerce et à

(1) Il a été mis en fonctionnement au début de 1906.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

la navigation, des facilités et une protection qui aideront puissamment à leur développement et à leur prospérité.

Postes, Télégraphes et Téléphones. — Le service des communications intérieures, qui avait été d'une organisation difficile dans les débuts, tant par l'insuffisance du personnel que par l'état d'insécurité de l'intérieur de l'île, est aujourd'hui définitivement organisé et fonctionne de façon à satisfaire, aussi complètement que possible, le public et le commerce.

Au 1er janvier 1905, il existait 126 bureaux, assurant les transactions postales dans toute l'île, sur lesquels 54 étaient ouverts au service télégraphique. Celui-ci a atteint, à la même date, une longueur de 4.877 kilomètres, à laquelle s'ajoute 678 kilomètres de câbles. En dehors de la grande ligne N.-S., qui va de Diego-Suarez à Fort-Dauphin, et des lignes Tamatave-Majunga, par Tananarive, il a été construit depuis 1900 : les lignes d'Andevoranto à Farafangana, d'Ambatolampy à Betafo, de Betroky à Tuléar, de Maintirano à Morafenobe, de Mananjary à Fianarantsoa (1902), d'Analalava à Mandritsara, de Diego-Suarez à Majunga par Analalava (1905-1906). A ces lignes, s'ajoutent trois lignes optiques, dépendant du bureau militaire : Arivonimamo à Kiranomena, avec bifurcation sur Morafenobe et Berero-Mahabo ; Ihosy à Tuléar et Marovoay à Diego-Suarez par Nossi-Bé. Sont projetées les lignes suivantes : Farafangana-Fort-Dauphin ; Nossi-Bé-Diego-Suarez ; Tamatave-Fenerive, etc.

Les villes de Tananarive, Tamatave, Majunga sont pourvues d'un réseau téléphonique. Plusieurs communications interurbaines desservent les environs de Tananarive, notamment Tananarive et Tsiafatry (20 kilomètres), Tananarive-Arivonimamo (50 kilomètres) Tananarive-Ambohimanga (20 kilomètres), Tananarive-Ambatolampy-Ilafy, etc... Les villes de Tananarive, Tamatave et Majunga ont respectivement 125, 48 et 40 abonnés. Les prix d'abonnement y sont de 350 francs à Tananarive et 300 francs à Tamatave et Majunga. La ligne téléphonique qui doit relier Tananarive à Tamatave sera ouverte au public vers le milieu de 1905. Un câble doit prochainement relier Madagascar à la Réunion. Enfin, les communications maritimes sont établies autour de l'île par deux bateaux des Messageries Maritimes ; le *Persépolis* et la *Ville-de-Pernambuco*.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Commerce.

Le commerce a pris, à Madagascar, une extension considérable depuis l'occupation française. En huit années, il est passé de 17.593.882 francs à 45.776.848 francs après avoir atteint, en 1902, le chiffre de 55.433.476 francs. Les importations entrent pour la plus grande part dans ce chiffre. Grâce à l'application dans la Colonie du tarif général des douanes, le commerce étranger a été à peu près complètement évincé et les maisons françaises ont succédé aux maisons étrangères, autrefois maîtresses de l'île.

Les importations sont passées de 13.987.931 francs à 26.419.384 francs en 1904, après avoir atteint 46.032.759 en 1901. Quant aux exportations, elles n'ont csssé de suivre une marche ascendante, sauf un léger recul en 1901, passant de 3.605.951 francs en 1896, à 19.357.464 francs en 1904.

Les importations et exportations, classées par nature de marchandises, se répartissent pour 1903 et 1904 de la façon suivante :

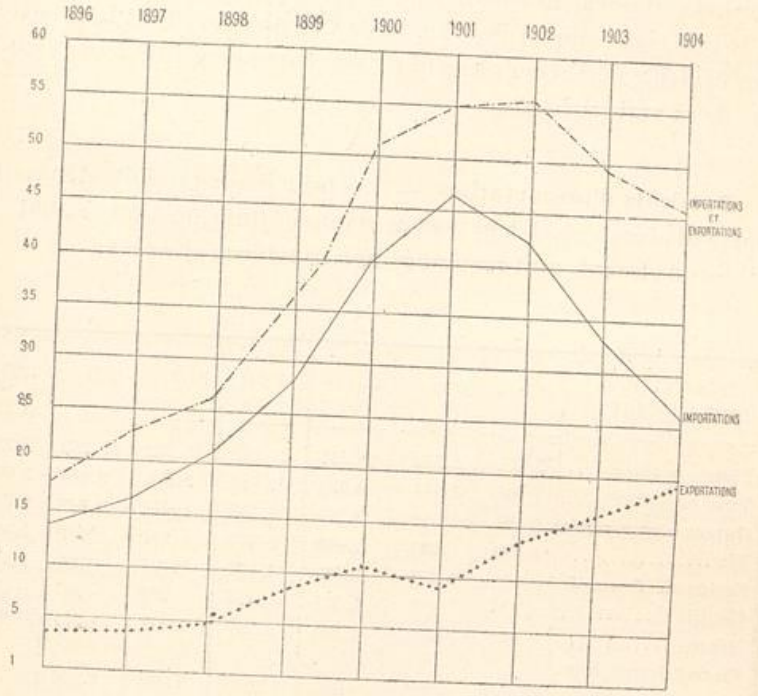
NATURE DES PRODUITS	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		TOTAUX GÉNÉRAUX	
	1903 (1)	1904 (2)	1903 (1)	1904 (2)	1903 (1)	1904 (2)
Objets d'alimentation.....	10.9.7.853	9.635.223	5.107.262	4.931.794	16.055.115	14.567.017
Matières nécessaires à l'industrie	3.125.731	3.153.904	11.110.596	14.275.401	14.236.327	17.429.305
Objets fabriqués.	19.033.587	13.630.257	253.270	150.269	19.286.857	13.780.526
TOTAUX	33.107.171	26.419.384	16.471.128	19.35[illegible].464	49.578.299	45.776.848

Malgré la diminution depuis 1902, les résultats obtenus sont donc remarquables ; le commerce a triplé durant cette période de huit années. A l'heure actuelle, la balance commerciale semble devoir

(1) Statistiques Coloniales.
(2) *Journal Officiel* de Madagascar.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

s'établir pour quelques années, — grâce à la progression des exportations et au mouvement inverse des importations, — au chiffre de 24.000.000, soit 48.000.000 de francs pour le commerce général. La marche ascendante des importations de 1896 à 1902 s'explique par la grande quantité d'Européens ou assimilés établis dans la grande île durant cette période. De 7 à 800 qu'ils étaient en 1895, leur nombre avait atteint en 1902 près de 9.000, plus un millier de fonctionnaires et un corps d'occupation de plus de 7.000 hommes de la Métropole. C'était donc une population blanche de plus de 17.000 âmes qu'il



COMMERCE GÉNÉRAL
(millions de francs)

fallait alimenter et entretenir. En outre, des approvisionnements considérables avaient été faits particulièrement en 1900, 1901 et 1902, en vue des grands travaux entrepris par la Colonie : routes, chemin de fer; enfin les commerçants et industriels de la Métropole, escomptant trop rapidement le débouché important que pourra devenir, un jour, Madagascar, avaient inondé le pays de leurs produits sans trop se

rendre compte que dans un pays encore peu productif, à population encore à demi-sauvage et peu dense, et dont par conséquent les facultés d'achat et les capitaux étaient très faibles, l'offre allait rapidement dépasser la demande.

C'est ce qui se produisit, et amena, avec la baisse des importations depuis 1902, la crise commerciale que traverse en ce moment la Colonie. Celle-ci est, et surtout, sera, peu à peu palliée, il faut l'espérer, par la progression constante des exportations qui, comme nous le disions, ne tardera pas à être à équivalence avec les importations, et certainement à les dépasser d'ici peu d'années. C'est d'ailleurs là, le critérium auquel doit tendre la Colonie, car il est la preuve la plus évidente de l'accroissement de son commerce intérieur, c'est-à-dire de sa vraie richesse.

Produits d'importation. — Les principaux produits d'importation à Madagascar et leur valeur d'importation de 1898 à 1904, en milliers de francs, sont renfermés dans le tableau ci-après :

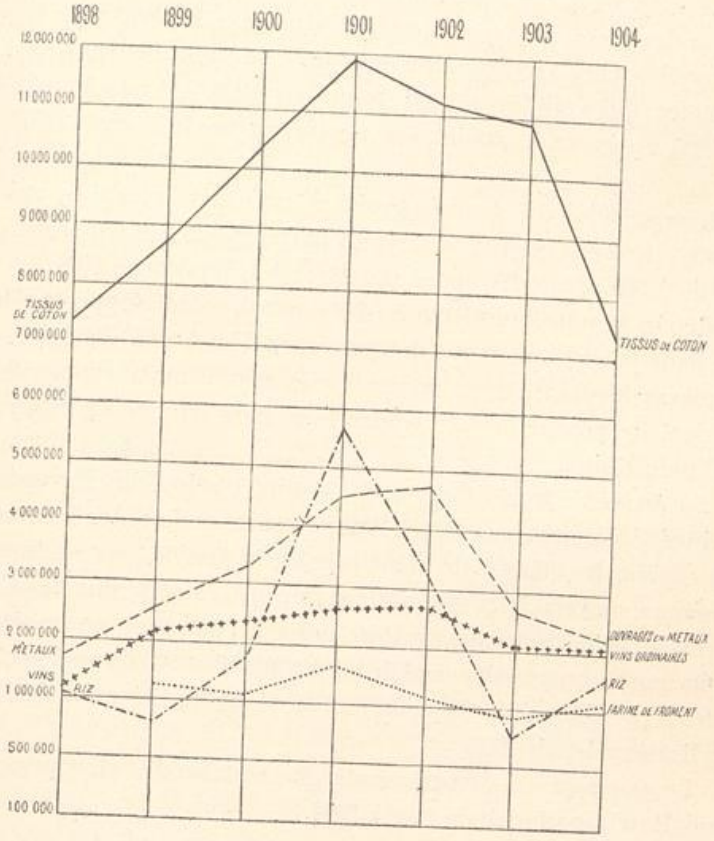
DÉSIGNATION DES PRODUITS	1898 (1)	1899 (1)	1900 (1)	1901 (1)	1902 (1)	1903 (1)	1904 (2)
Tissus de coton	7.415	8.840	10.461	11.980	11.222	10.999	7.224
Vins ordinaires....	1 164	2.171	2.322	2.542	2.578	2.084	2.061
Ouvrages en métaux	1.763	2.535	3.305	4.550	4.661	2.649	2 068
Riz	1.050	813	1.828	5.640	3.187	766	1.591
Farine de froment.	»	1.247	1.017	1.594	1.107	904	1.088
Houille	435	176	1.501	957	999	600	955
Métaux	462	526	1 124	1.259	1 112	975	944
Pierres, terres, combustibles, minéraux..	140	226	422	1.070	1.183	1.086	720
Eaux-de-vie (rhum, tafia, etc.).....	479	1.685	2.263	1.694	1.601	1 255	717

Parmi ces produits, le commerce des *tissus* occupe la première place ; il n'a cessé de croître depuis 1896 jusqu'en 1901 où il a atteint

(1) Statistiques Coloniales.
(2) *Journal Officiel* de Madagascar.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

près de 12 millions, chiffre hors de proportion avec les besoins de la population. Cette pléthore de marchandises a amené une crise, des faillites nombreuses, et, depuis lors, le chiffre des importations est tombé à 7.224.955 francs, chiffre qui paraît représenter le marché normal des tissus dans la colonie.



PRINCIPAUX PRODUITS D'IMPORTATION
(Francs)

Le commerce des *métaux*, après n'avoir cessé de progresser jusqu'en 1902, a été en diminuant depuis cette époque. La période intensive d'importation correspond aux grands travaux de 1899, 1900, 1901, 1902 (constructions du wharf et des magasins généraux à Tama-

tave, matériel des Messageries françaises des Pangalanes, édification d'immeubles en maçonnerie et ferrures, casernes, hopitaux, etc., chemin de fer, etc.). Le stock actuel suffit aux besoins de l'île, surtout si on y ajoute la production de l'industrie locale qui se développe peu à peu et commence à fournir des outils à la population indigène.

Le commerce des *vins* ordinaires a quintuplé depuis 1896, favorisé par des mesures gouvernementales propres à développer le goût de nos vins chez l'indigène au détriment de l'alcool envahissant. Le commerce, qui était de 431.981 francs en 1896, est passé en 1904 à 2.061.335 après avoir atteint son maximum en 1902 avec 2.578 062 francs,

L'importation du *riz* après avoir eu une marche rapide, puisque de 1896 à 1902 elle est passée de 389.942 francs à 5.640.638 francs, est tombée à 766.549 en 1903 pour se relever à 1.591.929 en 1904. La culture du riz, comme nous l'avons déjà montré, se développe de plus en plus dans l'île et il n'est pas douteux que, d'ici à peu d'années, non seulement Madagascar se suffira à elle-même, mais exportera son excédent de production et viendra faire concurrence en France au riz d'Indo-Chine.

La farine de froment qui sert à l'alimentation des Européens a diminué légèrement en 1903 et 1904 par suite de la réduction, un peu trop rapide, des effectifs de la métropole ; *la houille*, les combustibles minéraux, sont en légère diminution ; *les eaux-de-vie* (rhum, tafia, etc.), ne cessent de décroître depuis 1900, grâce à l'élévation successive des droits, portés progressivement de 120 à 200, 250 et 300 francs l'hectolitre d'alcool pur (hormis les liqueurs), et aussi à la surélévation de l'impôt des licences depuis 1903.

Le graphique ci-dessus montre la marche des cinq principaux produits d'importation de 1898 à 1904.

Produits d'exportation. — Les principaux produits qu'exporte Madagascar sont, avec les chiffres d'exportation de 1898 à 1905, contenus dans le tableau ci-après :

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Principaux produits exportés (milliers de francs)

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904
1. Or	338	1 070	3.587	3.299	4.123	5.856	7.692
2. Caoutchouc	1.290	2.213	1.831	667	545	2.581	3.842
3. Peaux brut., gd., fr., sal. et autr.	639	791	532	788	734	1 214	2.337
4. Rafia	561	1.522	2.040	1.955	1.039	1 838	2.077
5. Bovidés	633	842	1.155	812	4.401	2.475	1.108
6. Cire animale...	382	525	507	649	7 9	556	682
7. Bois d'ébénist..	114	70	42	111	263	564	369
8. Légumes secs..	127	214	245	197	374	283	248
9. Vanille.....	113	140	220	160	302	206	172
10. Girofle.....	16	16	64	26	27	70	104

L'or est celui de tous les produits d'exportation qui a suivi la marche ascendante la plus rapide et la plus considérable. De 338.521 francs en 1898, la sortie de ce métal précieux est passée à 7.692.949 francs en 1904 ! C'est certainement le produit appelé à devenir la principale richesse de l'île, si la nouvelle législation minière, ne vient pas arrêter son essor.

Le caoutchouc, après avoir subi des fluctuations, dues surtout à la mauvaise qualité du produit vendu par les indigènes, a, grâce aux mesures prises, triplé, dans cette période de 1898 à 1905, passant de 1.290.029 francs à 3.842.106 francs.

Les autres produits naturels, tels que le *rafia*, la *cire*, les *bois d'ébénisterie* sont également un progrès ; le rafia, notamment, est passé de 561 202 francs à 2.077.997 francs, ce qui représente un développement digne d'être signalé.

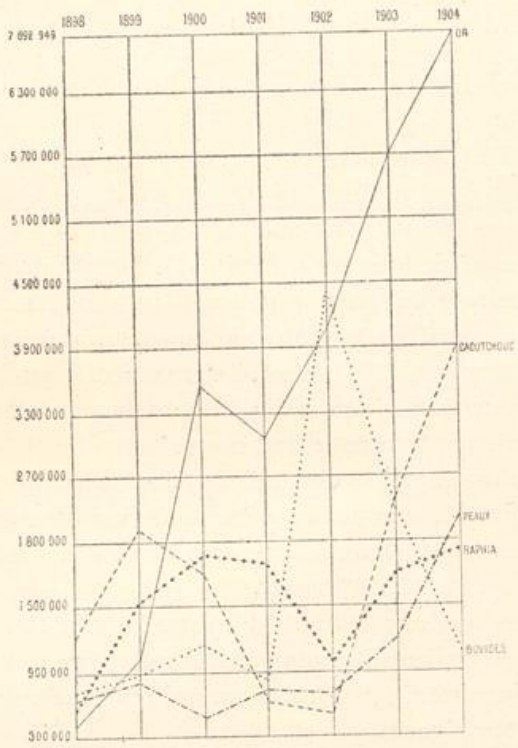
Les *denrées coloniales* sont, en revanche, stationnaires, sauf le girofle qui est en progrès marqué. Il en est, comme le café, qui sont tombées à zéro. Celui-ci, originaire de Bourbon, avait été détruit par l'Hemiléia Vastatrix et remplacé par le Liberia, qui avait donné un café de très mauvaise qualité ; aussi, après avoir provoqué à un mouvement d'exportation de 500.000 francs en 1881, cette denrée est-elle tombée à 3.051 francs en 1900, pour disparaître des tableaux d'exportation depuis 1901.

D'autres produits, comme le riz, le cocotier, peut-être le coton et

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

la soie, semblent appelés à de l'avenir, le premier surtout comme nous l'avons déjà exposé, lorsque toutes les rizières seront en exploitation et lorsque les voies de communication, le chemin de fer spécialement, permettront de le transporter, dans tout le pays et à la côte, avec des frais de transports très réduits.

Le chiffre des *bovidés*, après être passé de 653.605 francs en 1898 à 4.401.250 francs en 1902, est retombé à 1.108.555 en 1904. Nous



PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION
(Francs)

avons expliqué, dans un chapitre précédent, les causes de cette dégression ; il est possible d'y remédier et c'est dans le but d'y apporter la collaboration du Gouvernement, que le Gouverneur Général de la Colonie a désigné au début de 1905, M. le capitaine Lobez et M. le vétérinaire Grandmougin, pour accomplir dans l'Afrique du Sud une mission dont le but est de rechercher les causes du ralentissement de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

l'importation des bœufs de Madagascar dans ce pays et de fournir aux autorités légales, sur la situation des troupeaux de l'île, tous les renseignements propres à les faire revenir sur les mesures un peu draconiennes que nous avons déjà exposées. Il est à désirer, dans l'intérêt de Madagascar, que cette mission (à laquelle il semble que l'on aurait peut-être pu adjoindre un commerçant ou un éleveur, désigné par les Chambres Consultatives), obtienne un succès complet et arrive à ouvrir, à nouveau, le courant continu d'exportation de bœufs qui s'était créé vers cet important débouché qu'est le continent sud-africain.

Le commerce *des peaux* a subi une marche inverse à celui des bœufs auquel il est lié. D'une progression lente, avec des baisses même, lorsque l'exportation des bovidés ne cessait de croître, il s'est développé d'une façon remarquable le jour où, l'exportation ayant diminué, le nombre de bêtes abattues et consommées sur place est devenu plus considérable.

Comme pour les importations, nous donnons ci-dessus la marche des cinq principaux produits d'exportation de Madagascar.

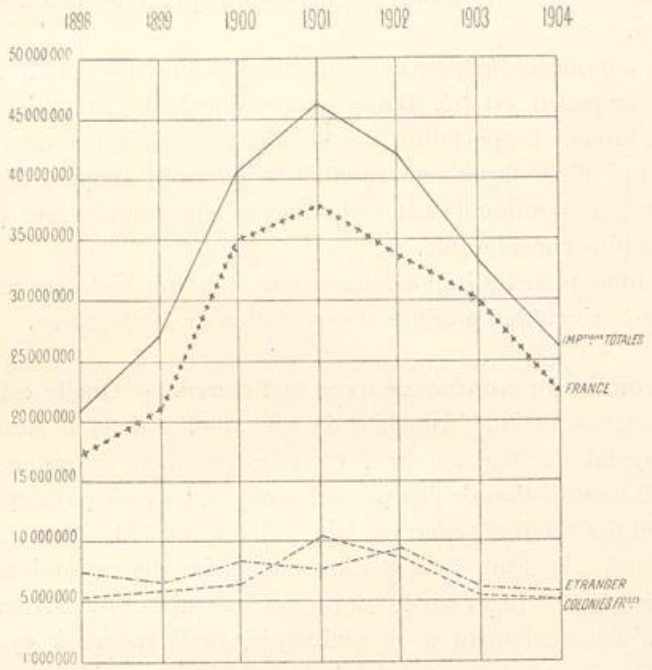
Progrès du commerce avec la France. — Quelle est la part du commerce de la Métropole et de ses Colonies dans le mouvement commercial de Madagascar ? C'est ce que nous allons examiner. Jusqu'à l'occupation de l'île par nos troupes, les trois pays qui entretenaient des relations commerciales suivies avec Madagascar étaient : l'Angleterre, les États-Unis et l'Allemagne. Les deux premiers ont été complètement évincés par le commerce français, seule l'Allemagne a réussi, non seulement à se maintenir, mais même à progresser. En 1896, sur un commerce total de 17.593.882 francs, la France entrait pour 7.391.999 et l'étranger pour 10.201.883 ; en 1904, le commerce de la France s'élève à 38.925.916 francs et celui de l'étranger à 6.849.932 francs pour un chiffre total de 45.776.848 francs.

Les deux graphiques ci-après donnent l'état comparatif des importations et exportations et montrent très nettement la situation de la France et de ses Colonies par rapport à l'étranger.

Il y a lieu de reconnaître que la prépondérance presque absolue du commerce français (80 o/o en 1904 dans le total général des importations) ne provient pas uniquement de notre installation dans l'île et des efforts de nos négociants et industriels. C'est au régime douanier,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

appliqué dans l'île, que la France doit ce monopole commercial, mais au détriment des finances locales qui se trouveraient certainement beaucoup mieux d'un régime un peu moins protectionniste. Après l'admission en franchise des produits français (décret du 6 août 1896, conséquence de la promulgation de la loi d'annexion du même jour) le régime douanier métropolitain (à part quelques exceptions, notamment les tissus de cotons) fut appliqué à la colonie sur la demande du

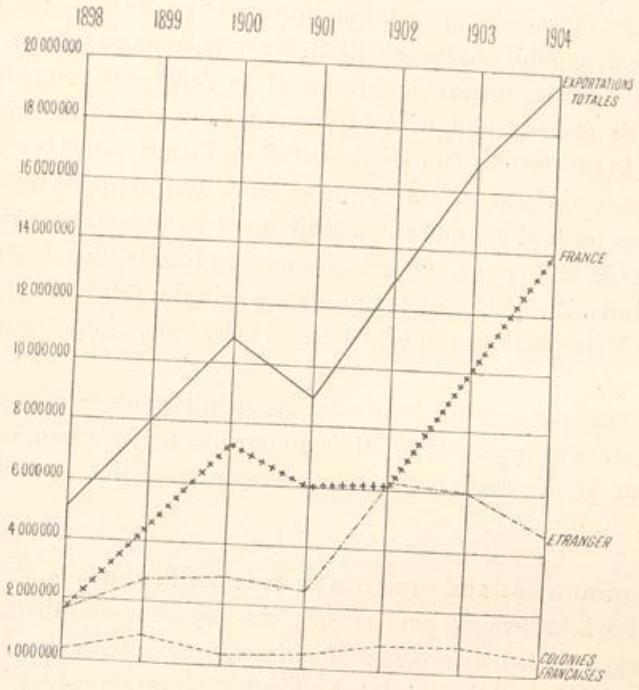


IMPORTATIONS DE LA FRANCE,
DES COLONIES FRANÇAISES ET DE L'ÉTRANGER
(Francs)

général Gallieni, par la loi du 16 avril 1897. Cette mesure était cependant insuffisante, paraît-il, puisque l'Angleterre et les États-Unis purent conserver le marché des tissus jusqu'en 1899. Un nouveau décret en date du 31 mai 1898 éleva les droits sur les tissus, suivant leurs qualités, de 77 francs à 620 francs les 100 mètres carrés. Grâce à cette prohibition, le commerce français restait seul maître du marché.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Il ne nous appartient pas de prendre parti dans ledébat qui s'est élevé sur cette question, entre protectionnistes et libre-échangistes. Cependant il semble que, tout en ménageant et favorisant les intérêts des industriels et commerçants de la Métropole, on aurait pu ne pas établir des droits supprimant toute concurrence. Les prix de vente, plus faibles, auraient permis aux Malgaches d'acheter davantage et peut-être la crise actuelle aurait-elle eu, de ce fait, une acuité moindre



EXPORTATIONS DE LA FRANCE,
DES COLONIES FRANÇAISES ET DE L'ÉTRANGER
(Francs)

et n'aurait-elle pas amené ce ralentissement des affaires qui cause au commerce de l'île un préjudice considérable et dont les conséquences se feront sentir pendant plusieurs années. Mais, du moins, semble-t-il, si les produits de la Métropole ont un régime de faveur à leur entrée à Madagascar, il doit y avoir réciprocité, et les produits indigènes doivent, à leur tour, jouir du même régime à leur entrée en France ? Si

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

étrange que cela puisse paraître, il n'en est malheureusement rien. Ce droit de réciprocité serait cependant des plus légitimes et la Métropole serait la première à en recueillir le bénéfice.

La France, en effet, achète 90 o/o de produits exotiques à l'étranger alors que ses colonies pourraient les lui fournir facilement. Il suffirait de les laisser entrer en franchise ou tout au moins de leur attribuer un régime de faveur. Pour Madagascar, la perte des droits de douane serait compensée par la diminution des charges qui incombent à la Métropole et par l'augmentation progressive de la contribution annuelle demandée au budget local. N'avons-nous pas, à nos portes, dans la Tunisie, un exemple frappant de l'efficacité immédiate du régime de faveur appliqué à l'entrée en France aux produits coloniaux? Avant 1890, la Tunisie importait en France 5.000.000 de marchandises ; après la loi du 19 juillet 1890, accordant l'admission en franchise ou tout au moins un traitement de faveur aux principaux produits de la Régence, celle-ci a importé en France plus de 30.000.000 de produits. Il en est résulté pour elle un gain de 25.000.000 et, de son côté, la Métropole a eu un bénéfice de 11.000.000 à l'importation dans la Tunisie.

Nous ne pouvons que souhaiter et espérer qu'un régime analogue s'établisse dans la grande île! Il ne pourra que favoriser son commerce intérieur et développer ses relations commerciales avec la mère-patrie.

Communications maritimes avec la France. — Madagascar est relié à la France par les services réguliers de deux grandes Compagnies : les *Messageries Maritimes*, qui sont subventionnées, en raison du service postal dont elles sont chargées; la *Compagnie Havraise Péninsulaire*. Il y a peu de temps, une troisième Compagnie, les Chargeurs Réunis reliait mensuellement la Métropole avec Madagascar par sa ligne : le Havre, Dakar, Capetown, Lourenço-Marquès, Majunga et Tamatave, mais la pénurie du fret l'a obligée à cesser ce service.

Les Messageries Maritimes ont deux services mensuels, en correspondance à Madagascar avec les bateaux qui desservent les côtes Est et Ouest et qui leur appartiennent. Cette réunion, entre ses mains, des services des deux côtes, permet à cette Compagnie d'accepter des expéditions sur connaissements directs pour tous les ports qu'elle

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

dessert. Le prix du frêt varie de 50 francs pour Majunga à 60 francs pour Tamatave, la tonne, calculée au mètre cube, exception faite pour les marchandises riches qui ont un tarif spécial.

La Compagnie Havraise Péninsulaire dessert également d'une façon régulière Madagascar. Les départs ont lieu tous les vingt jours, du Havre et de Marseille ; tous les quarante jours de Saint-Nazaire et de Bordeaux.

Le prix du frêt du Havre, de Saint-Nazaire et de Bordeaux est uniformément fixé à 45 francs par mètre cube ou 700 kilogrammes de poids, au choix de l'armement ; de Marseille, le taux est de 50 francs dans les mêmes conditions.

De Marseille à Tamatave, le prix en 1re classe est de 740 francs pour la Havraise et de 1075 francs sur les Messageries Maritimes.

A côté de ces deux services réguliers, la Deutsche Ost Afrika Linie, dessert assez régulièrement Madagascar, après avoir touché la France à Marseille ; enfin quelques rares voiliers de nationalités diverses mettent très irrégulièrement Madagascar en communication avec la Métropole.

Part du pavillon français dans la navigation. — La part du pavillon français est prépondérante dans le commerce général ; nous la résumons dans le tableau ci-après pour les cinq dernières années.

Part proportionnelle du Pavillon Français dans la Navigation

ANNÉES	Nombre de navires (Entrées et sorties réunies)	Tonnage des navires	Tonnage des marchandises	Valeur des marchandises	Nombre de passagers
1900....	68.13 %	90.36 %	70.40 %	91.25 %	91.27 ¼
1901....	73.03	87.16	67.92	88.42	89.19
1902. ..	71.45	82.98	65 64	80.01	93.14
1903....	67.68	85.07	76.66	87.36	89.65
1904....	62 »	88.99	67.62	89.16	90.20

Après la France, l'Angleterre a la plus grosse part, puis viennent l'Allemagne, les Indiens et les pavillons de diverses autres nationalités.

Nous croyons utile d'en donner la classification pour l'année 1904 ;

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

NATIONALITÉS	Nombre	Tonnage des navires	Tonnage des marchandises	Valeur des marchandises	Passagers
Français	62. %	88.99 %	67.62 %	89.16 °/°	90.20 °/°
Anglais	33.04	6.80	26.35	5.41	7.80
Allemands	1.27	3.00	3.63	4.30	0.39
Indiens	0.63	0 35	0.75	0.55	0 65
Autres pavillons	3.06	0.86	1.63	0 58	0.96

Dans le mouvement du commerce général de l'île, la part proportionnelle des principaux ports, au point de vue de la valeur des importations et des exportations réunies, est la suivante :

PORT	1900	1901	1902	1903	1904
Tamatave	33.61 %	39 %	41 %	44.65 %	44.87 %
Majunga	18.72	17.35	15.95	16.35	16.47
Diégo-Suarez	19.09	14.97	13.32	14.98	11.97
Mananjary	5.89	8.92	7.08	5.13	5 42
Nossi-Bé	7.80	5.32	4.27	5.29	4.48
Vatomandry	7.34	6.01	1.83	1.63	1.77
Andevoranto	1.06	3.40	3.37	3.13	4.44
Tuléar	2.51	1.32	4.	3.36	3.47
Vohemar	1.57	0.64	4.59	2.67	0.81
Fort-Dauphin	1.44	1.43	1.08	1.64	2.37

Le mouvement du port de Tamatave n'a cessé d'augmenter durant ces cinq années ; avec l'ouverture de la ligne Brickaville-Tananarive, ce développement ne pourra que s'accentuer et cette rade ouverte, sera, pendant longtemps encore, le premier port de l'île.

Le commerce de Majunga, à peu de chose près, n'a pas subi de variation. Parmi les autres ports, certains ont vu leurs affaires diminuer, les uns pour des causes passagères, il faut l'espérer, comme Nossi-Bé, Vohemar, Vatomandy ; les autres, comme Diego-Suarez, pour des causes dues à leur situation topographique. Point d'appui de la flotte, ce port, sans hinterland, semble appelé à un faible avenir commercial, du moins, tant que des voies de communications faciles et rapides ne l'auront pas mis en relation avec les régions de l'inté-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

rieur. Et il ne semble pas que cet avenir soit proche, la construction d'un chemin de fer reliant Diego-Suarez à Tananarive n'étant et ne pouvant être encore envisagée.

Commerce intérieur. — Le commerce intérieur s'est développé dans de fortes proportions pendant ces dernières années. Bien qu'il soit impossible de déterminer ce mouvement avec précision, on peut cependant en observer les résultats : au développement de la navigation au cabotage entre les ports des côtes Est et Ouest ; au développement des statistiques douanières, qui témoignent de l'accroissement des achats et des ventes ; à l'augmentation progressive du chiffre des patentables, qui s'élevait au 1er janvier 1905 à 11.417 (dont 994 Français et 8.692 indigènes) ; à la plus-value dans le rendement fiscal des différents marchés, passée de 350.000 francs environ, en 1897, à près d'un million en 1904 ; enfin au succès obtenu par les foires dans plusieurs localités.

Les nouveaux besoins, qui se sont manifestés à notre contact, chez les indigènes, ont encore contribué au développement du commerce intérieur et les nouvelles voies de communication ne peuvent que développer ces besoins, la rapidité des transports, moins coûteux et plus faciles, permettant de les satisfaire. Enfin, les villes transformées, les cultures développées, l'industrie accrue sont aussi les indices sérieux de progrès commercial intérieur.

Mesures pour favoriser le développement du commerce. Des mesures propres à aider et à activer le développement du commerce, n'ont cessé d'être prises, depuis 1896, par le Gouvernement Général : 1° un arrêté du 7 novembre 1896, modifié par celui du 26 février 1902, avait créé des *chambres consultatives de commerce et d'industrie* au chef-lieu de chaque circonscription, comptant au moins dix commerçants ou industriels, avec mission d'étudier les questions se rattachant aux intérêts commerciaux et industriels de la circonscription, de donner leur avis sur les moyens propres à accroître la prospérité du commerce et de l'industrie, sur l'utilité des travaux publics à exécuter et sur les questions intéressant la législation commerciale et industrielle ; 2° des musées commerciaux ont été créés dans les principaux centres, permettant ainsi aux indigènes et aux voyageurs de se rendre compte des besoins et des ressources de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

la Colonie ; 3° une « Union professionnelle malgache » a été formée par arrêté du 17 mars 1904. Elle est composée des élèves de l'école professionnelle, et destinée, en maintenant des relations entre eux, à favoriser le développement de leur industrie et de leur commerce, et à les aider même par des avances remboursables. Enfin, l'introduction du système métrique rendu obligatoire par arrêté du 4 mars 1897, et régularisant les échanges, la substitution de la monnaie divisionnaire française à la monnaie coupée des pièces de l'Union Latine ou de piastres mexicaines ; les décrets du 15 octobre 1902, ordonnant la tenue des livres de commerce dans l'une des langues officielles des Etats d'Europe ou en langue malgache, à l'exclusion de tout autre idiome ; les décrets du 28 octobre 1902 et 19 février 1903 appliquant dans l'ile, les lois et règlements relatifs aux marques de fabrique et brevets d'invention ; la création d'entrepôts réels à Tamatave et à Diego-Suarez (décrets du 27 juillet 1898 et 15 octobre 1901), l'établissement de Magasins Généraux (décret du 1er juillet 1900) sont autant de mesures qui ont contribué pour une part importante à la constitution de l'outillage économique de l'ile et au développement de ses transactions.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

III

L'ADMINISTRATION

L'exposé détaillé des rouages de l'administration centrale de Madagascar, n'entrant pas dans le cadre de cette notice, nous nous bornerons à indiquer succinctement les modifications qui ont pu être apportées à cette organisation pendant la période qui s'est écoulée de 1900 à 1905.

Gouverneur Général. — Les fonctions de Gouverneur Général n'ont fait l'objet d'aucune modification. Seules des instructions ministérielles, en date du 13 janvier 1905, sont venues préciser les attributions du chef de la colonie et de ses délégués au point de vue de l'emploi des forces militaires.

Conseil d'administration. — Le Conseil d'administration, organisé par décret du 3 août 1896, a été modifié par les décrets des 2 janvier et 12 août 1902. Jusqu'alors le Conseil était composé, sous la présidence du Gouverneur Général, uniquement de fonctionnaires et de civils. Le décret du 2 janvier fait entrer dans le Conseil deux colons, comme membres titulaires, et deux autres, comme membres suppléants, désignés par le Gouverneur Général. Cette mesure, qui coïncidait avec la reconstitution des chambres consultatives de commerce et d'industrie, des comices agricoles, assurait ainsi, auprès des pouvoirs publics, la représentation des intérêts des Français établis à Madagascar.

Le second décret du 12 août, refondant ces textes primitifs, a fixé

les conditions de fonctionnement et déterminé sa composition, en tenant compte des décrets du 11 juin et 9 novembre 1901 sur l'administration des troupes coloniales et les relations entre les gouverneurs et les commandants supérieurs des troupes aux colonies. Ce décret réorganisait en même temps, le conseil du contentieux administratif.

Le Conseil d'administration de la colonie est désormais composé de la façon suivante :

Président, le Gouverneur Général ; *Membres*, le Commandant supérieur des troupes; le Secrétaire Général du Gouvernement Général; le Directeur du contrôle financier ; le Procureur Général, chef du service judiciaire ; le Directeur des travaux publics ; le Chef du service des domaines ; deux habitants notables. Un fonctionnaire du Gouvernement Général remplit les fonctions de secrétaire archiviste.

Toute question touchant au fonctionnement des services, à l'assiette des impôts, aux travaux publics, aux concessions de terrains domaniaux est soumise au Conseil. Le budget local est également dressé chaque année en Conseil d'administration. Depuis le 23 septembre 1896 jusqu'au 1er avril 1905, le Conseil a teuu 147 séances et a été appelé à se prononcer sur 4.018 affaires.

Les autres services de l'administration centrale n'ont pas subi de modifications dignes d'être signalées depuis 1900.

Administration provinciale. — La caractéristique de la période qui s'est écoulée de 1900 à 1905 est marquée par la réduction constante des circonscriptions militaires, au profit des provinces civiles. C'était la conséquence logique de la pacification de l'île.

L'administration civile reprend tout d'abord la direction de l'Imérina (30 juin 1899). Successivement sont rendus à l'administration civile : les cercles de Betafo, par arrêté du 19 avril 1900 ; Miarinarivo, du 15 juin 1900 ; Ankazobe, du 12 septembre 1900 ; Manjakandriana, du 12 novembre 1900 ; Ambatondrazaka, du 7 janvier 1901. Puis, par arrêté du 4 décembre 1902, le cercle de la Grande Terre est supprimé et rattaché, partie à la province de Nossi-Bé, partie au territoire de Diego-Suarez ; les cercles de Tuléar et de Mandritsara, de Moramanga, le territoire militaire de Diego-Suarez (avril 1904) se transforment en provinces. Un arrêté du 26 mars 1904, supprime le cercle de la Mahavavy, et répartit le territoire qui le formait entre les circonscriptions de Majunga, Maintirano et Maevatanana. Enfin, le cercle

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

d'Analalava vient d'être transformé en province civile par arrêté du 1er avril 1905.

Il ne reste donc à l'heure actuelle, sous l'administration militaire, que les cercles de : Fort-Dauphin, de Mahafaly, de Morondova, de Maintirano et de Maevatanana. On peut prévoir le passage, à assez brève échéance, de ce dernier, à l'administration civile. Quant aux autres, il est prudent d'y maintenir, pendant quelques temps encore, l'administration militaire, tant à cause de leur récente pénétration (cercle des Mahafaly) que pour y affermir le régime du protectorat intérieur (cercle de Morondova et de Maintirano) et donner aux chefs investis de notre autorité l'appui nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Cette transformation progressive et rapide de l'administration de l'île, montre combien le système de pacification employé par le général Gallieni a été fécond en heureux résultats. Et si quelques soulèvements partiels, purement locaux, d'un caractère imprévu, et comme il s'en est produit dans toutes les colonies, même dans les plus anciennes (Algérie, Tonkin, etc.), viennent, de temps à autre troubler l'œuvre de développement, sans cependant l'arrêter en quoique que ce soit, il n'y a pas lieu d'en faire remonter les causes, soit aux colons, soit à l'administration ; c'est dans le fanatisme, dans la superstition, et surtout dans le brigandage qu'il faut en rechercher les origines. Or, la disparition de ces causes d'effervescence n'est pas l'œuvre d'un jour. C'est en réformant les mœurs, en donnant aux populations une instruction suffisante, en les attachant à nous par l'introduction et le développement de l'assistance médicale, que nous arriverons au résultat cherché. C'est une œuvre de patience et de temps.

Remaniement des provinces. — La transformation de circonscriptions militaires en provinces civiles, la connaissance chaque jour plus approfondie que l'on a de la nature du pays, de ses habitants, le développement économique constant de la grande île, ont amené le Gouvernement de la Colonie à procéder à des modifications territoriales dans la plupart des provinces civiles. Dans son arrêté du 3 juillet 1903, le général Gallieni définit ainsi les motifs et le but du remaniement : « Au fur et à mesure que s'accroît le nombre des colons, que l'activité de nos indigènes devient plus grande, que leurs intérêts matériels prennent plus d'importance, il convient de leur

assurer le maximum de garanties, et comme contribuables et comme producteurs. On est conduit ainsi à envisager deux sortes d'administration provinciale : celle des grosses agglomérations et des groupements denses, où l'administrateur-chef de la circonscription et ses collaborateurs ont, surtout, à faire œuvre d'administration proprement dite, se préoccupant de sauvegarder les intérêts généraux, d'aider les initiatives sérieuses, d'assurer la prompte et régulière administration de la justice, etc ; celle des territoires où la population est disséminée sur une vaste étendue et où, de ce fait, l'administrateur doit, en quelque sorte, faire œuvre militaire, empêcher la formation, dans son territoire, de groupes de malfaiteurs qui, antérieurement à l'occupation française, en faisaient leur rendez-vous et mettaient en coupe réglée, par leurs incursions fréquentes, les régions avoisinantes, peuplées et riches. Un chef de circonscription, dont la préoccupation dominante devra être une police active, ne pourra, par ailleurs, se consacrer, comme il convient, à l'administration de régions très populeuses. Au surplus, les unes et les autres, à Madagascar, sont, en général, séparées par des limites naturelles nettement définies. La détermination des provinces semble donc devoir être ramenée, autant que possible, à ces deux types, sous réserve de circonstances spéciales tenant aux nécessités de progrès économique, aux modifications qu'entraîne la création des voies de communication, aux considérations particulières, ayant trait à l'expansion des Hova et des Betsileo dans les régions côtières et intermédiaires. »

Les territoires des six provinces suivantes : Ankazobe, Miarinarivo, Antsirabe, Manjakandriana, Moramanga et Tananarive sont répartis en cinq nouvelles provinces qui prennent les noms plus caractéristiques de :

Province de l'Imerina Centrale ; province de l'Angavo-Mangoro-Alaotra ; province de l'Imerina du Nord ; province du Vakinankaratra ; province de l'Itasy.

La province de l'Imerina Centrale groupait autour de Tananarive une population de 400.000 habitants qui avait toujours eu ses intérêts dans la capitale. La formation de la province de l'Angavo-Mangoro-Alaotra, comprenait une région colonisée depuis longtemps par les Hova. De plus, en plaçant la zone forestière, dans toute sa largeur, sous la même autorité, elle facilitait la surveillance et la police du territoire. La route de l'Est la traversait et aidait à la pénétration des

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Hova dans les régions plus riches et plus fertiles du pays Sihanaka et Bezanozano.

Quelques mois après, par arrêté du 31 décembre 1904, le Gouverneur Général remaniait le territoire des Betsimisaraka. Il n'y avait plus de raison pour maintenir, après l'ouverture du chemin de fer, les circonscriptions autonomes qui avaient été constituées pour faciliter la construction de la voie ferrée dans la partie basse et en raison du gros trafic qui se faisait, précédemment, sur la route de l'Est. Une homogénéité entre les groupes Betsimisaraka devenait nécessaire; enfin, il devenait indispensable de séparer les fonctions d'administrateur-maire de Tamatave de celles d'administrateur de province et de faire du grand port de la côte Est le chef-lieu d'une grande circonscription. C'est pour atteindre ce but qu'eurent lieu les modifications suivantes :

1° La province de Fenerive était supprimée et son territoire, ajouté à celui de la province de Tamatave, formait la province *des Betsimisaraka du Centre*, chef-lieu : Tamatave; 2° création de la *Province de Tamatave-ville*, ayant, à sa tête, un administrateur-maire uniquement chargé de l'administration de la commune; 3° réunion des territoires constituant antérieurement la province d'Andevoranto, les districts autonomes de Beforona et de Fetraomby, pour former *la province de Betanimena* du nom du groupement principal. Quelques mois avant, les districts de Vatomandry, Mahanoro et Marolambo avaient été réunis pour former la *province des Betsimisaraka du Sud*. Enfin la province de Maroansetra était devenue la province des *Betsimisaraka du Nord*. En résumé, la grande île se trouve actuellement répartie en cinq cercles et vingt et une provinces qui sont :

Cercle de Fort-Dauphin.
» de Maintirano.
» de Maevatanana.
» des Mahafaly.

Province d'Ambositra.
» d'Analalava.
» d'Angavo-Mangoro-Aloatra.
» de Betanimena.
» des Betsimisaraka du Centre.
» des Betsimisaraka du Nord
» des Betsimisaraka du Sud.
» de Diego-Suarez.

Province de Farafangana.
» de Fianarantsoa.
» de l'Imérina Centrale.
» de l'Imérina du Nord.
» de l'Itasy.
» de Majunga.
» de Mananjary.
» de Mandritsara.
» de Nossi-Bé.
» de Sainte-Marie
» de Tuléar.
» de Vakinankaratra.
» de Vohemar.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Organisation européenne. — Dans la période de 1900-1905, le fonctionnement de l'administration européenne a subi quelques changements, conséquence de la nouvelle organisation indigène. Le rôle des administrateurs, investis d'une autonomie relative, nécessitée par les distances considérables entre les principaux centres, par les difficultés de communications et la diversité des races, tend, désormais, à se transformer en contrôleurs de l'administration indigène.

En principe, le personnel européen n'est demeuré groupé qu'aux chefs-lieux de province. Là, en effet, sont traitées les affaires européennes pour lesquelles l'administrateur est assisté du personnel des services auxiliaires : travaux publics, assistance médicale, enseignement, comptabilité. Dans les districts, le personnel européen, est réduit au chef de district ; celui-ci se consacre exclusivement à l'administration indigène et l'assure dans tous ses détails à l'aide des fonctionnaires indigènes placés sous ses ordres.

Ce système d'organisation appliqué dans les provinces centrales s'étendra peu à peu dans toute l'île. Il aura pour résultat de réduire de plus en plus les frais d'administration générale. En dehors des économies réalisées, il marquera une nouvelle étape dans l'évolution politique et sociale des populations malgaches et spécialement chez celles du Plateau Central ; en outre, en stimulant l'initiative des fonctionnaires indigènes et des corps de village, et en élargissant leurs attributions, ce nouveau système d'organisation contribuera à affermir leurs sentiments de fidélité et de dévouement envers la Frauce.

Organisation indigène. — Lors de l'occupation de Madagascar par nos troupes, l'organisation indigène créée par le Gouvernement Hova, fut maintenue. Les représentants de l'autorité auprès des populations malgaches furent encore les gouverneurs indigènes, recevant directement des ordres du service des affaires indigènes, organisé à Tananarive. Ils administraient leurs provinces avec le concours d'autres agents indigènes, placés directement et exclusivement sous leurs ordres.

Pendant l'insurrection, cette organisation ne put être maintenue et les gouverneurs indigènes et leurs subordonnés furent placés sous les ordres des administrateurs de provinces et commandants de cercle. Il fallut ensuite former un personnel destiné à remplacer celui qui nous était hostile. On utilisa les fonctionnaires qui nous étaient restés

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

fidèles et donnaient des garanties suffisantes d'honnêteté, et on recruta des jeunes gens dans les classes les plus instruites de la population.

Entre temps, une section administrative fut annexée à la section normale de l'école Le Myre de Vilers, lors de sa création le 2 janvier 1897, dans le but de former des agents indigènes pour les diverses administrations. Plus tard, des sections analogues furent annexées aux écoles de Fianarantsoa, de Mahanoro et d'Analalava (1901). Mais, au fur et à mesure que se développait l'organisation administrative, les agents indigènes, jusqu'alors, simples agents d'exécution, dénués d'initiative, inutilisables en dehors de la surveillance de fonctionnaires européens, étaient devenus des collaborateurs directs de l'administration, pourvus de responsabilités. Leur éducation morale et professionnelle apparaissait, dès lors, comme insuffisante. Il fallait les spécialiser et mieux les préparer au rôle qu'ils étaient appelés à remplir. Un arrêté du 5 juillet 1903 constitua, en un établissement distinct, sous le nom d'Ecole Administrative et Commerciale, la section administrative précédemment annexée à l'Ecole Le Myre de Villers. Une école du même genre était créée à Mahanoro et Analalava.

Le Gouvernement de la Colonie, a, ainsi, institué des pépinières de fonctionnaires, d'où sortiront des agents pourvus de connaissances professionnelles et de principes de moralité qui nous rendront leurs concours des plus précieux et des plus utiles.

Réorganisation de l'organisation indigène dans l'Imérina. — Le décret du 9 mars 1902, par ses dispositions, marque une étape considérable vers l'organisation définitive de l'administration indigène en Imérina. Il servira, désormais, de base pour les réglementations à établir dans les autres régions de l'île. Il précise et étend l'autorité des fokon'olona et de leurs délégués ; il règle tous les points du fonctionnement en matière de voirie, de droit rural, de justice civile et d'assistance publique. Le décret donne une vie nouvelle aux institutions malgaches, tout en les adaptant aux nécessités politiques actuelles. Il tend à intéresser, d'une façon plus active, les indigènes à l'administration du pays et à les associer au développement économique de la grande île. « Il développe la vie sociale chez l'indigène et crée, entre les habitants, des liens de solidarité, sans pourtant que leur union puisse constituer un danger politique pour notre souveraineté. Il donne satisfaction aux opérations des Malgaches, profon-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

dément attachés aux coutumes ancestrales et qui trouvent, dans le nouvel état de choses, le respect de leurs traditions, associé à des garanties qu'ils n'avaient jamais connues. »

Décret du 5 juillet 1903. — Le décret du 9 mars 1902 avait seulement organisé la commune indigène, l'arrêté du 5 juillet 1903, tout en remaniant les provinces du Plateau Central, fixait ce qui n'avait pu être fait, c'est-à-dire les attributions des fonctionnaires indigènes et français, ainsi que leurs relations entre eux et avec la population malgache. Il avait pour résultat de mieux utiliser les fonctionnaires malgaches qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. L'agent indigène cesse d'être un simple agent de transmission ; sous la surveillance étroite des administrateurs européens, il devient le chef responsable de ses subordonnés indigènes dans sa circonscription. Aidé d'un conseil de notables (ben'ny tany), choisi par le chef de la province, sur la proposition du chef de district, parmi les propriétaires fonciers, les éleveurs, les industriels et les commerçants jouissant, par leur situation de fortune, d'une certaine indépendance, il connaîtra les desiderata et les doléances de la population indigène, et pourra ainsi les transmettre au chef de la province. Le même arrêté prévoyait, en outre, certaines modifications de détail dans les finances et la comptabilité, la justice et la police. Par arrêté du 25 juin 1904, le bénéfice des dispositions de l'arrêté du 5 juillet 1903 fut étendu de l'Imérina Centrale aux provinces de l'Imérina du Nord, de l'Itasy, de l'Angavo-Mangoro-Alaotra et du Vakinankaratra.

A l'heure actuelle, toutes les provinces de peuplement hova sont donc placées sous un régime unique qui se résume en ceci : « Les autorités françaises commandent, dirigent, surveillent et contrôlent. »

« Les autorités indigènes recueillent et produisent d'après un cadre précis, qui leur trace et leur facilite la besogne, les renseignements d'ordre administratifs et financiers, qui leur étaient, tout de même, demandés précédemment, mais sans indication méthodique et réglementaire. La multiplicité des moyens de vérification et leur gestion, moyens variant suivant la situation occupée dans la hiérarchie par chacun des fonctionnaires indigènes, les place sous un contrôle permanent et en quelque sorte automatique. »

En 1904, le recouvrement de l'impôt s'est fait dans les cinq provinces en question dans des conditions très satisfaisantes. La sécurité

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

y a été complète. L'effectif de la garde nationale qui était, pour ces territoires de 35 agents européens et 1050 indigènes à la fin de 1902, a pu être ramené, à l'heure actuelle, à 29 agents européens et 849 indigènes. Ces résultats, s'ajoutant à la diminution des charges budgétaires, démontrent l'utilité de la réforme réalisée.

Extension du décret du 9 mars 1902. — Un décret du 30 septembre 1904 a autorisé le Gouvernement de la Colonie à étendre les dispositions du décret du 9 mars 1902 aux autres circonscriptions de l'île en les adaptant aux diverses régions et en tenant compte de leur situation particulière, les Betsiléo, les Betsimisaraka, Bara, Tanala, Sakalava ne pouvant être soumis au même régime. La hiérarchie des autorités indigènes, le fokon'olona, devaient revêtir chez ces différentes races, des formes différentes bien que découlant du même principe. C'est en vertu de ce décret que, par arrêté du 30 décembre 1904, le général Gallieni a étendu le régime de mars 1902 au pays Betsimisaraka, puis, à la suite du remaniement territorial de ce pays, il a édicté (janvier 1905) une codification des règles de l'administration indigène à suivre dans cette région. Elle se résume dans les trois principes suivants : entourer d'un maximum de garanties le concours que les fonctionnaires indigènes sont appelés à donner aux agents européens de l'administration et pour cela, relever leur traitement et assurer de même, aux auxiliaires non appointés, les chefs de village, par exemple, une juste rétribution au moyen de remises prélevées sur les impôts perçus; tendre, par le développement de l'instruction, à faciliter dans ce pays, le recrutement d'une classe de fonctionnaires instruits, susceptibles de rendre de bons services et aptes à exercer une part de l'autorité qui reste encore toute entière entre les mains des agents européens par suite de l'incapacité générale des subalternes indigènes employés à la côte Est; combattre la tendance des populations betsimisaraka à l'isolement, activer chez elles, la vie sociale en renforçant l'institution du fokon'olona, qui n'existe pour ainsi dire pas.

Pays de protectorats. — La réorganisation provinciale de l'Imérina et de la côte Est répondait aux transformations apportées depuis notre occupation à la situation générale de ces régions. Obéissant aux mêmes considérations, le général Gallieni fut amené à

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

modifier les cercles de Morondova et de Maintirano de façon à permettre, à titre d'expérience, l'application aux groupements homogènes du Menabe, — centre de l'ancienne monarchie sakalave, — du régime des protectorats intérieurs qui avait déjà donné d'excellents résultats chez les Bara Imamono (province de Tuléar) et dans le Manambolo (cercle de Maintirano). « Il ne faut pas que le mot de protectorat soulève un malentendu et évoque l'organisation de la Tunisie, par exemple. Les protectorats intérieurs sont, non un système de gouvernement, mais un système d'administration, ce qui est bien différent. Il n'est pas question de soustraire une partie de la colonie à la législation en vigueur dans les autres circonscriptions, de restaurer une souveraineté autochtone, ni même d'amoindrir ou d'effacer notre autorité au profit de celle de certains chefs indigènes. Il s'agit, tout simplement, d'employer ces derniers qui, laissés à l'écart, ne perdraient pas, pour cela, leur influence traditionnelle, mais seraient portés à l'exercer, de façon occulte, à notre détriment ; d'utiliser, au profit de l'autorité française et pour l'exécution des travaux administratifs, aussi simplifiés que possible, les vestiges d'une organisation politique qui avait acquis, jadis, une certaine cohésion, et les coutumes locales, en ce qu'elles ne sont contraires, ni à l'équité naturelle, ni à nos principes libéraux. »

Donnant ainsi aux chefs indigènes — qui ont la conscience que toute résistance vis-à-vis de nous est devenue impossible — une situation qui consacrera leur autorité sur les indigènes, les assurant, pour prix de leurs services, une rémunération suffisante, nous arriverons à leur faire comprendre que leurs intérêts sont connexes aux nôtres et qu'ils doivent nous servir fidèlement et loyalement.

A côté de ces réorganisations de l'Imérina, du pays Betsimisaraka et des pays de protectorats, le Gouvernement de la Colonie a étendu, aux tribus du Sud, dans la province de Farafangana en particulier, l'organisation de la région des Betsimisaraka. La répartition des villages par tribus y a été déterminée très soigneusement, pour que la population soit toujours sous les ordres de ses chefs naturels et qu'elle ne reçoive nos instructions que par l'intermédiaire de ces derniers. Dans les autres régions, l'adaptation se fera peu à peu ; la colonie, à bref délai, sera tout entière administrée suivant l'un des trois types d'organisation suivants : régime de l'Imérina, régime du pays Betsimisaraka ou régime des protectorats intérieurs.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Réforme du code de l'indigénat. — Par arrêté du 30 octobre 1904, le Gouverneur Général a complété ce travail de réorganisation par la réglementation définitive des pouvoirs des administrateurs et commandants de cercle en matière de surveillance des indigènes et de répression, par voie disciplinaire, des infractions qu'ils peuvent commettre. L'arrêté du 3 décembre 1901 en vigueur, fixait le maximum des peines disciplinaires dont étaient passibles les indigènes à 15 jours de prison et 100 francs d'amende. En cas de non paiement de l'amende, celle-ci était transformée en journées de travail au taux de 0 fr. 625 par jour (un sikajy), ce qui donnait pour 100 francs d'amende, 160 jours de travail forcé. Ce régime était certainement beaucoup trop rigoureux. L'arrêté du 30 octobre réduit à 50 francs le maximum de l'amende et élève le taux de la journée de travail à 1 franc, en cas de non paiement, d'où abaissement de la peine, dans le cas ci-dessus, de 160 jours à 50. Le droit d'appel des condamnations à plus de cinq jours de prison ou 25 francs d'amende devant le Conseil d'administration est précisé est entouré de garanties plus grandes que précédemment. Cette réforme, diminuant les pouvoirs disciplinaires des administrateurs, a été particulièrement bien accueilli par les indigènes. Elle indique, comme le fait remarquer le général Gallieni dans sa circulaire du 8 décembre 1904, une atténuation progressive d'un régime « d'exception encore inhérent au maintien de l'ordre et de la sécurité ».

Administration Communale. — A côté des rouages administratifs de la colonie que nous venons d'exposer brièvement, existe le régime de l'administration municipale, appliqué seulement dans les centres les plus importants.

Communes. — Par arrêté du 13 février 1897, les anciens établissements de Diego-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie-de-Madagascar, rattachés à la nouvelle colonie de Madagascar par décret du 28 janvier 1896, avaient été transformés en communes.

Les villes de Tamatave et de Majunga reçurent la même organisation le 15 octobre 1897.

Les communes sont dirigées par un administrateur-maire, assisté d'une commission municipale consultative dont les membres sont nommés par le Gouvernement Général. Elles ont un budget autonome, ainsi qu'un domaine public et privé, ce qui leur permet de se développer et de prospérer par leurs propres ressources.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Centres autonomes. — En 1898 une autre organisation fut créée. Elle consistait à confier à l'administration des centres, appelés à jouir de l'autonomie financière, à des administrateurs-maires, sans l'assistance de commissions municipales, sous le contrôle unique de l'autorité supérieure. Ce furent les centres autonomes. Ce régime a été appliqué à Tananarive et à Fianarantsoa par arrêté du 30 novembre 1898.

Budget des communes et centres autonomes. — Le décret du 22 février 1900, assure aux communes le dixième du produit des taxes de consommation. En cas d'insuffisance des revenus communaux, une subvention est allouée au budget local. Elle est fixée annuellement par décision du Conseil d'administration de la colonie. Le chiffre des subventions alloué aux cinq communes et aux deux centres autonomes a été, en 1903, de 946.384 francs; en 1904, de 612.700; en 1905, le chiffre prévu est de 750.000 francs. Ces chiffres sont certainement élevés, mais il y a lieu de remarquer que leur élévation est due à la subvention allouée à Fianarantsoa et surtout à Tananarive, qui, n'étant pas constituées en communes, ne peuvent percevoir le dixième du produit des taxes de consommation. Ces deux villes reçoivent donc seulement, une subvention, pour insuffisance de revenus. Elle a été dans les deux années de 1903 et 1904 : pour Tananarive de 450.954 francs et de 380.300 francs, et pour Fianarantsoa de 3.700 francs et de 7.000 francs.

Administration des domaines. — Le domaine public, réglementé par décrets du 16 juillet 1897 et 5 juillet 1898, a été en dernier lieu, modifié par décret du 25 septembre 1902, dans les termes suivants :

Art. 1er. — Le domaine public comprend les choses qui, par leur nature, ne sont pas susceptibles de propriété privée ou qui, par leur destination, sont affectées à l'usage de tous ou à un service public. Il est analiénable et imprescriptible.

Art. 2. — Font partie du domaine public : les rivages de la mer, avec une zone de 50 pas au-dessus des plus hautes marées; les cours d'eau navigables ou flottables (zone de 25 mètres sur chaque rive) ; les cours d'eau non navigables ou non flotables sans zone ; les chutes d'eau ou rapides, susceptibles de production de force motrice ; les sources, puits, digues ayant un caractère d'utilité générale ; lacs, étangs, lagunes, canaux de navigation, d'irrigation, etc. ; les chemins

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

de fer, routes et voies de communications, ports, rades, sémaphores, balisages, etc. ; les lignes télégraphiques et téléphoniques, sauf les lignes privées ; les ouvrages exécutés dans un but d'utilité publique pour l'utilisation de forces hydrauliques et le transport de l'énergie électrique ; les ouvrages de fortification avec une zone de 250 mètres autour, et généralement les biens de toute nature que le Code civil et les lois françaises déclarent non susceptibles de propriété privée.

Domaine privé. — Le régime du domaine privé de la Colonie, n'a pas subi de modification. Il comprend les biens qui, en France, sont dévolus à l'État, les apanages de l'ancienne dynastie malgache, les biens confisqués aux rebelles pendant l'insurrection, les terres vacantes et les forêts. Le décret du 3 juillet 1904, a réglementé son morcellement pour le développement de l'œuvre de la colonisation.

Administrations diverses. — *Police :* La police administrative et judiciaire a été réorganisée par les arrêtés des 1er novembre 1901 et 9 juillet 1903. Les grands centres de l'île, érigés en communes ou en centres autonomes, sont seuls dotés d'une police locale et de fonctionnaires spéciaux. Ce service comprend un personnel européen et un personnel indigène. Le personnel européen est composé de : un chef du service de sûreté, des commissaires centraux, des commissaires, des inspecteurs principaux, des inspecteurs et des brigadiers. Le personnel indigène, créé par arrêté du 28 novembre 1900, est également composé d'inspecteurs principaux, d'inspecteurs, de brigadiers et d'agents.

Garde régionale. — L'ancienne garde civile a été supprimée par décret du 16 avril 1902, en temps que force armée, et remplacée par une police régionale divisée en brigades réparties dans les diverses circonscriptions de l'île et dénommée, par décret du 23 juillet 1903, *Garde régionale de Madagascar*. Un arrêté du 20 décembre 1903 a réglé l'organisation du personnel européen et indigène, ainsi que le fonctionnement des brigades. Le recrutement du cadre européen a lieu par voie de concours. Les agents indigènes, nommés par les administrateurs de provinces, après approbation du secrétaire général, sont recrutés, autant que possible, parmi les habitants de la province ou du cercle où ils doivent servir.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Les derniers événements du Sud-Est semblent montrer que ce mode de recrutement régional est défectueux. Les miliciens, trop soumis aux influences locales, n'ont pas l'indépendadce voulue pour remplir leurs fonctions, quand ils ne cèdent pas aux sollicitations.des leurs et ne désertent pas avec armes et bagages ! Il semble donc, après ce qui s'est passé dans la province de Farafangana, que le recrutement extra-régional serait préférable. Tout au moins pourrait-on en faire l'essai, surtout aujourd'hui, où la suppression de la gendarmerie, par décret du 13 janvier 1904, a augmenté l'importance de ce corps de police.

Au 1er janvier 1905, les effectifs des brigades de la Garde régionale s'élevaient à 14 inspecteurs et 73 agents européens et à 2.294 agents indigènes.

Prisons. — Dans toutes les provinces existe une prison qui reçoit les détenus de toute la circonscription. Le régime disciplinaire en est réglé par l'arrêté du 24 décembre 1902. Une maison de force a été créée, par arrêté du 28 octobre 1902, à Sainte-Marie-de-Madagascar pour les indigènes de sexe masculin condamnés à la réclusion. Il existe enfin une maison de correction à Anjanamasina réglementée par arrêté du 14 mai 1901. Quant aux condaunés aux travaux forcés, ils sont dirigés sur la Métropole et de là sur la Guyane.

Finances.

Budgets. — Les budgets de Madagascar se sont élevés de 10.830.547 fr. 47 en 1896 à 48.183.161 fr. 40 en 1905. Leur marche ascendante montre combien la prospérité de la grande île a été rapide ; désormais, elle peut se suffire à elle-même.

La Métropole et le Parlement n'ont d'ailleurs cessé de diminuer chaque année la subvention, au fur et à mesure que grossissait le budget local, pour la supprimer en 1903 complètement, et dès 1904, demander à la Colonie de participer aux dépenses militaires en lui versant un contingent annuel qui a été fixé à 100.000 pour cette année, et à 120.000 francs pour 1905.

Le budget de 1899, le premier établi par le Conseil d'administration de la Colonie, s'est présenté avec un excédent de recettes dépassant

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

900.000 francs. En 1900, ce chiffre atteint plus de 2.000.000 (2.248.540 francs) marquant une progression remarquable dans les recettes de toutes sortes : mines, taxe personnelle, contributions indirectes. En 1901, l'excédent budgétaire tombe à 413.362 francs, inférieur en apparence à celui de 1900. Mais il y a lieu de remarquer que la subvention de la Métropole est descendue de 1.700.000 à 1.000.000, qu'au fur et à mesure que la colonie se développe, les dépenses subissent un accroissement parallèle et diminuent d'autant les excédents budgétaires. 1902 voit une augmentation de recettes, toujours croissante, et malgré la diminution de la subvention métropolitaine, les grands travaux entrepris: construction de lignes télégraphiques (700.000 francs), de la route de l'Ikopa et du tunnel de Tanifotsy (720.000 francs), le budget se présente avec un excédent de plus de 300.000 francs.

L'année 1903 est marquée par la suppression totale de toute subvention. Madagascar verse à son tour, à la Métropole, un contingent de 100.000 francs. Les charges augmentent sans cesse (annuités d'emprunt travaux publics), les recettes diminuent, notamment le produit des douanes (1.060.959 fr. 38 de moins qu'en 1902) ; nous n'en voyons pas moins le budget se présenter avec un solde créditeur de près de 700.000 francs, résultat remarquable et digne d'être signalé.

Enfin le budget de 1904, malgré le versement d'une somme de 100.000 francs à la métropole, d'une somme de 140.000 francs environ à la caisse locale des retraites pour les fonctionnaires de Madagascar créée par décret du 22 septembre 1904, donne un excédent de recettes d'environ 1.000.000.

Les excédents de chaque budget ont été versés à la caisse de réserve constituée en conformité du décret du 20 novembre 1882. Le maximum des fonds, fixé d'abord, par décret du 10 octobre 1899, à 5 millions, a été porté à 10 millions par décret du 31 mai 1901.

Le solde en caisse au 1er janvier 1905 était de 4.401.138 fr. 96. Il y a lieu d'ajouter une somme de 2.378.624 fr. 44 représentant le montant de créances restant à recouvrer au 31 décembre 1904, ce qui porte donc l'avoir réalisable et disponible de la caisse de réserve à cette date, à 6.779.760 francs.

Ce résultat, après neuf années d'occupation, au milieu d'imprévus sans cesse renouvelés, de dépenses considérables engagées dans des travaux de toutes sortes, est le meilleur éloge que l'on puisse faire de l'administration si prévoyante et si prudente du général Gallieni.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

A côté du budget ordinaire de la colonie, il y a lieu d'indiquer les emprunts inscrits au budget extraordinaire et destinés à faciliter l'exécution de travaux que les ressources seules de l'impôt auraient rendu irréalisables.

C'est ainsi qu'après l'emprunt de conversion de 1897, les Chambres autorisèrent (loi du 14 avril 1900) un emprunt de 60 millions, puis un second de 15 millions (loi de mars 1904), tous deux destinés aux constructions de routes, de phares, de lignes télégraphiques, aux travaux d'édilité et d'adduction d'eau, mais, surtout, à la construction du chemin de fer Brickaville-Tananarive (63 millions sur un emprunt total de 75 millions).

Les impôts. — Le système fiscal de la colonie a été établi par étapes successives et mesurées correspondant au développement de la grande île. Sans être encore définitif dans son organisation, il semble, depuis la réorganisation du 1er janvier 1905, être arrivé à un degré de perfection suffisant pour répondre à l'état actuel du développement économique de Madagascar. Le temps et la marche progressive de la richesse de l'île montreront les modifications qu'il y aura lieu d'y apporter dans l'avenir. Pour plus de clarté, nous suivrons, dans l'examen du régime fiscal de Madagascar et dans les modifications qui ont pu y être introduites depuis 1900, l'ordre du budget.

Trois chapitres sont relatifs aux ressources fiscales qui alimentent le budget :

1° Contributions sur rôles et assimilées ; 2° Contributions indirectes ; 3° Produits divers et revenus.

Contributions sur rôles et assimilées. Patentes. — Tout individu Français, étranger ou indigène, exerçant à Madagascar ou dans ses dépendances, une profession, une industrie ou un commerce non compris dans les exemptions prévues par le présent arrêté, est assujetti à la contribution des patentes. Cette contribution, instituée à Madagascar par arrêtés du 3 novembre et 31 décembre 1898, a été remaniée par l'arrêté du 28 octobre 1901. La patente varie de 10 à 1.000 francs suivant l'importance des villes où le commerçant exerce sa profession et suivant la classe dans laquelle il doit être rangé. On compte trois catégories de population et six classes différentes de patentables. Le taux est fixé conformément au tableau ci-après :

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Catégorie de la Population	1re Cl.	2e Cl.	3e Cl.	4e Cl.	5e Cl.	6e Cl.
Villes de plus de 5.000 hab.	F. 1.000	600	400	200	100	50
» de 1.000 à 5.000 »	1.000	400	200	100	50	25
» au-dessous de 1.000 »	1.000	200	100	50	25	10

Les maisons de banque et les commerçants d'or sont soumis à une patente exceptionnelle de 1.800 francs (décret du 20 février 1902).

Un arrêté pris en date du 31 décembre 1901, modifié par l'article 8 de l'arrêté du 28 octobre 1904, a établi un impôt de patente sur les *compagnies* et *entreprises de transports terrestres* qui sont classées d'après le tableau suivant :

Catégorie	Classe	Nombre de Véhicules	Taxes
Première catégorie	4e	au-dessus de 100	F. 200
»	5e	de 31 à 100.....	100
»	6e	de 1 à 30..	50

Les entreprises de transports maritimes ont également une patente fixée comme suit :

Par navire ou embarcation	Taxe
de 1 à 10 tonneaux....	F. 2 » par tonneau (min. 10 fr.)
de 11 à 20 »	3 » »
de 21 à 50 »	4 » »
de 51 et au-dessus	4 50 »

Le tableau ci-après donne l'état des patentes délivrées dans la Colonie de 1899 à 1904 :

Années	Nombre	Sommes en francs
1899.....	7.418	295.251 29
1900.....	7.816	514.372 46
1901.....	9.035	535.904 03
1902.....	13.352	624.419 51
1903.....	14.341	568.714 41
1904.....	16.089	(Rendem. probable) 562.803 75

Licences. — Les commerçants qui vendent des boissons alcooliques sont astreints, en plus de la patente, à la « licence ». Cet impôt, créé, par arrêté du Gouverneur Général, en date du 25 décembre 1897, complété par les arrêtés des 12 mars 1898 et 19 février 1899, a été à

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

nouveau réglementé par deux décrets du 13 décembre 1902 et 1er juin 1903. Les diverses professions soumises aux droits de licence sont classées de la manière suivante :

1re classe : Débitants de boissons vendant à consommer sur place ; 2me classe : débitants et marchands de boissons en demi-gros, vendant exclusivement à emporter ; 3me classe : distillateurs, brasseurs et marchands de boissons en gros.

Catégories		1re Cl.	2me Cl.	3me Cl.
1re Catég.	Villes de plus de 5.000 habitants	900	400	200
2me »	Localités de 1.000 à 5.000 »	600	300	150
3me »	» au-dessous de 1.000 »	300	200	100

Les débitants ne peuvent, sous aucun prétexte, faire gérer leur débit par des indigènes. En Imérina, ces derniers ne peuvent même pas exercer le commerce de débitant de boissons alcooliques pour leur propre compte.

État des licences délivrées de 1899 à 1904 :

Années	Nombre	Sommes en francs
1899	»	98.805 68
1900	257	175.290 02
1901	412	181.629 15
1902	909	218.141 50
1903	793	368.021 40
1904	1.039 (Rendem. probable)	443.225 »

Taxe de séjour. — La taxe de séjour est imposée aux Asiatiques et aux Africains. Créée, puis modifiée par différents arrêtés, elle a été définitivement codifiée par arrêté du 28 octobre 1904. Elle se compose : 1° D'un droit fixe de 25 francs, dû par tout Asiatique ou Africain, du sexe masculin, âgé de 16 ans révolus ; 2° d'un droit supplémentaire, pour ceux exerçant une profession ou un commerce imposable et variable avec la classe de la patente et fixée de la façon suivante :

1°	Patentables des 1re, 2me et 3me classe.	F. 1000
2°	» des 4me et 5me classes....	400
3°	» de 6me classes.....	200

Sont exemptés : les étrangers originaires de l'Asie Mineure et les Asiatiques et Africains, patentables ou propriétaires depuis dix ans au moment de la promulgation de l'arrêté du 26 juillet 1897, enfin,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

ceux engagés par le Gouvernement de la Colonie et par les particuliers (droit fixe seulement pour ces derniers).

En 1899 la colonie possédait 671 patentables asiatiques et africains; en 1900, elle en possédait 683; en 1901, 767; en 1902, 1056; en 1903, 1194.

Taxe personnelle. — La taxe personnelle, fixée à 5 francs par arrêté du 20 janvier 1900 sur toute l'étendue de la colonie, a été modifiée par l'arrêté du 31 décembre de la même année, à la suite de la suppression de la prestation, et fixée, suivant les régions à 30, 20, 15 et 10 francs. Cette augmentation correspondait à l'importance des versements des indigènes pour le rachat de la prestation. L'arrêté du 30 octobre 1904, avec effet au 1er janvier 1905, a apporté quelques modifications à l'état existant. L'île a été divisée en trois groupes principaux payant chacun 20, 15 et 10 francs, de façon à unifier l'impôt dans les régions présentant les mêmes caractères. Tout indigène du sexe masculin, âgé de 16 ans révolus au moment de l'établissement des rôles, y est assujetti. Sont seuls exclus, les indigents et les infirmes dont l'insolvabilité a été reconnue.

A titre transitoire, et tant que le numéraire n'y aura pas pénétré en quantité suffisante, la taxe personnelle pourra être payée, partiellement, dans certaines régions, en nature (caoutchouc, gomme, cire, cocons de soie, peu susceptibles de détérioration, de valeur peu variable, de transport facile). L'idée d'un impôt de capitation, proportionnellement établi selon la fortune des contribuables, bien qu'écartée comme impraticable, a cependant été jugée digne d'être admise à une tentative d'essai pour 1906 dans une province.

Impôts fonciers sur les maisons. — Les impôts fonciers portent sur les maisons, les rizières et la canne à sucre. La taxe sur les maisons est variable suivant les provinces. Elle a été uniformisée (arrêté du 30 octobre 1904) et appliquée suivant l'importance des maisons :

Maisons sans étages, quel que soit le nombre de pièces, 1 franc; maisons avec étages de moins de quatre pièces, 2 fr. 50; de quatre pièces et au-dessus, 5 francs.

La taxe est due par le propriétaire, quelle que soit sa nationalité.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Les villes et les communes continuent seules à être régies par les lois spéciales. Quelques territoires, également, sont encore exemptés pour des raisons politiques et pour favoriser les agglomérations en villages.

Les rizières. — Jusqu'au 1er janvier 1905, la taxe était de 15 francs par hectare cultivé. Cette taxe a été réduite à 5 francs, 4 francs et 3 francs l'hectare, suivant la catégorie des circonscriptions à laquelle appartiennent le terrain et qui sont :

La province de l'Imérina Centrale, a un impôt de 5 francs par hectare ; celles d'Angavo-Mangoro-Aloatra, Imérina du Nord, Itasy, 4 francs par hectare ; celles de Vakinankaratra, Ambositra (moins le district d'Ambohimanga du Sud), Fianarantsoa (moins le district d'Ifanadiana, d'Ihotsy et le sous-gouvernement de Fanjakamandroso) sont taxées à 3 francs par hectare. Toutes les autres circonscriptions de l'île sont exemptées de la taxe. En outre, en vue de l'extension de la culture des rizières, un dégrèvement, pendant les quatre premières années, est accordé en faveur des rizières nouvellement créées. La nouvelle taxe a constitué pour les cultivateurs du Plateau Central, et en particulier de l'Imérina et du Betsiléo, un dégrèvement important qui ne peut qu'être favorable à la culture de ce produit appelé, dans l'île, à un grand avenir.

La canne à sucre. — L'impôt perçu était de 15 francs par hectare de terrain cultivé, mais le rendement en était si minime qu'il a été supprimé par l'arrêté du 30 octobre 1904.

Impôt sur les propriétaires d'animaux. — La taxe sur le bétail, réglementée à nouveau par l'arrêté du 30 octobre 1904, n'atteint que les bœufs. Elle a été légèrement augmentée, mais plus équitablement répartie et au lieu de comporter une taxe unique pour toute l'île, on l'a établie suivant les facilités de l'élevage et des débouchés. La taxe a été portée à 0 fr. 60 par animal dans les provinces ou cercles de : Mandritsara, Diego-Suarez, Nossi-Bé, Analalava, Majunga, Maevatanana ; et à 0 fr. 50 dans le reste de l'île (sauf certaines régions de l'Ouest et du Sud, pour des raisons politiques). La province de Vohemar, seule, paie 0 fr. 70, ce supplément de 0 fr. 10 représentant pour les éleveurs le prix de l'engagement que le Gouvernement de la

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

Colonie a, depuis 1897, contracté en leur faveur de ne pas donner, en concessions, les terrains à pâturages.

Les taxes ci-dessus sont dues par le propriétaire à quelque nationalité qu'il appartienne. Toutefois, des dégrèvements peuvent être accordés aux éleveurs européens justifiant de l'emploi de méthodes perfectionnées et ayant notoirement contribué à l'amélioration de la race du pays.

Taxe d'assistance médicale. — La taxe d'assistance médicale est de 3 francs (arrêté du 8 décembre 1902) pour l'Imérina et le Betsiléo, sauf Fianarantsoa où elle a été ramenée à 2 francs par arrêté du 8 janvier 1904.

Elle a été étendue successivement et fixée à 1 franc pour le district de Marolambo (arrêté du 24 décembre 1903), les provinces de Maroansetra, Fenerive, Tamatave, Andevoranto, Fetraomby, Betsimisaraka du Sud (arrêté du 30 mars 1904). Elle n'est plus que de 0 fr. 50 pour la province de Fort-Dauphin et 0 fr. 80 pour celle de Mandritsara (arrêté du 20 avril 1904).

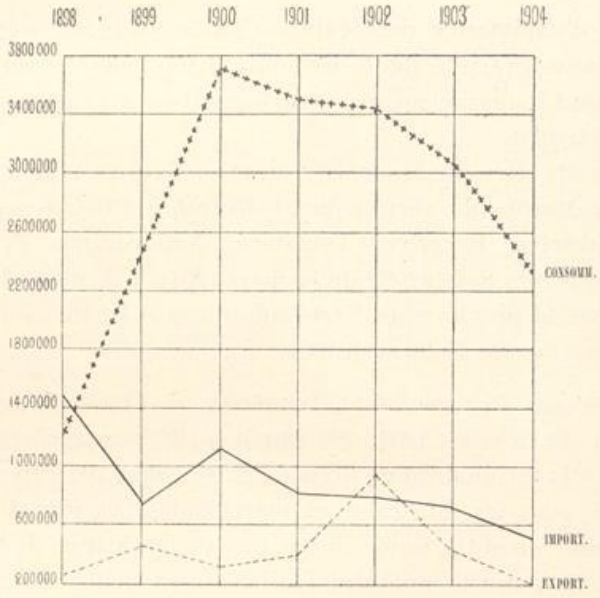
Impôts sur les moulins à betsabetsa. — Fixé à 50 francs par arrêté du 15 février 1903, cet impôt a été remplacé (arrêté du 22 mars 1904) par un droit de licence de 200, 150 ou 100 francs, suivant la localité, pour les fabricants et marchands. Les propriétaires de moulins sont, en outre, soumis à une taxe de fabrication de 175 francs par appareil pouvant produire journellement quatre barriques de 220 litres et au-dessus ; de 125 francs pour les appareils moins importants. Ces mesures rigoureuses étaient nécessaires et ont été prises pour empêcher le développement de l'alcoolisme.

L'arrêté du 30 octobre 1904, remaniant les impôts indigènes, a supprimé la taxe d'exonération du service militaire et en général toutes les taxes provinciales (notamment l'impôt sur les pirogues, les droits de péage sur les rivières) non dénommées dans l'arrêté de réorganisation.

Contributions indirectes. — Les droits de douane n'ont pas subi de modifications depuis la loi du 16 avril 1897 qui a institué à Madagascar le régime douanier métropolitain (loi du 11 janvier 1892) ; celui-ci est prohibitif pour les produits étrangers et exerce sur le commerce une influence que nous avons déjà appréciée.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le seul droit de douane à l'exportation qui existe à Madagascar est celui de 15 francs appliqué par tête de bœuf. Tous les autres ont été supprimés, par décret du 11 janvier 1903, sur la proposition du Gouvernement Général et sur un vœu émis par le Conseil d'administration dans le but de donner une plus grande impulsion au commerce d'exportation.



RECETTES DES DROITS DE DOUANE DE 1898 A 1905
(Francs)

Les taxes de consommation ont été réglementées en dernier lieu par le décret du 26 août 1904. Elles frappent tous les produits, consommés dans la colonie et quelle qu'en soit la provenance. Elles portent principalement sur les vins de toute espèce, les cidres, bières, liqueurs, alcools, sucre, opium, poudres à feu et artifices, tabacs, tissus de toute sorte, huiles d'éclairage, allumettes, cartes à jouer, conserves, sel, huiles d'olive et autres, viandes salées ou conservées.

Le graphique ci-dessus donne le produit des recettes des droits de douanes de 1898 à 1905.

Les droits de navigation et sanitaires n'ont pas subi de modifications depuis l'arrêté du 10 juillet 1898 qui les a organisés.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Droits divers. — Les droits divers comprennent : les droits d'enregistrement, de timbre et de chancellerie.

Les droits d'enregistrement ont été fixés par l'arrêté du 10 décembre 1904. Tous les contrats entre indigènes, tous les actes relatifs à l'état civil, les testaments, doivent être déclarés aux chefs de circonscriptions indigènes et inscrits sur leurs registres. Exception est faite pour les actes passés sous la loi de l'immatriculation. Le droit se compose d'un droit fixe de 1 fr. 50 pour toute inscription sur les registres du Gouvernement, sauf en ce qui concerne les naissances, décès et mariages, qui sont enregistrés gratuitement. En outre, un droit proportionnel est perçu, conformément au tableau ci-après, sur certains contrats.

Désignation des contrats	Droit
1° Vente de maisons ou de terrains à titre définitif ou à titre provisoire.....	5 o/o sur le prix de vente.
2° Location de maisons ou de terrains.....	5 o/o sur le prix de location.
3° Prêts d'argent (avec ou sans intérêts)... ...	2 o/o sur le montant du prêt.

Le droit de timbre est de 1 franc, perçu sur les copies des actes inscrits sur le registre de l'enregistrement, ainsi que sur les copies des jugements des tribunaux indigènes.

Les droits de place sur les marchés ont été fixés par arrêté du 10 décembre 1904 pour l'ensemble de la Colonie, sauf pour les centres urbains qui conservent leur législation spéciale. Ces droits varient, suivant la nature de la marchandise, pour l'année, le mois ou la journée.

Les taxes d'abatage ont été fixées, par arrêté du 30 octobre 1904, à 3 francs pour un bœuf ou un veau, 1 franc pour un porc et 0,25 pour un mouton ou une chèvre.

Enfin, le *travail des prisonniers*, réglementé par arrêté du 20 juin 1902, *le remboursement des frais d'immatriculation des propriétés particulières*, par l'arrêté du 9 juin 1902, et *le produit du chemin de fer de la Pointe-Tanio*, réglé par l'arrêté du 28 juillet 1903, au point de vue budgétaire, apportent au budget le contingent de leurs produits.

Résumé. — L'exposé que nous venons de faire du système fiscal actuel de la Colonie, montre sa supériorité incontestable sur le

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

régime hova. Une justice plus grande existe, depuis la conquête, dans la répartition plus équitable des impôts par les gouverneurs indigènes ou Mpiadidy et par les gouverneurs Madinika, sans cesse contrôlés par l'administration, qui évite ainsi, soit le gaspillage des fonds recueillis, soit la pressuration de l'indigène.

Il ressort, en définitive, nettement, de notre occupation, un effort constant vers la péréquation de l'impôt. La tâche est malheureusement très difficile pour plusieurs raisons : difficulté où l'on se trouve de se renseigner exactement sur la situation des particuliers, difficulté, également, de perception, par suite de la grande facilité de l'indigène à changer de domicile, difficulté de frapper une catégorie spéciale de contribuables, les usuriers, par suite de la crainte qu'ils inspirent aux indigènes qui ne les dénoncent pas. L'usure est cependant une des plaies de Madagascar et il serait nécessaire de pouvoir atteindre cette catégorie peu intéressante d'indigènes qui n'hésite pas à pratiquer couramment, dans ses prêts, le taux de 100 o/o par mois !

Le seul reproche que l'on puisse adresser à notre administration réside dans une fiscalité peut-être excessive, non pas tant par la quotité de l'impôt que par la façon, que l'on pourrait appeler anti économique, dont il est perçu. On exige, en effet, de gens généralement pauvres qu'ils paient, en une seule fois, l'impôt de l'année. Ne semble-t-il pas que l'on pourrait procéder, sinon par mensualité, tout au moins par versements trimestriels ou semestriels ? Cela éviterait bien des fuites dans la brousse et ferait accepter beaucoup plus facilement l'impôt par l'indigène. Il y aurait lieu également de dégrever les régions pauvres, au sol ingrat, et d'atteindre un peu plus fortement les régions riches. Les Hova et les Betsiléo, qui habitent une région peu favorisée de la nature, sont plus frappés que les indigènes des côtes beaucoup plus riches, tant par les produits naturels du sol que par leurs propres cultures. Les progrès accomplis n'en sont pas moins remarquables, et nul doute que le Gouvernement Général, par les soins constants qu'il s'efforce d'apporter au développement de la grande île, n'arrive à améliorer la répartion de l'impôt et à frapper tous ceux qui le doivent, chacun suivant ses moyens et suivant la région qu'il habite. On arrivera ainsi à donner au contribuable malgache, sinon le sentiment du devoir de l'impôt, chose bien difficile, du moins à lui faire accepter, par les facilités de paiement et la quotité rationnelle à verser, ces charges qu'il semble aujourd'hui trouver bien lourdes.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Réforme monétaire. — Les pièces françaises de l'Union monétaire ont, seules, cours légal à Madagascar. Jusqu'en 1900, circulaient encore un grand nombre de pièces d'argent coupées ; l'incommodité de ce système de transaction était telle que l'administration y mit fin en retirant, par fractions, de la circulation, ces pièces, pendant l'année 1900, à raison de 30 grammes de coupure de monnaies d'argent françaises pour 5 francs. Tout au plus, peut-on dire que la pièce coupée a été retirée un peu trop rapidement. Il en est résulté une pénurie de monnaie divisionnaire dans certaines régions, comme sur le Plateau Central, et abondance dans d'autres, comme dans les provinces de Majunga et de Tamatave. Mais l'équilibre s'établira peu à peu et le jour est proche où Madagascar disposera — vu sa faible population — d'une quantité de monnaie divisionnaire suffisante pour son commerce.

La circulation de la monnaie d'or est très faible dans l'île et, à part quelques grandes villes, on ne la trouve pas à l'intérieur. Quant au billet de banque, il n'existe nulle part, et la question de sa création paraît prématurée. Outre que l'indigène ne saisirait pas encore très bien la valeur intrinsèque de ce morceau de papier, la balance du commerce est encore trop éloignée de l'équivalence ; et l'on ne peut, par conséquent, songer à créer un papier qui amènerait seulement de l'agiotage, comme le fait se produit à la Réunion où se sont les grands propriétaires sucriers qui fixent eux-mêmes le taux du papier. Eloignons les abus de notre jeune Colonie, ils y viendront toujours assez tôt.

Le crédit. — Le crédit est encore peu développé à Madagascar, tout particulièrement en ce qui concerne les indigènes. La cause réside dans la difficulté — pour ne pas dire dans l'impossibilité — où se trouve une maison de banque d'apprécier la solvabilité d'un indigène, sauf pour ceux, assez rares, cantonnés à Tananarive, qui ont des immeubles. Cette difficulté d'appréciation se trouve encore accrue du fait de la législation française trop brusquement appliquée à des peuplades dont la civilisation est plus proche de l'état sauvage que de notre civilisation moderne. La suppression de la contrainte par corps, notamment, semble avoir été une faute. Ce qui avait été bon pour des Français, pendant plusieurs siècles, aurait pu être appliqué à des Malgaches pendant encore quelques années. Ils auraient ainsi appris à

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

donner une plus juste valeur aux engagements pris. L'avenir se chargera de montrer que l'on ne peut toujours appliquer aux colonies, comme Madagascar, les idées d'humanitarisme et de liberté que nous avons mis des siècles à conquérir.

Banques. — La seule maison de crédit, réellement digne de ce nom, est le Comptoir National d'Escompte de Paris, installé à Madagascar, déjà avant la conquête; il compte aujourd'hui six agences : Tananarive, Tamatave, Majunga, Mananjary, Diego-Suarez et Tuléar.

Sa ligne de conduite n'a jamais variée : aider et favoriser de tous ses efforts le développement du commerce français, surtout par l'escompte du papier local. Et l'on peut dire que le résultat a dépassé toute attente. Il n'est cependant pas, à proprement parler, une banque coloniale, et il ne semble pas, d'ailleurs, que Madagascar soit encore mûr pour un semblable établissement. On conçoit, en effet, une banque coloniale comme faisant, non seulement l'escompte du papier, mais aussi et surtout, comme prêtant sur immeubles, sur propriétés et sur récoltes. Or, en ce qui concerne les immeubles, Tananarive, mis à part, il est impossible de prêter sur immeubles de constructions légères, quand ils ne sont pas en chaume! Quant aux propriétés, même sur la côte Est, leur valeur est encore trop incertaine pour permettre la prise d'une hypothèque.

Enfin, les récoltes n'existant pour ainsi dire pas, il est impossible de prêter dessus. L'indigène cultive, à quelques exceptions près, juste ce qui lui est nécessaire pour sa nourriture ; il ne songe donc pas à faire des approvisionnements qu'il pourrait vendre. Le temps, et notre influence, s'appuyant sur les routes et les chemins de fer, apporteront seuls, peu à peu, un changement dans ces mœurs. Il sera alors possible — mais à ce moment-là seulement — de procéder à la création d'un Crédit foncier et agricole de Madagascar.

Créations diverses.

Lorsque la France prit possession de Madagascar, le seul établissement scientifique qu'elle trouva, était l'observatoire des Pères Jésuites à Tananarive, et encore, avait-il été en partie démoli par les Malgaches pendant la campagne et dut-il être reconstruit presque entièrement. Sur le terrain scientifique, comme sur le terrain huma-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

taire, le gouvernement malgache s'était toujours montré nettement rétrograde, redoutant toujours l'ingérence européenne : les villes étaient mal entretenues, mal construites, avec des rues à peine tracées; l'éclairage n'existait pas ; bref, tout était à faire. Malheureusement, l'insurrection vint encore retarder les projets du Gouvernement Général et ce n'est en réalité que durant la période 1900-1905 que des établissements scientifiques ont été créés, des hôpitaux bâtis, des sanatoria installés. Les principales villes, et tout particulièrement Tananarive, la capitale, se sont transformées, embellies. Des monuments se dressent aujourd'hui sur les places publiques destinés à perpétuer aux yeux des indigènes l'histoire de Madagascar, et à bien leur montrer que notre prise de possession est définitive.

Établissements scientifiques. — Un arrêté du 23 janvier 1902 a fondé, à Madagascar, une Académie Malgache dont le siège est à Tananarive. Son but est d'encourager l'étude de la langue malgache chez les Européens et de conserver cet idiome dans toute sa pureté et toute sa richesse. Elle doit, selon les stipulations de l'arrêté, rechercher les origines de la langue malgache et des idiomes qui l'ont constituée, en étudier les similitudes avec d'autres dialectes étrangers, en découvrir et en fixer définitivement les règles, s'occuper de l'histoire de la grande île, de son art, de sa littérature, de ses institutions sociales, politiques et juridiques, sous l'ancienne société malgache. L'Académie se compose de douze membres titulaires, comprenant des Européens, dont six Français au moins et deux Malgaches, elle comprend, en outre, trente membres associés et un nombre illimité de membres correspondants.

Un arrêté du 1er mai 1903 a créé de nombreux observatoires, sur différents points de la côte : à Mananjary, Mahanoro, Tamatave, Fenerive, Sainte-Marie, Maroansetra, Antalaha et Vohemar. Les observations, faites par chacun d'eux, sont centralisées à Tananarive par le service météorologique maritime, et leur situation, choisie dans les régions de l'île les plus exposées aux cyclones, permet de connaître la marche de ces derniers et de donner ainsi, aux régions menacées et aussi aux navigateurs, la possibilité de prendre des mesures propres à atténuer les ravages de ces terribles perturbations atmosphériques.

La création de ces postes d'observation et du service qni en est la conséquence se sont montrés d'une utilité immédiate si réelle que

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

le Gouvernement Portugais s'est empressé de conclure avec le Gouvernement de la Colonie, une entente pour que Mozambique soit en relation avec Tananarive et que les observations météorologiques des deux pays soient réciproquement échangées.

Embellissement des villes. — Nous ne reviendrons pas sur la création de nombreux hopitaux et sanatoria installés sur divers points de l'île, nous les avons indiqués en exposant les progrès de l'Assistance Médicale. Nous nous bornerons à signaler que, parallèlement à cette œuvre de l'Assistance Médicale, le général Gallieni a poursuivi son programme d'assainissement et d'embellissement des villes. De la Tananarive de 1896, plus rien ne subsiste. Des places (J. Laborde, Colbert) ont été créées, là où se trouvaient en 1896 des ravins; les rues qui n'existaient pas ou qui étaient des fondrières, sont aujourd'hui régulièrement tracées et accessibles à tous les véhicules, elles ont noms : Richelieu, Amiral-Pierre, Augey-Dufresse, etc.; de superbes avenues (France, La Bourdonnais) ont été percées; une route circulaire autour de la ville, au-dessus des rizières, a été construite; un éclairage (prochainement électrique), qui permet la circulation dans la capitale à toutes heures de la nuit, a été installé; enfin des égouts ont été construits donnant à la ville une propreté et une hygiène qui lui manquaient totalement jusqu'à notre arrivée.

Tamatave, Majunga, Diego-Suarez, se sont également transformées, quoique dans de moindres proportions, sous l'impulsion de leurs administrateurs-maires. Les autres villes de l'île, moins importantes, à développement plus lent, suivent cet exemple. En un mot les villes, à Madagascar, prennent un aspect plus européen, c'est-à-dire plus confortable et plus agréable pour ceux qui viennent les visiter ou y habiter, et si l'on considère que dix années ne se sont pas encore écoulées de la conquête à ce jour, on ne peut qu'être frappé de l'effort et du travail accomplis en si peu de temps.

Monuments. — Parmi les monuments élevés à Madagascar, deux sont à signaler : le premier est celui qui fut inauguré solennellement le 23 novembre 1901, sur la place Colbert, par le général Gallieni, et destiné à commémorer la réunion de Madagascar à la France. Sur la base du monument est gravée cette inscription, caractéristique de notre politique dans cette partie de l'Océan Indien, de Richelieu à la

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

troisième République, en passant par Colbert et Choiseul : « Après « trois siècles de persévérants efforts, Madagascar devient terre française. »

Le second monument est celui élevé à un grand Français, Jean Laborde, qui, s'il n'a pu, comme le désirait son ardent patriotisme, donner Madagascar à son pays, a su, du moins, pendant le demi-siècle qu'il vécut, sur la terre malgache, faire aimer le nom Français et préparer l'incorporation de la grande île au domaine colonial de la France.

Le monument, dû à M. Jully, l'éminent architecte du Gouvernement à Madagascar, s'élève sur la place d'Andohalo, tout près de la maison qu'habitait l'ancien consul de France, au moment où il fut expulsé de Tananarive par Ranavalona Ire.

La brève notice que nous venons de consacrer aux progrès de Madagascar de 1900 à 1905 est terminée. Beaucoup de questions importantes n'ont été qu'effleurées ; le cadre, forcément limité, qui nous était imposé, ne permettait pas de longs développements, réservés d'ailleurs et avec justes raisons, à des ouvrages de plus longue haleine. Nous nous sommes efforcés de condenser et d'exposer, le plus clairement possible, — en suivant le plan si net et si judicieux qui nous avait été tracé, — le rôle et l'œuvre accomplie par la France, à Madagascar, pendant les cinq années qui viennent de s'écouler. Nous ne saurions mieux résumer, croyons-nous, les progrès accomplis, qu'en rappelant les belles paroles prononcées par M. Chailley, secrétaire-général de l'Union Coloniale, le jour où fut décerné la médaille d'or de l'Union, à celui, qui, pendant neuf années a dirigé les destinées de la grande-île et personnifié l'œuvre accomplie dans notre nouvelle colonie : au général Gallieni.

« Le Gouvernement lui a donné de grands pouvoirs et, lui, a accompli de grandes choses :

« Pacification, exploration et reconnaissance du pays, inventaire de ses ressources, dénombrement de ses habitants, étude de leurs caractères et de leurs mœurs, efforts pour se les concilier et les faire coopérer à la grande œuvre entreprise ; étude et mise en train de travaux gigantesques, qui vont bouleverser la vie économique du pays ; appel aux colons, qui viendront de France pour prendre leur part de

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

ces travaux, développer le commerce et implanter l'industrie ; formation d'officiers qu'on change en fonctionnaires et à qui plus de pouvoirs confiés n'imposeront que plus de services à rendre ; création des services d'hygiène et d'éducation, qui préparent des hommes plus robustes et des ouvriers plus habiles ; et, pendant ce temps-là, intervention constante en faveur de la colonie auprès des puissants du jour, auprès des capitalistes, pour en obtenir de l'argent, auprès de la Guerre et de la Marine, pour leur arracher des hommes, des armes, des travaux, la sécurité de l'île. Tout cela, travail surhumain, qui éprouve et brise le moral et le physique, a été mené par un cerveau qui prévoit tout, une constance que rien ne décourage, ni ne rebute, qui lutte contre tout, contre les hommes injustes et contre la nature marâtre : terre infertile, climat insalubre, population rare ou paresseuse, éléments hostiles, et aboutit finalement à un résultat d'ensemble qui commande l'estime et appelle l'admiration. »

Cette œuvre de neuf années, comme toute œuvre humaine, n'a certainement pas été sans défaut, mais si l'on songe aux difficultés sans nombre qu'elle a eu à surmonter (pacification, organisation, création complète d'un outillage économique, etc.), elle n'en aura pas moins une des plus belles places dans l'histoire de la Colonisation Française.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

LA RÉUNION

PAR

A. DE DURANTY

I

LES HABITANTS

Le XIX^e^ siècle avait laissé l'île de La Réunion dans une période de déclin matériel et de découragement moral. Des transformations sociales et des crises économiques en étaient la cause. Ni les unes, ni les autres, n'ont achevé leur cycle. Cependant on peut espérer d'ici peu au relèvement. Déjà, on voit des signes d'activité nouvelle, et certainement La Réunion pourra encore heureusement et glorieusement porter ses noms de « Paradis terrestre » et d'« Ile Eden ». En tout cas, on connait en partie les causes des maux dont souffre la colonie ; on peut donc y porter remède.

Pendant la période maximum de prospérité de l'île en 1850, elle comptait 200.000 habitants ; en 1897 elle n'en avait plus que 173.192,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

après être même descendue en 1887 à 163.981. Elle en compte aujourd'hui 173.315. Se décomposant ainsi :

	1902	1897
Européens, créoles, métis-noirs..	148.069	143.196
Indigènes engagés.....	601	?
Indiens.....	13.492	17.789
Malgaches.....	3.671	4.496
Cafres.....	5.788	6.960
Chinois.....	1.378	547
Arabes.	316	204
Totaux.....	173.315	173.192

(*Journ. off.* de la Réunion. 25 nov. 1902)

La densité de cette population est de 66.54 habitants au kilomètre carré. Celle de la France est de 72. Cette augmentation de 123 unités n'est certes pas très importante, mais le classement des chiffres du recensement montre qu'elle provient de la population autochtone qui a passé de 143.196 à 148.670, tandis qu'au contraire les Indiens et les Malgaches ont diminué dans de grandes proportions. Seuls, comme étrangers, les Chinois ont aussi augmenté très sensiblement.

Pour 1899, 1900 et 1901, les chiffres moyens de la démographie ont été de :

Décès.... 5.724 — Mariages.... 997 — Divorces... 57

	Légitimes	Illégitimes	Total
Morts-nés.....	261	202	464

	Masculines	Féminines	Total	Légitimes	Illégitimes
Naissances...	2.329	2.298	4.627	3.267	1.361

L'union libre est fort pratiquée à La Réunion. Comme compensation il y a moins de divorces qu'en France. La mortalité des enfants est énorme et il faut l'attribuer tant aux manques de soins hygiéniques, qu'aux maladies constitutionnelles des parents (syphilis, alcoolisme).

Il serait à désirer que l'élément de population qui grandit le plus fût celui des créoles que familièrement on appelle petits blancs.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Ce sont les descendants, purs de tout mélange de sang, des anciens colons blancs. La plupart sont aujourd'hui assez pauvres, mais leur race est magnifique et n'est marquée par aucune tare de dégénérescence. Chez eux, on retrouve encore les types originaires Bretons ou Normands. Beaucoup vivent sur les hauts plateaux de l'île à la plaine des Cafres, à la plaine des Palmistes ou dans les ilets, sorte de petites oasis, au milieu des rochers sauvages, où les torrents et les pluies ont accumulé les terres végétales. Ils se livrent à la culture des plantes vivrières, qu'ils descendent vendre dans les villes du littoral, où ils séjournent le moins qu'ils peuvent préférant la vie libre, indépendante et presque sauvage, à la civilisation et à la contrainte. Quelques uns de ces petits blancs sont en quelque sorte les disciples de Rousseau sans le savoir. On cite une famille qui n'a qu'un seul vêtement dont se servent tour à tour chacun de ses membres pour descendre à la ville. Leur exemple prouve que les théories du philosophe mises en pratique peuvent certes donner une quiétude, une tranquillité réelle et un bonheur relatif à l'individu, mais sont incapables de faire progresser une race.

La valeur économique de ces petits cultivateurs est presque nulle, car ce ne sont pas les quelques légumes secs qu'ils font exporter à Maurice et à Madagascar qui augmentent la prospérité de l'île. Ce ne sont point des producteurs de richesses et c'est cependant sur eux, parfaitement adaptés au climat, d'un côté aptes à cultiver le sol, de l'autre ayant conservé toutes les capacités cérébrales du blanc. qu'il faut fonder un espoir d'avenir. Il faut leur montrer qu'ils ne doivent pas seulement vivre, mais qu'ils doivent faire produire à ce sol généreux un surplus important pour subvenir aux besoins des populations moins bien partagées.

Les Noirs sont encore un des éléments importants dans le chiffre de la population, quoique les statistiques ne fournissent aucune donnée précise à cet égard. Ils sont électeurs et éligibles depuis 1870. Par horreur, sans doute, du travail d'esclave, fourni par leurs ascendants, ils ne prisent rien tant que l'oisiveté. C'est pour beaucoup d'entre eux le véritable sens du mot liberté.

Entre ces deux extrêmes, les blancs et les noirs, on rencontre toute la gamme des peaux colorées, en raison de la proportion de sang blanc ou noir qui coule dans les veines des métis. Le caractère et la moralité se ressentent de ces mélanges. La vanité enfantine et la

paresse des noirs se trouvent ainsi mitigées et amendées, quoique parmi eux on trouve quelquefois d'excellents travailleurs. La République en compte parmi ses meilleurs fonctionnaires et les métiers manuels : maçons, forgerons, charpentiers et autres en voient parmi leur élite. L'avenir de la race noire est peut-être immense, s'il faut en croire Stanley, qui, certes, la connaissait bien.

Depuis le dernier recensement, il est arrivé à la Réunion un grand nombre de Chinois, d'Annamites et de Comoriens. Ils sont tous venus comme manouvriers ; mais bien vite les Chinois ont su comprendre qu'il y avait mieux à faire, pour eux, qu'à travailler aux champs. Ils sont devenus industriels et commerçants.

Toutes ces races vivent officiellement et en apparence cordialement ; mais les créoles conservent toujours jalousement la fierté de leur pureté de sang.

La nourriture des noirs et de la population pauvre, est formée presque naturellement par le sol généreux de l'île : des fruits sauvages, du miel recueillis dans les forêts, des bananes, du manioc et du maïs. En outre, le poisson est fourni par la pêche, travail peu pénible et même distraction qui les tire de leur far-niente.

Une paillote leur sert de logement ainsi qu'à leur famille. Ils la construisent avec quelques bambous et des feuilles de palmiers. Quant aux vêtements, ils sont faits avec de la toile bon marché. Quelques centaines de francs par an procurent tout cela, et cette somme est vite gagnée, par une famille de noirs. Il leur suffit de rendre quelques services aux citadins, sur le port, ou de travailler quelques semaines sur les plantations, pendant la récolte des cannes à sucre. Ce qu'ils ne font du reste qu'à contre-cœur.

Ecoles. — L'école a dans l'île un rôle immense à remplir.

En 1900, 15.925 élèves étaient instruits dans 155 écoles primaires (dont 36 écoles libres avec 2.356 enfants).

En 1905, 16.869 reçoivent l'instruction primaire dans 166 écoles :

57 écoles de garçons ; avec 7.729 élèves.

109 écoles de filles ; avec 9.140 élèves.

L'instruction leur est donnée par 312 professeurs laïques (125 hommes et 189 femmes) et 88 professeurs congréganistes (20 hommes et 68 femmes).

Quant aux écoles secondaires elles sont au nombre de quatre : Le

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

lycée Lecomte de Lisle, auquel est annexé un cours normal d'instituteurs ; le collège communal de Saint-André ; le collège libre laïque de Saint-Benoit et enfin le collège congréganiste de Saint-Denis. Cet effort vers l'instruction n'est cependant pas suffisant encore, ainsi que le montre la proportion d'illettrés au recrutement militaire de 1904.

PROPORTION DES ILLETTRÉS

A Saint-Denis.....	39 o/o	A Saint-Pierre.....	51 o/o
Sainte-Suzanne.... .	44 o/o	Saint-Louis	61 o/o
Saint-André	51 o/o	Saint-Leu	58 o/o
Saint-Benoit.	64 o/o	Saint-Paul.....	49 o/o
Saint-Joseph.	61 o/o		

(*Journ. Off.* de la Réunion du 21 juillet 1905).

En 1904, par mesure d'économie, le Conseil général voulait supprimer l'internat au collège Lecomte de Lisle, mais après une ardente et intéressante discussion, l'internat fut maintenue.

Au point de vue de l'enseignement pratique, un cours d'obstétrique a été institué à l'hôpital colonial du Camp Ozoux depuis le 14 février 1905 pour le recrutement des sages-femmes.

Le Conseil général eût voulu créer un enseignement agricole dans les écoles primaires, avec un jardin d'essais comme complément, mais la situation financière ne le lui a pas permis. Ce n'est que partie remise.

Hygiène et maladies. — Les corps constitués de la Réunion font tous les sacrifices possibles pour l'instruction du peuple. Mais à côté du rôle instructeur et de plus en plus éducateur dévolu au maitre d'école, nous voudrions qu'il apprit aux enfants les principes d'hygiène. Si le développement intellectuel est désirable, combien plus indispensable est la conservation de l'espèce et son équilibre physique. Sous le rapport hygiénique, La Réunion a été, ces dernières années, dans de médiocres conditions. La réputation de salubrité de l'île a décru avec un semblant de raison. Mais l'attention des autorités s'est éveillée et par les soins déjà donnés, et qui ne feront qu'augmenter, elle redeviendra le sanatorium idéal de ces régions.

Les villes de l'île sont généralement bien placées et aérées ; quoiqu'il ait fallut s'inspirer de diverses considérations pour diriger

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

le percement des rues. Ainsi, à Saint-Denis, La Bourdonnais a cherché à donner le moins de prise possible aux cyclones. Depuis quelques années, pour reboiser l'île, on a fait de grandes plantations de filaos sur le littoral de Saint-Paul et de Saint-Leu. Il serait bon de ménager, dans ces plantations nouvelles, de larges allées. L'air y circulerait, au lieu qu'aujourd'hui, ces deux villes sont trop protégées des brises du large. La stagnation atmosphérique, avec l'air trop doux de ces régions, favorise extrêmement l'éclosion de toutes espèces de germes.

De vastes jardins entourent généralement les maisons des villes ; ce serait l'idéal au point de la salubrité, si le sol était convenablement drainé. Malheureusement les égouts n'existent pas, ou sont mal construits, et peu à peu les eaux souterraines sont polluées et le sol s'imbibe d'excreta.

La paillote des classes pauvres, n'est qu'un taudis de 6 à 8 mètres carrés, n'ayant pour seule ouverture d'aération que la porte d'entrée. Le mobilier est des plus rudimentaires, car la plupart des habitants couchent sur des nattes étendues sur le sol, lequel est rarement carrelé ou planchéié.

Pendant la peste de 1899 à 1900, la Commission des logements insalubres fut épouvantée de rencontrer à Saint-Denis des cabanes d'une malpropreté très dangereuse. Il est à craindre que l'insouciance humaine n'ait repris le dessus, le danger aujourd'hui passé !

Dans les campagnes, l'agglomération n'existant pas, les épidémies sont moins à craindre.

Par la constitution physique et géologique de son sol, par les influences générales de son climat, la Réunion est un des pays du monde les plus merveilleusement disposés pour recevoir l'homme ; mais l'incurie de celui-ci, son imprévoyance et son égoïsme, ont modifié à son propre détriment les dons généreux de la nature. Des maladies absolument inconnues, autrefois, se sont abattues sur l'île.

Le paludisme, que l'on n'y connaissait que par ceux qui le rapportaient de Nossi-Bé et de Madagascar, sévit cruellement aujourd'hui. Son apparition date de 1867 ; à lui seul, aujourd'hui, il donne plus du tiers du chiffre des décès. C'est de janvier à juin qu'il sévit particulièrement. Les habitants des hauts plateaux sont encore indemnes, quoique l'anopheles élève de plus en plus son vol. Sa destruction méthodique est nécessaire.

La fièvre typhoïde existe à Saint-Denis ; mais facilement le mal

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

sera enrayé quand l'eau potable y sera amenée dans une canalisation étanche, et en drainant le sol. Bien des existences dépendent de ces travaux considérables, sans doute, que l'on a du reste entrepris.

Le béribéri, dont quelques personnes attribuent l'importation aux chefs malgaches exilés à la Réunion, a, disent les spécialistes, une origine bien plus ancienne. Ce mal donne environ 15 o/o de décès pour ceux qui en sont atteints.

L'horrible lèpre fait encore bien des victimes à la Réunion, M. le conseiller général A. Blay dénonce même des progrès alarmants dus à la nonchalance des Pouvoirs publics et des habitants. On laisse circuler les lépreux dans l'île. On en rencontre même en chemin de fer! Cependant cette maladie est surtout contagieuse dans les pays tropicaux, et pour enrayer ses progrès, il n'y a malheureusement qu'à isoler les malades dans une léproserie. L'île en possède une, située à 14 kilomètres de Saint-Denis sur un vaste plateau.

Le budget de la léproserie en 1901 a été de 47. 109 fr. 40. Il y avait soixante et un lépreux hospitalisés en 1902,

Les points les plus contaminés de l'île sont Saint-Leu, Saint-Gilles et Saint-Louis surtout. Les créoles eux-mêmes sont atteints.

L'épidémie de peste est depuis longtemps déjà éteinte et n'a fait que fort peu de victimes, grâce aux mesures rigoureuses et énergiques prises par les autorités.

De cette énumération de maladies, il ne faudrait pas s'effrayer, mais simplement lutter pour qu'elles ne s'étendent pas. Ce serait facile, en unissant les bonnes volontés et les intelligences. Bien des gens meurent de vieillesse à la Réunion, c'est le résultat à atteindre pour tous, après avoir cherché à faire rendre à chacun le maximum d'efforts utiles pour lui et la société.

La défense contre les maladies est faible quand l'homme se laisse débiliter par une mauvaise hygiène.

La pauvreté ne permet pas, malheureusement, à tout le monde de se nourrir ainsi qu'il le faudrait. Nous avons dit la nourriture des noirs. Les métis et les créoles pauvres, tout en se nourrissant un peu mieux, ont comme base de leur alimentation : le riz. Ils l'assaisonnent de kari et de piment. Le porc, la volaille et le poisson y sont joints parfois. Très rarement, ils consomment de la viande de boucherie. Cette alimentation, insuffisante en graisse et en azote,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

explique le développement de certaines maladies dont le lymphatisme et l'anémie ont préparé le terrain.

Les classes riches, les fonctionnaires européens, les troupes, se nourrissent mieux ; seuls ils consomment du pain.

Répartition de la propriété. — Le Crédit Foncier colonial, créé en 1853, qui, pendant la période prospère, avait avancé jusqu'à 300.000 francs sur certaines plantations, se vit, lorsque survint la crise de 1884, dans l'obligation d'exploiter lui-même ces domaines, dont la valeur avait subi une grande dépréciation.

Pour les mêmes raisons, tous ceux qui avaient consenti des prêts sur les terres, augmentèrent ainsi leurs domaines. On cite un propriétaire de dix mille hectares. (Le Crédit Foncier colonial n'en a que neuf mille.) Ces domaines ne sont pas d'un seul tenant ; ils sont répartis sur différents points de l'île. Les propriétaires ne peuvent habiter, ni diriger, eux-mêmes, toutes leurs plantations. Ils emploient donc des gérants, dont plusieurs sont des hommes de couleur vivant modestement.

La terre de la Réunion est donc aujourd'hui diversement répartie et exploitée. Quelques planteurs sont les derniers représentants des vieilles familles primitivement établies dans l'île. Certains d'entre eux ont vu leurs propriétés se réduire à quelques hectares de terre. Les plus nombreux sont les métis de vieille souche et les noirs. Les uns ne cultivent qu'un ou deux hectares, autour de leur case, et gagnent de trois à quatre cents francs par an. D'autres parviennent à se faire de douze à quinze mille francs.

Ces transformations économiques ont complètement modifié l'aspect des propriétés. Les grandes plantations sont admirablement cultivées au point de vue industriel, mais le nombre d'hommes qu'elles emploient est bien inférieur à celui d'autrefois. Le revenu net a dû augmenter pour celles-là, les frais diminuant ; mais au point de vue social, c'est une perte, car un moins grand nombre d'êtres vivent sur la propriété. Le revenu brut est celui qui intéresse le plus grand nombre de personnes. Mais la difficulté à se procurer de la main-d'œuvre conduit forcément à ce résultat.

Cette perte est peut-être un peu compensée par le grand nombre de petites propriétés, dont les détenteurs ont, sinon la grande aisance, tout au moins, l'indépendance ! Mais est-ce suffisant pour

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

leur donner et donner à leurs enfants le goût d'améliorer leur situation ?

Le commerce et l'industrie étaient, il y a quelques années encore, entre les mains des seuls blancs et métis, mais les Chinois se font aujourd'hui une place qu'ils veulent toujours plus grande. L'industrie du tabac menaçait, il y a peu de temps encore, de devenir un monopole entre leur mains.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

II

LA VIE ÉCONOMIQUE

Main-d'œuvre. — La question de la main-d'œuvre est des plus importantes à la Réunion (1). C'est à cause d'elle, en grande partie, que l'île traverse une période de malaise prolongé. Certes, on pourrait peut-être trouver sur place le nombre de travailleurs nécessaires ; mais nous avons vu que le caractère et les préjugés, de la partie de la population qui devrait fournir ces travailleurs, l'empêchent d'y pourvoir.

Comme ouvriers agricoles, il n'y a actuellement, d'après les statistiques officielles (31 décembre 1902), que 6.636 Indiens, 5.934 Cafres ou Malgaches et 1.008 Chinois, au total 13.578 travailleurs effectifs. Ce chiffre doit tendre à diminuer encore rapidement à cause du grand nombre de vieillards qu'il comprend, et aussi par suite de l'application du décret du 31 mars 1881.

C'est absolument insuffisant, quoique l'île ne soit cultivable que sur un tiers environ de sa superficie. Les propriétaires terriens laissent une partie de leurs domaines agricoles en friche, faute de main-d'œuvre.

Si l'on compare cette situation avec celle de Maurice, l'île voisine, on y trouve 108.000 Indiens immigrés ou nés dans l'île, parfaitement

(1) M. Bohn, membre de la Chambre de Commerce de Marseille, a présenté à cette Assemblée un rapport remarquable à la séance du 10 novembre 1905 sur cette question, à la demande de la Chambre d'agriculture. M. Bohn et la Chambre de Commerce de Marseille, croient que le Gouvernement peut parfaitement s'entendre avec l'Angleterre pour la reprise de l'émigration indienne et que cette question est vitale pour la Réunion.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

adaptés au pays et ne laissant pas un pouce de terrain cultivable sans qu'il soit mis en valeur. A Maurice on emploie en moyenne deux hommes par hectare de canne à sucre et la production totale est d'environ 150.000 tonnes. A la Réunion on n'emploie pas un homme par hectare de cannes. En 1868, il y avait 62.000 travailleurs qu'une immigration incessante maintenait toujours à ce niveau. Ils produisaient de 60 à 70.000 tonnes de sucre. Le compte en est loin, de toute façon, aujourd'hui !

Pendant la récolte de la canne, les ouvriers agricoles se paient au minimum 1 fr. 50 par jour. Les planteurs qui ont encore des engagés africains, les payent environ 15 francs par mois. En outre, l'engagiste doit le logement, les soins médicaux, la nourriture qui peut être évaluée à 1 franc par jour, plus deux vêtements par an. Le voyage est enfin aux frais de l'employeur. Il varie comme prix de 83 francs à 230 francs suivant le point d'embarquement. La durée du contrat est de trois ans.

La main-d'œuvre fournie par l'Inde anglaise, était meilleur marché, puisque la paye maximum pour l'homme était de 12 fr. 50 et pour les femmes de 7 fr. 50. La durée de leur engagement était de cinq ans au maximum et le prix du voyage variait entre 80 et 90 francs.

Depuis octobre 1882, l'Angleterre a interdit toute émigration indienne pour nos colonies. Ce fut pour la Réunion un coup rappelant celui de l'abolition de l'esclavage.

L'Inde nous étant fermée, les Pouvoirs publics et les planteurs se sont adressés partout : à Madagascar, à Java où, à la sollicitation de M. Chailley-Bert, en 1897, on autorisa le recrutement, en Indo-Chine, à la Grande-Comore. Le problème est toujours à résoudre. A certains moments la pénurie de la main-d'œuvre est telle qu'on est obligé d'envoyer, de Saint-Denis à la Pointe-des-Galets, des condamnés pour aider à charger les paquebots.

Le seul moyen pratique de trouver des travailleurs à bon marché, pour la Réunion, est la reprise de l'émigration indienne. Le moment semble opportun pour résoudre cette question. L'entente cordiale, avec l'Angleterre, doit y aider. Les Anglais ont interdit l'émigration parce qu'ils veulent maintenir la nationalité anglaise aux enfants des émigrants. La solution de ce problème est facile : il n'y aurait qu'à charger le service d'émigration de provoquer la déclaration de natio-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

nalité du jeune homme en temps opportun. La question est vitale, car si on ne trouve pas sur place des travailleurs de la terre, si, d'autre part, on n'en amène pas, l'agriculture, source de richesse du pays, doit souffrir et la prospérité décroître. « Parfois (dit M. Léon Colson, président de la Chambre de commerce de la Réunion, dans son livre remarquable : *Culture et Industrie de la Canne à sucre aux îles Hawaï et à la Réunion*, page 345), nous sommes forcés de laisser sécher sur pied des récoltes, faute de travailleurs, malgré des augmentations de salaires. Croit-on vraiment qu'en pareille occurence, s'il y avait suffisamment de bras créoles, on se laisserait acculer à une pareille extrémité ? Que puis-je vous dire sur cette question si grave qui n'ait déjà été répété cent fois, et mieux que je ne saurais le faire en particulier, par notre digne président, M. Dolabaratz. Bien du mal a déjà été causé par le retard apporté dans sa solution, réduction de la surface des terres cultivées, réduction des rendements aux champs et dans la fabrication, par suite de l'exécution tardive ou superficielle des travaux et de l'irrégularité des journaliers, et, comme conséquence, diminution de plus en plus rapide de la fortune publique et privée de la Réunion.

« Nous avons cependant tout essayé pour encourager la régularité des travailleurs créoles. Quelques uns de nous ont voulu les associer aux bénéfices de l'entreprise, soit comme M. Gasault au « Moulin Joli », par des bons de participation et proportionnellement à leurs journées de présence avec un minimum acquis, soit avec des bases déterminées d'avance comme dans une des grandes propriétés qui, une année, en fin de campagne, a distribué aux travailleurs 35 o/o de leurs salaires fixes comme part seulement dans les bénéfices, soit encore autrement. Ni l'augmentation des salaires fixes, ni l'espoir de trouver à la fin de la campagne une rémunération supplémentaire, ni le droit d'avoir quelque terre à cultiver pour eux, sans aucune redevance, n'ont pu obtenir, de leur part, une plus grande régularité ; c'est un fait devant lequel il faut s'incliner... »

Il faut espérer que cette question sera résolue bientôt, sans quoi les autres problèmes économiques ne peuvent recevoir de solution.

Cultures. — La canne à sucre est toujours la principale culture de la Réunion. Elle croît admirablement dans l'île, jusqu'à une altitude de 400 mètres dans la partie du vent, et jusqu'à 1.200 mètres dans la région du Nord-Ouest où la chaleur est plus forte.

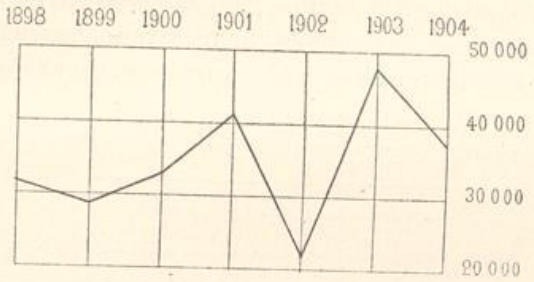
Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Sa culture est aujourd'hui bien plus coûteuse qu'autrefois. Sans remonter bien haut on voit que de 1883 à 1885 la dépense pour un hectare de cannes coupées est en moyenne de 317 francs ; pour la campagne de 1899 à 1901, elle est de 493 francs, soit une augmentation de 55.45 o/o, et le sucre pendant cette dernière période s'est vendu cependant meilleur marché (29 fr. 09 en moyenne contre 36 fr. 54). Il a encore baissé depuis lors.

La superficie cultivée en cannes doit être réduite, actuellement, à 25 ou 28.000 hectares (L. Colson, l. c. p. 272), mais ce ne sont là que des chiffres approximatifs, car les statistiques agricoles manquent actuellement. En 1860, l'île avait 62.000 hectares plantés en cannes, mais 64.400 émigrants y travaillaient !

La production moyenne est d'environ 50 tonnes par hectare qui donnent 10 o/o de sucre environ.

Le défaut de main-d'œuvre fait que sur certaines plantations on laisse les cannes croître deux ans sans les couper.



EXPORTATION DU SUCRE
(Tonnes)

La coupe commence fin août et finit en janvier. Elle se fait au moyen de faucilles. Dès que les cannes sont débarrassées de leurs pailles, elles sont chargées sur des charrettes qui les transportent à l'usine la plus proche. Chaque usine traite environ 300.000 kilos de cannes par jour. Les grands planteurs ont fait installer sur leurs terres des chemins de fer Decauville ou des fils aériens.

Les transformations à l'usine ont été trop souvent décrites pour que nous y revenions. Le livre précédemment cité de M. Léon Colson (1) donne à ce sujet d'amples détails. C'est la rénovation de

(1) *Culture et industrie de la Canne à sucre aux îles Hawaï et à la Réunion.*

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

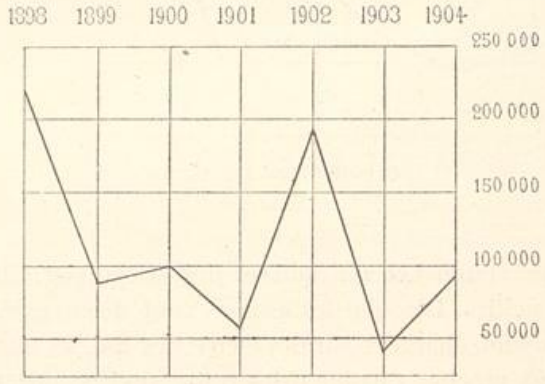
l'usine, de l'outillage, en réduisant le nombre des fabriques pour centraliser les cannes sur certains points du littoral qui doit améliorer l'industrie sucrière.

Mais tout cela serait inutile si la main-d'œuvre continuait à être insuffisante.

Voici quelle a été l'exportation du sucre depuis 1898 :

1898.....	K.	31.418.913	F.	8.851.254
1899.....		29.455.072		8.681.343
1900..... ...		33.669.767		10.124.864
1901.....		41.500 586		11.541 282
1902..		22.714.701		5.421.419
1903.....		48.925.659		11.771.424
1904.....		36.483.365		7.672.732

La *vanille* est la seconde culture industrielle de la Réunion. L'arome de celle cultivée dans l'île est particulièrement appréciée en Europe. Son exportation représente environ en valeur le tiers de celle du sucre. En superficie elle occupe 3.500 hectares environ. Quelques grands domaines ont des vanilleries, mais ce sont surtout les petits propriétaires créoles qui s'adonnent à sa culture, car elle est conforme



EXPORTATION DE LA VANILLE
(Kilogrammes)

à leur goût. Dans toute la partie de l'ile *Sous le Vent* il n'est presque pas de petit enclos où l'on ne puisse voir quelques pieds de vanille amoureusement soignés. La culture de cette orchidée se fait exclusivement

au moyen de tuteurs vivants. On se sert particulièrement du *Filao* (casuarina equisetifolia, Forst), du *Pignon d'Inde* (Jatropha Curcas L.) et de *Vacoua* (Pandanus utilis, Bory).

Le Vacoua ou mieux le Pinpin, c'est-à-dire le Pandanus âgé, est le meilleur des tuteurs ainsi que l'a observé M. J. de Cordemoy, parce que les racines aériennes du vanillier adhèrent fortement contre sa surface de liège et y puisent des principes nutritifs.

La préparation de la vanille demande des soins particuliers qui ont été décrits dans la notice de 1900. Voici les quantités et valeurs qui ont été exportées depuis 1898 :

1898.....	Kil.	200.508	F.	6.884.799
1899.....		81.546		3.358.148
1900.....		95.650		3.775 161
1901.....		51.139		1.936.533
1902.....		199.365		2 702.433
1903.....		49.682		1.286.200
1904.....		94.180		1.565.055

La culture du *thé* a été introduite à la Réunion par le Crédit Foncier colonial. Cette société possède les plus belles cultures de l'île par les soins et la science quelle déploie dans ses domaines.

Toujours préoccupée d'obtenir un meilleur rendement, quelques unes de ses propriétés ne donnant plus de résultats satisfaisants en canne à sucre, elle n'a pas hésité à envoyer à Ceylan un homme compétent pour étudier la culture du thé. Ses études terminées il rapporta des graines du thé dit : « Hybride d'Assam ». C'est l'origine des plantations de l'île qui s'étendent annuellement. Deux propriétés le produisent actuellement : celle du Baril, à Saint-Philippe, et celle de Bernica, à Saint-Paul.

Le sol de la Réunion semble avoir une influence excellente sur le « thé d'Assam ». Il peut se produire là le même phénomène qui s'est passé pour le café, dont la variété dite « du pays » a été importée d'Arabie. Ils donnent des produits supérieurs à ceux du pays d'origine Ils sont plus hauts cotés sur les marchés d'Europe. Les feuilles récoltées à la Réunion contiennent plus de théine que tous les autres, ce qui est une qualité essentielle. Quand on compare le tableau suivant, on voit qu'ils sont de beaucoup, sous ce rapport, supérieurs aux autres :

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Thés récoltés à la Réunion au domaine du Baril..... .... 3 à 4 o/o environ de théine.
Ceylan, Inde et thés communs de la Chine et du Japon..... 1,08 à 3,46 o/o (d'après Crole)
Thés chinois et japonais. ..... 2 o/o (d'après Elder).
Thés japonais..... 3,10 o/o (d'après Kinch).
Moyenne de 6 échantillons de thés de Ceylan..... 1,74 o/o (d'après Dunn).
Moyenne de 15 échantillons de thés de l'Inde..... 1,94 o/o (d'après Newbery).
Moyenne de 15 échantillons de Foo-chow-Congous..... 1,84 o/o (d'après Newbery).

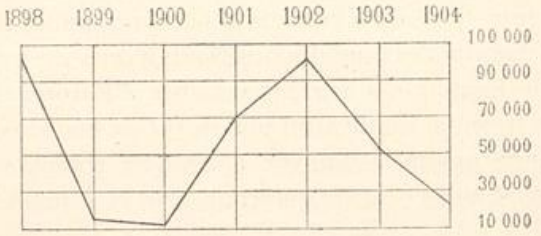
Le thé de la Réunion est bien consommé sur place mais il n'est pas encore beaucoup exporté. En 1903 il n'est sorti de la colonie que 30 kilos de thé valant 187 francs. Les chiffres croissent déjà en 1904: 1.012 kilos valant 9.790 francs. Lorsqu'il sera connu, ces chiffres croîtront certainement dans de grandes proportions.

Le *café* est l'objet de grandes cultures à la Réunion.

Plusieurs espèces partagent les soins des planteurs, car les caféiers poussent avec une grande facilité. On en rencontre même certaines espèces à l'état sauvage, comme en Abyssinie, à la Guinée, au Brésil, au Soudan et au Mozambique. L'espèce Bourbon, d'antique renommée, tend aujourd'hui à être remplacée par le Libéria.

Quantités et valeur des cafés exportés depuis 1898.

1898.....	K.	103.130	F.	251.880
1899.....		14.573		34.504
1900.		10.775		32.948
1901..... .		69.731		189.244
1902.....		102.649		260.609
1903.....		52.160		132.076
1904.....		26.285		66.919



(Kilogrammes)

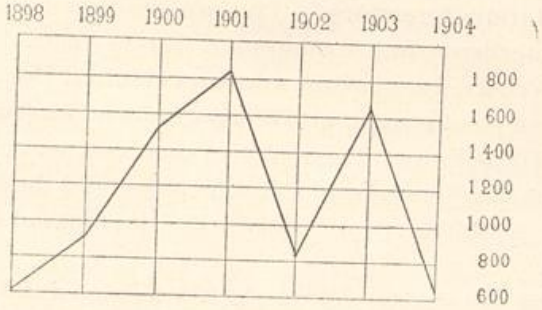
Manioc. — La culture du manioc devient de plus en plus importante dans l'île, où les planteurs espèrent dans une certaine mesure, compenser, par elle, la perte résultant pour l'industrie sucrière de la suppression des primes.

Les représentants de la Réunion avaient demandé à la Chambre des députés le relèvement du droit sur les tapiocas de 9 à 15 francs les 100 kilos. Malgré les efforts du président de la Commission des douanes, la Chambre a refusé de passer à la discussion de l'article unique du projet de loi.

Le manioc pousse à merveille dans toutes les parties de l'île. La seule espèce cultivée à la Réunion est le manioc doux. Son bois est gros et très résistant. Le rendement de cette espèce est considérable, de 25 à 30 mille kilos de racines à l'hectare. Sa valeur nutritive est égale à celle du pain. La racine contient environ 0:089 d'azote, tandis que le blé en contient 2.08 en moyenne.

Voici la quantité de tapiocas et fécules exportée de la Réunion :

1898.....	K.	604.318	F.	604.318
1899.....		937.826		937.820
1900.....		1.557.966		1.557.966
1901.....		1.834.650		1.834.650
1902.....		855.117		678.544
1903..... ...		1.680.805		1.680.205
1904..... ...		610.424		610.424



EXPORTATION DES TAPIOCAS ET FÉCULES
(Tonnes)

Le jardin botanique de la Réunion qui rend tant de services à la colonie, sous l'habile direction de M. L. Chatel, cultive un ficus (Ficus Albiverois) dont les qualités sont remarquables et comparables en tous

points au caoutchouc de Java. L'inspecteur général de l'agriculture conseille de le multiplier en pépinières et d'en répandre la culture. Ce sera, il faut l'espérer, une source nouvelle de bénéfices pour la colonie.

Élevage. — L'île est tributaire de ses voisins pour la viande de boucherie et ses animaux de traits. Il serait facile cependant avec un peu de bonne volonté et d'initiative de se délivrer de ses importations onéreuses et même dangereuses. La peste bovine et l'épizootie, le sura qui ont sévi à Maurice ont provoqué à la Réunion un renchérissement considérable. La viande a été si rare, que le Gouverneur a dû rendre le 28 février 1901 un arrêté accordant une prime de 10 francs par 100 kilos de viande sur pied importée, sans que ce poids puisse être inférieur à 150 kilog. par bœuf importé. Six cents bœufs sont entrés de la sorte.

L'élevage des moutons et du gros bétail devrait être encouragé sur les plateaux de la zone moyenne de l'île, où ils prospèrent à merveille, l'expérience en a été faite. Entre Saint-Louis et Cilaos on se sert, comme animaux de transport, d'une petite espèce de bœuf parfaitement acclimatée et adaptée. Ils sont vigoureux et alertes. Dans les campagnes et les villes on se sert comme animaux de traits de mules et de zébus importés.

Exploitation forestière. — Jusqu'à ces dernières années, les propriétaires cherchaient à compenser, par la vente de leurs bois coupés sans choix, les mécomptes de leurs cultures. Mais les avertissements n'ont point manqué et si déjà quelques espèces sont devenues rares dans l'île, elles ont été remplacées et on s'occupe activement du reboisement. Le Gouverneur a institué par arrêté du 6 août 1901, un comité consultatif pour l'examen des questions domaniales et forestières.

La zone des forêts s'étend de 800 mètres d'altitude jusqu'à 2.000 mètres. Sur quelques pentes complètement déboisées, on aurait pu craindre que la terre ne fût entraînée par les pluies. Heureusement il n'en a presque rien été, grâce à la merveilleuse fertilité du sol. Dès qu'un germe d'herbes ou d'arbrisseaux trouve un peu de terre, il s'y développe.

Le reboisement méthodique de la Réunion devrait plutôt rendre

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

aux forêts leurs anciennes espèces, que d'essayer d'en introduire de nouvelles telles que le chêne, le pin maritime, etc. Les espèces locales ne donnent-elles pas des bois admirables ? On sait tout ce qu'on peut en attendre, tandis que les essais sont coûteux et peuvent occasionner des mécomptes. Le tamarin des hauts, le bois de fer, le bois puant sont d'excellents bois de construction ; le dernier surtout, qui est presque incorruptible ; les bois incombustibles presque comme les Mapous (*Monimia rotundifolia* Pet Th. et M. *Citrina* Tul) ; le petit et grand Natte, bois d'ébénisterie ; le bois noir des hauts ; le bois de cœur bleu ; le bois d'olive blanc, sont des essences locales forestières que l'on peut planter sans craindre d'aléas. Une fois en plein rapport on pourrait les exporter comme les autres pays, au lieu qu'aujourd'hui la Réunion est tributaire de la Suède !

Parmi les espèces utiles importées, il faut citer un arbre qui prend un grand développement : le Filao (*casuarina equisetifolia*, Forest.) On le trouve partout sur le littoral dans l'île. C'est un bon bois de chauffage. En lui faisant subir une préparation, on peut s'en servir pour les traverses de chemin de fer. Son écorce est utilisable dans la tannerie.

On a introduit dans l'île le Tamarinier et le Jacquier ou Arbre à pain, dont les fruits et graines sont comestibles et largement consommés par la population locale.

Dans les régions basses, on cultive des arbres à fruits qui donnent d'excellents produits, tels le Manguier, l'Avocatier, le Litchi, le Pommier de Cythère ou Evi, l'Ananas.

Industries. — L'*industrie* se lie intimément à l'agriculture, à la Réunion, car à part les cultures vivrières, toutes les plantes cultivées doivent être transformées ou subir une préparation industrielle avant d'être consommées. L'industrie est considérable et nécessite des capitaux importants, quand ce sont des usines à sucre, ou des distilleries, ou des féculeries, ou des manufactures de tabac ; mais parfois elle est aussi familiale pour le tressage des diverses fibres qui croissent partout.

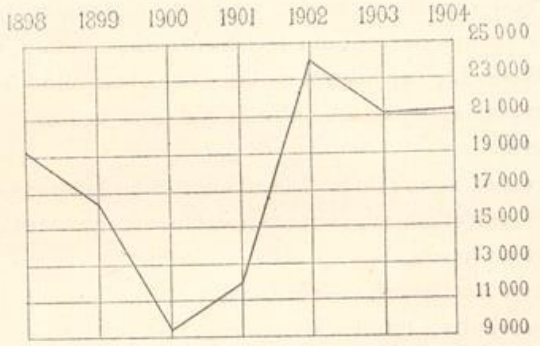
Presque toutes les plantations avaient autrefois leur usine à sucre ; aujourd'hui il n'en est plus de même. Trente usines suffisent à fabriquer tout le sucre produit, et d'ici peu ce nombre sera certainement réduit. Les plus grandes exploitations agricoles ont seules

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

conservé et transformé leurs usines. Les petits propriétaires leur envoient leurs cannes qu'ils manipulent. Sur la moyenne de 45.000 tonnes de sucre exporté, 30 mille représentent la production des grands domaines et 15 mille la part de la petite propriété.

La fabrication du *Rhum* dépend de la production sucrière. Vingt-cinq distilleries fonctionnent et créent une source importante de revenus pour la Colonie. Voici les chiffres des exportations de Rhum.

1898.....	litres	1.924.647	F. 962.324
1899.....	»	1.650 686	722.732
1900.....	»	957.121	728.103
1901.....	»	1.208.342	568,681
1902.....	»	2.435.510	803.719
1903.....	»	2.109.360	1.054.630
1904.....	»	2.110.749	599.656



EXPORTATION DES RHUMS
(Hectolitres)

Le *Tabac* vient admirablement à la Réunion ; il pousse aussi bien dans les régions basses que sur les hauteurs moyennes. Il donne jusqu'à 4.000 kilog. de tabacs en feuilles par hectare, parce qu'on peut en faire deux coupes par an. Presque autour de chaque case, on voit des plants de tabacs car la culture en est libre, ainsi que la préparation des feuilles. Mais cette liberté est nuisible à la qualité de la production qui se fait sans méthode. Cette industrie, bien organisée, pourrait rapporter beaucoup à la Colonie, car la terre y est éminemment propre à cette culture riche que la métropole ne veut malheureusement pas protéger, et la colonie ne peut pas absorber sa production. Il ne faut, du reste, pas encourager l'indigène dans cette voie où sa nature le

porte déjà trop. Maurice, Madagascar, et depuis peu l'Algérie, sont cependant les clients de l'île. La maison Mélia d'Alger, dont on connait l'importance, fait de grands achats à la Réunion, elle a même fait la proposition à l'administration, d'entreprendre, à ses risques et périls, le monopole des tabacs. Elle payerait, pour cela, une forte redevance à la Colonie.

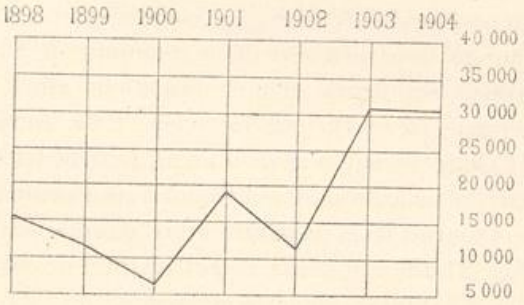
La Réunion ambitionne d'obtenir la clientèle de la régie française et il est désirable qu'elle y parvienne. Il faudrait que l'administration des manufactures de l'État s'intéressât à la question !

En 1903, il a été exporté 63.278 kilog. de tabac dont la valeur était de 312.510 francs.

Le *Manioc* permet à quatre ou cinq usines de fabriquer du tapioca. La consommation locale en est considérable, mais l'exportation dans des sacs de jute est importante et le serait davantage si la métropole s'intéressait à la question. C'est une industrie qui mérite d'être encouragée et protégée contre la concurrence brésilienne et anglaise.

La distillerie des essences de *Géranium*, d'*Ylang-Ylang* et de *Vétyver*, nécessite de nombreux alambics qui sont construits dans la Colonie même. Rien que pour le géranium, il y a environ 250 alambics en fonction.

Cette industrie s'est surtout développée dans les parages de Saint-Pierre. Jusqu'à ces derniers temps, elle était exempte d'impôts ; mais



EXPORTATION D'ESSENCE DE GÉRANIUM
(Kilogrammes)

aujourd'hui, une taxe de 10 francs, par alambic, est établie. Il faut environ 700 à 1.000 kilog. de feuilles de géranium pour obtenir un kilogramme d'essence. Après la distillation, le résidu des feuilles est un excellent engrais pour la pomme de terre.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le géranium pousse à merveille à la Réunion depuis 400 mètres jusqu'à 1.200 mètres d'altitude. Mais à cette hauteur il faut craindre la gelée ! La concurrence des distilleries algériennes produit une baisse, un avilissement même du prix, qui fait craindre que seules les essences précieuses de fleurs d'Ylang-Ylang et de racines de Vetyver continuent à faire l'objet d'une certaine exportation.

Exportation de l'essence de Géranium

1898.....	K.	16.337	F.	615.444
1899.....		12.956		633.390
1900.....		7.137		302.570
1901..... ..		19.441		942.460
1902		12.129		606.450
1903.....		30.835		1.295.993
1904.....		30.789		1.073.710

Exportation de l'essence de Vetyver

1902.....	K.	109	F.	5.450
1903.....		512		19.960
1904.....		1.489		76.700

L'Ylang-Ylang est un bel arbre, introduit depuis fort longtemps à la Réunion où il ne servait que comme ornement des villas. Son aspect gracieux, ses branches bien étagées et retombantes, enfin la délicatesse du parfum de ses fleurs, le rendaient éminemment propre à cet usage, lorsqu'un propriétaire de la commune de Saint-Paul eut l'idée de distiller ses fleurs. L'huile essentielle ainsi obtenue fut envoyée en France, où on l'acheta fort cher. C'est ainsi que l'arbre d'agrément, l'Ylang-Ylang est devenu un arbre industriel.

Un hectare, dans les conditions voulues, peut contenir cinq à six cents arbres et fournir trois ou quatre kilog. d'huile essentielle. Pour avoir un kilog. d'huile essentielle, il faut distiller de 50 à 64 kilog. de fleurs fraîches. C'est un excellent rendement.

L'industrie textile n'existe pour ainsi dire pas à la Réunion, et cependant les plantes pouvant l'approvisionner sont nombreuses. Deux espèces d'agavées de grande valeur croissent dans l'île : l'Aloës vert, que l'on exploite un peu par imitation de Maurice, et l'*Agave rigida* dont les fibres sont excellentes, mais non utilisées. Dans le pays on l'appelle choka, et il est très répandu dans toute la région

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

orientale, où il croît au bord des routes ! L'Amérique tire de ce textile des bénéfices considérables. Elle le vend sous le nom de *chanvre du Yucatan*.

Le Conseil général dans sa séance du 6 octobre 1904, a attribué le prix Bellier à Mlle Zelida Payet, de Salazie, qui a trouvé le procédé d'exploitation de la paille *chou-chou*, qui rapporte un million par an à la Colonie. Cette paille est un beau ruban blanc argenté que l'on retire après préparation de la partie lignense du *Sechium edule*...

Exportation de la paille Chou-Chou.

1898.....	Kil.	7.978	F.	115.006
1899.....		22.003		369.485
1900.....		11.855		159.000
1901.....		18.934		308.540
1902.....		34.715		512.335
1903.....		54.498		732.170
1904.....		66.131		903.893

M. Delon a aussi inventé le moyen de retirer une paille très brillante et résistante de la canne à sucre. La colonie profitera évidemment de son procédé.

L'ingéniosité des insulaires se porte, du reste, de tous les côtés; l'un d'eux est arrivé à préparer avec les coques de cafés une pâte sucrée, qui est achetée un bon prix à Hambourg.

La petite industrie familiale s'occupe beaucoup à confectionner des sacs de vacoua qui sont faits avec les feuilles du *pandanus utilis* encore jeune, que les créoles appellent *pinpin* ou *vacoua*. Lorsque cet arbre grandit on l'utilise comme supports de vanillier.

Il est encore une plante textile de grande valeur qui se développe admirablement à la Réunion : c'est la *ramie*. C'est le jardin botanique de l'île qui l'a introduite et, aujourd'hui, elle croît depuis le bord de la mer jusqu'à 1200 mètres d'altitude à la plaine des Affouches où on la cultive. Sa vitalité est très forte et elle résiste parfaitement aux limaces, qui attaquent cependant les jeunes pousses sur les hauteurs de l'île.

L'exploitation de la ramie pourrait être très rémunératrice. Les feuilles fournissent, en effet, un excellent fourrage aux bœufs et aux moutons et ses fibres peuvent être employées industriellement.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Malheureusement, on n'a pas encore trouvé une machine à décortiquer la ramie à l'état vert, donnant de bons résultats. Aussi on ne le fait aujourd'hui qu'à l'état sec.

Par ce rapide aperçu, on peut juger que si les capitaux et la main-d'œuvre s'occupaient de l'industrie, la colonie pourrait trouver dans cette branche de l'activité humaine, une source considérable de bénéfices.

Sources minérales. — Si la température de l'île est toujours uniformément douce et quelque peu débilitante au bord de la mer, on trouve, à diverses altitudes, des sources d'eau minérales, qui, ajoutant au changement d'air et de température leur propre vertu, remettent bien vite les personnes souffrantes.

Quatre de ces sources sont bien connues et exploitées. Il y en a certainement d'autres, car la formation géologique de l'île est éminemment propre à leur jaillissement. Ce sont les sources de Bras-Cabot, Mafate, Salazie et Cilaos.

La source de *Bras-Cabot* est au-dessus de la plaine des Palmistes. Elle a été découverte par M. J. de Cordemoy. Son accès est très difficile, aussi son eau n'est-elle pas consommée sur place. Les habitants de la localité voisine vont la chercher à la source, l'embouteillent et l'expédient dans toute la colonie où son action curative est très appréciée dans les affections du tube digestif.

La source thermo-minérale de *Mafate* se trouve dans le lit de la rivière des Galets, à vingt kilomètres de son embouchure. On y a construit un petit établissement de bains, mais il est si rudimentaire et d'un accès si difficile, que seuls, ceux à qui ces eaux sont indispensables, pour des maladies cutanées, s'y rendent.

Salazie est la seule source de la Réunion dont l'accès soit facile. On y arrive par Saint-André, sur la côte, desservie par le chemin de fer. Une belle route carrossable de 24 kilomètres conduit à la station thermale, dont l'altitude est à 919 mètres au-dessus du niveau de la mer. On se trouve dans un admirable cirque de hautes montagnes. L'atmosphère est pure et calme. C'est un sanatorium naturel dont on a heureusement profité pour construire un hôpital militaire à Hell-Bourg. Il y a peu de temps, l'établissement hydrothérapique avait besoin de réparations et de nouveaux aménagements. Le Conseil général de la Réunion, dans sa séance du 27 juillet 1904, a reçu une

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

lettre du Conseil municipal de Salazie, faisant savoir que la commune allait le réparer et l'aménager, pour en faire don ensuite à l'administration locale, sous la réserve expresse qu'un médecin y sera attaché.

Cilaos est la dernière des sources minérales exploitée de la Réunion. C'est elle qui actuellement jouit de la plus grande vogue, non seulement à cause de ses eaux, d'une abondance et d'une thermalité supérieure, mais encore par le pittoresque et la majesté du site. Les sources se trouvent sur la rive droite du Bras-des-Etangs, affluent de la rivière de Saint-Étienne, à 1.114 mètres d'altitude.

Mais, si le paysage est beau et grandiose, c'est un voyage difficile, long et fatiguant que d'atteindre les sources ! Cilaos est à 36 kilomètres de Saint-Louis, sur la côte ouest de l'île. Les seuls sept premiers kilomètres se font en voiture, les autres doivent s'accomplir à pied ou en chaise à porteur très primitive. L'établissement thermal est actuellement dirigé par un médecin qui y réside.

Voies et communications. — La Réunion possède un réseau important de routes. Une, entre autre, fait le tour complet de l'île. Malheureusement les pluies et les cyclones les endommagent souvent, comme ceux du 6 mars 1899 et de 1904. Cela nécessite des grandes dépenses, non seulement pour les routes elles-mêmes, mais encore pour les travaux d'art. Le 7 octobre 1904, le Conseil général a voté de nombreuses dépenses pour l'amélioration du domaine public et il faut espérer que les sentiers dont il faut trop souvent se contenter, pour aller dans l'intérieur de l'île, seront bientôt de belles routes. Depuis 1899 les services compétents étudient le projet d'une route carrossable pour relier Saint-Louis aux eaux thermales de Cilaos. La question financière n'est pas la seule qui arrête de semblables travaux. Celle de la main-d'œuvre lui est unie.

Le chemin de fer que l'État a pris à sa charge depuis le 1er janvier 1898, voit d'années en années, sa situation s'améliorer; certes, la création du port de la Pointe-des-Galets qui y est lié, a été une erreur. Elle a ruiné, sans profit, le port que la ville de Saint-Pierre creusait, avec tant de difficultés, et pour lequel elle s'était inutilement placée dans une situation financière pénible; mais lorsque la métropole le décida, pouvait-elle prévoir que bientôt elle pourrait user de la merveilleuse rade de Diego-Suarez? Heureusement, les sommes que

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

l'Etat alloue au chemin de fer et au port diminuent toutes les années, ainsi que le montre le tableau suivant:

1900.....	F.	2.508.500	1903.....	F.	2.233.500
1901.....		1.635.000	1904.....		2.193 500
1902.....		2.292.000	1905.....		2.062.722

L'exercice de 1901 présente une diminution énorme sur l'exercice de l'an précédent. Cela ne provient pas de recettes subitement accrues, mais du versement de l'actif d'une caisse de réserve où s'accumulaient les bonis des exercices précédents. La loi des finances du 25 février 1901, par son article 36, empêche la reconstitution de cette caisse. Cette manne bienfaisante ne tombant plus en 1902, la subvention de l'État a dû être augmentée; mais l'accroissement des recettes de l'exploitation a permis en 1903 de la réduire de 58.500 francs. Les réductions ont continué les années suivantes.

Ports. — On essaye toujours de donner plus d'activité aux ports que l'île a créés à grands frais. Pour cela on rachète les marines ou débarcadères particuliers. Un arrêté promulgue la loi du 6 juillet 1905 concernant l'achat des marines du Petit-Pont, Pont-Maner, la marine Protet et la marine Moreau pour la somme de 300.000 francs. (*J. Of.* de la R., 15 sept. 1905.)

Les communications avec la France ne se sont pas améliorées ces dernières années,

La Réunion est toujours privée d'un câble télégraphique, non seulement directement avec la métropole, mais encore avec sa plus proche voisine. La science vient heureusement en aide aux infortunés, et la télégraphie sans fil sera probablement installée un jour!

Commerce. — Le commerce de l'île subit une crise assez forte, ainsi que le montre la quantité de faillites des négociants. Quant au commerce extérieur, les exportations sont toujours inférieures aux importations de plusieurs millions, ce qui maintient pénible la situation monétaire de l'île. L'île pourrait exporter beaucoup plus de produits et de marchandises d'un écoulement assuré, mais pour cela il faut résoudre la question de la main-d'œuvre, afin que l'agriculture et l'industrie trouvent des hommes. Quant aux importations l'île pourrait les réduire notablement en produisant elle-même ce qu'elle demande au dehors. Le petit tableau suivant des principales importations le démontre surabondamment. Le domaine agricole n'est pas

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

tout exploité. Nous en savons les causes. L'océan qui entoure l'île ne pourrait-il pas fournir assez de poissons pour réduire la quantité de morues importées ; les pâturages de l'île seraient assez vastes pour nourrir les bœufs qu'elle demande ailleurs, de même pour bien d'autres produits.

Commerce général (en milliers de francs)

ANNÉES	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS				TOTAUX GÉNÉRAUX
	FRANÇAISES		ETRANGÈRES venant de France et de l'Etranger	TOTAUX	Pour la France	Pour les Colonies Françaises	Pour l'Etranger	TOTAUX	
	Venant de France	des Colonies Françaises							
1898	9.168	2.720	7.876	19.765	18.090	578	358	19.027	38.793
1899	12.866	2.958	5 131	20.956	14.358	858	140	15.357	36.313
1900	13.692	2.752	5.584	22.029	16.191	817	451	17.461	39.490
1901	12.459	3.917	7.293	23.669	17.284	671	243	18.200	41.870
1902	8.480	2 513	6.695	17.689	10.907	696	435	12.039	29.728
1903	12.038	1.339	8.130	21.508	18.372	348	470	19.191	40.700
1904	10.264	3.733	5.3.2	19.305	12.799	224	558	13.582	32.888

(*Statistiques Coloniales*).

Importations (en milliers de francs)

		1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904
Saindoux.....	kil.	760	723	1.088	743	638	728	598
	val.	1.521	1.241	1.576	743	875	1.021	903
Bœufs.....	nomb.	3.434	1.774	2.237	1.814	2.551	3.096	1.732
	val.	343	210	228	265	306	4.195	1.732
Morues	kil.	982	739	1.085	663	719	1.172	864
	val.	594	432	1.085	372	793	927	984
Farine froment. .	kil.	1.116	1.603	1.601	2.170	1.181	1.306	1.311
	val.	542	449	490	706	505	653	645
Riz.....	kil.	22.163	15 994	13.386	26 578	22.794	29.863	28.296
	val.	6.202	4.796	3.653	6.232	5.079	5.594	6.483
Vins	lit.	2 563	2.695	3.789	2.956	439	2.118	2 426
	val.	1.281	1.095	1.997	1.540	101	958	1.213
Coton tissus...	val.	1.349	2 149	1.552	1.598	»	1.837	1.038

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La part de la France dans le mouvement de la navigation de la Réunion est considérable ainsi que le montre le tableau suivant :

Navires entrés en 1903 — Navires sortis en 1903

(Statistique du Ministère des Colonies)

	ENTRÉES		SORTIES		TOTAL GÉNÉRAL des entrées et sorties réunies	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage		
Français	75	52.466	76	52.466	Nombre.	205
Etrangers	28	35.724	26	35.724	Tonnage	176.380
TOTAL GÉNÉRAL.	103	88.190	102	88.190		

La progression du pavillon de la France est tout à fait remarquable depuis 1898. Les étrangers n'ont presque plus de part dans les affaires de la Réunion. Il ne faut pas attribuer cette situation seulement aux tarifs douaniers, mais aussi au patriotisme ardent des citoyens de la Réunion.

Tonnage des navires chargés

(entrées et sorties réunies)

	1898	1899	1900	1901	1902	1903
	—	—	—	—	—	—
Français	30.854	58.651	38.966	61.527	46.570	54.528
Étrangers	2.611	3.022	5.068	1.614	2.261	837

(Extrait du tableau général du commerce et de la navigation (1903), 2e vol., p. 17. Direction générale des Douanes.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

III

L'ADMINISTRATION

Situation financière. — La loi des finances du 13 avril 1900 a complètement transformé les budgets des colonies. Cependant, elle a laissé subsister quelques-unes des dispositions du sénatus-consulte du 4 juillet 1866.

Le Conseil général de la Réunion, reçoit aujourd'hui du Conseil d'Etat de la métropole, la liste des dépenses obligatoires imposées à la colonie. Elles cessent d'être obligatoires au delà d'un certain chiffre maximum. De même, la loi de 1900 a enlevé au Conseil général la souveraine fixation des taxes et contributions. L'assiette de ces impôts doit être approuvée par un décret rendu au Conseil d'Etat.

Le principe de cette loi est que les colonies doivent subvenir à toutes leurs dépenses civiles et de gendarmerie. L'Etat leur donne une subvention, mais en échange, leur impose certaines charges.

La métropole peut ainsi se rendre compte avec netteté, de ce qu'elle dépense pour les colonies. Les budgets, tant de l'Etat que des colonies, y gagnent infiniment en clarté.

Avant 1901, la France donnait à la Réunion 774.454 francs, déductions faites des recettes en atténuation. En 1901, la métropole réduisit sa subvention à 440.000 francs et, depuis lors, constante est la décroissance.

	1901	1902	1903	1904	1905
	—	—	—	—	—
Subvention..	440.000	350.000	280.000	230.000	200.000

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Certes, les pouvoirs locaux n'ont pas vu cette réforme avec indifférence. Le Conseil général de la Réunion, pour protester contre l'article 33 de la loi du 13 avril 1900, qui mettail à la charge du budget local de la colonie, les services civils, la gendarmerie, la justice et les cultes, le Conseil général donc, eut un moment la pensée de refuser le budget de 1901. Puis, un autre sentiment s'empara de cette assemblée qui, peut-être, crut que la subvention de l'Etat était en raison inverse de la prospérité de la caisse de réserve. S'imaginant que sa prévoyance ne lui servait à rien, aux yeux de la métropole, elle pratiqua de larges brèches dans ce fonds qui doit être réservé pour les mauvais jours. Au 31 décembre 1902, l'avoir de cette caisse n'était plus que de 250.673 francs, au lieu que peu d'années auparavant, il avait dépassé deux millions.

Depuis lors, le Conseil général s'est heureusement ressaisi.

Le décret du 30 mai 1902, fixe à 1.500.000 francs le maximum de fonds que peut avoir la caisse de réserve.

Le budget local de l'île lutte bravement contre la progression dans les dépenses. Mais la nécessité force les meilleures intentions !

Budget local

	Dépenses obligatoires	Dépenses facultatives	Totaux
	—	—	—
1898.....	1.646.869	2.080.939	3.727.808
1899.....	2.250.890	1.845.887	4.096 877
1900.....	1.792.799	2.250 901	4.943.700
1901.....	2.569.302	2.464.398	5.033.700
1902.....	2.452.691	2.802.439	5.259.400
1903.....	2.465.612	2.052.688	4.518.300
1904.....			5.279.000

La colonie subventionne le chemin de fer et le port, pour une somme de 160.000 francs.

Elle a en outre à rembourser un prêt de 1.500.000 francs que lui a consenti la banque locale en 1892.

Pour subvenir à ses dépenses, tant facultatives qu'obligatoires, le Gouverneur propose des impôts nouveaux, qui tous, ne sont pas acceptés par le Conseil général. Il rejette, par exemple, le projet de régie des tabacs. Le Gouverneur estime cependant qu'il rapporterait 400.000 francs. Le Conseil d'Etat, de son côté, n'accepte pas toutes les taxes nouvelles proposées par la Colonie, aussi il a rejeté celui d'un

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

octroi de mer (sous le rapport douanier, la colonie est assimilée à la métropole, par la loi du 11 janvier 1902). Cependant, un droit de statistique a été institué et quelques articles ont eu leurs droits de douane majorés, tels les pétroles.

Les droits d'enregistrement et de timbre ont été relevés, la taxe de séjour sur les étrangers de race asiatique a été augmentée ; de même, on a établi une taxe de consommation sur les tabacs.

Dans ses séances des 7 et 8 octobre 1904, le Conseil général a adopté les vœux de la mise en régie des allumettes et du monopole, pour la colonie, de l'introduction du riz. Ce dernier vœu est basé sur la raison que le riz est le pain de la colonie. Or, le pain est taxé dans la métropole ! Toutefois, le décret du 9 juillet 1905 a établi des droits de consommation sur divers produits de la colonie. Quant aux économies, il est bien difficile d'en faire ; cependant seize unités dans la gendarmerie ont été supprimées le 20 janvier 1904. Le Conseil général est animé des intentions les plus louables. Certains trouvent que le chapitre du budget de la justice de la colonie est bien chargé. Il y a un trop grand nombre de magistrats pour le nombre des affaires. En 1898, par exemple, la Cour d'appel de la Réunion a rendu 44 arrêts en matières civile et commerciale et elle a pour cela un président et huit conseillers. Il y a aussi dans l'île deux sièges de Cour d'assises.

Le cyclone du 22 mars 1904, qui a fait tant de mal dans l'île, a provoqué un magnifique élan de solidarité. Madagascar a immédiatement envoyé 20.000 francs, Maurice envoya 37.500 francs et dans ces deux îles et à la Réunion même, des quêtes particulières recueillirent 118.000 francs Ces derniers furent répartis aux malheureux sinistrés, comme premiers secours et pour les aider à la reconstruction de leurs cases.

A la Chambre des Députés, M. de Mahy réussit à émouvoir ses collègues, qui accordèrent un crédit d'un million pour réparer le désastre. Cette somme a permis de distribuer 350.000 francs aux petits propriétaires urbains et ruraux les plus malheureux. Puis de constituer une réserve pour distribution ultérieure.

250.000 francs ont été donnés aux communes, pour réparation de chemins, bâtiments et conduits d'eau ;

200.000 francs ont été attribués au service local pour réparation de routes, ponts, bâtiments, etc., appartenant à la colonie.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le Ministre des colonies avait prescrit une réserve de 200.000 francs. On étudie le moyen d'affecter cette somme à la création *d'une caisse regionale de crédit agricole.*

Tous ses efforts généreux paraissent avoir porté leurs fruits. Mais un autre cyclone, dans les premiers mois de 1905, a encore touché la Réunion sans causer heureusement de grands désastres.

Le *change* pour la Réunion n'est plus aussi haut qu'en 1898, où il est monté jusqu'à 30 o/o.

Les exportateurs indigènes ne souffrent du reste pas de cette situation. Ils n'en éprouvent de dommage que lorsqu'ils ont à acheter quelque produit au dehors, qu'ils sont obligés de solder avec des espèces provenant de la colonie.

Il est bien étrange que la Banque fasse monter si haut le change, car dans les colonies ayant le même système financier que la métropole, il devrait s'élever à peine au-dessus des frais d'expédition du numéraire avec la prime d'assurance. La situation particulière de la colonie ne devrait pas entrer plus en ligne de compte que celle d'un des départements de la métropole. Car il est bien difficile de savoir si une colonie dépense plus qu'elle ne reçoit. Sa balance commerciale ne doit pas être seule examinée, mais aussi sa balance générale, en tenant compte de tout l'argent importé, y compris celui du traitement des fonctionnaires, des mandats émis par le payeur de la colonie sur la caisse centrale du Trésor et les mandats postaux. Or, comme cela n'est pas fait, le change est un peu arbitraire. Il est vrai que la Banque est obligée de se procurer des ressources considérables pour faire face à ses engagements vis-à-vis de l'État.

Établissements de crédit. — La situation de la Banque de la Réunion va toujours s'améliorant; elle distribue régulièrement des dividendes. Son capital a été fixé à 3.000.000 par le Parlement, dans sa séance du 2 juillet 1901.

Pendant l'année 1903-1904, ses opérations de prêt et d'escompte se sont élevées à 18.522.074 fr. 80 centimes en diminution de plus de 3 millions sur l'exercice précédent.

Les obligations sur récolte entrent dans ce chiffre pour 1 million 449.794 fr. 30 centimes. Celles sur les marchandises ont été de 8.069.000 fr. 46 centimes.

Les bénéfices nets ont été, pour le premier semestre 1903-1904, de 294.703 fr. 75 centimes.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Dans sa séance du 29 août 1904, le Conseil général de la Réunion a repoussé la garantie demandée dans le projet de loi déposé à la Chambre des Députés, pour modifier les extraits des Banques coloniales. Mais il n'est toujours pas question de modifier la circulation monétaire entre la métropole et la colonie. Elle est aujourd'hui entre les mains de la Banque au lieu d'être entre les mains du trésorier payeur général.

La situation financière du *Crédit Foncier colonial* est loin d'être aussi bonne que celle de la Banque. Peut-être ses dividendes vont être suspendus. Mais cela ne provient nullement du fait de ses opérations à la Réunion où il est admirablement administré. C'est certainement grâce à la bonne gestion de l'administration de cette colonie que le Crédit a pu fonctionner ces dernières années. Ainsi que nous l'avons dit, ses domaines sont très bien tenus et rapportent autant qu'il se peut, étant donné la situation économique.

Crédit agricole. — La Banque officielle de la Réunion, d'après ses statuts, a le privilège des prêts sur récolte, mais seules les grandes propriétés profitent de ses facilités, en raison des démarches, formalités, expertises et frais généraux que cela nécessite. Du reste, ses prêts sont à trop courte échéance. Les petits propriétaires auraient, eux aussi, souvent besoin d'un secours financier avec facilités pour les échéances. L'État n'ayant pas voulu prêter son concours en étendant le privilège de la Banque à tous les prêteurs sur récolte, « il faut se retourner vers le Crédit Mutuel agricole fondé sur le principe fécond de la mutualité, instituant entre les associés une garantie réciproque et faisant bénéficier les emprunteurs d'une source de crédit assuré .. Il serait bon aussi de montrer aux cultivateurs les avantages des associations coopératives de consommation et d'alimentation et de répandre parmi eux des idées d'épargne, de prévoyance, d'assistance et d'assurance mutuelle. La Chambre d'Agriculture, dans sa séance du 14 mai 1902, a émis le vœu que :

« 1° Les comices agricoles favorisent de tous leurs pouvoirs la création des syndicats agricoles locaux de crédit mutuel et solidaire, dans le genre de celui de Poligny (Jura) ;

2° Que la Banque de la Réunion soit tenue d'escompter à 5 o/o les billets sur les seules signatures d'un syndiqué et du délégué du Syndicat reconnu légal conformément à la loi du 21 mars 1884 ;

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

3° Que ces billets puissent être renouvelés sans entraves et sans amortissement pendant un an, sur l'avis favorable du Syndicat ;

4° (Proposition de M. A. de Villèle) que la métropole mette à la disposition des syndicats agricoles locaux de crédit mutuel, afin d'aider à l'extension du crédit agricole à la Réunion, une part de la subvention accordée par une loi aux Syndicats français en général à la suite du renouvellement du privilège de la Banque de France. Cette subvention serait versée au Trésor colonial qui ne délivrerait, à titre de prêt, des sommes aux syndicats locaux, que d'après des conditions réglées par un arrêté spécial du Gouverneur (L. Colson, loc. cit., p. 357).

Hôpitaux. — On a construit un pavillon d'isolement au lazaret de la Grande-Chaloupe, ainsi qu'une station sanitaire à la Pointe-des-Galets pour la désinfection des provenances de pays contaminés.

L'hôpital d'Hell-Bourg a reçu une réglementation nouvelle le 9 février 1900 et, depuis lors, le Conseil municipal de Salazie a entrepris sa réfection complète.

Observatoire. — Il est peu d'endroits dans le monde où la splendeur des nuits soit plus grande qu'à la Réunion. Un observatoire astronomique, météorologique et sismique serait merveilleusement placé sur un des hauts sommets de l'île. Le Grand-Bénard, qui domine Saint-Paul, pourrait être choisi. Son altitude est de 2.900 mètres.

Le rapide examen que nous venons de faire de la situation de la Réunion nous montre que les éléments d'activité et de prospérité ne manquent pas dans cette île merveilleuse. Il faudrait bien peu de chose pour transformer sa situation économique. On sent une vitalité intense, sous des malaises superficiels. Secouer l'apathie morale et physique de certains, modérer les taxes et les impôts pour ne point décourager les initiatives commerciales et industrielles ; résoudre l'importante question de la main-d'œuvre, pour permettre à l'agriculture d'atteindre son développement normal, qui équilibrera les importations avec les exportations, tels sont les buts vers lesquels tendent ceux qui ont à charge la direction des affaires de la Réunion.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

MAYOTTE, COMORES

PAR

A. DE DURANTY

I

LES INDIGÈNES

L'occupation française a grandement modifié la vie économique de Mayotte et des Comores. Cependant les indigènes n'éprouvent encore que les premiers bénéfices de l'évolution. Du reste la situation n'est pas la même pour Mayotte que pour les autres îles de l'Archipel.

Mayotte est une vieille colonie française, administrée à la française. La Grande-Comore, Anjouan et Mohéli sont des protectorats récents. Leur administration est ou devrait être plus indépendante, plus souple. Les caractères physiques et moraux des habitants qui peuplent ces îles, quoique les mêmes pour le fond, subissent des modifications dues aux conditions des climats des différentes îles de cet archipel, sec ou humide, bas ou montagneux. Elles offrent toutes les variétés possibles du sémite-arabe pur au malgache et au bantou, provenant des croisements et des mélanges de la race arabe envahissante, depuis le x^e^ siècle, avec les races autochtones voisines.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La superficie de Mayotte est de 356 kilomètres carrés. Sa population était évaluée à neuf mille habitants en 1887. Elle est, croit-on, aujourd'hui, de dix-huit mille.

Anjouan compte 15.000 habitants et une superficie de 378 kilomètres carrés.

La Grande-Comore a environ 50.000 habitants, avec une superficie de 1.102 kilomètres carrés.

Mohéli a environ 9.000 habitants et sa superficie est de 231 kilomètres carrés.

Sentiments vis-à-vis de la France. — Le caractère général de ces populations qui est la légèreté et la fourberie jointes à l'irritabilité nerveuse que l'on trouve presque partout dans les populations de pays chaud, fait qu'une révolte est toujours à craindre. Les deux dernières ont eu pour théâtre la Grande-Comore et Mohéli.

En 1899 à Maroni, capitale de la Grande-Comore, le commissaire de police, M. Bouvier, a été tué par un indigène à coups de couteau, dont l'un en plein cœur. Aussitôt étouffée et punie, cette insurrection porte un enseignement pour le gouvernement colonial. L'évènement qui la provoqua, fut la décision par l'autorité française de l'île, de faire travailler tous les habitants hommes et femmes, à la corvée de la réfection des routes. Les indigènes ne virent dans cette mesure, qu'une vexation. Ils n'avaient pu comprendre qu'on voulût obliger leurs femmes, à se livrer à des travaux autrefois réservés aux esclaves. Du reste, leurs mœurs, leurs usages et leur religion, s'opposent à ce que des femmes soient exposées aux regards d'autres hommes que leur mari. Dans toute les colonies, la corvée en nature, est toujours considérée comme vexatoire. Certes la tâche des fonctionnaires est très délicate et avant de prendre une décision quelconque, ils doivent se bien renseigner pour ne pas édicter des règlements dont la conséquence pourrait rendre odieuse la domination de la France.

Il faut, sinon faire oublier notre occupation, tout au moins la rendre sympathique. Surtout, il faut s'attacher à rendre notre présence utile et faire comprendre à l'indigène l'avantage qu'il retire de notre présence. Il doit trouver, depuis notre arrivée chez lui, une amélioration à son état moral et matériel.

La seconde insurrection eut lieu à Mohéli en 1902. Les esprits

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

étaient surexcités depuis quelque temps. Le Gouverneur dut même venir dans l'île, à bord du stationnaire le *Capricorne*, pour essayer de ramener le calme. Les indigènes ne répondirent que par des menaces aux paroles de conciliation du représentant de la France. Au mois d'août, l'agitation devint si violente, que le gouverneur par intérim débarqua avec 60 Sénégalais. Le 4, vers le soir, ils furent violemment attaqués. Les Sénégalais ripostèrent et tuèrent ou blessèrent une trentaine d'indigènes.

Le lendemain, 5 août 1902, la révolte était réprimée et le principal fauteur de l'insurrection incarcéré.

Écoles. — Les mahométans s'occupant, jusqu'à un certain point, d'instruire l'enfance, l'instruction indigène était assez répandue dans l'archipel, même avant notre occupation. Ainsi, dans chaque ville ou village, il y a une école où les enfants vont apprendre leur langue et les éléments du Coran. Ces dernières années, l'instruction française a fait de grands progrès. Dans la colonie de Mayotte et dépendances il y a cinq écoles officielles. Quatre sont dirigées par des blancs et une par un indigène. A Mayotte, il y a dans l'îlot de Dzaoudzi une école de garçons et une école de filles ; à Mamouzou, une école mixte.

A Anjouan, une école mixte à Hombo, dirigée par une institutrice créole.

A la Grande-Comore, il y a une école à Moroni, dirigée par un instituteur indigène. Cette école est installée dans une des ailes du palais qu'habitait le dernier sultan. C'est une vaste salle rectangulaire de 10 mètres de long sur 5 de large et 4 de hauteur. De larges fenêtres l'éclairent.

L'école n'est pas seulement fréquentée par des enfants, mais aussi par des hommes mûrs qui, volontiers, s'y rendent. Les meilleurs élèves de cette école pourraient servir à leur tour de professeurs pour répandre de plus en plus l'usage de notre langue dans l'archipel. Ces instituteurs indigènes auraient de grands avantages ; cependant, il faudrait craindre une modification, pour ne pas dire une corruption très grande dans la prononciation.

Le nombre total des élèves de ces diverses écoles est de 82 garçons et 29 filles, se décomposant ainsi :

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

			G.	F.
Mayotte	Dzaoudzi	Européens	»	»
		Créoles	1	5
		Malgaches	10	5
		Mahorais	26	10
	Mamoutzou	Créoles	2	2
		Indiens	2	»
		Malgaches	2	4
		Mahorais	1	»
Aujouan	Hombo	Européens	1	»
		Créoles	2	3
		Anjouanais	19	»
Grande-Comore	Moroni	Comoriens	16	»

Il n'y a point encore d'école professionnelle dans l'archipel. On en créera certainement, car donner le goût du travail et le moyen de gagner la vie est une nécessité sans laquelle l'instruction ne fait que des malheureux.

L'école est le meilleur moyen d'étendre l'influence française. Il n'agit qu'avec une certaine lenteur, mais combien sûrement ! Depuis longtemps, les Annamites qui apprécient grandement les bienfaits de l'instruction, ont mis sur la porte de leurs écoles : « La force, les lois répriment pour un temps, l'enseignement seul enchaîne pour toujours ». Cet aphorisme est vrai pour toutes les races.

Progrès moraux. — Si l'action de la France est déjà ancienne à Mayotte, elle est toute nouvelle à Mohéli, Anjouan et la Grande Comore. Dans cette dernière, particulièrement, la classe riche n'a pas encore compris la transformation qui s'accomplit autour d'elle et n'a pas su en profiter. La source de la richesse était autrefois la possession des esclaves. Ce temps est fini. L'aristocratie et la classe riche de ce pays, pour se maintenir dans leur état de fortune, devaient ou cultiver les terres ou devenir commerçants ou industriels. Pour le faire comprendre à ces grands personnages « Faomé » il faudra du temps et, en attendant, ils se ruinent en vendant leurs propriétés, ou en les mettant en gage, pour satisfaire à de vraies folies. Orgueilleux, ils vivent comme autrefois, sans rompre avec leurs anciennes habitudes, au milieu de plaisirs, de danses et de musiques. Ils dépensent

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

des sommes considérables en achats de robes chamarrées d'or, ou en dons de bœufs à leurs concitoyens (huit, quinze têtes abattues le même jour). Ainsi leurs fortunes disparaissent, sans que leur fatalisme semble s'en émouvoir.

Leur compréhension de la famille, est chez eux, une autre cause de ruine. La morale de Mahomet et le climat aidant, il n'est pas rare de voir des Comoriens contracter dix mariages (1). L'homme se marie rarement avant vingt-sept ans et la femme avant vingt. Seuls les riches observent les cérémonies rituelles et légales. Le peuple vit en concubinage parce que le mariage est très onéreux. Les fêtes nuptiales, fort luxueuses, durent plusieurs jours, souvent près d'un mois. Les cadeaux à la mariée sont importants ; ils consistent en étoffes et bijoux.

A la Grande Comore, il est distingué d'avoir une épouse dans chaque province et de partager son temps entre ses différentes femmes. L'époux ne lui doit que trois nuits consécutives, encore est-il libre de son temps durant la journée (2).

Dans une semblable société, le sentiment de la famille ne peut être que faible. Le divorce y est fréquent. Quand il survient, l'enfant est toujours confié à la mère, c'est elle qui lui donne son rang social comme dans l'ancien matriarcat.

Abolition de l'esclavage. — L'esclavage a été officiellement supprimé à la Grande-Comore, en 1899. Cette importante réforme sociale et économique a été effectuée uniquement par la persuasion et la douceur. Le résident d'alors, le docteur du Plantier, a fait comme en Europe, des réunions publiques dans les différentes provinces de l'île. Il procéda ainsi à la transformation de 4.000 esclaves en engagés réguliers. Les propriétaires se prêtèrent à ce changement. Trois mois mois suffirent au docteur pour modifier ainsi une organisation séculaire. Pour aider à cette révolution légale, les esclaves abandonnèrent leurs biens propres à leurs maîtres et ils devinrent des engagés. La gratuité de l'acte d'engagement fût accordée pendant un certain délai, passé lequel le trésor perçut 2 francs pour chaque engagement. Mais, comme il était à prévoir, l'esclavage a persisté quoiqu'offi-

(1) *Revue coloniale*, janv.-fév. 1904, p. 398.
(2) *Id.* p. 399.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

ciellement il n'existait, plus. En effet, les contrats de travail avec les tiers étaient signés, non par les intéressés, mais par leur maître. Personne ne se méprenait sur la valeur de ces contrats, ainsi que le montre la citation par huissier donnée en exemple par M. Dubief dans son rapport à la Chambre des députés (page 25), pour le budget général de 1904 (Ministère des Colonies). Cependant, des mesures ont été prises, et on peut vraiment dire aujourd'hui que l'esclavage a vécu aux Comores.

Progrès matériels. — Au point de vue matériel ces pays sont heureux. Le climat permet aux indigènes de vivre le plus souvent en plein air, et la nature généreuse satisfait facilement à la plupart de leurs besoins.

Sous l'influence de notre occupation le costume des Comoriens commence à se transformer. La différence est surtout sensible à la Grande-Comore. Trois classes d'hommes la peuplaient : les *Faomé* ou grands seigneurs, le peuple et les esclaves ; leurs costumes les révélaient. Aujourd'hui, une sorte d'esprit d'égalité efface quelque peu les distances sociales et le costume ne dénonce plus que le riche et le pauvre.

Le riche porte une longue chemise d'étoffe fine, revêtue d'une lévite en drap noir ou en soie de couleur, brodée d'or. Sa taille est ceinte d'un cordon tissé de fils d'or ou d'argent qui retient un poignard recourbé à manche d'or ou d'argent ciselé. Une *cofia*, bonnet blanc finement brodé, entouré d'une écharpe de soie de couleur, lui couvre la tête. Les pieds sont chaussés d'une sorte de sandale, *cabona* ; c'est une simple semelle de cuir, retenue par deux brides en croix, l'une étroite, passée entre le gros orteil et le second doigt, l'autre plus large recouvrant le haut du pied toujours nu.

Le pauvre se couvre d'un *simbou*, espèce d'étoffe de 2 mètres de long sur $1^{m}50$ de large, qu'il s'enroule autour du corps. Le pétiole d'une feuille de cocotier lui fournit sa chaussure, indispensable, pour le protéger des pierres aiguës des sentiers brûlées par l'ardent soleil.

Depuis 1891, la sagaie dont les Comoriens étaient toujours armés, est remplacée par un grand bâton. Mais nous n'avons pu leur interdire le couteau qu'ils portent à la ceinture, dans un fourreau en cuir ou en bois.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Quant aux femmes, leurs modes et leurs mœurs n'ont pas encore changé au contact des Européens.

Hygiène. Santé. — La santé et l'hygiène des habitants de l'archipel varient suivant les îles qu'ils habitent : Mayotte, Anjouan et Mohéli sont fiévreux sur certains points de leurs territoires. Cela tient au climat, certes, mais aussi beaucoup aux préjugés des habitants, qui s'imaginent que les ruisseaux vaseux et les pourritures n'ont aucun inconvénient. Les Européens établis dans ces îles ont leur part de responsabilité dans cet état sanitaire, en laissant croupir et s'étaler sur le sol les eaux usées et les déchets de leurs usines. Il faut combattre ces ignorances et ces négligences, car les larves des moustiques, propagateurs des fièvres et autres maladies, naissent et se développent justement dans ces milieux.

On trouve encore dans ces îles, à l'état endémique, des maladies vénériennes, des plaies malgaches, la lèpre. On rencontre aussi des affections, causées par le froid et l'humidité, qui intéressent surtout l'appareil respiratoire et le tube digestif. Ces trois îles sont, pour l'Européen, des colonies d'exploitation, et il doit y prendre toutes les précautions qu'exige le climat tropical et humide. Mohéli a surtout une mauvaise réputation, mais peut-être parce qu'on n'y trouve pas de médecin !

La question est différente pour la Grande-Comore. Le docteur Nicolas du Plantier, médecin-major du corps colonial, qui y a rempli les fonctions de résident de France, estime que cette île « peut devenir une colonie de peuplement grâce à sa grande salubrité (1).

« Les indigènes, dit-il, sont rarement malades. Nous n'y avons jamais vu de lèpre ni d'éléphantiasis..... Le Grand-Comorien vit dans un pays particulièrement salubre.

« L'indigène n'est pas seul à bénéficier des avantages de ce climat sain. Les animaux, eux aussi, sont plus forts, mieux charpentés que dans les autres îles voisines. Ils ont toujours été à l'abri des épizooties. »

La Grande-Comore doit son exceptionnelle salubrité, où la fièvre est pour ainsi dire inconnue, à la nature de son sol volcanique qui ne retient pas l'humidité, puis à sa structure. C'est en quelque sorte une

(1) *Revue coloniale*, janvier-février 1904, page 395.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

pente continue, partant d'un piton central très élevé (2.500 mètres), à la mer. Il n'y a donc pas d'eau stagnante.

Le service de santé a pris d'importantes mesures dans tout l'archipel. Le docteur Blin, chef de ce service, a réussi à faire vacciner la plus grande partie de ces populations. Un lazaret a été créé à Mayotte avec une étuve de désinfection. Des postes d'observation ont été établis à la Grande-Comore et à Anjouan.

A Mayotte a été installée une salle d'opération, dotée de tout le nécessaire opératoire.

Léproseries. — La lèpre, que la pauvre humanité connut dès la plus haute antiquité, fait bien des malheureux aux Comores et à Mayotte. Elle s'y est fort anciennement implantée à cause des relations, remontant très haut dans les âges, de l'archipel avec l'Arabie, la Perse et l'Inde.

Avant l'arrivée du docteur Blin, la visite aux malades dans les plantations et villages se faisait de telle façon que les lépreux pouvaient se dissimuler. Il n'en est plus ainsi maintenant. L'administration hésitait sur les mesures à prendre : elle se demandait s'il valait mieux créer les léproseries près des centres contaminés, où s'il fallait améliorer la léproserie de M'Zambourou existante depuis déjà trente ans. Elle s'est résolue à ce dernier parti.

M'Zambourou est un îlot parfaitement disposé par la nature, pour une léproserie, mais les hommes ont encore à faire pour le bien utiliser. Cet îlot se trouve au nord de Mayotte, séparé d'elle par un bras de mer de quatre milles environ. Il se trouve ainsi distant de plus de 30 kilomètres de Dzaoudzi, chef-lieu de la Colonie. Toujours houleuse et tourmentée, la mer qui l'entoure semble lépreuse elle-même et elle est particulièrement dangereuse dans le détroit, même pour les habiles marins comoriens.

L'îlot a la forme d'un cône allongé, avec une seule anfractuosité où les lépreux ont construit leur huttes. Ils sont soixante-et-douze (14 femmes et 58 hommes), vivant dans une sorte de communauté triste et résignée. Ils s'aident les uns les autres, les moins malades soignant et nourrissant ceux qui le sont davantage, en attendant que d'autres leur rendent les mêmes services.

Les naissances — car malheureusement il y en a — sont rares. Les enfants, aussitôt qu'on le peut, sont enlevés et transportés à Mayotte.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Les lépreux ont élu un des leurs pour chef. Son office est de centraliser les demandes à transmettre à l'administration.

Exploitations indigènes. — Les propriétés indigènes commencent à être régulièrement constituées dans tout l'archipel, suivant l'enregistrement français.

A Mayotte beaucoup d'indigènes possèdent, comme les Européens, des terrains délimités. Le Gouverneur a dernièrement fait vendre, en les morcelant, de grandes propriétés, abandonnées par les planteurs européens qui n'étaient point en règle avec le fisc. Ce sont principalement des indigènes qui ont acquis ces lots. C'est excellent pour la France, car il est infiniment préférable pour elle, « d'administrer une population de cultivateurs propriétaires dont le bien être s'accroît avec la richesse du pays, qu'un prolétariat agricole, forcément pauvre, mécontent et turbulent (1). »

Les indigènes propriétaires commencent à cultiver autre chose que ce qui leur est immédiatement nécessaire pour leur consommation, soit : le riz, le maïs, manioc, pistaches, cannelle, bananes et cacaos. La première de leur culture d'exportation est la vanille et ils réussissent surtout à Anjouan.

A Mohéli l'indigène ne cultive que le cocotier qui y pousse admirablement. Il donne aussi quelques soins à la banane, au manioc, au riz et aux patates.

La situation est la même à la Grande-Comore. Le cocotier est presque sa seule richesse. En outre, l'indigène cultive le manioc, l'ambrevade, la banane, le sorgho, la patate, l'ananas, le riz de montagne et le tabac.

Dans cette île, il pourrait trouver une source de bénéfices considérables dans l'élevage du bétail. Bœufs et cabris ont été autrefois une des richesses de la Grande-Comore. Les troupeaux ont été décimés pendant les guerres entre les sultans voisins, qui se disputaient l'hégémonie de l'île. Mais le calme est revenu aujourd'hui, et les troupeaux commencent à se reconstituer. Les magnifiques pâturages que l'on trouve sur les pentes de la grande île, ont là une destination naturelle. Le Gouvernement l'a si bien compris, que pour faire croître plus vite ces troupeaux, il a interdit l'abattage et l'exportation des femelles : vaches ou génisses, chèvres ou chevrettes.

(1) Doumer, 1902. *Rapport sur la situation de l'Indo-Chine.*

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

L'Industrie et le commerce indigène se sont peu développés et se sont médiocrement transformés dans l'archipel depuis notre occupation. En effet, ces populations ont une civilisation ancienne, qui leur est propre et ils n'ont pas encore des besoins nouveaux.

A Mayotte, le petit commerce est tout entier entre les mains des Indiens de Bombay. Des boutres dont ils sont propriétaires les approvisionnent tous les ans, pour leurs ventes d'étoffes, d'ustensiles de ménage, etc., mais, depuis l'application du tarif douanier métropolitain, les principaux commerçants, afin d'éviter le payement des droits, s'adressent à la France.

L'industrie indigène est à peu près nulle à Mohéli. Quelques bijoutiers fabriquent des objets d'or ou d'argent, comme bagues, bracelets et colliers. Les naturels y tressent aussi des nattes en fibres de cocos. Quant au commerce de cette île, il ne s'occupe que d'ustensiles communs et de la vente des cocos.

L'élevage n'y est pas encore développé, mais l'indigène pourra y trouver une source importante de revenus.

Le Grand-Comorien est aussi peu industrieux que ses voisins du même archipel. Il tresse quelques nattes de couleur. Les unes lui servent à recouvrir ses divans, elles sont assez grandes et rectangulaires; les autres lui servent de tapis de prière et sont ovales. Les ustensiles de ménage et de la poterie grossière sont fabriqués dans la province de Badgini.

Comme matériaux de construction, les indigènes se servent de chaux d'excellente qualité, qu'ils retirent des coraux si abondants sur le littoral. Un petit nombre d'artisans forgent et fabriquent des couteaux, des scies et des cercles de barriques.

Les indigènes ont une véritable habileté à travailler le bois : ainsi ils fabriquent leurs pirogues en brûlant un tronc d'arbre et en le façonnant ensuite. Ils sculptent aussi très habilement les grandes portes des habitations. Ils font encore des trépieds, des petites tables, des porte-Coran et des plats.

L'instruction une fois répandue, l'imitation des Européens résidents créera des besoins que l'intelligence réelle des naturels saura certainement satisfaire sans grands efforts.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

II

LA COLONISATION

Si les Français ne sont pas très nombreux dans l'archipel, il ne faut pas perdre de vue, qu'il n'y a là qu'une colonie d'exploitation où le blanc ne peut se livrer à aucun travail fatiguant. Une seule des quatre îles pourrait être une colonie de peuplement, grâce à sa salubrité exceptionnelle, à la hauteur de ses plateaux : la Grande Comore, et elle ne compte qu'une douzaine au plus de Français, en y comprenant les fonctionnaires !

Les trois autres îles ont chacune un plus grand nombre d'Européens, Mayotte surtout, grâce aux fonctionnaires.

Les principales propriétés de Mayotte sont au nombre de onze; on les nomme : Combani, Dzoumougné, Cangani, Longoni, Debency, Irani-Be, Angouzou, Dapani, Lungani, Qualey et Congo. Elles ne récoltent que de la canne à sucre, de la vanille, du café et du cacao, Toutes ces plantations appartiennent à des Français. Les indigènes n'en possèdent que de moins importantes. Mayotte est la seule île de l'archipel avec la Grande-Comore où il y ait quelques propriétés à vendre. On peut citer notamment les propriétés de Koëni, de 1.382 hectares, à céder au prix de 5.600 francs; Debency 1649 hectares, au prix de 10.100 francs ; Ajangua, 702 hectares, pour 3.740 francs ; Coconi, 237 hectares, pour 1.525 francs; Moulia, 210 hectares, pour 1.480 francs. Ces anciennes propriétés où l'on ne cultivait que la canne à sucre, seraient facilement remises en état. Quelques unes ont encore de vastes bâtiments que quelques réparations permettraient d'utiliser.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Anjouan compte une dizaine d'exploitations agricoles ; c'est dans cette île que les colons ont proportionnellement le mieux réussi, grâce à leurs initiatives hardies et à leur travail acharné. Parmi eux, se trouve M. Peytral, fils de notre éminent concitoyen, sénateur des Bouches-du-Rhône. Il dirige la magnifique propriété de Pomoni, qui est au premier rang des plantations coloniales. Il cultive la canne à sucre, la vanille et l'aloès; MM. Bonin et Ragouin sont établis à Bambao. M. Plaindeau est un merveilleux exemple d'énergie et de réussite. Enfin M. de la Teillais s'est nouvellement installé dans la propriété de Marahara.

Mohéli a dix plantations dirigées par les Français. La plus importante est celle de Fomboni, à M. Humblot, qui en possède également deux autres de l'autre côté de l'île à Miremani et à Oulla. Il se contente d'y cultiver de la vanille, faute de bras pour le reste. Les autres exploitations sont à Iconi, Yomboni, Miringoni, Djouma, Dougna, N'Gandro et Aicoutou.

Quant à la Grande Comore il n'y a actuellement que deux grandes exploitations : celle de La Grille à M. Legros, beau-frère de M. Humblot et celle de MM. Humblot et C^ie^ (45.000 hectares sur 80.000) à qui la France doit ce magnifique domaine colonial.

Concessions. — Il n'y a plus de terrains libres à Anjouan et Mohéli, mais à Mayotte, en plus des grandes propriétés à vendre que nous avons signalées tantôt, il y a encore des concessions de terrains domaniaux où l'on trouve de bonnes terres à 40 francs l'hectare.

En outre, l'administration, à titre purement gracieux, accorde aux colons l'autorisation de construire leur maison sur l'îlot de Dzaoudzi, qu'elle s'est réservé. Mais cette concession est précaire, car a première réquisition de l'autorité, il faut tout enlever sans indemnité. Sans doute, l'îlot est très sain, mais on peut, à l'intérieur de Mayotte, sur les hauteurs, trouver des situations aussi bonnes. Peut-être donc, vaut-il mieux ne pas profiter de l'offre de l'administration.

Les colons peuvent aussi s'établir encore à la Grande Comore où l'administration française, dite *Circali*, donne en location les terrains qu'elle possède, en plus de vingt hectares au maximum qu'elle accorde à tout colon français exclusivement. Mais celui-ci peut, en plus, acheter des terrains très bon marché aux indigènes. Ceux-ci, en effet, n'accordent de valeur à la terre qu'en raison du nombre des cocotiers qu'elle

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

porte, lesquels sont estimés 1 franc par arbre ! Cependant chaque arbre rapporte au moins 4 francs par an.

Main-d'œuvre. — Comme dans toutes nos colonies, la question de la main-d'œuvre est primordiale. Elle ne se présente pas dans tout l'archipel sous la même forme. La main-d'œuvre fait défaut dans toutes les îles, sauf la Grande-Comore. On a même observé des grèves à Mohéli dans la plantation Humblot. A *Anjouan*, les travailleurs déjà trop peu nombreux, émigrent encore vers Zanzibar et Madagascar. 15.000 Bouchmanns et Grands-Comoriens sont partis pour Zanzibar, en 1899.

En 1896 il avait été créé un droit de sortie sur les émigrants de 40 francs pour les hommes et de 50 francs pour les femmes. Le 15 février 1900, il fut supprimé. Les conséquences s'en sont fait vivement sentir. En 1899, 127 individus avaient émigré dont très peu de femmes. Du 1er janvier 1900 au 15 février, cinq individus seulement avaient émigré à Mayotte. Le droit de sortie supprimé à cette date, fait élever l'émigration dans l'espace d'un mois à 248 individus.

Pour arrêter cette émigration, on n'avait à choisir qu'entre deux moyens : établir une taxe de visa des passeports, ou réglementer l'émigration. Un arrêté du 8 août 1900 a fixé cette réglementation. Désormais aucune émigration de travailleurs indigènes habitant les Comores ne peut avoir lieu sans autorisation spéciale du Gouvernement.

Le problème est tout autre à la Grande-Comore. Là, la main-d'œuvre est trop abondante. On ne sait comment l'employer. Ce phénomène a deux causes : 1° l'abolition de l'esclavage, qui a transformé environ 4.000 hommes en travailleurs libres en décembre 1899 ; 2° parce qu'il y a environ 16.000 personnes, qui, dans cette île, n'ont ni propriétés, ni métiers bien définis, sont enfin des prolétaires. A partir du 31 décembre 1899 on réglementa le travail libre de façon à prévenir les abus.

Malheureurement on ne peut fournir du travail à chacun à la Grande-Comore. Le travail n'est organisé que dans deux grandes plantations : celle de La Grille et celle de la Compagnie Humblot. A elles deux elles n'occupent que deux mille travailleurs.

L'indigène doit donc aller chercher du travail ailleurs, s'expatrier, car ne pouvant vivre en travaillant, il ne pourra pas payer les impôts et la misère le poussera au brigandage.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Il faut donc organiser une émigration rationnelle vers les autres îles de l'archipel comorien, vers Madagascar et la Réunion qui réclament des travailleurs. Ces colonies pourraient s'engager à payer à la Grande-Comore l'impôt de capitation, pendant la durée de l'engagement, ce qui fait que l'île natale ne perdrait rien.

Actuellement, l'indigène ignore la culture et le travail régulier. Sous une surveillance douce, on lui donnerait des habitudes d'ordre et de travail ; puis, après s'être amassé un petit pécule, il pourrait revenir cultiver un coin de la terre qui l'a vu naître.

Les préjugés et l'ignorance empêchent aujourd'hui les Grands Comoriens de travailler la terre ; mais l'exemple, pris hors de leur milieu habituel, aurait vite transformé leur moral, car leur force physique est très suffisante. On les a vus à l'œuvre à Mayotte, Madagascar et Zanzibar.

Cultures. — De 1900 à 1903 la production du *sucre* qui a fait la fortune des premiers planteurs de Mayotte et des Comores a diminué d'un tiers. De 3.734.425 kilog. en 1900 d'une valeur de 1.008.295 francs elle s'est abaissée en 1902 à 2.720.000 kilog. valant 680.000 francs. Il serait facile de remédier à cette situation en imitant ce qui a été fait ailleurs. Le sol de ces îles semble mieux que tout autre disposé pour ce bambou. La canne à sucre y a été la première culture industrielle, non seulement des Européens, mais encore des indigènes, puisque le sultan Abd-Allah, à Anjouan, faisait rapporter jusqu'à 900 tonnes de sucre à son exploitation de Bambao, sous le régime des esclaves. Aujourd'hui, on ne récolte plus sur cette même propriété, que de 4 à 500 tonnes. C'est cependant la propriété la mieux aménagée avec plus de 30 kilomètres d'irrigations ! Cela provient du surmenage du sol, par la monoculture, sans aucune fumure.

C'est dans cette même île d'Anjouan que se trouve la propriété de Pomoni, la plus belle plantation de sucre des Comores, que dirige M. Peytral. Son premier locataire, un Anglais (car les trois domaines de Pomoni, Bambao et Patsy sont loués par le sultanat, le premier 2.500 roupies par an, le deuxième 10.000 francs et le troisième 595 francs), aimant la chasse, avait fait venir de Maurice une couple de cerfs qu'il lâcha dans l'île. Ces animaux se sont tellement multipliés, qu'ils font aujourd'hui la désolation des colons, qui voient leurs récoltes dévastées par les faons, biches et cerfs.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La production de sucre de Pomoni se maintient à 500 tonnes, qu'il y ait sécheresse ou non, grâces aux soins de son directeur et parce que les terres sont riches, bien arrosées et situées en plaine. Toutes les autres plantations faiblissent notamment.

M. Humblot, propriétaire des cultures de Fomboni-Mirimani à Mohéli, songe à abandonner la culture de la canne. Sa récolte est de moins de 200 tonnes.

A la Grande-Comore le sol ne se prête pas à la culture de la canne à sucre.

De la grande prospérité sucrière de Mayotte il ne subsiste que deux exploitations, celles de Dzoumougné et de Combani. On est tristement loin de la période cependant rapppochée où la propriété de Soulon s'est vendue plus de 400.000 francs.

Dzoumougné produit encore de 5 à 600 tonnes de sucre par an. La vue de cette exploitation est magnifique au point de vue pittoresque, parce qu'elle comprend une foule de vallons et de gorges qui partent d'un point culminant, le plateau de Moriombé, et descendent en verdoyant à la mer. Mais sur ces pentes le travail est difficile !

L'autre grande propriété sucrière de Mayotte, Combani, est d'une exploitation bien plus facile ; elle a une superficie d'environ 1.500 hectares et se trouve presque toute située sur un vaste plateau.

Il ne subsiste donc du grand nombre d'exploitations sucrières que celles qui sont particulièrement favorisées par le sol ou leur situation. Les autres ont été abandonnés comme trop peu rémunératrices ou onéreuses même. Les planteurs sont peut-être les principaux fauteurs de cette crise, ils ont usé et abusé du sol, pendant de nombreuses années, sans y ajouter le moindre engrais en ne se servant pas même des fumiers qui se trouvaient sur leurs propriétés.

On a vu, dans certains domaines, les cannes n'être pas dessouchées ou renouvelése pendant douze ou quinze ans ! On sait cependant qu'à partir de la cinquième ou sixième récolte, le rendement diminue dans de grandes proportions. L'appauvrissement du sol et la dégénérescence des espèces en résultent nécessairement. Les rendements baissent alors et les frais généraux augmentent !

Cependant, par la composition de son sol rouge, argileux, compact, qui sauve les récoltes dans les périodes de longues sécheresses, Mayotte est la terre de prédilection de la canne à sucre.

La crise économique qui a fait baisser les prix a été la même pour

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

une autre île, grande productrice de sucre de canne : Maurice. Celle-ci s'en est tirée sans trop de dommages, malgré la circonstance aggravante pour elle de l'épidémie de peste bubonique. Le peu d'espace qui nous est réservé, nous empêche de comparer les procédés d'exploitations. C'est cependant à eux que Maurice et d'autres centres producteurs, doivent, si non leur prospérité, tout au moins une rémunération suffisante de leurs efforts.

Voici les chiffres d'exportation du sucre de Mayotte et des Comores :

Mayotte

1901.....	K. 2.236.320 (1)	F. 840.000
1902.....	1.186.812	308.600
1903.....	968.301	217.528
1904.....	1.005.676	298.912

Anjouan

1902.....	K. 1.452.815	F. 375.415
1903.....	1.477 972	321.845
1904 (9 mois)...	24.227	7.894

Grande-Comore

1903.....	K. 375	F. 140
1904.....	100	25

Mohéli

1903.....	K. 6.500	F. 3.000

La culture de la canne à sucre a donc besoin d'être améliorée mais non abandonnée ; d'abord, parce que le sol de l'archipel lui est très favorable, ensuite parce qu'on ne doit jamais abandonner, en culture coloniale, une branche qui a donné seulement des résultats moins bons, pour un autre qui en donne même de splendides, comme la vanille. On voit de tels retours de fortune ! La canne à sucre en verra un probablement, car la consommation mondiale doit croître dans d'énormes proportions si on en croit les physiologistes.

La *vanille* est actuellement la culture préférée des planteurs des Comores et de Mayotte.

Il en a été exporté :

4.448	kilogrammes	en 1900	valant	F. 155.670
11.429	»	1901	»	400.000
45.848	»	1902	»	1.659.000
54.877	»	1903	»	1.097 450
76.094	»	1904	»	2.311.104

(1) Ce chiffre comprend pour cette année-là non-seulement Mayotte, mais aussi les Comores.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le nombre des lianes plantées aux Comores est de 9.400.000, couvrant une superficie de 1.898 hectares. Toutes ces lianes ne sont pas en rapport, car, depuis 1900, les colons ont planté une moyenne annuelle de 400 hectares. Mais en admettant même qu'on n'augmente plus les plantations, que les propriétaires entretiennent simplement leurs champs actuels et renouvellent seulement, annuellement, le sixième de leurs lianes, on obtiendra, en 1906 : 2.500.000 lianes en rapport, soit environ 125 tonnes de vanille. La surproduction n'existe-t-elle pas déjà ?

C'est à Anjouan que se trouve le plus grand nombre de vanilliers.

Comme grosseur, longueur, qualité et finesse de parfum, la vanille de Mohéli est la première de l'archipel. Mais pour arriver à ce résultat, les planteurs ont agi très habilement et intelligemment, en aidant la nature.

Un nouvel hybride a été trouvé, c'est le vanillier panaché, dont la feuille est d'un blanc mat, avec deux à cinq liserets verts qui dessinent plus ou moins grossièrement une gousse de vanille verte. La préparation de cette gousse serait moins longue que celle de la vanille ordinaire. Sa faible coloration, dépourvue de chlorophylle, permettrait de l'employer en teinturerie comme mordant puissant.

On utilise maintenant la vanille bon marché, en Allemagne, dans la distillation des alcools inférieurs, pour leur enlever leur mauvais goût.

La parfumerie l'emploie de plus en plus.

Les vanilles artificielles extraites du cambion des pins et des hêtres ou celles isolées des sous-produits du goudron ne la menacent pas sérieusement.

L'effort des planteurs s'est aussi porté vers le perfectionnement de la préparation des gousses. La moindre négligence peut, en effet, compromettre toute une récolte. Un bon préparateur de vanille ne donnera la mesure de ses efforts qu'autant qu'il participera aux bénéfices de son travail. Généralement, les planteurs l'ont compris.

Cafés. — Les plantations de cafés, qui ont tant rapporté aux indigènes des Comores autrefois, ont disparu. « L'Hemileia Vastatrix » a tout dévasté. Mais, depuis lors, d'autres essais de cultures d'espèces différentes, que l'on a cherché à acclimater, réussissent. La propriété de Bambao renferme de 20 à 30.000 pieds en plein rapport ; Domoni,

de 15 à 20.000 pieds ; à Mayotte, Combani, a 100.000 pieds en plein rapport. Kangani a également une belle plantation. L'espèce Libéria est la seule cultivée dans ces exploitations.

La Grande-Comore, à Boboni, entre 600 et 800 mètres d'altitude, a environ 400.000 pieds en plein rapport à peine suffisants pour la consommation locale. Ils appartiennent à l'espèce Bourbon et, quoique attaqués par la maladie, ce sont des arbustes de 3 à 5 mètres de haut. Une sorte d'accoutumance s'est faite. Avec des graines de ces caféiers accoutumés à la maladie, des semis, sur place, sont actuellement tentés et paraissent réussir.

Mohéli est la seule île actuellement à l'abri de « l'Hemileia Vastatrix » où la qualité « Bourbon » ou « Arabica » réussit. On y trouve des sujets âgés de 6 à 7 ans couverts de fruits et si chargés, même, qu'ils menacent de se briser. C'est le sultan Mahamoud qui avait fait planter ces sujets. Un planteur s'emploie à les propager. La production commence à nécessiter l'emploi de décortiqueurs. On a intérêt à adopter les moyens mécaniques les plus récents. La coque du café commence a être utilisée industriellement.

Les Allemands s'en servent dans la fabrication des liqueurs et en extraient directement la caféine.

Voici les quantités exportées :

Mayotte

1901 (1).....	Kil.	4.800	F.	14.000
1902.....		11.283		12.700
1903.....		5.890		10.602
1904.....		8.491		13.048

Anjouan

1902.....	Kil.	400	F.	825
1903.....		4.800		8.000
1904 (3 trimestres).....		366		429

Grande-Comore

1902.....	Kil.	4.500	F.	8.200
1903.....		72		145

(1) Ce total comprend les trois autres îles cette année-là seulement.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Le cocotier, le plus admirable à la vue, le plus utile aux indigènes de tous les arbres de l'archipel, n'existe pour ainsi dire plus sur les propriétés. Il couvrait Mayotte en entier autrefois. Aujourd'hui il faut aller dans le sud de l'île, vers la baie de Boeni et au-dessous du pic d'Ochougui, pour retrouver des plantations éparses autour des villages. Mais il n'y en a plus que 25 à 30.000 pieds environ.

Mohéli a des plantations plus importantes, malgré sa petitesse ; un peu partout, on y voit de ces magnifiques palmiers. Il doit y en avoir plus de 100.000.

Anjouan, de toutes les Comores, a les cocoteries les plus considérables. On peut évaluer leur nombre à 300.000 pieds, dont 200 000 en plein rapport, et le reste de plantations récentes.

La Grande-Comore, proportionnellement, est la plus dépourvue. Elle ne possède que 250.000 cocotiers et son territoire en pourrait nourrir un million. Anjouan et Mohéli lui fournissent les cocos nécessaires à sa consommation. C'est aux guerres intestines qu'il faut attribuer la dévastation de cette île.

Il n'y a guère que quatre ans que les colons ont commencé à faire des plantations rationnelles. Mais elles doivent, selon toute vraisemblance, donner des résultats superbes, car le cocotier croît aux Comores dans son véritable habitat. Il est dans toute sa splendeur et donne tout son rendement du bord de la mer à 300 mètres d'altitude. Plus haut, il ne fructifie pas et n'est plus qu'un magnifique ornement.

L'avenir d'une semblable plantation semble assuré, parce que la consommation des naturels est considérable et que, s'il venait à y avoir surproduction, la transformation en coprah serait d'un très bon rapport.

Des cocoteries modèles ont été créées par le Gouverneur dans l'ilot dénudé de Tamandzi.

Les cultures des vanilliers et des cocotiers s'allient bien ensemble, car, d'un côté, le cocotier protège la vanille et lui fournit un bon paillage ; de l'autre, la nécessité de nettoyer convenablement les cocotiers, de peur d'abîmer les vanilles qui sont dessous, leur est très profitable.

Parmi les cultures de second ordre, mais qu'il serait excellent d'étendre aux Comores, vient d'abord l'arbre à *cacao*. Son rapport est plus rémunérateur que le caféier et les études préparatoires permettent d'agir presque à coup sûr.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Mayotte, Anjouan, Mohéli possèdent des plantations de cacaoyer. Celles de la Grande-Comore sont même importantes. En 1901, la production a atteint six tonnes et les amandes se sont vendues de 65 à 72 francs les 50 kilos. En 1904, 11.497 kilos, d'une valeur de 91.600 francs.

La culture du cacaoyer demande des terrains très riches. Mohéli lui conviendrait particulièrement dans ses vallées alluvionnaires.

A la Grande-Comore, on cultive une espèce particulière, le cacaoyer à cabosse blanche, très appréciée sur le marché.

Les rats, un des fléaux de l'île, amoindrissent malheureusement les récoltes des deux tiers. Ce qui permet d'en sauver une partie, c'est qu'ils préfèrent les mangues et autres fruits, quand ceux-ci arrivent à maturité. Il faudrait tenter d'introduire la méthode bactériologique dans le pays pour lutter contre les rongeurs. On n'a rien fait de bien en ce sens, jusqu'à aujourd'hui, parce qu'on ne s'est pas placé dans conditions requises, c'est-à-dire la préparation et l'exaltation sur place, par ensemencement, des cultures virulentes.

Le cotonnier vient très bien sur place à l'état sauvage. On a essayé avec succès de l'améliorer, et aujourd'hui on y possède des espèces à fibres longues comme Sea-Island et Georgie longue-soie.

Le *thé* a été essayé. Il est en cours d'expérience.

La *girofle* est cultivée à la Grande-Comore et à Anjouan, mais c'est une culture qui demande beaucoup de main-d'œuvre, aussi n'en a-t-il été exporté, en 1903, que 3.000 kilos.

A Mayotte, les *lianes à caoutchouc* existent dans les forêts à l'état sauvage, mais personnne ne sait les préparer.

A la Grande-Comore, la situation n'est pas la même et M. Humblot a pensé à y introduire des arbres à gutta en 1889. Il en apporta quatre de France; trois seulement arrivèrent encore vivants mais chétifs. Il les fit planter dans trois régions différentes : l'un dans la plaine basse, l'autre à 250 mètres d'altitude, le dernier à 500 mètres. C'est celui de la moyenne altitude qui prospéra le mieux. Depuis lors, l'*Isonandra* prospère à Grande-Comore, où il s'est bien adapté au climat.

L'analyse des feuilles de l'Isonandra de la Grande-Comore donnent de 9,25 à 10 o/o de gutta d'excellente qualité, ayant tout ce que l'on réclame pour la télégraphie sous-marine.

La qualité de cette gutta est meilleure que la moyenne de celle que la Malaisie envoie en Europe.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La valeur de la tonne de feuilles d'Isonandra de la Grande-Comore est de 450 francs.

Les *cultures vivrières* sont malheureusement peu en honneur aux Comores et à Mayotte. Il faut le regretter, car, les Européens qui y séjournent font venir d'Europe des pommes de terres et autres légumes que le sol de l'archipel fournirait très facilement.

Quelques colons commencent à cultiver le *géranium* et l'*ylang-ylang* qui est d'un si grand rapport. M. de Bellemare, à Kangani, en a fait planter 10.000 pieds.

Elevage. — Dans tout l'archipel des Comores, on rencontre deux espèces de bovidés. L'une est plus grande que l'autre avec une loupe sur le dos et de longues cornes.

L'élevage n'est pratiqué rationnellement qu'à la Grande-Comore par la Société Humblot, dans ses magnifiques pâturages sous bois. En 1899, la Société n'avait que trois mille bœufs; elle en a plus de cinq mille aujourd'hui. Pour hâter la repopulation des bestiaux, le Gouvernement a interdit l'exportation et l'abattage des femelles. Le marché de l'île pourra devenir fort grand, car la qualité de ses produits est supérieure à ceux de Madagascar, du sud de l'Afrique et du Cap. Tous ces pays sont ses clients. Il a été exporté de la Grande-Comore, en 1904, 924 bœufs d'une valeur de 87.040 francs et 488 boucs et chèvres d'une valeur de 5.220 francs.

Les cabris dits de Surate sont nombreux dans tout l'archipel, mais leur élevage industriel est pratiqué seulement à la Grande-Comore.

Il y a aussi deux espèces de moutons, l'un à laine et grosse queue dit du Cap; l'autre, de l'espèce dite d'Aden, à poil au lieu de laine. Il en a été exporté, en 1904, 20 de la Grande-Comore, dont la valeur a été de 405 francs.

On commence à se servir beaucoup de mulets dans tout l'archipel.

Exploitation forestière. — Tout l'archipel des Comores a ses montagnes couvertes de forêts et, heureusement, on a pris de grandes précautions pour que le déboisement n'ait pas lieu.

La Grande-Comore a, seule, une exploitation forestière organisée. M. Humblot a fait construire une scierie à vapeur en pleine forêt, à Baboni, qui se trouve à sept kilomètres de Niombadjou.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Son organisation est parfaite, car l'usine se trouve à pied-d'œuvre et le chemin de fer Decauville qui la relie à la côte lui permet ainsi d'écouler ses produits. La Société fournit du bois non seulement à tout l'archipel des Comores, mais encore à Madagascar et à Zanzibar.

La grosse difficulté pour faire fonctionner l'usine était le manque d'eau, l'île n'ayant que des sources insuffisantes et pas de cours d'eau. M. Humblot a surmonté la difficulté en faisant construire d'immenses citernes.

Industries. — L'industrie n'a que bien peu de développement à Mayotte et aux Comores. Il n'y a actuellement que quelques moulins à broyer les cannes à sucre et les appareils de cuisson. Quant aux rhumeries, elles ne font qu'utiliser les produits de l'usine à sucre. Il est cependant à remarquer qu'à Anjouan on a installé une distillerie à Bambao où, auparavant, on jetait une trentaine de mille francs de mélasses.

Les constructeurs de cette usine ont obtenu le monopole de la distillation pour toute l'île, à condition de ne pas vendre leur produit sur place. La précaution est bonne et sage, quoique les rhums de canne à sucre soient exempts d'alcools supérieurs et d'éthers, qui rendent les autres alcools si dangereux. La production et l'exportation de Mayotte et des Comores a été, en 1904, de 63.931 litres valant 28.056 francs.

Une industrie fort intéressante vient cependant de naître dans l'île d'Anjouan.

M. Plaindeau utilise l'*aloès*, qui croît dans l'île avec une grande facilité, pour en faire des cordes. Les 200 hectares qu'il a plantés ont produit, en 1903, 35 tonnes de fibres, dont la valeur est de 700 francs la tonne. (En 1904 on a exporté d'Anjouan, pour trois trimestres seulement, 6.514 kilos d'une valeur de 7.930 francs.) Il compte augmenter encore ses plantations. M. Plaindeau a installé l'électricité dans son domaine et l'utilise, non seulement pour défibrer les aloès, mais encore pour éclairer sa plantation et la résidence. Il espère éclairer aussi le plateau de Hombo et la rade de Muzamudu.

Mais il y a bien d'autres industries que l'on pourrait créer aux Comores. Ainsi on pourrait retirer de gros bénéfices d'une fabrique de savon. L'huile et le coprah sont sur place et les chûtes d'eau,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

étant abondantes dans l'archipel, la force motrice reviendrait très bon marché.

Voies de communication. — Il y a beaucoup à faire, à ce sujet, dans toutes les Comores. Trop souvent il n'y a que des sentiers pierreux, pour communiquer d'une ville ou d'un village à l'autre. La question de la main-d'œuvre n'est pas sans influence à ce sujet.

La Grande-Comore, seule, a tenté un grand effort ; mais on a dû abandonner la réfection des routes, devant l'insurrection que provoquait la corvée obligatoire. C'est cependant là un moyen de donner du travail à beaucoup de ceux qui en manquent dans l'île.

La Société de la Grande-Comore a fait ce que l'État ne peut faire et prouvé une fois de plus la supériorité de l'initiative privée. Deux routes magnifiques ont été construites par M. Humblot. L'une de 12 kilomètres, va de Moroni, la capitale, à Niombadjou. Pour l'établir on a eu à surmonter de grandes difficultés, puisqu'il a fallu faire des remblais de 6 à 7 mètres de haut. L'autre route a 15 kilomètres et va de Niombadjou à Sélimani. Toutes deux sont à pentes très douces.

Commerce. — Les importations à Mayotte sont de deux provenances : Marseille ou Bombay, selon qu'elles consistent en produits

Mayotte et Dépendances — Commerce Général
(en milliers de francs)

ANNÉES	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS				TOTAUX GÉNÉRAUX
	FRANÇAISES		ÉTRANGÈRES venant de France ou de l'Etranger	TOTAUX	Pour la France	Pour les Colonies Françaises	Pour l'Etranger	TOTAUX	
	Venant de France	des Colonies Françaises							
1898	131	135	125	392	773	64	37	863	1.257
1899	183	109	268	561	7.151	83	75	1.309	1.871
1900	235	153	122	510	638	168	»	806	1.317
1901	67	»	418	486	835	166	»	1.001	1.487
1902	728	430	606	1.765	2.379	185	129	2.694	4.460
1903	649	356	709	1.715	2.197	105	79	2.381	4.097
1904	240	186	344	771	2.650	261	184	2.096	3.868

(*Statistiques Coloniales*).

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

de consommation européenne, c'est-à-dire en tissus, modes, vins, farines, conserves, liqueurs, salaisons, beurre, graisse, huile, savon, quincaillerie; ou en produits de consommation indigène : toiles dites simbous, riz, beurre arabe, etc.

Le commerce des objets de provenance européenne, était, il y a peu de temps encore, entre les mains d'un créole de Maurice, qui dirigeait deux comptoirs, l'un à Dzaoudzi, l'autre à Mutsamudu. Les particuliers reçoivent aussi directement leurs marchandises par colis postaux des maisons de France, car, depuis les nouveaux tarifs de douane, la France est l'unique fournisseur, presque, de ses colonies et protectorats, qui évitent ainsi les droits.

Le fret varie entre 50 et 75 francs.

La navigation est faite presque tout entière sous pavillon français ainsi que le montre le tableau suivant.

Navires entrés en 1903

	NOMBRE	TONNES	MARCHANDISES DÉBARQUÉES	
			TONNES	VALEUR
Navires français	169	149 936	2.028	880.199
» étrangers	16	8.801	511	186.130
Totaux généraux	185	158.737	2.529	1 067.029
Navires sortis en 1903				
Navires français	163	150.457	2.717	1.942.288
» étrangers	13	6.422	49	20.990
Totaux généraux	176	156.879	2.766	1.963.278

Pour les indigènes, ce sont des boutres indiens de 7 à 10 tonnes, qui apportent de Bombay, à la faveur des moussons, leurs tissus spéciaux. Les destinataires sont des Indiens. Mais les droits protecteurs arriveront certainement à contraindre ces Indiens à se fournir en France.

L'intermédiaire arabe ou indien est indispensable entre le négociant et l'indigène, car la vente a lieu à crédit, et pour opérer le

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

remboursement, il faut aller dans les propriétés au moment de la paie. Sous ce climat, ces déplacements entraîneraient pour les Européens des frais dont l'Arabe et l'Indien font l'économie, en le faisant à pied, en se nourrissant d'un peu de riz.

L'exportation, bien plus importante que l'importation, consiste en sucre, rhum, vanille, café et quelques autres produits, expédiés en France, à Madagascar ou Zanzibar.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

III

L'ADMINISTRATION

Les changements administratifs ont été peu nombreux à Mayotte et aux Comores si on en excepte ceux de gouverneurs ! Il n'y a guère à noter que la substitution de la Cour de Madagascar à celle de la Réunion, par décret du 5 novembre 1904, pour juger les appels du tribunal de première instance de Mayotte.

Situation financière. — Les progrès de Mayotte et ses dépendances ont été très remarquables ces dernières années, au point de vue financier. La diminution notable des subventions métropolitaines se voit dans le tableau suivant :

1900.....	F. 13.000 (1)	1903	F. 19.000
1901.....	26.000 (2)	1904.....	15.000
1902.....	20 000	1905.....	10.000

La situation financière de la colonie est bonne. Voici les budgets particuliers de chacune des îles de l'archipel, depuis 1898.

Années	Mayotte	Gde Comore	Anjouan	Mohéli
—	—	—	—	—
1898.....	F. 240.000	—	—	—
1899.....	545.000	—	—	—
1900.....	293.807	147.000	88.097	24 614
1901.....	283.900	141.182	92.190	23.112
1902..... ..	269.200	159.100	123.197	27.000
1903.....	244.165	163.500	105.717	25.100
1904.....	238.865	172.100	113.741	28.700

(1) Cette somme représente la subvention métropolitaine d'avant la loi de 1900, mais déduction faite des recettes en atténuation, soit 34.000 francs.

(2) Augmentation par suite de la mise à la charge de la colonie des dépenses civiles.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

La colonie de Mayotte n'a contracté aucun emprunt. La Grande-Comore, elle, a une dette assez lourde pour ses finances. C'est le remboursement à la Société de la Grande-Comore d'un emprunt de 691.999 fr. 50 que l'ancien sultan Saïd-Ali avait contracté. L'intérêt de ce capital, amortissement compris, est de 45.000 francs.

La situation d'Anjouan est excellente. Son trésor enregistre depuis quelques années des excédents de recette de plus de 50.000 francs.

La plus petite des Comores, Mohéli, a des ressources très limitées, mais sa situation financière n'a absolument rien d'inquiétant.

Sauf Mohéli, dont la caisse de réserve est vide, chaque île a devant elle quelques fonds disponibles.

Caisse de réserve.

	Maximum fixé par les décrets du 31 mai et 6 octobre 1902.	Situation au 30 juin 1904.
Mayotte	F. 500.000	F. 16.868 79
Grande-Comore	500.000	1.921 46
Anjouan	500 000	54.128 43
Mohéli	100.000	néant

Mayotte, ainsi que le montrent ces chiffres, serait, quoique déjà vieille colonie française, celle des îles dont la situation financière est la moins brillante. La nature, du reste, lui tient souvent rigueur ; ainsi, le dernier cyclone de janvier 1905 a dû faire une brèche dans la caisse de réserve.

Le *régime monétaire* de l'archipel et particulièrement de la Grande-Comore, est celui des Indes anglaises.

On se sert de la *roupie*, qui vaut 40 sous comoriens, ou de notre pièce de 2 francs, dont la valeur est ainsi abaissée à 1 fr. 60.

Le *robo*, qui vaut la moitié de la roupie, ou 20 sous comoriens, c'est notre pièce de 1 franc, dont la valeur est de 0 fr. 825.

Le *tournoumi* est la moitié du robo ; il vaut 10 sous comoriens. C'est notre pièce de 50 centimes dont la valeur est de 0 fr. 4125.

Cette différence entre la valeur de ces diverses monnaies et les monnaies françaises est une difficulté qu'il faut résoudre. On doit arriver à faire comprendre peu à peu à l'indigène la différence réelle qui existe entre elles. Si on fait un payement à un naturel de 5 roupies qu'il convertit en 200 sous comoriens, il ne pourrait admettre qu'on le paye avec quatre pièces de 2 francs, pour lesquelles il n'obtiendrait

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

que 160 sous français. D'un autre côté le payeur serait lésé dans ses intérêts s'il était obligé de verser 10 francs au lieu de 8. Mais cette substitution de la monnaie française à la monnaie anglaise ne pourra se faire que progressivement ; elle s'impose cependant.

Sanatorium. — Le climat débilitant de Mayotte, qui affaiblit bien vite les Européens, avait incité M. Martineau, un des derniers gouverneurs de cette île, à créer un sanatorium à la Grande-Comore. Déjà M. Humblot a installé un établissement de ce genre dans cette île pour les malades de ses exploitations ; il l'a fait établir à 1800 mètres d'altitude. Celui que proposait le Gouverneur aurait été établi à 1000 mètres d'altitude à Mitsaunouli, à l'endroit dénommé la « Source des Godets ». On n'a pas donné suite à ce projet. Il serait cependant fort utile que les fonctionnaires et même les simples colons et tous les Européens, habitant sous ces climats, puissent, après un séjour dans la plaine, se refaire à une assez grande altitude dont l'air frais relèverait leur santé et leur énergie. Un séjour de quelques semaines, dans un lieu bien sain, éviterait souvent un voyage en Europe. En tout cas, ce serait une excellente préparation aux fatigues d'un voyage en mer, qui est toujours bien plus pénible lorsqu'on s'embarque dans de mauvaises conditions de santé.

La situation présente de Mayotte et des Comores est déjà belle ; il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur le tableau de leur mouvement commercial pour s'en rendre compte. Leur avenir peut être meilleur encore. L'agriculture est loin d'être arrivée au terme de ses progrès. Un bien-être plus grand viendra naturellement aux indigènes lorsqu'ils seront plus instruits ; pour les colons européens, le Gouvernement doit se préoccuper de faciliter les relations avec Madagascar. Il faudrait relier Mayotte avec un port de la côte Ouest de la grande île, par un vapeur qui ferait aussi le service des autres îles et prendrait leurs marchandises, ce que les grands paquebots ne peuvent faire durant les quelques heures de leurs escales mensuelles. La création d'un port franc pourrait être aussi une source de bénéfices considérables. Mayotte et les Comores sont, en effet, admirablement placées sur les routes qui se croisent sur le canal de Mozambique. L'avenir commercial de ces îles est grand certainement. Il faut tout faire pour le préparer.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AFRIQUE OCCIDENTALE 9-278

INTRODUCTION 9-16

par **Jacques Léotard**, secrétaire général de la Société de Géographie et rédacteur au *Sémaphore* de Marseille.

Étendue et population, 9-10 ; limite avec l'Algérie, 10 ; conventions franco-anglaises, 10-11 ; organisation du Gouvernement général, 11-16.

SÉNÉGAL 17-65

par **Raymond Teisseire**, avoué, secrétaire de la Société de Géographie.

I. — LES INDIGÈNES 19-26

Eléments de population, 19 ; cultures, 20-22 ; élevage, 22-23 ; chasse et pêche, 23 ; santé publique, 23-25 ; enseignement, 25-26.

II. — LA COLONISATION 27-52

Les Européens, 27-28 ; régime de la propriété, 28-30 ; main-d'œuvre, 30-31 ; cultures, élevage, 32-33 ; mines et carrières, 33-34 ; industrie, 34 ; voies de communication intérieures, 34-35 ; chemin de fer de Saint-Louis à Dakar, 35-36 ; projet de chemin de fer de Dakar à Kayes, 36-37 ; travaux publics, 37-39 ; progrès du commerce, statistiques, 39-41 ; principales exportations, 41-43 ; principales importations, 43-47 ; communications maritimes, 47-49 ; mouvement de la navigation, 49-52.

III. — L'ADMINISTRATION 53-65

Situation financière, 53-56 ; douanes, 56-59 ; banque, 59-60 ; postes et télégraphes, téléphone, 60-62 ; service judiciaire, 62-63 ; amélioration des villes, les eaux, 63-64 ; conclusions, 65.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Pages

GUINÉE FRANÇAISE 67-113

par **A. Rampal**, avocat du barreau de Marseille, docteur en droit, membre de la Société de Géographie.

I. — Les Indigènes 68-80

Population, 68-69 ; progrès sociaux, 69-72 ; progrès intellectuels et moraux, 72-74 ; islamisme, 74 ; christianisme, 75 ; sentiments envers la France, 75 ; progrès matériels, 75-76 ; progrès des exploitations indigènes, 77-79 ; produits forestiers, 79-80 ; industries, 80.

II — La Colonisation 81-100

Concessions, 81-82 ; main-d'œuvre, 82-83 ; cultures, 83-87 ; mines, 87 ; voies de communication, 87-91 ; service des rivières, 91-92 ; postes et télégraphes, 92-93 ; progrès du commerce, 93-95 ; exportations, 95-98 ; importations, 98-99 ; navigation, 99-100.

III. — L'Administration 101-111

Gouvernement, divisions administratives, 101-102 ; budget, 102-104 ; monnaies, banques, 104-105 ; embellissement des villes, 105-110 ; conclusion, 110-111.

COTE D'IVOIRE 113-143

par **Roger Gasquet**, ingénieur, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

I. — Les Indigènes 115-121

Recensement de 1901, 115-116 ; divisions ethnographiques, 116 ; cultures, 116-117 ; récolte du caoutchouc, 117-118 ; huile et amandes de palme, 118-119 ; coton, 119 ; acajou, 119-120 ; industrie, 120 ; pêcheries, 120 ; gisements d'or, 120-121 ; écoles, 121 ; assistance publique, 121.

II. — La Colonisation 122-136

Aptitudes du climat, 122-123 ; recensement des Européens, 123-124 ; concessions de terres, 124 ; main-d'œuvre, 124 ; exploitations minières, 125-128 ; voies de communications, 128 ; routes, 128-129 ; chemin de fer, 129-130 ; les lagunes, 131-132 ; travaux des ports, 132-133 ; postes et télégraphes, 133 ; commerce, 133-134 ; exportations, 134 ; importations, 135 ; services maritimes, 135-136.

III. — L'Administration 137-143

Divisions administratives, 137 ; nouvelle organisation de la justice, 137-139 ; chambres consultatives du commerce et des

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Pages

mines, 139 ; amélioration des budgets, 139-140 ; recettes du budget, 140-142 ; Bingerville, 143.

DAHOMEY.. 145-184

Par **J.-B. Samat**, secrétaire général de la rédaction du *Petit Marseillais*, membre de la Société de Géographie.

I. — Les Indigènes 145-158

Le Dahoméen et la domination française, 145-148 ; l'éducation des indigènes, 148-150; l'impôt de capitation, 150-151 ; progrès moraux, 151 ; progrès matériels, 151-152 ; progrès agricoles, 152-153 ; palmier à huile, 153-154 ; coton, 154-156 ; autres cultures et produits, 156-157 ; élevage, 157-158 ; industris indigènes, 158.

II. — La Colonisation..... 159-178

Les colons, 159-160 ; les concessions, 160 ; régime des concessions, 160-161 ; le régime forestier, 161-162 ; routes et portage, 162-163 ; le chemin de fer, 163-167 ; les Dahoméens et le chemin de fer, 167-168 ; le trafic du chemin de fer, 168-170 ; le rôle du chemin de fer, 170 ; postes, télégraphes et téléphones, 171 ; autres travaux publics, 171-172 ; le commerce, 172-178.

III. — L'Administration 179-184

La justice, 179-180; les finances, 180-181; la monnaie, les poids et mesures, le crédit, 181-182 ; hygiène et hospitalisation, 182-183 ; amélioration des villes, 183-184 ; conclusion, 184.

HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER..... 185-229

Par **Jacques Léotard.**

I. — Les Indigènes 187-200

Population, 187-188 ; pacification, 188-190 ; état social, 190-192 ; instruction publique, 192-196 ; assistance médicale, 196 ; agriculture, 196-199 ; élevage, 199-200 ; industrie, 200.

II. — La Colonisation..... 201-223

Entreprises européennes, 201; acclimatement et hospitalisation, 201-202 ; régime de la propriété et main-d'œuvre, 202-203 ; agriculture, 203-204 ; élevage, 204-205 ; industrie, 205-206.

Voies de communication, 206-217 ; — le Niger, 206-211; chemin de fer du Sénégal au Niger, 212-215; routes, 215-216; postes et télégraphes, 216-217.

Commerce, 217-223 ; — progrès du commerce, 217-218; impor-

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

Pages

tations, 218-220; exportations, 220-221; statistique du commerce extérieur, 221-223; commerce intérieur, 223.

III. — L'Administration 224-229

Gouvernement local, 224-225; finances, 225-227; travaux publics, 227-228; conclusion, 228-229.

TERRITOIRE MILITAIRE DU NIGER. — TERRITOIRE CIVIL DE LA MAURITANIE 232-245

par **Jacques Léotard.**

I. — Niger 232-240

Organisation, 232-233; les indigènes, 233-234; colonisation, 235-238; administration, 238-239; jonction transsaharienne, 239-240.

II. — Mauritanie 240-245

Le pays et ses habitants, 240-241; commerce, 241; pénétration française, 241-243; organisation et progrès, 243-244: pêcheries, 244-245.

AFRIQUE OCCIDENTALE (Vue d'ensemble) 247-278

par **Jacques Léotard.**

I. — Les Indigènes 247-253

Progrès sociaux, 247-251; progrès matériels, 251-253.

II. — La Colonisation 254-269

Les Européens, 254-256.

Voies de communication, 256-260; — chemins de fer, 256-258; postes et télégraphes, 258-260.

Commerce, 261-269; — maisons de commerce, 261-262; mouvement commercial, 262-266; régime douanier, 266-267; navigation, 267-269.

III. — L'Administration 270-278

Gouvernement général, 270-271; budgets, 271-274; emprunts, 274-275; banque de l'Afrique occidentale, 275; travaux publics, 276; défense militaire, 276-278; conclusion, 278.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Pages

CONGO 279-321

par **Henry de Gérin-Ricard**, secrétaire général de la Société de Statistique.

I. — Les Indigènes 282-293

Mœurs, croyances, 284 ; écoles, 284-286 ; habitations, nourriture, vêtements, 286-287 ; hygiène, 287-288 ; cueillette, culture, 288-289 ; industrie et commerce, 289-290 ; sentiments des indigènes vis-à-vis de la France, 290-292 ; suppression du portage obligatoire, 292-293.

II. — La Colonisation 294-311

Peuplement, 294 ; concessions de terres aux Européens, 294-296 ; Haute-Sangha, 297 ; la Compagnie française du Congo occidental, 297-298 ; la Compagnie de la Haute-N'Gounié, 298-300 ; conflit commercial franco-anglais, 300-301 ; main-d'œuvre, 301-303 ; cultures et élevage, 303-304 ; élevage, 304 ; exploitations forestières, 305 ; mines et industries, 305-306 ; voies de communications, 306-308 ; postes et télégraphes, 308 ; commerce et navigation, 308-311.

III. — L'Administration 312-321

Réformes administratives, 312-313 ; réformes judiciaires, 313-314 ; finances, 314 ; impôt indigène, 314-317 ; budgets, 317-318 ; douanes, 318-319 ; domaine public et propriété foncière, 319 ; crédit, monnaies, 319-320 ; conclusion, 320-321.

COTE DES SOMALIS 323-354

par **Paul Roubaud**, secrétaire général de la Compagnie marseillaise de Madagascar, membre de la Société de Géographie.

I. — Les Indigènes 325 326

II. — La Colonisation 327-348

Population européenne, 327-328 ; main-d'œuvre, 328 ; concessions, 328-329 ; cultures, 329-330 ; industries, 330-332 ; voies de communication, 332-333 ; chemin de fer, 333-336 ; description de la ligne, 336-338 ; navigation, 338-340 ; développement commercial, 340-342 ; importations, 342-346 ; exportations, 346-348.

III. — L'Administration 349-354

Budget, 349-351 ; trésor, 351 ; travaux publics, 352 ; postes-télégraphes-téléphone, 352-353 ; justice, 353 ; instruction publique, 353-354 ; service de santé, 354 ; assistance médicale gratuite, 354 ; conclusion, 354.

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Pages

MADAGASCAR 355-494

par **H. Bardon**, secrétaire de la Section coloniale de la Société de Géographie.

I. — Les Indigènes 355-377

Progrès du peuplement, 355-356 ; sentiments envers la France, 356-358.

Progrès moraux et sociaux, 358-360 ; — famille, 358-359 ; mœurs, 359 ; religion, 360.

Progrès intellectuels, 360-363 ; — enseignement, 360-361 ; instruction primaire, 361-362 ; écoles supérieures, 362-363.

Progrès matériels, 364-373 ; — habitation, 364 ; vêtements, 364 ; nourriture, 365 ; alcoolisme, 365-366 ; hygiène, assistance médicale, 366-373.

Les exploitations indigènes, 373-377 ; — cueillette des produits naturels, 373 ; caoutchoucs, 373 ; cultures, 373-375 ; élevage, 375-376 ; industries, 376-377.

II. — La Colonisation 378-464

Peuplement français, Européens, 378-381 ; extension des concessions, 381-383 ; État des concessions, 383-384 ; main-d'œuvre, 384 ; régime des prestations, 384-385 ; suppression de la prestation, 385-386 ; office du travail, 386-388 ; abondance et valeur de la main-d'œuvre, 388-389 : cultures, 390-392 ; cultures riches, 392-395 ; cocotier, 395-398 ; autres cultures, 398 ; plantes textiles, 398-399 ; mesures générales propres à développer l'agriculture, 399-400 ; élevage, 400-403 ; les fourrages à Madagascar, 403-405 ; ânes et mulets, 405-406 ; volatiles, 406 ; réglementation, 406-407.

Exploitations forestières, 407-412 ; — législation des concessions, 409-411 ; service forestier, 411-412 ; résumé, 412.

Exploitations minières, 412-426 ; — mines d'or, 412-418 ; autres métaux précieux et pierres précieuses, 418-419 ; métaux communs et autres minéraux, 420 ; charbon, 420-421 ; carrières, 421 ; eaux minérales, 421-422 ; réglementation minière, 422-424 ; décret du 23 novembre 1905 ; permis de recherches, 424 ; permis d'exploitation, 424 ; taxes d'exploitation, 424-425 ; service des mines, 425-426.

Houille blanche, 426-430 ; industries, 430-433.

Voies de communication, Travaux des ports, 434-450 ; — voies de communication, 434 ; routes, 434-438 ; voies fluviales, canaux, 438 ; canal des Pangalanes, 438-439 ; chemin de fer, 439-442 ; exploitation de chemin de fer, 443-444 ; recettes du chemin de fer, 444-445 ; conséquences de l'ouverture du

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Pages

chemin de fer, 445-446 ; travaux des ports, 446 ; Tamatave, 446 ; Majunga, 446-447 ; Diégo-Suarez, 447 ; autres ports, 447 ; phares et balises, 447-449 ; postes, télégraphes et téléphones, 449.

Commerce, 450-464 : — produits d'importation, 452-454 ; produits d'exportation, 454-457 ; progrès du commerce avec la France, 457-460 ; communications maritimes avec la France, 460-461 ; Part du pavillon français dans la navigation, 461-463 ; commerce intérieur, 463 ; mesures pour favoriser le développement du commerce, 463-464.

III, — L'Administration..... 465-494

Gouverneur général, 465 ; Conseil d'Administration, 465-466 ; administration provinciale, 466-467 ; remaniement des provinces, 467-469 ; organisation européenne, 470 ; organisation indigène, 470-471 ; réorganisation de l'organisation indigène dans l'Imérina, 471-472 ; décrets du 5 juillet 1903, 472-473 ; extension du décret du 9 mars 1902, 473 ; pays de protectorat, 473-474 ; réforme du code de l'indigénat, 475 ; administration communale, 475 ; communes, 475 ; centres autonomes, 476 ; budget des communes et centres autonomes, 476 ; administration des domaines, 476-477 ; domaine privé, 477 ; administrations diverses, 477-478.

Finances, 478-490 ; — budgets, 478-480 ; les impôts, 480 ; contributions sur rôles et assimilées, patentes, 480-481 ; licences, 481-482 ; taxes de séjour, 482-483 ; impôts fonciers sur les maisons, 483-484 ; impôt sur les propriétaires d'animaux, 484-485 ; taxe d'assistance médicale, 485 ; contributions indirectes, 485-486 ; droits divers, 487 ; résumé, 487-488 ; réforme monétaire, 489 ; le crédit, 489-490 ; banques, 490.

Créations diverses, 490-494 ; — établissements scientifiques, 491-492 ; embellissement des villes, 492 ; monuments, 492-494.

LA RÉUNION..... 495-528

par **A. de Duranty**, membre de la Société de Géographie.

I. — Les Habitants..... 495-503

Écoles, 498-499 ; hygiène et maladies, 499-502 ; répartition de la propriété, 502-503.

II. — La Vie économique..... 504-522

Main-d'œuvre, 504-506 ; cultures, 506-510 ; manioc, 511-512 ; élevage, 512 ; exploitation forestière, 512-513 ; industries,

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Pages

513-517 ; exportation de la paille chou-chou, 517-518 ; sources minérales, 518-519 ; voies et communications, 519-520 ; ports, 520 ; commerce, 520-522.

III. — L'Administration 523-528

Situation financière, 523-526 ; établissements de crédit, 526-527 ; crédit agricole, 527-528 ; hôpitaux, 528 ; observatoire, 528.

MAYOTTE, COMORES 529-556

par **A. de Duranty.**

I. — Les Indigènes 529-538

Sentiments vis-à-vis de la France, 530-531 ; écoles, 531-532 ; progrès moraux, 532-533 ; abolition de l'esclavage, 533-534 ; progrès matériels, 534-535 ; hygiène, santé, 535-537 ; exploitations indigènes, 537 ; l'industrie et le commerce indigènes, 538.

II. — La Colonisation 539 553

Concessions, 540-541 ; main-d'œuvre, 541-542 ; cultures, 542-549 ; élevage, 549 ; exploitation forestière, 549-550 ; industries, 550-551 ; voies de communication, 551 ; commerce, 551-553.

III. L'Administration 554-556

Situation financière, 554-556 ; sanatorium, 556.

CARTES ET GRAPHIQUES

Pages

AFRIQUE OCCIDENTALE (Introduction)

Subdivisions de l'Afrique occidentale 13

SÉNÉGAL

Commerce du Sénégal 40

GUINÉE

Tracé du chemin de fer 91
Tableau général du commerce 95
Iles de Los et Conakry 107

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Pages

COTE D'IVOIRE

Tracé du chemin de fer 129
Port d'Abidjean 131

DAHOMEY

Chemin de fer du Dahomey 165
Commerce général 1899-1904 172
Exploitation des amandes et de l'huile de palme (1898-1904) 174

HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER

Le Niger français 207

AFRIQUE OCCIDENTALE (Vue d'ensemble)

Chemins de fer, lignes télégraphiques 258
Chemins de fer et télégraphes 259
Climats et productions 261
Commerce général de l'Afrique occidentale 263
Commerce général 265
Budgets 272

CONGO

Les Concessions au Congo 296-297
Divisions administratives du Congo français 315

COTE DES SOMALIS

Côte française des Somalis, indiquant le tracé du chemin de fer d'Abyssinie 337
Commerce général (1900-1904) 342

MADAGASCAR

Assistance médicale 369
Régions paraissant convenir à la culture du coton 397
Madagascar. — Situation des exploitations aurifères au 1er janvier 1905 417
Recherches des mines de métaux précieux et pierres précieuses 1898-1904 419
Chutes d'eau 429
Voies de communication 435

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

Pages

Commerce général.... 451
Principaux produits d'importation..... 453
Principaux produits d'exportation..... 456
Importations de la France, des Colonies françaises et de l'étranger 458
Exportations de la France, des Colonies françaises et de l'étranger 459
Recettes des Droits de Douanes de 1898 à 1905..... 486

LA RÉUNION

Exportation du Sucre..... 507
Exportation de la Vanille..... 508
Quantités et valeurs des Cafés exportés depuis 1898..... 510
Exportation des Tapiocas et Fécules..... 511
Exportation des Rhums 514
Exportation d'essence de Géranium..... 515

Marseille. — Imprimerie du *Sémaphore*, rue Venture, 19

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG

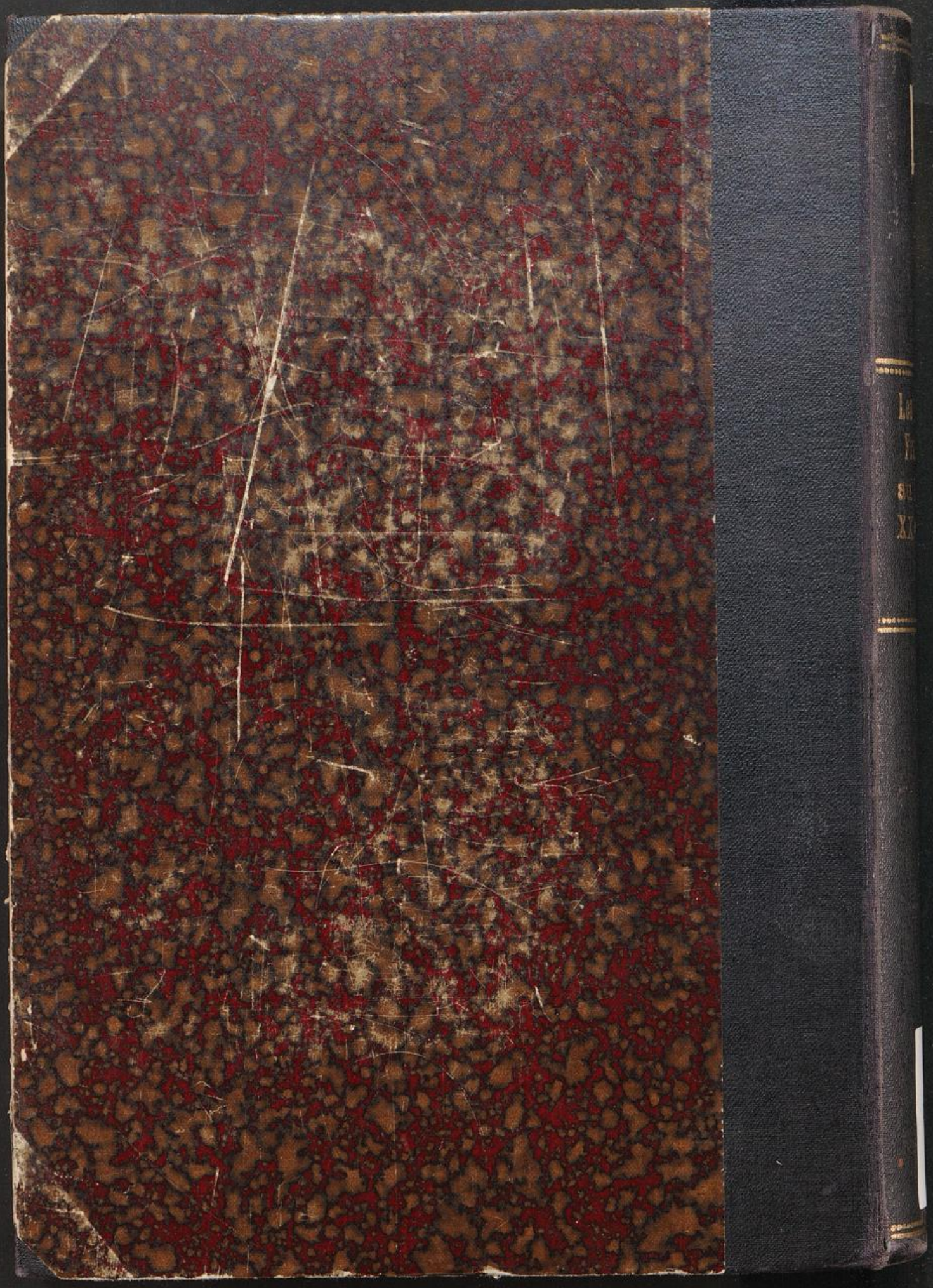


Staats- und Universitätsbibliothek Bremen
DFG

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen

G. HURRELMEYER
BUCHBINDEREI
PAPIERHANDLUNG
SCHILLERSTR. 25

Staats- und
Universitätsbibliothek Bremen
DFG



Staats- und Universitätsbibliothek Bremen
DFG

IX
B
0370

Les Colonies Françaises au début du XXe Siècle

2

IX
B
0370
-2

Staats- und Universitätsbibliothek Bremen DFG